D'ARCHEOLOGIE
ANVERS

ANNALES

DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

PROTECTEUR

SA MAJESTÉ

LE ROI.

ANNALES

DE

L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE

DE

BELGIQUE.

XXXIV.

3e SÉRIE, TOME IV.

ON S'ABONNE AUX ANNALES DE L'ACADÉMIE :

à Anvers :
au Secrétariat général, 72, Longue rue Neuve

à Bruxelles :
chez C. MUQUARDT, Rue de la Régence,
et chez G. A. VAN TRIGT, Rue St. Jean.

à Londres :
chez WILLIAMS & NORGATE,
14, Henrietta-Street, Covent-Garden.

à Édimbourg :
Même maison, 20, South Frederick-Street.

ANVERS,
IMPRIMERIE J. PLASKY, PETITE RUE GODDAERT, 6.
1878.

VOLTAIRE MUSICIEN

PAR

M. EDMOND VAN DER STRAETEN.

I. — Concerts intimes.

« J'aime passionément la musique ! » En s'exprimant ainsi, Voltaire disait une chose vraie de tous points. Il s'était muni d'un clavecin. Cet instrument formait, comme l'est aujourd'hui le piano, l'interprète le plus indispensable des œuvres lyriques en vogue, en même temps qu'il servait de guide et d'appui aux caprices de la virtuosité brillante. La flûte et la guitare, si à la mode alors, ne retentissaient toutefois qu'incidemment dans les salons du philosophe. Pour le violon, il vibrait surtout dans les orchestres de ses petits théâtres.

Voltaire s'était épris du clavecin au point de le préférer au piano, qu'il qualifiait, à son apparition, de chaudron parfaitement anti-musical [1]. Il s'entourait d'une épinette comme d'un ami, d'un confident. Il en fait, dans ses écrits, cent applications : une, par exemple, pour l'*e* muet final des vers, qui résonne, dit-il, comme les cordes d'un clave-

[1] Voyez le chapitre : *Instruments de musique.*

Commissaires rapporteurs : MM. P. Hexrard et H. Wauwermans.

cin, quand la main a quitté les touches [1]; une autre, à propos d'un esprit plié aux belles lettres, lequel, à l'en croire, fonctionne sans peine et sans effort, « comme la main du musicien se promène sans fatigue sur un clavecin. »

Mme la marquise du Châtelet en tirait une sonorité admirable; elle chantait aussi, en s'accompagnant, d'une façon supérieure. Jeune et belle, on la fêtait, on la recherchait partout avec empressement. Devenue célèbre par son esprit et par sa science, elle avait consenti à prendre retraite avec l'auteur de *Zaïre*, qui était ravi de trouver en elle, outre les charmes de son sexe, toutes les qualités de raison et de caractère, que renforçaient encore un amour insatiable de l'étude. De là cette liaison fameuse qui ne devait se briser qu'à la mort.

Aux dîners, aux réceptions, la voix enchanteresse de la « divine Émilie » s'épanchait en mélodies suaves, tandis que ses doigts faisaient jaillir mille harmonies attrayantes. On peut s'en rapporter, sur ce point, à Mme de Graffigny, qui affirme que la marquise excellait comme musicienne, et possédait, comme virtuose, un organe vraiment céleste [2]. Infatigable, une fois piquée au jeu, elle chantait « après souper, un opéra entier. » Son répertoire étendu lui permettait d'ailleurs de choisir avec tact l'air marquant de l'opéra préféré ou les couplets appropriés à la circonstance. Voltaire, qui avait une véritable passion pour cette femme mi-badine, mi-sérieuse, a dû se croire en imagination dans le monde des fées.

Si ces fées, dont quelques-unes apparaîtront un peu plus prosaïquement ici, donnaient de si ravissantes illusions à

[1] Voyez le chapitre : *Locutions*.

[2] *Vie privée de Voltaire et de Mme du Châtelet*, 1820, etc. Paris.

Voltaire, à son tour, l'aimable et spirituel poëte les ensorcelait pour ainsi dire, et ce qu'il raconte de « toutes ces princesses jadis retenues dans des châteaux enchantés par des nécromans, » lui est, en bien des points, applicable.

Lancé, dès son extrême jeunesse, à Paris, dans la compagnie « de ceux qui font des vers, de ceux qui les récitent, de ceux qui les notent, de ceux qui les chantent, de ceux qui s'y connaissent, » il se délassa, plus tard, par la culture assidue de tous les beaux-arts, de ceux surtout dont le pouvoir moral lui paraissait considérable :

Olim poteram canendo ducere noctes.

« Allez, allez, laissons dire, écrit-il à de Moncrif, les beaux-arts sont honorés. On dansait, dans le règne de Louis XIV, on chante, dans celui de Louis XV, et moi je chante vos louanges avec ma voix aussi enrouée que celle de M. Richelieu ; mais c'est de bon cœur. »

Il gambadait aussi, bien qu'il s'en défende. Après avoir passé seize heures de la journée à embellir les arts, dit Noverre[1], « il se plaisait à descendre sur terre, à danser les soirs des branles, à rire de mauvais contes bleus, et à les trouver couleur de rose. » Il rajeunissait à ces délassements, c'était sa fontaine de Jouvence. Pourrait-on compter les gavottes et les sarabandes qu'il aura exécutées avec sa sémillante amie, qui, elle aussi, se plaisait aux divertissements de la danse : « La dernière (pièce de théâtre) a été suivie d'un bal qu'on n'attendait pas, et qui s'est formé tout seul, mande Voltaire à Mme de Champbonin. Jamais elle (la marquise du Châtelet) n'a mieux dansé au bal ;

[1] *Vie de Garrick*, etc. Paris, an IX, p. 161.

jamais elle n'a mieux chanté à souper, jamais tant mangé ni plus veillé. »

A en croire pourtant le même Voltaire, elle préférait à tout « les opéras et Newton ». En 1737, un favori de la cour de Prusse, nommé Césarion, alias *Keiserling*, avait apporté, au château de Cirey, des fragments de compositions musicales du prince royal. Chanter les paroles et jouer en même temps les accompagnements, fut la chose la plus aisée du monde pour la savante diva. Voltaire et Frédéric en étaient alors à se renvoyer mutuellement des flots de compliments hyperboliques. « Ah ! que Cirey est loin du Rémusberg ! » faisait le poëte. « Que n'ai-je des ailes pour voler vers votre paradis terrestre ! » répondait le futur roi de Prusse. La musique princière alla aux nues, du moins en apparence : « Vous avez tellement réussi dans la musique, que votre difficulté à présent sera d'avoir auprès de vous un musicien qui vous surpasse. Nous venons d'exécuter ici de votre musique. Votre portrait était au-dessus du clavecin. Vous êtes donc fait, grand prince, pour enchanter tous les sens[1] ».

Aussi Voltaire ne songea-t-il, dans ses moments libres, qu'à se rendre « moins indigne » des bontés de son auguste ami, « en étudiant de plus en plus les arts » qu'il daignait cultiver lui-même. Au fond, Frédéric possédait un certain talent musical. Il fit, entre autres, avec le secours de Quantz et de Nichelman, bien entendu, la partition du *Roi Pasteur*, qu'on dit curieuse, au point de vue de l'art [2]. Avait-il un sentiment exagéré de son mérite? Il craignait, en tout cas, d'être incompris à Cirey, et, tout en affectant de la modestie, il exprimait ses méfiances et marquait ses doutes. Keiserling avait-il surpris, dans le

[1] Octobre 1737.

[2] Voy. aux *Notes biographiques*.

regard ou dans la conversation des hôtes de Cirey, quelque signe désapprobateur dont il avait fait part à son maître?

« Il n'y a que Césarion qui puisse vous avoir communiqué les pièces de ma musique, mande le prince à Voltaire. Je crains fort que des oreilles françaises n'aient guère été flattées par des sons italiques, et qu'un art qui ne touche que les sens puisse plaire à des personnes qui trouvent tant de charmes dans des plaisirs intellectuels. Si cependant il se pouvait que ma musique eût eu votre approbation, je m'engagerais volontiers à chatouiller vos oreilles, pourvu que vous ne me lassiez pas de m'instruire [1]. »

Est-il possible qu'après avoir dit aussi crûment son fait à Voltaire, Frédéric ose ajouter, en guise, de post-scriptum : « Je vous prie de saluer de ma part la divine Émilie, et de l'assurer de mon admiration ? » Avec sa finesse habituelle, Voltaire reprend ses adulations outrées, non sans y mêler une pointe de dépit nettement accusée. Sa déesse ignorante en musique italienne ? Fi donc! Aime-t-elle la musique de prince ? Voilà la question.

« Ne vous lassez point, monseigneur, d'enrichir Cirey de vos présents. Les oreilles de Mme du Châtelet sont de tous les pays, aussi bien que votre âme et la sienne. Elle se connaît très-bien en musique italienne ; ce n'est pas qu'en général elle aime la musique de prince. Feu M. le duc d'Orléans fit un opéra détestable nommé *Panthée*. Mais, monseigneur, vous n'êtes pour nous ni prince ni roi ; vous êtes un grand homme [2]. »

Frédéric enverrait à Voltaire « la Lecouvreur en cantate ; » mais il craint de réveiller en lui « le souvenir d'un bonheur qui n'est plus. » Aussi, ne lui fera-t-il tenir que

[1] Le 19 novembre 1737.

[2] Le 20 décembre 1737. L'opéra de Philippe d'Orléans fut fait avec La Fare.

de la musique joyeuse [1]. Le poëte, sans partager ses scrupules, de s'écrier : « Votre altesse daigne me promettre la cantate de la Lecouvreur. Ah ! monseigneur, honorez donc Cirey de ce présent ; il faut qu'une partie de nos plaisirs nous vienne de Rémusberg. Je serai en paradis quand mes oreilles entendront vos vers embellis par votre musique, et chantés par Émilie [2]. »

Jusque là tout allait bien, et Frédéric, qui avait déjà fait indirectement la leçon à la diva, eût dû s'en tenir à ses méticuleuses recommandations et à ses indélicates réserves. Mais, non ! il dépasse, cette fois, les bornes permises :

« On copie, suivant que vous le souhaitez, la cantate de la Lecouvreur. Je l'enverrai achever à Cirey [3]. Des oreilles françaises, accoutumées à des vaudevilles et à des antiennes, ne seront guère favorables aux airs méthodiques et expressifs des Italiens. Il faudrait des musiciens en état d'exécuter cette pièce dans le goût où elle doit être jouée, sans quoi elle vous paraîtra tout aussi touchante que le rôle de Brutus récité par un acteur suisse ou autrichien [4]. »

Que répondre à une pareille extravagance ? Le silence était d'or. Je doute qu'il y ait eu des explications, même par la voie d'intermédiaires officieux. Il est possible encore que le prince impitoyable retint dans ses cartons la fameuse cantate, ou que, l'essai en ayant été fait à Cirey, elle fut jugée détestable. Le plus probable est que la marquise se sentit blessée au vif, dans sa susceptibilité, et comme femme et comme musicienne. Les « vaudevilles » et les « antiennes » signifient évidemment, sous la plume princière,

[1] Le 26 janvier 1738.
[2] Février 1738.
[3] L'édition de Berlin porte : « Je l'enverrai échouer à Cirey. »
[4] Le 28 mars 1738.

les comédies à ariettes françaises et les opéras psalmodiques de Lulli. Passons !

Peu avant son départ pour Berlin, Voltaire avait installé chez lui sa nièce, Mme Denis. Femme aimable, spirituelle, très entendue en affaires de finances et de ménage, elle tenait la maison de son illustre oncle sur le pied le plus convenable, avait la place d'honneur au coin de la cheminée, et réunissait autour d'elle la meilleure société. Sa sœur, Mme de Fontaine, excellait dans le dessin, et faisait des pastels superbes. Toutes deux se distinguaient par la finesse et la solidité de leurs goûts artistiques. Mme Denis avait non-seulement un talent très-sérieux de claveciniste, mais elle chantait d'une façon très habile, en s'accompagnant de son instrument de prédilection, et, dans toutes les fêtes intimes organisées sous ses auspices, elle parvenait à récolter les succès du meilleur aloi, au grand contentement de son oncle, qui l'envisageait comme un oracle en musique.

Grâce à une lettre de lui, nous savons qu'elle avait été formée par l'auteur de *Castor et Pollux*: « Il y a là une nièce aînée, manda-t-il à son ami Thieriot, qui est une élève de Rameau et qui a l'esprit aimable. Je voudrais bien l'avoir auprès de moi, aussi bien que sa sœur. Vous pourriez lui en inspirer l'envie ; elles ne se repentiraient pas de leur voyage. » Il tint parole, et sa correspondance volumineuse atteste l'affection particulière qu'il voua, durant toute sa vie, à celle qui partagea si courageusement son orageuse destinée. C'est Mme Denis qui jugeait, en dernier ressort, les partitions nouvelles applaudies à Paris. Elle parlait modulations, comme en parlait Rousseau, commentateur de la fameuse enharmonie d'*Orphée*. Son verdict favorable, quant aux ouvrages de Gluck, ne contribua pas médiocrement à gagner la voix du philosophe,

dans la querelle qui surgit après la première d'*Iphigénie* [1]. On s'éclairait mutuellement au clavecin. Puis, quand il fallait émettre une opinion décisive et motivée, Voltaire, baissant pavillon devant l'expérience autoritaire de sa nièce, s'en remettait volontiers à elle pour cette besogne délicate. Aussi, retranché invariablement derrière elle, quand il prenait la plume, formule-t-il ses appréciations par des phrases restrictives de ce genre : « Mme Denis, qui est bonne musicienne..... Mme Denis, qui se connaît parfaitement en musique. »

Au fait, la plupart des lettres de Voltaire étaient lues et commentées à Paris, voire même dans l'Europe entière. Livré à vingt occupations d'un genre bien différent, le poëte craignait sans cesse de commettre une balourdise : galanterie d'abord, prudence ensuite. Car, quoiqu'en ait pu dire Castil-Blaze, et quoiqu'il en ait pu dire lui-même, il possédait un flair très fin en musique. Quand il se nomme plaisamment « un barbouilleur de papier, » « une machine griffonnante, » « un vieux radoteur en prose et en vers, » convient-il, en vérité, de le prendre au mot ? De même, lorsqu'il se considère comme « peu musicien » ou « pas musicien, » faut-il le croire sur parole ? Cent faits démontrent le contraire, et l'on verra que, comme Diderot, il se défendait tout simplement d'être un « savant en doubles croches. »

Mme Denis témoigna même de l'aptitude pour l'enseignement, en apprenant le clavecin et le chant à une descendante de l'auteur du *Cid*, que Voltaire accueillit chez lui et qu'il maria à un officier nommé Dupuits. Il est vrai que l'élève, privée des dispositions nécessaires pour ce double art, répondit peu à ces soins intelligents [2] ; mais, une de ses filles, instruite

[1] Voir le chapitre : *Gluckisme.*

[2] Voir le chapitre : *Intermèdes de Société.*

par le même professeur, acquit, en moins d'un an, une grande habilité sur le clavier. Quelques mois après avoir annoncé, avec une joie bien visible, à Mme la marquise Dudeffan, que Mme Denis « montrait la musique à l'arrière-petite nièce de Corneille, » Voltaire manda, non sans ressentir une satisfaction autrement grande, au chevalier de Florian : « Le nez de Mlle Dupuits ne se réforme point encore, mais ses doigts acquièrent une souplesse merveilleuse au clavecin [1]. » La petite virtuose avait à peine dix ans.

Le patriarche était à la fois si heureux au milieu de la famille qu'il élevait, et si fier du splendide domaine qu'il avait contribué à défricher et à embellir [2], qu'il ne pouvait s'empêcher de communiquer cette double impression à tous ses correspondants : « Vous vous promènerez, dit-il, entre autres, à de Chenevières, dans de grands et beaux jardins, d'où on voit le lac et le Rhône ; vous aurez de la musique, et vous verrez qu'il ne me manque que de la santé. » Aussi, le monde intelligent et lettré, poëtes, philosophes, savants de tous genres, — et le monde artistique — peintres, sculpteurs et musiciens, briguaient-ils l'honneur d'être admis dans son intimité, en prenant la précaution de se faire inscrire plusieurs mois à l'avance.

Mlle Fel, de l'Opéra, vient, en juin 1759, charmer « le vieux solitaire, » et « adoucir ses maux, » à l'aide de son « joli gosier. » Il y avait 27 ans que la célèbre musicienne chantait — elle débuta en 1732 au concert spirituel, — et Voltaire en est encore enthousiaste au plus haut point. Un écho de ce vrai fanatisme se répercute dans une tendre et spirituelle missive, qui, à défaut de détails bien intéressants

[1] 22 Janvier 1775.
On en verra quelques lignes descriptives au chapitre suivant.

sur le « rossignol, » renferme un madrigal élégamment tourné en son honneur :

« Très aimable rossignol, l'oncle et la nièce, ou plutôt la nièce, ou plutôt la nièce de l'oncle, avaient besoin de votre souvenir. Les gens qui n'ont que des oreilles vous admirent ; ceux qui, avec des oreilles, ont du sentiment, vous aiment. Nous nous flattons d'avoir de tout cela. Et sachez, malgré toute votre modestie, que vous êtes aussi séduisante quand vous parlez que quand vous chantez. La société est le premier des concerts, et vous y faites la première partie. Nous savons bien que nous ne jouirons plus de votre commerce, dont nous avons senti tout le prix : les habitants des bords de notre lac ne sont pas faits pour être si heureux que ceux des bords de la Seine. Voici ce que notre petit coin des Alpes dit de nous :

De rossignol pourquoi porter le nom ?
Il est bien vrai qu'ils ont été ses maîtres ;
Mais tous les ans, dans la belle saison,
L'amour les guide en nos réduits champêtres.
Elle n'a pas tant de fidélité,
Elle nous fuit, peut-être nous oublie.
C'est le phénix à jamais regretté :
On ne le voit qu'une fois dans sa vie.

« C'est ainsi qu'on vous traite, mademoiselle ; et, quand vous reviendriez, vous n'y gagneriez rien : on vous traiterait seulement de phénix qu'on aurait vu deux fois. Pour moi, quelque forte envie que j'aie de venir vous rendre mes hommages, il n'y a pas d'apparence que j'aille à Paris. Le rôle d'un homme de lettres y est trop ridicule, et celui de philosophe trop dangereux. Je m'en tiens à achever mon château, et ne veux plus en bâtir en Espagne.

« Vraiment, vous faites à merveille de me parler de M. De la Borde [1]. Je sais que c'est un homme d'un vrai mérite et nécessaire à l'État : *sono pochissimi i signori* de cette espèce.

« Adieu, mademoiselle ; recevez sans cérémonie les assurances de l'attachement très véritable de l'oncle et de la nièce. Nos compliments à monsieur votre frère. »

Ce frère de Mlle Fel, qui avait accompagné la diva aux Délices, possédait un talent de chanteur très estimable. C'est le tour de Mlle Camille, « grande fille, bien faite, belle voix, de l'esprit, de l'âme ». Elle entre, depuis, à la Comédie Italienne, et elle y réussit. Voltaire juge qu'elle pourra remplacer Mlle Dumesnil, « dès qu'elle sera tout à fait déprovincialisée. »

Voici Mme de Scallier, « femme d'un officier de grand mérite, » et qui à son habileté comme violoniste, joignait un talent de chanteuse qui égalait, prétendait le patriarche, celui de Mlle Lemaure :

« Vous souvenez-vous, écrit-il à de Chabanon, que vous m'avez parlé de Mme de Scallier ? Il y a quelques jours qu'une dame vint dans mon ermitage avec son mari ; elle me dit qu'elle jouait un peu du violon, et qu'elle en avait un dans son carrosse ; elle en joua à vous rendre jaloux, si vous pouviez l'être ; ensuite, elle se mit à chanter, et chanta comme Mlle Lemaure, et tout cela avec une bonté, avec un air si aisé et si simple, que j'étais transporté. C'était Mme de Scallier elle-même avec son mari, qui me paraît un officier d'un grand mérite. Je fus désespéré de ne les avoir tenus qu'un jour chez moi. Si vous les voyez, je vous supplie de leur dire que je ne perdrai jamais le souvenir d'une si belle journée. »

[1] Voyez le chapitre : *de Charybde en Scylla.*

A son tour, Mme de Scallier dut être ravie. Un octain à sa louange suivit de bien près la lettre où elle est célébrée en grande artiste :

A Mme SCALLIER,
qui jouait parfaitement le violon.

Sous tes doigts l'archet d'Apollon
Étonne mon âme et l'enchante ;
J'entends bientôt ta voix touchante,
J'oublie alors ton violon ;
Tu parles, et mon cœur plus tendre
De tes chants ne se souvient plus ;
Mais tes regards sont au-dessus
De tout ce que je viens d'entendre.

On se figure aisément Voltaire, au milieu de ces auditions musicales, l'œil rayonnant, l'esprit au bord des lèvres. Que de jeunes « gosiers » sont venus lui demander sa puissante consécration ! Que de célébrités musicales, déjà faites, ont tenu à rapporter de la résidence du patriarche un mot sympathique, un compliment flatteur ! Les plaisirs de l'esprit ont dû se confondre là avec ceux de l'art, bien que l'on ne puisse dire que les salons de Voltaire aient eu, comme certains salons-clubs mémorables dans l'histoire, une influence directe sur les grands problèmes de l'époque. La véritable force de Voltaire est dans ses écrits : ils ont défrayé le travail de vingt salons politiques. Au tour des musiciens maintenant.

Maupertuis, le « cher aplatisseur de notre globe [1], » vient, armé de son sistre ou de sa guitare, qui le suit jusqu'en Laponie, divertir la solitude du vieillard, et « échanger la lyre d'Apollon contre le compas du géomètre. »

[1] Allusion à un ouvrage de ce célèbre géomètre relatif à l'aplatissement de la terre.

De Chabanon, poëte et compositeur[1], apporte, en même temps que son flageolet et son violon — dont il jouait supérieurement, — le bagage de ses connaissances musicologiques. S'il reçoit des conseils de l'illustre auteur tragique, au sujet de sa *Virginie* et de son *Éponine*, en revanche, il en donne au parolier de *Pandore*, pour la coupe et l'agencement des morceaux de cet opéra. Évidemment, un musicien de profession a présidé à l'ordonnance du beau monologue métaphysique, qui précéda le *Pygmalion* de Rousseau, et que, de nos jours, on a si maladroitement et si mesquinement tourné en opéra-comique. Pandore, s'éveillant à la vie, chante ce qui suit :

Où suis-je ? Et qu'est-ce que je voi ?
Je n'ai jamais été ; quel pouvoir m'a fait naître ?
J'ai passé du néant à l'être,
Quels objets ravissants semblent nés avec moi ?
(*On entend une symphonie*).

Ces sons harmonieux enchantent mes oreilles ;
Mes yeux sont éblouis de l'amas des merveilles
Que l'auteur de mes jours prodigue sur mes pas.
Ah ! d'où vient qu'il ne paraît pas ?
De moment en moment je pense et je m'éclaire.
Terre, qui me portez, vous n'êtes point ma mère ;
Un Dieu sans doute est mon auteur.
Je le sens, il me parle, il respire en mon cœur.

De la Borde, le compositeur valet de chambre, transformé, *horresco referens !* en Orphée d'un jour, arrive, muni de la partition qu'il a édifiée sur ce pittoresque libretto de

[1] Voyez les *Notes biographiques*.

Pandore. Aux yeux de Voltaire, *Pandore* est « de tous les opéras sans exception, le plus susceptible d'un grand fracas. » Audition faite de la partition presqu'entière, tant pour les voix que pour les instruments [1], l'enchantement de « l'oncle et de la nièce » est au comble. Le poëte « croyait que M. De la Borde faisait de la musique comme un premier valet de chambre en doit faire, de la petite musique de cour et de ruelle ; il l'a fait exécuter. Il a entendu des choses dignes de Rameau. Sa nièce Denis est tout aussi étonnée que lui, et son jugement est bien plus important que le sien, car elle est excellente musicienne. [1] »

Il mande ces exagérations à une dame fort influente à Paris. Il les répète, quatre ans après, à son « héros, » le maréchal de Richelieu, en invoquant de rechef le témoignage autorisé de Mme Denis : « Il faut que mon héros ait le diable au corps d'imaginer que je parle de la musique de *Pandore* sans l'avoir entendue. J'en ai entendu trois actes dans mon ermitage ; Mme Denis, qui s'y connaît parfaitement, en a été très-contente. »

Ce n'est pas tout. A une deuxième visite, l'amateur musicien exécute lui-même, au clavecin, de nouveaux fragments de la *Pandore* modifiée, que Mme Denis sanctionne par des éloges réitérés, et que le librettiste juge être d'un caractère « doux et agréable : « Si tout le reste est aussi bon que ce que j'ai entendu, ajoute-t-il, cet ouvrage aura un très-grand succès. Le sujet n'est pas si funeste, puisque l'amour reste au genre humain ; et, d'ailleurs, qu'importe le sujet, pourvu que la pièce plaise ? » Illusion d'auteur, qui devait s'évanouir devant la triste réalité !

[1] Voyez, plus loin la lettre d'invitation écrite à De la Borde, le 1r juillet 1767.

[2] 24 septembre 1766. Voyez, pour les vicissitudes diverses de cet ouvrage : *De Charybde en Scylla*.

Voici une séance d'un genre bien différent. De l'Écluse, ancien acteur de l'opéra-comique, lui chante, d'une façon inimitable, la chanson du *Remouleur*, celles de *la Fileuse* et du *Postillon* ; il lui joue la querelle des *Écosseuses avec Vadé*, où, selon Voltaire, il était « la vérité même. » Voltaire, à son tour, contrefaisait étonnamment le *Remouleur* [1]. Une fois lancé, le malin vieillard débitait le couplet satirique avec une verve étourdissante. C'est ainsi qu'il entonnait sa « pompignade, » ou sa chanson concernant une fête donnée par Le Franc de Pompignan dans son village, chanson qu'il fit distribuer, paroles et musique, *urbi et orbi :*

Nous avons vu ce beau village
De Pompignan,
Et ce marquis brillant et sage,
Modeste et grand,
De ses vertus premier garant :
Et vive le roi et Simon Le Franc,
Son favori,
Son favori!....

« L'hymne est assez plaisante à chanter avec des accompagnements, » mande-t-il à Damilaville. Il revient, sur ce chapitre, dans une autre lettre : « Si frère Thieriot ne sait pas l'air de Béchamel, je vais vous l'envoyer noté ; car il faut avoir le plaisir de chanter :

Vive le roi et Simon Le Franc [2] ! »

[1] Voyez, aux *Notes Biographiques*, verbo *De l'Écluse.*

[2] Consultez la *Correspondance de d'Alembert* et le 1er volume de *Facéties.*

Enfin, il en parle avec une jubilation marquée à d'Argental : « L'accompagnement de l'hymne à M. de Pompignan est fort bon, et le refrain, quand on est dix ou douze, est très plaisant à chanter ». On aura ri, à Ferney, à gorges chaudes. L'hilarité n'aura pas été moins grande, quand Voltaire se sera mis à dire la complainte en cinquante-sept couplets sur les amours de Saint-Preux et de Julie, le tout dirigé, on le devine, contre « l'âpre roman » de Jean-Jacques, la *Nouvelle Héloïse*. La musique qui a servi, en cette circonstance, à Voltaire, a été conservée, prétend M. de Crousaz [1].

Il ne faut pas que j'oublie de citer un artiste célèbre de l'Opéra, Le Gros, venu à Ferney, pour initier les mélomanes de cette résidence à l'interprétation officielle d'*Iphigénie* et d'*Orphée*, qui faisaient accourir tout Paris. On verra plus loin [2] les conséquences importantes de cette attrayante audition.

Au milieu de ses plus vives préoccupations pour *Pandore*, Voltaire reçoit une visite bien inattendue : Grétry, le futur auteur du *Tableau parlant*, qui vient lui demander sa protection sympathique. Le jeune artiste avait eu soin de se faire devancer par une lettre agréablement tournée. « Je lui fus présenté, le dimanche suivant, par Mme Cramer [3], son amie, dit-il dans ses *Mémoires*. Que je fus flatté de l'accueil gracieux qu'il me fit ! Je voulus m'excuser sur la liberté que j'avais prise de lui écrire. « Comment donc, monsieur,

[1] *Histoires de la vie privée d'autrefois*. Paris, 1853, p. 3 et 152. La chanson de Voltaire : « Moïse, Aaron, etc., » contre Le Franc de Pompignan et son frère, évêque de Puy, se chantait sur l'air de la musette : « Suivez les lois, » des *Talents lyriques* de Rameau.

[2] Au chapitre : *Gluckisme*.

[3] La femme de l'imprimeur des œuvres de Voltaire, personne aussi instruite que distinguée.

» me dit-il, en me serrant la main (et c'était mon cœur qu'il » serrait), j'ai été enchanté de votre lettre; l'on m'avait » parlé de vous plusieurs fois ; je désirais vous voir. Vous » êtes musicien, et vous avez de l'esprit ! Cela est trop rare, » monsieur, pour que je ne prenne pas à vous le plus vif » intérêt. »

Grétry fit entendre des fragments de ses compositions, encouragé par les bontés prévenantes du vieillard ; il poursuit ainsi sa narration : « A la vérité , il avait marqué, ainsi que Mme Denis, sa nièce, beaucoup d'indulgence pour les morceaux que j'avais exécutés devant lui à Ferney; mais, quelques airs détachés que j'avais refaits sur l'opéra d'*Isabelle et Gertrude* de Favart [1], me paraissaient des titres insuffisants pour exciter l'attention d'un homme tel que Voltaire, et pour mériter ses encouragements...»

Donc, le fait est buriné dans l'histoire. Voltaire et Mme Denis reçurent et applaudirent l'artiste liégeois qui s'immortalisa depuis par tant de gracieux et spirituels ouvrages. Quelle amabilité généreuse et touchante ! Et quelle excellente aubaine pour le jeune musicien, au début d'une carrière si parsemée d'écueils, et où le découragement succède si rapidement aux illusions premières ! Grétry retourna plusieurs fois à Ferney, et, vraisemblablement, les séances musicales se seront renouvelées à chaque visite. Avec le goût raffiné et le bon sens incomparable dont Voltaire était doué , il dut trouver entre le mélodiste frais et coquet de la nature et l'harmoniste aussi plat qu'ennuyeux de l'antichambre, un abîme pour ainsi dire infranchissable. Mais l'illusion, où le tenait bercé sa chère *Pandore*, aura mi-

[1] Dans la suite, Favart adressa au patriarche, à propos d'*Isabelle et Gertrude*, quelques vers charmants qui ont été insérés dans les œuvres de l'abbé de Voisenon. La conversation qui est reproduite ici, est empruntée aux *Mémoires* de GRÉTRY.

tigé, du moins pour le moment, des dissemblances trop choquantes.

« Le petit blond liégeois, » comme il se plaisait à l'appeler, avait du cœur. Il fit, en échange des politesses reçues, un éloge enthousiaste du célèbre philosophe et de sa résidence toute princière : « L'opulence d'un grand seigneur, dit-il, peut nous humilier, exciter notre envie ; mais celle d'un grand homme contente notre âme. Chacun doit se dire : « C'est par des travaux immenses, c'est en » m'éclairant, c'est en charmant mes ennuis, en me sau- » vant du désespoir peut-être, qu'il est parvenu à la fortune ; » il m'a donc payé son bien par un bien plus précieux encore, » pourquoi le lui envierais-je ? » Grétry avait non seulement du génie, mais une belle âme.

Moins heureux que Grétry, le savant musicographe anglais Burney ne fit qu'entrevoir la résidence de Ferney, pour laquelle il avait interverti pourtant son itinéraire. Il lui eût été agréable de causer d'art avec l'illustre propriétaire du domaine. Mais, au moment opportun, sa timidité discrète se refusa à une visite qui devait se faire *ex abrupto*. Il manquait de recommandations, et la singulière aventure arrivée, peu de temps auparavant, à quelques-uns de ses compatriotes, l'avait fait réfléchir.

Parvenu au seuil du château, il put y pénétrer subrepticement, à l'aide d'un domestique complaisant. Il vit d'abord le cabinet où le philosophe venait d'écrire. Il passa de là dans sa bibliothèque, ornée de son buste, du portrait de sa mère et de celui de sa nièce. Entre la chapelle et le manoir, se trouvait, dit-il, « un théâtre que Voltaire avait fait bâtir, il y a quelques années, et où il fit entendre ses tragédies à un groupe d'amis. Il ne s'en servait plus que pour y mettre du bois, car on n'y avait pas joué depuis quatre ans... »

Dès que Voltaire parut à la cour, l'enfant d'Albion tressaillit. Il s'approcha, entraîné par un mouvement irrésistible. La flamme qui brillait dans les yeux de ce vrai spectre, le fascina surtout. Un court entretien eut lieu. On parla de l'Angleterre et des disputes politiques qui y avaient usurpé la place des querelles littéraires. Voltaire s'informa des nouveaux poëtes anglais, parmi lesquels Burney nomma Mason et Gray. Il montra au touriste ses fermes et ses manufactures. Après quoi, on se sépara. Burney prit l'initiative du départ, ne voulant « rien dérober au public des moments précieux qui restaient de ce génie si universel[1] ».

Le jeune Mozart eut moins de chance encore. Il trouva, en arrivant au château de Ferney, un mur d'airain impénétrable. C'était à la fin d'octobre 1766. Recommandé par le correspondant intime de Voltaire, Damilaville, dont il avait reçu, en quittant Paris, une lettre gracieuse, le bambino comptait apparemment sur un accueil sinon cordial, du moins profitable pour ses excursions ultérieures. Hélas ! Mme Denis était souffrante et le philosophe gardait le lit depuis plusieurs semaines :

« Comment vouliez-vous, mandait-il le 7 novembre suivant, que je visse votre jeune joueur de clavecin ? Mme Denis était malade ; il y a plus de six semaines que je suis au lit. Ah ! nous sommes loin des fêtes[2] ? »

Voltaire avait l'habitude de se dire indisposé, pour échapper aux importunités incessantes des visiteurs. Cette fois,

[1] *De l'état présent de la musique,* etc. Traduction de Brack, t. I, p. 45 à 50.

[2] C'est la première fois que ce curieux passage de la *Correspondance générale* de Voltaire est mis en évidence et utilisé au profit de l'histoire. Aucun biographe de Mozart ne s'en est douté. La découverte date de longtemps. Je l'avais réservée pour ce chapitre, où elle a sa place légtime.

il était bien réellement malade. Depuis deux ans, en effet, il n'était sorti qu'une demi douzaine de fois de sa chambre, à la bonne saison, pour se rendre en son jardin. Le mois de novembre lui était particulièrement fatal. Il dut, en cette circonstance, renoncer du même coup à aller entendre son *Olympie* à Genève, et se résoudre à soigner, de son « pupitre de vieillard, » — c'est ainsi qu'il désigne pittoresquement son lit — le procès de Sirven, sa « bergerie » des *Scythes* en pleine composition, et la propagande active dirigée contre Jean-Jacques, qui avait mis la république genévoise « en combustion. »

Mieux portant, il n'eût rien refusé, sans doute, à son « cher » Damilaville, lié non-seulement avec *Platon*-Diderot, *Archimède*-d'Alembert, le baron d'Holbach, etc., mais mis en relations continuelles avec le « prophète » Grimm, le protecteur le plus dévoué et le plus chaleureux de Mozart à Paris. « Damilaville, premier commis du vingtième, est, dit Voltaire, la meilleure âme du monde ; c'est mon correspondant, c'est l'intime ami de tous les philosophes [1]. »

Le patriarche était « loin des fêtes ! » Si j'interprète bien ces derniers mots, il ne s'agissait de rien moins que d'un concert à donner au manoir de Ferney, par l'enfant-prodige, assisté naturellement de son père et de sa sœur.

On sait, d'une manière positive, que la famille salzbourgeoise débarqua à la rade de Calais, au mois de juillet 1765, en venant de Londres. Delà elle se rendit en Hollande, par Courtrai, Gand et Anvers. Avant de regagner son domicile

[1] Dans un moment de terreur folle, Voltaire a détruit une grande partie de sa correspondance. Il faut donc renoncer à l'espoir de retrouver quelque jour la lettre de Damilaville.

fixe, elle désirait voir Paris, Lyon, la Suisse et Munich. Léopold Mozart, ébloui de l'éclat que l'astre voltairien projetait sur l'Europe entière, aura cherché, on le conçoit, à obtenir, pour son petit phénomène, une consécration illustre susceptible d'exercer une influence très salutaire sur sa destinée. Il marque, en novembre 1766, à son ami Haguenauer : « Nous sommes restés quatre semaines à Lyon. Nous ne sommes pas entrés à Genève, qui était en grande agitation. »

En tournant Genève, du côté de l'est, on arrive, au bout d'une heure de marche, à la résidence de l'auteur de *Tancrède*. C'est la route que l'intéressant trio artistique aura suivie incontestablement.

Voltaire debout, quelle entrevue mémorable en serait résultée ! Le malin vieillard aurait eu beau se défendre, comme le fit Fontenelle, d'aimer la sonate, il n'aurait pu, en l'intendant formuler par les doigts liliputiens d'un enfant extraordinairement doué, se soustraire à une vive et enthousiaste admiration. Il aurait dès lors peut-être suivi, avec un intérêt des plus soutenus, l'épanouissement rapide de cette intelligence merveilleuse ; et qui sait ? Si quelque *Pandore* ou quelque *Samson*, dégagé des banalités de commande et élevé à un lyrisme vrai et humain, comme c'était son rêve, n'eût pas servi de canevas aux délicieuses inspirations du futur auteur de *Don Juan* ? La métaphysique *Pandore*, poëme de Voltaire, musique de Mozart, quelle magnifique alliance !

A ne considérer que le petit tour de jonglerie auquel recourait le bambin de dix ans, et qui émerveilla tout Paris, — à savoir la serviette tendue sur le clavier que maniait Mozart avec une incomparable précision et une stupéfiante agilité, — Voltaire, toujours Parisien au fond de l'âme,

malgré ses velléités suisses, n'eût pu croire vraiment, comme ses compatriotes, à ce qu'il voyait de ses yeux et entendait de ses oreilles.

Il avait prédit la gloire de Grétry ; que n'eût-il prophétisé au sujet de Mozart ? Un génie à son apogée applaudissant un génie à son aurore ! Sa surprise se serait traduite, *stante pede*, en un morceau de littérature d'une incalculable portée. Pour le coup, nous aurions eu une *Ode à Orphée*, valant en éloquence et la dépassant peut-être en inspiration, la célèbre *Épître à Uranie*, d'un jet si remarquable pourtant.

Les deux artistes se trouvèrent à Paris, à la même époque, sans se rencontrer de nouveau : Voltaire en plein triomphe, Mozart hélas ! en plein découragement. C'était au commencement de l'année 1778.

II. — **Intermèdes de société.**

Quand Voltaire déclare parfois que, si l'on joue ou l'on ne joue pas ses pièces de théâtre, cela lui est bien égal, il ne faut guère le croire sur parole. Jamais, en effet, écrivain dramatique ne remua ciel et terre, pour la représentation de ses ouvrages, comme l'auteur de *Zaïre*, de *Mérope* et de *Tancrède*.

Partout où le brillant écrivain résidait, il créait de petites scènes, pour y essayer ses pièces, y affronter la critique à huis clos, et y dresser des acteurs que Paris acclimatera un jour. La plupart de ses tragédies et de ses comédies ont reçu ce premier baptême expérimental. Les Parisiens étaient, dans l'intervalle, affriandés par des promesses habiles. On leur disait malignement : « Si vous êtes bien sages, ô Welches, vous aurez des nouveautés de ma façon pour le tripot. »

Ces exercices privés servaient d'amusement à notre laborieux philosophe et lui procuraient un utile dérivatif pour ses préoccupations multiples. En même temps, ils constituaient une réponse *ad vivum* aux paradoxales déclamations de Jean-Jacques Rousseau contre les spectacles : « Vous avez

daigné accabler ce fou de Jean-Jacques par des raisons, écrit-il à d'Alembert, et moi je fais comme celui qui, pour toute réponse à des arguments contre le mouvement, se mit à marcher. Jean-Jacques démontre qu'un théâtre ne peut convenir à Genève, et moi j'en bâtis [1]. » N'affirme-t-il pas, quelque part, ce grand moqueur, qu'il aimerait mieux » avoir affaire à des filles de chœur d'opéra qu'à des philo- » sophes ; » « qu'elles entendraient mieux raison ? »

En des moments d'abattement, où tout lui était antipathique, il exceptait de la liste de ses aversions le théâtre « le repos et la campagne. » En d'autres instants, où le souvenir de ses nombreuses pérégrinations se présentait à lui, il se comparait pittoresquement à un ancien troubadour « bâtissant des théâtres partout où il se trouvait. » C'est ainsi que Sceaux, Lunéville, Bruxelles, Enghien, Potsdam, Berlin, Gotha, Baireuth et d'autres résidences temporaires, le virent jouer, sur des scènes permanentes ou improvisées, une série de pièces, la plupart de son crû.

La scénologie spéciale dont j'aurai à m'occuper, se concentre là où Voltaire, en pleine jouissance du repos, de la fortune et de la gloire, se livra corps et âme à sa passion théâtrale, et où il se prodiguait à la fois comme auteur, comme acteur et comme régisseur, le tout dans des ouvrages où la musique remplissait un certain rôle. Pour conjurer l'ennui inhérent à cinq actes de tragédies bourrés d'alexandrins d'une solennelle monotonie, le poëte sut faire l'agréable diversion d'intermèdes de musique, la plupart de gracieux opéras comiques ou des comédies à couplets envisagées comme telles.

Les informations concernant les représentations données

[1] 15 octobre 1760.

au « Paradis terrestre de Cirey, » sont assez minces. On sait simplement qu'on y joua la comédie, pour faire diversion aux études de physique. On y interpréta, un jour, « trente-cinq actes en quatre heures de temps. » Parfois des séances de lanterne magique eurent lieu « avec des propos à faire mourir de rire. » Doit-on s'en tenir là, et convient-il de supposer que la « divine » Émilie, qui joua, avec un double talent d'actrice et de cantatrice, *Zirphé*, à Sceaux[1], ornée de « mille diamants, » se soit contentée de n'aborder à Cirey que des rôles purement dramatiques ? Faut-il croire que ses succès à Lunéville, dans les opéras d'*Issé*, de *Zélindor* et des *Éléments*, n'aient pas été préparés soigneu-

[1] Voltaire ne dit qu'un mot de ces représentations, qui comprenaient encore l'opéra d'*Issé*, entr'autres : « Il est bien vrai que nous avons joué à Sceaux des opéras, des comédies, des farces, et qu'ensuite, m'élevant par degrés au comble des honneurs, j'ai été admis au théâtre des petits cabinets, entre Moncrif et d'Arboulin. » A Cideville, 2 janvier 1748. Au mutisme de ses lettres, il supplée par des versiculets madrigalesques, dont j'aime à citer le spécimen suivant, composé le jour même où son amie interpréta l'opéra d'*Issé* à Sceaux :

Être Phébus aujourd'hui je désire,
Non pour régner sur la prose et les vers,
Car à Dumaine il remet cet empire ;
Non pour courir autour de l'univers,
Car vivre à Sceaux est le but où j'aspire ;
Non pour tirer des accords de sa lyre,
De plus doux chants font retentir ces lieux ;
Mais seulement pour voir et pour entendre
La belle Issé, qui pour lui fut si tendre
Et qui le fit le plus heureux des dieux.

Voici d'autres vers, improvisés à la même occasion :

Charmante Issé, vous nous faites entendre
Dans ces beaux lieux, les sons les plus flatteurs ;
Ils vont droit à nos cœurs ;
Leibnitz n'a point de monade plus tendre,
Newton n'a point d'x plus enchanteurs.

sement, au château de Cirey, sous les yeux de son intime ami, qui vante, dans vingt lettres datées de cette délicieuse retraite, l'habileté extrême de la marquise en tout genre de beaux-arts ? « *Tullia nostra, Æmilia du Châtelet, in omni genere artium instructa* [1]. » Lui-même s'écrie, comme subjugué par le charme : « J'ai la passion des beaux-arts ; j'en suis fou [2] ! »

A défaut d'un talent qui fût à la hauteur de l'éloge qu'on en faisait, la diva avait le don de l'assurance, car, en parlant de l'acte *le Feu*, qui, dans *les Éléments*, est désigné par le naufrage des Vestales, et, étrange coïncidence ! le « péril d'Émilie, » elle déclare, avec un rare aplomb, que ce fragment a été exécuté véritablement « comme à l'Opéra [3]. » Quelques jours auparavant, Voltaire avait écrit : « Mme du Châtelet joue ou l'opéra, ou la comédie, ou la comète [4]. »

Il y avait d'ailleurs à Cirey un théâtre charmant, que Mme de Graffigny décrit ainsi : « Le théâtre est fort joli, mais la salle est petite ; ce théâtre est une salle de marionnettes. Oh ! c'est drôle ! Mais qu'y a-t-il d'étonnant ? Voltaire est aussi aimable enfant que sage philosophe. Le fond de la salle n'est qu'une loge peinte, garnie comme un sofa, et le bord sur lequel on s'appuie, est garni aussi. Les décorations sont en colonnades avec des pots d'orangers entre les colonnes [5]. »

La petite scène de Cirey revêt une physionomie différente sous la plume de Longchamps et de Wagnière : « Ce théâtre

[1] Au mois de mars 1740.
[2] 14 avril 1739.
[3] 30 novembre 1748.
[4] 4 octobre 1748.
[5] *Vie privée de Voltaire et de Mme du Châtelet*, etc.

se trouvait au fond d'une galerie. Des tonneaux vides, sur lesquels on avait établi un plancher, des coulisses de chaque côté, revêtues de vieilles tapisseries, un lustre, quelques violons, jouant dans les entr'actes, faisaient en réalité tous les frais de ces soirées charmantes et d'une si franche gaieté [1]. »

Cirey est situé aux confins de la Lorraine et de la Champagne. Voici le poëte établi aux Délices, près de Genève, et à Monrion, près de Lausanne, deux résidences magnifiques : « La pointe du sérail de Constantinople, dit-il, n'a pas de plus belle vue.... Je ne peux me lasser de vingt lieues de ce beau lac, de cent jardins, des campagnes de la Savoie, et des Alpes, qui les couronnent dans le lointain. » Les Délices l'attiraient surtout en été ; en hiver, il préférait Lausanne. Il y avait bâti un *palazzo nel gusto italiano*, ayant quinze croisées de face en cintre et une terrasse qui dominait un immense amphithéâtre de jardins pittoresques. Ici, il histrionnait, pour employer son expression favorite ; là, il plantait, il faisait le jardinier. C'était le temps d'être à soi, et d'achever paisiblement sa carrière. Oh ! la belle chose que la tranquillité ! Mais, l'ennui est de sa connaissance et de sa famille. Pour chasser ce vilain parent, il a établi un théâtre à Monrion, où l'on exhibe les pièces anciennes et nouvelles.

Mme Denis possédait un talent très sérieux d'actrice. Passionnée pour les ouvrages dramatiques de son oncle, elle le stimulait sans cesse pour en donner la représentation en petit comité. Elle avait, outre cela, quelques prétentions littéraires qui la portèrent à écrire une comédie : *la Coquette punie*, dont le succès fut médiocre. Écoutez comme l'oncle

[1] *Mémoires sur Voltaire.* Paris, 1826, etc.

la vante, à la fois comme ménagère et comme artiste amateur : « Mme Denis a le talent de meubler des maisons et d'y faire bonne chère ; ce qui joint à ses talents de la musique et de la déclamation, compose une nièce qui fait le bonheur de ma vie.» Il n'a pu la réduire « au rôle de Cérès, de Pomone, de Flore. » Elle eût préféré « être Thalie à Paris. »

On joua d'abord *Zaïre*, sur un « joli théâtre. » Les habits, confectionnés à Paris, étaient magnifiques. Voltaire représentait le « bonhomme Lusignan. » Orosman était confié à « un fils du général Constant. » Mme Denis, « sans avoir les beaux yeux de la Gaussin, faisait Zaïre » bien mieux que cette comédienne. Après, eut lieu l'exécution de l'immortel opéra-bouffe *la Serva Padrona*, de Pergolèse. Deux cents spectateurs, qui valaient bien le parterre de Paris, étaient accourus à trente lieues à la ronde. Beaucoup d'esprit, beaucoup de raison, point de cabale. Décidément, s'écrie Voltaire, mon beau pays roman, mes beaux rivages du lac Léman, sont devenus « l'asile des arts, des plaisirs et du goût. »

Puis, c'étaient le tour de l'*Enfant prodigue*, également suivi d'un opéra bouffe, et de *Fanime*, accompagnée de danses et entremêlée d'un délicieux intermède : *les Troqueurs*. Après chacune de ces soirées dramatiques et musicales, on faisait « meilleure chère que Phyrrus, » car « ce n'était point une *fermière qui ordonnait* les soupers, » comme à la campagne chantée par Boileau. On comptait parfois cinquante personnes à table. C'est ainsi que Voltaire oubliait « les querelles des rois et celles des gens de lettres, les unes affreuses, les autres ridicules. » Est-ce tout ?

Les plus jolies dames de Paris, non pas les caillettes dont il fuyait la société avec soin, regardaient comme une très grande faveur d'être admises à ces spectacles intéres-

sants : Mmes de Montferrat, d'Épinai, de Muy, de Fontaines, sa nièce, furent de la fête. J'allais oublier les « plus beaux yeux qui soient actuellement à Turin : ceux de Mme de Chauvelin, l'ambassadrice dont Voltaire et Mme Denis se vantaient « d'avoir tiré des larmes. » Et Mme Duboccage, la récente auteur de la *Fille d'Aristide*, pour laquelle on donna une représentation spéciale de la *Femme qui a raison*, comédie jouée jadis à Lunéville, et arrangée depuis en trois actes. « Elle en fut si contente, qu'elle voulut absolument l'emporter à Paris. »

La correspondance du patriarche est assez sobre, à l'endroit des *Troqueurs*, de Vadé et de Dauvergne : « Nous eûmes, après *Fanime*, des rafraîchissements pour toute la salle; ensuite le joli opéra des *Troqueurs*, et puis un grand souper. » *Fanime*, entremêlée de danses, est l'objet de quelques lignes plus explicites et certes d'une piquante originalité : « Nous jouâmes, hier [1], et avec un nouveau succès. Je jouais Mohador; nous étions tous habillés comme les maîtres de l'univers. Je vous avertis que je jouai le bonhomme de père mieux que Sarrazin : ce n'est point vanité, c'est vérité. Quand je dis mieux, j'entends si bien que je ne voudrais pas de Sarrazin pour mon sacristain. J'avais de la colère et des larmes, et une voix tantôt forte, tantôt tremblante ; et des attitudes ! et un bonnet ! non, jamais il n'y eut un si beau bonnet. Mais je veux encore donner quelques coups de rabot à mon loisir, si Dieu me prête vie. » Ailleurs, il prétend « qu'il histrionne pour son plaisir, » sans avoir ni cabale à craindre, ni caprices à essuyer. Entre ces deux extrêmes, se trouve, je crois, la vérité. Voltaire avait appris la déclamation scénique au collége d'Henri-le-Grand, sous d'habiles

[1] 24 février 1758.

maîtres. Il y avait interprété, avec son confident d'Argental, mainte tragédie et comédie. Son contact avec les artistes de profession, renforcé des lumières de sa vaste intelligence, auront fait le reste.

On peut regretter qu'il n'ait point dépeint, comme il l'a fait pour *Fanime*, le rôle de *la Serva Padrona*, qu'il joua et chanta peut-être. Quant à *la Femme qui a raison*, les parties instrumentales dont elle était munie, auront été confiées, comme d'ordinaire, à un orchestre « savoyard, » formé de violons, et selon, toute apparence, soutenu par un clavecin.

Le « jardin d'Éden, » où Voltaire se prélassait ainsi, avait pris, en peu de temps, une extension considérable : « J'ai quatre pattes, au lieu de deux, écrit-il à Thiriot ; un pied à Lausanne, dans une très belle maison pour l'hiver ; un pied aux Délices près de Genève, où la bonne compagnie vient me voir ; voilà pour mes pieds de devant. Ceux de derrière sont à Ferney et dans le comté de Tourney, que j'ai acheté, par bail emphytéotique, du président Des Brosses. » Ici, il avait élevé un autre théâtre « vert et or, » et « grand comme la main. » Il l'appelait son théâtre de marionnettes et de polichinelle. Il y donna d'abord *Mérope*, puis la *Chevalerie*, devenue *Tancrède*, un de ses chefs-d'œuvre. Comme il y avait énormément de fracas, dans cette tragédie, la musique ne pouvait que lui prêter un éclat éblouissant de plus. Aussi, s'aida-t-il, cette fois, aux entr'actes et aux cortèges, d'une troupe d'orchestre saxonne, que la guerre avait pourchassée jusqu'en Suisse. Elle se composait d'instruments à archet et à vent.

« Flexible comme une anguille, vif comme un lézard, et laborieux comme un écureuil, » Voltaire avait pourvu à tout : « à la pièce, au théâtre, aux acteurs. » Ceux-ci « moitié Suisses, moitié Français, » furent jugés excellents.

Lui-même faisait « parfaitement le bonhomme ; » c'était « un assez singulier vieillard. » Mme Denis jouait comme la Dumesnil..... dans son bon temps. Cent personnes, tant allobroges que suisses, l'ont attesté par leurs larmes. On devine si « les plus beaux yeux qui soient à présent dans les Alpes [1], » ont versé des pleurs, sans compter les yeux de son mari, moins beaux, en vérité, dit-il, mais appartenant à une tête pleine d'esprit et de goût. « Philémon et Baucis » ont-ils fait de leur mieux, à son tour, la dame au fascinant regard les a payés « comme les sirènes, en chantant d'une manière charmante, et en les ensorcelant. »

Deux tragédies en deux jours, en pleines vallées du mont Jura, quel dithyrambe pour ses correspondants intimes ! Empruntons-en un adressé à d'Argental : « Le théâtre de Polichinelle est bien petit, je l'avoue ; mais, mon divin ange, nous y tînmes, hier, neuf en demi-cercle assez à l'aise ; encore avait-on des lances, des boucliers, et on attachait des écus, et l'armet de Mambrin à nos bâtons vert et clinquant, qui passeront, si l'on veut, pour pilastres vert et or. Une troupe de racleurs et de sonneurs de cor saxons, chassés de leur pays par Luc [2], composaient mon orchestre. Que nous étions bien vêtus ! Que même Denis a joué supérieurement les trois quarts de son rôle ! Je souhaite, en tout, que la pièce soit jouée à Paris, comme elle l'a été dans ma masure de Tourney. » Les femmes s'attiraient *ad libitum*, sans beaucoup de dépenses. Surtout, point de cornettes. « Un diadème de perles fausses, quelques rubans, des boucles, ou un petit bonnet. Une femme, quand elle est jolie, est mieux coiffée pour un écu, qu'une laide pour

[1] Ceux de Mme l'ambassadrice de Chauvelin, comme on a vu.

[2] Frédéric II.

mille pistoles. » Mme la marquise de Gentil faisait partie de cette vaillante petite troupe.

La scène va-t-elle changer encore ? « Nous allons jouer sur notre théâtre de Ferney, mais je ne peux plus faire les pères ; j'ai cédé mes rôles ; je suis spectateur bénévole. » Voltaire disait cela en avril 1760. Le fait est qu'il ne céda rien du tout. L'été s'écoula, sans comédie. On en projeta une, mais sans y donner suite, avec le duc de Villars, Marmontel et Gaulard, receveur-général. Lekain fut mandé aussi. Les chaleurs excessives dérangèrent tous les plans. On joua donc, comme Thespis, au temps des vendanges. La scène était toujours « au castel de Tourney. » *Alzire* et *Tancrède*, *Mahomet* et *l'Orphelin* firent, entre autres, les frais de ces exhibitions. Le duc de Villars, grand dilettante, y participa simplement en qualité de spectateur [1], avec le marquis d'Argence, qui « vaut un peu mieux que le d'Argens des *Lettres juives.* » Il y eut à *Tancrède* une douzaine de Parisiens. Mme Denis joua, à peu près, comme la Clairon [2]. Quant à Voltaire, si Brizard est « un cheval de carosse, » il n'est, lui, « qu'un fiacre ; » mais, il fait pleurer. Plus de mentions d'orchestre saxon. Le clavecin, aidé des violons, en auront fait l'office.

On donne, pour le célèbre Turgot, *Fanime*, avec le charmant opéra *les Ensorcelés* comme intermède, le tout interprété par une troupe, qui, à en croire le radieux imprésario,

[1] Le duc de Villars se contenta de jouer, à huis clos, Gengiskan, dans l'*Orphelin*, ce même rôle que remplit depuis Voltaire avec un « geste tout à fait tartare. »

[2] Voltaire, tout en se défendant de népoisme, poussa même l'hyperbole jusqu'à égaler Mme Denis à la Clairon. Celle-ci, prenant la chose trop à la lettre, en marqua son mécontentement au poëte, qui lui répondit de la façon la plus adroite et la plus courtoise.

« gagnerait fort bien sa vie. » Il y avait encore, parmi les spectateurs, le duc de Villars, les intendants de Bourgogne et de Languedoc. On était « cinquante-deux à table. »

La « cabane de Philémon et Baucis, » à Ferney, « n'est pas encore changée en temple, mais elle l'est en théâtre. » Ce théâtre, à ce que Voltaire prétend, est « un des plus jolis qui soient en France. » Pendant qu'il « rebrouillonne son brouillon » de *Cassandre*, c'est-à-dire d'*Olympie*, il organise quelque petite drôlerie susceptible d'intéresser non seulement, mais de faire rire. Il en attend la représentation à Paris, pour la donner sur sa petite scène. Les répétitions promettent une série de soirées agréables.

Un des principaux attraits de la nouveauté annoncée, est Mlle Cornélie-Chiffon : c'est ainsi que Voltaire, qui aimait sa laideron comme un vrai père, nomme la descendante de l'auteur du *Cid*. Elle est « bonne enfant, naturelle, gaie et vraie. » Voilà pour le moral. « Son nez ressemble à celui de Mme de Ruffec ; elle en a le minois de doguin, de plus beaux yeux, une plus belle peau, une grande bouche assez appétissante, avec deux rangs de perles. » Tel est son physique. « Si celle-là fait jamais une tragédie, je serai bien attrappé ; elle fait, du moins, de la tapisserie. Je crois que c'est un des beaux-arts ; car Minerve, comme vous savez, était la première tapissière du monde. » A quoi bon pourtant en faire une savante ? « Elle a lu le *Cid* ; c'est déjà bien assez. » Non pas ! Elle dit à ravir le réçit d'Isménie, dans *Mérope*, elle va jouer Chimène, et, ô prodige, elle vient de s'essayer dans le rôle de Colette du *Droit du Seigneur* — la petite drôlerie promise, — « à faire mourir de rire. » Sa voix est flexible, harmonieuse et tendre. Bref, « c'est une vraie Dangeville. »

Lisez, je vous prie, le réçit de la représentation même, et

vous y verrez ce talent, déjà si remarquable, grandir encore, du moins sous la plume de son protecteur, en bien des points. Ce réçit, en deux versions, est le plus joli courrier théâtral que l'on puisse écrire. D'abord à Damilaville, le 8 mars 1762 :

« On joua, samedi dernier, *le Droit du Seigneur*, sur un théâtre un peu mieux entendu et mieux décoré que celui de la comédie française. Tous les gens qui se piquent d'avoir de l'esprit, depuis Dijon jusqu'à Turin, vinrent à cette fête. La pièce fut très bien jouée. Nous avions un excellent Mathurin ; Mlle Corneille était Colette elle-même ; c'était la nature pure. Je doute que Mlle Dangeville ait plus de talent : elle ne peut avoir plus d'art.

« Tout ce qu'on a ridiculement retranché à la police de Paris, a été rétabli à la nôtre ; aussi n'a-t-on jamais tant ri ; et Acanthe, de son côté, n'a jamais tant intéressé. Le bailli conduisait la noce sur le théâtre ; six femmes jolies, habillées en bergères, six jeunes gens très galants, précédés de violons, se présentaient avec les acteurs devant monseigneur : c'était un tableau de Teniers. »

Maintenant à d'Argental, le même jour :

« Je n'en peux plus ; je sors du bal, ma tête n'est point à moi. — Un bal, vieux fou ? un bal dans les montagnes ? et à qui l'as-tu donné ? aux blaireaux ? — Non, s'il vous plaît, à très bonne compagnie ; car voici le fait : nous jouâmes hier *le Droit du Seigneur*, et cela sur un théâtre qui est plus brillant que le vôtre assurément. Notre théâtre est favorable aux cinquièmes actes, la fin du quatrième fut reçue très froidement, comme elle mérite de l'être ; mais, à ces vers : *Je vais partir... Je ne partirai plus ; Avouez donc la gageure perdue... J'aime... Eh bien donc régnez ;* à ces vers si vrais, si naturels, si indignement retranchés,

il partait des applaudissements des mains et du cœur. J'avoue que la pièce est bien arrondie ; mais enfin c'est notre cinquième acte qui a plu. A des Allobroges, direz-vous ; non, à des gens d'un goût très sûr, et dont l'esprit n'est ni frelaté ni jaloux, qui ne cherchent que leur plaisir, qui ne connaissent pas celui de critiquer à tort et à travers, comme il arrive toujours à Paris à une première représentation...

« Oui, *le Droit du Seigneur* a enchanté trois cents personnes de tout état et de tout âge, seigneurs et fermiers, dévotes et galantes. On y est venu de Lyon, de Dijon, de Turin. Croiriez-vous que Mlle Corneille a enlevé tous les suffrages ? Comme elle était naturelle, vive, gaie ! Comme elle était maîtresse du théâtre, tapant du pied quand on la sifflait mal à propos ! Il y a un endroit où le public l'a forcée de répéter. J'ai fait le bailli, et, ne vous déplaise, à faire pouffer de rire. Mais que faire de trois cents personnes au milieu des neiges, à minuit que le spectacle a fini ? Il a fallu leur donner à souper à toutes ; ensuite il a fallu les faire danser : c'était une fête assez troussée. Je ne comptais que sur cinquante personnes ; mais passons, c'est trop me vanter.... »

« Il faut bien s'amuser sur la fin de sa vie ! » Certainement ; mais, le « bon diable de bailli » le prenait un peu haut, ce me semble, avec le simple succès d'estime qu'on fit, à Paris, au *Droit du Seigneur*. N'allait-il pas jusqu'à dire : « Nous avons beaucoup d'esprit et de jugement, et Paris n'a pas le sens d'une oie ? » Ne prétendait-il pas que Ferney était le vrai public, le public juste ? « Jouez une pièce en société ; vous n'avez que des flatteurs. Jouez-la devant quatre cents personnes, vous avez des critiques : et quatre cents personnes assemblées sont comme quatre

mille. » Je doute pourtant que le duc de Richelieu eût reçu Mme Denis et son oncle « dans la troupe de Sa Majesté. » Ce qu'il insinue à Albergati Capacelli, au sujet des pièces de Goldoni, susceptibles d'être jouées sur le théâtre de Polichinelle, est plus vrai, plus sincère : « Je pourrais tout au plus faire le vieux Pantalon Bisognosi. » Voltaire et Mme Denis étaient parfois très outrés dans leur déclamation.

Les violons de la noce villageoise auront fonctionné dans les entr'actes, et, très probablement, il y aura eu des couplets chantés dans la comédie où la jeune Corneille était si simillante.

Après, défile immédiatement « l'œuvre des six jours, » à savoir *Olympie*, où Mlle Corneille, « née actrice comique, tragique, » déploya un naturel étonnant. » Mme Denis joue Statira supérieurement. « Elle déclame de cœur ; à Paris on déclame de bouche. » Comment se fait-il alors que Mlle Clairon et Mme Duchapt (marchande de modes) soutiennent seules la gloire de la France ? » Mais Voltaire attend la Clairon chez lui. La rectification n'a que cette portée. On a « une assez bonne Olympie, un bon Cassandre, un bon hiérophante (Voltaire), un bon Antigone. » Cette représentation, bien qu'émaillée de scènes dont s'accomode la musique, est étrangère à notre plan. Elle fournit à Voltaire l'occasion de décrire son théâtre, que nous ne connaissons pas encore :

« Notre salle est sur le modèle de celle de Lyon [1] ; le

[1] Laquelle fut élevée en 1756, d'après une lettre de Voltaire adressée à Mme de Fontaine, le 17 mars de la même année : « Nous comptions aller faire un petit tour à Lyon pour la dédicace du beau temple dédié à la comédie, que la ville a fait bâtir moyennant cent mille écus. C'est un bel exemple que Lyon donne à Paris, et qui ne sera pas suivi ; mais l'autel ne sera pas prêt, et on ne pourra y officier qu'à la fin de juin. » Il revient ailleurs sur l'insuffisance de la principale salle de spectacle de Paris. Voy. le chapitre : *l'Opéra*.

même peintre a fait nos décorations ; la perspective en est étonnante. On n'imagine pas d'abord qu'on puisse entendre les acteurs qui sont au milieu du théâtre : ils paraissent éloignés de cinq cents toises. Ce milieu était occupé par un autel ; un péristyle règnait jusqu'aux portes du temple. La scène s'est toujours passée dans ce péristyle ; mais, quand les portes de l'intérieur étaient ouvertes, alors les personnages paraissaient être dans le temple, qui, par son ordre d'architecture, se confondait avec la vestibule ; de sorte que, sans aucun embarras, cette différence essentielle de position a toujours été très bien marquée. »

Peu après l'arrivée de Le Kain, qui joue entre autres *Zamore*, le châtelain de Ferney demande au comte de Choiseul un passeport pour un virtuose anglais qui désire retourner dans son pays : « C'est un jeune homme, marque-t-il, qui aime tous les arts, et qui joue parfaitement du violon dans notre orchestre. » Point de doute, conséquemment, il y a une phalange d'instrumentistes, attachés, d'une manière permanente, au petit théâtre des Allobroges.

Au comble du bonheur, le patriarche ne connaît plus « que littérature et agriculture. Cela donne de la santé au corps et à l'âme, et Dieu sait alors comme on rit de ses folies passées et de toutes celles de nos confrères les humains. » Ajoutez-y un bout de cour fait au duc de Richelieu, venu à Ferney pour voir *Olympie*, et, ce qui vaut mieux encore, pour contempler un beau mari et une bonne dot donnés à Cornélie-Chiffon. C'est, en quelque sorte, la réalisation du rôle du bailli, dans *le Droit du Seigneur*. « Je suis fort claqué, » à Ferney, s'écrie-t-il, à propos de la reprise de sa comédie favorite. Il aura été applaudi universellement pour l'acte de sublime générosité posé en faveur d'une pauvre parente du grand Corneille. Le bonheur de

cette enfant lui tenait infiniment au cœur. Bien certainement « il y a une providence pour les filles. » Les faibles aptitudes de la petite espiègle pour la musique et pour la danse, étaient, à l'heure actuelle, le moindre de ses soucis : « Le demi-philosophe n'est point effarouché que la future ait fait peu de progrès dans la musique et dans la danse, et autres beaux-arts ; il ne danse, ni ne chante, ni ne joue ; il est pour la conversation, et il veut penser. » Cela vaut mieux en somme, que de « faire des contes de ma mère l'Oie. »

Précisément, Jean-Jacques Rousseau lui avait écrit : « Vous corrompez par votre théâtre, les mœurs de ma république. » N'est-ce point une excellente occasion de renoncer à l'œuvre de Satan ? Il finit par se le persuader, après s'être réjoui, tant de fois, d'avoir contrecarré les folles prétentions de l'auteur de la *Lettre sur les spectacles*. Il s'agissait d'ailleurs d'être prudent... Sa jolie scène va retentir, une dernière fois, selon lui, des accents de Melpomène, rehaussés de ceux d'Orphée, par l'arrivée des ducs de Randan et de La Tremouille. Puis, elle servira de local à repasser le linge! Les tracasseries de Genève devenant de plus en plus « insipides, » il compte se défaire de ses *Délices*, et « n'être plus qu'une plante du pays de Gex. »

Entretemps, arrive à Ferney un jeune marquis de Villette, joyeux comme un pinson et entièrement fait pour égayer la décrépitude du poëte : « J'ai actuellement pour me regaillardir, un jeune M. de Villette qui sait tous les vers qu'on ait jamais faits, et qui en fait lui-même, qui chante, qui contrefait son prochain fort plaisamment, qui fait des contes, qui est pantomime, qui réjouissait jusqu'aux habitants de la triste Genève. » Les projets sont changeants. La « virtuose Clairon, » placée, à Paris, entre le For

l'Évêque et l'Excommunication, et d'ailleurs atteinte d'une affection des amygdales, vient faire visite au patriarche. La Harpe la rejoint bientôt après. Bah! « il vaut encore mieux être en linge sale et jouer la comédie. » Clairon dit, à note basse, Aménaïde et Électre. « Elle est unique, s'écrie Voltaire ; il est juste qu'elle soit persécutée à Paris! » La poëte est tellement « enquinaudé, » qu'il se met à la célébrer. Les versiculets, improvisés en plein enthousiasme, sont, dit-il, « des chansons de table, qu'il ne faut chanter qu'en pointe de vin. » Il s'agit ici, entre autres, des *Couplets d'un jeune homme*, « chantés à Ferney, le 11 Auguste 1765, veille de Saint-Claire, à Mlle Clairon, sur l'air : *Annette à l'âge de quinze ans.* » C'était, à en croire Voltaire, un tel baume qu'il fallait « sur les blessures qu'elle avait reçues. »

La plaisante comédie que ce monde-ci ! Des Russes donnent *Mérope*, près du lac de Genève : « Je vous écris en sortant de *Mérope*, mande-t-il à d'Argental, qu'on a exécutée sur mon petit théâtre de marionnettes, au grand étonnement des Allobroges. Figurez-vous qu'il n'y avait rien chez nous de si brillant, car Mme Schouvaloff avait prêté à Mme Denis pour deux cent mille écus de diamants, et à peu près autant à Mme de Florian, pour jouer la baronne dans *Nanine*. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que M. de Schouvaloff [1] jouait Égiste dans *Mérope*. » Cela vaut bien mieux à voir et à entendre, que d'être « plante, » et de se traîner avec un bâton, au coin du feu. » *Nanine* ou *le Préjugé vaincu*, dont le sujet est tiré du roman de *Pamela*, était entremêlé de musique instrumentale.

[1] Chambellan à la cour de Catherine. Voltaire l'avait appelé, peu avant, « empereur de Russie. »

Et les opéras, me direz-vous? En voici cinq, dûment comptés: *Henri IV*, *le Roi Fermier*, *Rose et Colas*, *Annette et Lubin*. Le parti des spectacles l'avait décidément emporté à Genève. Une excellente troupe d'opéra-comique s'y était établie, à la grande joie de Voltaire, qui voulut non seulement l'entendre et l'encourager, par ses applaudissements, mais la sanctionner en quelque sorte par un accueil sympathique à son château de Ferney. Elle s'y produisit, au mois de septembre 1766, avec un franc succès. Elle joua « supérieurement, » d'après le maître de céans. Une des actrices de la compagnie eût fait « les délices de Paris. » Dans *Annette et Lubin*, Voltaire n'eut pas de peine à reconnaître la main de l'abbé de Voisenon : « Il n'y a que lui qui puisse avoir tant de grâces. » En somme, la meilleure pièce du répertoire entendu. Pour *Henri IV*, « ce seul nom émeut, et fait la moitié du succès. » Aussi, « tout le monde pleura, quand la famille du meunier se mit à genoux devant *Henri IV* ; il est adoré dans nos déserts, comme à Paris. » La nation entière connaît par cœur *Rose et Colas* ; malheureusement « elle ne lit guère le *De Naturâ Deorum*. » Allusion moqueuse à la décadence des lettres en France, et à ce que le sarcastique esprit appelait « la rouille de la barbarie. » On trouve, en France, cent chasseurs, pour un homme qui lit ; « c'est en quoi les Anglais et même les Allemands l'emportent prodigieusement sur nous. »

Tout entier à son émerveillement, il mande à son ange gardien « aux yeux clignotants et à la perruque à nid de pie, » on a reconnu, d'Argental : « J'étais dans une si horrible mélancolie, que, pour me guérir, j'ai fait venir toute la troupe de Genève, au nombre de quarante-neuf, en comptant les violons. J'ai vu ce que je n'avais jamais vu : des

opéras-comiques [1] ; j'en ai eu quatre. Il y a une actrice très supérieure, à mon gré, à Mlle Dangeville ; mais ce n'est pas en beauté : elle est pourtant très bien sur le théâtre. Elle a, par dessus Mlle Dangeville, le talent d'être aussi comique en chantant qu'en parlant. Il y a deux acteurs excellents ; mais rien pour le tragique ni pour le chant comique, en aucun lieu du monde. Cela prouve évidemment que le cothurne est à tous les diables, et que la nation est entièrement tournée aux tracasseries parlementaires, aux horreurs abbévillienne[2], et à la farce. J'ai vu jouer aussi *Henri IV ;* vous croyez bien que cela n'a pas déplu à l'auteur de *La Henriade.* »

Une « bergerie, » la tragédie *des Scythes*, est sortie de son cerveau bouillonnant. Plusieurs scènes se prêtaient beaucoup à la musique, particulièrement celles des jeunes villageoises qui viennent, vêtues de blanc, attacher des guirlandes aux arbres qui ombragent l'autel. « J'enverrai au bout des ailes de mes anges les paroles et la musique, dès que les comédiens (de Paris) auront pris une résolution. » De qui vient cette musique ? Sont-ce simplement les tons de la déclamation [3] ? La bergerie est rendue, à Ferney, par M. et Mme La Harpe, M. et Mme Dupuits, de Chabanon, Cramer (Gabriel) et Voltaire, qui avoue ne s'être pas mal tiré du rôle du vieillard Sozame, joué « d'après nature. » Il avait soixante-

[1] Il condamna donc longtemps ce genre de spectacles sans le connaître. Voyez le chapitre : *l'Opéra comique.*

[2] La condamnation inhumaine du chevalier De la Barre.

[3] Il dit, quelque part : « Quand je traduis quelques morceaux de poésies étrangères, je note imparfaitement leur musique. » Prenons acte toutefois de ce que Grimm dit, en 1767, des deux dernières tragédies de Voltaire : les *Scythes* et *Olympie*. A son avis, ces ouvrages « ne sont que des opéras dans le genre de Métastasio, et, avec très peu de changements, on en ferait des drames lyriques. » Cela est significatif. L'*Œdipe* de Voltaire est entremêlé de chœurs.

quatorze ans ! « Il y a là de l'amour, comme dans l'opéra-comique, et c'est ce qu'il faut aux belles dames de Paris. »

Il y eut, comme intermède, *la Partie de chasse d'Henri IV*, de Collé. Le sujet étant en vogue, pourquoi ne pas l'exploiter aussi ? En cinq jours, *Charlot ou la Comtesse de Givri* est debout, et bientôt cette « bagatelle » est interprétée supérieurement par Mme Denis, qui organise des fêtes magnifiques pour les officiers des régiments de Flandre et de Conti, que les troubles de Genève amènent devant Ferney. Aux *Scythes* succède *Sémiramis*, donnée au son des tambours ; c'est tout ce qu'il y a de tragique parmi nous, observe, à ce sujet, très plaisamment Voltaire. Puis, souper de quatre-vingts couverts, bal et fusées. « Quel souverain pourrait donner des fêtes plus ingénieuses ? » A coup sûr, « notre théâtre a mieux valu que celui du faubourg Saint-Germain. »

Voilà, en somme, l'apogée de la vie lyrico-dramatique de Ferney. Le manoir si animé, si joyeux, va devenir un vrai cloître, dirigé, s'il vous plaît, par « Frère-François, capucin indigne. » Toujours la comédie, au fond :

Nos mœurs changent, Brutus ; il faut changer nos lois.

Bref, après avoir été, pendant quatorze ans, l'aubergiste de l'Europe, « Voltaire s'était lassé de cette profession. » Son grand âge, ses infirmités continuelles, l'avaient forcément condamné au régime et à la retraite. Cette existence ne pouvant convenir à Mme Denis, il se dépouilla d'une partie de son bien pour la rendre heureuse à Paris. N'était-il pas réduit à ne plus pouvoir interpréter que les « rôles de Tirésias ? » *Solve senescentem*. Sa petite bonbonnière est transformée en atelier ; on fond de l'or, on polit des

rouages de montres, là où on célébrait Melpomène et Orphée. Simple impression du moment ! Le cadran des montres marque bientôt un retour vers les dieux favoris. Ce sera le dernier. Avec la réinstallation de la nièce fugitive, reparaît une troupe de comédiens genévois, interprètes des opéras-comiques d'*Henri IV* et d'*Annette et Lubin*. La principale actrice « joue un peu mieux que Mlle Dangeville, quoiqu'elle ne soit pas si jolie. » On construit, dans le domaine de Ferney, une nouvelle salle de spectacle, « très ornée, très bien entendue et très commode. » Saint-Géran, sous les auspices de Papillon-Philosophe, en est le directeur.

« Vous savez peut-être, marque-t-il à d'Argental, qu'un troubadour ambulant, nommé Saint-Géran, protégé par Mme de Saint-Julien, s'étant aperçu que, dans ma drôle de ville à peine bâtie [1], il y avait un grand magasin dont on pouvait faire une salle de comédie à laquelle il ferait venir tout Genève et toute la Suisse, a vite établi un théâtre (à mes dépens), et a fait son marché avec Le Kain pour venir enchanter treize cantons. ... Le Kain est venu et a rendu Ferney célèbre. Il a joué supérieurement, tantôt à Ferney, tantôt à deux lieues delà, sur un autre théâtre appartenant encore au troubadour Saint-Géran. Les treize cantons ont accouru et ont été ravis. Pour moi, misérable, à peine ai-je été témoin, une fois témoin de ces fêtes [2]. »

Le malingre de quatre-vingt-trois ans renonce même « à voir les opéras-comiques qu'on joue sur le théâtre de la colonie de Ferney. » Il lui reste pourtant assez de force, assez de courage, pour aller organiser sa dernière tragédie, *Irène*, à Paris. Équipée fatale, s'il en fut !

[1] Voltaire aimait à baptiser du nom de ville la petite colonie dont il était le fondateur.

[2] 5 août 1776.

III. — **Profession de foi. — Lullisme.**

La jeunesse de Voltaire fut bercée aux sons de la musique de Lulli. Ses écrits réflètent vivement l'impression qu'il en reçut. Une lettre au musicologue de Chabanon donne, en raccourci, son opinion au sujet de la musique vocale et instrumentale du temps. D'abord pour celle-ci :

« Votre lettre sur la langue et sur la musique, mon cher ami, est bien précieuse. Elle est pleine de vues fines et d'idées ingénieuses. Je ne connais guère la musique de Corelli. J'entendis autrefois une de ses sonates, et je m'enfuis, parce que cela ne disait rien au cœur ni à l'esprit, ni à mon oreille. J'aimais mieux mille fois les Noëls de Mouton et de Roland Lassé. »

Voltaire, on l'a vu, se trouvait dans le cas de Fontenelle, dont l'exclamation, devenue proverbiale : — Sonate, que me veux-tu? — ne prouve qu'une chose, à savoir que l'auteur de la *Pluralité des Mondes* n'aimait guère la musique instrumentale ou symphonique, qui ne lui disait « rien au cœur, ni à l'esprit, ni à l'oreille. » Combien de dilettanti distingués sont encore aujourd'hui dans ce cas, et préfèrent les futiles

compositions dictées par la fantaisie, aux œuvres que l'art pur a inspirées ?

« Au commencement de ce siècle, rapporte Corette, dans la préface de sa *Méthode d'accompagnement* publiée à Paris vers 1750, la musique était fort triste et fort lente.... Lorsque les sonates de Corelli arrivèrent de Rome (vers 1715), personne à Paris ne put les exécuter. Le duc d'Orléans, régent, grand amateur de musique, voulant les entendre, fut obligé de les faire chanter par trois voix. Les joueurs de violon se mirent à les étudier, et, au bout de quelques années seulement, il s'en trouva trois qui furent en état de les jouer. »

Étonnez-vous, après cela, de la répulsion que Voltaire éprouvait pour les pièces instrumentales de Corelli, de celles surtout à développements scientifiques. Il est avéré que Louis XIV avait en horreur la musique brillante et leste. Le petit Baptiste (Anet), qui eut Corelli pour maître, lui ayant fait entendre des morceaux italiens d'un caractère vif et enjoué, le monarque manda aussitôt un râcleur de sa chapelle, lequel reçut l'ordre de jouer un air lourd et traînant du *Cadmus* de Lulli ; après quoi Louis XIV, enchanté, s'écria : « Voilà mon goût à moi ! » Pourtant, on rapporte, d'autre part, que le cardinal d'Estrées étant à Rome, et louant Corelli sur la belle composition de ses sonates, le célèbre violoniste italien répondit : « C'est, monseigneur, que j'ai bien étudié Lulli. »

Voltaire épousait en partie ces préventions, moins par courtisannerie, que par genre, car tout était genre ou mode alors. Il affectionnait le récitatif déclamatoire de Lulli, autant qu'il détestait les ariettes banales du maître. Cette sorte de profession de foi se rattachait, du reste, à un système général de musique dramatique dont j'aurai à apprécier la portée. Il allait, dans ses antipathies orchestrales,

jusqu'à jeter l'interdit sur le plus mélodieux, le plus imposant des instruments à cordes en vogue alors : la harpe. « Il faut que chacun suive sa vocation, écrit-il au cardinal Bernis. Je n'en ai aucune pour jouer de la harpe dont vous m'avez parlé ; cet instrument ne me va pas, j'en jouerais trop mal :

Tu nihil invitâ dices faciesve Minervâ. »

On pourrait croire que la harpe est prise ici dans un sens religieux ou métaphysique. Ce serait, je pense, faire erreur. Nos modernes seuls, Châteaubriand et Lamartine, entre autres, l'ont envisagée ainsi.

Chose curieuse ! Comme opposition aux sonates de Corelli, généralement écrites en style presque libre et à parties relativement restreintes, le poëte vante deux compositeurs de musique religieuse, deux contrepointistes du XVIe siècle, qui mettaient en œuvre les grandes masses chorales, Jean Mouton, élève de Willaert, et Roland de Lassus, dont on a dit, avec infiniment de raison, qu'il régénéra le monde, *qui recreat orbem*. Élevé au collége des Jésuites à Paris, à partir de 1704, Voltaire y aura entendu, aux cérémonies religieuses, de belles et majestueuses compositions en style *osservato*, et notamment celles de Lassus et de Mouton, dont les harmonies si larges et si recueillies, auront, après plus d'un siècle, exercé sur l'imagination si impressionnable du jeune étudiant, une influence des plus vives et des plus profondes.

Voltaire ne limite pas là ses goûts, en fait de cantiques et de motets. Il poursuit ainsi sa lettre à de Chabanon :

« Ce Corelli est bien postérieur à Lulli, puisqu'il mourut en 1734. Si vous voulez avoir un modèle de récitatif mesuré italien avant Lulli, absolument dans le goût français, faites-vous chanter, par quelque basse-taille le *Sunt rosæ mundi*

breves, de Carissimi. Il y a encore quelques vieillards qui connaissent ce morceau de musique singulier. Vous croirez entendre le monologue de Roland au quatrième acte. »

L'écrivain se trompe, quant à la date de la mort de Corelli. L'illustre compositeur cessa de vivre, cela est authentiquement constaté, au commencement de l'année 1713. En relevant la méprise de Voltaire, je tiens uniquement à rectifier la distance qu'elle interjetait entre le décès de Lulli et celui de Corelli, distance qui n'est, en réalité, que d'un quart de siècle, Lulli étant mort en 1687. On a vu, plus haut, que les sonates de Corelli ne parvinrent en France qu'en 1715.

En d'autres endroits des nombreux ouvrages de Voltaire, le *Sunt rosæ mundi breves* est rapporté *con amore*. Il le nomme, quelque part, une « cantate latine, » et en attribue les paroles au cardinal Delphini. C'est toujours Carissimi qui est censé en être le musicien. Une fois pourtant, il cite, comme tel, un obscur compositeur, Alexandre Luigi, à moins qu'il ne se soit encore trompé, sur ce point, et qu'il ait voulu désigner, par le simple nom de *Luigi*, le fameux Luigi Rossi, dont le récitatif, soit dit en passant, ennuyait souverainement Saint-Évremond.

Au fait, il y a d'autant plus lieu de conjecturer qu'il s'agit ici de Carissimi, que, d'après Pitoni [1], les Jésuites de Rome, et, conséquemment ceux de Paris, conservèrent longtemps, avec le plus religieux respect, le portrait du maître italien et la collection complète de ses œuvres. Puis, Voltaire, tout concourt à le faire supposer, invoque encore ici un souvenir de collége. D'ailleurs, s'il est permis de

[1] Dont j'ai eu la faveur de pouvoir consulter, en 1874, le précieux manuscrit de *Notices sur les maîtres de l'école romaine*, aux Archives de la chapelle sixtine à Rome.

s'en référer au témoignage de Bourdelot, qui dit assez cavalièrement que Carissimi vint « se décrasser » en France, et s'il faut en croire également Le Cerf de la Vieville de la Freneuse, qui prétend que Carissimi « s'était longtemps formé en faisant chanter ses pièces aux Théatins de Paris[1], » l'attribution de Voltaire nous semble parfaitement exacte, parfaitement acceptable.

La désignation du motet est malheureusement trop vague, trop générale, pour parvenir à le retrouver encore, car, on ne l'ignore pas, les œuvres des grands maîtres d'autrefois paraissaient condensées en recueils volumineux, et conséquemment, à moins de connaître le titre et la date de la collection dont le motet italien fait partie, les recherches voulues ont peu de chance d'aboutir.

Bien que privé de cet élément de comparaison, je n'hésite point à avancer, d'accord en cela avec les musicographes les plus autorisés, que Carissimi est envisagé parmi les compositeurs italiens du XVIIe siècle, comme un de ceux qui ont le plus contribué au perfectionement du récitatif mis en vogue par Caccini, Péri et Monteverde.

« Il avait de l'affection, dit un historien bien connu, pour » cette partie de la musique: c'est à lui que le jésuite » Kircher doit les renseignements dont il avait besoin pour » traiter du récitatif dans sa *Musurgia.* »

Le chant de Carissimi est d'ailleurs d'une grâce captivante et d'une expression aussi spirituelle que vraie. Son harmonie, sans être bien profonde, brille par la correction et la pureté. A coup sûr, cette musique là est originale, individuelle, et Voltaire, contraire d'instinct à toute musique

[1] Fétis nie le fait. J'attends des raisons plus péremptoires que celles qu'il allègue, pour me prononcer sur la question en litige.

instrumentale sans visée idéale ou poétique, mais très sensible à un doux chant nuancé avec art et approprié intelligemment et pittoresquement au texte choisi, a eu plus que du goût, en vantant le *Sunt rosæ mundi breves;* il a eu un tact exquis, un flair de vrai connaisseur, en qualifiant ce motet de « singulier, » c'est-à-dire d'extraordinaire, d'étonnant.

La comparaison qu'il établit avec la mélopée de Lulli, vient spontanément sous sa plume. On parle volontiers de ce que l'on aime. Très-probablement les opéras de Lulli auront été interprétés aux séances dramatiques et musicales du Collége des Jésuites. On exécutait, en effet, en cet établissement, comme le constate Bourdelot, non seulement des tragédies et des comédies, mais des oratorios, et ce que Bourdelot appelle « des opéras chrétiens, » sans doute par opposition aux opéras païens de la mythologie. Quelques modifications auront suffi, pour faire l'adaptation voulue [1]. De sorte que, durant les sept ans d'études classiques que subit Voltaire, son goût musical, et particulièrement son oreille, ce « chemin du cœur, » comme il dit dans son *Épître au prince royal de Prusse,* auront pu se former à l'audition de bons modèles, rendus avec des soins délicats et intelligents.

Quoiqu'il en soit, en se livrant, de bonne heure, à la culture passionnée de la poésie, « cette espèce de musique, » comme il la nomme, il la fit marcher presque constamment de front avec la musique même, témoins, entre autres, ces vers adressés, une dizaine d'années après

[1] Voy. *la Musique aux Pays-Bas,* t. III, pp. 17 et 18.

l'achèvement de ses études, au duc de Sully, où il fait allusion à la maison de plaisance de ce noble seigneur :

Dans ce champêtre séjour,
Je me fais un plaisir extrême
De parler, sur la fin du jour,
De vers, de musique et d'amour.

Assidu à l'Opéra, il prenait un vif intérêt aux ouvrages de Campra, de Mouret, de Destouches, etc., ainsi qu'à leurs interprètes les plus applaudies, Mlles Pelletier et Lemaure. Il est curieux de lire ce qu'il écrivait des artistes de la première scène lyrique de Paris, en 1732 :

De ces appartements qu'anime la peinture,
Sur les pas du plaisir je vole à l'Opéra,
J'applaudis tout ce qui me touche :
La fertilité de Campra,
La gaîté de Mouret, les grâces de Destouches,
Pélissier par son art, Le Maure par sa voix,
L'agile Camargo, Sallé l'enchanteresse,
Cette austère Sallé faite pour la tendresse,
Tour à tour ont mes vœux, et suspendent mon choix.

Il a dû savoir par cœur, pour ainsi dire, son premier musicien de prédilection, Lulli, car il en exalte le mérite à cent endroits de ses écrits ; il le désigne non seulement par l'épithète de « grand, » mais il le regarde, à l'instar des fanatiques contemporains du maître, comme le « Dieu » de l'opéra. Certaines scènes vraiment heureuses, où le Florentin a su adapter, avec une extrême intelligence, sa melopée déclamatoire au texte des paroles, et même, à ce que Voltaire veut, au génie de la nation, sont placées, par notre poëte, au-dessus de tout ce que l'antiquité et les temps modernes ont produit de plus beau et de plus parfait. Une bonne part de ces éloges exagérés est attribuée, il est vrai, au poëte Quinault, et aux interprètes, qu'il

disait devoir être plutôt des acteurs que des chanteurs. Écoutez cette apologie de la musique française, où s'incarne Lulli :

La nature féconde, ingénieuse et sage,
Par ses dons partagés ornant cet univers,
Parle à tous les humains, mais sur des tons divers.
Ainsi que son esprit, tout peuple a son langage,
Ses sons et ses accents à sa voix ajustés,
Des mains de la nature exactement notés :
L'oreille heureuse et fine en sent la différence.
Sur le ton des Français il faut chanter en France ;
Aux lois de notre goût Lulli sut se ranger,
Il embellit notre art au lieu de le changer.

Quelques autres citations deviennent nécessaires. J'en emprunte une d'abord au paragraphe de l'*Opéra* [1], intitulé : *Du récitatif de Lulli* : « Il faut savoir que cette mélodie [2] était alors celle de l'Italie. Les amateurs ont encore quelques motets de Carissimi, qui sont précisément dans ce goût. Telle est cette espèce de cantate latine qui fut, si je ne me trompe, composée par le cardinal Delphini :

Sunt breves mundi rosæ,
Sunt fugitivæ flores.....

« Beaumaviel [3] chantait souvent ce motet, et je l'ai entendu plus d'une fois dans la bouche de Thévenard [4] ; rien ne me semblait plus conforme à certains morceaux de Lulli. Cette mélodie demande de l'âme ; il faut des acteurs,

[1] Du *Dictionnaire philosophique*, verbo *Art dramatique*.

[2] Le terme de mélopée eût mieux convenu, ce me semble.

[3] Célèbre basse-taille de l'Opéra, que Cambert fit venir de Toulouse, et qui s'illustra principalement sous Lulli. La véritable ortographe de son nom est Beaumavielle. Poisson en parle dans l'*Impromptu de Campagne*.

[4] Basse chantante, admirée surtout dans le récitatif. Elle remplaça Beaumavielle à l'Opéra. Le souvenir de Voltaire, à son sujet, est précieux à conserver.

et, aujourd'hui, il ne faut que des chanteurs. Le vrai récitatif est une déclamation notée, mais on ne note pas l'action et le sentiment.

« Si une actrice, en grasseyant un peu, en adoucissant sa voix, chantait :

Ah ! je le tiens, je tiens son cœur perfide !
Ah ! je l'immole à ma fureur !

elle ne rendrait ni Quinault ni Lulli, et elle pourrait, en faisant ralentir un peu la mesure, chanter sur les mêmes notes :

Ah ! je le vois, je vois vos yeux aimables,
Ah ! je me rends à leurs attraits.

« Pergolèse a exprimé, dans une musique imitatrice, ces beaux vers de l'*Artaserse* de Metastasio :

Va solcando un mar crudele... [1]

« Je priai une des plus célèbres virtuoses [2] de me chanter ce fameux air de Pergolèse. Je m'attendais à frémir au *mar crudele*, au *freme l'onda*, au *cresce il vento* ; je me préparais à toute l'horreur d'une tempête. J'entendis une voix tendre qui fredonnait avec grâce l'haleine imperceptible des doux Zéphirs.

« Dans l'*Encyclopédie*, à l'article *Expression*, qui est d'un assez mauvais auteur de quelques opéras et de quelques comédies [3], on lit ces étranges paroles :

« En général, la musique vocale de Lulli n'est autre, » on le répète, que le pur récitatif, et n'a par elle-même » aucune expression du sentiment que les paroles de Qui-

[1] Voy. plus loin, le chapitre : *l'Opéra*.

[2] Mlle Fel apparemment.

[3] Jean-Jacques Rousseau ? En ce cas, le passage en question a disparu du *Dictionnaire de musique* du même écrivain, ouvrage formé, en grande partie, de ses articles de l'*Encyclopédie*. Il nous revient, en définitive, que le passage a pour auteur De Cahusac.

» nault ont peint. Ce fait est si certain, que, sur le même » chant qu'on a si longtemps cru plein de la plus forte » expression, on n'a qu'à mettre des paroles qui forment » un sens tout contraire, et ce chant pourra être appliqué » à ces nouvelles paroles, aussi bien, pour le moins, qu'aux » anciennes. Sans parler ici du premier chœur du prolo- » gue d'*Amadis*, où Lulli a exprimé *éveillons-nous*, comme » il aurait fallu exprimer *endormons-nous*, on va prendre » pour exemple et pour preuve un de ses morceaux de la » plus grande réputation.

» Qu'on lise d'abord les vers admirables que Quinault » met dans la bouche de la cruelle, de la barbare Mé- » duse :

Je porte l'épouvante et la mort en tous lieux ;
Tout se change en rocher à mon aspect horrible ;
Les traits que Jupiter lance du haut des cieux,
N'ont rien de si terrible
Qu'un regard de mes yeux.

» Il n'est personne qui ne sente qu'un chant qui serait » l'expression véritable de ces paroles, ne saurait servir » pour d'autres qui présenteraient un sens absolument » contraire ; or, le chant que Lulli met dans la bouche de » l'horrible Méduse, dans ce morceau et dans tout cet acte, » est si agréable, par conséquent si peu convenable au » sujet, si fort en contre-sens, qu'il irait très bien pour » exprimer le portrait que l'amour triomphant ferait de » lui-même. On ne représente ici, pour abréger, que la » parodie de ces cinq vers, avec leur chant. On peut être » sûr que la parodie, très aisée à faire, du reste de la » scène, offrirait partout une démonstration aussi frap- » pante. »

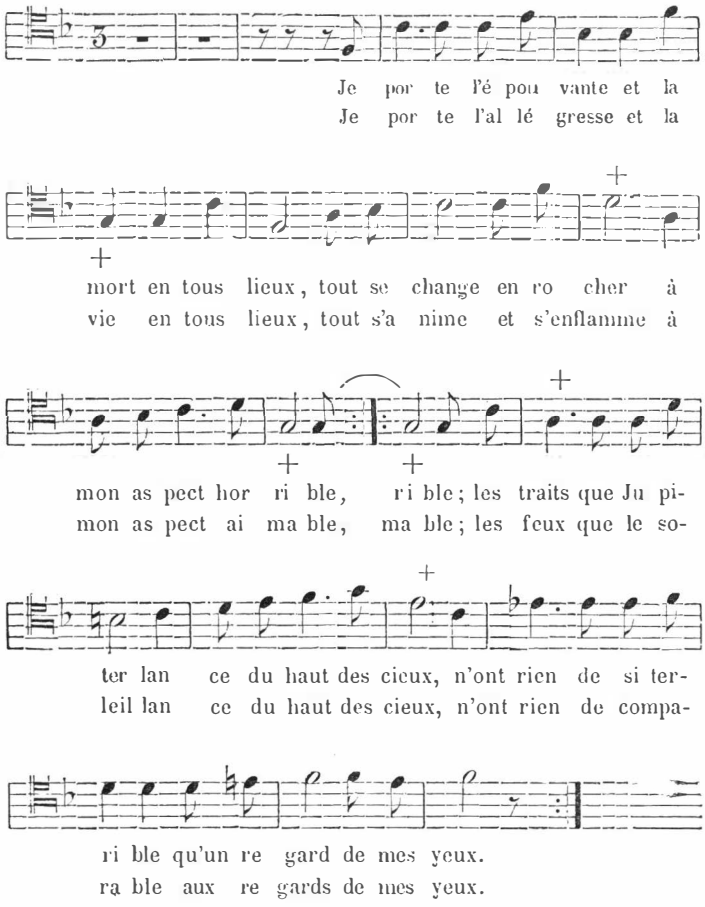

« Pour moi, je suis sûr de connaître la fausseté de ce qu'on avance ; j'ai consulté des oreilles très exercées, et je ne vois point du tout qu'on puisse mettre *l'allégresse et la vie,* au lieu de *je porte l'épouvante et la mort,* à moins qu'on ne ralentisse la mesure, qu'on n'affaiblisse et qu'on ne corrompe cette musique par une expression doucereuse, et qu'une mauvaise actrice ne gâte le chant des musiciens.

« J'en dis autant des mots *éveillons-nous*, auxquels on ne saurait substituer *endormons-nous*, que par un dessein formé de tourner tout en ridicule ; je ne puis adopter la sensation d'un autre contre ma propre sensation.

« J'ajoute qu'on avait le sens commun, du temps de Louis XIV, comme aujourd'hui ; qu'il aurait été impossible que toute la nation n'eût pas senti que Lulli avait exprimé *l'épouvante et la mort* comme *l'allégresse et la vie*, et le réveil comme l'assoupissement.

« On n'a qu'à voir comment Lulli a rendu *dormons*, *dormons tous*, on sera bientôt convaincu de l'injustice qu'on lui fait. C'est bien ici qu'on peut dire :

Il meglio è l'inimico del bene. »

Je ne puis donner raison « aux oreilles très exercées » de Voltaire, malgré les subtilités qu'il emploie pour contredire l'auteur de *l'Histoire de la Danse*, dans une question en faveur de laquelle le même Voltaire s'est prononcé tant de fois, avec des arguments si concluants [1]. Le « grand » siècle de Louis XIV, invoqué par lui, tolérait bien des ariettes, en pleine situation dramatique !

A l'égard de la cantatrice choisie pour faire l'épreuve de la mélodie en litige, Voltaire y a eu recours uniquement, je crois, parce qu'il s'agissait d'un rôle féminin. Lui-même n'a-t-il pas entonné, plus d'une fois, les récitatifs lulliens ? A preuve, entre autres, ces lignes à de Chabanon :

« La déclamation de Lulli est une mélopée si parfaite, que je déclame tout son récitatif en suivant ses notes, et en adoucissant seulement les intonations ; je fais alors un très grand effet sur les auditeurs, et il n'y a personne qui ne soit

[1] Voir *l'Opéra*.

ému. La déclamation de Lulli est donc dans la nature, elle est adaptée à la langue, elle est l'expression du sentiment. Si cet admirable récitatif ne fait plus aujourd'hui le même effet que dans le beau siècle de Louis XIV, c'est que nous n'avons plus d'acteurs, nous en manquons dans tous les genres ; et, de plus, les ariettes de Lulli ont fait tort à sa mélopée, et ont puni son récitatif de la faiblesse de ses symphonies. »

Habemus reum confitentem. A la « mélopée si parfaite » du Florentin francisé, pourquoi Voltaire préfère-t-il celle de l'Italie [1] ? Pourquoi dit-il, dans *Micromégas* [2], « qu'un musicien italien se met à rire de la musique de Lulli, quand il vient en France ? » J'aurai à relever de nombreuses inconséquences de ce genre. Saisissons-en encore une en passant : « Notre quatrième acte de l'opéra de *Roland* (musique de Lulli) est un modèle accompli. Rien n'est si agréable, si heureux que cette fête des bergers qui annoncent à Roland son malheur ; ce contraste naturel d'une joie naïve et d'une douleur affreuse est un morceau admirable en tout temps et tout pays. La musique change, c'est une affaire de goût et de mode ; mais le cœur humain ne change pas. Au reste, la musique de Lulli était alors la vôtre ; et pourrait-il, lui qui était un *valente buggerone di Firenze*, connaître une autre musique que l'italienne [3] ?

Si Voltaire disserte ainsi sur des motets du XVIe siècle et sur la déclamation lyrique du siècle suivant ; s'il chante lui-même, avec toutes les nuances nécessaires, le récitatif de Lulli, et s'il prend De Cahusac à partie sur le sens intime d'un morceau rhythmé et mesuré de l'auteur d'*Atys*, est-

[1] Voir *l'Opéra*.

[2] Chapitre Ier.

[3] Au comte Algarotti, fin de décembre 1759.

on en droit vraiment, toutes contradictions écartées, de souhaiter qu'il eût appris l'art musical à fond, absolument comme un artiste de profession ? Aussi, quelle est sa déclaration la plus explicite et la plus sincère, à ce sujet ? « Mon cher enfant, mon cher ami, marque-t-il encore à de Chabanon, je ne me connais pas trop en *C sol ut* et en *F ut fa* [1]. J'ai l'oreille un peu dure ; je suis un peu sourd. » Il s'est rappelé sans doute, à ce propos, la phrase de Phélonte, dans la comédie de *Crispin musicien*, de Hauteroche : « Allons, cette chaconne en *C sol ut* [2]. » Peut-être aussi, ces façons de s'exprimer étaient-elles passées à la mode, car Panard, dans une de ses chansons sur *Castor et Pollux*, dont le timbre était le menuet d'*Hésione*, de Campra, se sert à peu près des mêmes termes techniques :

J'ai vu par un destin bizarre,
Les héros de ce pays-là
Se désespérer en bécarre,
Et rendre l'âme en *A mi la* [3].

En définitive, Voltaire entend insinuer que son savoir musical pourrait être plus étendu, plus approfondi, mais qu'il se contente de ce qu'il connaît pour formuler ses appréciations et fixer ses convictions. Cela suffit. Apprendre le *C sol ut*, à quoi bon ? Le *mens divinior* du génie poétique ne supplée-t-il pas, au besoin, à ce qui manque ? « Un homme d'esprit, dit un biographe de Grétry, à propos de la cordiale réception du musicien liégeois à Ferney, un homme d'esprit voit autre chose dans la musique que des modulations et des accords : il ne voit pas seulement

[1] C'est-à-dire la première note de la gamme *ut* et la quatrième de la gamme *fa*, ou *C* et *F*.

[2] Interpellation reproduite dans *Molière musicien*, t. II, p. 111.

[3] A savoir la sixième note de la gamme *la*, ou simplement *A*.

une des parties de l'art, il les voit toutes et il voit le but; c'est en quoi il doit différer des autres musiciens [1]. »

La faculté de sentir et d'apprécier, en matière de beaux-arts, n'est-ce point tout? Voltaire, en échangeant la plume du littérateur contre le crayon du dessinateur ou le compas de l'architecte, se dépouille-t-il de son bon sens et de sa pénétration? Et si les charmants *Salons* de Diderot n'eussent point existé, croyez-vous que Voltaire n'eût pu, au besoin, les faire et y mettre autant de piquant, autant de tact et de verve que le sarcastique auteur du *Neveu de Rameau*? Je ne dis pas que, faute d'avoir possédé, à un degré suffisant, les sentiments que nous donne immédiatement la nature, notre écrivain eût pu juger de l'art pictural avec sa supériorité ordinaire.

Il sut interroger, en tout cas, les mystères de la nature en musique, puisqu'il se livra, comme on verra plus loin, à l'étude de la physique et de l'acoustique expérimentales. Il parle, en homme qui manie une chose familière, de la division arithmétique des tons musicaux, et il va même jusqu'à en dresser une table à la Newton. Tout cela, en faisant, comme ci-dessus, l'humble déclaration de son insuffisance scientifique : « Je n'ai jamais prétendu avoir une tête organisée comme un Newton, un Rameau. Je n'aurais jamais trouvé la basse fondamentale ni le calcul intégral. Il n'y a que le sage stoïcien qui soit tout, même cordonnier, comme dit Horace. » Qu'eût pensé de cela Malherbe, qui prétendait à force se connaître « en musique et en gants ? »

Ce qu'on peut reprocher surtout à Voltaire — et ce que je ne manquerai pas de relever minutieusement au besoin --

[1] De Gerlache, *Essai sur Grétry*, édition de 1843, p. 17. Grétry, dans ses *Mémoires*, appelle Voltaire un « amateur de musique. »

ce sont ses préjugés d'abord, et ils n'étaient pas minimes. C'est ensuite la passion avec laquelle il juge tout, selon que ses caprices où ses intérêts le guident. C'est ensuite cette légèreté, ce sans-gêne qu'il apporte dans le récit ou dans la discussion des faits musicaux les plus importants et les plus sérieux. Pour lui, l'idée était l'essentiel ; les détails qui se groupaient autour d'elle, il ne s'en inquiétait que médiocrement. Il faisait ployer ainsi, à son gré, une foule de particularités accessoires, qui, mieux envisagées, eussent donné à son œuvre entière une empreinte plus solide, plus durable.

IV. — **Ramisme.**

Où Castil-Blaze a-t-il vu que Rameau n'avait jamais pu faire comprendre la moindre note de musique à Voltaire ? Le contraire doit être prouvé maintenant, et il nous sera permis de trouver aussi ridicule, de la part de Castil-Blaze, d'avoir découvert dans les œuvres de Molière, « de vrais monuments pour l'histoire de la musique, » que d'avoir cherché à dépouiller Voltaire d'un mérite qui ne saurait lui être sérieusement contesté.

Si, effectivement, Molière a offert à l'appât du musicographe tant de choses curieuses et utiles, pourquoi Castil-Blaze n'en a-t-il point tiré un meilleur parti, et s'est-il vu obligé de faire deux volumes de commentaires *à côté* de ces prétendus vestiges monumentaux ?

Les vicissitudes de l'opéra de *Samson*, poëme de Voltaire, sont assez intéressantes à narrer.

Dès 1731, Rameau « le premier musicien de France, » comme Voltaire le nomme, est en possession du canevas du drame. En cela, Voltaire fit preuve de beaucoup plus de perspicacité que l'abbé Pellegrin, auteur du poëme d'*Hippolyte et Aricie*. Se défiant du talent de Rameau, qui

n'était connu alors que par des motets, des pièces de clavecin et un *Traité d'Harmonie*, l'abbé Pellegrin avait exigé du musicien une obligation de cinq cents livres, en cas de non-succès. A la première répétition, il courut embrasser Rameau et déchira le billet, en s'écriant qu'un tel compositeur n'avait pas besoin de caution. Cela se passa en 1733.

On voit, par une lettre à Berger, que Voltaire s'intéressait vivement au succès d'*Hippolyte et Aricie*. Le libretto de *Samson* n'était qu'une ébauche. Déjà pourtant, Voltaire tremble d'avance, il a les plus noirs pressentiments :

« Quand Orphée-Rameau voudra, je serai à son service. Je lui ferai airs et récits comme sa muse l'ordonnera... Mais, quand il voudra faire jouer *Samson*, il faut qu'il tâche d'avoir quelque examinateur au-dessus de la basse envie et de la petite intrigue d'auteur, tel qu'un Fontenelle, et non pas un Hardion [1]. »

Voltaire ne se trompa point. Ce qui étonnera, c'est qu'il se juge très sévèrement lui-même. Au fond, il conserve quelques illusions. Pour le genre d'ouvrage qu'il avait adopté, il ne prévoyait pas assurément l'éclosion d'une spécialité contre laquelle il devait lancer plus tard tant d'inutiles et de ridicules colères : l'opéra-comique :

« J'ai fait la sottise de composer un opéra ; mais l'envie de travailler pour un homme comme M. Rameau m'avait emporté. Je ne songeais qu'à son génie, et je ne m'apercevais pas que le mien (si tant est que j'en aie un) n'est point fait du tout pour le genre lyrique. Aussi, je lui mandais, il y a quelque temps, que j'aurais plus tôt fait un poëme épique que je n'aurais rempli des canevas. Ce n'est pas assurément que je méprise ce genre d'ouvrage ; il n'y

[1] A Thiriot, 1 décembre 1731. — Il s'agit ici de Jacques Hardion, remplacé par Thomas à l'Académie française. Il avait écrit « une lettre sanglante » contre Voltaire.

en a aucun de méprisable ; mais c'est un talent qui, je crois, me manque entièrement. Peut-être qu'avec de la tranquilité d'esprit, des soins et des conseils de mes amis, je pourrai parvenir à faire quelque chose de moins indigne de notre Orphée ; mais je prévois qu'il voudra remettre l'exécution de cet opéra à l'hiver prochain. Il n'en vaudra que mieux et n'en sera que plus désiré du public. Notre grand musicien, qui a sans doute des ennemis en proportion de son mérite, ne doit pas être fâché que ses rivaux passent avant lui. Le point n'est pas d'être joué bientôt, mais de réussir. Il vaut mieux être applaudi tard que d'être sifflé de bonne heure [1]. »

Le voici plus satisfait, plus confiant. Pendant sa maladie, il a remanié *Samson*. Il a « l'amour propre d'en être content, au moins pour la singularité dont il est. »

Environ un an s'écoule. Le comte d'Argental n'a point partagé l'enthousiasme de son ami Voltaire, à l'endroit du *Samsonet*. Mais, il est des accomodements avec le ciel. Rameau, d'ailleurs, se dit traité en Philistin. Vite, une intervention miraculeuse. Voltaire, mauvais chrétien. Fi donc ! Il rimera de beaux psaumes, en guise d'ariettes. On ferait le difficile, si on exigeait davantage. Il voudrait écrire un beau prologue politique ; « la cacade » de Dantzig retient son enthousiasme :

« J'avais, ô admirable ami, entièrement abandonné mon héros à mâchoire d'âne, sur le peu de cas que vous faites de cet Hercule grossier et du bizarre poëme qui porte son nom. Mais, Rameau crie, Rameau dit que je lui coupe la gorge ; que je le traite en Philistin ; que si l'abbé Pellegrin avait fait un *Samson* pour lui, il n'en démorderait pas ;

[1] A Berger, secrétaire du prince de Carignan, grand amateur de beaux-arts, 30 octobre 1733.

il veut qu'on le joue ; il me demande un prologue, vous me paraissez vous-même un peu raccommodé avec mon *Samsonet*. Allons donc, je vais faire le petit Pellegrin, et mettre l'Éternel sur le théâtre de l'Opéra, et nous aurons de beaux psaumes pour ariettes. On m'a condamné comme fort mauvais chrétien, cet été. Je vais être un dévot faiseur d'opéra, cet hiver ; mais, j'ai bien peur que ce ne soit une pénitence publique. Excommunié, brûlé et sifflé, n'en est-ce point trop pour une année ? J'ai envie de faire de cela un petit prologue. Je voudrais bien chanter, en un fade prologue, nos césars à quatre sous par jour, et la bataille de Parme, et cette formidable place de Philipsbourg ; mais cette cacade de Dantzig retient mon enthousiasme. Il me semble que je ferais un beau prologue à Pétersbourg. La czarine n'est point dévote, et elle donne des royaumes. Nous ferions un beau chœur du quatrain de La Condamine [1] ».

Pendant qu'il accomplit le tour de force de mélanger le sacré avec le profane, il fait sa cour à Rameau, dont il se déclare l'admirateur le plus zélé. « Si, dans sa solitude et dans sa vie philosophique, il retrouve quelque étincelle de génie, ce sera pour le mettre avec le sien. » Lisez cette lettre, et voyez s'il est possible d'être plus câlin, plus affriolant :

« Le mariage de M. le duc de Richelieu a fait du tort à *Samson* ; mais comptez, mon très cher Orphée, que dès que j'aurai fini cette comédie, je serai tout entier à l'opéra. Mon mariage avec vous m'est bien aussi cher que celui que je viens de faire ; nos enfants ne sont pas ducs et pairs, mais, grâce à vos soins et à votre talent, ils seront immortels. Les applaudissements du public valent mieux qu'un rang à la cour.

[1] A d'Argental, septembre 1734.

« Je me flatte que Mme Rameau est à présent debout et qu'elle chante à votre clavecin. Adieu, vous avez deux femmes, elle et moi ; mais, il ne faut plus faire d'enfants avec Mme Rameau ; j'en ferai avec vous, jusqu'à ce que je devienne stérile ; pour vous, vous ne le serez jamais. »

La nouvelle version de l'œuvre est sur pied. Il l'expédie à de Cideville, par l'intermédiaire de d'Argental. Sa lettre est datée d'un « cabaret hollandais, sur le chemin de Bruxelles. » Tout cela, « en attendant mieux. »

A-t-on eu l'intention d'intercaler un ballet dans *Samson* ? Ou bien Voltaire a-t-il entendu parler d'un divertissement que composait Rameau pour un autre ouvrage? Il s'intéresse, au plus haut point, à la question de savoir si le musicien pourrait prendre, au besoin, le ton léger et naïf de la danse. Il vante les talents qui savent se plier ainsi aux genres les plus dissemblables :

« Mandez-moi donc si le grand musicien Rameau est aussi *maximus in minimis*, et si, de la sublimité de sa grande musique, il descend avec succès aux grâces naïves du ballet. J'aime les gens qui savent quitter le sublime pour badiner. Je voudrais que Newton eût fait des vaudevilles ; je l'en estimerais davantage. Celui qui n'a qu'un talent peut être un grand génie ; celui qui en a plusieurs est plus aimable [1]. »

Ce sont probablement *les Indes Galantes*, opéra-ballet de Rameau, que Voltaire a en vue. Il fait, à ce sujet, des réflexions marquées au coin de l'exacte raison, et que

[1] A Berger, 24 avril 1735. Dans sa lettre à Thiriot du 1 décembre 1731, Voltaire fait allusion à un « menuet » chanté. Est-ce un aria *tempo di menuetto*, ou une danse avec chœur ? Un de ses *Discours en vers*, à savoir l'*Envie*, porte :

Mais pour siffler Rameau, il faut être un Orphée.

j'utiliserai bientôt ailleurs [1]. Le succès des *Indes Galantes* réjouit notre poëte. Il s'y attendait, du reste. Il parle des critiques incompétentes de l'abbé Des Fontaines, en artiste autorisé à s'entretenir « de musique comme de poésie. » Il voudrait retravailler *Samson*, s'il avait la certitude de le voir représenter. Le poëme, il s'en flatte, « sera aussi extraordinaire dans son genre que la musique de son ami l'est dans le sien. » Il a deviné d'ailleurs que cette musique « ne pouvait jamais tomber [1]. »

Plein de confiance et désireux d'obliger, autant que possible, son collaborateur Rameau, il fait pour lui les paroles d'une ode destinée à être chantée dans les salons du prince de Carignan. Jugez s'il soigne la forme du petit poëme :

Fille du ciel, ô charmante Harmonie !
Descendez, et venez briller dans nos concerts ;
La nature imitée est par vous embellie.
Fille du ciel, reine de l'Italie,
Vous commandez à l'univers.
Brillez, divine Harmonie,
C'est vous qui nous captivez.
Par vos chants vous vous élevez
Dans le sein du dieu du tonnerre ;
Vos trompettes et vos tambours
Sont la voix du dieu de la guerre.
Vous soupirez dans les bras des Amours.
Le Sommeil, caressé des mains de la Nature,
S'éveille à votre voix,
Le Badinage avec tendresse
Respire dans vos chants, folâtre sous vos doigts ;
Quand le dieu terrible des armes

[1] Voy. le chapitre : *Wagnérisme.*

Dans le sein de Vénus exhale ses soupirs,
Vos sons harmonieux, vos sons pleins de charmes
Redoublent leurs désirs.
Pouvoir suprême,
L'Amour lui-même
Te doit des plaisirs.
Fille du ciel, ô charmante Harmonie! etc.

Rameau a-t-il brodé « de son or cette étoffe grossière ? » Pour *Samson*, il persiste à croire que c'est de Fontenelle qui eût dû en être l'examinateur. La pièce est faite en vue de Rameau seul, et la gloire, dit-il, lui en reviendra exclusivement. Il souscrit d'avance à tous les remaniements nécessaires. Un duetto, entre autres, y est ajouté, pour complaire au « génie mâle et vigoureux » d'Orphée. La pièce, prétend-il, ne roule que sur deux personnages : Samson et Dalila. Dalila n'eût dû être qu'une friponne, comme dans la Bible ; elle ne pourrait être une Armide, par respect pour Quinault. Il doit contenter surtout le parterre :

« Revenons à Orphée-Rameau. Je lui avais craché de petits vers pour un petit duo. On pourrait, en allongeant la litanie, faire de cela un morceau très musical. C'est la louange de la musique ; on y peut fourrer tous ses attributs, tous ses caractères. Le génie de notre Orphée se trouverait au large.

« Je ferai de *Samson* tout ce qu'on voudra ; c'est pour lui (Rameau), c'est pour sa musique mâle et vigoureuse que j'avais pris ce sujet.

« Vous faites trop d'honneur à mes paroles de dire qu'il y a trois personnages. Je n'en connais que deux, Samson et Dalila ; car, pour le roi, je ne le regarde que comme une basse-taille des chœurs. Je voudrais bien que Dalila ne fût point une Armide : il ne faut point être copiste. Si j'en avais cru mes premières idées, Dalila n'eût été qu'une

friponne, une Judith, p..... pour la patrie, comme dans la sainte Écriture ; mais, autre chose est la Bible, autre chose est le parterre. Je serais encore bien tenté de ne point parler des cheveux plats de Samson. Faisons-le marier dans le temple de Vénus la Sidonienne, de quoi le dieu des Juifs sera courroucé ; et les Philistins le prendront comme un enfant, quand il se sera bien épuisé avec la Philistine. Que dit à cela le petit Bernard [1] ? »

Rameau s'est mis au travail. Sa verve, stimulée par le texte de Voltaire, s'est échauffée au point de lui faire croire « que *Samson* est le chef-d'œuvre de sa musique [2]. » Le librettiste, ébloui de son côté, quittera tout « pour rimer ses doubles croches.» Aussi, que de soins, que d'attentions, et j'ajouterai, que de raffinements imaginés, et que de sacrifices subis ! Ces sacrifices sont de vrais crocs en jambe faits à ses principes. Voici autre chose que la « petite ariette des fleurs, » dont j'aurai à dire un mot :

« Je suis toujours d'avis qu'il ne soit plus question des grands cheveux plats de Samson ; je gagnerai à cela une sottise sacrée de moins, et ce sera encore une scène de récitatif retranchée. Je n'entends pas trop ce qu'on veut dire par une Dalila intéressante. Je veux que ma Dalila chante de beaux airs, où le goût français soit fondu dans le goût italien. Voilà tout l'intérêt que je connais dans un opéra. Un beau spectacle bien varié, des fêtes brillantes, beaucoup d'airs, peu de récitatifs, des actes courts, c'est là ce qui me plaît. Une pièce ne peut être véritablement touchante que dans la rue des Fossés-Saint-Germain [3]. *Phaéton,* le plus bel opéra de Lulli, est le moins intéressant.

[1] A Thiriot, 17 décembre 1735. Le « petit Bernard, » auteur de plusieurs poësies gracieuses.

[2] 22 décembre 1735.

[3] Ancien emplacement du Théâtre-Français.

« Je veux que le *Samson* soit dans un goût nouveau ; rien qu'une scène de récitatif à chaque acte, point de confident, point de verbiage. Est-ce que vous n'êtes pas las de ce chant uniforme et de ces *eu* perpétuels qui terminent, avec une monotonie d'antiphonaire, nos syllabes féminines? C'est un poison froid qui tue notre récitatif. Mandez-moi sur cela l'avis de Pollion et de Bernard [1]. »

Il en voulait terriblement à ces *eu* d'antiphonaire. Il y revient chaque fois qu'il est amené à parler du drame lyrique français. D'Alembert les contrefaisait à ravir, et, un jour, toute une séance fut consacrée, au château de Ferney, à la parodie de ces affreuses désinences. Lulli, on le voit, est de plus en plus jeté par dessus bord. « Il n'y aura presque point de récitatifs, mais « un peu plus de musique. Le génie d'Orphée-Rameau y sera plus à son aise. » Tout ceci, notez-le bien, n'est que « jusqu'à nouvel ordre [2]. » Pour les examinateurs du livret, ils se souviendront raisonnablement que « *Samson* se joue à l'Opéra et non en Sorbonne. »

Un nouveau pressentiment l'obsède. Il commence à trembler pour son œuvre. Pourquoi ? « Les héros de la Fable et de l'Histoire semblent être ici en pays ennemi. » Au lieu d'un privilége, il n'a pu obtenir qu'une permission tacite pour *Jules César*. Rameau doit le seconder, et ne pas se laisser « assommer par les mâchoires d'âne qui lui parlent. » Le récent succès d'*Alzire* lui donnera confiance. Toutes choses bien examinées, il s'agit d'écarter « les lieux communs. » Il poursuit :

« *Samson* n'est point un sujet susceptible d'un amour

[1] A Thiriot, 25 décembre 1735. — Pollion, c'était de la Popelinière, chez qui Thiriot logeait.

[2] 13 janvier 1736.

ordinaire. Plus on est accoutumé à ces intrigues, qui sont toutes les mêmes sous des noms différents, plus je veux les éviter. Je suis très fortement persuadé que l'amour, dans *Samson*, ne doit être qu'un moyen, et non la fin de l'ouvrage. C'est lui et non pas Dalila qui doit intéresser. Cela est si vrai, que si Dalila paraissait au cinquième acte, elle n'y ferait qu'une figure ridicule. Cet opéra, rempli de spectacle, de majesté et de terreur, ne doit admettre l'amour que comme un divertissement. Chaque chose a son caractère propre. En un mot, je vous conjure de me laisser faire de l'opéra de *Samson*, une tragédie dans le goût de l'antiquité. Je réponds à M. Rameau du plus grand succès, s'il veut joindre à sa belle musique quelques airs dans un goût italien mitigé. Qu'il réconcilie l'Italie avec la France. Encouragez-le, je vous prie, à ne pas laisser inutile une musique si admirable [1]. »

Étrange, étrange ! « Une tragédie dans le goût de l'antiquité, » avec des ariettes ! Non-seulement l'amour n'interviendra que comme un simple divertissement, mais il sera exclu des deux premiers actes. Il ferait là, dit-il, et Mme du Châtelet est de son avis, « l'effet d'une flûte au milieu des tambours et des trompettes. » Il ajoute, toujours en s'adressant à Thiriot, qui était l'interprète des idées en cours chez De la Popelinière, où Rameau tenait ses séances :

« Je maintiens que c'est traiter l'amour avec le respect qu'il mérite, que de ne plus le prodiguer et ne le faire paraître que comme un maître absolu. Rien n'est si froid, quand il n'est pas nécessaire. Nous trouvons que l'intérêt de *Samson* doit tomber absolument sur Samson, et

[1] A Thiriot, 2 février 1736.

nous ne voyons rien de plus intéressant que ces paroles :

Profonds abîmes de la terre, etc. [1].

« De plus, les deux premiers actes seront très courts, et la terreur théâtrale qui y règne, sera, pour la galanterie des deux actes suivants, ce qu'une tempête est à l'égard d'un jour doux qui la suit. Encouragez donc notre Rameau à déployer avec confiance toute la hardiesse de sa musique [2]. »

Ses « sottises philistines et hébraïques » — il qualifie ainsi son œuvre, dans une lettre intime à Thiriot — ne sont guère terminées, ni comme livret, ni comme musique. A-t-il vu clair dans la situation? Rameau devrait reprendre un peu confiance. « Les beautés de Quinault et de Lulli sont devenues des lieux communs. » A l'Orphée moderne de se mettre au-dessus des préjugés reçus. De l'audace et de la foi! Le rôle de Samson, joué par Chassé [3], fera, pour le moins, autant d'effet que celui de Zamore, joué par Dufresne. Il y va de l'intérêt et de la gloire du grand musicien : « surtout qu'il n'use pas sa musique, en la faisant jouer de maison en maison. » La pièce aura de Fontenelle pour examinateur, et le prince de Carignan pour protecteur.

L'examinateur venait d'avoir une déconvenue avec la reprise de *Thétis et Pélée*, dont la musique était de Colasse. Voltaire avait beau se persuader que l'insuccès était pour les acteurs de l'opéra, il se sentait mal à l'aise, il tremblait « pour sa vieillesse. » *Samson*, toutefois, apportait un goût nouveau, tandis que *Thétis et Pélée* nous ramenait au goût ancien. Pour comble, « Rameau s'est marié avec

[1] Voy. *Samson*, acte V, scène Ire.
[2] 6 février 1736.
[3] Chanteur de l'Opéra.

Moncrif. » Cela lui fait faire une triste réflexion : « Suis-je au vieux sérail ? *Samson* est-il abandonné ? »

La dernière appréhension était vraie, plus vraie que le trop souple librettiste ne se l'imaginait. La foi ne transportera par les montagnes, la foi ne le sauvera pas. Est-il possible pourtant qu'il ait songé sérieusement à une chance plus favorable ? On est induit à le penser, en voyant de nouvelles propagandes partir de Cirey et rayonner dans tous les cercles où Voltaire avait un ami ou un protecteur. La « muse Deshayes, » depuis Mme de la Popelinière [1], est circonvenue à son tour. Tout cela, en se délassant par l'étude de Newton.

Castor et Pollux, dont le poëme était de Bernard, allait paraître en scène. Un grand succès peut reléguer à l'ombre *Samson*. Il y aura moyen de lui procurer aussi un rayon de lumière, par voie de la presse. Le « divin Orphée-Rameau » devrait donc faire graver un ouvrage qui n'a été fait que « pour lui. » Attend-il de cette publication un résultat qui mènera à une exécution solennelle à l'Opéra ? Vain espoir ! *Castor et Pollux* va aux nues. *Samson* est impitoyablement écarté. Les « tendres retours » de Voltaire n'y font rien. Ses restrictions à l'égard du chef-d'œuvre de Rameau sont plus inutiles encore :

« Je trouve, dans *Castor et Pollux*, des traits charmants ; le tout ensemble n'est peut-être pas bien tissu. Il y manque le *molle et amœnum*, et même il y manque de l'intérêt. Mais, après tout, je vous avoue que j'aimerais mieux avoir fait une demi-douzaine de petits morceaux qui sont épars dans cette pièce, qu'un de ces opéras insipides et uniformes. Je trouve encore que les vers n'en sont pas toujours bien lyriques, et je crois que le récitatif a dû beaucoup coûter

[1] A Thiriot, 6 décembre 1737.

à notre grand Rameau. Je ne songe point à sa musique que je n'aie de tendres retours pour *Samson*. Est-ce qu'on n'entendra jamais à l'Opéra :

Profonds abîmes de la terre,
Enfer, ouvre-toi, etc. [1]

Il sent la gageure perdue, car incontinent il se retire « sans parti, sans intrigue, » dans son « paradis terrestre de Cirey. » Il se déclare désormais si étranger « à tout ce qui se passe à Paris, » qu'il « ne regrette pas même la diablerie de Rameau [2], ou les beaux airs de *Persée*. « Les lullistes n'appellent-ils pas « les partisans de Rameau, les ramoneurs ? » Il est déjà si noirci par les fanatiques de l'église, qu'il se refuse à l'être encore par les dilettanti de l'Opéra. Ne lui parlez pas d'une revanche à prendre. Après « l'enfant mort-né de *Samson* » à quoi bon en faire un autre ? « Les premières couches » l'ont « trop blessé . »

On sait ce qui arriva. Les ennemis de Voltaire, pour empêcher la représentation de *Samson*, crièrent, au plus fort, à la profanation des livres saints. Un sujet biblique avili sur la majestueuse Académie royale de musique ! Les tapageurs eurent gain de cause, bien qu'on eût exhibé, à l'Opéra, *Jephté*, aux Français, *Athalie*, et, aux Italiens, le même sujet de *Samson* travesti en arlequinade. Rameau employa alors une grande partie de sa musique, d'ailleurs incomplète, dans l'acte des *Incas*, dans *Castor et Pollux* et dans *Zoroastre*.

Les lignes que Voltaire consacre, dans son *Dictionnaire philosophique*, à la farce indécente de Romagnési, sont on ne peut plus piquantes :

« Une comédie de *Samson* fut longtemps jouée en Italie.

[1] Les enfers dans *Castor et Pollux*.
[2] 23 avril 1739.

On en donna une traduction à Paris, en 1717, par un nommé Romagnési ; on la représenta sur le théâtre français de la Comédie italienne, anciennement le palais des ducs de Bourgogne. Elle fut imprimée et dédiée au duc d'Orléans, régent de France.

« Dans cette pièce sublime, Arlequin, valet de Samson, se battait contre un coq-d'inde, tandis que son maître emportait les portes de la ville de Gaza sur ses épaules.

« En 1732, on voulut représenter, à l'Opéra de Paris, une tragédie de *Samson*, mise en musique par le célèbre Rameau, mais on ne le permit pas. Il n'y avait ni arlequin ni coq-d'inde ; la chose parut trop sérieuse. On était bien aise d'ailleurs de mortifier Rameau, qui avait de grands talents. Cependant, on joua, dans ce temps-là, l'opéra de *Jephté*, tiré de l'Ancien Testament, et la comédie de l'*Enfant Prodigue*, tirée du nouveau. »

Pendant que « la blessure » saignait encore, voici ce que Voltaire écrivait au marquis d'Argenson :

« Vous avez grande raison, monsieur, sur notre récitatif. On peut faire de la symphonie italienne, on le doit même ; mais on ne doit déclamer à Paris qu'en français, et le récitatif est une déclamation. C'est presque toujours, au reste, la faute du poëte, quand le récitatif ne vaut rien ; car peut-on déclamer bien de mauvaises paroles ?

« J'avais fait, il y a quelques années, des paroles pour Rameau, qui probablement n'étaient pas trop bonnes, et qui d'ailleurs parurent à de grands ministres avoir le défaut de mêler le sacré avec le profane. J'ose croire encore que, malgré le faible des paroles, cet opéra était le chef-d'œuvre de Rameau. Il y avait surtout un contraste de guerriers qui venaient présenter des armes à Samson, et de p..... qui

le retenaient, lequel faisait un effet fort profane et fort agréable. Si vous voulez, je vous enverrai encore cette guenille. »

Peut-on dire, au fait, que Voltaire n'entendait rien à la musique ? Pour la « guenille, » elle vit le jour en 1750, munie d'une préface, où l'auteur explique ses mésaventures et se défend, comme il peut, d'avoir irrespectueusement mêlé le profane au sacré :

« M. Rameau, le plus grand musicien de France, mit cet opéra en musique vers l'an 1732. On était près de le jouer, lorsque la même cabale qui, depuis, fit suspendre les représentation de *Mahomet ou le Fanatisme*, empêcha qu'on ne représentât l'opéra de *Samson*. Et tandis qu'on permettait que ce sujet parût sur le théâtre de la comédie italienne, et que Samson y fît des miracles conjointement avec Arlequin, on ne permit pas que ce même sujet fût ennobli sur le théâtre de l'Académie de musique.

« Le musicien employa, depuis, presque tous les airs de *Samson* dans d'autres compositions lyriques, que l'envie n'a pas pu supprimer.

« On publie ce poëme dénué de son plus grand charme, et on le donne seulement comme une esquisse d'un genre extraordinaire. C'est la seule excuse peut-être de l'impression d'un ouvrage fait plutôt pour être chanté que pour être lu. Les noms de Vénus et d'Adonis trouvent dans cette tragédie une place plus naturelle qu'on ne le croit d'abord : c'est, en effet, sur leurs terres que l'action se passe.

« Cicéron, dans son excellent livre *De la nature des Dieux*, dit que la déesse Astarté, révérée des Syriens, était Vénus même, et qu'elle épousa Adonis. On sait, de plus, qu'on célébrait la fête d'Adonis chez les Philistins. Ainsi, ce qui serait ailleurs un mélange absurde du profane et du sacré, se place ici de soi-même. »

Je n'ajouterai qu'un mot, purement de littérature, à ce que Voltaire n'a pu dire : son poëme de *Samson* renferme bien plus d'invention et de style que beaucoup d'opéras plus heureux. Le terme d'*extraordinaire*, appliqué au genre qu'il a inauguré, n'a rien d'outré, cette fois.

Interjetons ici un épisode qui a son importance.

Le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne allait se célébrer à Versailles, avec de grandes réjouissances. A la demande du duc de Richelieu, Voltaire composa, pour cette circonstance, la *Princesse de Navarre*, comédie-ballet dont la musique était de Rameau.

Contrairement aux principes qu'il condamne ailleurs [1], les plus plates adulations, allégorisées entre autres dans Mars et dans Vénus, s'y étalèrent d'un bout à l'autre, en se mêlant à l'héroïque, au tendre et au bouffon. Le poëte dut passer, à ce sujet, par tous les caprices imaginables de son « héros. » Il se défendit, tant qu'il put, pour les divertissements de l'ouvrage :

« Il pourrait, écrit-il à d'Argental, ajouter quelques airs aux divertissements, et surtout à la fin ; mais, dans le cours de la pièce, il se voit perdu, si on souffre des divertissements trop longs. Il maintient que la pièce est intéressante ; et ces divertissements étant incorporés au sujet, ne doivent être que d'une longueur qui ne refroidisse pas l'intérêt. Si le duc de Richelieu est content, ne pourrait-on pas alors lui faire entendre que cette musique, continuellement entrelacée avec la déclamation des comédiens, est un nouveau genre pour lequel les grands échafaudages de symphonie ne sont point du tout propres ? Ne pourrait-on lui faire com-

[1] Voy., au chapitre *l'Opéra*, ce qu'il dit des prologues adulateurs.

prendre qu'on peut réserver Rameau pour un ouvrage tout en musique [1] ? »

Il rêvait toujours, on le voit, un opéra complet, avec l'auteur des *Indes Galantes* pour collaborateur. Entretemps, il ne s'entendait pas du tout avec le savant musicien : « Ce Rameau est aussi grand original que grand musicien. Il me mande « que j'aie à mettre en quatre vers tout ce qui est « en huit, et en huit tout ce qui est en quatre. » Il est fou ; mais je tiens toujours qu'il faut avoir pitié des talents. Permis d'être fou à celui qui a fait l'acte des *Incas*. Cependant, si M. de Richelieu ne lui fait pas parler sérieusement, je commence à craindre pour la fête. »

Voltaire se prodiguait ; les fatigues, les corvées de tout genre, il les surmontait, en vue de plaire à la cour et d'en obtenir les faveurs qu'il ambitionnait. Il dépeint ses tracas, dans les lignes suivantes, où il ouvre tout son cœur à son ami Cideville :

« Ne plaindrez-vous pas un pauvre diable, qui est bouffon du roi à cinquante ans, et qui est plus embarrassé avec les musiciens, les décorateurs, les comédiens, les comédiennes, les chanteurs, les danseurs, que ne le seront les huit ou neuf électeurs pour se faire un César allemand ? Je cours de Paris à Versailles, je fais des vers en chaise de poste. Il faut louer le roi hautement, madame la dauphine finement, la famille royale tout doucement, contenter la cour, ne pas déplaire à la ville. »

La pièce réussit. Le roi, les princes du sang, les princesses, tout fut charmé. Il est vrai que le spectacle était magnifique, éblouissant. Il valut au poëte-courtisan le titre d'historiographe de France et une charge de gentilhomme ordinaire du roi. Ses précédents ouvrages, où il était sans

[1] 11 juillet 1744.

rival, ne lui avaient pas rapporté autant. Il traitait celui-ci de « farce de la Foire : »

> Mon *Henri quatre* et ma *Zaïre*,
> Et mon américaine *Alzire*
> Ne m'ont valu jamais un seul regard du roi ;
> J'eus beaucoup d'ennemis avec très-peu de gloire.
> Les honneurs et les biens pleuvent enfin sur moi
> Pour une farce de la Foire.

C'était se juger un peu sévèrement et oublier que les faveurs dont on le combla, ne furent que la liquidation d'un arriéré assez considérable. Ne dit-il pas à Rousseau, qui avait été chargé de faire quelques changements aux paroles et à la musique de *la Princesse de Navarre* : « Puisqu'il s'agit de plaire le moins qu'on pourra, il faut mettre le plus de raison qu'on peut, même dans un divertissement d'opéra [1] ? » Le nouvel ouvrage, ainsi remanié, fut rejoué la même année, à Versailles, sous le titre de *Fêtes de Ramire*. On le donna encore, à Fontainebleau, en 1769. « La

[1] On lira avec intérêt la lettre que Rousseau adressa, sur cet objet, à Voltaire. Elle est datée de Paris, le 11 décembre 1745 :

« Monsieur, il y a quinze ans que je travaille pour me rendre digne de vos regards et des soins dont vous favorisez les jeunes muses en qui vous découvrez quelque talent. Mais, pour avoir fait la musique d'un opéra, je me trouve, je ne sais comment, métamorphosé en musicien ; c'est, monsieur, en cette qualité que M. le duc de Richelieu m'a chargé des scènes dont vous avez lié les divertissements de *la Princesse de Navarre*. Il a même exigé que je fisse, dans les canevas, les changements nécessaires pour les rendre convenables à votre nouveau sujet.....

« Quant au récitatif, j'espère aussi, monsieur, que vous voudrez bien le juger avant l'exécution, et m'indiquer les endroits où je me serai écarté du beau et du vrai, c'est-à-dire de votre pensée. Quelque soit pour moi le succès de ces faibles essais, ils me seront toujours glorieux, s'ils me procurent l'honneur d'être connu de vous, et de vous montrer l'admiration et le profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc. »

musique, dit-il à ce propos, en est très-belle [1]. » D'accord, mais, pourquoi omet-il le nom d'Orphée-Rameau, dans l'intéressante description qu'il fait de la pièce, en tête du livret imprimé ? Y avait-il positivement brouille entre les deux auteurs ?

Le préambule seul de « l'Avertissement » a droit à une reproduction :

« Le roi a voulu donner à Mme la Dauphine une fête qui ne fût pas seulement un de ces spectacles pour les yeux, tels que toutes les nations peuvent les donner, et qui, passant avec l'éclat qui les accompagne, ne laissent après eux aucune trace. Il a commandé un spectacle qui pût à la fois servir d'amusement à la cour et d'encouragement aux beaux-arts, dont il sait que la culture contribue à la gloire de son royaume. M. le duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre, a ordonné cette fête magnifique.

« Il a fait élever un théâtre de cinquante-six pieds de profondeur dans le grand manège de Versailles, et a fait construire une salle, dont les décorations et les embellissements sont tellement ménagés, que tout ce qui sert au spectacle doit s'enlever en une nuit et laisser la salle ornée pour un bal paré, qui doit former la fête du lendemain.

« Le théâtre et les loges ont été construits avec la magnificence convenable, et avec le goût qu'on connaît depuis longtemps dans ceux qui ont dirigé ces préparatifs.

« On a voulu réunir sur ce théâtre tous les talents qui

[1] Il rapporte, dans ses *Mélanges littéraires*, que « M. de la Popelinière, fermier-général, mais lettré, y mêla quelques ariettes. » Le renseignement est curieux à constater. Le pluriel « musiciens » de tout à l'heure, est ainsi élucidé.

Le sens de ce que Voltaire écrit à d'Argental, le lendemain de la première représentation, m'échappe complétement : « Il y aurait cent tracasseries à essuyer, si je voulais empêcher qu'on rejouât l'opéra de Rameau (*Dardanus*). »

pourraient contribuer aux agréments de la fête, et rassembler à la fois tous les charmes de la déclamation, de la danse et de la musique, afin que la personne auguste, à qui cette fête est consacrée, pût connaître tout d'un coup les talents qui doivent être dorénavant employés à lui plaire.

« On a donc voulu que celui qui a été chargé de composer la fête, fît un de ces ouvrages dramatiques où les divertissements en musique forment une partie du sujet, où la plaisanterie se mêle à l'héroïque, et dans lesquels on voit un mélange de l'opéra, de la comédie et de la tragédie.

« On n'a pu ni dû donner à ces trois genres, toute leur étendue ; on s'est efforcé seulement de réunir les talents de tous les artistes qui se distinguent le plus, et l'unique mérite de l'auteur a été de faire valoir celui des autres... »

Pour une autre fête, Voltaire donna, quelque temps après, le *Temple de la Gloire*, opéra mis en musique aussi par Rameau. Il s'agissait, cette fois, de célébrer la victoire de Fontenoi et la paix qui suivit.

Louis XV était représenté sous l'emblème de Trajan, vainqueur et pacificateur, couronné par la Gloire et introduit par elle dans son temple, qui se change aussitôt en *Temple de Bonheur*. Le plan et l'idée semblaient grandioses à Voltaire. Rivé de nouveau au terrible Rameau, il subit, en courtisan adroit, tout ce que le musicien crut devoir lui imposer. « Il ne s'agit que de voir avec Rameau ce qui conviendra le plus aux fantaisies de son génie, écrit-il à de Richelieu. Je serai son esclave, pour vous faire voir que je suis le vôtre. »

En dépit de cette collaboration, l'ouvrage fut jugé médiocre, et l'on échoua même dans les modifications que l'on y introduisit, après coup, pour avoir voulu trop raffi-

ner. Le *Mercure* fait observer, avec raison, à propos des gazouillements confiés au gosier de Trajan : « C'est pousser trop loin le privilége qu'a la musique de ne pas toujours s'accorder avec les convenances ; elle peut les esquiver, mais non les heurter de front, et l'on ne peut disconvenir que la plaisanterie qui a fait dire que désormais on appellerait Trajan, *Trajan l'Oiseleur*, ne soit méritée [1]. » On alla même jusqu'à insinuer malignement, à l'Opéra, que « la musique est de Voltaire et les paroles de Rameau [2]. » On sait la réplique que Louis XV fit à une plate interpellation de son historiographe [3]. Elle est célèbre dans l'histoire.

En vrai « gentilhomme, » Voltaire abandonna généreusement à Rameau la part de rétribution qui lui revenait, ce qui fait supposer en lui l'intention de revenir à la charge auprès de l'auteur de *Castor et Pollux* pour une autre pièce lyrique, à laquelle il a déjà fait allusion plus haut, ou peut être pour son *Samson*, si impitoyablement écarté. La lettre à Berger, directeur de l'Opéra, l'honore à plus d'un titre :

« Il me serait bien peu séant, monsieur, qu'ayant fait *le Temple de la Gloire* pour un roi qui en a tant acquis, et non pour l'Opéra, auquel ce genre de spectacle trop grave et trop voluptueux ne peut convenir, je prétendisse à la moindre partie de ce qu'on donne d'ordinaire à ceux

[1] Mois de mai 1746. C'est, dans le *Temple de la Gloire*, que Rameau introduisit pour la première fois un solo de clarinette. Depuis lors un instrumentiste de ce genre fut attaché à l'orchestre de l'Opéra.

[2] Lettre du graveur Lebas, dans les *Archives de l'art français*, années 1853-1855, t. III, p. 121.

[3] Citons, pour mémoire, une autre pièce lyrique : *Tanis et Zélide, ou les Rois pasteurs*, ouvrage dont le sujet est la confusion et la ruine des prêtres d'Égypte, ou mieux encore le chant de triomphe d'*Écr. l'inf.* L'auteur l'intitule : « Tragédie pour être mise en musique. » Il est certain que cet ouvrage, daté de 1735 dans toutes les éditions, était achevé en 1733.

qui travaillent pour le théâtre de l'Académie de musique. Le roi a trop daigné me récompenser, et ni ses bontés ni ma manière de penser ne me permettent de recevoir d'autres avantages que ceux qu'il a bien voulu me faire. D'ailleurs, la peine que demande la versification d'un ballet est si au-dessous de la peine et du mérite du moindre musicien, M. Rameau est si singulier en son genre, et, de plus, sa fortune est si inférieure à ses talents, qu'il est juste que la rétribution soit pour lui tout entière. Ainsi, monsieur, j'ai l'honneur de vous déclarer que je ne prétends à aucun honoraire ; que vous pouvez donner à M. Rameau tout ce dont vous êtes convenu, sans que je forme la plus légère prétention. L'amitié d'un aussi honnête homme que vous, monsieur, et d'un amateur aussi zélé des arts, m'est plus précieuse que tout l'or du monde. J'ai toujours pensé ainsi, et, quand je ne l'aurais pas fait, je devrais commencer par vous et par M. Rameau. C'est avec ces sentiments, monsieur, et avec le plus tendre attachement que j'ai l'honneur d'être, etc. [1]. »

Trente ans après, une insinuation piquante de l'abbé Duvernet, reporte le souvenir de Voltaire sur son *Temple de la Gloire*, et l'amène à faire l'aveu de la faiblesse de l'ouvrage : « Ceux qui vous ont dit, monsieur l'abbé, qu'en 1744 et 1745, je fus courtisan, ont avancé une triste vérité. Je le fus ; je m'en corrigeai en 1746, et je m'en repentis en 1747. De tout le temps que j'ai perdu en ma vie, c'est sans doute celui que je regrette le plus. Ce ne fut pas le temps de ma gloire, si j'en eus jamais. J'élevai pourtant, dans le cours de l'année 1745, un *Temple à la Gloire*. C'était un ouvrage de commande, comme M. le maréchal de Richelieu

[1] 13 juin 1746.

et M. le duc de la Vallière peuvent le dire. Le public ne trouva point agréable l'architecture de ce temple ; je ne la trouvai pas moi-même trop bonne. Piron y logea les rats ; j'aurais pu le loger lui-même dans la caverne de l'Envie, que j'avais placée à l'entrée du temple de la Gloire. [1] »

Voltaire et Piron, soit dit en passant, ne purent jamais s'entendre. Ils étaient, comme l'observe bien Sainte-Beuve, incompatibles, antipathiques. La haine de Voltaire était même devenue un des tics de Piron.

Le croirait-on ? A plus d'un quart de siècle d'intervalle et lorsque la mâchoire d'âne de *Samson* était complètement ensevelie dans l'oubli, Voltaire y revint, mais sans se faire la moindre illusion, quant à la chance possible d'une représentation publique : « Savez-vous bien, dit-il, à de Chabanon, que Rameau avait fait une musique délicieuse sur ce *Samson* ? Il y avait du terrible et du gracieux. Il en a mis une partie dans l'acte des *Incas*, dans *Castor et Pollux*, dans *Zoroastre*. Je doute que l'homme à qui vous vous êtes adressé, ait autant de bonne volonté que vous, et je serai bien étonné s'il ne fait pas tout le contraire de ce que vous l'avez prié de faire, le tout en douceur, et en cherchant le moyen de plaire. Je pense, ma foi, que vous vous êtes confessé au renard [2]... »

Le renard, c'était de Moncrif, lecteur de la reine. Voltaire, instruit par expérience, se méfiait grandement. L'événement lui donna raison. A quel musicien de Chabanon avait-il songé ? Sa lettre, si elle se retrouve, pourra nous le dire. De Chabanon était opiniâtre dans son idée. En 1768, on le voit revenir à la rescousse, cette fois avec un

[1] Février 1776.
[2] 18 janvier 1768.

musicien qu'on ne s'attendrait certes pas à être de taille à traiter le terrible sujet de l'Hercule hébreu. Ce musicien n'est autre que François-André Danican Philidor. Voltaire, de son côté, hésiste, sans toutefois refuser l'offre, et s'en réfère entièrement aux soins de son complaisant ami : « Vous croyez donc, mon cher confrère, que les grands joueurs d'échecs peuvent faire de la musique pathétique, et qu'ils ne seront point échec et mat? A la bonne heure, je m'en rapporte à vous. Faites tout ce qu'il vous plaira. Je remets entre vos mains la mâchoire d'âne, les trois cents renards, la gueule du lion, le miel fait dans la gueule, les portes de Gaza, et toute cette admirable histoire [1]. » Remarquez les variations nouvelles que Voltaire brode, à ce propos, sur l'opéra italien et le récitatif de Lulli :

« Ami vrai et poëte philosophe, ne vous avais-je pas dit que le lecteur ne serait jamais l'approbateur, et qu'il éluderait tous les moyens de me plaire, malgré tous les moyens qu'il a touvés de plaire ? Ne trouvez-vous pas qu'il cite bien à propos feu Monsieur le dauphin, qui, sans doute, reviendra de l'autre monde pour empêcher qu'on ne mette des doubles croches sur la mâchoire d'âne de Samson ? Ah ! mon fils, mon fils, la petite jalousie est un caractère indélébile.

« M. le duc de Choiseul n'est pas, je crois, musicien ; c'est la seule chose qui lui manque ; mais je suis persuadé que, dans l'occasion, il protégerait la mâchoire d'âne de Samson contre les mâchoires d'ânes qui s'opposeraient à ce

[1] J'ai peine croire que la proposition de De Chabanon ait été sérieuse, au fond. Voltaire remaniait, en ce moment, la tragédie d'*Eudoxie* de son collègue à l'Académie, qui aura voulu se montrer gracieux et reconnaissant par quelques démarches innocentes auprès de Philidor. De temps en temps, il mandait de bonnes nouvelles au patriarche, qui s'écrie, le 2 mars 1768 : « Vous êtes fort comme Samson et vous triomphez de tout. Vous me faites aimer *Samson* plus que je ne croyais. Je suis plus faible que lui, et n'ai pas plus de cheveux. »

divertissement honnête, *ut ut est*. Il faut une terrible musique pour ce Samson, qui fait des miracles de diable, et je doute fort que le ridicule mélange de la musique italienne avec la française, dont on est aujourd'hui infatué, puisse parvenir aux beautés vraies, mâles et vigoureuses, et à la déclamation énergique que Samson exige dans les trois quarts de la pièce. Par ma foi, la musique italienne n'est faite que pour faire briller des châtrés à la chapelle du pape. Il n'y aura plus de génie à la Lulli pour la déclamation, je vous le certifie dans l'amertume de mon cœur [1]. »

On n'a pas oublié ce qu'il écrivit à Thiriot, vers la fin de 1735 : « Je veux que ma Dalila chante de beaux airs, où le goût français soit fondu dans le goût italien...., beaucoup d'airs, peu de récitatifs, des actes courts, voilà ce qui me plaît. » Aujourd'hui, la musique italienne, unie à la française, est un « ridicule mélange, » et, quant à la déclamation, un génie comme celui de Lulli est introuvable... On en verra bien d'autres de ce genre.

Malgré ces fluctuations, son enthousiame pour Rameau ne se dément point de longtemps. La préface de *Samson*, où il appelle son Orphée-Rameau « le plus grand musicien de France ; » et celle des commentaires sur *Pertharite*, où il affirme qu'il « a fallu que longtemps après (Lulli), il soit venu un homme supérieur, pour que les Français, qui ne jugent les arts que par comparaison, sentissent combien la plupart des airs détachés et des symphonies de Lulli ont de faiblesse ; » ces deux préfaces, l'une de 1750, l'autre de 1763, prouvent une certaine persistance dans son ramisme.

[1] 29 janvier 1768. On interpréta, au concert spirituel de Paris, en 1774, « un motet à trois voix, par M. Moreau, sur les paroles de *Samson*, de Voltaire. » Voy. *l'Almanach des spectacles*. Un chœur de *Samson*, musique de Gossec, fut exécuté lors de la translation des restes de Voltaire au Panthéon.

Que de sujets de plaintes il eut pourtant contre l'auteur de *Castor et Pollux !* On a du président Hénault une lettre, écrite de Plombières au comte d'Argenson, sur les inconvenantes façons de procéder du musicien envers le parolier Voltaire : « Que dites-vous de Rameau, qui est devenu bel esprit et critique, et qui s'est mis à corriger les vers de Voltaire ? J'en ai écrit à M. de Richelieu deux fois ; ce fou-là a pour conseil toute la racaille des poëtes, il leur montrera l'ouvrage ; l'ouvrage sera mis en pièces, déchiré, critiqué, etc., et il finira par nous donner de mauvaise musique, d'autant plus qu'il ne travaillera pas dans son genre. Il n'y avait que les petits violons [1] qui convinssent, et M. de Richelieu ne veut pas en entendre parler [2]. »

Veut-on sur l'intraitable Rameau quelques lignes plus incisives encore ? Je les emprunte au *Journal* de Collé du mois de septembre 1764 :

« Tous ceux qui ont travaillé avec lui, nous dit-il, étaient obligés d'étrangler leurs sujets, de manquer leurs poëmes, de les défigurer, afin de lui amener des divertissements, et il ne voulait que de cela. Il brusquait les auteurs à un point qu'un galant homme ne pouvait pas soutenir de travailler une seconde fois avec lui ; il n'y a eu que le Cahusac qui y ait tenu ; il en avait fait une espèce de valet de chambre parolier ; la bassesse d'âme de ce dernier l'avait plié à tout ce qu'il avait voulu. La patience et l'esprit souple de Bernard lui ont aussi donné les forces de

[1] Rebel et Francœur. Voy. le chapitre : *Notes biographiques*.

[2] 9 juillet 1744. « Il est fou ! » s'écrie aussi Voltaire, à la même date, en se hâtant toutefois d'ajouter : « Permis d'être fou à celui qui a fait l'acte des *Incas*.» Voy. plus haut.

composer trois fois avec lui ; mais, je crois que si on lui demandait ce qu'il a souffert, il en ferait de bons contes, pourvu qu'il voulût être vrai et nous parler en conscience. »

Que conclure de l'opiniâtreté admirative de Voltaire ? Rien sinon qu'avec le temps il sera flatté de triompher avec Rameau dans un autre sujet, et que les « blessures » d'une première couche n'auront point éteint en lui l'espoir d'une nouvelle progéniture Voltairo-ramiste.

V. — **Wagnérisme. 1885.**

« Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. » Voilà certes un cri bien révolutionnaire.

A diverses reprises, Voltaire s'explique là-dessus, et de l'ensemble de ses opinions ressort un système lyrico-dramatique bien supérieur, j'ose le dire, à celui qui fonctionne depuis tant d'années à l'Opéra de Paris.

Castil-Blaze, qui interpelle ainsi le librettiste stéréotypé : « Tape sur la peau du tambour ou sur la caisse, peu importe ! » Castil-Blaze, toujours inconséquent dans ses appréciations, malmène Voltaire à propos de quelques lignes judicieuses, où, tout en prêchant pour ses bulles, le poëte-philosophe blâme éloquemment l'injuste absorption du librettiste par le musicien :

« Dans *Cadmus* et dans *Alceste*, dit-il, Quinault sut insérer des morceaux admirables de poësie. Lulli sut un peu les rendre, en accommodant son génie à celui de la langue française; et, comme il était très-plaisant, très-débauché, très-intéressé, bon courtisan, et par conséquent aimé des grands, et que Quinault n'était que doux et modeste, il tira toute la gloire à lui. Il fit accroire que Quinault était son garçon poëte qu'il dirigeait, et qui, sans lui, ne serait connu que par les sati-

res de Boileau. Quinault, avec tout son mérite, resta donc en proie aux injures de Despréaux, et à la protection de Lulli. La charmante tragédie d'*Atys*, les beautés, ou nobles, ou délicates, ou naïves, répandues dans les pièces suivantes, auraient dû mettre le comble à la gloire de Quinault, et ne firent qu'augmenter celle de Lulli, qui fut regardé comme le dieu de la musique [1]. »

L'idée dominante de Voltaire, quant au drame lyrique, se réflète ici [2]. Castil-Blaze la saisit au bond, et, après avoir déclaré hautement que « l'œuvre du musicien doit toujours écraser celle de son collaborateur, » il lance, avec sa légèreté habituelle, ces monstruosités : « Deux arts ne peuvent triompher à la fois ; il faut que l'un d'eux cède le pas, et la musique est placée avec trop d'avantages sur la scène, pour ne pas étouffer les versiculets du parolier, quand même il serait poëte [3]. »

Une pauvre organisation artistique comme celle de l'auteur de *Pigeon-Vole*, pouvait-elle s'accomoder, sans en être froissée, d'une simultanéité d'effets résultant de la coopération active de plusieurs éléments d'expression sentimentale ou pittoresque ? Il saute aux yeux de tous les hommes entendus que la musique scénique actuelle marche à grands

[1] *Dictionnaire philosophique.*

[2] Il l'exprime encore, en termes presqu'identiques, dans ses *Mélanges littéraires* : « On commence à savoir que Quinault vaut mieux que Lulli. Un jeune homme d'un rare mérite, déjà célèbre par le prix qu'il a remporté à notre l'Académie, et par une tragédie qui a mérité son grand succès (La Harpe), a osé s'exprimer ainsi, en parlant de Quinault et de Lulli :

Aux dépens du poëte on n'entend plus vanter
De ces airs languissants la triste psalmodie,
Que réchauffa Quinault du feu de son génie.

« Je ne suis pas entièrement de son avis. Le récitatif de Lulli me paraît très bon ; mais les scènes de Quinault sont encore meilleures. » Voy. aussi *l'Opéra.*

[3] *Lulli*, étude insérée dans la *Revue de Paris.*

pas vers cette complication logique, et que déjà la polyphonie instrumentale et la polychromie dramatique règnent en souveraines dans des chefs-d'œuvre applaudis.

Je touche ici à l'une des questions musicologiques les plus palpitantes de l'époque actuelle. En continuant à disséquer Voltaire, je l'approfondirai d'avantage, et, contrairement à ce que veut Baudelaire, je démontrerai que l'auteur de la *Henriade* navigue, à pleines voiles, dans les eaux wagnériennes :

> Beaux-arts, je vous invoque tous :
> Musique, danse, architecture...

En disant cela, et d'autres choses encore relatives à la poésie, à la peinture, etc., Voltaire retravallait le poëme de *Samson*. Il voulait faire, nous l'avons vu, de cet opéra tant caressé, « une tragédie dans le goût de l'antiquité. » Deux actes « se soutiendront sans jargon d'amourette, dans le temple de Quinault. » Rameau pourra y « déployer toute la hardiesse de sa musique. » La poésie, il la voulait forte, noble, harmonieuse. C'était bien, ô plaisant Castil-Blaze, sur la peau du tambour qu'il voulait frapper. Au fond, il est encore asservi, en pratique, aux plus ridicules usages. Ne songe-t-il point, au milieu d'une douleur profonde, à une variante pour *Samson*, devant être intercalée dans « une petite ariette des fleurs ! »

Jeune, ardent, généreux, il mettait une audace extrême à flageller les absurdités de l'Opéra, comme il mettait une témérité inouïe à harceler la politique, à ridiculiser le culte, à dénoncer la magistrature. Il ne se doutait guère de la force d'inertie qu'on allait lui opposer. Il songeait moins encore à l'adhésion ouverte qu'il allait donner lui-même aux abus régnants, pour en arriver à faire sanctionner ses libretti.

Il fut ainsi ballotté fatalement, d'un pôle à l'autre, tant par l'exigence des musiciens, que par les caprices de la mode ou par les rigueurs de la censure, qui, sans avoir le moindre égard aux qualités artistiques d'une œuvre, la rognaient impitoyablement, si on ne la supprimait pas tout entière.

Écoutons donc le littérateur, le théoricien, le musicologue ; on aura ainsi la pensée intime, le programme *ad vivum* de ce génie inné de la réforme. « On peut faire l'histoire de l'art au point de vue purement technique, en examinant les monuments que les âges nous ont successivement légués ; mais son histoire philosophique ou critique, mais le tracé esthétique de ses progrès ne se feront qu'en tenant un compte exact des pensées que l'art aura inspirées aux hommes dont l'autorité intellectuelle est depuis longtemps reconnue [1]. »

Voltaire s'en prend d'abord à Saint-Évremond, qui « s'est épuisé en froides railleries » sur l'opéra [2]. « Il veut, dit-il, trouver du ridicule à mettre en chant des passions et des dialogues. Il ne savait pas que les tragédies grecques et romaines étaient chantées ; que les scènes avaient une mélodie semblable à notre récitatif, laquelle était composée par un musicien ; et que les chœurs étaient exécutés comme les nôtres. » Saint-Évremond, outre cela, avait l'oreille dure en blâmant, en principe, l'opéra :

« Le grand vice de notre opéra, c'est qu'une tragédie ne peut être partout passionnée ; qu'il faut du raisonnement, du détail, des événements préparés, et que la musique ne peut rendre heureusement ce qui n'est pas animé et qui ne

[1] Jules Carlez, *la Musique dramatique jugée par un dilettante sous Louis XIV.*

[2] « Saint-Évremond, dit Goudar, appelle l'opéra français une magnifique bagatelle. S'il avait connu l'Italien, il l'eût nommé une superbe petitesse. »

va pas au cœur. Ce serait un étrange récitatif que celui qui exprimerait, par exemple, ces vers de *Rodogune* :

> Pour le mieux admirer, trouvez bon, je vous prie,
> Que j'apprenne de vous les troubles de Syrie..... »

Pas si étrange que Voltaire se l'imagine, ce récitatif. Il croyait, comme Boileau, que « la musique ne sait pas narrer. » Dire ce qu'il convient de dire, où est le mal ? Voltaire eût dû toucher du doigt les insipides remplissages dont les ouvrages lyriques de son temps étaient saturés. Le drame moderne, qu'il entreverra plus loin, admet tout ce qui concourt à caractériser les personnages ou l'action. Ce drame, avec quelques suppressions nécessitées par les exigences de la musique chantée ou jouée, est l'opéra tel qu'il devrait être. Pourquoi cette « passion » de commande, cette pitié de parti-pris? Castil-Blaze demandait un drame lyrique « qui ne fut pas bourré de foin et de paille ; une série de vases d'or ou de cristal, dépouillés de l'emballage du layetier. » A la bonne heure !

« Thésée, dans l'opéra de ce nom, dit à sa maîtresse, sans autre préparation : *Je suis fils du roi.* Elle lui répond : *vous, seigneur ?* Le secret de sa naissance n'est pas autrement expliqué. C'est un défaut essentiel. Et si cette reconnaissance avait été bien préparée et bien ménagée, si tous les détails qui doivent la rendre à la fois vraisemblable et surprenante, avaient été employés, le défaut eût été bien plus grand, parce que la musique eût rendu tous ces détails ennuyeux. Voilà donc un poëme nécessairement défectueux par sa nature. Ajoutez à ces imperfections celle d'être asservi à la stérilité des musiciens qui ne peuvent exprimer toutes les paroles de notre langue... »

Cette stérilité des compositeurs n'était évidemment que

relative. Au lieu de rétrécir leur horizon, il fallait l'étendre, et les détails de la reconnaissance de Thésée, adroitement amenés et dépeints par le poëte, eussent fourni à un musicien bien doué une série de beautés nouvelles.

« Les musiciens d'Italie rendent toutes les paroles italiennes. Il faut qu'ils composent de petits airs sur lesquels le poëte est obligé d'ajouter un certain nombre de paroles oiseuses et plates, qui souvent n'ont aucun rapport direct à la pièce :

Que nos prairies
Seront fleuries !

—

Les cœurs glacés
Pour jamais en sont chassés.

—

Qu'amour a de charmes !
Rendons-lui des armes.

—

Les plaisirs charmants
Sont pour les amants.

Parfait ! Le judicieux réformateur stigmatise ici le vice radical de l'opéra en général [1]. Pourquoi n'imagine-t-il point immédiatement le remède ? Connaissez-vous l'histoire plaisante de cet oculiste aimé par une femme charmante, mais aveugle ? Il fut assez imprudent, dit-on, pour rendre la vue à sa maîtresse, qui, dès ce moment, le trouva laid, mal bâti, disgracieux, et se prit d'amour pour un autre [2]. Voltaire eût dû être cet oculiste ; les Français eussent montré pour les platitudes de leur tragédie musicale

[1] Il reprend, à diverses reprises, ce thème favori. Voyez, notamment, le chapitre : *l'Opéra*.

[2] *Sur l'opéra français*, p. 45.

une aversion qui se serait accrue à mesure que leur oreille eût acquis plus de sensibilité.

« On ne voit, comme le dit très bien la jolie comédie du *Double veuvage*, que

De nouvelles ardeurs et des ardeurs nouvelles.

« Cette contrainte puérile est encore augmentée par le peu de termes convenables aux musiciens, que fournit notre langue. Demandez à un compositeur de mettre en chant :

Que vouliez-vous qu'il fît contre trois ? — Qu'il mourût.

« Ou bien ces vers :

Si j'avais mis ta vie à cet indigne prix,
Parle, aurais-tu quitté les dieux de ton pays ?

« Le musicien demandera, au lieu de ces beaux vers, des fleurettes, des amourettes ; des ruisseaux, des oiseaux ; des charmes et des alarmes. »

Nous avons aujourd'hui, Dieu merci, le fameux

Mon père, tu m'as dû maudire !

et vingt autres inspirations, où la musique atteint les plus hautes cimes du sublime. C'est, par malheur, tout ce dont il est permis de se vanter. Si les librettistes actuels s'étaient contentés de ne fournir aux compositeurs que des « fleurettes » et des « amourettes, » où en serions-nous, dans le domaine du plus beau des arts ? Aux paroliers à imposer leurs poëmes. Voltaire n'entrevoyait que de loin l'immense régénération que la musique allait subir. Il ne pouvait s'associer à la frivolité des compositeurs en vogue ; mais, d'autre part, l'art musical de son temps n'était limité,

d'après lui, qu'à un nombre restreint de sujets susceptibles d'être rendus avec vérité et éloquence.

Laissons-le, à une autre page, accentuer plus nettement encore sa vive répulsion pour l'ariette :

« Parmi nos défauts, nous avons, comme les Italiens, dans nos opéras les plus tragiques, une infinité d'airs détachés, mais qui sont plus défectueux que les leurs, parce qu'ils sont moins liés au sujet. Les paroles y sont presque toujours asservies aux musiciens, qui, ne pouvant exprimer, dans leurs petites chansons, les termes mâles et énergiques de notre langue, exigent des paroles efféminées, oisives, vagues, étrangères à l'action, et ajustées, comme on peut, à de petits airs mesurés, semblables à ceux qu'on appelle à Venise *Barcaroles*. Quel rapport, par exemple, entre Thésée, reconnu par son père sur le point d'être emprisonné par lui, et ces ridicules paroles :

Le plus sage
S'enflamme et s'engage
Sans savoir comment ? »

Quel dommage que cette répulsion n'ait été que spéculative, et que les préceptes donnés avec une si lumineuse sagacité, aient été violés tant de fois en pratique ! Mais, poursuivons.

« Depuis Quinault, il n'y a presque pas eu de tragédie supportable en musique. Les auteurs ont senti l'extrême difficulté de mêler à un sujet grand et pathétique des fêtes galantes, incorporées à l'action, d'éviter les détails nécessaires et d'être intéressants. Ils se sont presque tous jetés dans un genre encore plus médiocre, qui est celui des ballets. Ces sortes d'ouvrages n'ont aucune liaison. Chaque acte est composé de peu de scènes : tout action y est comme

étranglée ; mais la variété du spectacle et les petites chansonnettes que le musicien fait réussir, et que le parterre répète, amusent le public, qui court à ces représentations sans en faire grand cas. »

Le poëte s'élève ici contre les ballets à couplets dont les scènes n'ont aucune corrélation entre elles. Avec quelle juste sévérité n'eût-il pas anathématisé ces finales interminables, ces épisodes oiseux, et ces ridicules prétextes à musique tant prodigués dans nos ouvrages lyriques ? Sa prétention était « d'ouvrir une carrière nouvelle à l'opéra, comme sur la scène tragique. » Il a tenté l'impossible pour réaliser ses idées de réforme. Il a échoué contre cent obstacles réunis. Voyez pourtant combien le finale de *Samson*, où il a pu donner ample carrière à son imagination créatrice, est émouvant, en même temps que vrai et logique. Ce n'est point une page aussi splendide qu'il serait permis d'appeler « du drap d'or cousu avec des guenilles. »

« Le plus grand mal de ces spectacles, c'est qu'il n'y est presque pas permis d'y rendre la vertu respectable, et d'y mettre de la noblesse ; ils sont consacrés aux misérables redites de maximes voluptueuses, que l'on n'oserait débiter ailleurs. La clémence d'Auguste envers Cinna, la magnanimité de Cornélie, ne pourraient y trouver place. Par quel honteux usage faut-il que la musique, qui peut élever l'âme aux grands sentiments, et qui n'était destinée chez les Grecs et chez les Romains qu'à célébrer la vertu, ne soit employée, parmi nous, qu'à chanter des vaudevilles d'amour ! »

Voilà Voltaire, en vraie génie qu'il est, s'élevant dans des régions pures et éthérées, où il plane avec une sérénité que nul librettiste ou musicien n'entrevit à son époque. Il envisage la musique comme quelque chose de divin. Delà son mépris pour un art profané par des couplets licencieux. Foin

des pont-neufs lascifs remplaçant les inspirations nobles et décentes ! C'est par ses harmonies chastes et radieuses que la musique est réellement fille du ciel et soumet la nature entière à ses lois. Le symbole d'Orphée comporte-t-il une autre signification ? Nous en sommes encore, en ce moment, hélas ! aux scènes de boudoir, aux trucs qui ont le poignard ou le poison pour mobile. Horreur !

« Il est à souhaiter qu'il s'élève quelque génie assez fort pour corriger la nation de cet abus, et pour donner à un spectacle devenu nécessaire, la dignité et les mœurs qui lui manquent. Une seule scène d'amour, heureusement mise en musique et chantée par un acteur applaudi, attire tout Paris, et rend les beautés vraies insipides. Les personnes de la cour ne peuvent plus supporter *Polyeucte*, quand elles sortent d'un ballet où elles ont entendu quelques couplets aisés à retenir. Par là le mauvais goût se fortifie, et on oublie insensiblement ce qui a fait la gloire de la nation. Je le répète encore : il faut que l'opéra soit sur un autre pied, pour ne plus mériter le mépris qu'ont pour lui toutes les nations de l'Europe [1]. »

Bravo, Voltaire ! Vous réclamez un génie « assez fort » pour imposer une scène lyrique « digne » et « morale ; » pour purifier « le mauvais goût, » et pour conjurer le mépris attaché à des représentations frivoles ou scandaleuses [2]. Ce génie est trouvé. Vous avez calculé, en prophète inspiré, son apparition prochaine. Déjà, sous l'action puissante de

[1] *Mélanges littéraires.*

[2] A diverses reprises, Voltaire préconise la morale au théâtre. Il écrit, entre autres au marquis Albergati Capacelli, relativement au réformateur de la comédie italienne, Goldoni : « Une chose m'a frappé surtout dans les pièces de ce génie fécond ; c'est qu'elles finissent toutes par une moralité qui rappelle le sujet et l'intrigue de la pièce, et qui prouve que ce sujet et cette intrigue sont faits pour rendre les hommes plus sages et plus hommes de bien. »

Wagner, la musique d'opéra s'est épurée, développée, assouplie, enrichie. Elle accomplit, comme par une baguette magique, sa destinée sublime. Elle régénère l'esprit, élève les cœurs, exalte la vertu, montre le devoir... « En ces instants, dit Franz Listz, à propos du fameux chant des Pèlerins du *Tannhaüser*, en ces instants où l'esprit s'abandonne sans résistance à l'illusion, où il s'affranchit de toute entrave..., ce chant résonne dans l'âme comme la grande voix plaintive, espérante et aspirante de l'Humanité entière dans son pèlerinage vers l'*Éros* (l'Amour). »

Ainsi que Voltaire, Wagner envisage l'Opéra « comme l'institution publique artistique la plus équivoque, la plus détestable de notre temps. » Il y voit une destination spéciale : « celle d'offrir une distraction et un amusement à une population aussi ennuyée qu'avide de plaisir. »

Comme Voltaire, il remonte à l'art grec, pour réunir dans un drame complet toutes les différentes branches de l'art isolées. Il fait ressortir « la pauvreté, la platitude, le ridicule du genre *livret d'opéra.* »

Comme lui, il veut que la poésie se fonde « intimement avec la musique, » et qu'au lieu de décrire, « elle frappe les sens. »

Comme lui, il condamne, à titre de divertissement épisodique de l'opéra, le frivole ballet, qu'il appelle « le très digne frère de l'opéra. Il est du même âge ; il est né du même principe défectueux ; aussi les voyons-nous tous deux, comme pour cacher réciproquement leurs faiblesses, aller ensemble et du même pas. »

Pour dernier trait de ressemblance, voici Wagner dépeignant, avec les couleurs de Voltaire, une belle et noble phrase qui « soudainement décheoit en cadence rebattue, avec

les deux roulades obligées et l'inévitable note soutenue ; et alors le chanteur oublie tout d'un coup ses rapports avec le personnage auquel cette phrase est adressée, s'avance au bord de la rampe, et se tourne vers la claque pour lui donner le signal des applaudissements [1]. »

Voltaire en veut énormément aux *e* muets finals, dans les tragédies lyriques ; il écrit à l'abbé d'Olivet :

« J'ai dit, il est vrai, dans *le Siècle de Louis XIV*, à l'article des musiciens, que nos rimes féminines, terminées toutes par un *e* muet, font un effet très désagréable dans la musique, lorsqu'elles finissent un couplet. Le chanteur est obligé de prononcer :

Si vous aviez la rigueur
De m'ôter votre cœur,
Vous m'ôteriez la *vi-eu*.

« Arcabone est forcé de dire :

Tout me parle de ce que *j'aim-eu*.

« Médor est obligé de s'écrier :

Ah ! quel tourment d'aimer sans *espéranc-eu*.

« La gloire et la victoire, à la fin d'une tirade, font presque toujours la *gloire-eu*, la *victoire-eu*. Notre modulation exige trop souvent ces tristes désinences. Voilà pourquoi Quinault a grand soin de finir, autant qu'il le peut, ses couplets par des rimes masculines, et c'est ce que recommandait le grand musicien Rameau à tous les poëtes qui composaient pour lui.

« Qu'il me soit donc permis, mon cher maître, de vous représenter que je ne puis être d'accord avec vous, quand

[1] *Quatre poëmes d'opéras*, etc.

vous dites qu'il est inutile, et peut-être ridicule, de chercher l'origine de cette prononciation *gloire-eu, victoire-eu*, ailleurs que dans la bouche de nos villageois. Je n'ai jamais entendu de paysan prononcer ainsi en parlant ; mais ils sont forcés, lorsqu'ils chantent. Ce n'est pas non plus une prononciation vicieuse des acteurs et des actrices de l'Opéra ; au contraire, ils font ce qu'ils peuvent pour sauver la longue tenue de cette finale désagréable, et ne peuvent souvent en venir à bout. C'est un petit défaut attaché à notre langue, défaut bien compensé par le bel effet que font nos *e* muets dans la déclamation ordinaire.

« Je persiste encore à vous dire, qu'il n'y a aucune nation en Europe qui fasse sentir les *e* muets, excepté la nôtre. Les Italiens et les Espagnols n'en ont pas. Les Allemands et les Anglais en ont quelques-uns ; mais, ils ne sont jamais sensibles, ni dans la déclamation, ni dans le chant [1]. »

Cela est si vrai, que Wagner va jusqu'à appeler la rime « un ornement presque musical. » Dans les lignes où apparaît cette dénomination, l'auteur de l'*Oper und Drama* se rencontre encore étroitement avec l'écrivain qui, ayant le mieux connu l'harmonie du style, a déclaré, à diverses reprises, que « la poésie est une espèce de musique. »

« Le poëte, dit Wagner, cherche, dans son langage, à substituer à la valeur abstraite et conventionnelle des mots leur signification sensible et originelle ; l'arrangement rhythmique et l'ornement (déjà presque musical) de la rime, lui sont des moyens d'assurer au vers, à la phrase, une puissance qui captive comme par un charme et gouverne à son gré le sentiment. Essentielle au poëte, cette tendance le conduit jusqu'à la limite de son art, limite que touche immédiatement la musique ; et par conséquent l'œuvre la plus complète

[1] *Mélanges littéraires.*

du poëte devrait être celle qui, dans son denier achèvement, serait une parfaite musique [1]. »

A son tour, Voltaire prétend « qu'un vers, pour être bon, doit être semblable à l'or, en avoir le poids, le titre et le son. Le poids, c'est la pensée ; le titre, c'est la pureté élégante du style ; le son, c'est l'harmonie. »

Comme il stigmatise aussi la manie, adoptée en France depuis Lulli, d'adapter des vers à une musique écrite d'avance ! « Assurément, on n'en peut faire de bons sur des canevas de musiciens. C'est une méthode très impertinente qui ne sert qu'à rendre notre poësie ridicule, et à montrer la stérilité de nos ménétriers. Ce n'est point ainsi qu'en usent les Italiens, nos maîtres. Metastasio et Vinci ne se gênaient point ainsi l'un l'autre ; aussi, Dieu merci, on se moque de nous par toute l'Europe [2]. » L'abus règne encore en souverain, sans le moindre espoir d'un redressement efficace.

Après cela, Voltaire va couronner son édifice *idéal* de la régénération scénique, en arborant franchement, ouvertement le drapeau du drame moderne :

« Le grand art, ce me semble, est de passer du familier à l'héroïque, et de descendre avec des nuances délicates. Malheur à tout ouvrage de ce genre qui sera toujours sérieux, toujours grand ! Il ennuiera : ce ne sera qu'une déclamation. Il faut des peintures naïves ; il faut de la variété ; il faut du simple, de l'élevé, de l'agréable. Je ne dis pas que j'aie tout cela, mais je voudrais bien l'avoir, et celui qui y parviendra sera mon maître [3]. »

[1] *Quatre poëmes d'opéras.*

[2] A Thiriot, 23 janvier 1755. « Ménétrier » revêt ici une signification toute spéciale.

[3] J'ai déjà fait observer, avec Grimm, que les *Scythes* et *Olympie* (1764 et 1767) affectent la forme du drame lyrique. Cette tendance est curieuse à observer, vers la fin de la carrière de Voltaire. Lorsqu'à propos de la représentation d'*Athalie* avec chœurs, à Toulouse, en 1769, on demanda à notre poëte « des chœurs pour toutes ses pièces, » ce désir était déjà, en partie, réalisé.

Chaque mot a ici sa valeur. Malheur, dit Voltaire, à un ouvrage qui sera toujours grand, toujours sérieux! « Malheur, dit la préface de *Cromwel* — ce code lumineux du drame actuel, ce phare d'un monde nouveau — malheur au poëte qui fait la petite bouche! » Cela ne signifie-t-il point en d'autres termes :

« Les émotions sont de toute nature. Le drame a ses lettres de noblesse comme sa roture. Il doit être libre, oser tout dire, passer de la comédie à la tragédie, admettre le rire et les larmes, le grotesque et le sublime, l'âme sur le corps. » Car, ajoute pittoresquement la même préface, « le génie ressemble au balancier qui imprime l'effigie royale aux pièces de cuivre comme aux écus d'or. »

Évidemment, Voltaire, dans ses hardiesses d'un moment, a subi, quoiqu'il en puisse dire, l'influence du grand dramaturge qu'il appelle ironiquement « Gilles, » et que Victor Hugo, lui, nomme « le dieu du théâtre, en qui semblent réunis, comme dans une trinité, les trois grands génies caractéristiques de la scène française : Corneille, Molière, Beaumarchais [1]. » En face de ce géant du drame, le génie de Voltaire a dû nécessairement se sentir à l'étroit, privé d'air et de mouvement, humilié d'avoir à créer des personnages s'agitant sur des échasses, pour leur donner la fausse proportion de la tragédie. Delà le coup de pioche lancé dans la poétique en vogue, et la revendication demandée de la liberté de l'art, en place du despotisme des systèmes.

Après un pareil essor, après des convictions aussi larges, aussi sensées, comment a-t-il pu retourner, en pratique et même en théorie (lire les *Commentaires sur Corneille*), à cet art rouillé et caduc, à cette grandeur monotone et con-

[1] Il s'agit, on l'a deviné, de Shakespeare. Voy. la préface de *Cromwell*.

ventionnelle, à ce similor scénique ? Il n'a pu, hélas ! lutter contre le flot qui l'entraînait vers la rive opposée. Il avait, je l'ai insinué au début de ce chapitre, tout contre lui : le public, les artistes, la critique, la censure [1]. Il se serait brisé contre le quadruple mur d'airain, et n'aurait pu exercer, sans d'amères concessions, son apostolat philosophique par la voie du théâtre. L'art y a perdu ; l'humanité y a gagné.

Pardonnons-lui toutefois. A la fin de sa laborieuse carrière, il a applaudi, des deux mains, à l'avénement de l'auteur d'*Alceste* et d'*Orphée*, qui, le premier, jeta en France, les bases essentielles de la tragédie lyrique. Le « nous sommes tous Gluck à Ferney ! [2] » est un *meâ culpâ* parti d'une âme généreuse et sincère, une main cordiale tendue à des doctrines d'autrefois, tant reniées.

Il fit mieux encore. Il prédit, dans les arts, une révolution semblable à celle qu'il prophétisa, avec son admirable *mens divinior*, dans la politique et dans la société.

Parlant, entre autres, des perfectionnements dont l'art musical est susceptible, et que l'oreille, en se formant peu à peu, amène à chaque génération : « Vous m'en direz des nouvelles dans cent cinquante ans d'ici ! » s'écrie-t-il, en 1735, d'un vrai ton d'oracle.

Quel est ici, je le demande, le *musicien de l'avenir* ? Le génie qu'on a défini comme tel aujourd'hui, n'est-il pas, en réalité, le *musicien du présent* ? Les cent cinquante ans assignés par Voltaire, ne sont-ils point à la veille d'échoir glorieusement avec Wagner ? N'aurons-nous point, dans

[1] On sait, par exemple, ce qu'il en a coûté à Voltaire pour faire admettre, dans sa *Sémiramide*, l'ombre de Ninus, imitation des apparitions d'*Hamlet* et de *Macbeth*.

[2] Voy. *Gluckisme*.

Parcival, le couronnement splendide d'une série de chefs-d'œuvre régénérateurs ? Nous verrons bien en **1885**.

« Jouons, » en attendant, « sous les bras de cet Atlas qui porte le ciel [1], » et inscrivons, en lettres d'or, au frontispice de nos temples lyriques, ces paroles remarquables, digne pendant de la malédiction vouée à la tragédie factice, et de l'*hosanna* entonné en faveur du drame illustré par Gluck : « C'est un crime, en fait de beaux-arts, de mettre des entraves au génie. Ce n'est pas pour rien qu'on le représente avec des ailes : il doit voler où il veut et comme il veut [2]. »

[1] Allusion de Voltaire à Newton.

[2] Lettre du même à Tronchin, du 1 décembre 1771.

VI. — **De Charybde en Scylla.**

Reprenons Voltaire au réel. Nous l'avons vu déclarer qu'il ne ferait plus de libretti [1]. L'accouchement a été trop laborieux, c'est convenu. Mais, vienne une nouvelle inspiration de dame muse, et les instincts de paternité vont s'imposer plus irrésistiblement que jamais.

Cette inspiration s'offre bientôt. Deux malechances avec l'auteur de *Castor et Pollux*, c'est dur, en vérité. Qu'importe, après tout, le musicien : « Voyez, dit-il, de Rameau ou de Mondonville, qui vous voudrez choisir ou qui voudra s'en charger.» Mondonville n'avait guère de réputation alors, comme compositeur ; de quoi Voltaire se souciait médiocrement. Il tenait, par dessus tout, à voir représenter sa *Pandore* à l'Opéra, car c'est d'un libretto de ce nom qu'il s'agit.

Mme d'Aiguillon a déclaré « que c'est un opéra à la Milton. » Rien que cela. Gare à la boite mystérieuse, d'où peuvent partir « des sifflets ! » Conséquemment, « un peu de secret pour *Pandore.* » L'auteur n'impose rien ; il arrange, pour

[1] Voy. *Ramisme*, vers la fin du chapitre.

le mieux, le plan et les détails. Quant au reste, « ce qui est de votre goût, sera du mien, » écrit-il à d'Argental. Une des observations de celui-ci porte sur la friponnerie de Mercure, qui persuade à Pandore d'ouvrir la cassette, friponnerie semblable, d'après Voltaire, à la ruse du Serpent qui séduisit Ève.

Pendant ces « coups de lime, » d'Argental cherche un musicien. Plus de tentatives pour le moment, du côté de Rameau, sans doute pour le laisser en entier à *la Princesse de Navarre*; et puis, à en croire le capricieux Voltaire, « le savant Rameau néglige parfois le récitatif ! » *O genus irritabile !* Dans *Samson*, le récitatif a été tour à tour loué et désapprouvé. Ici, il reprend faveur. Ah ! que le parolier serait enchanté « d'avoir courtisé avec succès, une fois en sa vie, la muse de l'opéra ! » Adorateur fervant des neuf muses, il lui faut, sans être trop coquet, le plus de bonnes fortunes que possible. Cela ne l'empêche pas d'avoir de petites colères avec son ange exterminateur : « Vous me foudroyez mes Titans, au troisième acte ! » En supprimant la scène de séduction entre Mercure et Pandore-Ève, « l'opéra pourrait commencer au quatrième acte, » ce qui est assurément « le plus grand des défauts. » En définitive, les dieux ne doivent-ils pas être coupables du mal moral et du mal physique ?

Le rôle du tentateur Mercure est dévolu aussi à Berger, chargé de captiver, ou mieux de recaptiver Rameau. Entre autres insinuations adroites que Voltaire fait glisser au maître, par son intermédiaire officieux, notons celles-ci : le librettiste de *Pandore* est très « amoureux de sa belle musique ; » il ne désire point que le maître travaille vite ; il demande, au contraire, qu'il prenne le temps nécessaire. Si de La Popelinière est en divergence d'opinions avec Voltaire, au

sujet de la poësie ; si Thiriot a préféré se ranger perfidement sous une bannière différente de la sienne, Rameau n'a point à s'inquiéter de ces défections. Des modifications et des « coupures » seront d'ailleurs pratiquées à l'ouvrage.

Cela est bientôt exécuté. Circonvenu par Thiriot, l'abbé de Voisenon avait dit à Rameau du mal du libretto de *Pandore*. Lecture faite, il le trouve « très bon. » Seulement, il ne le donne « qu'à Royer[1] ! » A partir de ce moment, le nouvel « Orphée » va entrer en scène. Autre particularité intéressante à constater : *Prométhée* — c'est-à-dire *Pandore* provisoirement rebaptisée — avait été confiée à « Mme Dupin, qui voulait s'en amuser, et l'orner de quelques croches, avec M. de Franqueville et Jéliotte[2]. » Voilà, jusqu'ici, une demi-douzaine de musiciens destinés à être attelés à l'œuvre voltairienne. Quand Royer est en vue, le poëte lâche Mme Dupin, persuadé qu'elle ne lui saura pas mauvais gré, si M. de Richelieu fait travailler Royer ; c'est un arrangement qu'il n'a ni pu ni dû empêcher. »

Effectivement, le protecteur de Royer destine *Prométhée* « pour une des secondes fêtes qu'il veut donner. » Vite un message à Cideville, pour le supplier « d'en dire, avec sa sagesse ordinaire, un petit mot à la déesse de la beauté et de la musique, » et, sans le moindre doute, il tient son homme et son parterre. La déesse à invoquer, c'est la Pompadour. Pourtant, si Rameau voulait encore ! Combien *Prométhée* serait préférable à la *Princesse de Navarre*, pour former un beau spectacle à la cour ! La confiance de Voltaire n'est pas excessive, au sujet du talent de Royer : « Je

[1] Joseph-Nicolas-Pancrace Royer, sur lequel on trouvera, quelques pages plus loin, certains détails qui ont échappé aux biographes modernes.

[2] Mme Dupin et Franqueville me sont inconnus. Pour Jéliotte, voy. *Notes biographiques*.

suis, dit-il au président Hénault, le 14 septembre 1744, le plus trompé du monde, si Royer n'a pas fait de belles choses dans *Prométhée*. Mais, Royer n'a pas eu la plus grande part de ce monde au larcin du feu céleste. Le génie est médiocre ; on en peut cependant tirer parti. » On le doit même, car forcément Royer est devenu l'homme de la situation. Aussi, tout en marquant le dépit qu'il éprouve de voir tronquer son poëme, Voltaire prodigue-t-il au musicien un encens qui n'aurait dû s'adresser qu'à un artiste du plus grand mérite :

« J'avais eu, monsieur, l'honneur de vous écrire, non seulement pour vous marquer tout l'intérêt que je prends à votre mérite et à vos succès, mais pour vous faire voir aussi quelle est ma juste crainte que ces succès, si bien mérités, ne soient ruinés par le poëme défectueux que vous avez vainement embelli. Je peux vous assurer que l'ouvrage sur lequel vous avez travaillé, ne peut réussir au théâtre. Ce poëme, tel qu'on l'a imprimé plus d'une fois, est peut-être moins mauvais que celui dont vous vous êtes chargé ; mais, ni l'un ni l'autre ne sont faits ni pour le théâtre ni pour la musique.

« Souffrez donc que je vous renouvelle mon inquiétude sur votre entreprise, mes souhaits pour votre réussite, et ma douleur de voir exposer au théâtre un poëme qui en est indigne de toutes façons, malgré les beautés étrangères dont votre ami, M. de Sireuil, en a couvert les défauts. Je vous avais prié, monsieur, de vouloir bien me faire tenir un exemplaire du poëme tel que vous l'avez mis en musique, attendu que je ne le connais pas. Je me flatte, monsieur, que vous voudrez bien vous prêter à la condescendance de M. de Moncrif, examinateur de l'ouvrage, en mettant à la tête un avis nécessaire, conçu en ces termes :

« Ce poëme est imprimé tout différemment dans le recueil

» des ouvrages de l'auteur ; les usages du théâtre lyrique et » les convenances de la musique ont obligé d'y faire des » changements pendant son absence. »

« Il serait mieux, sans doute, de ne point hasarder les représentations de ce spectacle, qui n'était propre qu'à une fête donnée par le roi, et qui exige une prodigieuse quantité de machines singulières. Il faut une musique aussi belle que la vôtre, soutenue par la voix et par les agréments d'une actrice principale, pour faire pardonner le vice du sujet et l'embarras inévitable de l'exécution. Le combat des dieux et des géants est au rang de ces grandes choses qui deviennent ridicules, et qu'une dépense royale peut sauver à peine.

« Je suis persuadé que vous sentez comme moi tous ces dangers. Mais, si vous pensez que l'exécution puisse les surmonter, je n'ai auprès de vous que la voie de représentation. Je ne peux, encore une fois, que vous confier mes craintes ; elles sont aussi fortes que la véritable estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc. [1]. »

L'insuffisance du musicien l'inquiète autant que l'appréhension d'être abandonné le tourmente. S'il pactise jusqu'à un certain point avec Sireuil, il déplore amèrement sa malencontreuse intervention. Son œuvre mutilée, dit-il à de Moncrif, est une vraie « mascarade. » Découragé autant que peiné, il n'a plus qu'à tenter de se soustraire au ridicule qui l'attend. *Prométhée* défiguré « n'est pas (selon lui) plus propre pour le théâtre lyrique, que les Chinois [2] pour le théâtre de la comédie. » A quoi bon le suffrage des connaisseurs de l'hôtel de ville ? « Il faudrait une musique divine pour faire réussir cet ouvrage. » Une édition spéciale est nécessaire,

[1] 20 mars 1754.

[2] *L'Orphelin de la Chine*, tragédie de Voltaire.

afin que « les deux turpitudes soient bien distinctes. » Selon lui, « folio recto, folio verso, tout est détestable ; » et « il fallait attendre sa mort pour le disséquer. » Enfin, si on ne peut rendre à Royer le service de le déshonorer, Voltaire demande absolument que l'opéra soit intitulé : *Prométhée, fragments de la tragédie de Pandore, déjà imprimée, à laquelle on a fait substituer et ajouter tout ce qui a paru convenable au musicien, pendant l'éloignement de l'auteur.*

Dès lors, tous les efforts du parolier tendent à empêcher « le cahos de Sireuil et de Royer » de paraître, ou du moins à en différer l'exhibition. Les deux tiers des sifflets, renfermés dans la boîte fatale, reviennent aux coupables. « Ce polisson de Royer ! » La colère de Voltaire est extrême ; pour comble, Crébillon triomphait avec le *Triumvirat*. L'épithète de « polisson » n'est due qu'à un moment de surexcitation nerveuse. Bientôt, il écrit à Thiriot que Royer joint l'esprit de Lulli à la science de Rameau ! » Toujours d'un excès à l'autre. La suppression d'une fête donnée par Pandore dans le ciel, l'avait surtout rendu furieux. « Je vous en fais juge, dit-il à d'Argental, un musicien doit-il être embarrassé à mettre en musique ces paroles ?

Aimez, aimez, et régnez sur nous.
Le dieu des cieux est seul digne de vous.
. . . . . .
Les fleurs immortelles
Ne sont qu'en nos champs :
L'amour et le temps
Ici n'ont point d'ailes. »

Sa propagande contre la représentation de l'ouvrage le mettra à l'abri des parodies de la Foire et des morsures de Fréron ; puis, au fond, « cet opéra, un tant soit peu métaphysique, n'est point fait » pour le public parisien. Aussi,

lui mande-t-on de la grande capitale « qu'on n'achèverait pas la pièce. » En vérité, « M. de Sireuil en sera pour ses vers, Royer pour ses croches, et le prévôt des marchands (de l'hôtel de ville) pour son argent[1]. » Une lettre adressée au marquis de Ximènes, excellent littérateur, résume fort bien les tribulations de l'auteur :

« Vous voyez, monsieur, que tous les maux sont sortis pour moi de la boîte de Pandore avec les doubles croches de M. Royer. Il ne savait pas seulement que *Pandore* fût imprimée, et il fit faire, il y a un an, des canevas par M. de Sireuil, son ami, qui crut que j'étais mort, comme les gazettes l'avaient annoncé. Royer ne pouvant me tuer, a tué un de mes enfants. Je souhaite que le sien vive. Il m'écrivit, il y a trois mois, que son opéra était gravé. Il le sera sans doute dans la mémoire, mais il ne l'était pas encore en papier. Je fis les plus humbles remontrances; je n'ai rien obtenu; on me regarde comme mort; on vend mon bien, et on le dénature. M. de Sireuil m'a écrit; il me paraît un homme sage et modeste, très fâché de la peine qu'on l'a engagé à prendre et à me faire. Je ne crois pas qu'il soit possible d'empêcher cette nouvelle tribulation, qu'il faut bien que j'essuie. Je n'ai pas même l'espérance qu'on disait être au fond de la boîte. C'est un nouveau malheur, et, qui pis est, un malheur ridicule. Vous m'offrez généreusement votre secours, vous voulez qu'un M. de Lasalle, sous vos ordres, remédie, autant qu'il pourra, à cette déconvenue. J'accepte vos bontés; il faudrait que tout se passât sans choquer personne; il faut craindre un ridicule de plus. Royer dit qu'il ne veut rien changer à sa musique; il a

[1] J'aurais déjà dû prévenir le lecteur que je n'envisage ici la volumineuse correspondance relative à *Pandore* qu'à vol d'oiseau. Il y a d'ailleurs une infinité de répétitions oiseuses.

obtenu une approbation pour faire imprimer le poëme sous le nom de *Fragments de Prométhée, avec les changements et les additions que M. Royer a crus propres à sa musique.* C'est à peu près ce que porte le titre.... »

Dénoûment imprévu. Royer, « qui ne pouvait le tuer » rend à Voltaire le service de mourir lui-même. Quelle joie et quelle méchanceté percent dans les missives du librettiste ! D'abord à Cideville, le 23 janvier 1755 : « La seule chose dont je puisse bénir Dieu, est la mort de Royer. Dieu veuille avoir son âme et sa musique ! Cette musique n'était point de ce monde. Le théâtre m'avait immolé à ses doubles croches, et avait choisi, pour m'égorger, un ancien portemanteau du roi, nommé Sireuil. Dieu est juste, il a retiré Royer à lui, et je crains à présent beaucoup pour le portemanteau. » A de Ximénès, il déclare que le défunt « ne sera pas placé dans l'autre monde, à côté des Vinci et des Pergolèse. » Après avoir affirmé à d'Argental que « Dieu a puni Royer, » il ajoute : « Je voudrais qu'on enterrât avec lui son opéra, avant de l'avoir exposé sur son lit de parade [1] ! »

Une nouvelle odyssée commence. Suivons-en rapidement les singulières péripéties.

Ce fut en 1761, par l'intermédiaire de Mlle Fel, cantatrice

[1] Fétis fait de Royer un Bourguignon. D'après La Combe, son contemporain, Royer naquit en Savoie, et fut naturalisé Français. Fétis, au surplus, ne donne pas la date de la mort du collaborateur de Voltaire, date que La Combe fixe au 11 janvier 1755. Royer était alors dans sa cinquantième année. « Il avoit, ajoute La Combe, un zèle vif et éclairé pour les progrès de la musique ; il a formé d'excellents musiciens, qui doivent à ses soins leurs talents et leur réputation. » Voy. le *Dictionnaire des Beaux-Arts*, édition de 1759, supplément, p. 18. De Léris dit, de son côté, dans son *Dictionnaire des Théâtres*, édition de 1763 : « *Pandore* n'a point encore été représentée, quoique mise en musique par Royer, et répétée même, le 5 octobre 1752, au concert de Mme la marquise de Villeroy, en présence de M. le prévôt des marchands. » Royer mit, paraît-il, neuf ans à limer sa partition.

de l'Opéra, que Voltaire entra en relations avec le musicien-amateur de La Borde. Il ne fut alors nullement question de *Pandore*. De La Borde, homme du monde, très affable, très obligeant, s'occupait activement des souscriptions à recueillir pour les *Commentaires sur Corneille*. En cela, il rendait un service réel à Voltaire, qui ne manque pas de s'en souvenir dans sa lettre à Mlle Fel :

« Il me semble, mademoiselle, que je vous dois des remerciements, toutes les années, d'avoir bien voulu venir dans ma petite retraite; mais il faut que je vous remercie d'une autre sorte de plaisir que vous m'avez fait, et que vous ne savez peut-être pas.

» Vous me dites, aux Délices, qu'il y avait à Paris un homme plein d'esprit et de générosité, dont le plus grand plaisir était d'obliger, et que c'était M. de La Borde. Je m'en suis souvenu, quand il a été question d'imprimer un Corneille avec des commentaires, et d'en faire une édition magnifique, au profit de la famille infortunée de ce grand homme. J'ai répété mot pour mot à M. de La Borde, très indiscrètement, tout ce que vous m'aviez dit de lui. Je vous assure qu'il n'a pas démenti vos éloges : il favorise cette entreprise avec tout le zèle d'un excellent citoyen, et il m'a écrit une lettre qui fait bien voir qu'il a autant d'esprit que de noblesse d'âme. Je suis si pénétré de tout ce qu'il daigne faire, que je ne puis m'en taire avec vous.

» Vous qui avez des talents si supérieurs, mademoiselle, vous sentez bien mieux que personne, combien il sera beau à notre nation de protéger les talents du grand Corneille cent ans après sa mort, et vous devez être flattée que ce soit votre ami, M. de La Borde, qui ait fait les premières démarches. Pardonnez donc à mon enthousiasme, et comptez que nous en avons toujours beaucoup pour vous

au pied des Alpes, Mme Denis et moi. Recevez, avec notre bonté ordinaire les sentiments respectueux du vieux VOLTAIRE [1]. »

Royer n'était guère habile dans son art, paraît-il. De La Borde s'y entendait moins encore. Il faut lire ce que Burney dit de l'opéra de *Zaïde*, pour savoir ce que valaient, ou plutôt ne valaient pas les compositions de ce dilettante d'anti-chambre. Il suffira de constater, pour le moment, que le musicographe anglais déclare *Zaïde* « en dessous de toute critique. »

Voltaire, toujours partial outre mesure quand l'intérêt le guide, exaltera son nouveau collaborateur avec la même complaisance qu'il a mise à encenser son ci-devant Orphée. Dès que les premiers pourparlers, menagés par le dauphin, ont eu lieu, le poëte, avec sa souplesse habituelle, reprend son thème d'adulation insinuante, et s'empresse de faire ressortir la portée « philosophique » de son œuvre, d'après lui, le symbole de « l'origine du mal moral et du mal physique ? » A quoi bon ces subtilités ? En vantant le récitatif de Lulli, il oublie qu'il l'a renié sous Rameau, réhabilité sous Royer, pour le renier encore en présence de de La Borde. Le tout, ou à peu près, sera « coupé par des ariettes. » La latitude du musicien est absolue : « Taillez, dit-il, mes bouquets... ne vous gênez sur rien. » Les bouleversements accomplis par Sireuil sont donc oubliés ou pardonnés ? Voici une lettre spirituelle, mais peu sensée, assurément :

« Savez-vous, monsieur, combien votre lettre me fait d'honneur et de plaisir ? Voici donc le temps où les morts ressuscitent. On vient de rendre la vie à je ne sais quelle

[1] 29 juillet 1761.

Adelaïde[1], enterrée depuis plus de trente ans ; vous voulez en faire autant à *Pandore ;* il ne me manque plus que de me rajeunir. Mais M. Tronchin ne fera pas ce miracle, et vous viendrez à bout du vôtre. *Pandore* n'est pas un bon ouvrage, mais il peut produire un beau spectacle et une musique variée : il est plein de duo, de trio et de chœurs. C'est d'ailleurs un opéra philosophique qui devrait être joué devant Bayle et Diderot ; il s'agit de l'origine du mal moral et du mal physique. Jupiter y joue d'ailleurs un assez indigne rôle ; il ne lui manque que ses deux tonneaux. Un assez médiocre musicien, nommé Royer, avait fait presque toute la musique de cette pièce bizarre, lorsqu'il s'avisa de mourir. Vous ne ressusciterez pas ce Royer, vous êtes plutôt homme à l'enterrer.

« J'avoue, monsieur, qu'on commence à se lasser du récitatif de Lulli, parce qu'on se lasse de tout, parce qu'on sait par cœur cette belle déclamation notée, parce qu'il y a peu d'acteurs qui sachent y mettre de l'âme ; mais cela n'empêche pas que cette déclamation ne soit du ton de la nature, et la plus belle expression de notre langue. Ces récits m'ont toujours paru fort supérieurs à la psalmodie italienne, et je suis comme le sénateur Pococurante, qui ne pouvait souffrir un châtré faisant, d'un air gauche, le rôle César ou de Caton [2].

« L'opéra italien ne vit que d'ariettes et de fredons : c'est le mérite des Romains d'aujourd'hui ; la grande messe et les opéra font leur gloire ; ils ont des faiseurs de doubles croches, au lieu de Cicérons et de Virgiles ; leurs voix

[1] Tragédie de Voltaire jouée en 1734, et remise, avec des changements, sous le titre d'*Adelaïde Duguesclin*, en 1765.

[2] Voy. *l'Opéra.*

charmantes ravissent tout un auditoire en *a*, en *e*, en *i* et en *o*.

« Je suis persuadé, monsieur, qu'en unissant ensemble le mérite français et le mérite italien, autant que le génie de la langue le comporte, et en ne vous bornant pas au vain plaisir de la difficulté surmontée, vous pourrez faire un excellent ouvrage sur un très médiocre canevas [1]. Il y a heureusement peu de récitatif dans les quatre premiers actes ; il paraît même se prêter aisément à être mesuré et coupé par des ariettes.

« Au reste, si vous voulez vous amuser à mettre le péché original en musique, vous sentez bien, monsieur, que vous serez le maître d'arranger le jardin d'Éden tout comme il vous plaira ; coupez, taillez mes bosquets à votre fantaisie, ne vous gênez sur rien. Je ne sais plus quelle dame de la cour, en écrivant en vers au duc d'Orléans régent, mit à la fin de sa lettre :

> Allongez les trop courts, et rognez les trop longs,
> Vous les trouverez tous fort bons.

« Vous écouterez donc, monsieur, tout ce qu'il vous plaira ; vous disposerez de tout. Le poëte d'opéra doit être très humblement soumis au musicien ; vous n'aurez qu'à me donner vos ordres, et je les exécuterai comme je pourrai. Il est vrai que je suis vieux et malade, mais je ferai des efforts pour vous plaire, et pour vous mettre bien à votre aise.

« Vous me faites un grand plaisir de me dire que vous aimez M. Thomas ; un homme de votre mérite doit sentir le sien. Il a une bien belle imagination, guidée par la phi-

[1] Une nouvelle palinodie à noter. Voy. *Wagnérisme.*

sosophie ; il pense fortement, il écrit de même. S'il ne voyageait pas actuellement avec Pierre-le-Grand, je le prierais d'animer Pandore de ce feu de Prométhée dont il a une si bonne provision ; mais la vôtre vous suffira ; le peu que j'en avais n'est plus que cendres ; soufflez dessus, et vous en ferez peut-être sortir encore quelques étincelles. Si j'avais autant de génie que j'ai de reconnaissance de vos bontés, je ressemblerais à l'auteur d'*Armide* ou à celui de *Castor et Pollux* [1]. »

Tel est, en raccourci, le *modus agendi* de de La Borde. On dirait que, tout en paraissant lui donner ses coudées franches pour les détails de la pièce, il ait voulu lui tracer un plan bien déterminé et le soumettre à certaines exigences pour l'ensemble. Quant au prétendu « souffle » qui animait le musicien, Voltaire savait, au fond, je pense, à quoi s'en tenir. Il a dû connaître, entre autres, l'épigramme qu'on lança, à Paris, contre son nouveau collaborateur, et la caricature qu'on fit paraître à propos d'un opéra « sans génie et sans goût. » Le musicien-amateur était, en définitive, plus occupé de sa charge à la cour que de l'art où il prétendait se faire un nom. Grimm, qui le qualifie de « baroque, » plaint sa « malheureuse passion de composer de la musique, » laquelle, ajoute-t-il, était satisfaite souvent à ses dépens [2]. »

Parent de Mme de Pompadour, de La Borde était fils du premier fermier général et frère du banquier de ce nom. C'est donc à tort que Castil-Blaze le nomme « financier-compositeur, » en le confondant étourdiment avec deux membres de sa famille. Pour achever de faire connaître

[1] 4 novembre 1765.

[2] *Correspondance de Grimm et Diderot*, années 1769 et 1771.

notre nouveau héros, écoutons Collé, qui, dans son *Journal*, écrit ces lignes, à propos des quatre actes de *Thétis et Pelée* : « Si la nature a refusé du génie et même du talent à M. de La Borde, elle l'a prodigieusement dédommagé par la présomption qu'elle lui a donné. Avant la représentation de son opéra, ce modeste auteur disait, à qui voulait l'entendre, qu'il avait laissé subsister, par malice, la musique de Colasse dans l'acte du *Destin*, afin qu'on fût à portée d'en faire la comparaison avec la sienne. Lorsqu'on entendit ce fragment, il s'éleva dans la salle un doux frémissement, signe certain de la satisfaction de l'auditoire ; il commençait à respirer, se sentait à son aise de ne plus entendre la froide musique de de La Borde, et surtout d'en ouïr, à sa place, une autre, pleine d'expression, de noblesse et de force. »

Quelques légers nuages dérobent encore, aux regards enthousiastes de Voltaire, la parfaite contemplation de l'astre naissant. De Chabanon est chargé de les dissiper : « Il lui est revenu qu'on faisait des critiques, et que l'on trouvait quelques endroits faibles. Il s'en rapporte à lui. Il y a bien de l'arbitraire en musique ; les oreilles que Cicéron appelle *superbes*, sont capricieuses. Il n'en est pas ainsi du cœur, qui est un juge infaillible. » Quelle a été là-dessus l'opinion du poëte-musicien consulté ? Je l'ignore. De La Borde est désormais un Orphée, voilà ce que je tiens. « Sa belle musique adoucira les mœurs. » Que dis-je ? Elle apprivoisera « les loups et les tigres. » Quelles oreilles ont-ils ? On le devine sans peine. Il est trop visible que son allégorie servait uniquement à entretenir l'amour-propre du musicien et à fortifier sa foi. De La Borde, en effet, venait de produire l'opéra d'*Amphion*, qui, au dire d'un journal

du temps, « est ignominieusement tombé, musique et paroles. » Écoutez :

« Je vous l'avais bien dit, mon cher Orphée : la lyre n'apprivoise par tous les animaux, encore moins les jaloux ; mais il ne faut pas briser sa lyre, parce que les ânes n'ont pas l'oreille fine. Les talents sont faits pour combattre, et, à la longue, ils remportent la victoire. Combattez, travaillez, opposez le génie au mauvais goût, refaites ce quatrième acte, qui est de l'exécution la plus difficile. Je pense qu'il vaut mieux faire jouer une fois votre opéra à Paris, que de mendier à la cour une représentation qu'on ne peut obtenir, tout étant déjà arrangé. Croyez que c'est au public qu'il faut plaire. Vous en avez déjà des preuves devers vous. Je suis persuadé que vous en aurez de nouvelles, quand vous voudrez vous plier à négocier avec les entrepreneurs des doubles croches et des entrechats.

« Un jeune homme m'a montré une espèce d'opéra-comique, dans le goût le plus singulier du monde. J'ai pensé à vous sur-le-champ ; mais il ne faut courir ni deux lièvres, ni deux opéras à la fois. Songez à votre *Pandore*. Tirez de la gloire et des plaisirs du fond de sa boîte : faites l'amour et des passacailles. Pour moi, je suis bien hardi de vous parler de musique, quand je ne dois songer qu'à des *de Profondis* qui ne seront pas même en faux-bourdon.

« Voudriez-vous avoir la bonté de m'envoyer une copie des paroles de *Pandore*, telles que vous les avez mises en musique ? Je tâcherai de rendre quelques endroits plus convenables à vos talents, et qui vous mettront plus à l'aise. Envoyez-moi ce manuscrit contre-signé, cela vous sera très aisé.

« Adieu, mon cher et digne ami ; ne vous rebutez point. Quand un homme comme vous a entrepris quelque chose,

il faut qu'il en vienne à bout. Le découragement n'est point fait pour le génie et pour le mérite. Combattez et triomphez. Ne parlez point surtout au maître des jeux[1] ; il est impossible qu'il fasse rien pour vous, cette année ; je vous en avertis avec une très grande connaissance de cause. Ne manquez pas d'exécuter votre charmant projet de venir au 1r de juillet, nous aurons des voix et des instruments. Je vous dirai franchement que Mme Denis se connaît mieux en musique que tous les gens dont vous me parlez. Venez, venez, et je vous en dirai bien davantage[2]. »

Bientôt, Voltaire mande à de Chabanon que la partition de *Pandore* offre « des morceaux qui vont à l'oreille et à l'âme. Il ne faut pas qu'il (l'auteur) enfouisse un si beau talent. Il me paraît surtout entendre à merveille ce que personne n'entend : c'est l'art de dialoguer. » A une autre occasion, il déclare avoir la *Pandore* de de La Borde à cœur, non parce qu'il a « fourni la toile qu'il a bien voulu peindre, mais parce qu'il a trouvé des choses charmantes dans son exécution. » Il va plus loin encore dans ses appréciations flatteuses, en écrivant à Damilaville : « Je suis étonné de son talent. Nous nous attendions, Mme Denis et moi, à de la musique de cour, et nous avons trouvé des morceaux dignes de Rameau. » Rien que cela ! Il souhaite passionnément « qu'on joue le péché originel à l'Opéra. Il ne mérite d'être joué qu'à la Foire Saint-Laurent, si on le donne sous son véritable nom ; mais, sous le nom de *Pandore,* il mérite le théâtre de l'Académie de musique. »

Glissons sur les remaniements pratiqués au libretto, sur

[1] Le maréchal de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre.

[2] 4 juin 1767. Voy. *Musique intime*. Le 14 février 1767, avait eu lieu, aux Menus Plaisirs, une répétition de *Pandore*. La nullité de la partition de de La Borde entraîna dans sa chûte l'œuvre du parolier.

les conseils de de Chabanon. On veut empêcher, entre autres, que « le potier de Prométhée ne fasse une forte plate figure, lorsqu'on danserait et qu'on chanterait autour de Pandore. » Voltaire n'y voit « d'autre remède que de lui faire notifier aux spectateurs qu'il veut jouir du plaisir de voir le premier développement de l'âme de Pandore, supposé qu'elle ait une âme. » Entretemps, il relance vivement son collaborateur musical, et le met même en demeure de ne pas négliger sa *Pandore*, « fût-il premier ministre. » Il ne prétendait pas que de La Borde le traitât « comme Rameau traitait l'abbé Pellegrin, à qui il n'écrivait jamais. » Un mot de critique accompagne ces admonestations : « Cette musique manque, en certains endroits, de cette énergie et de ce sublime que Lulli et Rameau ont seuls connus, et que l'opéra-comique n'inspirera jamais à ceux qui aiment *il gusto grande.* » N'avions-nous pas vu, tout à l'heure, dans *Pandore,* des morceaux dignes de Rameau ? Tout devait donc porter un cachet de supériorité ? « A l'égard de la musique d'opéra, il faut du génie et des acteurs ; ce sont deux choses peu communes. » Que fallait-il donc à l'inconstant librettiste ?

Plus d'une fois, Voltaire fut jugé « incapable de faire un opéra. » Grimm, entre autres, ne lui cachait point son opinion à cet égard. A propos du fiasco de la *Reine de Golconde*, paroles de Sedaine, musique de Monsigny, le « prophète » interpelle ainsi le parolier fourvoyé : « Souvenez-vous que M. de Voltaire, qui a excellé dans tous les genres, n'a jamais su réussir dans celui-ci. Ses chutes sur ce théâtre lui ont toujours donné un titre de plus à mon admiration ; son esprit juste et vrai n'a jamais su se plier au faux goût de ce genre, qu'une antique superstition lui a fait regarder

comme admirable. » Si Grimm, passablement exclusif ici, stigmatise l'opéra, du moins il n'en fit jamais.

Une période imprévue s'ouvre pour l'odyssée de *Pandore*. « J'ai encore une demi-passion, mande Voltaire à d'Argental, c'est que l'opéra de M. de La Borde soit donné pour la fête du mariage du Dauphin. » La transformation musicale du valet de chambre s'est-elle opérée comme par enchantement? Le voilà, en tout cas, devenu tellement supérieur, aux yeux du poëte, que celui-ci rêve d'avoir sa « statue, » pour en orner son salon de musique. « Si j'avais son portrait, il aurait une statue dans mon petit salon :

> Avec tous les talents le destin l'a fait naître ;
> Il fait tous les plaisirs de la société :
> Il est né pour la liberté,
> Mais il aime bien mieux son maître [1]. »

Cela prouve, au moins, que l'illusion d'une représentation gala fascinait Voltaire.

De La Borde avait d'autres soucis. Un procès à soutenir contre l'abbé Claustre, une équipée amoureuse, pire encore qu'un procès, l'écartent, pour le moment, de sa distraction favorite. Voltaire s'est « fort intéressé aux scènes de ce fripon de prêtre ; » quant à l'affaire de sentiment, quant à « cette femme dans laquelle de La Borde est enterré jusqu'au cou, il faut sans doute aimer sa maîtresse, mais il ne faut pas absolument abandonner tout le monde. »

Au milieu d'autres déconvenues, son vieil ami Richelieu l'abandonnera-t-il, lui qui, tant de fois, l'a assisté efficacement ? Il essaie de l'éblouir, au lieu de l'émouvoir ; c'est l'essentiel :

« Ce n'est point aujourd'hui à monsieur le doyen de notre

[1] A Bouret, fermier général, 13 août 1768.

académie, c'est au premier gentilhomme de la chambre que je présente ma requête. Je vous jure, monseigneur, que la musique de la *Pandore* est charmante, et que ce spectacle ferait le plus bel effet du monde aux yeux et aux oreilles. Il n'y avait certainement qu'un grand opéra qui pût réussir dans la salle du Manége où vous donnâtes une si belle fête aux noces de la première dauphine ; mais la voûte était si haute, que les acteurs paraissaient des pygmées ; on ne pouvait les entendre. Le contraste d'une musique bruyante avec un récit qui était entièrement perdu, faisait l'effet des orgues qui font retentir une église quand le prêtre dit la messe à voix basse.

« Il faut, pour des fêtes qui attirent une grande multitude, un bruit qui ne cesse point, et un spectacle qui plaise continuellement aux yeux. Vous trouverez tous ces avantages dans la *Pandore* de M. de La Borde, et vous aurez de plus une musique infiniment agréable, qui réunit, à mon gré, le brillant de l'Italien et le noble du Français.

« Je vous en parle assurément en homme très désintéressé, car je suis aveugle tout l'hiver, et presque sourd le long de l'année. Je ne suis pas homme d'ailleurs à demander un billet pour assister à la fête ; je ne vous parle qu'en bon citoyen qui ne songe qu'au plaisir des autres.

« De plus, il me semble que l'opéra de *Pandore* est convenable aux mariages de tous les princes ; car vous m'avouerez que partout où il y a de grands malheurs ou de grands chagrins mêlés de cent mille petits déragrements, *Pandore* apporte l'amour et l'espérance, qui sont les consolations de ce monde et le baume de la vie [1]. »

C'est de l'éloquence en pure perte. Une seconde lettre au « héros » n'aura guère meilleure chance :

[1] 19 juillet 1769.

« Mon héros souffrira-t-il qu'on donne de vieille musique à une jeune princesse ? Je lui répète et je l'assure que l'opéra de M. de La Borde est rempli de morceaux charmants, qui tiennent de l'Italien autant que du Français.

« Qui favorisera un premier valet de chambre du roi, si ce n'est un premier gentilhomme de la chambre ? L'amie de mon héros ne doit-elle pas s'intéresser à faire donner une belle fête ? Cela ne lui fera-t-il pas honneur ? Je crois qu'elle n'a qu'à témoigner sa volonté. Je ne doute pas que M. le duc d'Aumont ne se fasse un plaisir de lui donner l'opéra qu'elle demandera. Si j'osais répondre de quelque chose, ce serait du succès de cette musique. En vérité, il est honteux de donner du réchauffé à une dauphine. Vous avez soutenu la gloire de la nation dans des occasions un peu plus sérieuses, et vous ne l'abandonnez pas quand il s'agit de plaisirs. Il ne vous en coûtera que trois ou quatre paroles, et à votre amie autant. Ne rejetez pas la prière du plus ancien, du plus tendre et du plus respectueux de vos courtisans [1]. »

N'importe. L'élan est donné, il s'agit d'aller jusqu'au bout : « Est-ce que Mme la duchesse de Villeroi ne pourrait pas nous rendre cette espérance que nous avons perdue, et qui était encore au fond de cette maudite boîte ? » demande-t-il à d'Argental, en l'assurant qu'il s'agit « de la plus grande affaire de l'Europe. » Il poursuit : « J'aime bien *les Guèbres*, mais j'aimerais encore mieux que *Pandore* réussît à la cour, supposé qu'il y en ait une. En vérité, voilà une négociation que vous devriez entreprendre. On veut du Lulli ; c'est se moquer d'une princesse autrichienne élevée dans l'amour de la musique italienne et de l'allemande ; il ne faut pas la faire bailler pour sa bien-venue. On me dira peut-être que de La Borde la ferait bailler bien davantage ; non, je ne le crois

[1] 21 août 1769.

pas : sa musique m'a paru charmante, et le spectacle serait magnifique. On me dira encore qu'on ne veut point tant de magnificence, qu'on ira à l'épargne ; et moi je dis qu'on dépensera avec Lulli autant qu'avec de La Borde, et que messieurs des menus n'épargnent jamais les frais. »

Au tour du duc d'Aumont d'entendre ressasser le même thème. Musique italienne ou française, qu'importe ? Entre autres raisons de l'échec essuyé, celle de la couleur « métaphysique » d'une pièce destinée à une princesse dévote, ne prime-t-elle pas toutes les autres ? L'auteur lui-même n'était-il pas frappé en quelque sorte d'ostracisme ? On préfère *Persée*, qui, au rapport de Grimm, « ennuya magnifiquement, » et dont toutes les machines râtèrent l'une après l'autre. On n'y compte qu'un succès, réservé au chanteur Legros, qui se laissa choir ridiculement aux pieds d'Andromède. Après vinrent *Castor et Pollux* et le ballet *la Tour enchantée*, dont le sujet avait été fourni par l'ordonnatrice de la fête, Mme de Villeroi. La boite de *Pandore* eût certainement mieux convenu que cette « tour de papier huilé » qui fit tant rire le public.

Voltaire se console, en attendant, par un trait d'esprit : « Je vois bien, dit-il, que *Pandore* a fait coupe-gorge. Il est fort aisé de faire ordonner par Jupiter, à la dame Némésis, d'emprunter les chausses de Mercure, et son chapeau et ses talonnières ; mais le reste est impossible : *tu nihil invitâ dices faciesve Minervâ*. Ce sont ces commandements de Dieu que les Justes ne peuvent exécuter. » Peu après, il est amené à constater que *Pandore*, « un peu enjolivée, » n'a point trouvé grâce, bien qu'elle ait « réussi à la répétition [1], »

[1] Voir, sur cette répétition de *Pandore*, la lettre de Voltaire à de La Borde, reproduite ci-après.

devant le duc de Duras. Sera-t-elle mise, décidément, aux oubliettes ? Voyons.

Un sujet d'opéra lui est d'abord offert par le maréchal de Richelieu. A votre service, monseigneur, j'en ai un tout prêt : « Il faudrait quelque chose d'héroïque mêlé à la plaisanterie. » Pour la musique, celle que je vous recommande « réussirait infiniment à la cour. » Le « héros, » bien plus porté pour « Mme Arsène et son charbonnier, » fait la sourde oreille, et laisse emporter la place par Mme de Villeroi, qui protégeait *Alcidonis*, et qui même y avait collaboré. Il s'agit, on l'a deviné, des « fêtes de la comtesse d'Artois. » Nouvel ultimatum à de La Borde, cette fois, au péril de sa vie : « *Pandore* avec sa boîte a été la source de bien des maux, puisqu'elle a fait mourir de chagrin ce pauvre Royer, et qu'elle est capable de jouer un pareil tour à de La Borde. » Il est évident que celui-ci espère bien plus en Voltaire, que le patriarche n'espère en son musicien :

« Quoi, mon cher Orphée, vous voulez que ce soit moi qui agisse, moi si étranger dans votre cour, moi pauvre vieillard, dont toute l'ambition est d'être oublié dans ce pays-là ! Moi persécuté, moi mourant, moi qui n'ai jamais eu la moindre correspondance avec la personne [1] dont vous me parlez.

« J'ai grand' peur qu'Orphée n'ait joué sa lyre devant des animaux jaloux de lui. Mais vous approchez vos dieux, vous êtes dans l'olympe ; vous êtes à portée d'obtenir tout des déesses. Ces divinités daigneraient-elles seulement répondre à un mortel confiné dans un désert ? Liraient-elles seulement sa lettre ? Le héros qui préside aux fêtes daigne quelquefois se souvenir de moi, mais bien rarement. Je vais lui écrire et le prier de parler à la belle déesse. Je lui

[1] Mme du Barry.

demanderai même si je puis hasarder une lettre, ce qui est extrêmement délicat dans la position où je suis. On m'a dit que beaucoup de choses avaient été applaudies à une répétition que vous fîtes faire, il y a, je crois, trois ans, quoique cette répétition fût très mal exécutée ; mais que surtout la symphonie et les voix s'acquittèrent très mal de leur devoir au quatrième acte, et la musique ne parut que du bruit.

« Cette répétition, qui devait faire l'effet le plus favorable, en fit un désavantageux ; cette impression est restée, à ce qu'on prétend, dans la tête du surintendant des fêtes de cette année. Je lui dirai que ce quatrième acte est tout changé, et que vous avez surtout accourci quelques endroits qui parurent trop longs.

« Vous savez qu'il faut entrer un peu dans l'opinion des gens qu'on sollicite ; en un mot, je vais faire tout ce qui dépendra de moi ; mais, encore une fois, ce n'est pas dans les limbes où je suis, que l'on dispose de la cour céleste.

« Je vous embrasse bien tendrement. Je baise le manche de votre lyre, et je finis ma lettre pour écrire au maître des jeux [1]. »

On connaît déjà, en substance, le factum au maître des jeux. On en devine aussi le résultat négatif. En présence d'un pareil échec, Voltaire « n'ose renouveler ses supplications,» et prêche résolûment la patience à son collaborateur :

« Mon cher Orphée, je suis aussi intéressé que vous dans cette affaire délicate. J'ai assurément autant d'envie que vous qu'elle réussisse ; mais je vous conjure de ne la point gâter et de ne la point rendre impraticable. Elle échouerait infailliblement, si je fesais la moindre démarche avant d'avoir reçu la réponse à la lettre que j'ai écrite, et on vous en sau-

[1] 5 mai 1773.

rait, comme à moi, un très mauvais gré. Vous savez que je suis dans une position assez équivoque. Sentez bien d'ailleurs que, si on faisait la moindre tentative pour forcer la main à l'homme de qui la chose dépend [1], il aurait mille moyens de rendre nos efforts inutiles et mille autres moyens de se venger sur moi d'avoir entrepris de l'assiéger et de le forcer dans sa ville capitale.

« Encore une fois, mon cher Orphée, attendons sa réponse ; que ce petit délai ne vous empêche pas d'embellir votre ouvrage, lorsque vous vous sentirez inspiré. Le génie n'a besoin de personne ; il est indépendant de tout; il est au-dessus de toutes les difficultés ; il applanit tous les obstacles.

« Écoutez ce génie et ma tendre amitié. Soyez bien persuadé que j'ai le cœur déchiré, et un de mes plus grands chagrins est de ne pouvoir vous montrer mes blessures [2]. »

La suprême ressource est, le croira-t-on ? la du Barry, avec laquelle Voltaire se défend pourtant d'avoir eu jamais « la moindre correspondance. » De La Borde est dans le sérail ; il en connaît les détours ; il va préparer son coup d'état. Le quel ? Jugez-en :

« Madame, M. de La Borde m'a dit que vous lui aviez ordonné de m'embrasser des deux côtés de votre part :

> Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie !
> Quel passeport vous daignez m'envoyer !
> Deux, c'en est trop, adorable Égérie,
> Je serais mort de plaisir au premier.

« Il m'a montré votre portrait; ne vous fâchez pas, madame, si j'ai pris la liberté de lui rendre les deux baisers :

[1] Toujours le duc de Richelieu.
[2] 19 mai 1773.

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux :
C'est aux mortels d'adorer votre image ;
L'original était fait pour les dieux.

« J'ai entendu plusieurs morceaux de la *Pandore* de M. de La Borde ; ils m'ont paru bien dignes de votre protection. La faveur donnée aux véritables beaux-arts est la seule chose qui puisse augmenter l'éclat dont vous brillez. Daignez agréer, etc. [1] »

La du Barry embrassant Voltaire sur les deux joues, et Voltaire s'empressant de réciproquer cette galanterie familière à la trop célèbre courtisane, voilà le bouquet final. Vous devinez si le scandale fut grand, et s'il est demeuré stéréotypé dans l'histoire. Il y figure sous le titre de « madrigal des quatre baisers. » Encore si la *Pandore* s'en fût mieux portée !

[1] 20 juin 1773.

VII. — **Gluckisme.**

Ce fut une gloire de plus pour Gluck, d'avoir pu rallier à sa cause l'illustre philosophe de Ferney. L'adhésion fut sincère. Le vieillard avait renoncé à toute lutte passionnée sur le terrain de la musicologie. Son intérêt n'était plus en jeu ; il n'avait plus à subir, comme on a vu, le joug des musiciens, l'inconstance de la mode, et les rigueurs brutales de la censure.

Le calme plein dont il jouissait, avait rendu ce trop bénévole poëte à la saine appréciation des choses. Le mouvement révolutionnaire que subissait la musique dramatique à Paris, le ramenait à ses principes de jeunesse, qui, bien souvent, sont les bons.

Ce retour ne se fit pas d'un coup. Il eut à lutter contre des souvenirs encore vivaces, et, faut-il le dire ? persistants chez lui : Lulli. De là des hésitations, des restrictions, des résistances même, qui précèdent toujours, chez les grands esprits, la manifestation d'une forte conviction.

Gluck était déjà en l'air, et Voltaire, qui rageait encore

de sa récente déconfiture de *Pandore*, criait à qui voulait l'entendre :

« Nous avons des vernisseurs de carrosses et pas un grand peintre, cent faiseurs de doubles croches et pas un musicien, cent barbouilleurs de papier et pas un bon écrivain. Nous voilà comme l'Italie après le siècle des Médicis ; il faut prendre son mal en patience, et être tranquille sur nos ruines [1]. »

Après la première de l'*Iphigénie en Aulide* de Gluck, Mme du Deffand écrivit au patriarche qu'elle avait eu les oreilles écorchées. On aurait pu lui lancer, avec justesse, le mot bien connu : « Si c'est pour vous donner une paire d'autres oreilles, madame ! » Mais, le vieillard n'avait point encore à se prononcer : il ne connaissait pas une note du nouvel Orphée. Et quand même, il craignait trop « la forte en gueule, » pour oser lui décocher une pointe aussi acérée. Il fit l'étonné, et, comme toujours, il se contenta, en attendant mieux, d'une sentence de son cru :

« Je ne suis point du tout étonné que Mme du Deffand ait eu les oreilles écorchées des vers et de la musique. Quelques personnes m'ont mandé que tout cela était du haut allemand, et que les Français ne savent plus ce qu'ils veulent. Mais, je m'en rapporte à vous sur les vers, sur la musique et sur la prose, et sur le chevalier de Saint-Louis [2]. »

Le premier pas qu'il fit, dans la voie de la réforme, fut l'adhésion qu'il donna aux airs de Gluck, pour l'éducation musicale de la fille de Mme Dupuis, une parente de l'auteur du *Cid* : adhésion conditionnelle, mais exempte de tout parti-pris systématique. Turc ou chinois, l'ouvrage de Gluck

[1] 14 juillet 1773.
[2] 9 mai 1774.

sera le bienvenu, s'il lui en paraît digne. L'admiration que Voltaire professait pour l'ouverture symphonique bien connue de Monsigny, témoigne, une fois de plus, en faveur de son goût et de ses lumières. Si pourtant le poëte a entendu établir une comparaison avec la préface dramatique d'*Iphigénie*, qui fit un effet si prodigieux, la première fois qu'on l'entendit, en 1773, l'idée est décidément malheureuse :

« Quand je vous dis, monsieur, que vous êtes un homme unique, ai-je tort? Vous avez la bonté de proposer des airs de Gluck pour l'éducation de la petite-fille du grand Corneille. Si elle était élevée par Mme du Deffand, vous n'oseriez faire une pareille proposition [1]. Mais, quoique nous aimions passionnément sur toute chose le cinquième acte d'*Armide* et le quatrième de *Roland*, cependant la curiosité nous emporte jusqu'à chercher du Gluck, et, si cela est aussi bon que l'ouverture du *Déserteur*, nous croirons entendre d'excellente musique. Il est vrai que cette ouverture, qui me paraît toujours un chef-d'œuvre, est entièrement dans le goût français ; mais quand les airs de M. Gluck seraient dans le goût turc ou chinois, nous vous aurons une obligation essentielle de nous les envoyer. Toute la musique de la France roulera sur des *Te Deum*, dans peu de jours, à ce qu'on nous mande de tous les côtés [2]. »

Ces derniers mots visent la cabale de Mme du Barri, qui annonçait, à cor et à cri, la prochaine convalescence de Louis XV. Le duc d'Aiguillon, on le sait, s'emporta violemment contre les médecins, pour avoir mis le mot « délire, » dans le bulletin du roi, la veille de sa mort.

[1] C'est Mme du Deffand — chose curieuse à constater — qui fit faire à Voltaire la connaissance du chevalier de Lisle, le fervent gluckiste. Voy. sa lettre du 30 juillet 1773.

[2] 15 mai 1774.

Laissant là la société musquée de la cour, Voltaire revient à l'*Iphigénie*, et montre même quelque impatience à en posséder des morceaux détachés : « Nous attendons du Gluck, mande-t-il trois jours après à de Lisle ; nous devons tout à vos bontés, en prose, en vers et en doubles croches. »

Enfin, il tient le Gluck. Immédiatement, il le fait chanter au clavecin par Mme Denis. Les beautés se dégagent ; le petit auditoire groupé autour de l'exécutante est captivé, séduit. Le « nous sommes tous Gluck à Ferney, » part d'une voix unanime. Voltaire est transformé. D'un bond, il saute à son pupitre, prend la plume, et transmet le cri d'enthousiasme à son aimable correspondant et intermédiaire :

« Vous devez sans doute mener une vie bien triste [1] ; mais plus elle est sombre, plus vous avez besoin de Gluck, et nous aussi.

» Nous sommes tous Gluck à Ferney, monsieur ; nous sommes aussi Arnould ; nous sommes encore plus de Lisle, et, pour vous en convaincre, nous avons sauvé un pauvre diable de moine défroqué qui osait porter votre nom.

» A l'égard de Mlle Arnould, qui chante si bien : *Que de grâces, que de beauté!* nous sentons bien qu'on peut lui reprocher un petit manque de modestie, et qu'il n'est pas honnête de chanter ainsi ses louanges. Elle se tirera de cette critique comme elle pourra. Pour Mme du Deffand, nous ne lui pardonnons pas de s'être ennuyée à cette musique [2]. »

C'est ici qu'il faut rendre un hommage sincère au goût éclairé et au sentiment musical vif et juste du patriarche.

[1] Allusion au séjour de Choisi, où Mesdames avaient toutes trois la petite-vérole.

[2] 27 mai 1774.

Il voit un astre nouveau monter à l'horizon ; il est ébloui. Il protestera encore. Mais ces retours involontaires ressemblent à ceux qui vous reportent vers un objet délaissé, condamné en principe, mais imprimant encore, dans vos souvenirs, des traces profondes qui doivent disparaître à la longue.

Par son adhésion au gluckisme, Voltaire abjure le culte de ses premières années ; il rompt en visière avec Orphée-Rameau, et efface dignement ses basses connivences avec les Royer, les de La Borde *e tutti quanti;* de plus, il donne la main, par dessus les épaules de Gluck, aux sublimes inspirations de l'époque actuelle ; il anticipe, en quelque sorte, sur sa date prophétique : 1885.

Combien Listz est dans le vrai, lorsqu'il dit que « Wagner eût certainement écrit l'épître dédicatoire d'*Alceste*, si Gluck ne l'avait fait déjà. » Sans doute, le système de Wagner se rattache à la tradition de Gluck, par l'importance qu'il donne à la déclamation dramatique, et à la tradition de Weber, par l'éloquence déclamée et la sensibilité de l'instrumentation. Mais, comme le remarque encore très justement Listz, Wagner « dépasse et Gluck et Weber, en s'emparant, avec un rare bonheur et une intelligence des plus hardies, de toutes les conquêtes que la musique a faites depuis la mort de ces grands hommes, et en assurant, dans un système plus vaste que celui de Gluck, par un principe plus absolu que celui de Weber, la prédominance du sens poétique, auquel tous deux soumettaient le chant et l'orchestre. » Listz, en écrivant cela en 1851, avait pour objectif seulement le *Tannhauser* et le *Lohengrin*. Que dira-t-il du symphoniste extraordinaire et du dramaturge hors ligne, quand il aura à juger *Tristan et Iseult*, les *Meistersinger* et surtout les gigantesques *Nibelungen ?*

Après une observation plus spirituelle que juste sur Sophie

Arnould, qui chanta d'origine les opéras de Gluck, et qui réunissait, dit-on, le talent dramatique au charme de la voix, dans le rôle d'Iphigénie, Voltaire se sépare nettement, sur le terrain gluckiste, de Mme du Deffand, qui, avec ses oreilles écorchées, avait la bonté de s'ennuyer à l'*Iphigénie en Aulide*. La célèbre amie d'Horace Walpole n'avait raison, au fond, que pour les détestables vers de Du Rollet [1]. En la raillant avec une finesse mordante, le patriarche dit que « si elle n'est pas contente de la musique de Gluck, elle le sera sûrement de la prose de Louis XVI, » à savoir du manifeste où le roi renonce au droit de *Joyeux avènement*.

Il adoucit un peu le ton, en face de la du Deffand elle-même ; il lui glisse habilement quelques restrictions ; mais ses convictions sont ardentes et fortes, au point d'étouffer entièrement les ressentiments qu'il éprouvait du récent échec de *Pandore*. « La Borde, dit-il flegmatiquement, deux mois après le triomphe d'*Iphigénie* ; la Borde se flattait de faire jouer sa *Pandore*, lorsqu'il a été écrasé par Gluck. » Est-il possible de s'immoler avec plus de résignation, et de rendre un tribut d'hommages plus sincère, plus significatif au grand *écraseur* ?

De Lulli, il aime à parler d'autorité, en rémémorant des victoires auxquelles il prit une part active, avec tout un aréopage de connaisseurs enthousiastes, absolument comme un soldat qui rappellerait, avec fierté, les campagnes glorieuses de son général en chef :

« Il (le chevalier de Lisle) m'apprenait que vous aviez été à l'opéra d'*Iphigénie*, et que vous aviez trouvé les vers, le récitatif, les ariettes, la symphonie, les décorations mêmes

[1] Attaché d'ambassade de France à Vienne, et le premier qui fit connaître Gluck à Paris, par sa lettre que publia le *Mercure de France*, en octobre 1772, lettre qui fut, on le sait, le signal de la querelle des Gluckistes et des Piccinistes.

détestables. Il nous a envoyé quelques airs qui ont paru très bons à ma nièce, grande musicienne ; mais, comme l'accompagnement manquait, j'ai persisté à croire qu'il n'y a rien dans le monde au-dessus du quatrième acte de *Roland* et du cinquième d'*Armide*. Je suis toujours pour le siècle de Louis XIV, malgré tout le mérite du siècle de Louis XV et de Louis XVI[1]. »

Son enthousiasme revêt les formes les plus diverses, non moins que la sourdine qu'il lui plaît d'y adapter parfois. N'a-t-il pas la velléité d'aller entendre le célèbre ouvrage à Paris même ? « Il serait fort aise, mande-t-il à son cher chevalier initiateur, d'entendre l'*Iphigénie* de Gluck ; mais il n'est pas homme à faire cent lieues pour des doubles croches ; et il craint plus les sots propos, les tracasseries, les inutilités, la perte du temps, qu'il n'aime la musique. » Prenons l'excuse pour ce qu'elle vaut.

Le voilà toujours sur la brèche. Il ne se contente plus d'admirer. Il songe aux conséquences que les brillantes victoires de Gluck vont avoir pour l'avenir de l'opéra. « Une très-belle voix que Dieu a envoyée dans ses déserts, lui a chanté des morceaux d'*Iphigénie* et d'*Orphée*, qui lui ont fait un extrême plaisir. » Voilà pour la satisfaction personnelle. « Il me paraît que, vous autres Parisiens, vous allez voir une grande et paisible révolution dans votre gouvernement et dans votre musique. Louis XVI et Gluck vont faire de nouveaux Français. » Voilà pour les innovations gluckistes. Une partie de ses prédictions se réalisait. *Orphée* achevait ce qu'*Iphigénie* avait commencé.

Au seul mot de « révolution, » la du Deffand tressaille, et, elle qui batifolait toujours avec son terrible correspondant, la voilà qui le gourmande maintenant d'une façon

[1] 25 juin 1774.

cruelle et indignée. Pourquoi s'obstiner à juger *ex cathedrâ* d'un art où l'on se déclare absolument incompétent? C'était la manie des princesses des salons parfumés de jadis, de se permettre d'avoir de l'esprit, aux dépens du sens commun. Voltaire venait précisément d'écrire à d'Argental que « plus on a d'esprit, moins on a de goût. » Et c'est le goût que la du Deffand invoque pour ramener la brebis égarée!

« Ne louez point nos révolutions, mon cher Voltaire; celles qui sont arrivées, loin d'être admirables, sont déplorables. La musique de Gluck confirme ce jugement; elle n'est ni française ni italienne. Je doute que les savants puissent la louer de bonne foi; et pour les ignorants tels que moi, elle n'est qu'un charivari, tantôt bruyant, tantôt plat, et toujours ennuyeux. *Iphigénie* et *Eurydice*, comparées à *Armide*, à *Castor*, à *Issé*, au ballet des *Sens*, etc., etc., font verser des larmes de sang pour la perte du goût; ce que nous admirons aujourd'hui n'aurait pas eu de succès dans le temps des Cotin et des Colletet; et M. de Voltaire applaudit à un tel changement! Qu'est-ce qui vous engage à cela? Vous ne sauriez être de bonne foi; vous qui devriez être le défenseur du goût, vous soutenez, vous autorisez ceux qui le détruisent; vous faites perdre la seule ressource qui nous reste, vous nous serviriez d'armes, mais vous les faites tomber des mains quand vous donnez des louanges à tout ce qui se fait, dont votre exemple est la critique... Tout est Pradon aujourd'hui dans tous les genres; ce sont là vos protégés. Voilà une révolution arrivée en vous bien étrange. Je ne blâme point vos sentiments sur d'autres articles, je ne suis pas si éloignée de penser comme vous [1]. »

Voltaire répond, par anticipation : « Mme Denis prétend

[1] 3 août 1774.

que le chevalier Gluck module infiniment mieux que le chevalier Lulli, que Destouches, et que Campra. Je veux l'en croire sur sa parole ; car je me souviens que le roi de Prusse ne regardait la musique de Lulli que comme du plain-chant. » Puis, empoignant sa sourdine, il ajoute :

« On pense de même dans le reste de l'Europe, et j'en suis très fâché, car le récitatif de Lulli me paraît encore admirable. C'est une déclamation naturelle, remplie de sentiment, et parfaitement adaptée à notre langue ; mais elle demande des acteurs. Cinna ne pouvait être joué que par Baron. Je n'en dirai pas autant des symphonies de Lulli ; aucune n'approche seulement de l'ouverture du *Déserteur*. Il faut songer que, quand le cardinal Mazarin fit venir chez nous l'opéra, nous n'avions que vingt-quatre violons discordants qui jouaient de sarabandes espagnoles. Nous sommes venus tard en tout genre. Il n'y a guère de nation qui ait plus de vivacité et moins d'invention que la nôtre. »

La du Deffand était opiniâtre dans ses sentiments. Aussi, Voltaire se retranche-t-il derrière sa nièce, pour l'appréciation de Gluck, et reprend-il son ancien refrain lulliste, quant à l'opéra en général. En passant, il oppose malignement l'ouverture du *Déserteur* aux « vielles sarabandes espagnoles. » Son langage change, quand il lui est permis de s'épancher librement. Le thème d'une vraie rénovation musicale reparaît alors :

« Il me semble que Louis XVI et M. Gluck vont créer un nouveau siècle. C'est un Solon, sous lequel nous aurons un Orphée, du moins à ce que disent tous les grands connaisseurs en politique et en musique. Pour moi, je ne verrai Orphée que dans le pays où il alla chercher sa femme :

Tænarias etiam fauces, alta ostia Ditis,
Et caligantem nigrâ formidine lucum [1]. »

[1] 16 août 1774.

Cela est adressé, cette fois, à Marin, et suivi d'un petit post-scriptum qui a l'air d'être une restriction, et qui ne l'est point en réalité : « Je vous prie de me dire aussi si vous êtes idolâtre d'*Orphée*, et si vous avez abjuré entièrement *Roland* et *Armide*. »

Nous négligeons rien de l'aparté de la querelle des gluckistes et des piccinistes créé entre deux esprits piquants qui se craignaient un peu mutuellement. La du Deffand revient à la charge : elle ne tient pas à lâcher si vite son homme :

« Vous m'avez reproché que je n'aimais pas la musique de Gluck ; venez l'entendre, et ne prononcez ma condamnation qu'après l'avoir entendue. Après tout, il n'en est pas de la musique comme des vers et de la prose, les organes en décident ; nos oreilles peuvent être aussi différentes de celles des autres que notre palais ; les musiciens sont peut-être les seuls bons juges, mais comme la musique est faite pour plaire aux ignorants comme aux savants, il est permis à chacun d'avoir son goût ; mais je crois cependant que ce qui est véritablement beau et bon dans chaque genre, doit être du goût de tout le monde ; en fait d'ouvrages d'esprit, cela n'est pas douteux, et vous en servirez de preuve [1]. »

Réfuter ces étranges paradoxes eût été un jeu pour le malin vieillard de Ferney. Il se contente de ruser, de câliner. N'a-il pas eu tort d'avoir eu du plaisir « par un Gluck ? » N'entre-t-il pas un peu de fantaisie dans ce qu'on nomme le goût musical ? Oh ! tranquilisez-vous, madame, il n'a pas abjuré Lulli, « malgré tous les Gluck du monde. » Tel est le sens exact de l'épître ci-dessous :

« Pardon, madame, pour Gluck ou le chevalier Gluck.

[1] 15 janvier 1775.

Je croyais vous avoir mandé qu'une dame qui est assez belle, et qui a une voix approchante de celle de Mlle Le Maure, m'avait chanté un récitatif mesuré de ce réformateur, et qu'elle m'avait fait un très grand plaisir, quoique je sois aussi sourd qu'aveugle quand les neiges viennent blanchir les Alpes et le mont Jura [1].

« Je vous demande pardon d'avoir eu du plaisir, et d'en avoir eu par un Gluck. Il se peut que j'aie eu tort ; il se peut aussi que les autres morceaux de Gluck ne soient pas de la même beauté. De plus, je sens bien qu'il entre un peu de fantaisie dans ce qu'on appelle goût en fait de musique. J'aime encore les beaux morceaux de Lulli, malgré tous les Gluck du monde [2]. »

Évidemment, l'une admiration n'excluait guère l'autre, et, pour employer un adage favori du philosophe : *Multæ sunt mansiones in domo meâ.*

Il eut la chance de pouvoir juger enfin le Gluck officiel, sans sortir de son domaine. Le Gros, artiste de l'Académie royale de musique, le premier qui chanta les opéras du maître, vint lui dérouler, entre autres, *Orphée* [3]. Il mande aussitôt cette bonne nouvelle à Mme Suard [4], qui avait séjourné quelque temps à Ferney, la même peut-être qui avait interprété des fragments de Gluck, et dont le mari, le plus ardent promoteur du grand musicien, venait d'être l'objet des plus sincères éloges de Voltaire, par son discours de réception à l'Académie française : « Vous m'oublierez, au milieu de Paris ; et moi, dans mon désert, où l'on va jouer *Orphée*, je vous regretterai comme il regrettait Eurydice,

[1] Voy. *Musique intime.*
[2] 25 janvier 1775.
[3] Voy. *Musique intime.*
[4] La sœur des Panckouke.

avec cette différence, que c'est moi qui, le premier, descendrai dans les enfers, et que vous ne viendrez point m'y chercher. »

Mme Suard aura naturellement fait valoir, avec une chaleur convaincue, les titres indéniables du réformateur de l'opéra français. Le Gros, de son côté, se sera efforcé de mettre en relief les scènes les plus émouvantes de son nouveau répertoire. Que Mme du Deffand dise, après cela : « L'*Iphigénie* et l'*Orphée*, de M. Gluck, le *Barbier de Séville*, de Beaumarchais, m'ont ennuyée à la mort ; » cette impression, entièrement personnelle et privée de toute influence réelle, n'aura en rien diminué l'admiration vive et accentuée du patriarche. Au contact des deux interprétations parisiennes, il ose même écrire :

« C'est une chose assez singulière que Le Kain et Mlle Clairon soient tous deux à la fois auprès de la maison de Brandebourg. Mais, tandis que le talent de réciter du français vient obtenir votre indulgence à Sans-Souci, Gluck vient nous enseigner la musique à Paris. Nos Orphées viennent d'Allemagne, si nos Roscius vous viennent de France [1]. »

Cela est adressé à Frédéric II, roi de Prusse. Qu'en dites-vous ? Impossible d'être plus catégorique, plus tranchant. Les Français, « qui n'ont guère d'invention et qui sont venus tard dans tous les genres, » ont d'abord appelé à leur secours un Italien, Lulli. Ils n'en ont guère appris grand' chose, puisqu'un autre étranger, l'allemand Gluck, « vient leur enseigner la musique à Paris. »

Est-ce un étranger qui proclame cette vérité, aujourd'hui encore d'une justesse proverbiale ? C'est, ne vous déplaise, le plus français des Français ; c'est Voltaire, le gluckiste du

[1] 3 août 1775.

présent, Voltaire, le wagnérien de l'avenir. *Et nunc eru-dimini !*

Devenu octogénaire, le poëte-philosophe aspirait, sinon au repos complet, du moins à une tranquilité relative. « Je vois bien, écrit-il à La Harpe le picciniste, d'un ton assez ennuyé, que je renonce à la littérature, et que je me borne à bâtir des maisons, en attendant que je forme les quatre ais de ma bière. » Le philanthrope primait l'artiste, et il était adonné, corps et âme, à l'affranchissement du pays de Gex, dont il devint l'idole. L'harmonie des lois l'emportait sur celle des sons. Ce n'est que par politesse qu'il écrit au comte de la Touraille :

« On dit que vous allez décider incessamment entre Lulli, Piccini, Gluck et Grétry : ce sera une très jolie guerre. Je m'intéresse de loin à tous vos plaisirs. Ne me prenez plus mon titre de vieux malade, et conservez-moi vos bontés [1]. »

Désormais, Walpole le remplace dans l'aparté avec la du Deffand. *Armide* de Gluck n'a point fait le même plaisir à la grincheuse mélomane que l'*Armide* de Lulli ; « cela tient sans doute à ses vieux organes. » Pour le *Roland* de Piccini, qui produisit une assez vive sensation, son embarras est extrême ; elle se cramponne mordicus à ses vieilles rengaines. Mais, Marie-Antoinette avait choisi Piccini pour maître de chant, et, à la première de *Roland*, la du Deffand s'était trouvée « tête à tête avec l'ambassadeur de Naples, le protégé de Piccini. » Bien qu'elle s'en défende, bien qu'elle assure, en rusée diplomate, que « les gens de l'ancien temps n'aiment ni l'un ni l'autre..., » elle rompra une lance en faveur du parti de la reine.

Voltaire aussitôt relève le gant et lui décoche le sixtain

[1] 1er février 1777.

suivant, qui forme, avec la curieuse constatation de tout à l'heure, son ultimatum dans la trop fameuse querelle musicologique [1] :

VERS ENVOYÉS A M. DE VOLTAIRE, PAR LA PETITE POSTE, LE 20 FÉVRIER AU SOIR (1778) :

A charmer tout Paris Piccini doit prétendre :
Roland est un chef-d'œuvre, il vous faudra l'entendre,
Disait hier au soir madame du Deffand
Au rival des auteurs du *Cid* et d'*Athalie*.
Marmontel, reprit-il très vivement, m'en prie,
Mais ainsi que Tronchin Quinault me le défend.

La riposte de la du Deffand fut faible : « Voltaire a pris le tour pour se moquer de Marmontel qui corrige Quinault [2], et y ajoute des vers de son cru ; quoiqu'elle y soit nommée, elle n'y a eu de part que celle que la rime lui a donnée. » Castil-Blaze, toujours partial, et très rarement au fait d'une question un peu compliquée, endosse l'opinion de la célèbre marquise, et en régale ses lecteurs, dans un de ses livres les plus indigestes [3].

Le sixtain parut le lendemain de l'arrivée de Voltaire à Paris. Le patriarche se trouva donc au centre du combat. C'est égal. Le dieu de la musique doit une fière reconnaissance au dieu de la littérature. Il le sentit, car il ne manqua pas

[1] « Cette France qui, sans l'Angleterre, eût été le pays le moins musical de l'Europe, prit feu tout à coup pour ou contre l'harmonie allemande ou la mélodie italienne ; ce fut comme une guerre de religion, et l'on vit des familles désunies, des ménages troublés, des amitiés à jamais rompues par suite de ces querelles musicales. Les esprits les plus éclairés, les plus doux, n'étaient point exempts de ce vertige ; je ne me rappelle pas sans en rire tout ce que j'ai souffert dans ma première jeunesse de cette folie. » Mme SOPHIE GAY, *les Salons célèbres*, etc.

[2] Le libretto de Quinault avait été retouché par Marmontel.

[3] *Académie royale de musique*, t. I, p. 372.

de faire visite à son illustre admirateur. Il différa même de vingt-quatre heures son départ pour Vienne, afin d'avoir l'honneur de le voir.

Peu après cette visite, Piccini, dit-on, fut annoncé. A en croire *la Correspondance secrète*, Voltaire se serait écrié : « Ah ! ah ! il vient après Gluck, cela est juste. » Ce fut bientôt le tour du claveciniste Balbâtre, qui, pendant quelques instants, s'évertua d'adoucir, aux sons du clavecin, les fatigues du vieillard. Enfin, le croirait-on ? Voltaire alla de sa personne complimenter la reine de l'Opéra, qui, disent MM. de Goncourt, n'allait plus avoir de royaume que son salon [1].

[1] MM. de Goncourt, rapportent aussi qu'à l'âge de dix ans, Sophie Arnould ayant fait merveille, par sa voix extraordinaire, à une fête de Saint-Augustin, donnée au couvent des Urselines à Paris, Voltaire écrivit, du fond de Ferney, à la future cantatrice, une lettre si piquante, que Mme Arnould la jeta sur l'heure au feu, sans en permettre une copie à M. le duc de Nivernois, qui la pria à deux genoux.

VIII. — **L'Opéra.**

Voltaire remonte, d'une façon plus ou moins exacte, à l'origine de l'Opéra parisien. Le piquant du récit fait passer bien des inadvertences :

« C'est à deux cardinaux que la tragédie et l'opéra doivent leur établissement en France : car ce fut sous Richelieu que Corneille fit son apprentissage, parmi les cinq auteurs que ce ministre faisait travailler, comme des commis, aux drames dont il formait le plan, et où il glissait souvent nombre de vers de sa façon; et ce fut lui encore qui, ayant persécuté le *Cid*, eut le bonheur d'inspirer à Corneille ce noble dépit et cette généreuse opiniâtreté qui lui fit composer les admirables scènes des *Horaces* et de *Cinna*.

» Le cardinal Mazarin fit connaître aux Français l'opéra, qui ne fut d'abord que ridicule, quoique le ministre n'y travaillât point.

» Ce fut en 1647 qu'il fit venir pour la première fois une troupe entière de musiciens italiens, des décorateurs, et un orchestre; on représenta au Louvre la tragi-comédie d'*Orphée* en vers italiens et en musique; ce spectacle ennuya tout Paris. Très peu de gens entendaient l'italien;

presque personne ne savait la musique, et tout le monde haïssait le cardinal; cette fête, qui coûta beaucoup d'argent, fut sifflée, et, bientôt après, les plaisants de ce temps-là firent *le Grand ballet et le branle de la fuite de Mazarin, dansé sur le théâtre de la France par lui-même et par ses adhérents.* Voilà toute la récompense qu'il eut d'avoir voulu plaire à la nation.

« Avant lui, on avait eu des ballets en France dès le commencement du seizième siècle, et, dans ces ballets, il y avait toujours eu quelque musique d'une ou deux voix, quelquefois accompagnées de chœurs qui n'étaient guère autre chose qu'un plain-chant grégorien. Les filles d'Acheloüs, les Sirènes, avaient chanté, en 1582, aux noces du duc de Joyeuse, mais c'étaient d'étranges sirènes.

« Le cardinal Mazarin ne se rebuta pas du mauvais succès de son opéra italien, et, lorsqu'il fut tout-puissant, il fit revenir ses musiciens italiens, qui chantèrent le *Nozze di Peleo e di Tetide*, en trois actes, en 1654. Louis XIV y dansa ; la nation fut charmée de voir son roi, jeune, d'une taille majestueuse, et d'une figure aussi aimable que noble, danser, dans sa capitale, après en avoir été chassé ; mais l'opéra du cardinal n'ennuya pas moins Paris pour la seconde fois.

« Mazarin persista ; il fit venir, en 1660, le signor Cavalli, qui donna, dans la grande galerie du Louvre, l'opéra de *Xerxès*, en cinq actes. Les Français bâillèrent plus que jamais, et se crurent délivrés de l'opéra italien par la mort de Mazarin, qui donna lieu, en 1661, à mille épitaphes ridicules, et à presque autant de chansons qu'on avait faites contre lui pendant sa vie.

« Cependant, les Français voulaient aussi, dès ce temps-là même, avoir un opéra dans leur langue, quoi qu'il n'y

eût pas un seul homme dans le pays qui sût faire un trio, ou jouer passablement du violon, et, dès l'année 1659, un abbé Perrin, qui croyait faire des vers, et un Cambert, intendant de douze violons de la reine-mère, qu'on appelait la musique de France, firent chanter, dans le village d'Issi, une pastorale [1] qui, en fait d'ennui, l'emportait sur les *Hercole Amante*, et sur les *Nozze di Peleo*.

« En 1669, le même abbé Perrin et le même Cambert s'associèrent avec un marquis de Sourdéac, grand machiniste, qui n'était pas absolument fou, mais dont la raison était très particulière, et qui se ruina dans cette entreprise. Les commencements en parurent heureux : on joua d'abord *Pomone*, dans laquelle il était beaucoup parlé de pommes et d'artichauts.

« On représenta ensuite *les Peines et les plaisirs de l'amour*, et enfin Lulli, violon de mademoiselle, devenu surintendant de la musique du roi, s'empara du Jeu de paume qui avait ruiné le marquis de Sourdéac. L'abbé Perrin, inruinable, se consola, dans Paris, à faire des élégies et des sonnets, et même à traduire *l'Énéide* de Virgile en vers qu'il disait héroïques... On trouve son nom souvent dans les *Satires* de Boileau, qui avait un grand tort de l'accabler ; car il ne faut se moquer ni de ceux qui font du bon, ni de ceux qui font du très mauvais, mais de ceux qui étant médiocres, se croient des génies et font les importants.

« Pour Cambert, il quitta la France de dépit, et alla faire exécuter sa détestable musique chez les Anglais, qui la trouvèrent excellente.

[1] Après que l'essai en eût été fait en la maison de M. De la Haye, *la Pastorale*, de Perrin et de Cambert, fut représentée plusieurs fois, avec succès, au château de Vincennes devant le roi.

« Lulli, qu'on appela monsieur de Lulli, s'associa très habilement avec Quinault, dont il sentait tout le mérite, et qu'on n'appela jamais monsieur de Quinault. Il donna, dans son Jeu de paume de Belair, en 1672, les *Fêtes de l'Amour et de Bacchus*, composées par ce poëte aimable ; mais ni les vers, ni la musique ne furent dignes de la réputation qu'ils acquirent depuis ; les connaisseurs seulement estimèrent beaucoup une traduction de l'ode charmante d'Horace : *Donec gratus eram tibi*, etc. Cette ode, en effet, est très gracieusement rendue en français ; mais la musique en est un peu languissante [1].

« Il y eut des bouffonneries dans cet opéra, ainsi que dans *Cadmus* et dans *Alceste*. Ce mauvais goût régnait alors à la cour dans les ballets, et les opéras italiens étaient remplis d'arlequinades. Quinault ne dédaigna pas de s'abaisser jusqu'à ces platitudes :

Tu fais la grimace en pleurant,
Et tu me fais crever de rire.
—
Ah ! vraiment, petite mignonne,
Je vous trouve bonne
De reprendre ce que je dis.
—
Mes pauvres compagnons, hélas !
Le dragon n'en a fait qu'un fort léger repas....

« Cependant, rien n'est plus beau, ni même plus sublime que ce chœur de suivants de Pluton dans *Alceste* :

[1] L'écrivain donne à part quelques lignes sur l'Académie royale de musique, dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot *Académie* : « Ce mot devint si célèbre, dit-il, que, lorsque Lulli, qui était une espèce de favori, eût obtenu l'établissement de son Opéra, en 1672, il eut le crédit de faire insérer, dans les patentes, que c'était une *Académie royale de musique, et que les gentilshommes et les demoiselles pourraient y chanter sans déroger*. Il ne fit pas le même honneur aux danseurs et aux danseuses; cependant le public a toujours conservé l'habitude d'aller à l'Opéra, et jamais à l'Académie de musique. »

Tout mortel doit ici paraître.
On ne peut naître
Que pour mourir.
De cent maux le trépas délivre ;
Qui cherche à vivre
Cherche à souffrir ;
Plaintes, cris, larmes,
Tout est sans armes
Contre la mort.

—

Est-on sage
De fuir ce passage ?
C'est un orage
Qui mène au port.

« Le discours que tient Hercule à Pluton paraît digne de la grandeur du sujet :

Si c'est te faire outrage
D'entrer par force dans la cour,
Pardonne à mon courage,
Et fais grâce à l'amour.....

« Lulli avait le talent rare de la déclamation : il sentit, de bonne heure, que la langue française étant la seule qui eût des rimes féminines et masculines, il fallait la déclamer en musique différemment de l'italien. Lulli inventa le seul récitatif qui convînt à la nation, et ce récitatif ne pouvait avoir d'autre mérite que celui de rendre fidèlement les paroles ; il fallait encore des acteurs, il s'en forma ; c'était Quinault qui souvent les exerçait et leur donnait l'esprit du rôle et l'âme du chant. Boileau dit que les vers de Quinault

Étaient les lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

« C'était, au contraire, Quinault qui réchauffait Lulli. Le récitatif ne peut être bon qu'autant que les vers le sont; cela est si vrai qu'à peine, depuis le temps de ces deux hommes faits l'un pour l'autre, y eut-il à l'Opéra cinq ou six scènes de récitatifs tolérables.

« Les ariettes de Lulli furent très faibles; c'étaient des barcarolles de Venise. Il fallait, pour ces petits airs, des chansonnettes d'amour aussi molles que les notes. Lulli composait d'abord les airs de tous ces divertissements, le poëte y assujétissait les paroles. Lulli forçait Quinault d'être insipide ; mais les morceaux vraiment poétiques de Quinault n'étaient pas des lieux communs de morale lubrique. Y a-t il beaucoup d'odes de Pindare plus fières et plus harmonieuses que ce couplet de l'opéra de *Proserpine* ?

Les superbes géants, armés contre les Dieux,
Ne nous donnent plus d'épouvante.
Ils sont ensevelis sous la masse pesante
Des monts qu'ils entassaient pour attaquer les cieux;
Nous avons vu tomber leurs chefs audacieux
Sous une montagne brûlante.
Jupiter la contraint de vomir à nos yeux
Les restes enflammés de sa rage expirante;
Jupiter est victorieux;
Et tout cède à l'effort de sa main foudroyante.
Chantons, dans ces aimables lieux,
Les douceurs d'une paix charmante...

« Enfin, le quatrième acte de *Roland*, et toute la tragédie d'*Armide* furent des chefs-d'œuvre de la part du poëte, et le récitatif du musicien sembla même en approcher. Ce fut, pour l'Arioste et pour le Tasse, dont ces deux opéras

sont tirés, le plus bel hommage qu'on leur ait jamais rendu [1]. »

Dans ses *Commentaires sur Corneille*, Voltaire s'occupe de deux pièces à machines qui précédèrent, comme on a vu, les ouvrages lyriques proprement dits, et qui en constituèrent en quelque sorte la forme embryonnaire : *Andromède* et la *Toison d'or*. Il dit, entre autres, de la première œuvre :

« Cette pièce fut jouée au Théâtre du Petit-Bourbon. Un Italien, nommé Torelli, fit les machines et les décorations. Ce spectacle eut un grand succès. L'opéra a fait tomber absolument toutes les pièces de ce genre, et quand même nous n'eussions point eu d'opéra, l'*Andromède* ne pouvait se soutenir quand le goût fut perfectionné.

« *Andromède* était un si beau sujet d'opéra, que, trente-deux ans après Corneille, Quinault la traita sous le titre de *Persée*. Ce drame lyrique de Quinault fut, comme tout ce qui sortait alors de sa plume, tendre, ingénieux, facile. On en retenait par cœur presque tous les couplets, on les citait, on les chantait, on en faisait mille applications. Ils soutenaient la musique de Lulli, qui n'était qu'une déclamation notée, appropriée avec une extrême intelligence au caractère de la langue. Ce récitatif est si beau, qu'en paraissant la chose du monde la plus aisée, il n'a pu être imité par personne. Il fallait les vers de Quinault pour faire valoir le récitatif de Lulli, qui demandait des acteurs plutôt que des chanteurs. »

[1] *Dictionnaire philosophique*; art. *Opéra*. Non seulement il y a là beaucoup d'inexactitudes, mais une foule d'omissions, que je n'essaierai pas de relever, parce que trop d'ouvrages spéciaux, publiés depuis, sont entre les mains des amateurs. En ces derniers temps surtout, l'origine de l'Opéra a été l'objet de plusieurs travaux consciencieux et utiles, qui ont trouvé un débit facile et rapide.

La *Toison d'or* fournit à l'ingénieux glossateur les intéressantes réflexions suivantes :

« La partie fabuleuse de cette histoire semble beaucoup plus convenable à l'opéra qu'à la tragédie. Une toison d'or gardée par des taureaux qui jettent des flammes, et par un grand dragon ; ces taureaux attachés à une charrue de diamant ; ces dents du dragon qui font naître des hommes armés ; toutes ces imaginations ne ressemblent guère à la vraie tragédie, qui, après tout, doit être la peinture fidèle des mœurs. Aussi, Corneille voulut en faire une espèce d'opéra, ou du moins une pièce à machines, avec un peu de musique. C'était ainsi qu'il en avait usé, en traitant le sujet d'*Andromède*.

« Les opéras français ne parurent qu'en 1671, et la *Toison d'or* est de 1660. Cependant, un an avant la représentation de la pièce de Corneille, c'est-à-dire en 1659, on avait exécuté à Issi, chez le cardinal Mazarin, une pastorale en musique[1] ; mais il n'y avait que peu de scènes, nulles machines, point de danses ; et l'opéra s'établit ensuite en réunissant ces avantages.

« Il y a plus de machines et de changements de décoration dans la *Toison d'or* que de musique ; on y fait chanter les Sirènes dans un endroit, et Orphée dans un autre ; mais il n'y avait, dans ce temps-là, de musicien capable de faire des airs qui répondissent à l'idée qu'on s'est faite du chant d'Orphée et des Sirènes. La mélodie, jusqu'à Lulli, ne consista que dans un chant froid, traînant et lugubre, ou dans quelques vaudevilles, tels que les airs de nos Noëls ; et l'harmonie n'était qu'un contre-point assez grossier.

[1] Il y a ici, comme plus loin en divers endroits, quelques redites inévitables. On n'a pas cru devoir les supprimer, pour laisser à l'idée de Voltaire toute son intégrité. Les redites du fécond écrivain sont d'ailleurs de vraies variantes.

« En général, les tragédies dans lesquelles la musique interrompt la déclamation, font rarement un grand effet, parce que l'une étouffe l'autre. Si la pièce est intéressante, on est fâché de voir cet intérêt détruit par des instruments qui détournent toute l'attention. Si la musique est belle, l'oreille du spectateur retombe, avec peine et avec dégoût, de cette harmonie au récit simple.

« Il n'en était pas de même chez les anciens, dont la déclamation, appelée mélopée, était une espèce de chant ; le passage de cette mélopée à la symphonie des chœurs, n'étonnait point l'oreille, et ne la rebutait pas.

« Ce qui surprit, dans la représentation de la *Toison d'or*, ce fut la nouveauté des machines et des décorations, auxquelles on n'était point accoutumé. Un marquis de Sourdéac, grand mécanicien, et passionné pour les spectacles, fit représenter la pièce, en 1660, dans le château de Neufbourg, en Normandie, avec beaucoup de magnificence. C'est ce même marquis de Sourdéac, à qui on dut, depuis en France, l'établissement de l'Opéra ; il s'y ruina entièrement, et mourut pauvre et malheureux pour avoir trop aimé les arts.

« Les prologues d'*Andromède* et de la *Toison d'or*, où Louis XIV était loué, servirent ensuite de modèle à tous les prologues de Quinault, et ce fut une coutume indispensable de faire l'éloge du roi à la tête de tous les opéras, comme dans les discours à l'Académie française....

« De même que les opéras de Quinault faisaient oublier *Andromède* et la *Toison d'or*, ses prologues faisaient oublier aussi ceux de Corneille. Les uns et les autres sont composés de personnages, ou allégoriques, ou tirés de l'ancienne fable ; c'est Mars et Vénus, c'est la Victoire et la Paix. Le seul moyen de faire supporter ces êtres fantastiques,

est de les faire peu parler, et de soutenir leurs vains discours par une belle musique et par l'appareil du spectacle. La France et la Victoire qui raisonnent ensemble, qui s'appellent toutes deux par leurs noms, qui récitent de longues tirades, et qui poussent des arguments, sont de vraies amplifications de collége. »

Voltaire fait ailleurs la description d'une autre sorte d'opéra des premiers temps, à savoir *Psyché*, qu'il intitule : *Tragédie-ballet en vers libres et en cinq actes, représentée devant le roi, dans sa salle des machines au palais des Tuileries, en janvier et durant le carnaval de l'année 1670, et donnée au public sur le théâtre du Palais-Royal, en 1671 :*

« Le spectacle de l'Opéra, connu en France sous le ministère du cardinal Mazarin, était tombé par sa mort. Il commençait à se relever. Perrin, introducteur des ambassadeurs chez Monsieur, frère de Louis XIV ; Cambert, intendant de la reine-mère, et le marquis de Sourdéac, homme de goût, qui avait du génie pour les machines, avaient obtenu, en 1669, le privilége de l'Opéra. Mais, ils ne donnèrent rien au public qu'en 1671.

« On ne croyait pas alors que les Français pussent jamais soutenir trois heures de musique, et qu'une tragédie toute chantée pût réussir. On pensait que le comble de la perfection est une tragédie déclamée, avec des chants et des danses dans les intermèdes. On ne songeait pas que si une tragédie est belle et intéressante, les entr'actes de musique doivent en devenir froids ; et que si les intermèdes sont brillants, l'oreille a peine à revenir tout d'un coup du charme de la musique à la simple déclamation. Un ballet peut délasser dans les entr'actes d'une pièce ennuyeuse ; mais une bonne pièce n'en a pas besoin, et l'on joue *Athalie*

sans les chœurs et sans la musique [1]. Ce ne fut que quelques années après, que Lulli et Quinault nous apprirent qu'on pouvait chanter toute une tragédie, comme on faisait en Italie, et qu'on la pouvait même rendre intéressante : perfection que l'Italie ne connaissait pas.

« Depuis la mort du cardinal Mazarin, on n'avait donc donné que des pièces à machines avec des divertissements en musique, telles qu'*Andromède* et la *Toison d'or*. On voulut donner au roi et à la cour, l'hiver de 1670, un divertissement dans ce goût, et y ajouter des danses. Molière fut chargé du sujet de la fable, le plus ingénieux et le plus galant, et qui était alors en vogue par le roman, beaucoup trop allongé, que La Fontaine venait de donner en 1669 [2].

[1] Si Voltaire s'est contredit plus d'une fois dans cette question, du moins il est resté d'accord avec lui-même, dans sa *VIe Lettre sur Œdipe*, où l'on peut lire :

« M. Racine, qui a introduit des chœurs dans *Athalie* et dans *Esther*, s'y est pris avec plus de précautions que les Grecs ; il ne les a guère fait paraître que dans les entr'actes ; encore a-t-il eu bien de peine à le faire avec la vraisemblance qu'exige toujours le théâtre.

« A quel propos faire chanter une troupe de Juives, lorsqu'Esther a raconté ses aventures à Elise ? Il faut nécessairement, pour amener cette musique, qu'Esther leur ordonne de lui chanter quelque air :

Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques...

« Je ne parle pas du bizarre assortiment du chant et de la déclamation dans une même scène ; mais du moins il faut avouer que des moralités mises en musique doivent paraître bien froides, après ces dialogues pleins de passion qui font le caractère de la tragédie. Un chœur serait bien mal venu après la déclamation de Phèdre, ou après la conversation de Sévère et de Pauline. »

[2] Il n'est pas indifférent de connaître les notes que Voltaire fournit, dans ses *Mélanges littéraires*, sur certains autres ouvrages de Molière munis de danses et de musique :

Le Mariage forcé. « C'est une de ces petites farces de Molière qu'il prit l'habitude de faire jouer après les pièces de cinq actes. Il y a, dans celle-ci, quelques scènes tirées du Théâtre-Italien. On y remarque plus de bouffonneries que d'art

« Il ne put faire que le premier acte, la première scène du second, et la première du troisième ; le temps pressait. Pierre Corneille se chargea du reste de la pièce ; il voulut bien s'assujétir au plan d'un autre, et ce génie mâle, que l'âge rendait sec et sévère, s'amollit pour plaire à Louis XIV. L'auteur de *Cinna* fit, à l'âge de 67 ans, cette déclaration de Psyché à l'Amour, qui passe encore pour un des morceaux les plus tendres et les plus naturels qui soient au théâtre.

« Toutes les paroles qui se chantent sont de Quinault. Lulli composa les airs. Il ne manquait à cette société de grands hommes que le seul Racine, afin que tout ce qu'il y eut jamais de plus excellent au théâtre, se fût réuni pour servir un roi qui méritait d'être servi par de tels hommes.

« *Psyché* n'est pas une excellente pièce, et les derniers actes en sont très languissants ; mais la beauté du sujet, les ornements dont elle fut embellie, et la dépense royale qu'on fit pour ce spectacle, firent pardonner ses défauts [1]. »

Enfin, l'auteur de *Mérope* demande où l'on peut trouver

et d'agrément. Elle fut accompagnée, au Louvre, d'un petit ballet où Louis XIV dansa. »

La Princesse d'Élide. « Ce fut, à la fête connue sous le nom de *l'Ile enchantée*, que Molière fit jouer *la Princesse d'Élide*, comédie-ballet en cinq actes. Il n'y a que le premier acte et la première scène du second qui soient en vers : Molière, pressé par le temps, écrivit le reste en prose. Cette pièce réussit beaucoup dans une cour qui ne respirait que la joie, et qui, au milieu de tant de plaisirs, ne pouvait critiquer avec sévérité un ouvrage fait à la hâte pour embellir la fête. »

Les Amants magnifiques. « La musique est de Lulli. Cette pièce ne fut jouée qu'à la cour, et ne pouvait guère réussir que par le mérite du divertissement et par celui de l'à-propos. »

Le Bourgeois Gentilhomme. « Lulli fit aussi la musique du ballet, et il y joua comme dans *Pourceaugnac.* » A l'égard de cette dernière pièce, voyez *Notices biographiques*, à l'art. LULLI.

[1] *Mélanges littéraires.*

un spectacle qui nous donne une image de la scène grecque. Il répond :

« C'est peut-être dans les tragédies italiennes, nommées opéras, que cette image subsiste. Quoi, me dira-t-on, un opéra italien aurait quelque ressemblance avec le théâtre d'Athènes ? Oui, le récitatif italien est précisément la mélopée des anciens ; c'est cette déclamation notée soutenue par des instruments de musique. Cette mélopée, qui n'est ennuyeuse que dans les mauvaises tragédies-opéras du théâtre italien, est admirable dans les bonnes pièces. Les chœurs que l'on y a ajoutés, depuis quelques années, et qui sont liés essentiellement aux sujets, approchent d'autant plus des chœurs des anciens, qu'ils sont exprimés avec une musique différente du récitatif, comme la strophe, l'épode et l'antistrophe étaient chantées chez les Grecs tout autrement que la mélopée des scènes. Ajoutez à ces ressemblances, que, dans plusieurs tragédies-opéras du célèbre abbé Métastasio, l'unité de lieu, d'action et de temps est observée ; ajoutez que ces pièces sont pleines de cette poésie d'expression et de cette élégance continue, qui embellissent le naturel sans jamais le charger, talent que, depuis les Grecs, le seul Racine a possédé parmi nous, et le seul Addison chez les Anglais [1].

« Je sais que les tragédies si imposantes par les charmes de la musique et par la magnificence du spectacle, ont un défaut que les Grecs ont toujours évité ; je sais que ce défaut a fait des monstres des pièces les plus belles, et d'ailleurs les plus régulières : il consiste à mettre dans toutes

[1] Il faut beaucoup de bonne volonté pour retrouver toutes ces analogies, et si Voltaire a étudié le théâtre grec ailleurs que dans le père Brumoy, il a dû voir notamment que les libretti de Métastase n'ont, au fond, qu'une mince ressemblance avec les tragédies grandioses d'Eschyle et de Sophocle.

les scènes de ces petits airs coupés, de ces ariettes détacheés, qui interrompent l'action, et qui font valoir les fredons d'une voix efféminée, mais brillante, aux dépens de l'intérêt et du bon sens. Le grand auteur que j'ai déjà cité, et qui a tiré beaucoup de ses pièces de notre théâtre tragique, a remédié, à force de génie, à ce défaut, qui est devenu une nécessité. Les paroles de ses airs détachés sont souvent des embellissements du sujet même ; elles sont passionnées, elles sont quelquefois comparables aux plus beaux morceaux des odes d'Horace ; j'en apporterai pour preuve cette strophe touchante que chante Arbace, accusé et innocent :

Va solcando un mar crudele
Senza vele
E senza sarte.
Freme l'onda, il ciel s'imbruna,
Cresce il vento, e manca l'arte :
E il voler della fortuna
Son costretto a seguitar.
Infelice in questo stato,
Son da tutti abbandonato ;
Meco sola è l'innocenza
Che mi porta a naufragar [1].

« J'y ajouterai encore cette autre ariette sublime, que débite le roi des Parthes vaincu par Adrien, quand il veut faire servir sa défaite même à sa vengeance :

Sprezza il furor del vento
Robusta quercia avvezza
Di cento venti e cento
L'injurie a tolerar.
E se pur cade al suolo,
Spiega per l'onde il volo ;
E con quel vento istesso
Va contrastando il mar.

[1] L'air que Léonard Vinci y a adapté, est célèbre.

« Il y en a beaucoup de cette espèce ; mais, que sont des beautés hors de place ? Et qu'aurait-on dit, dans Athènes, si Œdipe et Oreste avaient, au moment de la reconnaissance, chanté de petits airs fredonnés, et débité des comparaisons à Jocaste et à Électre ? Il faut donc avouer que l'opéra, en séduisant les Italiens par l'agrément de la musique, a détruit d'un côté la véritable tragédie grecque, qu'il faisait renaître de l'autre.

« Notre opéra français nous devait faire encore plus de tort ; notre mélopée rentre bien moins que celle des Italiens dans la déclamation naturelle ; elle est plus languissante, elle ne permet jamais que les scènes aient leur juste étendue ; elle exige des dialogues courts en petites maximes coupées, dont chacune produit une espèce de chanson.

« Que ceux qui sont au fait de la vraie littérature des autres nations, et qui ne bornent pas leur science aux airs de nos ballets, songent à cette admirable scène dans la *Clemenza di Tito*, entre Titus et son favori qui a conspiré contre lui ; je veux parler de cette scène où Titus dit à Sestus ces paroles :

Siam soli, il tuo sovrano
Non è presente ; apri il tuo core a Tito,
Confida ti all' amico ; io ti prometto
Qu'Augusto no'l saprà.

« Qu'ils relisent le monologue suivant, où Titus dit ces autres paroles, qui doivent être l'éternelle leçon de tous les rois, et le charme de tous les hommes :

. . . . . il torre' altrui la vita
E facoltà commune
Al più vil della terra ; il darla è solo
De' numi, e de' regnanti.

« Ces deux scènes, comparables à tout ce que la Grèce a de plus beau, si elles ne sont pas supérieures ; ces deux scènes, dignes de Corneille, quand il n'est pas déclamateur, et de Racine, quand il n'est pas faible ; ces deux scènes, qui ne sont pas fondées sur un amour d'opéra, mais sur les nobles sentiments du cœur humain, ont une durée trois fois plus longue au moins que les scènes les plus étendues de nos tragédies en musique. De pareils morceaux ne seraient pas supportés sur notre théâtre lyrique, qui ne se soutient guère que par des maximes de galanterie et par des passions manquées, à l'exception d'*Armide* et des belles scènes d'*Iphigénie,* ouvrages plus admirables qu'imités....

« Malgré ces défauts (les ariettes), j'ose encore penser que nos bonnes tragédies-opéras, telles qu'*Atis, Armide, Thésée*, étaient ce qui pouvait donner, parmi nous, quelque idée du théâtre d'Athènes, parce que ces tragédies sont chantées comme celles des Grecs, parce que le chœur, tout vicieux qu'on l'a rendu, tout fade panégyriste qu'on l'a fait de la morale amoureuse, ressemble pourtant à celui des Grecs, en ce qu'il occupe souvent la scène. Il ne dit pas ce qu'il doit dire, il n'enseigne pas la vertu : *et regat iratos, et amet peccare timentes ;* mais enfin, il faut avouer que la forme des tragédies-opéras nous retrace la forme de la tragédie grecque, à quelques égards.

« Il m'a donc paru, en général, en consultant les gens de lettres qui connaissent l'antiquité, que ces tragédies-opéras sont la copie et la ruine de la tragédie d'Athènes. Elles en sont la copie, en ce qu'elles admettent la mélopée, les chœurs, les machines, les divinités ; elles en sont la destruction, parce qu'elles ont accoutumé les jeunes gens à se connaître en sons plus qu'en esprit, à préférer leurs

oreilles à leurs âmes, les roulades à des pensées sublimes, à faire valoir quelquefois les ouvrages les plus insipides et et les plus mal écrits, quand ils sont soutenus par quelques airs qui nous plaisent. Mais, malgré tous ces défauts, l'enchantement qui résulte de ce mélange heureux de scènes, de chœurs, de danses, de symphonies, et cette variété de décorations, subjugue jusqu'au critique même ; et la meilleure comédie, la meilleure tragédie, n'est jamais fréquentée par les mêmes personnes aussi assidûment qu'un opéra médiocre.

« Les beautés régulières, nobles, sévères, ne sont pas les plus recherchées par le vulgaire ; si on représente une ou deux fois *Cinna*, on joue trois mois les *Fêtes Vénitiennes* ; un poëme épique est moins lu que des épigrammes licencieuses ; un petit roman sera mieux débité que l'Histoire du président De Thou. Peu de particuliers font travailler de grand peintres ; mais on se dispute des figures estropiées qui viennent de la Chine, et des ornements fragiles. On dore, on vernit des cabinets, on néglige la noble architecture ; enfin, dans tous les genres, les petits agréments l'emportent sur le vrai mérite. »

Les enchantements de l'Opéra subjugent la critique même ! Voltaire était sans doute sous le charme, quand il consacra ce dithyrambe au principal théâtre lyrique de Paris :

> Il faut se rendre à ce palais magique,
> Où les beaux vers, la danse, la musique,
> L'art de tromper les yeux par les couleurs,
> L'art plus heureux de séduire les cœurs,
> De cent plaisirs font un plaisir unique.

« On ne saurait mieux définir l'Opéra, » dit Castil-Blaze. « Les paroles, la musique, la danse et la décoration, tel-

les sont les parties qui constituent ce spectacle enchanteur [1].» En tant que définition idéale, d'accord. Historiquement parlant, le portrait, il faut le dire, est passablement flatté, passablement outré. Aussi, Castil-Blaze n'a-t-il pu se défendre, depuis, de mettre une sourdine à son enthousiasme. Voici ce qu'il insinue, entre autres : « En conduisant le mondain à l'Opéra, Voltaire pouvait-il dire encore :

Il faut se rendre à ce palais magique ? ...

« Ces vers, écrits en 1736, n'étaient-ils pas devenus ironiques ? Fiez-vous aux poëtes pour l'exactitude historique. De Serré, rimeur lyonnais, avait dit, beaucoup moins élégamment sans doute, mais avec beaucoup plus de justesse, vingt-deux ans plus tôt, en parlant de nos opéras déjà décrépits, en 1714 :

Mais, quelque soit l'attrait dont ils charment les sens,
Ils traînent avec eux le grand défaut des ans.
Depuis un demi-siècle ils amusent la France ;
On en est rebattu dès leur plus tendre enfance.
A quelle extrémité, ciel ! sommes-nous réduits ?
D'un art toujours nouveau quels seront donc les fruits ?
Nous verrons-nous bornés, dans la soif qui nous presse,
A quelques opéras qu'on répète sans cesse [2] ? »

Il y a encore de l'exagération ici. Passe pour l'uniformité du répertoire ; mais, en 1714, c'est-à-dire en pleine efflorescence des opéras de Lulli, de quoi pouvait-on se plaindre raisonnablement ? Les témoignages dans le sens contraire abondent ; c'est un fait acquis, patent. De temps en temps,

[1] *De l'Opéra*, t. I, p. 43.
[2] *De l'Opéra*, t. I, p. 25, et *la Musique*. Lyon, 1714, p. 48 ; La Haye, p. 18.

une voix discordante se fait entendre à propos, et Voltaire y mêle, avec empressement, la sienne. Par exemple, lorsqu'on reprend, en 1715, la tragédie-opéra des fils de Lulli [1], *Zéphyre et Flore*, représentée pour la première fois en 1688, le jeune poëte, après avoir narré le fait à Mme la marquise de Mimeure, s'empresse d'ajouter : « Jugez, madame, si on peut en conscience m'interdire la satire ; permettez-moi donc d'être un peu malin. »

Bientôt Voltaire va se mettre insensiblement du côté des siffleurs. Il mande, en 1732, à son ami de Cideville : « L'Opéra n'est qu'un rendez-vous public, où on s'assemble certains jours, sans trop savoir pourquoi ; c'est une maison où tout le monde va, quoiqu'on pense mal du maître [2], et quoiqu'il soit ennuyeux. » La Bruyère s'ennuyait aussi, un demi-siècle auparavant, bien qu'il convînt que la musique de l'Opéra fût, « parfaite », et que la dépense en fût « royale. » Mais, ce dégoût du moraliste tenait à une cause différente.

Seul peut-être, le *Dictionnaire de Trévoux*, datant de 1743, se montre satisfait de tous points. Selon lui, l'Opéra est « un spectacle public, une représentation magnifique, sur la scène, de quelque ouvrage dramatique dont les vers se chantent et sont accompagnés de symphonies, de danses, de ballets, avec des habits et des décorations superbes, et des machines surprenantes. » L'éloge pourrait dater de loin. Un recueil si énorme a dû coûter, avant son achèvement complet, de longs et pénibles travaux.

C'est de la vraie colère que le philosophe exhale, lors de la destruction de l'Opéra par le feu, en 1763 : « Vous ne me parlez point de l'incendie de l'Opéra, écrit-il à ses

[1] Jean-Louis et Louis.

[2] Il ne pensait guère mal, en tout cas, des artistes. On a vu le portrait séduisant qu'il en trace.

anges, M. et Mme d'Argental ; c'est une justice de Dieu. On dit que ce spectacle est si mauvais, qu'il fallait tôt ou tard que la vengeance divine éclatât. » Et, dans ces vers du *Pauvre Diable,* où intervient Marie Delorme :

Elle dansait à ce tripot lubrique,
Que de l'église un ministre impudique,
Dont Marion fut servie assez mal,
Fit élever près du Palais-Royal.

« Palais magique, tripôt lubrique ! s'écrie encore très-maladroitement Castil-Blaze. Avions-nous tort de considérer la première de ces qualifications comme une fiction du poëte ? » Si, d'après le musicologue, ce palais magique, vanté par Voltaire, formait une excellente définition, cette définition ne pouvait-elle point avoir perdu sa valeur, trente ans plus tard, par le fait même de la décadence de l'Opéra ? Je préfère, pour ma part, l'exaspération de Voltaire, à cette allégorie quintessenciée de l'auteur de *Pigeon-Vole :* « Apollon ne trouva pas d'autre moyen d'épurer notre Opéra, qu'en le passant au creuset ; il y mit le feu et le brûla, de ses propres mains, en 1763. Il ne faut pas s'étonner si les pompiers ne purent éteindre un incendie que Vulcain alimentait, pour servir le courroux de l'amant de Daphné [1]. »

[1] *Lulli,* etc. A plusieurs reprises, Voltaire avait signalé l'insuffisance du local où l'Opéra était établi : « On n'a à Paris ni salle de Comédie, ni salle d'Opéra, dit-il en 1739 ; et, par une contradiction trop digne de nous, d'excellents ouvrages sont représentés sur de très vilains théâtres. Les bonnes pièces sont en France, et les beaux vaisseaux en Italie. » Ailleurs, il observe encore que Paris n'avait aucun théâtre supportable. « C'est une barbarie gothique, que les Italiens nous reprochent avec raison... La troupe de Molière eut la jouissance de cette salle (du Palais-Royal) jusqu'à la mort de son chef. Elle fut alors accordée à ceux qui eurent le privilége de l'Opéra, quoique ce vaisseau soit moins propre encore pour le chant que pour la déclamation. » *Vie de Molière*, dans les *Mélanges littéraires.* On a pu voir, au chapitre : *Profession de foi*, etc., et on lira, au chapitre : *Notes biographiques*, verbo *Frédéric II*, avec quelle énergique persistance il plaidait la cause d'une reconstruction de local pour l'Académie royale de musique.

Voltaire en voulait à l'administration de l'hôtel de ville, qui, depuis 1749, gérait l'Académie royale de musique : « Est-il vrai que les échevins vont devenir connaisseurs, et que la ville a l'Opéra ? » Il s'en prenait au gouvernement lui-même, qui protégeait ouvertement la médiocrité : « Il faut qu'un ménétrier qui joue dans cet empyrée-là ait pour lui Jupiter ou Vénus, sans quoi il passe mal son temps. » Il allait jusqu'à censurer les pauvres choristes de l'Opéra, à cause de leurs voix « affreusement discordantes. »

Ce n'était point assez d'un incendie ; il lui en fallait deux : « Les Génevois se sont avisés de brûler le théâtre qu'on avait bâti dans leur ville, pour le rendre plus doux et plus aimable, marque-t-il à de Chabanon ; j'ai grand peur qu'on n'en fasse autant à Paris. Il ne reste que cette ressource aux gens qui ont un peu de goût. L'Opéra subsistera, parce que les trois quarts de ceux qui y vont n'écoutent point. On va voir une tragédie pour être touché ; on se rend à l'Opéra par désœuvrement. »

Ces violences peuvent être attribuées, en grande partie, à un insuccès mortifiant, à la chûte de *Pandore* ou de quelqu'autre pièce lyrique vainement offerte à l'appât des impresarios de la grande scène parisienne. A coup sûr, elles ne sauraient être mises sur le compte d'un patriotisme équivoque, comme Voltaire en a été accusé bien des fois. Il traitait de la même façon les scènes étrangères, quand elles prêtaient le flanc à une critique méritée. Voici, par exemple, ce qu'il écrit, au sujet du ballet anglais :

« Ils (les Anglais) ont eu quelquefois des danses dans leurs comédies, et ces danses ont des allégories d'un goût singulier. Le pouvoir despotique et l'état républicain furent représentés, en 1709, par une danse tout à fait galante ; on voyait d'abord un roi, qui, après un entrechat, donnait un

grand coup de pied dans le derrière à son ministre; celui-ci le rendait à un second, le second à un troisième; et enfin celui-ci, qui recevait le dernier coup, figurait le gros de la nation, qui ne se vengeait sur personne : le tout se faisait en cadence. Le gouvernement républicain était figuré par une danse ronde, où chacun donnait et recevait également. C'est pourtant là le pays qui a produit des Addison, des Pope, des Locke et des Newton[1]. »

Notons aussi, en passant, l'appréciation très sévère, que le patriarche, démolissant et reconstruisant, au gré de sa fantaisie, le génie musical de l'Italie, porte sur l'Opéra de ce pays, alors pourtant dans une période glorieuse et prospère. Cette appréciation porte à la fois sur la musique en général, que l'aristarque français trouve trop tourmentée, trop compliquée; sur les airs d'opéras, amenés illogiquement pour mettre en relief le talent des virtuoses ; enfin sur la vogue bizarre dont jouissaient alors certains sopranistes imberbes.

Pour stigmatiser ces étranges abus, dont rougissait l'humanité, il se servait de son arme favorite, le ridicule. Deux de ses romans philosophiques déversent l'ironie sarcastique à pleins bords. *La Princesse de Babylone* ouvre le feu :

« Voilà, dit-il (Amazon), un plaisant pays que cette antique terre de Saturne. J'ai vu une ville, où personne n'avait son visage ; en voici une autre où les hommes n'ont ni leur voix, ni leur barbe. On dit que ces chantres n'étaient plus hommes, qu'on les avait dépouillés de leur virilité, afin qu'ils chantassent plus agréablement les louanges d'une prodigieuse quantité de gens de mérite. Amazon ne comprit

[1] *Mélanges littéraires.* « Sur la comédie anglaise. » Voltaire n'ajoute pas le nom glorieux de Shakespeare, par une de ces injustices criantes qui font réellement tache dans sa vie.

rien à ce discours. Ces messieurs le prièrent de chanter ; il chanta un air gangaride avec sa grâce ordinaire. Sa voix était une très-belle haute-contre. — Ah ! monsignor, lui dirent-ils, quel charmant soprano vous auriez ; ah ! si !... — Comment, si ? que prétendez-vous dire ? — Ah ! monsignor !.. — Eh bien ? — Si vous n'aviez point de barbe ?— Alors ils lui expliquèrent très plaisamment et avec des gestes fort comiques, selon leur coutume, de quoi il était question. Amazon demeura tout confus. J'ai voyagé, dit-il, et jamais je n'ai entendu parler d'une telle fantaisie. »

Candide entame le thème, à deux reprises différentes : « Je suis né à Naples, me dit-il ; on y chaponne deux ou trois mille enfants tous les ans ; les uns en meurent, les autres acquièrent une voix plus belle que celle des femmes, les autres vont gouverner des États. On me fit cette opération avec un très grand succès, et j'ai été musicien de la chapelle de Mme la princesse de Palestrine... »

Et plus loin : « Pococurante (le sénateur) en attendant le dîner, se fit donner un concerto. Candide trouva la musique délicieuse. — Ce bruit, dit Pococurante, peut amuser une demi-heure ; mais s'il dure plus longtemps, il fatigue tout le monde, quoique personne n'ose l'avouer. La musique aujourd'hui n'est plus que l'art d'exécuter des choses difficiles, et ce qui n'est que difficile ne plaît point à la longue [1].

« J'aimerais peut-être mieux l'opéra, si on n'avait pas trouvé le secret d'en faire un monstre qui me révolte. Ira voir qui voudra de mauvaises tragédies en musique, où les scènes ne sont faites que pour amener très mal à propos deux ou trois chansons ridicules, qui font valoir le gosier d'une actrice ; se pâmera de plaisir qui voudra ou qui pourra, en

[1] Voltaire reste ici conséquent avec ce qu'il a dit, plus haut, touchant la musique instrumentale. Voy. *Profession de foi*, etc.

voyant un châtré fredonner le rôle de César et de Caton, et se promener d'un air gauche sur des planches. Pour moi, il y a longtemps que j'ai renoncé à ces pauvretés, qui sont aujourd'hui la gloire de l'Italie, et que des souverains payent si chèrement. — Candide disputa un peu, mais avec discrétion. Martin fut entièrement de l'avis du sénateur. »

Voltaire parle, dans ce sens, au landgrave de Hesse-Cassel, et le loue d'avoir donné la préférence aux acteurs français sur les châtrés italiens : « Je n'ai jamais pu m'accoutumer à voir les rôles de César et d'Alexandre fredonnés en fausset par un chapon... Ces cris perçants et ces cadences à la fin des airs, m'ont toujours révolté. » Goudar délaie, de cette façon, la satire voltairienne : « On a si défiguré les acteurs qui jouent sur cette scène (la scène italienne), que lorsqu'il est question de César qui conquiert l'univers, la voix de celui qui le représente est si flûtée, qu'il me semble que c'est une femmelette qui conquiert le monde en cornette, et je ne sais alors si je ne dois pas l'appeler Mlle Césarette [1]. »

Tout cela est marqué au coin du bon sens et de l'exacte raison. Castil-Blaze aura beau prétendre, à propos de ce débat trop longtemps prolongé entre la musique italienne et la musique française, que « la musique italienne est en vers ; la musique française en prose ; » personne n'ose-

[1] *L'Espion français*, t. II, p. 33. En 1759, Voltaire persuade au comte Algarotti que son opuscule sur l'opéra sera le point de départ d'une réforme dans le royaume des castrats : « Il vostro *Saggio sopra l'opera in musica* fu il fondamento della riforma del regno dei castrati : il legame delle feste et dell'azione a noi Francesi si caro, sarà forse un giorno l'inviolabile legge dell'opera italiana. » A l'égard de ces préceptes, il doute, ailleurs, qu'on trouve facilement « un impresario o un Swerts, che posso fare representare un'opera conforme alle vostre belle regole. » Pendant que Voltaire se trouvait avec le comte Algarotti à la cour de Berlin, le dilettante italien lui montra le manuscrit de son livre, que le philosophe jugea être aussi amusant qu'instructif.

rait soutenir sérieusement aujourd'hui que les deux spectacles ne pivotent, pour le poëme et la musique, sur un amas d'absurdités ridicules et choquantes.

Voltaire ne craint pas d'aborder une matière plus délicate encore que celle des castrats. D'abord, dans *la Princesse de Babylone :* « Ce genre de plaisir (l'Opéra français), qui rassemblait tant de genres, n'était connu que sous un nom étranger ; il s'appellait *Opéra*, ce qui signifiait autrefois, dans la langue des sept montagnes, *travail, soin, occupation, industrie*, *entreprise*, *besogne*, *affaire*. Cette affaire l'enchanta. Une fille surtout le charma par sa voix mélodieuse et par les grâces qui l'accompagnaient. Cette fille *d'affaire*, après le spectacle, lui fut présentée par ses nouveaux amis. Il lui fit présent d'une poignée de diamants... »

Même sujet à Bourgelat : « Pourvu qu'il y ait de jolies filles d'Opéra, à Paris, tout va bien. » Et à Chardon : « Nous trouvons toujours cent filles d'Opéra contre une Didon. » Ailleurs encore, à propos de la brochure factieuse de Chévrier : *Constitution de l'Opéra*, et du *Code lyrique* de Meusnier de Querlon, qui n'en est qu'une imitation déguisée :

> On imprime, on imprimera
> De beaux écrits sur la musique,
> Sur la science économique,
> Sur la finance et la tactique,
> Et sur les filles d'Opéra.

De beaux écrits relatifs à la musique, à la bonne heure ! Voilà qui vaut mieux sans doute que *le Portrait des filles de l'Opéra* de l'abbé l'Attaignant ou que les couplets *ejusdem farinæ* reproduits par Castil-Blaze [1].

[1] *Molière musicien*, t. II, p. 369.

Tout cela nous ramène au temps fortuné où le jeune Voltaire applaudissait, à l'Opéra, les Pélissier, les Le Maure, les Camargo, les Sallé, tout en rendant franchement justice au mérite des Campra, des Mouret et des Destouches [1]. Il est vrai qu'il était seulement alors auteur dramatique, et que cette fréquentation assidue de la première scène lyrique de Paris pouvait se rattacher à une étude attentive d'un genre de spectacle où le drame se combinait avec la musique. *Samson* devait être ébauché à cette époque. C'est sous cette excellente impression qu'il mande au prince royal de Prusse : « L'Opéra se soutient, parce qu'on aime la musique. Malheureusement, cette musique ne saurait être, comme l'italienne, du goût des autres nations. »

Écoutez encore cette description, qui, en dépit des justes critiques qu'elle renferme, peut former en quelque sorte le pendant des vers qui célèbrent le « Palais magique. » Elle figure en tête de la tragédie d'*Œdipe*, composée, on le sait, à l'âge de 13 ans : « L'Opéra est un spectacle aussi bizarre que magnifique, où les yeux et les oreilles sont plus satisfaits que l'esprit, où l'asservissement à la musique rend nécessaires les fautes les plus ridicules, où il faut chanter des ariettes dans la destruction d'une ville et danser autour d'un tombeau [2] ; où l'on voit le palais de Pluton et celui du Soleil ; des dieux, des démons, des magiciens, des prestiges,

[1] Voy. le chap. *Profession de foi*, etc., pour le portrait qu'il trace des principaux artistes de l'Opéra, en 1732.

[2] Si ces danses autour d'un tombeau étaient légitimées par l'histoire, il n'y avait là rien de bien répréhensible. « Encore aujourd'hui, dit Voltaire, à l'article *Messe* du *Dictionnaire philosophique*, dans la Palestine, les femmes assemblées auprès des tombeaux de leurs proches, dansent d'une manière lugubre et poussent des cris lamentables. » Ces danses légendaires, introduites dans un drame, feraient un effet saisissant.

des monstres, des palais formés et détruits en un clin d'œil. On tolère ces extravagances [1], on les aime même, parce qu'on est là dans les pays des fées ; et pourvu qu'il y ait du spectacle, de belles danses, une belle musique, quelques scènes intéressantes, on est content. »

On ne courait donc pas à l'Opéra par désœuvrement ; l'Opéra ne causait nul ennui ; il n'était point un monstre révoltant ; il ne méritait guère d'être dévoré par le feu du ciel ! Pour être juste, j'ajouterai que la critique passionnée de Voltaire, au fur et à mesure que l'on avançait dans le XVIIIe siècle, devenait de moins en moins imméritée et partiale. L'Opéra marchait insensiblement vers la décadence, et l'artiste exécutant aussi bien que l'artiste compositeur contribuaient à sa chute.

Un littérateur d'un sens fin et délicat, de Cahusac, remonte ainsi à la source du mal : « Sur un théâtre créé par le génie, pour mettre dans un exercice continuel la prodigieuse fécondité des arts, on n'a chanté, on n'a dansé, on n'a entendu, on n'a vu constamment que les mêmes choses et de la même manière, pendant le long espace de plus de soixante ans. Les acteurs, les danseurs, l'orchestre, le décorateur, le machiniste ont crié au schisme, et presque à l'impiété, lorsqu'il s'est trouvé par hasard quelqu'esprit assez hardi pour tenter d'agrandir et d'étendre le cercle étroit dans lequel une sorte de superstition les tenait renfermés. Ainsi, les défauts actuels dérivent presque tous du vice primitif [2]. »

Un quart de siècle après, l'anarchie musicale est au comble partout, et le docteur Burney dont on ne niera

[1] Pourquoi extravagances, puisque « c'est à l'Opéra, c'est à ce spectacle consacré aux fables que ces enchantements conviennent, et que c'est là qu'ils ont été le mieux traités ? » Remarques de Voltaire sur *Médée*.

[2] *La danse ancienne et moderne*. La Haye, 1754, t. III, p. 101.

pas la compétence en cette matière, se voit obligé de formuler cette appréciation sévère, au sujet du Concert spirituel de Paris :

« Le concert se termina par un *Beatus vir*, motet à grand orchestre mêlé de solos et de duos. La principale haute-contre chanta un solo, dans lequel elle beugla aussi fort qu'elle aurait pu faire, si on lui eût mis le couteau sur la gorge et qu'il se fût agi de sa vie. Quoique je fusse étourdi de tout ce bruit, je n'eus pas de peine à m'apercevoir par la satisfaction qui régnait sur toutes les physionomies et par la manière dont le morceau avait été accueilli par les $^{99}/_{100}$ de l'auditoire, que c'était là ce qu'ils sentaient et ce qui leur convenait le mieux. C'est superbe ! fut l'écho qui retentit, d'un bout de la salle à l'autre; mais le dernier chœur mit le comble à tout. De ma vie, je n'ai entendu un pareil charivari. J'avais trouvé que les chœurs de nos oratorios étaient plutôt trop fournis et trop bruyants ; mais, à les comparer avec ceux-ci, c'est une musique douce et mélodieuse, telle qu'il la faudrait pour inviter au sommeil l'héroïne d'une tragédie [1]. »

Et le jeune Mozart, que ne dit-il pas à son tour ? Je me bornerai à transcrire seulement quatre lignes caractéristiques : « S'il y avait quelqu'un ici qui eût des oreilles pour entendre, un cœur pour sentir, et seulement quelque idée de l'art, je me consolerais de toutes mes disgrâces ; mais les hommes avec qui je suis, sont des brutes quant à la musique [2]. »

Je finirai cette revue rétrospective, déjà trop longue peut-être, par une mercuriale moins importante, moins autorisée, mais, à coup sûr, aussi sincère, aussi juste. Elle émane de Mme du Deffand, et nous rapproche conséquemment de

[1] *De l'état présent*, etc. t. I, p. 21 et 22. Traduction de Brack.
[2] Extrait d'une lettre datée du 1er février 1778.

notre objectif principal, Voltaire : « J'ai eu autrefois des plaisirs indicibles aux opéras de Quinault et de Lulli, et au jeu de Thévenard et de la Le Maure, — écrit-elle à Henri Walpole, à sept jours de distance du futur auteur de *Don Juan*. — Pour aujourd'hui, tout me paraît détestable : acteurs, auteurs, musiciens, beaux-esprits, philosophes, tout est de mauvais goût, tout est affreux, affreux [1]. »

[1] 8 février 1778. Parmi les quatre hautes-contre que l'Opéra possédait, vers cette époque, une seule, Le Gros, mérite d'être citée. Doué d'un organe admirable, Le Gros manquait, par malheur, de ce goût exquis que Jéliotte, son prédécesseur avait porté au suprême degré. La basse-taille Larrivée soulevait, dans certaines rôles, le plus vif enthousiasme. Au nombre des femmes, on mentionne Sophie Arnould dont la voix touchante et onctueuse commençait à s'affaiblir, et Mlle Levasseur, formée par Gluck lui-même. Enfin, on comptait, dans le personnel du ballet, le fameux Vestris, Dauberval, Alard, Gardel, Despréaux, Mercadet, et Mlles Heinel, la reine de la pantomime, Allard et Pislin, dont la *Gargouillade* faisait valoir surtout les écarts, les tournoiements et les pirouettes. C'est à l'une de ces ballérines en vogue, que Voltaire fait allusion, dans une lettre ironique à l'impératrice de Russie, du 7 août 1771 : « Je veux aussi, madame, dit-il, vous vanter les exploits de ma patrie. Nous avons, depuis quelque temps, une danseuse excellente à l'Opéra de Paris. On dit qu'elle a de très beaux bras... »

IX. — L'Opéra-Comique.

L'écrivain le plus caustique de France fut longtemps à ridiculiser un genre de spectacle où la gaieté, la sensibilité et la grâce, servies par une musique similaire, s'allient, dans une juste mesure, à une action vive et intéressante.

Au premier abord, cela paraît étrange, incroyable. Voltaire ne pouvait en vouloir sérieusement à l'une des plus agréables manifestations de l'esprit. S'il a dit, dans ses *Commentaires sur Corneille*, que « l'esprit est ce qui perd la littérature [1], » il a bien dû savoir que lui-même était le contrepied de cette assertion.

Aurait-il répudié la gaieté? En mille endroits de sa volumineuse correspondance, il vante le rire comme le remède le plus efficace à opposer aux souffrances physiques et morales. Que prétendait-il donc ?

D'après lui, « l'Opéra-comique n'est autre chose que la Foire renforcée. » Soit ! S'inquiète-on de l'origine d'une chose, quand elle vous enchante, vous séduit? L'Opéra « ce spectacle magique, » comme il l'appelle, a-t-il donc

[1] Au chapitre précédent, on a vu « que l'esprit ne gâtait que le goût. »

un passé si glorieux, si brillant? N'a-t-il pas admis tous les genres, hors le genre ennuyeux?

Bien plus. Comme si Voltaire avait voulu prouver qu'aucune des formes sous lesquelles peut se montrer le talent dramatique ne lui était restée étrangère, il écrivit lui-même des opéras-comiques, témoins le *Baron d'Otrante* et les *Deux Tonneaux*. Il est vrai que ces pièces ne servirent, ainsi que les comédies de *Charlot* et du *Dépositaire*, qu'à égayer le répertoire des hôtes de Ferney. Un auteur s'exprime ainsi, au sujet du *Baron d'Otrante* : « Il est assez remarquable que M. de Voltaire donna le premier opéra à Grétry, comme il avait donné, le premier, vers 1730, une tragédie lyrique [1] à Rameau, avant que ces deux grands musiciens se fussent encore exercés dans les genres où ils ont excellé. Le grand poëte découvrit leur génie et devina leurs succès [2]. Peut-être il détermina leur vocation, et, dans ce cas, la France lui serait en partie redevable des chefs-d'œuvre qu'ils lui ont donnés. Quel homme grave, à ce prix, ne pardonnerait à M. de Voltaire d'avoir fait des opéras-comiques? »

Il n'y a guère de pardon qui tienne ici. On trouve tout simplement étrange qu'il ait flagellé un mode de spectacle si propre à une nation enjouée, légère, spirituelle. Ah! s'il avait fait des opéras-comiques, ou bien des drames bigarés d'ariettes et de récitatifs, que de mécomptes il se fût peut-être épargnés!

Au fait, les motifs qui le portèrent à décrier l'opéra-comique ressemblent étonnamment à ceux qui l'induisirent à malmener l'opéra même. Il voyait, avec un sentiment de jalousie difficile à réprimer, la foule accourir à la Foire

[1] Celle de *Samson*.

[2] Voy. *Musique intime* et *Ramisme*.

et déserter la Comédie française. C'en était assez pour vouer aux pièces à couplets une haine implacable, envenimée encore par les embryons informes que la vogue favorisa d'abord, et qui fit murmurer peut-être l'homme de goût avant de froisser l'homme d'intérêt.

Ces murmures, ces persifflages donnaient, en quelque sorte, raison à Jean-Jacques, qui déniait aux Français toute musique possible. Je me trompe. Jean-Jacques, se contredisant une fois de plus, soutiendra, en face de Voltaire, qu'un « peuple badin veut de la plaisanterie et du ridicule, » en fait de spectacles, et que la diversité de ces spectacles naît selon les goûts particuliers des nations. Cela ne revient-il pas à dire que les Français, grâce à leurs opéras-comiques, ont trouvé le seul genre d'ouvrage lyrique qui convînt à leur caractère ? Voltaire le constatera plus loin, vaincu par l'évidence.

Ses premières pointes visent la Comédie italienne. Retiré à Sulli, en 1717, il y apprend, à sa grande surprise,

> Que tout Paris est enchanté
> Des attraits de la nouveauté ;
> Que son goût délicat préfère
> L'enjouement agréable et fin'
> De Scaramouche et d'Arlequin,
> Au pesant et fade Molière.

Le « pesant et fade Molière » jugea bon pourtant, plus d'une fois, d'emprunter ses types les plus saillants à la Comédie italienne. Il les transforma, il est vrai, en y imprimant la marque individuelle de son génie.

La cour partage l'engouement des Parisiens, ce qui contrarie au superlatif notre aristarque, toujours désireux d'y lancer quelque ouvrage d'une nature moins triviale. Il

travaillait déjà à *Samson* et à *Éryphile*. Pouvait-il ne pas détester tous « ces Pantalons étrangers, » et déclarer médiocre, sans l'avoir vue, « une petite comédie allégorique intitulée *la Vérité fabuliste*, » donnée avec succès au Théâtre-Italien ?

Son admirateur, Frédéric II, se met à l'unisson de ces antipathies. A l'en croire, les acteurs français installés à Berlin, sont « proprement des danseurs dont la famille de La Cochois fait la comédie. » Pourtant, Voltaire, quelque temps auparavant, avait déclaré préférer « les fredons italiques » aux trompettes guerrières annonçant le carnage et la mort :

> J'aime mieux des soupers, des opéras nouveaux,
> Des passe-pieds français, des fredons italiques,
> Que tous ces bataillons d'assassins héroïques,
> Gens sans esprit et fort brutaux.

Comparaison un peu forcée et passablement blessante pour un souverain couronné de lauriers cueillis sur les champs de bataille. Aussi, le roi-philosophe la relève-t-il avec une juste fierté :

> N'insultez point, ami, l'intrépide courage
> Que mes vaillants soldats opposent à l'orage :
> L'intérêt n'agit point sur mes nobles guerriers...

Trente ans après, l'opinion du roi n'est point modifiée, au contraire ; il l'accentue avec une énergie que lui donne une sincère conviction, au défaut de l'acharnement persistant de Voltaire :

« Vos histrions welches se vouent tous à l'opéra-comique, et des platitudes mises en musique sont chantées par des voix qui hurlent et détonnent à donner des convulsions aux

assistants. Durant le beau siècle de Louis XIV, ce spectacle n'aurait pas fait fortune. Il passe pour bon dans ce siècle de petitesses, où le génie est aussi rare que le bon sens, où la médiocrité en tout genre annonce le mauvais goût, qui probablement replongera l'Europe dans une espèce de barbarie dont une foule de grands hommes l'avaient tirée [1]. »

« Vos compatriotes, ou plutôt les Welches modernes, ont perdu le goût des bonnes choses. Ils sont rassasiés des chefs-d'œuvre de l'art, et la frivolité les porte à présent à protéger l'Opéra-comique, Fax-Hall [2], et les Marionnettes. Il ne méritaient pas que vous fussiez né dans leur patrie. Ce ne sera que la postérité qui connaîtra tout votre mérite [3]. »

Le roi de Prusse en voulait aux « bateleurs de la Foire ; » Voltaire s'en prenait à « ces Pantalons étrangers. » Il ne se mêla toutefois que de loin en loin de la querelle des Bouffons. « Et *les Grands* et *les Petits Prophètes* [4], » demande-t-il presque indifféremment à d'Argental : « On dit que cela est fort plaisant ; c'est dans ces choses sublimes qu'on excelle à présent dans ma chère patrie. Adieu, mon adorable ange ; souvenez-vous de mon ancien testament. Je suis errant comme le Juif, et je n'ai guère d'espérance dans la loi nouvelle [5]. » Il comptait des amis dans les deux camps : Grimm « le Prophète » était un de ces amis. Il avait encore maudit les « Pantalons étrangers, » parce qu'ils parodiaient outrageusement ses œuvres. Mais, comprend-il quelque chose aux

[1] 2 janvier 1771.

[2] Le Waux-Hall fut érigé en 1768, par un nommé Torré. Plusieurs autres établissements du même genre se fondèrent depuis, et la foule y courut avec empressement. Plus tard, l'entreprise de Torré se fit une réputation équivoque.

[3] 18 avril 1772.

[4] Allusion à deux brochures bien connues relatives à cette célèbre querelle.

[5] 29 mai 1754.

beaux intermèdes que les Bouffons de 1729 exhibèrent à Paris, puisque Paris, tout en les applaudissant, ne les comprit guère lui-même, et n'en profita d'aucune façon pour la transformation de son art scénique ? Il jouera, plus tard, *la Serva Padrona* [1], quand la vogue l'aura consacrée. Tout le reste, y compris l'inimitable *Giocatore*, restera lettre close pour lui et pour son entourage.

Il n'aimait pas assez l'auteur de *Castor et Pollux*, après toutes ses défections, pour être

> En secret indigné que la scène avilie
> Se fût prostituée aux Bouffons d'Italie ;
> Que le Français, trompé par un charme nouveau,
> Eût pour de vains fredons abandonné Rameau.

Il prit le parti de la raison contre la folie, et chercha peut-être à jouer le rôle du juge dans *l'Huître et les Plaideurs*. Le médiateur s'affirme notamment en ces vers des *Cabales* :

> Je vais chercher la paix au temple des chansons ;
> J'entends crier : « Lulli, Campra, Rameau, Bouffons [2] ;
> « Êtes-vous pour la France ou bien pour l'Italie ? »
> Je suis pour mon plaisir, Messieurs. Quelle folie
> Vous tient ici debout, sans vouloir écouter ?
> Ne suis-je à l'Opéra que pour y disputer ?

[1] Voy. *Intermèdes de société.*

[2] Une note porte sur *Rameau, Bouffons* : « La même manie, y est-il dit, a passé à l'Opéra et a été encore plus tumultueuse. Mais les cabales au Théâtre-Français ont un avantage que les cabales de l'Opéra n'ont pas ; c'est celui de la satire raisonnée. On ne peut à l'Opéra critiquer que des sons. Quand on a dit : cette chaconne, cette loure me déplait, on a tout dit. Mais, à la Comédie, on examine des idées, des raisonnements, des passions, la conduite, l'exposition, le nœud, le dénouement, le langage. On peut vous prouver méthodiquement, et de conséquence en conséquence, que vous êtes un sot qui avez voulu avoir de l'esprit et qui avez assemblé quinze cents personnes pour leur prouver que vous en savez

Il résume ainsi, vers 1760, le tripot des théâtres parisiens : « Un entrepreneur des spectacles de la Foire tâche, à Paris, de miner les comédiens qu'on nomme Italiens ; ceux-ci veulent anéantir les comédiens français par des parodies ; les comédiens français se défendent comme ils peuvent ; l'Opéra est jaloux d'eux tous ; chaque compositeur a pour ennemis tous les autres compositeurs, et leurs protecteurs, et les maîtresses des protecteurs. »

S'il pouvait pêcher en eau trouble ! La réunion de la Foire et de la Comédie italienne lui ôte cette satisfaction. A *la Nouvelle Troupe*, comédie d'Auseaume et de l'abbé de Voisenon, représentée par les deux compagnies fusionnées, il y a une telle foule qu'on doit refuser des centaines de places. Décidément, Voltaire n'y tient plus. Il boucle ses malles, et s'en va aux Délices méditer, en philosophe, sur la frivolité des choses humaines en général et des choses parisiennes en particulier : « J'abandonne Paris à la Comédie italienne réunie avec l'Opéra-comique contre *Cinna* et contre *Phèdre*, dit-il à Mme de Fontaine. Je crois *Cassandre* très singulier, très théâtral, très neuf ; c'est précisément pour cela que je ne veux pas qu'on le joue [1]. » Au marquis Albergati Capacelli il fait à peu près la même déclaration :

plus qu'eux. Chacun de ceux qui vous écoutent, est, sans le savoir, un peu jaloux de vous ; il est en droit de vous critiquer et vous êtes en droit de lui répondre. Le seul malheur est que vous êtes souvent un contre mille.

» Il en va autrement en fait de musique ; il n'y a que le potier qui soit jaloux du potier, et le musicien du musicien, disait Hésiode. Il y faut seulement ajouter encore les partisans jaloux. Dans les talents de l'esprit, au contraire, tout le monde est jaloux en secret ; et voilà pourquoi tous les gens de lettres, méprisés quand il n'ont pas réussi, ont été persécutés dès qu'ils ont eu de la réputation. »

La première partie de cette note vient à l'appui de ce que je disais de l'ignorance où l'on était alors à Paris, en fait de musique sérieuse.

[1] 8 février 1762.

« Je ne sais s'il (le favori de Thalie) sera fort content de Paris ; il trouvera la Comédie italienne réunie avec la Foire, et ne donnant plus que des opéras-comiques. »

Tout cela est dans une gamme infiniment doucereuse, jusqu'au moment où le fougueux écrivain se voit contraint de renoncer à un espoir de revanche pour la tragédie et pour l'opéra. Alors, se mettant au ton de « l'Orphée couronné, » il dégaine avec une exaspération peu dissimulée : « Oui, je mourrai dans l'opinion que c'est une barbarie welche d'étrangler, de tronquer, de mutiler les sentiments ; c'est l'opéra-comique, qui a mis à la mode cette abominable coutume. On ne veut plus rien aujourd'hui que par extrait ; et voilà pourquoi on n'a pas fait un bon ouvrage depuis trente ans, en prose ou en vers. O Welches ! vous êtes dans la décadence, et j'en suis bien fâché [1] ! »

Il va plus loin encore, et, s'épanchant dans le cœur de son intime d'Argental, il déclare que « les ordures » de l'opéra-comique anéantiront les sublimités de la comédie protégée par le roi :

« Quand une nation a eu un certain nombre de bons ouvrages, tout ce qu'on lui donne au-delà fait l'effet d'un second service qu'on présente à des convives rassasiés. Je vous le répète, l'opéra-comique fera tout tomber. Une musique agréable, de jolies danses, des scènes comiques, et beaucoup d'ordures forment un spectacle si convenable à la nation, que le *Petit Carême* de Massillon ne tiendrait pas contre lui. Je crois fermement qu'il faut que les comédiens ordinaires du roi aillent jouer dans les provinces, trois ou quatre ans ; s'ils restent à Paris, ils seront ruinés [2] »

Passe encore, s'il était jeune ! On débite, en effet, tant

[1] 6 juin 1764.

[2] 17 janvier 1765.

de polissonneries, à l'Opéra-comique, « l'une des deux abominations de la France [1], » qu'il n'y a vraiment que la jeunesse qui puisse s'en accommoder : « Je ne me sens aucun zèle pour le tripot de la Comédie française. Je sens que, si j'étais jeune, j'aurais beaucoup de goût pour celui de l'Opéra-comique. On y danse, on y chante, on y dit des ordures ; tous les contes de La Fontaine y sont mis sur la scène, et on m'assure qu'on y jouera incessamment le *Portier des Chartreux*, mis en vers par l'abbé Grizel [2]. » Ce *Portier des Chartreux* est une fantaisie de sa façon. Est-ce pour la voir en scène qu'il voudrait rajeunir ?

Voici le singe de Nicolet conspirant avec ce maudit opéra-comique. Vous savez que ce singe savant, exhibé à la Foire, faisait les délices des Parisiens. S'il en faut croire Bachaumont, les femmes de la plus grande distinction raffolaient de ces indécentes parades. On les préférait à Arlequin lui-même, et la chanson l'a célébré plusieurs fois. Les comédiens humiliés, firent interdire la parole à Nicolet et à Taconet, auteur et acteur de la troupe. Voltaire mêlant le tout, appelait « bateleurs » les comédiens aussi bien que les exhibeurs d'animaux apprivoisés. Sur ce thème, vingt variations diverses. « Tout va au diable, hormis l'opéra-comique, » répète-t-il à satiété. Le succès du *Siége de Calais*, de Dubelloi, dont le roi fut si émerveillé, comptait donc pour rien ? Il est vrai que, sur la médaille commémorative décernée à l'auteur, figuraient simplement les noms de Corneille, de Racine et de Molière! Ne voilà-t-il pas des ruines et des abominations ! « L'Opéra-comique n'est autre chose que la Foire renforcée. Je sais que ce spectacle est

[1] L'autre est, on le devine, le fanatisme.

[2] Au maréchal de Richelieu, 21 janvier 1765.

aujourd'hui le favori de la nation ; mais je sais aussi à quel point la nation s'est dégradée. »

Un retour à de meilleurs sentiments est proche, car voici le *nec plus ultrà* du dépit exhalé par le patriarche de Ferney : « On va à l'Opéra-comique, le jour qu'on brûle le chevalier de la Barre, et qu'on coupe la tête à Lally. Ah ! Parisiens, vous ne savez que danser autour des cadavres de vos frères ! »

L'Opéra-comique avait à enregistrer, de temps en temps, des succès auxquels Voltaire ne pouvait se défendre de souscrire sympathiquement, à raison de l'amitié qui l'unissait à ceux qui en étaient les héros. Le *Sylvain*, de Marmontel et de Grétry, eurent cette chance. De plus, on voit poindre, dans sa correspondance, certaines éclaircies, où la voix de l'équité se fait entendre par intervalles. Ne va-t-il pas jusqu'à avouer à d'Argental le « mérite éclatant de l'Opéra-comique et de *Fax-Hall*, » cela, pour y opposer, bien entendu, « un grand spectacle bien imposant et bien intéressant ? »

Le voici quasi épris d'une petite pièce : *les Ensorcelés*, due à une gracieuse actrice, Mme Favart, qui eut pour collaborateurs Guérin et Harni. Il ne dédaigna pas de la faire jouer à Ferney, on l'a vu, et d'y remplir lui-même un rôle. Le souvenir lui en vint, en 1774, où, d'après des bruits absurdes qui s'accréditèrent auprès de la meilleure compagnie, une famille entière aurait été ensorcelée aux environs de Rainci. Encore une boutade innocente contre les différentes représentations d'*Henri IV*, et la conversion est opérée : « Est-il vrai qu'on joue, à l'Opéra-comique ou à la Foire [1], *la Reddition de Paris à Henri IV ?* Sedaine ne devait-il pas donner cette tragédie en prose à la Comédie

[1] Dans une autre lettre, il ajoute le Pont-Neuf.

française ? Et le premier acte n'était-il pas composé de bouchers et de rôtisseurs ? Voilà comme les beaux-arts se perfectionnent en France, et ce qui arrive après les grands siècles [1]. »

La réaction, une fois en train, sera aussi complète que l'acrimonie a été violente. Il est juste de le dire : les farces de bas étage disparaissaient ; le bon ton succédait aux saillies bouffonnes d'un goût équivoque. De jolies comédies, bien charpentées, bien ornées d'une musique facile et agréable, avaient transformé l'opéra-comique au point d'en faire un spectacle des plus attrayants. Voltaire pouvait-il franchement s'opiniâtrer à rester insensible, je ne dis plus hostile, à une rénovation si heureuse ?

Il venait d'écrire au cardinal Bernis, qu'en France il y avait « du moins des opéras-comiques et même de la gaieté, » tandis que, « dans la patrie de Cicéron et d'Horace, il n'y avait plus que des cérémonies, » quand l'abbé de Voisenon lui adressa l'opéra d'*Isabelle et Gertrude*, tiré d'un conte intitulé l'*Éducation d'une fille*. Cette fois, il n'y tient plus, et sa muse en veine lui dicte l'adorable apologue qu'on va lire :

J'avais un arbuste inutile
Qui languissait dans mon canton ;
Un bon jardinier de la ville
Vient de greffer mon sauvageon.
Je ne recueillais de ma vigne
Qu'un peu de vin grossier et plat ;
Mais un gourmet l'a rendu digne
Du palais le plus délicat.
Ma bague était fort peu de chose ;
On la taille en beau diamant ;
Honneur à l'enchanteur charmant
Qui fit cette métamorphose !

[1] A de Thibouville, novembre 1775.

L'enchanteur Favart, « un des conservateurs des grâces et de la gaieté françaises, » comme dit Voltaire dans la lettre où se trouvaient les délicieux vers ci-dessus, fit, en réalité, une métamorphose double. La *Fée Urgèle*, devenue *Ce qui plaît aux dames*, et empruntée, pour le fond, à Voltaire, acheva la transformation. Le patriarche ne peut, à son âge, « se rengorger d'avoir fourni le canevas des divertissements de la Cour, » mais il est fort aise « que la Cour se réjouisse. » Déclaration modeste, qui cache une joie bien vive. Il ne s'en défend plus vis-à-vis de Favart lui-même :

« Je croyais, monsieur, être guéri de la vanité à mon âge ; mais je sens que j'en ai beaucoup avec vous. Non seulement vous avez flatté mon amour-propre en parlant de la bonne *Gertrude*, mais j'en ai encore davantage en lisant votre *Fée Urgèle*, car je crois avoir deviné tous les endroits qui sont de vous. Tout ce que vous faites me semble aisé à reconnaître ; et lorsque je vois, à la fois, finesse, gaieté, naturel, grâces, et légèreté, je dis que c'est vous, et je ne me trompe point. Vous êtes inventeur d'un genre infiniment agréable ; l'Opéra aura en vous son Molière, comme il a eu son Racine dans Quinault. Si quelque chose pouvait me faire regretter Paris, ce serait de ne pas voir vos jolis spectacles, qui ragaillardiraient ma vieillesse ; mais j'ai renoncé au monde et à ses pompes. Vous n'avez pas besoin du suffrage d'un Allobroge enterré dans les neiges du Mont-Jura. Quand il y aura quelque chose de votre façon, ayez pitié de moi. J'ai l'honneur d'être, etc. [1]. »

[1] 17 décembre 1765. Il accentue ce nouveau thème dans une autre lettre, en date du 3 octobre 1775, à propos d'un « ouvrage charmant, plein de grâces et de délicatesse, » que Favart avait fait « sur un canevas dont la toile était un peu grossière. » Il dit, entre autres : « Vous embellissez tout ce que vous touchez. C'est vous qui, le premier, formâtes un spectacle régulier et ingénieux d'un

Voilà Favart « inventeur d'un genre infiniment agréable, » et le « Molière de l'opéra-comique. » Voilà Voltaire, autrefois fuyant Paris, pour n'être pas témoin des succès des bateleurs de la Foire, et regrettant à présent la grande cité, à « cause des jolis spectacles » de l'auteur de *Ce qui plaît aux dames !*

A son tour, Mme Favart reçoit, à pleines mains, l'encens du philosophe. Peut-on adorer, avec plus de ferveur, le lendemain, ce que l'on a brûlé, la veille? « Ma, foi, il n'y a plus que l'opéra-comique qui soutienne le réputation de la France ! » Cette exclamation condamne un demi siècle de boutades injurieuses à l'adresse d'un genre de spectacle si éminemment approprié au génie des Français :

« Vous ne sauriez croire, madame, combien je vous suis obligé ; ce que vous avez bien voulu m'envoyer est plein d'esprit et de grâce, et je crois toujours que le dernier ouvrage de M. Favart est le meilleur. Ma foi, il n'y a plus que l'opéra-comique qui soutienne la réputation de la France. J'en suis fâché pour la vieille Melpomène, mais la jeune Thalie de l'hôtel de Bourgogne éclipse bien par ces agréments la vieille majesté de la reine du théâtre. Permettez-moi d'embrasser M. Favart [1]. »

Ce n'est pas tout. Sedaine, l'habile charpentier dramatique, obtient sa part du gâteau. Désormais, d'ailleurs, les compliments de ce genre ne discontinueront pas, et je n'aurai que l'embarras du choix à faire dans la foule des congratulations :

théâtre qui, avant vous, n'était pas fait pour la bonne compagnie. Il est devenu, grâce à vos soins, le charme de tous les honnêtes gens. Je vous avoue que je suis fort fâché de mourir, sans avoir joui des plaisirs que vous donnez à ceux qui sont dignes d'en avoir. »

[1] 23 mars 1768.

« Je vous ai plus d'obligations que vous ne croyez, monsieur. J'étais très malade, lorsque j'ai reçu les deux pièces que vous avez bien voulu m'envoyer ; elles m'ont fait oublier tous mes maux. Je ne connais personne qui entende le théâtre mieux que vous, et qui fasse parler ses acteurs avec plus de naturel. C'est un grand art que celui de rendre les hommes heureux pendant deux heures ; car, n'en déplaise à messieurs de Port-Royal, c'est être heureux que d'avoir du plaisir ; vous devez aussi en avoir beaucoup, en faisant de si jolies choses. Je suis fâché de n'applaudir que de si loin à vos succès [1]. »

Au fond, ces éloges sont-ils bien désintéressés ? N'y comptez jamais avec Voltaire. Il va, en effet, lui aussi, aborder l'opéra-comique. Son *Baron d'Otrante*, que l'on connaît déjà, subit l'épreuve de la Comédie italienne. Le récent succès du *Huron*, dont le sujet était emprunté à un conte, l'*Ingénue* de Voltaire, augmenta son estime pour le jeune Grétry, à qui il destinait son libretto : « Est-il vrai que la musique du *Huron* soit charmante, demande-t-il bénévolement à de Chabanon ? Elle est d'un petit Liégeois, que vous avez vu peut-être à Ferney [2]. » En même temps, un nouveau coup d'encensoir pour ce qu'il a abhorré jadis : « J'ai bien peur que l'opéra-comique ne mette un jour au tombeau le grand-opéra tragique. »

La *Pandore* devait être bien malade pour qu'il l'enveloppât ainsi dans un linceuil funèbre. Il ne se doutait guère de l'échec qui l'attendait pour son *Baron d'Otrante*. Il parle de ce ballon d'essai à son Papillon-philosophe, Mme de Saint-Julien, de façon à dégager sa responsabilité :

[1] 11 avril 1769.

[2] 9 septembre 1769. Ceci laisse à entendre que de Chabanon assista aux séances musicales données par Grétry à Ferney. Il y fut beaucoup question, en effet, de prosodie, sujet favori de de Chabanon.

« Voici le secret dont il s'agit. Mme Denis m'a mandé qu'un jeune homme a tourné en opéra-comique un certain conte intitulé *l'Éducation d'un prince*. Je n'ai point vu cette facétie, mais elle prétend qu'elle prête beaucoup à la musique. J'ai songé alors à votre protégé, et j'ai cru que je vous ferais ma cour, en priant Mme Denis d'avoir l'honneur de vous en parler. Tout ce que je crains, c'est qu'elle ne soit déjà engagée. Ne connaissant ni la pièce ni les talents des musiciens, j'ai saisi seulement cette occasion pour vous renouveler mes hommages ; l'état triste où je suis, ne me permet guère de m'amuser d'un opéra-comique [1]. »

Il y revient, à un intervalle assez long, toujours d'une façon mystérieuse : « Je vous avais bien dit, madame, que, pour vous plaire, je vous écrirais, dès que j'aurais des grâces à vous demander. Il ne s'agit ici ni de contrôleur-général, ni d'intendant de finances ; ce sont des choses bien plus sérieuses : c'est un opéra-comique. Un jeune homme est venu m'apporter cette esquisse ; je l'ai trouvée très favorable à la musique, et à des sortes de musique de toute espèce. Mme Denis dit qu'il faut suivre de point en point les directions de l'auteur. Il avait promis cet ouvrage à un autre musicien que M. de Montcivrey ; mais, nous avons jugé qu'il fallait lui donner la préférence sur tous les autres, non seulement parce qu'il est votre protégé, mais parce qu'il mérite de l'être [2]. »

Il glisse adroitement un mot aussi à son « héros, » en train d'organiser alors des divertissements à Versailles : « J'ai toujours un très joli sujet d'opéra-comique ou d'un petit opéra galant, qui pourrait fournir une fort jolie fête et qui n'exigerait que très peu de dépense. Ce dernier mérite plairait beaucoup à M. l'abbé Terrai ; mais, pourvu que je

[1] 30 septembre 1768.

[2] 30 août 1772.

puisse plaire à mon héros, je ne demande rien à personne [1]. »

On a, dans les lignes qui suivent, non seulement la clef des deux lettres énigmatiques adressées à Mme de Saint-Julien, mais le récit sommaire de tout ce qui se rattache au *Baron d'Otrante :*

« Cette petite pièce fut faite pour M. Grétry, qui, avant de venir à Paris, avait passé six mois à Genève, d'où il se rendait fréquemment à Ferney [2]. M. de Voltaire et Mme Denis, sur quelques essais qu'il leur fit entendre, conçurent une si grande espérance de ses talents, qu'ils le pressèrent vivement d'aller les exercer dans la capitale ; et, pour le déterminer d'autant mieux, M. de Voltaire s'offrit de travailler dans un genre nouveau, dont il n'osait espérer, disait-il, d'atteindre la sublimité. Il donna, en effet, *le Baron d'Otrante* à M. Grétry, qui vint le présenter aux comédiens italiens, comme l'ouvrage d'un jeune homme de province. Les comédiens refusèrent la pièce, en avouant cependant que l'auteur n'était pas sans talent, et qu'il promettait beaucoup. Ils engagèrent même M. Grétry à mander au jeune homme que, s'il voulait se rendre à Paris, on pourrait lui indiquer des changements nécessaires pour faire admettre et représenter sa pièce, et que, moyennant un peu d'étude de leur théâtre et de la docilité, il pourrait lui être utile par ses travaux et se rendre digne d'y être attaché.

[1] 13 juillet 1772. Il s'agit ici apparemment du conte *la Bégueule*, qui avait été offert, le 20 avril précédent, à l'abbé de Voisenon pour être mis en opéra-comique : « Je crois avoir entendu dire, lui mande-t-il, que vous aviez un ami qui daignait quelquefois inspirer les muses badines de l'opéra-comique et leur prêter des grâces... Peut-être le contraste du palais de Psyché et d'un charbonnier ferait un plaisant effet ; peut-être les dames du bon ton ne seraient pas fâchées de voir une bégueule doucement punie et corrigée. » Le 4 mai suivant, il en avait écrit à Mme du Deffand, en l'appelant « la farce après la tragédie. »

[2] Voy. *Concerts intimes.*

« Le jeune auteur reconnut son insuffisance, et ne jugea pas à propos de se déplacer. Il aima mieux renoncer à une gloire qu'il désespérait d'obtenir. Cet événement empêcha M. Grétry de mettre la pièce en musique, et M. de Voltaire de faire d'autres opéras que *le Baron d'Otrante* et *les Deux Tonneaux*, qu'il avait commencés [1]. »

Encore une illusion détruite ! Cela n'empêche pas Voltaire de continuer à exalter le spectacle en faveur. Tout en louant son confrère Marmontel de « s'amuser à l'Opéra-comique, » il se déclare d'un autre avis que lui, quant à la musique italienne, et il avoue, cette fois, d'accord en cela avec Jean-Jaques Rousseau, qu'il est ouvertement sympathique au parti de la musique nationale : « Les Italiens, dit-il, se moquent de nous, et nous regardent comme de mauvais singes. »

En quoi il se sépare de l'auteur d'*Émile*, c'est à propos de la *Lettre sur les spectacles*, qui attira sur le paradoxal écrivain un déluge de récriminations parfaitement hors place ici. La réfutation qu'en fait un certain Bordes, de Lyon, auteur d'un divertissement intitulé : *le Soleil vainqueur des nuages*, lui suggère ces réflexions : « Jean-Jacques, que vous avez si bien réfuté, met tout en combustion dans sa petite république ; il traite le petit conseil de Genève, comme il avait traité l'Opéra de Paris. Il avait voulu persuader au parterre que nous n'avions point de musique, et il veut persuader à la ville de Genève qu'elle n'a que des lois ridicules. »

Mais, Jean-Jacques ayant démontré lui-même ce dont la France était capable, en fait de musique scénique, témoin son *Devin de Village* [2], dont le succès fut considérable, même à la Cour, l'approbation de Voltaire pour cette jolie

[1] Préface des éditeurs du *Baron d'Otrante*, « opéra buffa. »

[2] Voy. encore, aux *Notes biographiques*, verbo ROUSSEAU (Jean-Jacques).

bergerie, qu'il appelle pourtant quelque part « un grave opéra, » ne se fit pas attendre : « Vous savez probablement, écrit-il à Damilaville, que Jean-Jacques est à Strasbourg, où il fait jouer le *Devin de Village* ; cela vaut mieux que de chercher à mettre le trouble dans Genève, et d'être lapidé à Mortiers-Travers [1]. »

Voici Marmontel recevant les félicitations empressées du vieux solitaire de Ferney, au sujet d'un gracieux opéra-comique qu'il avait écrit pour Grétry : « Vous m'avez envoyé, mon cher ami, un opéra qui me paraît précisément ce qu'il faut aujourd'hui. C'est un spectacle charmant, c'est un dialogue coupé, ce sont des vers délicieux, faits pour la musique. Partout du sentiment et des tableaux ; partout des grâces ; Grétry vous a bien des obligations. Je vous avais prié de faire de *jolis riens* ; et, au lieu de m'accorder ma requête, vous faites de très jolies choses [2]. » Le canevas de ces « jolies choses » avait été fourni, on le devine aisément, par l'illustre ami et confrère de Marmontel.

« Que deviendrions-nous sans l'opéra-comique, qui sauve un peu notre gloire ? » « J'aime cent fois mieux un opéra-comique que toutes vos fades pièces de la Chaussée. » « Il n'y a plus de gaieté qu'à l'opéra-comique. » « Je répète, à mes anges (les d'Argental), que la nation a enfin trouvé son vrai génie, sa vraie gloire, qui est l'opéra-comique. » — Tels sont, entre cent, les dithyrambes réparateurs que Voltaire entonne à l'honneur d'une spécialité dramatique où peut-être il eût excellé, s'il en avait connu ou cultivé davantage les délicats ressorts. Il en farcit même son *Dictionnaire philosophique*, où l'on peut lire, à article *Lieux communs en*

[1] 25 novembre 1765.
[2] 15 janvier 1774.

littérature : « L'opéra-comique prend la place d'*Iphigénie* et d'*Éryphile*, de *Xipharès* et de *Monime*. Avec le temps, cet opéra-comique devient lieu commun à son tour, et Dieu sait alors à quoi on aura recours. »

A quoi on aura recours, après l'opéra-comique ? Voltaire, redevenu prophète inspiré, le sait si bien qu'il a déjà répondu victorieusement d'avance à la question posée : « Le Kain est allé chercher des acteurs en province ; il n'en trouvera pas ; il n'y en a que pour l'opéra-comique. C'est le spectacle de la nation, en attendant Polichinelle. »

Pulcinella ! Voilà Offenbach, voilà Lecocq, Hervé *e tutti quanti,* qui, secouant leurs grelots, ramènent l'opéra-comique, dès longtemps fourvoyé dans les grosses machines de la tragédie lyrique, à son origine première, c'est-à-dire à la gaieté folle, aux danses abracadabrantes, aux parodies insensées..... Chassez le naturel, il revient au galop ! Tant pis encore, ma foi, pour le vrai opéra-comique.

X. — **Musique instrumentale.**

En 1774, Mme la marquise du Deffand préparait, à Chanteloup, une petite fête de Noël. Voulant ménager aux Choiseul une surprise agréable, pendant le souper, elle s'était assuré le concours du « fameux Balbâtre [1], » qui devait jouer « sur son piano-forté [2] » des noëls et des airs choisis « dont il avait composé la plupart pour Chanteloup. » Elle s'adressa à son ami Voltaire, pour en obtenir quelques couplets destinés à être adaptés à « cette longue suite de noëls. » Le tout pour contenter « le grand papa, la grand' maman et madame de Grammont [3]. »

Voltaire, après avoir « invoqué l'ombre de Pellegrin, »

[1] Bordenave et de Piis le chantent dans leurs poëmes bien connus. Mairet le cite, à diverses reprises, dans les notes jointes à son *Éloge de Rameau*, et Burney en parle longuement dans ses relations de voyages. A la date du 7 mai 1755, le correspondant parisien du duc de Cobenzl, à Bruxelles, Pierre Clément, écrit au sous-gouverneur général des Pays-Bas : « Point de nouvelles de la Comédie; un nommé Balbâtre, joueur d'orgue, s'est fait admirer. »

[2] Puisque Balbâtre passe, en France, pour avoir, le premier, fait « organiser » le piano, il pourrait bien s'être servi d'un piano-orgue pour l'accompagnement des noëls à Chanteloup.

[3] *Correspondance de Mme la marquise du Deffand,* etc.

s'exécuta sans désemparer. Seulement, au lieu de composer des couplets inoffensifs sur « la joie du retour, » le malin vieillard en fit de très galants, voire même de très libres sur l'épisode de la crèche. La quatrième strophe devait se chanter, selon le vœu du poëte, par toutes les voix réunies « en chœur, » avec la recommandation expresse de n'en rien montrer à « l'ingénieux Fréron, qui a les petites entrées chez madame la marquise du Deffand, et qui ne manquerait pas de dire beaucoup de mal de son cuisinier et de son faiseur de noëls, quoiqu'il ne se connaisse ni en bonne chère ni en bon vers. »

La marquise qui, effectivement avait demandé des « noëls pour un souper, » se scandalisa, et en demanda d'autres, en termes très vifs. Voltaire s'emporta aussi, et tout en gourmandant sa « despotique » correspondante de s'être mal expliquée et de n'avoir point stipulé bien expressément « qu'on ne voulait dans des noëls, ni crèche, ni Jésus, ni Marie, » il en improvisa de plus convenables. « Ces couplets-ci, écrivit-il, ne valent pas les premiers, il s'en faut bien. Cela ressemble à une fête de Vaux, mais cela est assez bon pour un piano-forté, qui est un instrument de chaudronnier en comparaison du clavecin. »

Le mot est lâché. Le piano, récemment inventé, ressemblait à un chaudron; le maigre clavecin, aux sons nasillards, aux touches clapottantes, figurait sans doute la lyre idéale d'Orphée. Ce que c'est que la prévention !

Faut-il redire que le piano, malgré les imperfections qui le déparaient à son apparition, constituait, dans le domaine des instruments à touches, un progrès énorme ? Le clavecin, trop automate, avait pu satisfaire les oreilles délicates de Louis XIV et de Louis XV. Il devait fatalement céder la place

à son redoutable adversaire. Les progrès de l'harmonie appelaient impérieusement le concours d'un instrument, qui, au lieu de permettre au virtuose de pincer simplement les cordes, l'autorisait à les frapper à pleine volée ; delà naissait un volume de son plus intense, plus nourri, et, j'ajouterai, plus varié. Le marteau pulsateur étant aux ordres de celui qui savait le maîtriser, on en obtenait une sorte de coloration magique, affectant tous les caractères, toutes les nuances, du *forté* au *piano*. Quels gigantesques progrès il a accomplis aujourd'hui ! C'est, je crois, le summum de la perfection [1].

A toute époque, la routine s'est acharnée contre la nouveauté hardie. Celui qui stigmatisa tant d'abus et qui porta la cognée dans tant de choses surannées, eût dû, le dernier de tous, lancer l'anathème contre la transformation si miraculeuse du clavecin vieillot. A-t-il consulté, en cette occurence, Mme Denis « qui se connaissait en musique ? » Le cas échéant, elle aura sanctionné les antipathies de l'oncle, ce qui ne donne pas précisément une haute idée des facultés artistiques de la nièce. En cette question encore, Rousseau devait se trouver en dissidence d'opinion avec son émule en littérature : « Il y a des instruments, tels que le clavecin, dit-il, qui sont à la fois sourds et aigres ; et c'est le plus mauvais tymbre [2]. »

De Piis préconise ainsi la supériorité du piano sur le clavecin :

> Jusqu'à ce que Pleyel sous ses doigts le retienne,
> Avec un flegme anglais le forté se promène
> Et nargue, fils ingrat, le rude clavecin.

[1] A en croire le *Dictionnaire de musique* d'Escudier, le piano ne commença et se répandre en France que vers 1780. Le contraire est démontré par les faits que je rapporte. Depuis plusieurs années, le nouvel instrument était connu en Angleterre, en Allemagne et en Belgique. Voy. ma *Musique aux Pays-Bas*, t. III, p. 345.

[2] *Dictionnaire de musique*, au mot TYMBRE.

L'édition de 1785 de *l'Harmonie imitative* offre cette variante curieuse du premier vers cité :

Fier des sons moëlleux qu'il enfante sans peine...

Pleyel a disparu. Pourquoi ? C'est le secret du poëte. Il suffit qu'il ait caractérisé, en quelques coups de pinceau, le plus harmonieux, le plus complexe et le plus populaire des instruments modernes.

Pendant qu'il courtisait Orphée-Rameau, Voltaire devait rompre une lance en faveur de son collaborateur lyrique, en s'immisçant dans la discussion qui surgit entre l'inventeur de la basse fondamentale et l'inventeur du clavecin oculaire : « Vous devriez bien vous égayer à m'envoyer la discussion d'Orphée-Rameau avec Euclide-Castel, mande-t-il, le 18 novembre 1736, à Thiriot. On dit qu'Orphée a battu Euclide. Je crois, en effet, notre musicien bien fort sur son terrain. »

Cela n'est point contestable. Le père Castel, de son côté, n'était pas le premier venu en fait de physique mathématique. Doué d'un esprit facile, hardi et investigateur, il se laissait entraîner malheureusement par la vivacité de son imagination, et ce n'est qu'à la suite de longs tâtonnements et d'essais vingt fois abandonnés et repris, qu'il parvenait à réaliser ses systèmes. Ayant découvert, dans la *Musurgia* de Kircher, une sorte d'embryon de basse fondamentale, comme on y trouve l'idée première d'un harmonica à tubes de verre[1], Rameau lui lança une réponse aussi fière qu'abrupte, à laquelle le vaillant acousticien répliqua, à son tour, d'une façon passablement catégorique, en démontrant à son

[1] J'ai publié, à ce sujet, dans l'*Écho du Parlement belge*, une série de recherches qui seront utilisées ailleurs.

contradicteur que, au point de vue de la modulation, ses principes fondamentaux, d'ailleurs fort ingénieusement présentés, ne mènent, en somme, à rien qui vaille.

Voltaire, peu versé, d'après son humble aveu, dans le *C sol ut*, vit-il son Apollon en danger? Sentit-il le besoin de l'obliger étroitement? Le fait est qu'il intervint dans le débat, après s'être borné d'abord à quelques escarmouches générales, faute de posséder en nature les éléments du débat : « Comment pourrait-on avoir par écrit le procès de Castel et de Rameau? » demande-t-il, le 12 décembre 1736, à Berger. Entretemps, son Euclide est traité de dure façon : « Pareilles impertinences (celles du père Regnault, auteur des *Entretiens physiques*, où il dit, entr'autres, que le vide n'existe ailleurs que dans la bouteille ou dans la bourse), pareilles impertinences, s'écrie Voltaire, se trouvent dans le père Castel, qui, dans un livre de mathématiques, pour faire comprendre que le cercle est un composé d'un infini de lignes droites, introduit un ouvrier faisant un talon de soulier, qui dit qu'un cône n'est qu'un pain de sucre...., et que ces notions suffisent pour être bon mathématicien [1]. »

Puis, Euclide devient Zoïle, et le manifeste est lancé timidement, avec toutes les précautions d'un anonymat prudent : « On m'a fait voir une lettre à Rameau sur le révérend père Castel, qui m'a paru plaisante, et qui vaut bien une réplique sérieuse; mais je n'ose même l'envoyer, de peur qu'une tracasserie me passe par les mains. Si vous étiez homme à promettre, *jure jurando*, secret profond et inviolable, je pourrais vous envoyer cela : car si promettez, tiendrez [2]. » Il écrit au même correspondant :

[1] Au marquis d'Argens, 22 juin 1737.

[2] A Thiriot, 28 mars 1738.

« Vous verrez ci-jointe la lettre d'une bonne âme à Orphée-Rameau sur Zoïle-Castel : *secretum petimusque damusque vicissim*. Ce Castel-là est un chien enragé, c'est le fou des mathématiques, et le tracassier de la société [1]. »

Thiriot avait son gite chez le fermier-général de La Popelinière, où Rameau, comme il a été dit, tenait ses séances musicales. La lettre y aura donc circulé, même en dépit du mutisme de Rameau lui-même, avant de passer dans le domaine public. Plaisante plutôt que « sérieuse, » et parsemée de ces rapprochements vifs et piquants que Voltaire excellait à faire naître, mais qui ne sauraient tenir lieu de raisons péremptoires et solides, telle est, au fond, cette fameuse lettre. On verra d'ailleurs plus loin que si le malin pamphlétaire essaie de démontrer l'absurdité d'un clavecin oculaire, il s'est amusé lui-même à en préconiser les éléments [2].

A. M. RAMEAU,

SUR LE PÈRE CASTEL ET SON CLAVECIN OCULAIRE.

Mars.

« Je vous félicite beaucoup, monsieur, d'avoir fait de nouvelles découvertes dans votre art, après nous avoir fait entendre de nouvelles beautés. Vous joignez aux applaudissements du parterre de l'Opéra, les suffrages de l'Académie des sciences ; mais surtout vous avez joui d'un honneur que jamais, ce me semble, personne n'a eu avant vous. Les auteurs sont commentés d'ordinaire, des milliers d'années après leur mort, par quelque vilain pédant ennuyeux ; vous l'avez été de votre vivant, et on sait que votre commen-

[1] A Thiriot, le 10 avril 1738.

[2] Voy. au chapitre *Acoustique*.

tateur est quelque chose de très différent, en toute manière, de l'espèce de ces messieurs [1].

« Voilà bien de la gloire ; mais le R. P. Castel a considéré que vous pourriez en prendre trop de vanité, et il a voulu, en bon chrétien, vous procurer des humiliations salutaires. Le zèle de votre salut lui tient si fort à cœur, que, sans trop considérer l'état de la question, il n'a songé qu'à vous abaisser, aimant mieux vous sanctifier que vous instruire.

« Le beau mot, *sans raison*, du P. Canaye, l'a si fort touché, qu'il est devenu la règle de toutes ses actions et de tous ses livres, et il fait valoir si bien ce grand argument, que je m'étonne comment vous aviez pu l'éluder.

« Vous pouvez discuter contre nous, monsieur, qui avons la pauvre habitude de ne reconnaître que des principes évidents, et de nous traîner de conséquence en conséquence.

« Mais, comment avez-vous pu disputer contre le R. P. Castel ? En vérité, c'est combattre comme Bellérophon. Songez, monsieur, à votre téméraire entreprise ; vous vous êtes borné à calculer les sons, et à nous donner d'excellente musique pour nos oreilles, tandis que vous avez affaire à un homme qui fait de la musique pour les yeux. Il peint des menuets et de belles sarabandes. Tous les sourds de Paris sont invités au concert qu'il leur annonce depuis douze ans ; et il n'y a point de teinturier qui ne se promette un plaisir inexprimable à l'opéra des couleurs que doit représenter le révérend physicien avec son clavecin oculaire. Les aveugles mêmes y sont invités [2] ; il les croit d'assez

[1] Mlle Deshaye, depuis Mme de La Popelinière. Voy. ce dernier nom, aux *Notes biographiques*.

[2] Allusion aux *Lettres au président de Montesquieu*, où le père Castel dit que les aveugles mêmes sauront juger de son clavecin.

bons juges des couleurs. Il doit le penser, car ils en jugent à peu près comme lui de votre musique. Il a déjà mis les faibles mortels à portée de ses sublimes connaissances. Il nous prépare, par degrés, à l'intelligence de cet art admirable. Avec quelle bonté, avec quelle condescendance pour le genre humain, daigne-t-il démontrer dans ses lettres, dont les journaux de Trévoux sont dignement ornés, je dis démontrer par lemmes, théorèmes, scolies : 1° que les hommes aiment les plaisirs; 2° que la peinture est un plaisir; 3° que le jaune est différent du rouge, et cent autres questions épineuses de cette nature.

« Ne croyez pas, monsieur, que pour s'être élevé à ces grandes vérités, il ait négligé la musique ordinaire ; au contraire, il veut que tout le monde l'apprenne facilement, et il propose, à la fin de sa *Mathématique universelle*, un plan de toutes les parties de la musique, en cent-trente-quatre traités, pour le soulagement de la mémoire; division certainement digne de ce livre rare, dans lequel il emploie trois-cent-soixante pages avant de dire ce que c'est qu'un angle [1].

« Il faut bien, monsieur, que vous succombiez sous le géomètre et sous le bel esprit. Ce nouveau père Garasse, qui attaque tout ce qui est bon, n'a pas dû vous épargner. Il est encore tout glorieux des combats qu'il a soutenus contre les Newton, les Leibnitz, les Réaumur, les Maupertuis. C'est le don Quichotte des mathématiques, à cela près que don Quichotte croyait toujours attaquer des géants, et que le révérend père se croit un géant lui-même.

« Ne le troublons point dans la bonne opinion qu'il a de lui; laissons en paix les mânes de ses ouvrages, ensevelis dans le *Journal de Trévoux*, qui, grâces à ses soins, s'est

[1] Je supprime ici tout ce qui ne se rapporte pas directement à l'objet de ce chapitre.

si bien soutenu dans la réputation que Boileau lui a donnée, quoique, depuis quelques années, les mémoires modernes ne fassent point regretter les anciens. Il va écrire peut-être une nouvelle lettre, pour rassurer l'univers sur votre musique, car il a déjà écrit plusieurs brochures pour rassurer l'univers, pour éclairer l'univers. Imitez l'univers, monsieur, et ne lui répondez point. »

Le père Castel dépensa, dit-on, beaucoup de temps et d'argent, pour réaliser pratiquement la proposition de Newton, relative aux sept couleurs primitives considérées comme échelle musicale. Son projet, longuement développé dans le *Journal de Trévoux,* fut, en fin de compte, jugé impraticable, et ne remplit ni le désir de l'auteur ni ne satisfit l'attente curieuse du public. Utile tentative pourtant, puisqu'elle mena à des découvertes importantes, sans compter la réputation énorme qu'elle procura à l'auteur [1]. »

La petite philippique manqua son effet ; elle fut jugée maladroite, inopportune. Aussi, l'auteur, qui espérait toujours pouvoir atteler Rameau à sa *Pandore*, se hâta-t-il d'en répudier la paternité. Il employa encore, en cela, Thiriot-la-Trompette : « Mme du Châtelet et moi, dit-il,

[1] Le manuscrit du clavecin des couleurs se trouve à la Bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, sous le nº 15746. Au même fonds de la Bibliothèque royale, on conserve un autre manuscrit du père Castel, intitulé : *Du clavecin organique*, nº 20754. Dans le clavecin oculaire, la touche, en pressant une targette, ouvre une soupape de manœuvre. En même temps, un cordon de soie, tirant ou poussant la touche, ouvre un compartiment illuminé de couleurs. De façon que, dès l'instant où vous entendez un son, vous voyez une couleur relative à ce son. Un son bas coïncide avec une couleur foncée, un son haut avec une couleur claire, un son moyen avec une couleur moyenne. Quand deux, trois, quatre sons se produisent, on aperçoit simultanément deux, trois, quatre couleurs. En liant les sons, les couleurs se trouvent aussi liées. L'âme reçoit ainsi, par la diversité des couleurs, une impression à peu près semblable à celle qu'elle éprouve par la diversité des sons.

avec un semblant de dépit parfaitement formulé, nous serions cruellement mortifiés qu'on imputât à Cirey la lettre que vous nous avez envoyée sur le père Castel, et à laquelle nous n'avons d'autre part que de l'avoir lue. Il serait bien cruel qu'on pût avoir sur cela le moindre soupçon. Vous savez, mon cher ami, ce que vous nous avez mandé, et votre probité et votre amitié sont mes garants. Je suis bien sûr que si les jésuites m'imputent cet ouvrage, vous ferez ce qu'il faudra pour leur faire sentir combien je suis sensible à cette calomnie [1]. »

Il n'en discontinua pas moins de harceler le pauvre jésuite acousticien partout où il le pouvait : « Le père Castel a peu de méthode dans l'esprit ; c'est le rebours de l'esprit de ce siècle... Les Regnaults et les Castels n'empêcheront pas à la longue le triomphe de la raison [2]. » Jusque dans son extrême vieillesse, le philosophe poursuit son homme et l'accable de sarcasmes. Le voici devenu un singe de Newton : « Tout le monde convient que ce grand siècle passé fut celui du génie ; mais, après les hommes qu'on regarde comme inventeurs, viennent souvent, je ne dis pas des disciples formés dans l'école de leurs maîtres, ce qui serait louable, mais des singes qui s'efforcent de gâter l'ouvrage de ces maîtres inimitables. Ainsi, après que Newton a découvert la nature de la lumière, arrive un Castel, qui veut enchérir, et qui propose un clavecin oculaire [3]. »

Grétry n'était nullement de cet avis. Avec sa pénétration si fine et si juste, il suppose le clavecin du père Castel représentant le corps sonore et ses aliquotes, par les couleurs du prisme ou de l'arc-en-ciel, et formant ensuite, par un

[1] 21 mai 1738.

[2] 7 août 1738.
Au baron de Fougères, officier de marine.

ingénieux mélange des couleurs primitives, le reste de l'octave. Puis, l'auteur des *Essais sur la musique* se demande comment le père Castel expliquait ses harmonies, c'est-à-dire ses appogiatures de couleurs, et se berçant de l'espoir qu'un jour le génie humain trouvera des instruments susceptibles de s'adapter à nos cinq sens, il propose un clavecin spécial pour chacun d'eux, soit un clavecin des sons, des couleurs, des saveurs, des odeurs, du tact ou du toucher. *Quod erat demonstrandum.*

Qu'eût dit Voltaire de cette étrange utopie ? Jean-Jacques, en tout cas, se mit de son bord, en déclarant fausse l'analogie entre les couleurs et les sons, et absurde la manie de vouloir « chanter aux yeux. » Il dit notamment, au chapitre XVI de son *Essai sur l'origine des langues :* « J'ai vu ce fameux clavecin, sur lequel on prétendait faire de la musique avec des couleurs. C'était bien mal connaître les opérations de la nature, de ne pas voir que l'effet des couleurs est dans leur permanence, et celui des sons dans leur succession. » Cette thèse est ensuite démontrée par des raisons assez péremptoires [1].

Adversaire déclaré du piano-forté et du clavecin oculaire, Voltaire se mit à célébrer, dans son *Sixième discours sur la nature de l'homme*, les inventions, à coup sûr admirables, du mécanicien Vaucanson :

> .... D'une main stérilement vantée,
> Le hardi Vaucanson, rival de Prométhée,
> Semblait, de la nature imitant les ressorts,
> Prendre le feu des cieux pour imiter les corps.

[1] Inutile de citer les autres travaux français sur l'analogie des couleurs et des sons, les mémoires de de Mairan, par exemple, ceux de de La Rue, professeur de philosophie à Caen, etc.

Vaucanson n'était pourtant connu alors que par son Flûteur, son Tambourin et ses Canards automates. Depuis, il surpassa non seulement sous ses rivaux en ce genre, mais il mit le comble à sa gloire, en appliquant ses merveilleuses facultés créatrices au perfectionnement des arts utiles. C'est peut-être sous ce dernier point de vue que son panégyriste l'envisage, en affirmant, un peu hyperboliquement, que l'ingénieux mécanicien soutenait presque seul la réputation de la France [1]. Il mande encore au prince de Prusse, en 1739 : « Votre Altesse Royale sait que Bouchardon et Vaucanson font des chefs-d'œuvre, chacun dans leur genre. Rameau travaille à mettre à la mode la musique italienne. »

Il put contempler de près d'autres merveilles mécaniques, puisqu'il eut, plus tard, dans sa manufacture de montres, le seul artiste qui travaillât alors « aux montres en bague, à répétition, à secondes, à quart, et demi-quart avec un carillon, le tout orné de diamants. « Ces petits prodiges, ajoute-t-il, avec une fierté satisfaite, ne se font que dans mon village. »

En essayant de résoudre quelques étymologies, dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire épluche certains termes de guerre, qu'il prétend être d'origine allemande : marche, halte, bivouac, reître, lansquenet, etc. Je laisse aux spécialistes le soin de s'édifier sur cette provenance, pour ne relever qu'un seul terme, qui nous appartient de droit : fifre. Ce mot pittoresque ne semble-t-il pas dériver à la fois soit du *fife* anglais, soit du *pfeife* allemand ou du *fijfer* flamand [2] ? Ou bien ne peut-on pas le rattacher au *piffero*

[1] Voy. Le Maure (Mlle), aux *Notes biographiques*.

[2] *Musique aux Pays-Bas*, t. IV, chapitre II, *passim*. Le sens de l'allégorie qui suit, nous échappe complètement : « Vous faites mieux des vers que l'homme dont vous me parlez ; mais je ne crois pas que vous augmentiez votre fortune comme

italien ou à la *fistula* latine ? Le terminologue n'a donc raison qu'en partie.

Ici, il a complétement tort, et lui-même se charge de nous le prouver : « TAMBOUR, terme imitatif, qui exprime le son de cet instrument guerrier, inconnu aux Romains, et qui nous est venu des Arabes et des Maures. C'est une caisse ronde, exactement fermée, en-dessus et en-dessous, par un parchemin de mouton bien épais, tendu à force sur une corde à boyau. Le tambour ne sert, parmi nous, que pour l'infanterie ; c'est avec le tambour qu'on l'assemble, qu'on l'exerce, qu'on la conduit. *Battre le tambour*, *le tambour bat*, *il bat aux champs*, *il appelle*, *il rappelle*, *il bat la générale*, *la garnison marche*, *sort tambour battant.* »

Le conte allégorique du *Taureau blanc* fait défiler des tambours, des trompettes, des fifres, des psaltérions, des cithares, des sambuques, des sistres, des castagnettes, des tambourins, des cornemuses et des harpes. A l'aide de cet appareil sonore, Amasis, roi de Tanis, monté « sur un cheval caparaçonné d'une housse écarlate brodée d'or, » se montre majestueusement à ses sujets assemblés. Nous sommes ici, par bonheur, dans le domaine de l'imagination, autrement l'absurdité de cet amalgame instrumental serait par trop choquante. Heureusement aussi, le bon Horace a tout permis aux peintres et aux poëtes, aux poëtes surtout qui abhorrent les instruments de la famille de la harpe.

il arrondit la sienne. Votre lyre est plus harmonieuse ; il a pour lui la flûte, le tambour et le coffre-fort. » Au marquis de Ximenès, 31 octobre 1772. Cela signifie-t-il que de Ximenès est plus éloquent, mais moins en position de s'amuser, de dépenser ?

C'est encore au bruit des tambourins et des castagnettes que, dans les *Dialogues et entretiens philosophiques*, les prêtres et les prêtresses d'Isis faisaient leurs exorcismes. En place de castagnettes, j'eusse mis crotales, pour être plus en harmonie avec la légende antique. Précisément, à propos des Égyptiens ou des Zingaris, qui, au XVe siècle, « allaient, par troupes, d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de basque et des castagnettes, » Voltaire, recourant à Apulée, pour déterminer l'origine des chants et des « danses singulières des Bohêmes, » ajoute que « leurs castagnettes et leurs tambours de basque sont les cymbales et les crotales des prêtres isiaques et syriens [1]. » A la bonne heure ! Nous voilà parfaitement d'accord.

Les virtuoses de *la Princesse de Babylone* exécutent, pendant le repas, « cet air célèbre qu'on appela, dans la suite des siècles, *les Folies d'Espagne.* » Il doit y avoir ici quelque allusion maligne, ou bien la licence dépasse toute permission. Et, de fait, la série des siècles n'a pas dû être bien considérable, puisque *les Folies d'Espagne* sont attribuées à Corelli, mort en 1713. L'attribution, faite par Grétry, a rencontré, je le sais, des contradicteurs. Mais, sans recourir à des origines personnelles, et abstraction faite de toute période de temps nettement déterminée, il suffit, je crois, de jeter un coup-d'œil sur cette mélodie qui a tant exercé le caprice de la virtuosité, au siècle dernier, pour se convaincre pleinement qu'elle est loin d'accuser un âge qui compte « une suite de siècles. » Castil-Blaze hasarde la date de 1689, — celle ou le claveciniste d'Anglebert publia ses vingt-deux curieuses variations sur *les Folies d'Espagne*, — tout en affirmant ailleurs que l'air célèbre est d'origine réel-

[1] *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chapitre CIV.

lement espagnole. J'attends toujours les preuves de cette double allégation [1].

Le Cerf de la Vieville qui, lui, n'avait pas le bénéfice du vers si tolérant de l'*Art poétique*, a été plus maladroit que Voltaire, en lançant, en 1704, cet anachronisme : « Jamais la musique ne fut plus en vogue que du temps de Néron. Au dire de Martial, il suffisait de savoir jouer du violon, pour y faire fortune. » Voici mieux encore : « Si Adam, au paradis terrestre, avait voulu faire un instrument, il aurait fait une viole ! » Sur cette naïveté, toute primitive, du mélomane Jean Rousseau — rien de Jean-Jacques — fermons la parenthèse, et poursuivons notre petite organographie voltairienne.

Dans *la Pucelle d'Orléans*,

> Le souper fait, on eut une musique
> Italienne en genre chromatique ;
> On y mêla trois différentes voix
> Aux violons, aux flûtes, aux hautbois.

[1] Ce qui suit n'est, de la part de Voltaire qu'une simple inexactitude historique : « Il n'était pas nécessaire que Jéricho tombât au son des cornemuses, puisque Josué avait des intelligences dans la ville par le moyen de Rhabab. » 1767, à Béraud. S'est-il abstenu d'employer, cette fois, son instrument de glorification, la trompette, comme instrument de distinction ?

En tout cas, il est parfaitement à l'unisson de la science moderne, en déclarant, d'un côté, que les anciens Grecs ne chantaient guère à accords simultanés, et, de l'autre, qu'ils connaissaient et pratiquaient l'harmonie, évidemment par le secours de leurs instrumentistes ou accompagnateurs nommés citharèdes. « La musique, dit-il, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, ne fut bien cultivée qu'après le seizième siècle ; mais les plus fortes présomptions font penser qu'elle est très supérieure à celle des Grecs, qui n'ont laissé aucun monument par lequel on pût soupçonner qu'ils chantassent en parties. » D'autre part, dans une remarquable lettre à de Chabanon, du 9 mars 1772, où il discute la question des odes chantées chez les Grecs et les Romains, on trouve ces lignes explicites : « Il est très probable que les Grecs connaissaient cette harmonie que nous leur nions avec beaucoup d'impudence. Platon le dit expressément, et en termes formels. » Il se montre également favorable à l'existence d'une harmonie chez les Grecs, dans la préface de sa tragédie d'*Oreste*.

L'auteur remarque, à propos du « chromatique, » que ce genre « procède par plusieurs demi-tons consécutifs, et produit une musique efféminée, très convenable à l'amour. » Il eût mieux fait de prévenir le lecteur, qu'il n'entendait nullement démontrer comme quoi, en plein moyen-âge, le mode diatonique avait cédé le pas au mode chromatique.

C'était la coutume, de temps immémorial en France, d'égayer la villégiature par des divertissements nocturnes, donnés, dans des parcs pittoresques, à la lueur des flambeaux ou des lampions, et aux sons d'une bruyante musique instrumentale : « Vous serez peut-être étonnée, mande Voltaire, en 1717, à la marquise de Mimeure, si je vous disais que, dans ce beau bois (de Sulli), nous avons des nuits blanches comme à Sceaux. Mme de la Vrillière qui vint ici, pendant la nuit, faire tapage avec Mme de Listenai, fut bien surprise d'être dans une grande salle d'armes, éclairée d'une infinité de lampions, et d'y voir une magnifique collation servie au son des instruments, et suivie d'un bal où parurent plus de cent masques habillés de guenillons superbes [1]. »

Saviez-vous que « c'était autrefois un bien vilain mot que celui de guimbarde ? » Voltaire l'affirme à Mme du Deffand, en s'empressant d'ajouter « que les mots et les idées changent souvent en France. » Passe pour la dernière réflexion ; mais, quant à l'autre, je cherche vainement dans le *Dictionnaire de Trévoux* et dans d'autres lexiques du temps,

[1] « La musique instrumentale, dit-il dans le *Siècle de Louis XIV*, s'est ressentie un peu de la monotonie et de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais, plusieurs de nos symphonies, et surtout nos airs de danse ont trouvé plus d'applaudissements chez les autres nations. On les exécute dans beaucoup d'opéras italiens. »

de quoi justifier cet ostracisme dont frappe l'Allobroge de Ferney un terme musical ayant pour équivalent celui de chariot. S'il s'agit, par hasard, de la danse appelée guimbarde, ou du jeu de cartes ainsi nommé, y a-t-il là matière à scandale, à répulsion? La réplique de Mme du Deffand n'en est pas une : « Ce mot de guimbarde...., pour avoir acquis une nouvelle signification, n'a pas perdu l'ancienne. » Comprenne qui veut ou qui sait! Le terme de guimbarde s'applique, encore aujourd'hui en France, à un petit instrument en acier et à languette, dont on joue en mettant ses deux branches entre les dents, et en touchant la languette avec le bout du doigt [1]. Voilà tout.

L'auteur anonyme d'un *Système sur l'origine des cloches* se voit rangé, par Voltaire, au nombre des folliculaires qui lancent leurs compilations « dans l'idée d'avoir du pain, parce qu'ils n'ont pas de métier [2]. » L'exacte bibliographie de Forkel se tait sur ce livre, qui pourrait bien être le petit *Traité des cloches*, par Thiers, opuscule qui, dans sa spécialité, offre un côté intéressant, utile. Cela n'empêche pas le vieillard d'alléguer bravement, dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, que l'usage des cloches est, chez les Chinois, de la plus haute antiquité, et que l'on n'a eu « des cloches, en France, qu'au sixième siècle de notre ère. » Sans taxer Voltaire de folliculaire, j'oserai croire qu'en fouillant davantage les petits traités spéciaux, si injustement houspillés par lui, il serait parvenu, quant à l'origine des cloches, à formuler des faits plus sérieux et plus dignes de foi.

Je ne connais que d'une façon indirecte l'opuscule suivant, qui, par malheur, est hors de ma portée : *Lettre de mon-*

[1] Voy. mes *Aldenardiana*, t. II, p. 85.

[2] *Dictionnaire philosophique*, au mot MÉTIER.

*sieur l'abbé Carbassus à monsieur de ***, auteur du Temple du Goust, sur la mode des instruments de musique.* — Paris, veuve Allouel, 1739, in-8° [1]. Blankenburg, comme l'observe Lichtenthal — qui, soit dit en passant, cite très inexactement le titre de la brochure, — pense que l'auteur en est l'abbé Goujet [2]. Fétis, avec raison peut-être, conteste cette paternité, attendu, dit-il, que le *Dictionnaire* de Barbier ne fait aucune mention du petit ouvrage, et que l'abbé Goujet, à en juger par la liste de ses écrits, donnée dans l'un des suppléments de Moréri, ne s'est guère occupé de musique. Kastner, le premier, nous en apprend le contenu sommaire. Carbassus s'y moque, d'une façon amusante et éloquente à la fois, de l'engouement qui s'était emparé de toute la France, sous le règne de Louis XV, pour la vielle et pour la musette [3].

Est-ce tout, par hasard, et l'opuscule énigmatique ne se rattache-t-il à quelques autres points de l'organographie voltairienne effleurés ici? Mon ignorance aurait, du moins, une compensation suffisante. Peut-être s'agit-il là de la trompette de la renommée que l'auteur du *Temple du Goût* aura embouchée trop bruyamment pour les uns, et du sifflet désapprobateur qu'il aura fait retentir outre mesure pour les autres. Aux bibliophiles, en ce cas, à résoudre la difficulté.

[1] KASTNER, *Danse des morts*, p. 260. Je vois figurer l'opuscule dans le catalogue-Fétis, sous le nom de *Carbasus*.

[2] Voy. la nouvelle édition de la *Théorie des beaux-arts*, de SULZER.

[3] Voy. *Locutions*.

XI. — **Acoustique.**

Voltaire, en étudiant la géométrie et la physique, devait aborder la musique autrement qu'à titre de poëte, de critique ou d'esthéticien. Il en pesa ses lois constitutives, en scruta ses arcanes secrets, en marqua son échelle mathématique.

« Chaque siècle a sa marotte ! » On essaie aujourd'hui « d'arranger l'univers, tandis que d'autres, aussi modestes, veulent réformer les empires par de nouvelles lois. » Lui aussi, fut pris dans le « tourbillon » de la philosophie expérimentale ; il le fut avec une femme distinguée que l'on connaît déjà : Mme du Châtelet, « l'illustre newtoleibnitzienne, » comme l'appelle son passionné admirateur.

Les sciences étaient alors très à la mode chez les dames de la haute volée. Quelques-unes, Mme de Richelieu, entre autres, s'étaient déclarées pour la philosophie corpusculaire. Voltaire, dans une lettre du 25 juin 1735, la proclame « assez bonne newtonienne. » La plupart optaient pour Leibnitz, « l'apôtre des monades. » Dans le nombre se trouvait notamment la princesse de Columbrano. L'auteur de

la Henriade les appelait plaisamment « forcevivières, » c'est-à-dire partisanes des forces vives. Comme il différait d'opinion avec Mme du Châtelet, il ne lui ménageait guère les épithètes piquantes. A l'occasion de la dispute surgie entre la newtoleibnitzienne et le savant de Mairan, au sujet des forces motrices, il vint à titrer sa trop vaillante amie de « brodeuse de toiles d'araignées. » Au fond, Voltaire avait raison, car la manie d'affirmer, d'établir des systèmes, régnait au milieu de cette phalange de philosophes en côtillon, qui s'imaginaient avoir tout dit, tout prouvé, en résolvant, à leur manière, les tourbillons de Descartes, les vides de Gassendi, les monades de Leibnitz, l'attraction de Newton.

C'est dans cette aimable compagnie de raisonneuses, que le poëte, destiné à présider à l'épanouissement de toutes les idées généreuses et utiles, « remit sa lyre dans son étui, et tira son compas, » voulant ne point encourir lui-même l'anathème lancé « à versificateur qui n'est que versificateur. » Son attention fut particulièrement attirée vers l'analogie des sons et des couleurs, analogie formulée, « le premier » par le créateur de la philosophie naturelle, Newton, et que le P. Castel essaya de modifier, comme on va voir.

Le savant acousticien prétend que Newton s'est trompé, en admettant sept couleurs primitives — le rouge, l'orangé, le jaune, le vert, le bleu, l'indigo ou pourpre, et le violet, — parce que, selon lui, il n'y en a que trois : le bleu, le jaune et le rouge, et que les autres couleurs sont composées de celles-là. L'orangé, par exemple, est demi-jaune et demi-rouge ; le vert est demi-bleu et demi-jaune ; l'indigo et le violet sont aussi composés de bleu et de rouge. A la distance de vingt, cinquante ou cent pas du prisme, on voit à la vérité, dit le P. Castel, dans la lumière qui a passé au

travers du prisme, les sept couleurs du fameux philosophe anglais, parce qu'à cette distance, les couleurs primitives, au nombre de trois seulement, se mêlant différemment, font paraître les autres couleurs ; mais, à la distance d'un pas ou de deux, on ne voit point les sept couleurs voulues.

Le P. Castel réfute Newton par une expérience concluante. Si l'on regarde, au travers d'un prisme triangulaire, quelque objet, les bords de cet objet paraissent colorés et dentelés, et le milieu paraît de la même couleur qu'on le voit sans prisme.

Le P. Castel et Newton veulent qu'il existe une parfaite analogie entre les tons et les couleurs. Voici comment le premier écrivain explique cette analogie : « Le ton, dit-il, est à la couleur, comme le grave-aigu est au clair-obscur. » Il y a, dans la nature, un ton fondamental qu'on nomme *ut*. Il y a aussi une couleur tonique originale, qui sert de base et de fondement à toutes les couleurs, c'est le bleu. Il y a trois sons essentiels qui dépendent du son fondamental *ut*, et qui composent l'accord parfait et original, qui est *ut*, *mi*, *sol*. On compte de même trois couleurs primitives dépendantes du bleu, qui ne sont composées d'aucune autre couleur, et qui, par leur mélange, les produisent toutes ; ces trois couleurs sont le bleu, le jaune et le rouge. Le bleu est la note du ton, le rouge est la quinte, le jaune est la tierce.

La gamme est composée de cinq tons entiers, qui sont *ut*, *ré*, *mi*, *sol*, *la*, et deux demi-tons naturels, qui sont *fa* et *si*. Il y a pareillement cinq couleurs toniques, auxquelles, pour l'ordinaire, toutes les autres se rapportent : le bleu, le vert, le jaune, le rouge, le violet ; et deux couleurs demi-toniques ou équivoques : l'aurore et le violant, qui est formé de bleu et de rouge, mais qui a plus de bleu que de rouge. Des cinq tons entiers et des deux demi-tons naît l'échelle

diatonique : *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*. De même, des cinq couleurs entières ou toniques, et des deux demi-couleurs, vient la graduation des couleurs qui se suivent : bleu, vert, jaune, aurore, rouge, violet et violant. Les tons entiers se partagent en demi-tons, et les cinq tons entiers de l'échelle ou gamme, y compris les deux demi-tons naturels, font douze demi-tons, savoir : l'*ut* naturel, l'*ut* dièze, le *ré*, le *ré* dièze, le *mi*, le *fa*, le *fa* dièze, le *sol*, le *sol* dièze, le *la*, le *la* dièze et le *si*. Il y a pareillement douze demi-couleurs ou douze demi-teintes, et il ne peut y en avoir ni plus ni moins, selon l'aveu des spécialistes. Ces douze demi-couleurs sont le bleu, le céladon, le vert, l'olive, le jaune, l'aurore, l'orangé, le rouge, le cramoisi, le violet, l'agathe, et le violant. Le bleu conduit au céladon, qui est un bleu verdâtre ; le céladon mène au vert ; le vert à l'olive, qui est un vert jaunâtre ; l'olive conduit au jaune, le jaune à l'aurore, l'aurore à l'orangé ; l'orangé mène au rouge couleur de feu ; celui-ci au rouge cramoisi, qui est un rouge mêlé avec un peu de bleu ; le cramoisi conduit au violet, qui est un rouge plus bleu ; le violet à l'agathe, ou violet bleuâtre ; l'agathe au violant, ou bleu violant, qui est un bleu tant soit peu ardent.

La marche des sons se fait dans un cercle, et, comme ils sortent de *l'ut*, leur progression les y ramène : *ut*, *mi*, *sol*, *ut* ; ou, *ut*, *ré*, *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si*, *ut*. On appelle cela une octave, dans laquelle le dernier *ut* est de moitié plus aigu et plus retentissant que le premier. Les couleurs forment de même leur progression dans un cercle qui commence au bleu et y finit pareillement ; car le bleu violant, où il y a seulement un œil de rouge, conduit au bleu, qui est de moitié plus tranchant et plus clair que le premier bleu par où l'octave a commencé. Toutes les couleurs, à proportion

qu'on y mêle du blanc, deviennent plus claires, et plus sombres, à mesure qu'on y mêle du noir.

Deux choses constituent les sons : la diversité du ton et celle du grave et de l'aigu ; de même deux choses constituent les couleurs : la diversité du coloris et celle du clair-obscur. Cette analogie est incontestable, dit le père Castel : « le ton est à la couleur, comme le grave aigu est au clair-obscur, » puisque le grave répond au sombre, et l'aigu au clair. Un tuyau ou une corde de moitié plus courte qu'une autre, rend un son du double plus aigu. C'est ce qu'on appelle une octave, ou ton éloigné d'un autre de huit degrés. Il ne paraît pas possible de fabriquer des tuyaux de plus de soixante-quatre pieds, puisqu'on se borne à trente-deux et communément à seize ; et il semble tout au moins aussi difficile d'en faire de plus courts que d'un soixante-quatrième de pied, qui est deux lignes et $^1/_4$, puisque le larigot, que les facteurs d'orgues disent le plus haut, a quatre ou cinq lignes.

C'est sur ces principes que le P. Castel a imaginé le clavecin oculaire déjà décrit. Voltaire les commente à son tour, en prenant Newton pour base, c'est-à-dire en admettant les sept couleurs primitives [1]. Laissons-le développer sa thèse, avec la clarté précise qu'il apporte dans tous ses écrits. Nous marquerons après ce qu'il y aura à admettre ou à rejeter.

Beuchot dit, relativement à cette dissertation : « Dans les éditions de 1738, et même dans celle de 1741, le chapitre XIII finissait par une variante. Après quoi venait un chapitre XIV, que l'auteur a supprimé après 1741. » C'est le chapitre qui suit :

[1] En 1763, il partageait encore cette opinion : « Nous avons pris aux Anglais les annuités, les rentes tournantes, les fonds d'amortissement, la construction et la manœuvre des vaisseaux, l'attraction, le calcul différentiel, les sept couleurs primitives,... » A Helvetius, 15 septembre.

« *Du rapport des sept couleurs primitives avec les sept tons de la musique. — Chose très remarquable dans Kircher. — Manière de connaître les proportions des couleurs primitives de la lumière. — Analogie des tons de la musique et des couleurs ; idée d'un clavecin oculaire.*

« Vous savez que, très longtemps avant Descartes, on s'était aperçu qu'un prisme exposé au soleil donne les couleurs de l'arc-en-ciel. On avait vu souvent ces couleurs se peindre sur un papier blanc, dans un ordre qui est toujours le même; bientôt on alla, d'expérience en expérience, jusqu'à mesurer l'espace qu'occupe chacune de ces couleurs ; enfin, on s'est aperçu que ces espaces sont entre eux les mêmes que ceux des longueurs d'une corde qui donne les sept tons de la musique.

« J'avais toujours entendu dire que c'était dans Kircher que Newton avait puisé cette découverte de l'analogie de la lumière et du son. Kircher, en effet, dans son *Ars magna lucis et umbræ* et dans d'autres livres encore, appelle le son le singe de la lumière. Quelques personnes en inféraient que Kircher avait connu ces rapports ; mais il est bon, de peur de méprise, de mettre ici sous les yeux ce que dit Kircher, page 146 et suivantes. « Ceux, dit-il, qui ont une voix haute et forte, tiennent de la nature de l'âne : ils sont indiscrets et pétulants, comme on sait que sont les ânes ; et cette voix ressemble à la couleur noire. Ceux dont la voix est grave d'abord, et ensuite aiguë, tiennent du bœuf; ils sont, comme lui, tristes et colères, et leur voix répond au bleu celeste. »

« Il a grand soin de fortifier ces belles découvertes du témoignage d'Aristote. C'est là tout ce que nous apprend le P. Kircher, d'ailleurs l'un des plus grands mathématiciens

et des plus savants hommes de son temps ; et c'est ainsi, à peu près, que tous ceux qui n'étaient pas savants, raisonnaient alors. Voyons comment Newton a raisonné.

« Il y a, comme vous savez, dans un seul rayon de lumière, sept principaux rayons, qui ont chacun leur réfrangibilité : chacun de ces rayons a son sinus, chacun de ces sinus a sa proportion avec le sinus commun d'incidence ; observez ce qui se passe dans ces sept traits primordiaux, qui s'échappent en s'écartant dans l'air.

« Il ne s'agit pas ici de considérer que, dans ce verre même, tous les traits sont écartés, et que chacun de ces traits y prend un sinus différent ; il faut regarder cet assemblage de rayons dans le verre comme un seul rayon, qui n'a que ce sinus commun A B. Mais à l'émergence de ce cristal, chacun de ces traits s'écartent sensiblement, prend chacun son sinus différent : celui du rouge (rayon le moins réfrangible) est cette ligne C B ; celui du violet (rayon le plus réfrangible) est cette ligne C B D.

« Ces proportions posées, voyons quel est ce rapport, aussi exact que singulier, entre les couleurs et la musique. Que le sinus d'incidence du faisceau blanc des rayons soit au sinus d'émergence du rayon rouge, comme cette ligne A B est à la ligne A B C.

Sinus donné dans le verre A B.
Sinus donné dans l'air A B C.

« Que ce même sinus A B d'incidence connue soit au sinus de réfraction du rapport violet comme la ligne A B est à la ligne A B C D :

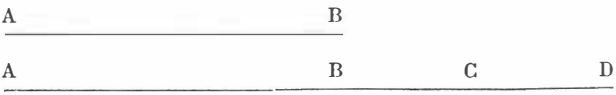

« Vous voyez que le point C est le terme de la plus petite réfrangibilité, et D le terme de la plus grande : la petite ligne C D contient donc tous les degrés de réfrangibilité des sept rayons. Doublez maintenant C D ci-dessus, en sorte que I en devienne le milieu, comme ci-dessous :

« Alors la longueur depuis A en C fait le rouge ; la longueur de A en H fait l'orangé ; de A en G, le jaune ; de A en F, le vert ; de A en E, le bleu ; de A en B, le pourpre ; de A en D, le violet. Or, ces espaces sont tels que chaque rayon peut bien être réfracté, un peu plus ou moins, dans chacun de ces espaces; mais jamais il ne sortira de cet espace qui lui est prescrit : le rayon violet se jouera toujours entre B et D ; le rayon rouge, entre C et I ; ainsi du reste, le tout en telle proportion, que si vous divisez cette longueur depuis I jusqu'à D, en trois cent-soixante parties, chaque rayon aura pour soi les dimensions que vous voyez dans la grande figure ci-jointe.

« Ces proportions sont précisément les mêmes que celles des tons de la musique. La longueur de la corde qui, étant pincée, fera *ré,* est la corde qui donnera l'octave de *ré*, comme la ligne AI, qui donne le rouge I, est à la ligne AD, qui donne le violet en D ; ainsi les espaces qui marquent les couleurs, dans cette figure, marquent aussi les tons de la musique.

« La plus grande réfrangibilité du violet répond à *ré* ; la plus grande réfrangibilité du pourpre répond à *mi* ; celle du

bleu répond à *fa* ; celle du vert, à *sol* ; celle du jaune, à *la* ; celle de l'orangé à *si* ; celle du rouge à l'*ut* ; et enfin la plus petite réfrangibilité du rouge se rapporte à *ré*, qui est l'octave supérieure. Le ton le plus grave répond ainsi au violet, et le ton le plus aigu répond au rouge. On peut se former une idée complète de toutes ces propriétés, en jetant les yeux sur la table que j'ai dressée, et que vous devez trouver à côté.

« Il y a encore un autre rapport entre les sons et les couleurs ; c'est que les rayons les plus distants (les violets et les rouges) viennent à nos yeux en même temps, et que les sons les plus distants (les plus graves et les plus aigus) reviennent aussi à nos oreilles en même temps. Cela ne veut pas dire que nous voyons et que nous entendons en même temps à la même distance ; car la lumière se fait sentir six cent mille fois plus vite, au moins, que le son ; mais cela veut dire que les rayons bleus, par exemple, ne viennent pas du soleil à nos yeux plutôt que les rayons rouges, de même que le son de la note *si* ne vient pas à nos oreilles plus tôt que le son de la note *ré*.

« Cette analogie secrète entre la lumière et le son, donne lieu de soupçonner que toutes les choses de la nature ont des rapports cachés, que peut-être on découvrira quelque jour. Il est déjà certain qu'il y a un rapport entre le *toucher* et la *vue*, puisque les couleurs dépendent de la configuration des parties ; on prétend même qu'il y a eu des aveugles-nés qui distinguaient au toucher la différence du noir, du blanc, et de quelques autres couleurs.

« Un philosophe ingénieux [1] a voulu pousser ce rapport des

[1] Le père Castel. L'éditeur Beuchot énumère, à ce sujet, d'une façon exacte, les diverses appellations que Voltaire donna successivement à l'auteur du clavecin

sons et de la lumière peut-être plus loin qu'il ne semble permis aux hommes d'aller : il a imaginé un clavecin oculaire, qui doit faire paraître successivement des couleurs harmoniques, comme nos clavecins nous font entendre des sons. Il y a travaillé de ses mains ; il prétend enfin qu'on jouerait des airs aux yeux. On ne peut que remercier un homme qui cherche à donner aux autres de nouveaux arts et de nouveaux plaisirs ; il y a eu des pays où le public l'aurait récompensé. Il est à souhaiter sans doute que cette invention ne soit pas, comme tant d'autres, un effort ingénieux et inutile ; ce passage rapide de plusieurs couleurs devant les yeux semble peut-être devoir étonner, éblouir et fatiguer la vue : nos yeux veulent peut-être du repos pour jouir de l'agrément des couleurs. Ce n'est pas assez de nous proposer un plaisir, il faut que la nature nous ait rendus capables de recevoir ce plaisir ; c'est à l'expérience seule à justifier cette invention. En attendant, il me paraît que tout esprit équitable ne peut que louer l'effort et le génie de celui qui cherche à agrandir la carrière des arts et de la nature [1]. »

oculaire. Transcrivons-les d'après lui. Le P. Castel est nommé *Euclide*-Castel, dans sa lettre à Thiriot, du 18 novembre 1738 ; dans la lettre du 22 mars, c'est *Zoïle*-Castel ; dans celle à Rameau, de mars 1738, c'est le *bon Quichotte des mathématiques* ; enfin, dans la lettre à Maupertuis, du 15 juin 1738, il désavoue l'éloge qu'il avait fait du savant acousticien, et qu'il laissa pourtant subsister encore en 1741.

[1] « Dans l'édition de 1741, dit Beuchot, la fin de ce dernier alinéa fut abrégé. Après les mots *nouveaux arts et nouveaux plaisirs,* on lisait seulement : « Au » reste, cette idée n'a point encore été exécutée, et l'auteur ne suivait pas les » découvertes de Newton. En attendant, il me paraît que tout esprit équitable » ne peut que louer l'effort et le génie de quiconque cherche à agrandir la car- » rière des arts et de la nature. » Dans les éditions de 1738, comme dans celle de 1741, après ces derniers mots, étaient les trois derniers alinéas du chapitre XIII. Cette disposition est dans l'édition de 1748. »

TABLE DES COULEURS ET DES TONS DE LA MUSIQUE.

A	C	H	G	F	E	B	D	
(	ROUGE	ORANGÉ	JAUNE	VERT	BLEU	POURPRE	VIOLET	)
	se joue de ce demi-cercle en C.	de C en H	de H en G	de G en F	de F en E	de E en B	de B en D	
	45	27	48	60	60	40	80 —	360
$\frac{1}{2}$	$\frac{9}{16}$		$\frac{3}{4}$	$\frac{1}{3}$	$\frac{3}{4}$	$\frac{5}{6}$	$\frac{8}{9}$ 1	
r	é u	t s	i l	a s	ol f	a m	i r	é
	la plus grande réfrangibilité du rouge répond à u	celle de l'orangé à t s	celle du jaune à i la	celle du vert à so	celle du bleu à l fa	celle du pourpre à m	celle du violet à i ré	

La donnée, fournie par Voltaire, équivaut à celle-ci :

$360 = {}^1/_2$ .... *ré.*
$+ 45 = 405 = {}^9/_{16}$ ..... *ut.*
$+ 27 = 432 = {}^3/_5$ — (et non ${}^3/_4$) — *si.*
$+ 48 = 480 = {}^2/_3$ — (et non ${}^1/_3$) — *la.*
$+ 60 = 540 = {}^3/_4$ ..... *sol.*
$+ 60 = 600 = {}^5/_6$ .... *fa.*
$+ 40 = 640 = {}^8/_9$ ..... *mi.*
$+ 80 = 720 = 1$ ..... *ré.*

Elle a pour point de départ la division des longueurs des cordes, déjà en usage au temps des Grecs, et qui s'est maintenue jusqu'à la découverte des lois suprêmes de la mécanique par Newton et Descartes, où se révèle, entre autres, ce principe : que les nombres de vibration des cordes sont en raison inverse de leur longueur [1]. Une nouvelle ère s'ouvrit alors pour les théoriciens musicaux. L'organe en jeu étant l'oreille, et non les yeux, il était naturel de considérer le phénomène des vibrations qui frappe directement l'ouïe comme base des investigations théoriques de l'art. Évidemment, l'oreille ne saurait constater des rapports de longueur de cordes dans les sons qu'elle entend, tandis qu'elle peut apprécier des rapports de nombres de vibrations, celles-ci allant fidèlement ébranler la membrane du tympan.

En tête des géomètres et des acousticiens qui ont bâti des doctrines sur cette action occulte des nombres, il convient de placer le célèbre Euler, le même qui remporta le premier prix au concours académique où luttèrent Voltaire et Mme du Châtelet [2]. Il eut la gloire de tracer aux physiciens la voie à suivre pour le développement de leurs démonstrations du calcul des vibrations. La longueur des cordes est abandonnée aujourd'hui.

[1] En possession de la démonstration de Rameau contre Newton, Voltaire se mit à dresser son formulaire qu'il appelle « la vraie table telle qu'il l'a pu faire pour ajuster les idées de Newton aux règles de la musique. » Il ajoute, dans sa lettre à Thiriot du mois de juin 1738 : « Montrez cela à Orphée-Euclide. Si, à quelques commas près, cela n'est pas juste, c'est Newton qui a tort. Et pourquoi non? Il était homme, il s'est trompé quelquefois. »

[2] Le sujet proposé était l'origine du feu. Voltaire parle assez dédaigneusement de son compétiteur : « Notre Académie, écrit-il en 1739 au roi de Prusse, a des gens dont l'un dit que le feu est un composé de bouteilles, et l'autre, que c'est une machine à cylindre. » Pourquoi ne mentionne-t-il pas la belle formule d'Euler sur la propagation du son, à laquelle l'Académie adjugea le prix ?

En traduisant, selon la méthode moderne, les divisions de Voltaire, j'obtiendrai :

	ré	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*ut*	*ré*
	1	$^9/_8$	$^6/_5$	$^3/_4$	$^3/_2$	$^5/_3$	$^{16}/_9$	$^2/_1$
en nombres entiers :	360	405	432	480	540	600	640	720.

Les mêmes nombres, on le voit, se retrouvent heureusement dans un ordre identique, par le renversement en question. Pour l'effectuer, il fallait choisir la note *ré* comme initiale et finale de la série. On avait ci-dessus, en longueurs de cordes :

ré	*ut*	*si*	*la*	*sol*	*fa*	*mi*	*ré*
360	405	432	480	540	600	640	720

Si l'on tient compte de l'état arriéré de la science musicale, à l'époque où Voltaire essaya d'en sonder les lois exactes, il y a lieu vraiment d'admirer l'esprit inventif qu'il déploie dans ses recherches physiologiques de l'art des sons. Cette science, avant de revêtir un caractère vrai et solide, avait à traverser une foule d'hypothèses, de tâtonnements et d'essais infructueux, que l'on conservera précieusement, ne fût-ce que comme curiosité historique. A ce titre, les innocentes études de Voltaire ont leur mérite, et l'on pourrait, à bon droit, reporter sur notre acousticien d'occasion les paroles élogieuses qu'il décerne lui-même au patient constructeur du clavecin oculaire. Si, de nos jours, les investigations scientifiques de l'art offrent prise à l'imagination, celles du siècle dernier n'auront pas peu contribué à amener ce résultat, grâce à l'audace inventive qui les distingue. On faisait absolument, comme ces chercheurs de la légende, qui supposent des trésors enfouis au fond de la mer, à la suite d'un prétendu naufrage. Ils s'informent scrupuleusement du départ du navire imaginaire, et scrutent en tous sens les registres maritimes. Qu'arrive-t-il ?

Un beau jour des plongeurs, mieux avisés, se décident à explorer la mer elle-même, et ne tardent pas à voir la réalité...

Grâce aux études assidues et approfondies de l'habile acousticien, M. Charles Meerens, nous pouvons apprécier, de la façon la plus exacte, les phénomènes physiologiques qui se rattachent aux diverses combinaisons de rapports numériques des sons, et, entre autres, la tonalité, la physionomie et la fonction tonale de chaque degré de la gamme, le sentiment de repos de l'accord parfait du premier degré, les tendances résolutives des dissonances, les accents mélancoliques du mode mineur, toutes observations métaphysiques actuelles des musiciens, dont Voltaire était loin de pressentir l'existence, comme il a pressenti les géniales créations qui ont porté aujourd'hui le drame au point culminant de sa transformation.

Est-il besoin d'ajouter que le choix de la note *ré*, la fondamentale nécessaire pour justifier le rapprochement entre les couleurs à l'aide de valeurs ascendantes et descendantes symétriquement disposées, n'est rien moins qu'arbitraire ? Tout au plus évoque-t-il le premier mode du plain-chant, dont la signification se traduit par une gamme imparfaite de *ré* mineur.

En convertissant toutefois les rapports, de manière à faire tomber l'unité 1 sur la tonique *ut*, j'aurai :

ut	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*ut*	*ré*
(320)	360	405	432	480	540	600	640	720
1	$^{9}/_{8}$	$^{81}/_{64}$	$^{27}/_{20}$	$^{3}/_{2}$	$^{27}/_{16}$	$^{15}/_{8}$	2	

qui représentent, hormis le troisième degré *mi*, $^{81}/_{64}$ au lieu de $^{5}/_{4}$, toutes les valeurs exactes de la gamme établie si lumineusement par M. Meerens, gamme où le quatrième degré *fa* est mis en relation directe $^{9}/_{5}$ avec la dominante grave *sol* $^{3}/_{4}$, soit $^{9}/_{5} \cdot {}^{3}/_{4} = {}^{27}/_{20}$, et où le sixième degré

$^{27}/_{16}$ emprunte le caractère de neuvième majeure de dominante conforme à la décomposition mentale que subissent les combinaisons numériques des sons en les percevant.

On sait que la gamme généralement adoptée par les physiciens s'exprime par :

ut	*ré*	*mi*	*fa*	*sol*	*la*	*si*	*ut*
1	$^{9}/_{8}$	$^{5}/_{4}$	$^{4}/_{3}$	$^{3}/_{2}$	$^{5}/_{3}$	$^{15}/_{8}$	2

où, évidemment, le 4me et le 6me degrés sont défectueux, et partant incapables de répondre au sentiment qu'ils devraient inspirer, comme le démontrent les analyses scientifiques de l'auteur de l'*Hommage à Delezenne*.

Le troisième degré de la gamme voltairienne $^{81}/_{64}$ appartient à la doctrine pythagoricienne. C'est le *mi* issu d'une suite de quintes $^{3}/_{2}$, soit *ut*, *sol*, *ré*, *la*, *mi*. Il est trop aigu d'un comma $^{81}/_{80}$, et, en vérité, sans cette malencontreuse note de la série adoptée, il y aurait lieu de s'étonner de cette bizarre coïncidence d'une donnée exacte, ayant pour principe un fait d'optique complètement étranger à nos sensations auditives. L'analogie entre les couleurs et les sons procède, on l'a vu, d'une propriété purement physique. Or, les lois naturelles des corps sonores n'entrent pour rien dans les combinaisons artificielles qui constituent le charme de la musique.

L'auteur des *Éléments de Newton* connaissait le mécanisme de la progression triple de Pythagore, dont découle le *mi* $^{81}/_{64}$. Il la mentionne dans un dialogue philosophique, reproduit en grande partie au chapitre final de ce livre. Avait-il, au fond, conscience de tous les faits qui constituent sa gamme éclectique, où, d'une part, le *si* $^{15}/_{8}$ déroge à la règle pour justifier la doctrine pythagoricienne ; où d'autre part, le *mi*, le *fa* et le *la* favorisent la gamme des physiciens ;

où en troisième lieu, le *mi* sanctionnant la gamme logique de M. Meerens ? Je n'oserais l'affirmer. Ce qui est incontestable, c'est qu'il s'allie aux théoriciens musicaux par une spéculation étrange et digne d'être signalée.

L'engouement de Voltaire pour les sciences naturelles fut de courte durée. La mort imprévue de Mme du Châtelet vint ralentir son ardeur; puis, l'esprit vif de l'écrivain ne pouvait se prêter longtemps, avec la même complaisance, à des études dont il n'entrevoyait pas les limites. « J'ai aimé la physique, dit-il, le 22 août 1741, à d'Argental, tant qu'elle n'a pas voulu dominer sur la poésie ; à présent qu'elle écrase tous les arts, je ne veux plus la regarder que comme un tyran de mauvaise compagnie... On ne saurait parler physique un quart d'heure, et s'entendre. On peut parler poésie, musique, histoire, littérature, tout le long du jour[1]. »

Il en vint jusqu'à nier l'attraction newtonienne. « Nous avons d'autres génies bien plus sublimes, marque-t-il, en 1768, à Thiriot ; ils vous créent un monde aussi aisément que l'abbé de l'Attaignant fait une chanson, ils se servent pour cela de machines qu'on n'a jamais vues. D'autre viennent ensuite qui vous peuplent ce monde par attraction... » C'était, en un mot, d'après lui, « une dispute sur la quadrature du cercle. » Quel bonheur, pour les lettres, qu'il ait retiré sa lyre de son étui et remis son compas !

[1] C'est presque avec insouciance qu'à propos d'un livre à sensation : la ***Lettre d'un Théologien***, dont il répudie la paternité, il écrit à ce même d'Argental, le 17 août 1774 : « L'ouvrage est d'un homme qui a sans doute autant d'esprit que Pascal et qui est aussi bon géomètre. Il dit que d'Alembert « a résolu le premier, d'une manière générale et satisfaisante, le problème des cordes vibrantes, » et qu'il a inventé le calcul de différences partielles. Je n'ai jamais lu ces cordes vibrantes ni ces différences partielles de M. d'Alembert. Il y a près de quarante ans que vous m'avez fait renoncer à la sécheresse des mathématiques. »

XII. — **Locutions.**

Voltaire souhaitait aux Allemands plus d'esprit et moins de consonnes. Comme si l'esprit des Allemands était l'esprit des Français ! Pourquoi juger d'ailleurs la langue par la vue ? Beaucoup de consonnes pourraient nous offusquer. Apprécions-la surtout par l'oreille : les duretés choquantes se fusionneront dans l'accent tonique.

Christ ist erstanden ! Voilà, dit M. Pierron, un vers qui paraît affreux. Et pourtant Goëthe n'a pas eu tort de le faire chanter par un chœur des anges. Il y a de l'harmonie, et de l'harmonie ravissante. A quoi bon parler de ce que l'on n'entend pas ? « On parle facilement, dit Voltaire, une langue qu'on a longtemps apprise, comme la main du musicien se promène sans fatigue sur un clavecin. » A la bonne heure !

Suivons-le dans quelques-unes de ces locutions empruntées à la langue des sons, même quand elles affectent la forme négligée du style familier, comme c'est le cas ici : « Il faut avouer que le ton de la plaisanterie est, de toutes les clefs de la musique française, celle qui se chante le plus aisément. » Un ton, qui est une clef qui se chante... !

La lumineuse précision de Voltaire fait défaut, et Mme du Deffand est bien mieux inspirée quand elle écrit à son ami Walpole : « A l'égard de Jean-Jacques, c'est un sophiste, un esprit faux et forcé ; son esprit est un instrument discord ; il en joue avec beaucoup d'exécution ; mais il déchire les oreilles de ceux qui en ont. » Si le style n'est guère correct, l'idée est nette et exacte. Que Gluck et Rousseau étaient donc cruels !

« Ces thermomètres quadrent-ils avec ceux de Réaumur ? Ces instruments ne conviennent qu'autant qu'ils sonnent la même octave. » Voltaire fait allusion aux expériences du monocorde. C'est d'abord le physicien qui parle ; c'est ensuite l'artiste qui s'intéresse à la dispute de Rameau et de Castel. Nul mieux que Voltaire n'a reflété plus vivement le milieu où il vivait.

Lorsque son imagination est assaillie d'idées noires, il a recours souvent à l'onomatopée d'instruments rauques, fêlés ou brisés : « Je ne suis point comme Amphion, qui reconstruisait au son du violon. Mon violon et ma truelle sont cassés. » Ce violon d'Amphion, j'ai déjà fait une remarque semblable, me paraît un anachronisme assez ridicule. Le patriarche a sans doute songé à ces monuments où on représente Orphée tenant une viole d'une main et un archet de l'autre ; ou aux tableaux italiens, dont un de Raphaël, entre autres, qui a mis, dans les mains de son Apollon, un violon au lieu d'une lyre. « Mon timbre commence à être un peu fêlé, et sera bientôt cassé tout-à-fait. » Cette expression prend une nuance différente, appliquée aux fonctions d'historiographe de l'auteur : « Il me paraît que je méritais assez une charge de trompe dans la troupe des rois de France. J'ai sonné à m'époumoner pour Henri IV Louis XIV et Louis XV, et je n'en ai qu'une fluxion aux bords

de la Sprée. » A la distance de quelques mois, l'expression reparaît sous cette forme : « Je devrais chanter les louanges de votre Éminence (le cardinal Quirini) ; mais, lorsqu'on est livré à la fièvre et à Gallien, l'on perd le chant, et la voix devient rauque. »

Dans une lettre à Deodati Tovazzi sur la langue italienne, le poëte préconise l'*e* muet, tandis qu'ailleurs, ainsi qu'on l'a vu, il ridiculise ce même *e* muet, à titre de désinence des vers lyriques. Cela lui fournit, du moins, une assez jolie allégorie : « Vous nous reprochez, monsieur, nos *e* muets, comme un son triste et sourd qui expire dans notre bouche ; mais c'est précisément dans ces *e* muets que consiste la grande harmonie de notre prose et de nos vers. *Empire, couronne, diadème, flamme, tendresse, victoire*... toutes ces désinences heureuses laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore après le mot prononcé, comme un clavecin qui résonne encore quand les doigts ne frappent plus les touches. »

L'étouffoir n'était point encore inventé. C'est vainement qu'on a essayé de l'appliquer aux cloches. Aussi le tintamarre d'un carillon a-t-il donné facilement naissance à une locution pittoresque dont Voltaire se sert à diverses reprises, et notamment pour dépeindre la rage inassouvie de ses ennemis : « Tout ce que je sais, écrit-il à d'Argental, c'est que si jamais on me soupçonnait de connaître seulement M. Duroncel, je serais sifflé à triple carillon, par une armée de Pompignans, de Frérons, de Cléments *e tutti quanti.* » Le Sage dit également : « Je suis heureux d'avoir été sifflé à double carillon, » dans le sens de fortement, excessivement, coup sur coup.

Le terme « mon violon, » où perce une idée d'abaissement, de dégradation, se complète par une phrase de Mme du Deffand : « Nous ne sommes que des violons de village. » Qui ignore

que le violon était regardé jadis comme un instrument de laquais? Voilà pourquoi Voltaire y attache l'idée d'un écrivain, d'un poëte appartenant à un ordre inférieur. L'adjonction du mot « village » le rapproche de la signification de « musette. » Parfois aussi, « violon » se traduit par joie, volupté, et l'expression « donner les violons » s'entendait de la dépense que l'on faisait d'un bal, pour complaire à quelque dame aimable, comme dans ce passage d'une lettre à de Chabanon : « Je me flatte que vous pourrez nous donner des violons dans notre enceinte des montagnes. » Ou je me trompe, ou il est permis d'en inférer que le solitaire de Ferney comptait que son ami irait le divertir dans sa résidence. La sœur du musicographe et virtuose devait, en effet, acheter une terre aux environs du château de Voltaire, qui s'attendait naturellement à pouvoir jouir de quelques joyeux passe-temps. Mon interprétation se confirme encore par ces mots au marquis de Chauvelin : « Vous m'avez prié de revenir à la paix (à Ferney) ; la voilà faite. Quand ferons-nous venir les violons pour l'orchestre ? »

Voltaire venait de passer un mois à l'abbaye de Senones, en vue d'y travailler à son *Histoire générale*, et il avait à se rendre à Plombières, où l'attendait son confident d'Argental. Fatigué et souffrant, il écrit à Mme du Deffand : « M. d'Alembert m'a demandé un article sur *l'esprit* (pour l'*Encyclopédie*) ; c'est comme s'il l'avait demandé au père Mabillon ou au père Montfaucon. Il se repentira d'avoir demandé des gavottes à un homme qui a cassé son violon. » Jolie allégorie qui correspond à celle de l'époumonement de l'historiographe de France.

A propos de gavottes, glissons, en passant, deux figures tirées de la danse, et appliquées à la littérature. Le poëte limait assidûment sa *Zaïre*. Pour essayer de persuader à

de Cideville, qui s'intéressait à la pièce, que, pour le style, il ne fallait pas s'attendre à celui de la *Henriade :* « Une loure, dit-il, ne se joue point sur le ton de *la Descente de Mars.* » Puis, complétant son idée par quelques citations : « Ne me reprochez donc pas, ajoute-t-il, de détendre un peu les cordes de ma lyre : les sons en eussent paru aigres, si j'avais voulu les rendre forts en cette occasion. » C'est dans le même sens qu'il parle à Helvétius de Boileau, de ses idées peu élevées, mais nettes et correctes : « Votre danse haute ne doit pas se permettre un faux pas. Il (Boileau) n'en fait jamais dans ses petits menuets. »

Revenons au violon. « La société vous est nécessaire, marque-t-il encore à Mme du Deffand, comme un violon à Guignon, parce qu'il est le roi du violon. » Il est trop connu que ce Guignon fut le dernier musicien qui tint le sceptre du violon. Les professeurs et même les amateurs étaient sous sa dépendance. Il fallait obtenir des licences de ce potentat, lui payer un tribut annuel, pour pouvoir exercer librement son talent en public ou dans les sociétés particulières. L'allusion de Voltaire porte la date du 19 mai 1754. Guignon était encore en pleine jouissance de sa souveraineté. Quelques années plus tard, sa déchéance commence, et la musique s'affranchit insensiblement du joug qu'elle portait depuis 1331. Ce roi sonnant abdique enfin. Sur-le-champ, rapporte Castil-Blaze, un arrêt du conseil d'État, du 15 mars 1773, supprime pour toujours la royauté grotesque des violons et des ménétriers.

Une preuve bien évidente que Voltaire n'envisageait point le violon comme un instrument de distinction, c'est l'usage burlesque auquel il l'adapte, dans ces vers satiriques de *la Pucelle* :

O Chapelain ! toi, dont le violon
De discordante et gothique mémoire,
Sous un archet maudit par Apollon,
D'un ton si dur a raclé son histoire.

Le violon est cité, même à propos d'anatomie : « Les uns font des nerfs un canal par lequel passe un fluide invisible, les autres en font un violon dont les cordes sont pincées par un archet qu'on ne voit pas davantage. »

Voici maintenant un ami de l'auteur qui « donne des coups d'archet... » Citons : « Je rends mille grâces à M. de Marmontel de m'avoir fourré dans ses caquets d'une manière si agréable, et de m'honorer des sons les plus flatteurs de sa lyre, quand il donne à d'autres des coups d'archet sur les doigts. » Si donner les violons veut dire, au figuré, « surprendre quelqu'un par quelque action imprévue, désagréable, » les « coups d'archet » me semblent renforcer cette expression. Mais, d'autre part, « donner de l'archet, » peut signifier danser, et, par extension, se divertir :

Le Grand [1] en a perdu courage ;
Et cet archet qui faisait rage,
Cet infatigable poignet,
Qui pour vous ne s'épargnait,
Qui nuit et jour entrait en danse,
Découragé par votre absence,
Engourdi, pesant, abattu,
N'a plus ni force ni vertu.

Au figuré et dans le sens moderne, le terme « archet, archet de***, » c'est, dit Kastner, « l'inspiration active qui enfante les œuvres du génie, qui fait vibrer la pensée

[1] Le Grand, valet de chambre, violoniste de Mme la duchesse du Maine.
[2] *Les Plaisirs de Sceaux*, 1702.

dans cette boîte sonore qu'on appelle cerveau humain, et qui en tire des accords non moins ravissants que ceux que produit le violon sous l'archet. » C'est quasi la signification que Voltaire attache à ce vers :

Du dieu de l'harmonie il fait frémir l'archet.

Dans ce sens encore, mais sous forme d'ironie et en envisageant l'archet comme instrument de petite poésie, de médiocre versification, l'écrivain lance cette tirade contre trois rimeurs du temps :

Dépêchez-vous, monsieur Titon [1],
Enrichissez votre Hélicon,
Placez-y sur un piedestal
Saint-Didier, Danchet et Nadal;
Qu'on voie armés du même archet
Nadal, Saint-Didier et Danchet;
Et, couverts du même laurier,
Danchet, Nadal et Saint-Didier.

« Voltaire a pris soin d'illustrer Danchet, observe Castil-Blaze, en plaçant le nom de ce parolier dans une épigramme, et il l'a sauvé des outrages du temps [2]. » Castil-Blaze se trompe. L'*Épître à d'Alembert* ne dit-elle pas ?

A Danchet, à Brunet, le pont-neuf me compare.

Le pont-neuf, c'est à dire la chanson populaire, le couplet trivial. A propos de Danchet, la Harpe raconte que le frère de Voltaire, qui ne se connaissait pas autrement en vers, croyait louer beaucoup le jeune auteur d'*Œdipe*, en disant que cette tragédie était « du beau Danchet [3]. »

[1] Titon du Tillet, auteur du *Parnasse françois*.
[2] *Académie impériale de musique*, t. I, p. 102.
[3] *Cours de Littérature*.

« Jouez du flageolet pour elle (pour votre maîtresse), et du violon pour vous. Cultivez les beaux-arts, jouissez de la vie. » En s'adressant ainsi à de Chabanon, Voltaire savait parfaitement qu'il avait affaire à un habile virtuose. Il entend toutefois, selon moi, donner un sens figuré aux mots « violon » et « flageolet, » pour dire : Divertissez-vous... faites-lui un doux babil, tenez-lui un langage séduisant.

Nous ne sommes point beaux-esprits,
Et notre flageolet timide
Doit céder cet honneur charmant
Au luth aimable, au luth galant
Qui dans votre temple réside [1].

Le luth, comme la lyre, a été le symbole du génie poétique et de l'éloquence oratoire. Dans ce fragment d'épître au prince de Vendôme, Voltaire oppose au luth le flageolet timide, dont on connaît la signification allégorique. Les différentes acceptions sont groupées dans une autre épître à Saint-Lambert :

Le Temps, dont je subis les lois,
Sur ma lyre a glacé mes doigts,
Et des organes de ma voix
Fait frémir la sourde cadence.
Les Grâces, dans ces beaux vallons,
Les dieux de l'amoureux délire,
Ceux de la flûte et de la lyre,
T'inspirent tes aimables sons,
Avec toi dansent aux chansons,
Et ne daignent plus me sourire...

[1] L'abbé de Chaulieu, qui demeurait au Temple. Dans son *Temple du goût*, Voltaire parle du flageolet de Marot, c'est-à-dire de ses poésies champêtres. Pris dans ce sens, flageolet est pour ainsi dire synonyme de musette. « Comptez que le compas ne m'a point fait abandonner ma musette. »

Et chante-lui [1] sur ta musette
Ces beaux airs que l'amour répète.

Monter et descendre la lyre, ou les cordes de la lyre, ont encore, chez Voltaire, leurs spécimens particuliers :

Sur vingt tons différents tu sus monter ta lyre,

dit-il dans l'*Épître à Horace*. Par contre, l'*Épître au comte de Tressan* porte :

Le temps, la triste adversité
Détend les cordes de ma lyre.

Une nuance du plus au moins, entre la lyre et le luth, caractérise l'*Épître à Mme Denis* sur l'Agriculture :

C'est ainsi qu'on peut vivre à l'ombre des bois,
En guerre avec les sots, en paix avec soi-même,
Gouvernant d'une main le soc de Triptolème,
Et de l'autre essayant d'accorder sur ses doigts
La lyre de Racine et le luth de Chapelle.

La lyre, non moins que la trompette, célèbre les hauts faits des guerriers et des souverains :

Brisons ma lyre et ma trompette,
Laissons les héros et les rois [2].

L'invention de la lyre a été attribuée à Amphion ou à Mercure. Cependant, d'après la Fable, c'est Mercure qui

[1] Chante à Émilie (Mme du Châtelet). Cette épître a été composée vers 1736.

[2] A de Cideville, le 19 février 1756. Il emploie encore la cloche comme instrument de divulgation, dans une lettre adressée à l'impératrice de Russie, le 5 décembre 1777, au sujet de l'écrit philosophique : *le Prix de la Justice et de l'Humanité* : « C'est une petite cloche, lui marque-t-il, qui annonce vos bienfaits au genre humain. »

enseigna la musique au fils de Jupiter et d'Antiope, et lui donna une lyre, aux accords de laquelle les pierres venaient se ranger d'elles-mêmes pour former les murs de Thèbes. Avions-nous tort, tout à l'heure, de ne point regarder comme sérieuse l'attribution d'un violon à Amphion ? Voltaire rectifie d'ailleurs son singulier anachronisme, en mandant à Sénac de Meilhan : « J'ai bâti un château dans le pays de Gex ; mais ce n'est point avec la lyre d'Amphion : son secret est perdu. »

Il s'agit là encore d'inspiration, comme au temps où Voltaire désignait Diderot pour remplacer l'abbé de Saint-Cyr à l'Académie : « Quelques ornements d'or à notre lyre sont convenables ; mais, il faut que les cordes soient de boyau, et qu'elles soient sonores. » En voici une de métal : « La corde d'argent est cassée sur la Fontaine ; adieu les tragédies [1].

Les poëtes des siècles derniers ont largement usé du droit d'identifier leur inspiration avec les accords de l'instrument sacré : « Monseigneur, écrit le patriarche au cardinal de Bernis, *les Chevaux et les Anes* étaient une petite plaisanterie ; je n'en avais que deux exemplaires ; on s'est jeté dessus, car, nous avons des virtuoses. » Cette expression doit-elle se comprendre dans le sens de l'*Asinus ad Lyram*, de Varron, image qui répond à la locution française et allemande : qu'a de commun l'âne avec la lyre [2] ? Le mot virtuose voulait dire autrefois « excellent musicien, » comme aujourd'hui il signifie « bon exécutant. » Ici, il peut être entendu dans le sens plus étendu de « talent pour les beaux-arts, » y comprises la poésie aussi bien que la musique. Cela semble résulter d'une autre phrase de Vol-

[1] A d'Argental, 1763.

[2] Voy. *Esprit et raison.*

taire : « Le Temple du goût était environné d'une foule de virtuoses, d'artistes, de juges de toutes espèces, qui s'efforçaient d'entrer, mais qui n'entraient point. » Frédéric II, dans sa correspondance avec Voltaire, n'emploie pas autrement le terme de virtuose : d'abord virtuoso, son ortographe originaire, puis avec la désinence française *e*, sous la plume de Molière.

Les conseils que Voltaire donne à la Clairon, sont émaillés de termes musicaux qui aident efficacement à rendre les nuances multiples de la déclamation tragique. Ici, entr'autres, il reproche à l'actrice de mettre trop d'*adagios*. Ailleurs, il lui indique une série d'expressions variées, répondant « à l'*allégro* et au *piano* des musiciens. » Il n'ignore pas qu'il s'adresse à une ci-devant cantatrice de la Comédie italienne et de l'Opéra. Aussi, le « claironnien Voltaire, » comme il se nomme, n'hésite-t-il pas à fabriquer le mot de « claironnade, » pour indiquer une tirade de l'artiste aimée : « Par tous les saints, s'écrie-t-il, la fin de *Tancrède* est une claironnade triomphante ! » A coup sûr, l'actrice qui faisait retentir cette sorte de sonnerie militaire, méritait l'appellation de « virtuose, » appellation, doublement justifiée, que son admirateur lui octroie à diverses reprises.

Dans l'*Épitre à Marmontel*, il se sert du mot « bémol, » pour remplacer celui d'air, de motif ou d'accord :

Lorsque les chantres du printemps
Réjouissent de leurs accents
Mes jardins et mon toit rustique,
Lorsque mes sens en sont ravis,
On me soutient que leur musique
Cède aux bémols des Monsignis
Qu'on chante à l'Opéra-comique.

« Se mettre au ton d'orchestre » et « chanter sa gamme, » telles sont deux expressions que Voltaire paraissait affectionner : « Je suis très aise, écrit-il de Potsdam à Mme Denis, du retour de frère Isaac d'Argens. Il a été d'abord un peu ébouriffé ; mais, il s'est remis au ton d'orchestre. Je l'ai repatrié avec Algarotti. » Notez que cette locution, aujourd'hui si en vogue, est faite à propos d'un amateur de viole. Au comte d'Argental il écrit : « Quant aux *Filles de Minée* et autres rogatons, si j'étais à votre place, je ferais mettre sur-le-champ mes chevaux, et j'irais chez M. de la Reynière lui chanter sa gamme. » C'est-à-dire lui faire de durs reproches.

« Chanter pouilles, » pour dire des injures, est une vieille locution que Voltaire glisse aussi sous sa plume : « Messieurs du quatuor, fait-il à d'Argental, j'ai montré au jeune avocat Duroncel les pouilles que vous lui chantiez. » Dire des pouilles constitue une variante également employée par le fécond écrivain. La détermination exacte en est faite, dans ces lignes adressées au même d'Argental : « Je n'ai point reçu cette lettre où vous me chantiez pouilles : apparemment que vos gens, voyant que vous me grondiez, n'ont pas cru que la lettre fût de moi. »

Le 1er décembre 1763, Mme du Deffand, cacochyme, comme on sait, reçoit du vieillard de Ferney, privé momentanément de la vue, par l'accumulation des neiges autour des Alpes, cette boutade : « Il faut que les aveugles (pour s'amuser) fassent des contes, ou qu'ils jouent de la vielle. » Pris au figuré, « jouer de la vielle » signifie lanterner, lambiner, répéter toujours la même chanson, en termes vulgaires, radoter. Au propre, cette locution remémore un caprice de la mode qui, au siècle de Voltaire, fit « vieller » les gens du bel air, et surtout les petites maîtresses, avec une ardeur

fébrile. Les railleries dont un pareil engoûment folâtre fut bientôt l'objet, mirent fin, dit Kastner, à cette « viellerie » musicale. L'instrument fut repoussé par les blanches mains qui l'avaient accueilli avec tant de faveur. Voltaire entend donc que, dans la triste situation où il se voit réduit avec son amie et confidente, il n'est guère possible à tous deux d'échapper à une distraction oiseuse, sinon ridicule.

Voici encore, pour finir, quatre manières de dire familières, empruntées à la musique : « Les cabales battent le tambour. » « Les jésuites missionnaires me tympanisent un peu, dans leurs *Lettres édifiantes.* » « On entend, dans quelques pièces de morale, les sons du sifflet de Rabelais. » « Baste, ce sera pour l'antiphone du second volume (des *Commentaires sur Corneille*) ! »

Ces citations, faites entre mille, suffisent à marquer la prodigieuse variété du style de Voltaire, rien que sous le point de vue où j'avais à le caractériser. Échappées à la verve de l'écrivain, la plupart en pleine confidence intime, ces locutions, si diverses et si lumineuses, offrent, à mon sens, assez d'intérêt, soit comme métaphores, soit comme onomatopées ou comme proverbes, pour faire l'objet d'une étude approfondie et servir d'appoint à une terminologie pittoresque des arts et des sciences. Il en est, dans le nombre, j'ose le dire, qui sont de vraies créations de génie.

XIII. — **Notes biographiques.**

Il nous est resté des nombreuses relations de Voltaire avec les artistes et les amateurs musiciens de son temps, quelques particularités biographiques que j'ai pieusement recueillies. Je les donne ici sous la forme qu'elles revêtent : la plupart apparaissent dans des correspondances.

On en a déjà vu, plus haut, qui se rattachent étroitement aux diverses matières abordées par le polygraphe [1]. Le tout forme une source d'informations qui ne saurait être négligée par ceux qui cultivent ce genre de souvenirs. Elles redressent certains faits ; elles en complètent d'autres. On aura même du neuf à glaner par-ci par-là. Et qui sait? Une fois lancé dans la voie des comparaisons, on estimera peut-être, après un mûr examen, qu'il n'y a guère à faire fi de bien des révélations fournies par notre écrivain.

Je ne m'attacherai qu'aux données sommaires de la musique et de la danse proprement dites. A quoi bon s'aventurer, par exemple, sur un terrain qui n'est point le mien, en alignant des notes, plus ou moins circonstanciées, sur

[1] Consultez, pour plus de précision, la table onomastique.

Mlles Dangeville, Quinault, Gaussin, Clairon. Si toutes ces artistes, plus ou moins célèbres, ont appartenu, pendant un certain temps, à des scènes lyriques, en revanche, leur renommée a été conquise principalement dans le domaine de la comédie et de la tragédie.

On verra quelques renseignements bibliographiques disséminés au milieu des notices concernant la biographie spéciale. Trois mots, empruntés aux lexiques, suffiront pour établir l'identification des personnes.

ARGENS (marquis **d'**), chambellan de Frédéric II. « Jouez de la basse de viole, » lui dit Voltaire, à diverses reprises, et notamment quand il se trouvait à Potsdam (mai 1753). Le talent du marquis devait être bien distingué, pour être ainsi l'objet des sollicitations réitérées d'un amateur de musique qu'une sonate de Corelli mettait en fuite [1].

La viole était alors à la mode, et la noblesse surtout se piquait d'honneur d'en jouer. L'abbé de l'Attaignant célèbre, dans ses chansons, un financier appelé Joly, qui jouait du dessus de viole, chez Mme Bertin de Blagny. Le dessus de viole était au nombre des instruments que maniait Mme de Genlis.

Aux concerts intimes de Frédéric II, on n'employait qu'un seul premier et un seul second violon, une basse de viole, un violoncelle, un forte-piano de Silbermann, une flûte ou deux, quand le roi jouait des trios avec le célèbre Quantz [2]. Apparemment, le marquis d'Argens y tenait-il sa partie, car les instruments à cordes ne servaient que pour l'accompagnement, et il ne fallait, pour ce rôle effacé, qu'un mince talent de virtuose.

BEAUCHAMPS (Pierre-François **Godard de**), littérateur. « J'ai reçu les *Recherches sur les Théâtres* de ce Beauchamps, et il n'y a pas grand profit à en faire. C'est le sort de la plupart des livres. » Voltaire à Damilaville, le 24 août 1761.

[1] Voyez, plus haut, au chapitre : *Profession de foi*. Voltaire lui écrit encore en février 1753 : « J'aurais de quoi vous amuser ; mais vous aimez mieux à présent la basse de viole. »

[2] Blaze de Bury, *le Chevalier de Chasot*. Paris, Michel Lévy, 1862.

BEYREUTH (Mme la marcgrave **de**), sœur de Frédéric II. Voltaire l'appelle « une grande musicienne, » dans une lettre, de 1743, à Ulrique de Prusse, depuis reine de Suède [1]. Étant à Colmar, en 1754, il mande à d'Argental : « Je vous remercie d'aimer *Sémiramis*. Mme de Bareith en a fait un opéra italien, qu'on a joué à Bareith et à Berlin. Tâchez qu'on donne la pièce française à Paris. » Il avait déjà vent de cette entreprise, dès 1750, car il morigène ainsi Frédéric II, à ce sujet : « Continuez à faire de beaux vers ; mais ne mettez jamais la tragédie de *Sémiramis* en opéra italien, quand même la marcgrave (de Beireuth) vous en prierait ; c'est un ouvrage diabolique. »

Consignons encore un extrait d'une lettre d'Ulrique de Prusse à Voltaire, en date du 29 octobre 1750 : « Ma sœur implore le secours d'Euterpe pour animer les enfants de Terpsichore. La composition des ballets est à présent son occupation. Comme vous êtes le favori des neuf sœurs, je vous prie d'intercéder en sa faveur pour la réussite de l'ouvrage. »

La marcgrave de Beyreuth avait, ou affectait d'avoir une teinture d'histoire musicale, puisqu'elle dit, dans sa lettre à Voltaire, du 10 décembre 1750 : « Nos entretiens me semblent comme la musique chinoise, où il y a de longues pauses qui finissent par des sons discordants. »

Elle protégea efficacement la musique et la littéreture, témoin, entre autres, ce passage d'une lettre de Voltaire : « Il y a, dans Bareith, opéra italien et comédie française, avec une jolie bibliothèque dont la princesse fait un très bon usage. »

BLAMONT (François **Colin de**), compositeur et surintendant de la musique de Louis XIV. Il donna, en 1723, à l'Opéra, avec Fuzelier pour les paroles, les *Fêtes grecques et romaines*, ballet, destiné primitivement au théâtre des Tuileries, et qui eut du succès. Voltaire en écrit à Mme la présidente de Bernières : « Les *Fêtes grecques et romaines*, de Fuzelier et de Colin-Tampon, sont jouées à l'Opéra, et sifflées par les honnêtes gens. M. le duc d'Orléans a chanté : *Ah ! Colin, tais-toi.* Colin aurait dû répondre : J'en connais bien d'autres qui *sont comme moi.* » Ce sont là probablement des refrains de quelques vaudevilles du temps. Pourquoi cette opposition à un ouvrage favorablement reçu ? Dans la même lettre,

[1] Voltaire écrit le 30 octobre 1743 : « J'ai suivi à Bareith l'Orphée couronné (Frédéric II) ; j'y ai vu une Cour où tous les plaisirs de la société et tous les goûts de l'esprit sont rassemblés. Nous y avons des opéras, des comédies, des chasses, des soupers délicieux. »

se trouve peut-être la réponse. « J'ai promis, dit Voltaire, de faire un opéra pour pot de vin. »

Il fut plus équitable, en 1745, pour l'ouvrage de *Jupiter vainqueur des Titans*, représenté le 11 décembre, à Versailles, à l'occasion du mariage du dauphin. « On donnera, dit-il (dès le mois d'avril de la même année), un magnifique ouvrage composé par M. Bonneval des Menus, et mis en musique par Colin. Vous savez que *le Sylphe* réussit. Cela fait, ce semble, un joli spectacle. »

Ce Bonneval est-ce le même que celui qu'il prétend, en 1738, ne connaître que « pour l'avoir vu une fois chez Mme De Prie, » où le dit Bonneval lui emprunta dix louis qu'il ne lui rendit jamais? Est-ce le même que celui qu'il nomme, plus tard, « le Turc, » à cause du séjour que Bonneval fit à Constantinople, d'où il se réfugia à La Haye, impliqué, disait-on, dans les affaires véreuses? Je l'ignore.

A l'égard du *Sylphe*, qui n'est autre que le ballet de *Zélindor, roi des Sylphes*, paroles de Moncrif, musique de Rebel et Francœur [1], Voltaire s'en montre également satisfait, et il ajoute à sa missive écrite, de Versailles, au président de Hénault : « Venez donc le voir. » Pris, quelques mois après, dans le tourbillon du *Temple de la Gloire*, il n'a pu formuler son jugement, après coup, sur *Jupiter vainqueur des Titans*.

BLAVET (Michel), flûtiste et compositeur. De Cideville avait fait le libretto d'un opéra : *le Triomphe de la beauté*. Voltaire, dans une lettre du 2 octobre 1731, adressée à son ami rouennais, lui parle de l'artiste désigné pour la musique de son poëme :

« Je dis, sans vous nommer, qu'un de nos amis s'était amusé à faire un opéra plein de galanterie, de tendresse et d'esprit, sur les trois sujets que j'expliquai, et dont je me hasardai de dire le plan. Tout fut extrêmement goûté, et il n'y eut personne qui ne témoignât son chagrin de voir que nous n'ayons point de musicien capable de servir un poëte si aimable. Mgr. le comte Clermont, qui était de la compagnie (chez Mme la princesse de Guise, à Arceuil), et à la tête de ceux qui avaient grande impatience d'entendre l'ouvrage, envoya sur-le-champ chercher à Paris un musicien qui est à ses gages, et exigea de moi que j'engageasse mon ami à se servir de cet homme. C'est un nommé Blavet, excellent pour la flûte, et peut-être fort médiocre pour un opéra. Mais, heureusement, M. le comte de

[1] A l'article FRANCŒUR de la *Biogr. univ. des musiciens*, Fétis donne erronément l'année 1744, comme date de l'apparition de *Zélindor*.

Clermont, qui, quoique prince, entend raison, nous promet que, si on n'était pas content de la première scène de notre homme, il serait cassé aux gages, et que la pièce serait remise entre les mains d'un autre. Voilà ce que je vous mande, sans que mon esprit républicain soit le moins du monde amolli par un prince, ni asservi à la moindre complaisance en fait de beaux-arts. Je ne connais personne; ainsi je ne vous demande rien pour le sieur Blavet, mais je vous demande beaucoup pour moi; c'est que je puisse enfin voir le *Triomphe de la beauté* et le vôtre. »

Les trois parties de l'opéra étaient : *Daphnis et Chloé*, *Antoine et Cléopâtre*, et *Io*. Voltaire y fait allusion, dans ce quatrain du 27 février 1732 :

La beauté qu'en secret Cideville idolâtre,
Voit en lui deux talents réunis :
Le cœur aimable de Daphnis,
Et l'esprit du héros qui charmait Cléopâtre.

Il y revient, le 17 avril suivant, en ces termes : « Je vous renverrai votre opéra, puisque vous le redemandez; mais ce ne sera pas sans regretter infiniment l'acte de Daphnis et de Chloé, qui est certainement très joli, et sur lequel on ne pouvait pas faire de méchante musique. »

Voltaire, à Berlin, jugea ainsi le talent de virtuose de son royal ami : « Frédéric joue de la flûte comme Blavet. »

BOESSET, (Jean-Baptiste), surintendant de la musique de Louis XIV, auteur, selon Voltaire, d'un chœur pour l'*Andromède* de Corneille :

« Ce fut, dit-on, Boissette qui mit ce chœur (Reine de Paphe et d'Amathonte) en musique. On ne connaissait presque, en ce temps-là, qu'une espèce de faux-bourdon, qu'un contrepoint grossier. C'était une espèce de chant d'église; c'était une musique de barbares, en comparaison de celle d'aujourd'hui. Ces paroles : *Reine de Paphe*, sont aussi ridicules que la musique. Il n'y a rien de moins musical, de moins harmonieux, que : *D'où le mal procède, part aussi le remède* [1]. »

BRASSAC (le chevalier **de**), officier supérieur de l'armée et compositeur de musique. Voltaire faisait infiniment de cas de son influence et de son talent. Il écrit, tour à tour, à Thiriot : « Ne m'oubliez pas auprès

[1] *Commentaires sur Corneille ;* remarques sur *Andromède*, acte Ier, vers 1. Voy. aussi CASTIL-BLAZE, *Théâtre Italien*, p. 113 et 114. On prétend aujourd'hui que la musique d'*Andromède* est de Dassoucy.

de la muse Deshayes [1], d'Orphée-Rameau, et de l'imagination du petit B(rassac) ; » et : « Ménagez-moi toujours des juges et des amis comme Pollion [2] et le petit B(rassac). »

A de Moncrif, auteur des paroles de l'opéra l'*Empire de l'Amour*, mis en musique par de Brassac, il mande le 15 avril 1733 : « Hier, l'opéra [3] alla fort bien. J'allai, sur la fin, savoir comme les choses s'étaient passées, et j'appris de fort bonnes nouvelles. Le public s'attend aux changements du troisième acte. Mais, il faudra une musique bien vive et bien saillante. Je ne dois avoir de crédit sur l'esprit de M. le chevalier de B(rassac), que par mon tendre dévouement pour lui. Je ne suis point connaisseur en musique ; mais j'ai des oreilles, et je vois quel est le goût du public. J'oserai prier notre aimable chevalier, au nom de ce même public, de joindre un peu de vivacité et de fracas à la douceur, aux grâces, à la galanterie de sa musique. Si le troisième acte fait l'effet brillant qu'il doit faire, j'espère cinquante représentations. Ah ! quel plaisir, quand nous aurons confondu les sots et les malins ! »

Dans une autre lettre à de Moncrif, Voltaire appelle de Brassac « Lull-Brass. » Ailleurs encore, il lui donne, à ce qu'il semble, l'épithète ironique de « Ballot l'*Imagination*. »

L'opéra du chevalier « raccomodé à force » par Voltaire, « fut sifflé indignement le premier jour, » puis « eut un grand succès. » « Ceux, continue Voltaire à Thiriot, qui l'ont condamné, sont aussi honteux que ceux qui ont approuvé *Gustave* [4]. »

Voltaire publiait alors son *Temple du Goût*. Le comte de Caylus, habile graveur, s'étant senti blessé dans sa modestie, par quatre vers consacrés à son talent distingué, le poëte y substitua le vers suivant :

Chantez, Brassac ; gravez, Caylus.

Le poëte dit en note : « Le chevalier de Brassac a non seulement le talent très rare de faire la musique d'un opéra, mais il a le courage de le faire jouer, et de donner cet exemple à la noblesse française. » Double compliment digne d'un gentilhomme de la chambre.

[1] Plus tard Mme de La Popelinière.
[2] M. de La Popelinière.
[3] Précédemment Voltaire avait appelé l'*Empire de l'Amour* « un petit ballet. »
[4] *Gustave Wasa*, tragédie de Piron, accueillie très favorablement et redonnée souvent.

BUSSI. « Pour me consoler, dit Voltaire à d'Argental, le 25 juillet 1760, il faut que je vous parle d'un petit garçon de douze ans. Il s'appelle Bussi; il est fils d'une comédienne ; il a de grands yeux noirs, joue joliment Clistorel, chante, a une jolie voix, est fait à peindre, est doux, poli et bien élevé, et réduit, je crois, à l'aumône. Corbi n'a-t-il pas l'Opéra-comique ? Corbi n'est-il pas votre protégé ? Ne pourrais-je pas lui envoyer ce petit garçon? Il ferait une bonne emplette. Daignerez-vous lui en parler ? » Rien de plus sur cet artiste en herbe, sinon que, vers le milieu du mois d'août 1761, il jouait, avec une troupe de comédiens de province, la tragédie de *Tancrède*, à la quelle son protecteur assista. Celui-ci en dit simplement : « Le petit Bussi n'est pas du tout attendrissant. »

CAMARGO. (Mlle **de**) danseuse de l'Opéra. Voltaire a chanté son grâcieux talent dans plusieurs de ses œuvres. Le madrigal, où il fait une ingénieuse comparaison entre les deux plus habiles ballérines de son siècle, la Camargo et la Sallé [1], bien que très connu, a naturellement sa place ici :

Ah ! Camargo, que vous êtes brillante !
Mais que Sallé, grands Dieux, est ravissante !
Que vos pas sont légers, et que les siens sont doux !
Elle est inimitable et vous êtes nouvelle,
Les Nymphes sautent comme vous,
Et les Grâces dansent comme elle.

Castil-Blaze observe, à ce propos : « Quoiqu'en dise Voltaire, Mlle de Camargo dansait admirablement et ne sautait pas. Un poëte résiste difficilement à l'attrait d'un bon mot, d'une antithèse, qu'il s'empresse d'ajuster en rimes, sans se soucier de la justesse de ses conclusions. »

Il n'y a plus d'antithèse, dans ces deux vers du *Temple du Goût*, relatifs à l'artiste belge, et pourtant le verbe « sauter » y est maintenu :

Légère et forte en sa souplesse,
La vive Camargo sautait
A ces sons brillants d'allégresse
Et de Rebel [2] et de Mouret [3].

[1] Voy. ce nom plus loin.

[2] Idem.

[3] MOURET, compositeur, qui devint surintendant de la musique de la duchesse du Maine, et qui écrivit, pour les *Nuits de Sceaux* ainsi que pour l'Opéra, plusieurs divertissements dont les thèmes devinrent populaires. On a vu, plus haut, que Voltaire parle de « la gaieté de Mouret. »

Ce même verbe « sauter » est l'attribué à la Camargo, dans les *Chansons* de l'abbé de l'Attaignant [1]. Cette concordance de termes ne donne-t-elle pas tort à Castil-Blaze ? La Camargo reparaît dans *le Mondain :*

Le plaisir presse, il vole au rendez-vous,
Chez Camargo, chez Gaussin, chez Julie.

Plus tard, Voltaire semble regretter les applaudissements décernés à la Camargo, alors que le célèbre Corneille, auteur de tant d'œuvres de génie, en recevait à peine autant : « Quant aux honneurs qu'on rendait à ce grand homme, je sais qu'on battait des mains quelquefois quand il reparaissait après une absence ; mais on en fait autant à Mlle Camargo. »

Piron, on le sait, chanta la critique d'une tragédie de Voltaire, sur un duo de *Pyrame et Thisbé*, dansé par Mlle Camargo, tandis que deux Égyptiens en exécutaient les parties vocales :

Que n'a-t-on pas mis
Dans *Sémiramis* ?

Voltaire, qui remua ciel et terre, pour empêcher les parodies de son ouvrage, a dû être piqué au vif, en voyant la Camargo se prêter ainsi avec complaisance à la charge extrêmement mordante de son terrible adversaire.

CAMPRA (André), compositeur dont Voltaire vante la « fertilité [2]. » A l'occasion de la reprise d'un des opéras de ce maître, en 1740, Voltaire écrit, avec une certaine humeur, à Thiriot : « On joue les *Fêtes Vénitiennes* détestablement ; il n'y a point de comédie ; tout Paris meurt de langueur. » Campra risqua sa place de maître de chant à Notre-Dame, pour avoir écrit la partition de l'*Europe Galante*. Travenol, père, qui eut des démêlés avec Voltaire [3], l'en avertit par ce couplet bien connu :

Quand notre archevêque saura
L'auteur du nouvel opéra,
Monsieur Campra décampera,
Alleluia !

CHABANON (Michel-Paul-Gui **de**), musicologue et compositeur. Ses relations avec Voltaire furent assez étendues, et on a pu voir précédemment divers extraits de lettres que ce dernier lui adressa.

[1] Tome II, p. 326.
[2] Voy. *Profession de foi*, etc.
[3] Voy. plus loin TRAVENOL (Louis).

Le 2 mai 1769, Voltaire écrivait à de Chabanon : « Oui, j'attends la scène d'*Eudoxie* et le divertissement que vous mettez en musique.... » Nulle part, que je sache, il n'est fait mention de cet intermède.

La *Correspondance générale* de Voltaire nous éclaire sur infiniment de particularités de la vie de ce poëte-musicien. Elle nous montre aussi le cas que Voltaire faisait de de Chabanon, et comme artiste et comme ami : « J'apprends qu'on se bat au Parnasse, lui dit-il en octobre 1777, pour des croches et des rondes. Vous qui êtes un vrai maître dans tous les arts de ce Parnasse, c'est à vous à juger les combattants. » Et, le 19 novembre suivant, à de La Harpe : « J'ai été informé des petites tracasseries qu'on m'a faites auprès de M. de Chabanon. On a voulu le rendre mon ennemi en le rendant mon confrère, lui que j'ai toujours reçu chez moi avec la plus tendre amitié ; cela est bien injuste. »

Lorsqu'en décembre 1764, de Chabanon lui adressa son *Éloge de Rameau*, le philosophe s'occupa bien plus de l'opuscule que du grand musicien qui en était l'objet. « Il y aurait bien du plaisir à mourir, dit-il, si l'on était sûr d'avoir après sa mort des panégyristes tels que vous. » Il ajoute, en guise de conclusion : « Après l'éloge que vous avez fait de Rameau, je ferai toujours le vôtre. »

CHATEAUNEUF (l'abbé de). Voy. LENCLOS (Ninon).

COLASSE (Pascal), compositeur, et l'un des maîtres attachés à la musique de chambre de Louis XIV. Voltaire dit, au sujet d'un opéra de ce musicien (paroles de Fontenelle), lequel opéra fut représenté, pour la première fois, en 1689, et repris sept fois : « *Thétis et Pélée* me font trembler pour ma vieillesse. Il est triste que ce qui a été beau ne le soit plus ; mais ce n'est point M. de Fontenelle qui est tombé, ce sont les acteurs de l'opéra. »

Voltaire n'a garde d'ajouter : « et la musique, » bien que, dans un de ses contes en vers : *les Chevaux et les Anes ou Étrennes aux sots*, il confonde Colasse avec les Gauchat, les Le Dain, etc., noms ridicules ou odieux :

Que de Frêlons vont pillant les abeilles !
Que de Pradons s'érigent en Corneilles !
Que de Gauchats semblent des Massillons !
Que de Le Dains succèdent aux Bignons !
Virgile meurt, Bavius le remplace :
Après Lulli nous avons vu Colasse.

« Vu » et « entendu, sans doute, car, en mars 1736, Voltaire assista à la reprise du meilleur ouvrage de Colasse, et fut témoin d'un vrai succès musical. Colasse figure au *Temple du Goût*, et est exclu, par un étrange caprice, du *Siècle de Louis XIV*.

DESHAYES (Mlle). Voy. La Popelinière (Mme de).

DESTOUCHES (André), compositeur de musique. Voltaire à de Formont, le 29 mai 1732 : « Nous attendons l'opéra des cinq ou six *Sens*. La musique est de Destouches; les paroles, de Roi, qui se cache de peur que son nom ne lui nuise. »

A de Cideville : « On joue les *Cinq sens* à l'Opéra, à la Comédie française, à l'italienne, et à la Foire. On ne saurait trop parler de ces messieurs-là, à qui vous avez plus d'obligation qu'un autre. »

Voyez, au chapitre *Anecdotes*, etc., le curieux apologue de Voltaire concernant Destouches. On aura déjà remarqué les vers où Voltaire célèbre la « fertilité de Campra, » la « gaieté de Mouret » et « les grâces de Destouches [1]. »

DUBOS (Jean-Baptiste), abbé académicien, auquel on doit, entre autres, les *Réflexions sur la Poésie et la Peinture*, etc., et dont Voltaire touche quelques mots au marquis d'Argens : « J'aurais été bien fâché d'acheter un tableau sur la parole de l'abbé Dubos. Il ne s'y connaissait point du tout, non plus qu'en musique et en poésie; mais il réfléchissait beaucoup sur tout ce qu'il avait lu et entendu dire, et il a trouvé le secret de faire un livre très utile, où il n'y a de mauvais que ce qui est uniquement de lui. » Août 1752.

Quiconque a lu les chapitres de l'académicien Dubos, relatifs à la musique, souscrira pleinement à cette appréciation sensée.

DUPRÉ, célèbre danseur et compositeur de ballets de l'Opéra, au sujet duquel Voltaire écrit, le 27 décembre 1742, à d'Argental : « Voici une triste nouvelle pour la Comédie et pour l'Opéra. Le roi de Prusse (Frédéric II) n'est pas content d'avoir pris la Silésie, il me mande qu'il prend Dupré et Lanoue. Le héros tragique n'est pas si bien fait que le héros dansant, et c'est faire venir un singe de loin. » Ailleurs, il met Lulli et Dupré sur la même ligne que Locke et Newton : « Nous dansons mieux qu'eux (les Anglais), je l'avoue; c'est un grand mérite, mais il ne suffit pas. Locke et Newton valent bien Dupré et Lulli [2]. »

[1] Voy. *Profession de foi*, etc.

[2] 13 janvier 1765, à Élie de Beaumont, avocat.

DURANCY (Mlle), célèbre cantatrice de l'Opéra. A d'Argental, le 25 juillet 1760 : « Est-il vrai qne vous vous êtes opposé à la réception de la petite Durancy ? Pourquoi ? Il me semble qu'on en peut faire une très jolie laideron de soubrette. » Le 15 juin 1761, même demande formulée, cette fois, avec une sorte de curiosité insistante : « Protégez-vous la petite Durancy ? »

DUVAL (Mlle), artiste des chœurs de l'Opéra, et très entendue, dit Léris, dans la composition. Le bruit du succès de son opéra des *Génies*, donné en 1736, étant parvenu aux oreilles de Voltaire, celui-ci en écrivit de Cirey, à Berger, directeur de l'Académie royale de musique : « Peut-on ne pas s'intéresser tendrement aux gens que l'amour et les arts rendent heureux ? Si un opéra d'une femme réussit, j'en suis enchanté ; c'est une preuve de mon petit système que les femmes sont capables de tout ce que nous faisons, et que la seule différence qui est entre elles et nous, c'est qu'elles sont plus aimables. Comment appelez-vous par son nom cette nouvelle muse qu'on appelle *la Légende ?* Grégoire VII n'a rien fait de mieux qu'un opéra. »

Voyez, au sujet de Mlle Duval, l'*Histoire de l'Opéra*, 2me partie p. 52 ; de La Borde, t. III, p. 417, et le *Dictionnaire des musiciens*, de Choron et Fayolle.

FRANCŒUR (François), surintendant de la musique du roi. Voyez Blamont (François Colin de).

FRÉDÉRIC II, dit *le Grand*, roi de Prusse. Une des fortes passions de ce monarque philosophe, fut la flûte, où il excellait, selon Burney. Il est bien entendu qu'il s'agit ici de la flûte traversière, aussi appelée flûte allemande [1]. J'ai déjà dit que, d'après Voltaire, son royal ami en jouait comme Blavet [2]. Voltaire, dans ses *Mélanges littéraires* [3], esquisse ainsi les concerts « où le roi jouait de la flûte aussi bien que le meilleur artiste » :

« Après le repas, il (Frédéric) se retirait seul dans son cabinet, et faisait des vers, jusqu'à cinq ou six heures. Ensuite, venait un jeune homme nommé Darget, ci-devant secrétaire de Valori, envoyé de France, qui faisait la lecture. Un petit concert commençait à sept heures ; le roi y jouait de la flûte aussi bien que le meilleur artiste. Les concertants exécutaient

[1] L'authenticité de la flûte d'ivoire de Frédéric II, conservée au musée de Berlin, a été contestée très indûment par une partie de la presse française, en 1867.

[2] Voyez *Notes biographiques*, au nom Blavet.

[3] Au *Commentaire historique sur les œuvres de l'auteur de la Henriade.*

souvent de ses compositions, car il n'y avait aucun art qu'il ne cultivât, et il n'eût pas essuyé, chez les Grecs, la mortification qu'eut Epaminondas d'avouer qu'il ne savait pas la musique. »

Ceci est bien mesuré, en regard des éloges hyperboliques suivants :

« Vous êtes le seul homme sur la terre qui sachiez employer ainsi votre peu de loisir. C'est Achille qui joue de la flûte, en revenant de battre les Troyens. Les Autrichiens valent bien les troupes de Troie, et votre lyre est bien au-dessus de la flûte d'Achille. » Lettre du 17 mars 1749.

Frédéric connaissait les principes de la composition. Outre la musique qu'il ajusta à la poësie sur Adrienne Lecouvreur [1], on lui doit mainte autre production musicale. Bornons-nous, pour ne point outrepasser nos limites, à mentionner les pièces dont Voltaire vante le mérite :

Mon prince à son peuple qui l'aime,
Libéralement donnera
Un nouvel et bel opéra,
Qu'il aura composé lui-même.

Opéra est entendu ici à la fois comme libretto et comme partition. Le roi de Prusse mit en libretto la *Mérope* de Voltaire, de même qu'il adapta de la musique, son maître de chapelle aidant, à la *Clemenza di Tito*, de Métastasio. Les *Mélanges littéraires* constatent encore ce fait :

« Sa majesté se plaisait à dire que c'était pour M. de Voltaire qu'il faisait jouer la *Clemenza di Tito*, opéra plein de beauté, du célèbre Métastasio, mis en musique par le roi lui-même, aidé de son compositeur. »

Il écrivit, à ce sujet, à Maupertuis, le 16 octobre 1743 : « J'ai été encore plus frappé de l'opéra de *Titus*, qui est un chef-d'œuvre de musique ; c'est, sans vanité, une galanterie que le roi m'a faite, ou plutôt à lui ; il a voulu que je l'admirasse dans sa gloire. »

Rien dans Fétis ni ailleurs, relativement à cette composition royale. Un des principaux collaborateurs de Frédéric fut le célèbre Graun, le même qui mit en musique la *Mérope* de Voltaire, adaptée à la scène, comme on a vu, par ledit Frédéric : « Le roi de Prusse, écrit à ce sujet Voltaire, le 2 juin 1756, me fait savoir qu'il fait jouer, le 27 de ce mois, son opéra de *Mérope*. Il ne tient qu'à moi d'aller entendre à Berlin de la musique italienne. »

[1] Voy. *Musique intime.*

Voici le superlatif, en fait d'éloges adressés à Frédéric II, par le poëte-courtisan : « Vous avez tellement réussi dans la musique, lui écrit-il, que votre difficulté à présent sera d'avoir auprès de vous un musicien qui vous surpasse. »

Formey, dans ses *Lettres sur l'état présent des sciences et des mœurs*, constate qu'à l'égard de la musique, comme en tant d'autres choses, Berlin tenait alors un rang éminent. Graun, on le sait, y avait établi un Théâtre Italien. Voltaire se montre enthousiaste de tout ce qu'il entend, en fait de musique, à Berlin ; seulement une réaction se manifeste dans son admiration pour les vers de « l'Orphée couronné. »

« Le roi de Prusse, dit-il à Thiriot en 1743, daigne, en quatre jours de temps, faire ajuster sa magnifique salle de machines, et faire mettre au théâtre le plus bel opéra de Métastasio et de Hasse ; le tout, parce que je suis curieux. »

Puis, à Mme Denis, le 22 août 1750 : « Je reçois votre lettre en sortant de *Phaéton*. C'est un peu Phaéton travesti. Le roi a un poëte italien, nommé Villati, à quatre cents écus de gages. Il lui donne des vers pour son argent, qui ne coûtent pas grand chose ni au poëte, ni au roi. Pour la musique, on dit qu'elle est bonne. Je ne m'y connais guère ; je n'ai jamais trop senti l'extrême mérite des doubles croches [1]. Je sens seulement que la signora Astrua et *i signori castrati* ont de plus belles voix que vos actrices, et que les airs italiens ont plus de brillant que vos pont-neufs que vous nommez ariettes. J'ai toujours comparé la musique française au jeu de dames, et l'italienne au jeu des échecs. Le mérite de la difficulté surmontée est quelque chose. Votre dispute contre la musique italienne est comme la guerre de 1701 ; vous êtes seuls contre toute l'Europe. »

Il y revient le 26 décembre suivant : « Rien n'est plus beau que la décoration du palais du Soleil dans *Phaëton*. Mme Astrua est la plus belle voix de l'Europe. »

C'est le tour de l'*Iphigénie en Aulide*, également refaite par le roi, et qu'il ne mentionne que pour le libretto, en omettant la musique due à Graun : « Nous avons eu, dit-il, le 12 septembre 1750, l'opéra d'*Iphigénie en Aulide*. Quinault n'a plus à se plaindre ; Racine a été encore plus maltraité que lui. Je vous avouerai, si vous le voulez, que les vers des opéras qu'on donne ici, sont dignes du temps d'Hugues-Capet ; mais, en vérité, Berlin est un petit Paris. »

[1] On sait déjà ce que valent ces excuses. *Phaëton* avait été refait par le roi.

Suit l'éloge de la salle de théâtre que Frédéric faisait construire, et que Voltaire jugea, étant achevée, « la plus belle de l'Europe. » A d'Argental : « Le roi de Prusse donne un bel exemple à mes chers compatriotes : il fait bâtir une salle, dont les quatre faces seront sur le modèle des portiques du Panthéon; et, à Paris, vous savez qu'on entre dans une vilaine salle par un vilain égoût. Cela me fait saigner le cœur, car je suis très bon Français. » Voltaire fait allusion au Théâtre de la rue des Fossés-Saint-Germain, à Paris, qui ne fut démoli qu'en 1770.

Qui le croirait ? Le monarque philosophe, qui pouvait donner une large impulsion à la musique allemande, se complut dans la musique transalpine. Voltaire l'a déjà complimenté à ce sujet. Laissons Frédéric II dessiner lui-même ses convictions :

« Je me souviens, écrit-il à l'hôte de Cirey en 1738, d'avoir été présent à une dispute où il s'agissait de la préférence que l'on devait, ou à la musique française ou à la musique italienne. Celui qui faisait valoir la française se mit à chanter misérablement une ariette italienne, en soutenant que c'était la plus abominable chose du monde ; de quoi on ne disconvenait pas. Après quoi, il pria quelqu'un qui chantait très-bien en français, et qui s'en acquitta à merveille, de faire les honneurs de Lulli. Il est certain que, si on avait jugé de ces deux musiques différentes sur cet échantillon, on n'aurait pu que rejeter le goût italien, et au fond je crois qu'on aurait mal jugé. »

Le ballet de l'Opéra, à Berlin, se composait, entr'autres, de douze danseurs bien dressés. Voltaire raille Frédéric II là-dessus : « Au lieu de douze bons académiciens, vous avez donc, sire, douze bons danseurs. Cela est bien plus aisé à trouver, et beaucoup plus gai. On a vu quelquefois des académiciens ennuyer un héros, et des acteurs de l'Opéra le divertir. »

On y comptait, en 1759, la fameuse danseuse Barberini, qui s'était réfugiée dans Glogau à l'approche des Russes : « Qui croirait, s'écrie Voltaire, que la Barberini va être assiégiée par mes Russes, et dans Glogau ? O destinée ! [1] »

Voltaire résume ainsi son panégyrique, en appelant Frédéric II « le prince philosophe qui prend toujours bien son temps pour donner des batailles et des opéras, qui sait faire la guerre, la paix, et des vers et de la musique, qui réforme les abus de la justice, et qui est le plus bel esprit de l'Europe. »

[1] A d'Argental.

GOUET (Mlle). Voltaire au maréchal de Richelieu, le 26 décembre 1755 : « Est-il bien vrai, monseigneur, que je prends la liberté de vous demander vos bontés pour Mme ou Mlle Gouet ? Quel intérêt ai-je à cela ? On dit qu'elle est jeune et bien faite ; c'est votre affaire et non la mienne. Elle veut chanter les *Cantiques* de Moncrif chez la reine ; elle demande à entrer dans la musique, et il faut que, du pied du mont Jura, je vous importune pour les plaisirs de Versailles. On s'imagine que vous avez toujours quelque bonté pour moi, et on me croit en droit de vous présenter des requêtes. Mais si Mlle Gouet est bien faite, et si elle a une belle voix, la liberté que je prends est très inutile ; si elle n'avait, par malheur, ni voix ni figure, cette liberté serait plus inutile encore. » Cette recommandation voltairienne a-t-elle abouti ?

GOUDIMANCHE (le curé de). « Nous avons de fondation un grand homme qui excelle en ces deux genres (poésie et musique). C'est le curé de Goudimanche. Ce bonhomme a la tête tournée de vers et de musique, et on le prendrait volontiers pour l'aumônier du cocher de M. de Vertaumont. » Ainsi s'exprime Voltaire, à propos d'une fête donnée à Bellebat, en 1724, en l'honneur de S. A. S. Mlle Clermont, et pour laquelle Voltaire avait été invité de composer un petit impromptu. L'aumônier auquel le curé de Goudimanche est comparé, était un chansonnier du pont-neuf, très célèbre alors, comme le Savoyard, dont parle Boileau, l'avait été de son temps. Depuis, on le sait, les chansonniers quittèrent le pont-neuf pour l'opéra-comique.

HAENDEL (George-Frédéric), célèbre compositeur allemand. Voltaire le cite, dans son *Épître au roi de Prusse.*

> Son Dauphin [1], comme vous, appelle
> Auprès de lui les beaux-arts
> De Le Brun, de Lulli, d'Handelle...

L'auteur du *Messie* figure ici seulement pour la rime, selon moi. Il était peu ou point connu en France. Voltaire s'en souvient, pour avoir assisté, sans doute à Londres, à quelque grand succès du maître. On sait, en effet, que Voltaire se trouvait en Angleterre, de 1726 à 1728. A chacune de ces dates, se place un nouvel opéra italien de Haendel. D'ailleurs, en correspondance active, plus tard, avec de hauts personnages anglais, le poëte n'aura pas ignoré les grands triomphes remportés, à Londres, par les oratorios du compositeur.

[1] Le fils de Louis XIV.

Voltaire confond apparemment Purcell avec Haendel, à propos de l'auteur de la musique de la *Fête d'Alexandre*. Voy. PURCELL (Henri).

JÉLIOTTE, célèbre chanteur de l'Opéra, qui fut professeur de la Pompadour, et premier violoncelle de l'orchestre du Théâtre des Petits Cabinets.

A propos d'hémistiche, Voltaire propose quelques vers techniques pour montrer comment on doit rompre la monotonie à la moitié de chaque vers. On y lit, en ces termes, l'éloge du talent de Jéliotte :

Que votre phrase heureuse, et clairement rendue,
Soit tantôt terminée et tantôt suspendue ;
C'est le secret de l'art. Imitez ces accens
Dont l'aisé Géliotte avait charmé nos sens.
Toujours harmonieux, et libre sans licence,
Il n'appesantit point ses sons et sa cadence.

A de Cideville, il écrit le 3 juillet 1733 : « Il y a ici une haute-contre, nommée Jéliotte, qui est très étonnante. Notre petit Tribon est enterré de cette affaire-là. Pour Mlle Pélissier [1], elle se soutient encore, attendu que le chevalier de Brassac la... (protége) ? »

LAMBERT (Michel), maître de chant à Paris, au XVIIe siècle. L'*Épître à Mlle Clairon* (1756), de Voltaire, contient ces vers :

Que ce conteur qui plaisamment chanta
Le démon Belphégor et madame Honesta,
L'Ésope des Français, le maître de la fable,
Ait de la Champmêlé vanté la voix aimable,
Ses accens amoureux et ses sons affectés,
Écho des fades airs que Lambert a notés ;
Tu n'étais pas alors ; on ne pouvait connaître
Cet art qui n'est qu'à toi, cet art que tu fais naître.

Le conteur en question est La Fontaine, qui, dans un prologue de Belphégor, dédié à la Champmêlé, célèbre actrice de son temps, avait vanté la déclamation « chantante » de l'artiste. Les airs de Lambert jouissaient d'une grande vogue avant Lulli. Voltaire a-t-il eu ses raisons pour les trouver insipides ? Lambert les arrosait pourtant du bon jus de la treille.

[1] Biographiée dans Fétis, où il est parlé de ses aventures d'éclat qui la firent renvoyer de l'Opéra le 15 février 1734. Une étude sur Jéliotte, par M. Jules Carlez, a paru dans la *France musicale*. Grétry loue le dévoûment de ce charmant artiste.

Castil-Blaze reproche à Voltaire d'avoir pris Lambert pour Cambert, fondateur de l'Opéra. Simple faute d'impression, à mon avis [1], que ne comportent d'ailleurs guère les éditions que j'ai interrogées.

LA POPELINIÈRE (Mme de), femme du fermier général de ce nom, connue, avant son mariage, dans le monde artistique sous l'appellation de Mlle Deshayes. On lui doit un épitome des principes de Rameau. Voltaire, qui nommait la jeune artiste « la muse Deshayes,» fit le plus grand cas de son opuscule : « Vous avez, écrit-il à l'inventeur de la basse fondamentale, joui d'un honneur que jamais, ce me semble, personne n'a eu avant vous. Les autres sont commentés, d'ordinaire, des milliers d'années après leur mort, par quelque vilain pédant ennuyeux. Vous l'avez été de votre vivant, et on sait que votre commentateur est quelque chose de très différent en toute manière de l'espèce de ces messieurs [2]. »

Il parle encore de cet abrégé, dans une lettre à Thiriot du 3 novembre 1737 : « Je lus, il y a quelques mois, le petit extrait que Mlle Deshayes avait fait de l'ouvrage d'Euclide-Orphée, et je dis à Mme du Châtelet : je suis sûr qu'avant qu'il soit peu, Pollion [3] épousera cette muse-là. Il y avait, dans ces trois ou quatre pages, une sorte de mérite peu commun ; et cela, joint à tant de talents et de grâces, fait en tout une personne si respectable, qu'il était impossible de ne pas mettre tout son bonheur et toute sa gloire à l'épouser.... »

Voltaire prédit non seulement le mariage de Mlle Deshayes avec de La Popelinière, mais il le célébra dans une série de vers aimables et élégamment tournés :

« Je suis bien impertinent, dit-il à Thiriot, le 6 décembre suivant, de rester dans le silence, quand les savants et les princes s'empressent à rendre hommage à Mme de La Popelinière :

Mais quoi ! si ma muse échauffée
Eût loué cet objet charmant,
Qui réunit noblement
Les talens d'Euclide et d'Orphée,
Ce serait un faible ornement
Au piédestal de son trophée.
La louer est un vain emploi ;

[1] *Molière musicien*, t. I, p. 427.
[2] Voy. chap. *Musique instrumentale*.
[3] De La Popelinière.

Elle régnera bien sans moi
Dans ce monde et dans la mémoire ;
Et l'heureux maître de son cœur,
Celui qui fait seul son bonheur,
Pourrait seul augmenter sa gloire.

En faisant allusion au *Neutonianismo per le Dame*, d'Algarotti, qui venait de paraître (mai 1738), il dit, toujours à son ami Thiriot : « Il (ce livre) n'est pas pour les dames. Mais, je suis sûr que le commentateur charmant ou charmante de Rameau l'entendra et le jugera. »

En une autre circonstance, il rend un hommage égal à la virtuosité et aux lumières étendues de sa « muse. » « Je prétends, assure-t-il, que Polymnie entendra toute cette philosophie, comme elle exécute une sonate. » Voltaire entend ici la philosophie de Newton, dont il essayait alors d'approfondir les mystères. Il résume le triple talent de Mme de La Popelinière en ces lignes : « Je vous prie, mon ancien ami (Thiriot), de présenter mes hommages à la chimiste, à la musicienne, à la philosophe chez qui vous vivez. »

Il est assez connu que Rameau fut le maître de clavecin de Mme de La Popelinière. Ce qui l'est moins, c'est que M. de La Popelinière, qui entretenait un orchestre à son service et donnait des concerts dans son hôtel à Paris et dans sa ville à Passy, fournit, comme il a été constaté plus haut, des ariettes à la *Princesse de Navarre* de Voltaire. La musique d'un fermier général coudoyant celle d'un Orphée !

Voltaire se plaint, enfin, dans une lettre au duc de Richelieu, d'une pièce de vers burlesques où M. et Mme de La Popelinière étaient ridiculisés de la plus cruelle façon : « Que dites-vous d'une infâme *calotte* qu'on a faite contre M. et Mme de La Popelinière, pour prix des fêtes qu'ils ont données ? Ne faudrait-il pas pendre les coquins qui infectent le public de ces poisons ? »

LA VALLIÈRE (le duc **de**), bibliophile distingué. Voltaire au comte d'Argental, le 26 mars 1760 : « M. le duc de La Vallière a donc fait l'*Histoire chronologique de l'Opéra*. C'est quelque chose ; il y a encore du génie en France. » Ces deux lignes déplaisent à Castil-Blaze, qui prétend que « Voltaire se moque ainsi d'un catalogue rédigé par le noble compilateur [1]. » Voltaire s'était plaint, depuis longtemps, de la rareté des bons livres, et surtout des livres utiles. Il vante, outre mesure, celui du duc de La Vallière,

[1] *Académie impériale de musique*, t. II, p. 214.

en habile courtisan qu'il est. Voilà tout. Il aurait dû mettre *talent* à la place de *génie*. Mais, sous sa plume, bien des fois *génie* signifie talent.

A Richelieu, le 18 janvier 1768 : « M. le duc de La Vallière enrichit votre bibliothèque de l'*Histoire du Théâtre*. Ce qu'il a amassé est prodigieux. Il faut qu'il lui soit passé plus de trois mille pièces par les mains ; cela est tout fait pour un premier gentilhomme de la chambre. » Fétis assure que l'éminent bibliophile a eu quelques collaborateurs pour cet ouvrage.

L'ÉCLUSE (de), excellent acteur de l'Opéra-comique, d'après Léris, et, depuis, chirurgien-dentiste. Étant établi à Genève, il fut mandé à Ferney par Voltaire, qui le chargea de raccomoder les dents de Mme Denis, sa nièce. Son talent de dire la chansonnette lui captiva facilement les grâces du patriarche, et Marmontel raconte qu'à table, au dessert, il fallait applaudir l'artiste à outrance pour plaire à l'amphitryon [1]. Voltaire même imitait de l'Écluse jouant *le Remouleur* [2], et chantait, de sa voix sépulcrale, les couplets :

Je ne savais où la mettre
Ma jeune fillette...

Pendant qu'il exerçait sa profession de dentiste à Paris, de l'Écluse s'y était fait une réputation comme auteur de chansons grivoises et poissardes. Fréron profita de ses relations avec Voltaire, pour lancer contre son adversaire une imputation des plus graves : « Thiriot me mande, écrit ce dernier, que le digne Fréron a fait une espèce d'accolade de la descendante du grand Corneille et de l'Écluse, excellent dentiste, qui, dans sa jeunesse, a été acteur de l'Opéra-comique. Si cela est, c'est d'une insolence très punissable, et dont les parents de Mlle Corneille devraient demander justice. L'Écluse n'est point dans mon château ; il est à Genève, et y est très nécessaire. C'est un homme d'ailleurs supérieur dans son art, très honnête homme, et très estimé. La licence d'un tel barbouilleur de papier mériterait un peu de correction. »

Il persiste, de plus en plus, dans une autre lettre, à poursuivre judiciairement le calomniateur : « Il est très permis, dit-il, au nommé Fréron

[1] *Mémoires historiques* de Marmontel, chap. VIII.

[2] *Le Remouleur d'amour*, espèce d'opéra-comique donné, en 1722, aux Marionnettes.

de critiquer, tant qu'il voudra, des vers et de la prose, mais il ne lui est permis ni d'attaquer une dame, veuve d'un gentilhomme mort au service du roi, ni une demoiselle alliée aux plus grandes maisons du royaume, et qui porte un nom plus grand que ses alliances, ni même le sieur l'Écluse, qui peut avoir joué autrefois la comédie, mais qui est chirurgien du roi de Pologne, et auquel le reproche d'avoir été acteur peut faire un très grand tort dans sa profession. Ces trois diffamations réunies forment un corps de délit dont il est nécessaire de demander justice. »

Quelques jours après, il annonce à d'Argental qu'à l'exception de la procuration de Corneille, toutes les pièces sont prêtes : « L'Écluse, *qui n'est point celui de l'Opéra-comique*, mais chirurgien du roi de Pologne, a donné sa procuration et demande justice. Mme Denis a envoyé son certificat. » Un gentilhomme bourguignon, qui voulait épouser Mlle Corneille, s'est prudemment retiré, en apprenant, par la feuille de Fréron, que sa future était « fille d'un paysan qui subsistait d'un emploi de cinquante livres par mois, à la poste de deux sous. » Dès lors, plus d'hésitation pour exiger une rétractation formelle du « coquin. » Il aura à demander pardon au public « d'avoir outragé un nom respectable, en disant que Mlle Corneille avait quitté le couvent, pour aller recevoir une nouvelle éducation du sieur l'Écluse, acteur de l'Opéra-comique... » Voltaire eut beau se remuer en tous sens, pour réclamer le châtiment du misérable folliculaire ; il n'eut affaire qu'à des sourds, et le tout se sera borné apparemment, chez dame Justice, à une sévère réprimande.

LE MAURE (Mlle), chanteuse de l'Opéra, citée déjà [1] par Voltaire. « On dit, écrit-il à d'Argental en 1741, que, sans la voix de la Lemaure et le Canard de Vaucanson, vous n'auriez rien qui fît ressouvenir de la gloire de la France. » Jean-Jacques Rousseau en fait aussi un bel éloge, dans cette phrase interrogative : « Toutes les folies de Mondonville m'attendriront-elles comme deux sons de la voix de Mlle Lemaure [2]? »

Un trait de l'existence de l'artiste est à recueillir, dans une lettre de Voltaire à de Richelieu : « Je vous avoue que je suis flatté de ma statue posée aux pieds de la vôtre, plus que Mlle Lemaure ne l'était d'être dans le carosse de Mme la dauphine. Le carosse et les chevaux ne sont plus; « votre statue durera... » 11 juillet 1770.

[1] Voy. *Profession de foi*, etc. et *l'Opéra*, *ad finem*.

[2] *Dictionnaire de musique*, au mot *son*. Voy. aussi Castil-Blaze, *Théâtre italien*, p. 225; *Académie royale de musique*, p. 289, et le livre du président de Brosses, etc.

LENCLOS (Ninon), célèbre courtisane. « Elle donnait souvent des concerts. On y venait admirer son luth, son clavecin et sa beauté. » Voilà ce que dit Voltaire, dans ses *Mélanges historiques*, de la fameuse « princesse. » Pour compléter cette ligne concise, ajoutons que Ninon Lenclos, fille d'un joueur de luth qui l'éleva pour servir aux plaisirs du cardinal de Richelieu, était une excellente musicienne, et passait pour avoir l'oreille très fine et très délicate en musique. L'abbé de Châteauneuf fut, dit-on, son dernier amant. Prenons qu'il fut son ami. Parrain de Voltaire, il colporta l'éloge de celui-ci, encore écolier, dans le boudoir de la vieille coquette. Il est l'auteur du *Dialogue sur la musique des anciens*, ouvrage faible et superficiel.

Dans la préface d'une de ses comédies, Voltaire appelle ce *Dialogue* un ouvrage savant et agréable. Savant, non pas ; agréable, comme un chapitre de *Clélie*, soit ! Il le consultait encore, en 1769, pour certains articles de l'*Encyclopédie* d'une rare insignifiance : « Tâchez, écrit-il le 5 mai de l'année susdite à Thiriot, de me faire avoir le petit livre de l'abbé de Châteauneuf sur la musique des anciens; vous savez que j'en ai besoin. » Après avoir dépeint Ninon Lenclos écoutant un joueur de luth, l'abbé de Châteauneuf conclut ainsi : « Elle trouvait l'expression où nous ne trouvons que l'harmonie, et l'on eût dit que chaque son était pour elle un sentiment. » Si Ninon avait pu infuser un peu de ce sentiment dans l'âme de son panégyriste !

Castil-Blaze met un théorbe aux mains de Ninon. Il est possible que cet instrument, qui n'était, en définitive, que la basse du luth, ait été joué par elle. Mais, le luth a dû, selon moi, avoir la préférence, comme étant moins difficile à manier. Les vers de Montplaisir à Mlle Lenclos « jouant du luth, » corroborent notre hypothèse, de même que les mots de Voltaire reproduits plus haut.

LOUIS XIV, roi de France. « Croiriez-vous, milord, que Louis XIV a réformé sa Cour en plus d'un genre ? Il choisit Lulli pour son musicien et ôta le privilége à Cambert, parce que Cambert était un homme médiocre, et Lulli un homme supérieur. Il savait distinguer l'esprit du génie; il donnait à Quinault les sujets de ses opéras [1]. » A milord Harvez, garde des sceaux d'Angleterre (juillet 1740).

« Il (Louis XIV) continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres

[1] Voy., quant aux perfectionnements de la musique sous Louis XIV, l'art. LULLI, dans les présentes *Notes biographiques*.

et sur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à Racine, la fortune de Despréaux, celle de Quinault, surtout celle de Lulli, et de tous les artistes qui lui consacrèrent leurs travaux, en sont des preuves. » *Siècle de Louis XIV.*

Voilà pour l'influence qu'exerça le souverain de France sur l'art musical. Voici pour son talent de virtuose et de danseur :

« Il était né avec un esprit juste et sage ; mais on ne lui apprit qu'à danser et à jouer de la guitare. » Au prince royal de Prusse (mars 1737).

« Parmi ses autres talents singuliers, (il) a cultivé avec un très grand soin celui de la musique. » *Siècle de Louis XIV.*

« Louis XIII n'avait dansé qu'une fois, dans un ballet en 1625 ; et ce ballet était d'un goût grossier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France, trente ans après. Louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, et qui ne blessaient pas celle de son rang [1]. » Même *Siècle.*

« Les Anglais ont établi une fête annuelle en l'honneur du fameux comédien-poëte Shakespeare. Nous n'avons pas encore parmi nous la fête de Molière. Louis XIV, au comble de la grandeur, dansa avec les danseuses de l'Opéra devant tout Paris, en revenant de la fameuse campagne de 1672. Si l'archevêque de Paris avait voulu en faire autant, il n'aurait pas été si bien accueilli, quand même il eût été le premier homme de l'Europe pour le menuet. » A Mlle Clairon (1765).

LUBERT (le président). « Je les brûlerais toutes (les tragédies), si je pouvais ; et cependant, j'ai encore la sottise d'en faire, comme le président Lubert jouait du violon à soixante-dix ans, quoiqu'il en jouât fort mal, et qu'il fût cependant le meilleur violon du Parlement. » Voltaire à l'abbé de Voisenon, le 23 février 1763.

La noblesse et la magistrature se piquaient de virtuosité, on l'a vu. Le président Lubert bravait, à ce qu'il semble, ces préventions attachées à l'instrument, dit « des laquais. »

Sa fille cultivait avec succès les beaux-arts, le chant surtout. Voltaire, qui l'appelait « Muse et Grâce, » lui adressa deux *Épîtres*, dont la pre-

[1] « Le cardinal de Richelieu avait déjà donné des ballets ; mais ils étaient sans goût, comme tout ce qu'on avait eu de spectacle avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danse à la perfection, n'avaient, dans la jeunesse de Louis XIV, que des danses espagnoles, comme la sarabande, la pavane, etc. » Note de Voltaire. Dans son *Molière musicien* (t. I, p. 399), Castil-Blaze rectifie une erreur de Voltaire, au sujet de Louis XIV dansant.

mière a pour objet de l'exhorter à aimer. La conclusion en est charmante :

Un faux préjugé nous abuse.
Chantez, et, s'il le faut, rimez :
Ayez tout l'esprit d'une Muse ;
Mais, si vous êtes Grâce, aimez.

LULLI (Jean-Baptiste), « né à Florence en 1633, amené en France à l'âge de quatorze ans, et ne sachant encore que jouer du violon, fut, dit Voltaire dans *le Siècle de Louis XIV*, le père de la vraie musique en France. Il sut accomoder son art au génie de la langue; c'était l'unique moyen de réussir. Il est à remarquer qu'alors la musique italienne ne s'éloignait pas de la gravité et de la noble simplicité que nous admirons encore dans les récitatifs de Lulli.

« Rien ne ressemble à ces récitatifs que le fameux motet de Luigi [1], chanté en Italie avec tant de succès, dans le dix-septième siècle, et qui commence ainsi :

Sunt breves mundi rosæ,
Sunt fugitivi flores...

« Il faut bien observer que, dans cette musique de pure déclamation, qui est la mélopée des anciens, c'est principalement la beauté naturelle des paroles qui produit la beauté du chant : on ne peut bien déclamer que ce qui mérite de l'être. C'est à quoi on se méprit beaucoup, du temps de Quinault et de Lulli. Les poëtes étaient jaloux du poëte, et ne l'étaient pas du musicien. Boileau reproche à Quinault :

.... ces lieux communs de morale lubrique,
Que Lulli réchauffa des sons de sa musique.

« Les passions tendres, que Quinault exprimait si bien, étaient, sous sa plume, la peinture vraie du cœur humain, bien plus qu'une morale lubrique. Quinault, par sa diction, échauffait encore plus la musique que l'art de Lulli n'échauffait ses paroles. Il fallait ces deux hommes et des acteurs, pour faire de quelques scènes d'*Atis*, d'*Armide* et de *Roland*, un spectacle tel que ni l'antiquité ni aucun peuple contemporain n'en

[1] Ce motet favori de Voltaire, on l'a déjà fait remarquer, est attribué à Carissimi. Voy. *Profession de Foi*, etc.

connut. Les airs détachés, les ariettes ne répondirent pas à la perfection de ces grandes scènes. Ces airs, ces petites chansons étaient dans le goût de nos noëls ; ils ressemblaient aux barcarolles de Venise ; c'était tout ce qu'on voulait alors. Plus cette musique était faible, plus on la retenait aisément ; mais, le récitatif est si beau, que Rameau n'a jamais pu l'égader. Il me faut des chanteurs, disait-il, et à Lulli des acteurs. Rameau a enchanté les oreilles, Lulli enchantait l'âme ; c'est un des grands avantages du siècle de Louis XIV, que Lulli ait rencontré un Quinault. »

Voilà ce qu'on peut lire, dans la nomenclature des *Artistes célèbres* du *Siècle de Louis XIV*. A un autre endroit du même livre [1], se trouve un éloge de Lulli qui mérite d'être reproduit :

« La musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitare et de théorbe, la plupart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût et par sa science. Il fut le premier, en France, qui fit des basses, des milieux et des fugues. On avait d'abord quelque peine à exécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a, de nos jours, mille personnes qui savent la musique, pour une qui la savait du temps de Louis XIII ; et l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville qui n'ait des concerts publics, et Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient alors toute la musique de la France.

« Les connaisseurs qui appartiennent à la musique et aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que, sur la fin du règne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danse ; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert. »

Ces mots : « des basses, des milieux et des fugues, » pourront sembler quelque peu suspects, sous la plume de Voltaire. Il est vrai qu'il n'a fait qu'abréger les lignes que Perrault consacre au même objet, d'une façon bien plus lucide : « Avant luy (Lulli), on ne considéroit que le chant du dessus, dans les pièces de violon ; la basse et les parties du milieu n'estoient qu'un simple accompagnement et un gros contrepoint, que ceux qui jouaient ces parties composoient le plus souvent comme ils l'entendoient, rien n'étant plus aisé qu'une semblable composition ; mais M. Lully a fait chanter toutes les parties presque aussi agréablement que le dessus ; il y a introduit des fugues admirables, et surtout des mouve-

[1] Au chapitre XXXIII.

ments tout nouveaux, et jusques-là presque inconnus à tous les maistres [1]. »

En parlant, dans ses *Mélanges littéraires*, de la comédie-ballet de *Pourceaugnac* [2], Voltaire fournit encore quelques renseignements sur Lulli :

« Ce fut à la représentation de cette comédie que la troupe de Molière prit, pour la première fois, le titre de *la Troupe du roi*. *Pourceaugnac* est une farce; mais il y a, dans toutes les farces de Molière, des scènes dignes de la haute comédie. Un homme supérieur, quand il badine, ne peut s'empêcher de badiner avec esprit. Lulli, qui n'avait point encore le privilége de l'Opéra, fit la musique du ballet de *Pourceaugnac* : il y dansa, il y chanta, il y joua du violon. Tous les grands talents étaient employés au divertissement du roi, et tout ce qui avait rapport aux beaux-arts était honorable. »

A propos des rigueurs exercées par le clergé contre les comédiens, Voltaire cite, entre autres, Lulli, comme ayant été excepté de la loi commune :

« Je suis sûr, dit-il, du salut de Jean-Baptiste Lulli, violon de Mademoiselle, musicien du roi, surintendant de la musique du roi, secrétaire du roi, qui joua dans *Cariselli* [3] et dans *Pourceaugnac*, et qui, de plus, était Florentin; celui-là est monté au ciel comme j'y monterai: cela est clair, car, il a un beau tombeau de marbre aux Petits-Pères... Quand on a chanté, à Saint-Jean de Latran ou à Saint-Pierre, une belle messe à grands chœurs et à quatre parties, et que vingt châtrés ont fredonné un motet, tout est dit; on va prendre, le soir, du chocolat à l'Opéra de Saint-Ambroise, et personne ne s'avise d'y trouver à redire. On se garde bien d'excommunier la signora Cuzzoni, la signora Faustina, la signora Barberini, encore moins le signor Farinelli, chevalier de Calatrava, et l'acteur de l'Opéra, qui a des diamants gros comme mon pouce [4]. »

MONDONVILLE (Jean-Joseph **Cassanea de**), compositeur. Voltaire écrit, en mars 1758, à l'abbé de Voisenon, qu'il appelle « l'évêque de Montrouge, » parce qu'il était souvent au château du duc de La Vallière à Montrouge, les lignes suivantes, à l'occasion de l'envoi, fait par ledit

[1] *Les Hommes illustres de France*, etc., article LULLI.

[2] Voir, pour les autres pièces de ce genre, au chapitre *l'Opéra*.

[3] Divertissement qui fut autrefois joué à la Cour, et qu'on intercala, en 1702, dans le ballet intitulé *les Fragments de Lulli*.

[4] *Dialogues et entretiens philosophiques. Conversation de M. l'intendant des Menus en exercice, avec M. l'abbé Grizel.*

abbé, de ce qu'il nommait son « motet » français : *Les Israëlites sur la montagne d'Oreb :* « Franchement, votre petit ouvrage est très bien fait et très lyrique. Mondonville doit vous avoir beaucoup d'obligation. » Il s'agit, au fond, d'un véritable oratorio modelé sur ceux d'Italie.

On sait déjà [1] que *Samson* était, au début, indifféremment destiné à Mondonville ou à Rameau.

Mondonville contribua, par le succès de son opéra français *Titon et l'Aurore*, au départ des Bouffons. Que l'on me permette, à ce sujet, deux lignes extraites d'une lettre de d'Alembert à Mme du Deffand (Paris, 17 janvier 1753) : « La musique française prend actuellement le dessus sur la musique italienne ; car l'opéra nouveau de Mondonville, quoique très médiocre, réussit beaucoup. »

Voltaire, pour le coup, n'écrivait plus à sa nièce : « Vous êtes seuls contre toute l'Europe. »

NOVERRE (Jean-George), célèbre chorégraphe. Voltaire lui a adressé trois lettres. La première, datée du 11 octobre 1763 [2], concerne les *Lettres sur la Danse et sur les Ballets*. Elle débute ainsi : « J'ai lu, monsieur, votre ouvrage de génie ; mes remercîments égalent mon estime. Votre titre n'annonce que la danse, et vous donnez de grandes lumières sur tous les arts. Votre style est aussi éloquent que vos ballets ont d'imagination. Vous me paraissez si supérieur dans votre genre, que je ne suis point du tout étonné que vous ayez essuyé des dégoûts qui vous ont fait porter ailleurs vos talents. Vous êtes auprès d'un prince qui en sent tout le prix... »

L'adresse : « à M. Noverre, pensionnaire du roi, maître des ballets de l'Empereur » rectifie deux assertions inexactes de Fétis. D'abord, Noverre ne fut point pensionné comme chorégraphe du roi de France, en 1780 ; ensuite, il fut attaché à l'empereur d'Autriche, avant 1770.

La deuxième lettre, écrite le 26 avril 1764, roule, à peu de choses près, sur le même sujet. La troisième épître, du 2 avril 1765, accuse réception de deux *Lettres sur Garrick*, dédiées, par le célèbre chorégraphe français, au patriarche de Ferney [3]. On y voit, sur les diverses résidences de Noverre, quelques informations peu connues, je pense :

[1] Voy. au chapitre *Ramisme*.

[2] Une édition de la *Correspondance générale* de Voltaire, que j'ai sous les yeux, assigne à cette lettre l'année 1760.

[3] Ces deux lettres renferment quelques renseignements sur Mlles Clairon, Dangeville, etc.

« Je reçois à l'instant une lettre de notre ministre à la Cour de Bavière ; il me dit que Garrick y est aussi, que l'électeur le fête et le comble de distinction... Notre ministre m'assure que Garrick court après vous, qu'il dirige sa route vers Louisbourg ; au nom de l'amitié, conduisez-le à Ferney, qu'il vienne y voir le vieux malade : le duc vous aime et m'estime. Il ne vous refusera pas un congé. Le plaisir de rassembler, en mon ermitage, le Roscius et le Pylade moderne, me rajeunira et fera disparaître mes infirmités. »

ORPHÉE. Il est assez curieux de connaître l'opinion de Voltaire, au sujet de ce personnage si discuté comme mythe ou comme réalité. L'auteur de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* penche pour cette dernière hypothèse :

« Orphée est un personnage aussi réel que Minos ; il est vrai que les marbres de Paros n'en font point mention : c'est probablement parce qu'il n'était pas né dans la Grèce proprement dite, mais dans la Thrace. Quelques uns ont douté de l'existence du premier Orphée, sur un passage de Cicéron, dans son excellent livre *de la Nature des Dieux*. Cotta, un des interlocuteurs, prétend qu'Aristote ne croyait pas que cet Orphée eût été chez les Grecs ; mais Aristote n'en parle pas dans les ouvrages que nous avons de lui. L'opinion de Cotta n'est pas d'ailleurs celle de Cicéron. Cent auteurs parlent d'Orphée ; les mystères qui portent son nom lui rendaient témoignage. Pausanias, l'auteur le plus exact qu'aient jamais eu les Grecs, dit que ses vers étaient chantés dans les cérémonies religieuses, de préférence à ceux d'Homère, qui ne vint que longtemps après lui. On sait bien qu'il ne descendit pas aux enfers ; mais cette fable même prouve que les enfers étaient un point de la théologie de ces temps reculés. »

En 1766, il écrit à Servan, avocat-général du Parlement de Grenoble : « Orphée, dites-vous, n'amollissait pas les pierres qu'il faisait danser, non ; mais il adoucissait les tigres : *Mulcentem tigres et agentem carmine quercus* (VIRGILE). »

Voy. aussi plus loin, à l'article RAMEAU.

PARFAICT (Claude), chronologiste théâtral, que Voltaire félicite au sujet d'un livre en voie d'impression, dont l'auteur lui avait adressé les premiers tomes. « Je vois que vous avez déterré trente mille pièces de théâtre, dit-il, sans compter celles qui paraîtront et disparaîtront avant que votre ouvrage soit achevé d'imprimer. Votre livre sera également utile aux amateurs des anciens et des modernes. On dira peut-être que,

parmi environ quarante mille ouvrages dramatiques, il n'y en a pas cent de véritablement bons ; mais il faut que le bon soit rare. Peut-être, dans quarante mille tableaux, n'y a-t-il pas plus de cent chef-d'œuvres.. [1]. »

PELLEMBERG (baron de), amateur de musique. Voltaire à l'impératrice de Russie, le 21 août 1772 : « Je vous annonce aujourd'hui un gentilhomme flamand, jeune, brave, instruit, sachant plusieurs langues, voulant absolument apprendre le russe, et être à votre service ; de plus, bon musicien. Il s'appelle le baron de Pellemberg. »

Il y revient le 11 décembre suivant : « Étant né trop tôt et ne pouvant être témoin de tout ce que fait ma grande impératrice, j'ai saisi l'occasion de lui envoyer ce jeune baron de Pellemberg, qui est un tiers d'allemand, un tiers de flamand et un tiers d'espagnol, et qui voulait changer ces trois tiers pour une totalité russe. »

Catherine lui répond, peu de temps après, par cette laconique information : « Votre baron de Pellemberg est à l'armée. »

Pour appeler son protégé « bon musicien, » Voltaire l'aura entendu, à son passage à Ferney, chanter quelque ariette en vogue, ou jouer quelque sonate préférée.

PÉLISSIER (Mlle), chanteuse de l'Opéra dont il a été question, au chapitre : *Profession de foi*, etc. On sait que, grâce aux libéralités du juif portugais Lopez, cette artiste avait acheté les joyaux de Mlle Le Couvreur. Pour assurer les succès de sa protégée à la scène, le juif lui prêta encore la meilleure part de ses diamants ; mais elle ne les rendit pas. De là procès. Le musicien Francœur avait déjà troublé, par une facétie, l'union des deux amants. Lopez, devant partir pour La Haye, essaya de brûler, au moyen du vitriol, le séduisant visage de la diva. On eut vent du projet, et l'émissaire chargé de l'exécuter fut brûlé vif. Le juif, condamné à la même peine, donnait à La Haye une fête pour célébrer celle qu'on lui faisait à Paris. On y chanta, entre autre couplets, celui-ci, où Voltaire reçoit un souvenir dont il n'avait, je pense, que faire :

Admirez combien on estime
Le coup d'archet plus que la rime !
Que Voltaire soit assommé,
Thémis se tait, la Cour s'en joue ;
Que Francœur ne soit qu'alarmé,
Le seul complot le mène à la roue.

[1] 31 juillet 1773.

PETIT-PAS (Mlle), cantatrice de l'Opéra, où elle débuta, en 1727, dans le rôle de Thisbé. « On ne parle, écrit Voltaire, le 3 novembre 1737, que du rossignol que chante Mlle Petit-Pas. » Il s'agit d'un air d'*Hippolyte et Aricie*, de Rameau, où l'artiste excellait. Toujours la même frivolité, dans le public parisien. Le rossignol de Mlle Petit-Pas, c'était probablement, pour ce public, l'ouvrage tout entier, lequel, en vérité, ne manquait pas de beautés instrumentales et harmoniques d'un genre inconnu jusqu'alors. « Paris, dit Voltaire dans la préface de son *Œdipe*, est plein de gens de bon sens, nés avec des organes insensibles à toute harmonie, et pour qui la musique n'est que du bruit. »

Selon Fétis, le mauvais accueil fait à *Hippolyte et Aricie* fut tel, qu'il fut à peine permis d'achever l'ouvrage. Comment se fait-il qu'ayant été représenté d'abord « le 1er octobre 1733, » on en parlait encore, selon Voltaire qui se trouvait alors à Paris, au commencement du mois suivant. Si la date erronnée de 1732, que donne Fétis pour la première de l'opéra de Rameau, était autre chose qu'une faute d'impression, la contradiction serait plus étonnante encore.

PURCELL (Henri), compositeur anglais, auquel Voltaire attribue dubitativement la musique d'une ode de Dryden : « Le vrai Pindare est Dryden, auteur de cette belle ode intitulée *la Fête d'Alexandre ou Alexandre et Thimothée*. Cette ode mise en musique par Purcell (si je ne me trompe), passe en Angleterre pour le chef-d'œuvre de la poésie la plus sublime et la plus variée, et je vous avoue que, comme je sais mieux l'anglais que le grec, j'aime cent fois mieux cette ode que tout Pindare. » Lettre à de Chabanon, du 9 mars 1772. Purcell, au contraire, jugea l'entreprise impraticable et y renonça résolûment. N'est-ce-pas Haendel que Voltaire devrait rappeler ici ? Il a composé, on le sait, sous le titre de *la Fête d'Alexandre*, une sorte de cantate erronément envisagée comme un oratorio, et qui peut-être n'est autre que l'*Ode* de Dryden. Elle fut mise en musique, par le dit Haendel, en 1742.

« De toutes les odes modernes, dit encore Voltaire, celle où règne le plus grand enthousiasme qui ne s'affaiblit jamais, et qui ne tombe ni dans le faux ni dans l'ampoulé, est le *Thimothée ou la Fête d'Alexandre*, par Dryden ; elle est encore regardée, en Angleterre, comme un chef-d'œuvre inimitable..... Cette ode fut chantée, et si on avait un musicien digne du poëte, ce serait le chef-d'œuvre de la poësie lyrique. »

Voltaire vise probablement, dans les dernières lignes citées, l'essai mal-

heureux fait, en 1711, par Thomas Clayton, et dont Hawkins parle, au chapitre CLVI de son *General History of Music.*

RAMEAU (Jean-Philippe), illustre musicien, au sujet duquel on a pu lire [1] les appréciations diverses formulées par Voltaire. J'aime à croire que les lignes suivantes, extraites du *Siècle de Louis XIV*, renferment l'opinion réfléchie et définitive de Voltaire sur l'auteur de *Castor et Pollux* :

« Après Lulli, tous les musiciens, comme Colasse, Campra, Destouches et les autres, ont été ses imitateurs, jusqu'à ce qu'enfin Rameau est venu, qui s'est élevé au-dessus d'eux par la profondeur de son harmonie, et qui a fait de la musique un art nouveau. »

Ce jugement équitable fera pardonner à Voltaire bien des réticences et bien des allusions perfides, à l'endroit de la musique lyrique de Rameau. A de Chabanon, Voltaire écrit encore ceci, le 2 septembre 1766 : « Je veux croire qu'Orphée était un grand musicien ; mais, s'il revenait parmi nous pour faire un opéra, je lui conseillerais d'aller à l'école de Rameau. »

L'*Épître à un ministre d'État* sur l'encouragement donné aux arts (1748), contenait d'abord :

> Tu sais de Melpomène animer les accents,
> De sa riante sœur chérir les agréments,
> Protéger de Rameau la profonde harmonie.

Dans une version subséquente, Rameau disparaît, pour cause de *Samson* ou de *Pandore* peut-être, et les trois vers se coordonnent ainsi :

> De Melpomène anime les accents,
> De sa riante sœur chéris les agréments,
> Anime le pinceau, le ciseau, l'harmonie.

Voltaire prend la défense de son collaborateur, dans les remarques sur une nouvelle édition de la prosodie [2] : « On dit de la musique du célèbre Rameau, l'honneur de notre siècle, qu'elle *ressemble à la course d'une vie grasse, et au galop d'une vache.* On s'exprime aussi ridiculement que l'on pense : *rem verba sequuntur*, et, à la honte de l'esprit humain, ces impertinences ont eu des partisans. »

S'agit-il ici d'une parente de Rameau ? « Une Mme Rameau, commis-

[1] Voir notamment au chapitre : *Ramisme.*

[2] Adressée à l'abbé d'Olivet ; voy. les *Mélanges littéraires.*

sionnaire à Dijon, s'est chargée de vous faire parvenir ce barbouillage. » Ces mots adressés à d'Argental, font allusion à un portrait en pastel du vieillard envoyé au bureau des coches à Dijon [1].

REBEL (François), musicien de l'Opéra et compositeur. Voy. BLAMONT (François COLIN DE).

RICCI (David), ou **RIZZIO**, célèbre luthiste né à Turin en 1540, et favori de Marie Stuart. « Il jouait bien des instruments, et avait une voix de basse agréable ; c'est d'ailleurs une preuve que les Italiens avaient l'empire de la musique, et qu'ils étaient en possession d'exercer leur art dans les Cours ; toute la musique de la reine d'Écosse était italienne. Une preuve plus forte que les Cours étrangères se servent de quiconque est en crédit, c'est que David Rizzio était pensionnaire du pape. Il contribua beaucoup au mariage de la reine, et ne servit pas moins à l'en dégoûter. » Rizzio fut tué « aux yeux de la reine, qui se mit en vain devant lui. » Voltaire est en tout d'accord ici avec les *Memoirs of sir James Melvil*, et avec la *Rerum scoticarum Historia* de Buchanan. Fétis omet une foule de particularités puisées, par Hawkins, dans ces deux auteurs estimables.

ROUSSEAU (Jean-Jacques), célèbre écrivain, qui fut aussi compositeur et musicographe. Au nombre des accusations de plagiat dont il fut l'objet, à l'occasion de son opéra *le Devin de Village*, il faut compter celle de Voltaire, qui affirme qu'on a trouvé la partition du *Devin* dans les papiers de Gaulthier, musicien de Marseille. Voltaire peut avoir tenu ce renseignement d'un des nombreux artistes avec lesquels il fut en relation, et, entr'autres, de Rameau, qui disait hautement que le littérateur genévois était de tout point incapable d'avoir composé la musique du *Devin*, bien qu'elle fût d'une extrême faiblesse et d'une incorrection révoltante [2].

En fait de contradictions imputées par Voltaire à Jean-Jacques, bornons-nous à signaler les suivantes :

[1] « On dit, mande Voltaire, le 8 octobre 1764, que tous les musiciens ont été à l'enterrement de Rameau, et qu'ils ont fait chanter un très beau *De Profundis*. Quand je mourrai, les poëtes feront contre moi des épigrammes que les dévots larderont de maudissons. » A Le Clerc de Montmerci. Ailleurs, je lis : « Celui qui joua le premier du violon, fut regardé comme un demi-dieu, et Rameau n'a eu que des ennemis. »

[2] *Molière musicien*, t. II, p. 414. L'opinion de Grétry n'est pas moins caractéristique.

Cet étourdi souvent a barbouillé
De plats romans, de fades comédies,
Des opéras, de minces mélodies ;
Puis, il condamne, en style entortillé,
Les opéras, les romans, les spectacles [1].

ROYER (Joseph-Nicolas-Pancrace), compositeur. Laugier, dans le *Sentiment d'un Harmoniphile*, consacre à ce musicien, dont Voltaire fit tour à tour l'éloge et la satire, une notice d'où il résulte que ledit musicien eut pour père un gentilhomme de Bourgogne, et non qu'il vit le jour en Bourgogne, comme le veut Fétis. On a encore, entre autres renseignements sur Royer, la note fournie par Durey de Noinville, dans son *Histoire de l'Académie royale de musique*, t. II, p. 45 et 46. Voyez aussi, plus haut, au chapitre VI, p. 115, les informations diverses concernant ce collaborateur de Voltaire.

SALLÉ (Mlle), danseuse de l'Opéra. Voltaire lui consacra plusieurs madrigaux, au nombre desquels je citerai celui-ci :

De tous les cœurs et du sien la maîtresse,
Elle alluma des feux qui lui sont inconnus ;
De Diane c'est la prêtresse
Dansant sous les traits de Vénus.

Castil-Blaze dit, à ce propos, d'après le *Répertoire dramatique* (1811, t. VIII) : « Ce bon M. de Voltaire fut assez ingénu pour croire aux mœurs austères de Mlle Sallé, et pour élever des monuments littéraires à la Diane des coulisses. Ses madrigaux sont restés, et les épigrammes pleines de sel du parti de l'opposition ne sont aujourd'hui connues que des érudits. D'ailleurs, oserait-on citer une pièce de vers qui peut faire douter de la vertu d'une jolie femme, d'une ballerine surtout [2] ? »

J'ai donné, à l'article CAMARGO (Mlle), le parallèle tracé par Voltaire entre la Sallé et la dite Camargo.

[1] *La guerre civile de Genève*, IIme chant.

[2] *Académie impériale de musique*, t. I, p. 120, où il renvoie à *Molière musicien*, t. II, p. 32. La Sallé, cantatrice et danseuse, est encore l'objet de quelques lignes, dans ce dernier livre, t. II, p. 381 et 384.

Mlle Sallé était à Londres en novembre 1730. Voltaire l'y fit protéger de son mieux, en la recommandant, entr'autres, à la duchesse de Queensbury « sans contredit la personne la plus capable de lui ameuter une faction considérable. » Cette dame, il est vrai, n'était pas, « trop bien à la Cour. » Mais Mlle Sallé était faite « pour réunir tous les partis. »

Dans la lettre à Thiriot, d'où j'extrais ces particularités, Voltaire s'écrie : « Que ne puis-je être à Londres, cet hiver ! Je n'aurais d'autre occupation que d'y servir les grâces et la vertu. » La Sallé se trouvait encore à Londres, au mois de mai 1731. En adressant à Thiriot son poëme sur la mort d'Adrienne Lecouvreur, où il rend, en même temps, justice à Mlle Sallé, Voltaire ajoute à sa missive : « Recevez mes compliments sur les succès flatteurs de votre héroïne. »

L'admirateur de la Sallé lui consacre encore ces vers :

Sallé, dont Terpsichore avait conduit les pas,
Fit sentir la mesure et ne la marqua pas.

Thiriot, l'ami de la Sallé, ayant demandé à Voltaire de faire paraître quelques versiculets, dédiés à la reine de la danse, en même temps que l'*Anti-Pascal*, le poëte s'y refusa, en ces termes : « A l'égard de la petite pièce de vers à Mlle Sallé, je pense qu'il faut sacrifier aussi dans un ouvrage tel que celui-ci, où les choses philosophiques l'emportent beaucoup sur celles d'agrément, et où la littérature n'est traitée que comme un objet d'érudition. De plus, la petite épître à Mlle Sallé, ayant déjà été imprimée, pourquoi la donner encore dans un ouvrage qui n'est pas fait pour elle ? »

La voici intégralement, à raison des renseignements biographiques qu'elle renferme :

A Mlle SALLÉ. — 1738.

Les Amours, pleurant votre absence,
Loin de nous s'étaient envolés ;
Enfin les voilà rappelés
Dans le séjour de leur naissance.
Je les vis ces enfants ailés
Voler en foule sur la scène.
Pour y voir triompher leur reine,
Les états furent assemblés.
Tout avait déserté Cythère,
Le jour, le plus beau de vos jours,
Où vous reçûtes de leur mère
Et la ceinture et les atours.

Dieux ! quel fut l'aimable concours
Des Jeux qui, marchant sur vos traces
Apprirent de vous pour toujours
Ces pas mesurés par les Grâces,
Et composés par les Amours !
Des Ris l'essaim vif et folâtre
Avait occupé le théâtre
Sous les formes de mille amants ;
Vénus et ses nymphes, parées
De modernes habillements,
Des loges s'étaient emparées.
Un tas de vains perturbateurs,
Soulevant les flots du parterre,
A vous, à vos admirateurs
Vint aussi déclarer la guerre.
Je vis leur parti frémissant,
Forcé de changer de langage,
Vous rendre, en pestant, leur hommage,
Et jurer en applaudissant.
Restez, fille de Terpsicore ;
L'Amour est las de voltiger ;
Laissez soupirer l'étranger,
Brûlant de vous revoir encore.
Je sais que, pour vous attirer,
Le solide Anglais récompense
Le mérite errant que la France
Ne fait tout au plus qu'admirer.
Par sa généreuse industrie,
Il veut en vain vous rappeler ;
Est-il rien qui doive égaler
Le suffrage de sa patrie ?

TOURON. S'agit-il, dans ces lignes, datées de Lausanne le 25 octobre 1757, d'un poëte-musicien réel ou imaginaire ?

« Dans un de mes rêves, je soupais avec M. Touron, qui faisait les paroles et la musique des vers qu'il nous chantait. Je lui fis ces quatre vers dans mon songe :

Mon cher Touron, que tu m'enchantes
Par la douceur de tes accents !
Que tes vers sont doux et coulants !
Tu les fais comme tu les chantes [1]. »

A part la rencontre de *doux* et de *douceur*, on a encore la dissonance affreuse de *chan* et *cen* à la fin des deux premiers vers. Mais, ce n'est

[1] *Dictionnaire philosophique ;* SOMNAMBULE, section IV.

pas comme modèle de poésie que je cite ce quatrain. Mon but est de provoquer, sur l'inconnu Touron, l'attention des biographes spéciaux.

TRAETTA (Thomas), compositeur italien, qui séjourna à la Cour de Catherine II, impératrice de Russie. Dans la correspondance de cette souveraine avec Voltaire, je remarque, à la date du 2-13 décembre 1770, quelques lignes relatives à un divertissement à quatre orchestres composé par Traetta, à l'occasion d'une mascarade des *Quatre Saisons* et des *Douze Mois* de l'année :

« Sur les niches (de la salle), dit-elle, on avait pratiqué une galerie qui régnait autour de la salle, et sur laquelle il y avait, outre la foule des masques, quatre orchestres. Lorsqu'on fut à table, les Quatre Saisons, qui avaient suivi Apollon, se mirent à danser un ballet avec leur suite ; puis, arriva Diane avec ses nymphes. Lorsque le ballet fut fini, la musique, composée par Traïetto pour cette fête, se fit entendre, et les masques entrèrent... » Cet ouvrage de Traetta a-t-il été imprimé ?

TRAVENOL (Louis), musicien de l'Opéra, qui lança contre Voltaire deux écrits violents, l'un en prose : *Discours prononcé à la porte de l'Académie, par M. le directeur à M****, l'autre en vers : *Triomphe poétique.* Avec sa légèreté habituelle, Voltaire s'en prit à la fois à Travenol père et fils, et eut à soutenir un procès en dommages-intérêts intenté par le père du coupable, qui, ayant été appréhendé au corps, subit plusieurs jours de détention au For-l'Évêque, et finit par obtenir du Parlement, la réparation du mal qui lui avait été occasionné injustement. Les mémoires publiés et les discours prononcés devant les tribunaux et le Parlement en faveur de Travenol père et fils, en cette occasion, ne remplissent pas moins de 150 pages des *Volteriana.* Les pamphlets de Louis Travenol sont soigneusement décrits, au tome IX de la *France littéraire* de Quérard.

Cette dernière note, ainsi que deux autres, ont simplement rapport avec Voltaire. J'ai tenu à ne pas les séparer des informations émanant de l'écrivain lui-même, pour obtenir une série aussi complète que possible de faits constituant en quelque sorte l'atmosphère musical où il se mouvait. Peut-être s'y rattacheront-elles un jour plus directement, grâce à la découverte de quelque écrit nouveau du célèbre polygraphe.

XIV. — **Esprit et raison.**

« Esprit et raison ! » c'est bien le titre que réclamait ce paragraphe final. Voltaire a laissé, en effet, de nombreuses pièces de prose et de poésie, où, tout en se livrant à un aimable badinage, il parle au bon sens du lecteur et l'amène, en quelque sorte, à bafouer avec lui l'abus dénoncé sous forme de plaisanterie. *Castigat ridendo.* Quelques-unes touchent, de près ou de loin, à la musique.

Le contingent fourni à la légende ou à l'histoire proprement dite, est assez mince. Il ne comprend, tout au plus, que des faits compilés dans des livres peu accrédités. Voici, par exemple, ce que Voltaire rapporte de la fameuse *chanson de Roland :* « Les anciennes chroniques nous apprennent qu'au premier rang de l'armée normande, un écuyer, nommé Taillefer, monté sur un cheval armé, chanta la *chanson de Roland*, qui fut si longtemps dans la bouche des Français, sans qu'il en soit resté le moindre fragment. Ce Taillefer, après avoir entonné la chanson que les soldats répétaient,

se jeta le premier parmi les Anglais, et fut tué [1]. » Puis, c'est tout.

La fête, dite *de l'Ane*, ne lui suggère que les lignes insignifiantes ci-après : « La fête de Vérone s'établit ; elle passa de Vérone dans les autres pays ; elle fut surtout célébrée en France ; on chanta la prose de l'Ane à la messe :

Orientis partibus
Aventabit asinus
Pulcher et fortissimus.

« Une fille, représentant la sainte Vierge allant en Égypte, montait sur un âne, et, tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession. Le prêtre, à la fin de la messe, au lieu de dire : *Ite, missa est*, se mettait à braire trois fois de toute sa force, et le peuple répondait en chœur.

« Nous avons des livres sur la fête de l'Ane et sur celles des Fous ; il peuvent servir à l'histoire universelle de l'esprit humain [2]. »

[1] *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations. Conquête de l'Angleterre*, chapitre XLII. Un exemple encore, emprunté au chapitre XVIII du même ouvrage, et relatif à la musique religieuse en France au temps de Charlemagne :

« Il y avait des chantres dans les églises de France, et, ce qui est à remarquer, c'est qu'ils s'appelaient *chantres gaulois*. La race des conquérants francs n'avait cultivé aucun art. Ces Gaulois prétendaient, comme aujourd'hui, disputer du chant avec les Romains. La musique grégorienne, qu'on attribue à saint Grégoire, surnommé *le Grand*, n'était pas sans mérite, et avait quelque dignité dans sa simplicité. Les chantres gaulois, qui n'avaient point l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant, et prétendaient l'avoir embelli. Charlemagne, dans un de ses voyages en Italie, les obligea de se conformer à la musique de leurs maîtres. Le pape Adrien leur donna des livres de chant notés, et deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un dans Metz, l'autre dans Soissons. Il fallut encore envoyer des orgues de Rome. » Voyez, sur cette intéressante question à peine effleurée ici, le curieux document contemporain que Rousseau publie, avec une traduction, dans son *Dictionnaire de musique*, à l'article PLAIN-CHANT.

[2] *Dictionnaire philosophique*, au mot ANE. *De l'Ane de Vérone.*

Pour les facéties, pures et simples, un seul spécimen suffira. Il est emprunté à la jeunesse de Voltaire, logé, en 1733, à Paris, dans une ruelle étroite et sale, appelée « rue du Long-Pont, » chez un marchand de grain, vis-à-vis du portail de Saint-Gervais. Il avait écrit à de Cideville : « Je suis enfin vis-à-vis ce beau portail, dans le plus vilain quartier de Paris, dans la plus vilaine maison, plus étourdi du bruit des cloches qu'un sacristain ; mais, je ferai tant de bruit avec ma lyre, que le bruit des cloches ne sera plus rien pour moi. »

Sa lyre lui inspira quatre vers, imités du latin de Santeuil, et qui eurent une grande vogue, à leur apparition :

Persécuteurs du genre humain,
Qui sonnez sans miséricorde,
Que n'avez-vous au cou la corde
Que vous tenez en votre main [1].

Je remarquerai ici que ce quatrain a été supprimé, j'ignore pourquoi, dans la plupart des éditions. Je lui préfère de beaucoup les épigrammes du genre de celle que Voltaire décocha contre Fréron.

La tragédie de *Tancrède* fut, on le sait, un des plus grands succès du poëte. Ce succès effaroucha son ennemi impitoyable, qui fit, à cette occasion, une interminable élégie, où, en critiquant l'auteur et ses interprètes, il déplorait avec amertume la décadence de l'art dramatique. Voltaire riposta par une saillie des plus mordantes. Il fit imprimer *Tancrède* avec une estampe, où l'on voit un

[1] Dans ses *Adieux à la vie* (1778), il se ressouvient des timbres d'église :

Vainement, en cérémonie,
Avec sa clochette arrivait
L'attirail de la sacristie....

âne braire devant une lyre suspendue à un arbre, et, sous cette estampe, on lit :

— Que veut dire
Cette lyre ?
— C'est Melpomène ou Clairon.
— Et ce monsieur qui soupire
Et fait rire,
N'est-ce pas Martin Fréron ?

Et la jolie, la célèbre épigramme à l'adresse des grands ? Grétry avait fait représenter sans succès son opéra *le Jugement de Midas*, devant une nombreuse assemblée de seigneurs. La pièce fut très applaudie, quelques jours après, sur le théâtre de Paris. Pour consoler Grétry de la décision des gens de Cour, qui s'étaient opposés à ce que son ouvrage fût joué à Versailles, Voltaire lui fit remettre, par Mme Denis, le quatrain suivant :

La Cour a sifflé tes talents,
Paris applaudit tes merveilles ;
Grétry, les oreilles des grands
Sont souvent de grandes oreilles.

Il en existe une variante, ainsi conçue :

La Cour a dénigré tes chants,
Dont Paris a dit des merveilles ;
Grétry, les oreilles des grands
Sont souvent de grandes oreilles.

Ces deux pièces comportent, au fond, un enseignement, elles visent à un but. Ce but est plus apparent, dans les contes qu'on va lire. Il ressort de chaque ligne, il touche même à de hautes questions morales ou sociales. Il s'agit de deux épisodes de *Zadig*. Voici le premier :

« Il venait, tous les jours, des plaintes à la Cour contre l'itimadoulet de Médie, nommé Irax. C'était un grand seigneur dont le fond n'était pas mauvais, mais qui était corrompu par la vanité et par la volupté. Il souffrait rarement qu'on lui parlât, et jamais qu'on l'osât contredire. Les paons ne sont pas plus vains, les colombes ne sont pas plus voluptueuses, les tortues ont moins de paresse; il ne respirait que la fausse gloire et les faux plaisirs. Zadig entreprit de le corriger.

« Il lui envoya, de la part du roi, un maître de musique avec douze voix et vingt-quatre violons, un maître d'hôtel avec six cuisiniers et quatre chambellans, qui ne devaient pas le quitter. L'ordre du roi portait que l'étiquette suivante serait inviolablement observée, et voici comment les choses se passèrent :

« Le premier jour, dès que le voluptueux Irax fut éveillé, le maître de musique entra, suivi des voix et des violons; on chanta une cantate qui dura deux heures, et, de trois minutes en trois minutes, le refrain était :

Son mérite est extrême.
Que de grâces, que de grandeur!
Ah! combien monseigneur
Doit être content de lui-même!

« Après l'exécution de la cantate, un chambellan lui fit une harangue de trois quarts d'heure, dans laquelle on le louait expressément de toutes les bonnes qualités qui lui manquaient. La harangue finie, on le conduisait à table au son des instruments. Le dîner dura trois heures; dès qu'il ouvrit la bouche pour parler, le premier chambellan dit : il aura raison. A peine eut-il prononcé quatre paroles, que le second chambellan s'écria : il a raison. Les deux autres

chambellans firent de grands éclats de rire des bons mots qu'Irax avait dits ou qu'il avait dû dire. Après dîner, on lui répéta la cantate.

« Cette première journée lui parut délicieuse : il crut que le roi des rois l'honorait selon ses mérites ; la seconde lui parut moins agréable ; la troisième fut gênante ; la quatrième fut insupportable ; la cinquième fut un supplice. Enfin, outré d'entendre toujours chanter : Ah ! combien monseigneur doit être content de lui-même ! d'entendre toujours dire qu'il avait raison, et d'être harangué chaque jour à la même heure, il écrivit en Cour pour supplier le roi qu'il daignât rappeler ses chambellans, ses musiciens, son maître d'hôtel ; il promit d'être désormais moins vain et plus appliqué ; il se fit moins encenser, eut moins de fêtes, et fut plus heureux ; car, comme dit Sadder, toujours du plaisir n'est pas du plaisir. »

C'est, entre autres, la condamnation de la musique officielle, des cantates officielles, et de toute la kyrielle des vivats salariés qui retentissent encore dans certains palais, comme si les habitants des Cours n'avaient pas fait un centimètre de progrès, depuis tantôt un siècle que le charmant conte oriental de *Zadig* a été écrit. L'autre épisode tend à faire envisager la musique, ou mieux la danse, comme servant à démasquer certains fonctionnaires malhonnêtes, puisant à pleines mains dans les caisses de l'État, comme dans leur propre bourse. Cela est gai, vif, original.

« Le roi Nabussan confia sa peine au sage Zadig. Vous qui savez tant de belles choses, lui dit-il, ne sauriez-vous point le moyen de me faire trouver un trésorier qui ne me vole point ? Assurément, répondit Zadig, je sais une façon infaillible de vous donner un homme qui ait les mains nettes. Le roi charmé lui demande, en l'embrassant, comment il

faillait s'y prendre. Il n'y a, dit Zadig, qu'à faire danser tous ceux qui se présenteront pour la dignité de trésorier, et celui qui dansera avec le plus de légèreté sera infailliblement le plus honnête homme. Vous vous moquez, dit le roi ; voilà une plaisante façon de choisir un receveur de mes finances. Quoi ! vous prétendez que celui qui fera le mieux un entrechat, sera le financier le plus intègre et le plus habile ? Je ne vous réponds pas qu'il sera le plus habile, répondit Zadig, mais, je vous assure que ce sera indubitablement le plus honnête homme....

« Le jour même, il fit publier, au nom du roi, que tous ceux qui prétendaient à l'emploi de haut receveur des deniers de sa grâcieuse majesté Nabussan, fils de Nussanab, eussent à se rendre, en habit de soie légère, le premier de la lune du crocodile, dans l'antichambre du roi. Il s'y rendirent au nombre de soixante et quatre. On avait fait venir des violons dans un salon voisin ; tout était préparé pour le bal ; mais la porte de ce salon était fermée, et il fallait, pour y entrer, passer par une petite galerie assez obscure. Un huissier vint chercher et introduire chaque candidat, l'un après l'autre, par ce passage dans lequel on le laissait seul quelques minutes. Le roi, qui avait le mot, avait étalé tous ses trésors dans cette galerie.

« Lorsque tous les prétendants furent arrivés dans le salon, sa Majesté ordonna qu'on les fit danser. Jamais on ne dansa plus pesamment et avec moins de grâce ; ils avaient tous la tête baissée, les reins courbés, les mains collées à leurs côtés. Quels fripons ! disait tout bas Zadig. Un seul d'entre eux formait des pas avec agilité, la tête haute, le regard assuré, les bras étendus, le corps droit, le jarret ferme. Ah ! l'honnête homme, le brave homme ! disait Zadig. Le roi embrassa ce bon danseur, le déclara trésorier,

et tous les autres furent punis et taxés avec la plus grande justice du monde, car chacun avait rempli ses poches, et pouvait à peine marcher. Le roi fut fâché, pour la nature humaine, que de ces soixante et quatre danseurs, il y eût soixante et trois filous. »

Quel esprit incisif et gausseur dans ces simples lignes de l'*Homme aux quarante écus* : « Un autre proposa, — à l'audience de M. le contrôleur général — d'établir l'impôt unique sur les chansons et sur le rire, attendu que la nation était la plus gaie du monde, et qu'une chanson la consolait de tout. Mais, le ministre observa que, depuis quelques temps, on ne faisait plus guère de chansons plaisantes, et il craignit que, pour échapper à la taxe, on ne devînt trop sérieux. »

Et ces versiculets allégoriques, où, pour emprunter une des expressions favorites de Voltaire, « la raison parle avec harmonie ? » Ils sont adressés à un certain Clément de Montpellier, pour l'exhorter à ne pas abandonner la poësie pour la physique :

Un certain chantre abandonnait sa lyre ;
Nouveau Képler, un télescope en main,
Lorgnant le ciel, il prétendit y lire,
Et décider sur le vide et le plein.
Un rossignol, du fond d'un bois voisin,
Interrompit son morne et froid délire ;
Ses doux accents l'éveillèrent soudain,
(A la nature il faut qu'on se soumette)
Et l'astronome, entonnant un refrain,
Reprit sa lyre et brisa sa lunette.

Et cette autre petite pièce symbolique, non moins piquante, non moins imagée ? Je l'emprunte aux *Deux siècles*, que tout le monde devrait savoir par cœur :

Jadis, en sa volière, un riche curieux
Rassembla des oiseaux le peuple harmonieux.
Le chantre de la nuit, le serin, la fauvette,
De leurs sons enchanteurs égayaient sa retraite ;
Il eut soin d'écarter les lézards et les rats ;
Ils n'osaient approcher : ce temps ne dura pas.
Un nouveau maître vint ; ses gens se négligèrent,
La volière tomba, les rois s'en emparèrent ;
Ils dirent aux lézards : illustres compagnons,
Les oiseaux ne sont plus, et c'est nous qui régnons.

Recueillons, en passant, une drôlerie qui ne sera point déplacée ici. Voltaire avait cru, un instant, à la nouvelle de la mort de son ami Formont, vrai chantre mélodieux celui-là, amateur de musique, poëte distingué et philosophe aimable. Vite il lui consacre un sixtain mi-plaintif mi-badin, sorte d'épitaphe-épigramme, qu'il adressa, de Cirey, à de Cideville, précédée de ces mots : « Nous [1] n'avons point entendu parler de Formont depuis qu'il est à la suite de Plutus :

Il est mort, le pauvre Formont :
Il a quitté le double mont.
Musique, vers, philosophie,
Plutus lui a fait tout renier.
Pleurez, Erato, Polymnie,
Chapelle [2] s'est fait sous-fermier. »

Un post-scriptum explique tout : « Nous recevons, dans le moment, une lettre de lui ; ainsi, nous nous rétractons. Elle est datée de la campagne :

Quand cette lettre fut écrite
D'un style si vif et si doux,
Sans doute il était près de vous ;
Il a repris tout son mérite. »

[1] C'est-à-dire Mme du Châtelet et Voltaire.
[2] Poëte galant d'un talent médiocre.

Que dites-vous de l'idylle madrigalesque adressée à de Cideville, en réponse à l'envoi d'un libretto d'opéra : *Daphnis et Chloé* [1], facturé par ce dernier ? Cela est d'une finesse de touche incomparable ; cela est rempli de ce qu'on pourrait appeler les pattes de mouches de la pensée, et de ce que Voltaire créait en se jouant :

Lorsque la divine Émilie
A l'ombre des bois entendit
Cette élégante bergerie,
Où l'ignorant Daphnis languit
Près de son innocente amie,
Où le dieu d'amour s'applaudit
De leur naïve sympathie,
Où des Jeux la troupe choisie
Danse avec eux et leur sourit,
Où sans art, sans coquetterie,
Le sentiment règne et bannit
Ce qu'on nomme galanterie,
Où ce qu'on pense et ce qu'on dit
Est rendu sans afféterie ;
Alors notre belle Émilie
Soupira tendrement et dit :
« Si les innocents que conduit
La nature simple et sauvage
Ont tant de tendresse en partage,
Que feront donc les gens d'esprit ? »

Je veux laisser suivre quelques anecdotes exclusivement musicales, avant d'en arriver à l'apologue où Voltaire, sans le savoir peut-être, s'élève à des considérations philosophiques très remarquables, et qui forment, en quelque sorte, la conclusion morale de ce livre. Voltaire affectionnait l'anecdote. Il en a parsemé ses ouvrages. Grâce à un mer-

[1] Voy. *Notes biographiques*, au nom BLAVET.

veilleux esprit d'observation, il avait meublé sa mémoire d'une foule de petits faits amusants et instructifs, que tant d'autres écrivains négligent ou dédaignent. Il savait les raconter avec un charme irrésistible. Pour cela, quelques mots lui suffisaient.

En voici une : « J'ai ouï dire, au cardinal de Fleury, que Louis XIV lui avait un jour demandé ce qu'était le prince *Quemadmodum*, mot sur lequel un musicien, dans un motet [1], avait prodigué, selon leur (?) coutume, beaucoup de travail. Le roi avoua, à cette occasion, qu'il n'avait presque jamais rien su de cette langue (le latin). »

Une autre : « La Fontaine, qui a tant embelli la vérité dans plusieurs de ses fables, fit de très mauvais vers contre Furetière, qui le lui rendit bien. Il en fit de fort médiocres contre Lulli, qui n'avait jamais voulu mettre en musique son détestable opéra de *Daphné*, et qui se moqua de son opéra et de sa satire : « J'aimerais mieux, dit-il, mettre en musique sa satire que son opéra. »

Une troisième, toute brève : « Lulli dit un jour à un page, pendant qu'il tonnait : Mon ami, fais le signe de la croix, car tu vois bien que j'ai les deux mains occupées. »

Une dernière : « Moghières, riche banquier à Paris, ayant été chargé de faire composer une marche pour un des régiments de Charles XII, s'adressa au musicien Mouret [2]. La marche fut exécutée chez le banquier, en présence de ses amis, tous grands connaisseurs. La musique fut trouvée détestable. Mouret remporta sa marche, et l'inséra dans un opéra qu'il fit jouer. Le banquier et ses amis allèrent à son opéra : la marche fut très applaudie.

[1] Plusieurs motets du temps ont été adaptés à ces paroles : « Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum. »

[2] Voy. *Notes biographiques*.

Eh ! voilà ce que nous voulions, dirent-ils à Mouret ; que ne nous donniez-vous une pièce dans ce goût-là ? — Messieurs, c'est la même. »

Voltaire avait dit, à diverses reprises : apprenez la musique ; c'est un élément de civilisation. « *Panem et circenses*, écrit-il notamment dans son *Dictionnaire philosophique*, est la devise de tous les peuples. Au lieu de tuer tous les Caraïbes, il fallait peut-être les séduire par des spectacles, par des funambules, des tours de gibecière et de la musique. On les eût aisément subjugués [1]. » Il développe et complète cette idée, dans le dialogue suivant, qu'il place à Siam :

« André Destouches était un musicien très agréable dans le beau siècle de Louis XIV [2], avant que la musique eût été perfectionnée par Rameau, et gâtée par ceux qui préfèrent la difficulté surmontée au naturel et aux grâces.

« Avant d'avoir exercé ses talents, il avait été mousquetaire, et, avant d'être mousquetaire, il fit, en 1688, le voyage de Siam avec le jésuite Tachard, qui lui donna beaucoup de marques particulières de tendresse, pour avoir un amusement sur le vaisseau ; et Destouches parla toujours avec admiration du père Tachard, le reste de sa vie.

« Il fit connaissance à Siam avec un premier commis du Barcalon. Ce premier commis s'appelait Croutef. Et il mit

[1] De là cette sanglante satire dans *Candide* : « L'exempt expliqua de quoi il s'agissait. Ah ! les monstres ! s'écria Candide. Quoi de telles horreurs chez un peuple qui danse et qui chante ? Ne pourrai-je sortir au plus vite de ce pays où des singes agacent des tigres ? » Que signifie, après cela, l'assertion de Grétry : « J'ai vu Voltaire de près. Aimait-il la musique ? Assez ; mais ce n'était ni comme poëte, ni comme historien, ni comme philosophe qu'il l'aimait ; c'était avec ce qui lui restait d'instinct. » Comme philosophe, bien certainement.

[2] A part quelques variantes, ces détails de la vie d'André Destouches sont conformes à ceux qui donnent les biographes. Voy. *Notes biographiques*.

par écrit la plupart des questions qu'il avait faites à Croutef, avec les réponses de ce Siamois. Les voici telles qu'on les a trouvées dans ses papiers :

« André Destouches. Combien avez-vous de soldats..? »

A cette demande succèdent d'autres questions sur les talapoins, les finances, la jurisprudence, la torture, etc., questions qui vont admirablement à leur adresse, et qui sont suivies de réponses piquantes; celle-ci, par exemple :

« Croutef. Les peuples de Lao, nos voisins, n'admettent ni la question, ni les peines arbitraires, ni les coutumes différentes, ni les horribles supplices qui sont parmi nous en usage ; mais aussi nous les regardons comme des barbares qui n'ont aucune idée d'un bon gouvernement. Toute l'Asie convient que nous dansons beaucoup mieux qu'eux, et que, par conséquent, il est impossible qu'ils approchent de nous en jurisprudence, en commerce, en finances, et surtout dans l'état militaire...

« André Destouches, qui était un peu distrait, comme le sont tous les musiciens, répondit au Siamois que la plupart des airs qu'il venait de chanter lui paraissaient un peu discordants, et voulut s'informer à fond de la musique siamoise; mais Croutef, plein de son sujet, et passionné pour son pays, continua en ces termes :

« Il importe peu que nos voisins, qui habitent par delà nos montagnes, aient de meilleure musique que nous et de meilleurs tableaux, pourvu que nous ayons toujours des lois sages et humaines. C'est dans cette partie que nous excellons:

« Par exemple... Si un homme a volé adroitement trois ou quatre cents pièces d'or, nous le respectons et nous allons dîner chez lui; mais, si une pauvre servante s'approprie maladroitement trois ou quatre pièces de cuivre qui

étaient dans la cassette de sa maîtresse, nous ne manquons pas de tuer cette servante en place publique...

« André Destouches. Voilà ce qui est tout à fait harmonieux, cela fait un bon concert.

Croutef. Pour faire connaître notre profonde sagesse, sachez que notre base fondamentale consiste à reconnaître pour notre souverain, à plusieurs égards, un étranger tondu qui demeure à neuf cent mille pas de nous.... Où est le temps, l'heureux temps où ce tondu faisait égorger une moitié de la nation par l'autre, pour décider si Sammonodocon avait joué au cerf-volant ou au trou-madame, s'il s'était déguisé en éléphant ou en vache, s'il avait dormi trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté droit ou sur le gauche? Ces grandes questions, qui tiennent si essentiellement à la morale, agitaient alors tous les esprits; elles ébranlaient le monde ; le sang coulait pour elles ; on massacrait les femmes sur les corps de leurs maris ; on écrasait leurs petits enfants sur la pierre, avec une dévotion, une onction, une componction angélique. Malheur à nous, enfants dégénérés de nos pieux ancêtres, qui ne faisons plus ces saints sacrifices ! Mais, au moins, il nous reste, grâces au ciel, quelques bonnes âmes qui les imiteraient, si on les laissait faire.

« André Destouches. Dites-moi, je vous prie, monsieur, si vous divisez à Siam le ton majeur en deux comma et deux semi-comma, et si le progrès du son fondamental se fait par 1, 3 et 9.

« Croutef. Par Sammonocodom, vous vous moquez de moi. Vous n'avez point de tenue ; vous m'avez interrogé sur la forme de notre gouvernement, et vous me parlez de musique.

« André Destouches. La musique tient à tout ; elle était

le fondement de toute la politique des Grecs. Mais, pardon; puisque vous avez l'oreille dure, revenons à notre propos. Vous disiez donc que pour faire un accord parfait...

« Croutef. Je vous disais qu'autrefois le Tartare tondu prétendait disposer de tous les royaumes de l'Asie, ce qui était fort loin de l'accord parfait ; mais, il en résultait un grand bien ; on était plus dévot à Sammonodocon et à son éléphant que de nos jours, où tout le monde se mêle de prétendre au sens commun avec une indiscrétion qui fait pitié. Cependant tout va ; on se réjouit, on danse, on joue, on dîne, on soupe, on fait l'amour : cela fait frémir tous ceux qui ont de bonnes intentions.

« André Destouches. Et que voulez-vous de plus? Il ne vous manque qu'une bonne musique. Quand vous l'aurez, vous pourrez hardiment vous dire la plus heureuse nation de la terre. »

Cet entretien doit être de 1766, où son auteur se démenait pour le procès Calas et Sirven. Le sens vrai, je crois, en est : « Pour avoir un bon gouvernement, un gouvernement humain, faites fleurir la musique, qui, dans l'antiquité, formait la base de toute la politique des Grecs. On immole, à Siam, des gens pour des vétilles. La musique, art essentiellement civilisateur, adoucira vos mœurs. »

Un poëte allemand l'affirme :

Boese Menschen haben keine Lieder.

C'est-à-dire : « L'homme pervers ne chante point. » Terpandre, dans *la Vie de Lycurgue*, le remarque aussi :

C'est où fleurit musicale harmonie,
Où règne aussi justice plantureuse.

Et Molière, cet observateur si sagace, ne met-il pas dans la bouche du maître de musique de son *Bourgeois Gentilhomme*, ces mots : « Il n'y a rien qui soit si utile dans un État que la musique ? »

Un panégyriste plus autorisé encore de la musique considérée comme le plus bienfaisant des arts, c'est Shakespeare, qui, à ce sujet, s'exprime ainsi, par l'intermédiaire de Lorenzo, dans *le Marchand de Venise* : « L'homme qui n'a en lui-même aucune musique, et qui n'est pas ému par le doux accord des sons, est propre aux trahisons, aux perfidies, aux rapines ; les mouvements de son âme sont mornes comme la nuit, et ses penchants ténébreux comme l'Érèbe. Ne vous fiez pas à un tel homme [1]. »

Ces maximes mériteraient d'être burinées dans l'airain, pour l'éternelle édification des gouvernements. Oui, la musique civilise, oui la musique rend meilleur, oui elle apporte un bien-être inappréciable aux populations qui fréquentent cette compagne fidèle de l'existence, outre qu'elle fait le charme indéfinissable des âmes tendres et sensibles.

Quant aux réflexions de Voltaire, elles le ramènent à la vraie philosophie, et le font planer radieusement au-dessus des mesquines considérations de parti, d'intérêt ou de vanité.

[1] Acte V, scène 1re.

NOTICE

SUR

JEANNE-MARIE VAN DER GENST

MÈRE DE MARGUERITE D'AUTRICHE

PAR

FÉLIX VAN DER TAELEN.

L'élévation à l'empire d'Allemagne du prince qui porta le nom de Charles-Quint occasionna des guerres longues et meurtrières entre ce prince et son compétiteur François Ir, roi de France. Les deux souverains s'étaient cependant engagés, d'honneur, à accepter la décision des électeurs, sans rancune ; mais François Ir ne put supporter l'humiliation d'une défaite, qui lui paraissait d'autant plus amère, que son heureux rival en acquerrait une prépondérance plus puissante en Europe. Le dépit, la jalousie du roi rendait la guerre inévitable ; le roi cherchant un moyen pour se la faire déclarer, espéra avoir trouvé ce moyen en revendiquant le royaume d'Italie comme appartenant à sa couronne ; une prétention aussi absurde dénotait tellement des intentions belliqueuses qu'il ne doutait aucunement que l'empereur n'y répondit par une déclaration de guerre ; il

fut trompé dans son attente : Charles-Quint se contenta d'un refus hautain et réclama à son tour la restitution du duché de Bourgogne, que la France détenait injustement depuis la mort de Charles-le-Téméraire. La situation était trop fortement tendue entre les deux puissances pour qu'elle put durer plus longtemps ; François Ier prit l'initiative de la guerre, et en 1521 commença cette péripétie de luttes acharnées, qui, favorables d'abord au roi, ne tardèrent pas à lui devenir funestes. De la Navarre, le fléau de la guerre s'étendit en Picardie, dans la Flandre, où l'empereur avait concentré une armée formidable pour l'époque, composée presque totalement de troupes Belges, et avait assiégé Tournai. D'après M. Gachard l'empereur chargea de l'importante opération du siége, le comte Henri de Nassau qui investit la ville au mois d'octobre et y entra, par capitulation, le 16 décembre 1521.

La lutte décisive se transporta ensuite en Italie.

François Ier qui avait manqué à la foi jurée, en fut justement puni : vaincu à la fameuse bataille de Pavie livrée le 24 février 1525, la fortune le trahit doublement, car son armée éprouva non seulement un immense désastre, mais il fut fait prisonnier, ainsi que Henri d'Albret, roi de Navarre et son allié. L'infortuné prince remit son épée au général de Charles-Quint, au seigneur de Lannoy, capitaine général des armées de l'empereur en Italie, vice-roi de Naples. L'heureux lieutenant de Charles-Quint, seigneur de Maingoval, de Rieulay, d'Ywir, d'Audregnies et autres lieux, reçut de son souverain, en récompense de sa brillante victoire, la principauté de Sulmoné, le comté d'Ast et celui de la Roche, en Ardennes.

La maison de Lannoy était une des plus illustres de la

Flandre ; son nom se trouve encore actuellement représenté en Belgique.

Le royal prisonnier de Pavie conduit à Madrid, y fut détenu pendant une année entière, traité toutefois avec les plus grands égards. La paix ne fut conclue et signée que le 14 janvier 1526 ; mais les hostilités recommencèrent bientôt par suite du refus de l'ex-prisonnier de Madrid d'exécuter la disposition particulière du traité relative au duché de Bourgogne, qui devait faire retour à l'empereur. Les deux souverains se reconcilièrent enfin sincèrement en 1529, par la paix de Cambrai, dite « Paix des Dames. » En vertu de ce traité le duché de Bourgogne resta définitivement annexé à la France, et Charles-Quint conserva le royaume de Naples.

Le siége et le blocus de Tournai durèrent deux mois environ ; la ville se rendit enfin, et elle fait encore partie de la Belgique. Charles-Quint avait établi ses quartiers, pendant tout ce temps, dans la ville d'Audenaerde, éloignée de sept lieues de Tournai. L'empereur s'était fait accompagner par son frère Ferdinand d'Autriche, sa sœur Marie, reine de Hongrie, par quelques-uns de ses grands officiers et une foule de seigneurs et de chevaliers de sa maison. Des fêtes splendides y furent offertes au jeune souverain ; ce fut dans une de ces réunions princières que Charles-Quint remarqua une jeune fille d'une beauté merveilleuse, et s'en éprit ; elle s'appelait Jeanne et avait eu pour père Gilles van der Genst, et pour mère Jeanne van der Coye ou van Coye. On a prétendu, et Strada, prêtre de la compagnie de Jésus, nous en a transmis la tradition dans son — *Histoire de la guerre de Flandre*[1] — que la belle

[1] STRADA aurait écrit son histoire sur documents officiels ; ces documents existeraient encore et se trouveraient à Florence, voyez GACHARD.

Jeanne fut enlevée par un seigneur complaisant et conduite un soir, par violence, près de Charles-Quint ; peut-être bien n'y eut-il que douce violence, tellement était grand alors le prestige attaché à la personne du souverain, car Jeanne céda aux sollicitations de son impérial amant, et de leur union passagère naquit une fille, en 1522, qui fut baptisée sous le nom de Marguerite [1]. Les premières années de Marguerite se passèrent, paraît-il, dans un château des environs d'Audenaerde, appartenant à la maison de Douvrin, puis à la cour de Marguerite d'Autriche, tante de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas ; l'empereur la confia, en 1531, à sa sœur Marie, ex-reine de Hongrie, à qui il avait donné le gouvernement du pays à la mort de Marguerite d'Autriche ; Marie était veuve du roi Louis de Hongrie, qui périt, en 1529, à la bataille de Mohatz.

La jeune Marguerite reçut les soins les plus affectueux de ses deux illustres tantes ; reine sans royaume, veuve à 26 ans, sans enfants, Marie refusa tout nouvel établissement et concentra sa tendresse sur la tête de la fille chérie de son frère. On connaît la haute position à laquelle parvint la fille reconnue du deuxième grand empereur d'Occident ; mais il y a divergence d'opinion sur la condition sociale de sa mère ; les nombreuses recherches auxquelles nous nous sommes livré pour élucider la question ont été couronnées de succès ; nous allons en rendre compte et nous espérons prouver l'extraction noble de notre héroïne, tant du côté paternel que maternel ; le récit de Strada recevra donc pleine confirmation. L'historien Strada, né en 1572

[1] Cet épisode a servi de canevas à un roman fantaisiste, dû à la plume fine et exercée de feu le baron JULES DE SAINT-GÉNOIS, intitulé : *Un premier amour de Charles-Quint*, qui a paru dans *La Renaissance*, chronique des arts et de la littérature. Bruxelles, 1839-1840. Tome II, pp. 1, 9 et 17.

et mort en 1649, assure avoir puisé ses matériaux dans des sources authentiques ; il nous dit : que les père et mère de Jeanne étaient tous deux considérables dans la noblesse de Flandre ; que ceux-ci étant morts alors que Jeanne n'avait que cinq ans, elle fut reçue dans la maison du comte de Hoogstraeten, qui avait particulièrement aimé son père, et qu'Élisabeth de Culembourg, femme du comte, la nourrit et l'éleva comme si elle avait été sa fille. — Cet entretien et l'instruction donnés à la jeune fille par une famille qui lui était étrangère font supposer, avec raison, que ses parents étaient peu favorisés de la fortune ; mais nous n'y voyons pas la preuve qu'ils appartenaient à la rôture, à une famille de manants, comme le prétend M. van der Meersch, se posant en contradicteur de Strada dans ses *Recherches historiques sur l'origine maternelle de Marguerite de Parme*, publiées à Gand en 1842, par Michiels frères, rue de la vallée, N° 2bis.

Jeanne avait un frère, du nom d'Adrien, la date du certificat qui suit, nous permet de le supposer ; il servait vers 1520 dans une compagnie d'hommes d'armes commandée par le seigneur de Reux. Voici copie textuelle de ce document :

» Je Ponthus de la Laing, seigneur de Bugnicourt, etc.
» lieutenant de cinquante hommes d'armes soubz la chérge
» de Monsr le comte de Reux ordonnances de lempereur
» Nre Sgr, certifie à tous qui cestes regardera qu'il poelt
» avoir lespasse de quinze à seize ans que *Adrien van der-*
» *Ghest* a servy en l'estat dhõme d'armes tant sous la cerge
» de feux monsr de Reux qui parellemt soubz la cerge dud.
» sgr son filz adpt. Et est le dit *Adrien* tenant sa garnison
» en la ville d'Aras avecq la compagnie cõme il a tousiours
» faictz en le cas le requer. A quoy s'il y a aulcuns quy a che

voleroit contredire contre ledit Adrien quis ne saroit des » ordonnances de lempereur et soubz la dte cerge le temps » et terme des se je me offre de le faire apparoir tant par le » rolle du tresorier des gheurres que par aultres raisons » tant que pour souffrir. Et en cas du probatõn ay cy de- » soubz mis mon blanc signet che XVII jour du mois de » novembre l'an XXXVI. (1536.)

signé Pont. de Lalaing.

Comme on le sait, les hommes d'armes se recrutaient ordinairement parmi la noblesse peu favorisée de la fortune; la position dans le monde de ce frère de Jeanne confirmerait d'après nous la condition dans laquelle se trouvaient les père et mère de l'amie de Charles-Quint, dont les autres enfants gagnaient leur vie à Neuckerke par « l'arht et style de la tapisserie. »

M. Van der Meersch avance positivement, mais sans aucune preuve, que la mère de l'enfant impérial resta dans la rôture et qu'une main protectrice *parait* lui avoir procuré une position honorable dans le monde. Elle se maria « nous » ne savons où, ajoute-t-il, à un Maître Jean Van den Dycke, » nom fort commun dans la bourgeoisie foraine d'Aude- » naerde. » Et il invoque, à l'appui de sa thèse, un document curieux qui mérite d'être transcrit ici ; c'est une certification de parenté délivrée, en octobre 1561, par le Magistrat et le Conseil de la ville d'Audenaerde. En voici la teneur :

A tous ceulx qui ces presentes verront ou orront, Échevins et Conseil de la ville d'Audenaerde, salut.

» Savoir faisons et certifions que par devant Nous sont

» venuz et comparuz en personne Robbert De Boclaere » filz de Jehan, eagé de LXV ans, Florens De la Donct filz » de Olivier, eagé de LXIII ans, et Arent Raes fils de Joes, » eagé de LX ans ; tous gens de bien et dignes de foy, les- » quelz attestent par leur serment solemnelement faict en » noz mains, qu'ils ont eu bonne cognoisance de feu Gelis » van der Geenst et damoiselle Jehanne van der Coye sa fem- » me lesquelz entre aultres ont constant leur mariage pro- » créé : Bauduin, Damoiselle Jeanne, Marie, Agnez van der Geenst. Laquelle Damoiselle Jehanne van der Geenst est » mère de très-haulte et très-puissante Dame Madame la » Duchesse de Parme et de Plaisance, Gouvernante des » Pays de par deça ; [at esté liée par mariage avecq » Mr Jehan van den Dycke : La dicte Demoiselle Marie » avec feu Jehan Schot en son vivant clercq du saing de la » ville de Bruxelles.| Les ditz Baudewin et Agnes van der » Geenst sont povres gens de Bien, de bonne fame, re- » nommee et conversation, demorans en la paroiche de » Neukercke au pays d'Alost, chargiez de plusieurs petits » enfans, gaingnants leurs vie par l'arht et style de la » tapisserie.

» Desquelles choses estans requis de la part du dict » Baudewin et Agnes van der Geenst, d'expe lier certifica- » tion pour leur valloir la ou il appartiendra et que raison » veult que l'on certifie toutes choses veritables quant on y » est requis, avons, en temoing de verité à ces présentes » faict appendre le seau aux causes de la dite ville d'Au- » denaerde le XXIX octobris LXI.

Signé Jean De Mets.

C'est feu M. Serrure, dont nous nous occuperons, qui, le premier, a publié cette pièce ; M. van der Meersch prétend que les noms de De Boelaere et de Florens De la Donct y ont été francisés. (Ce serait possible en ce qui concerne la particule ; nous lisons dans la généalogie des van de Woestyne, famille de race antique, originaire d'Audenaerde, que Pierre van de Woestyne épousa, en secondes noces, Antonine van der Donct, ou van der Doncht ; qu'à sa mort, l'état des biens fut présenté le 8 mai 1514 — date à remarquer —), qu'il faut lire : van Boelaere et van der Donck — parce que ce dernier nom n'est pas encore éteint à Neukerke (singulier motif), où serait née Jeanne van der Genst, fille d'un obscur manant. Ne serions-nous pas en droit de supposer que le requérant était le seigneur de Boelaere ? Il est suffisamment connu que la noblesse prenait volontiers un nom de seigneurie précédé d'un prénom. Nous ne connaissons pas officiellement le nom de la famille à laquelle appartenait la seigneurie de Boelaere au XVIe siècle, mais un Philippe de Crombrugge la possédait au siècle dernier, en 1732[1]. Il y aurait aussi une faute, attribuable à la rapidité de l'écriture, au nom de famille de la mère de Jeanne, au lieu de — van der Coye, il faudrait : van Coye — d'après la notorité locale, nom fort commun dans la rôture, d'après van der Meersch. Nous espérons démontrer, au contraire, que le nom de van Coye était, à cette époque, très commun dans la noblesse. Le contradicteur de Strada croit sans doute renforcer ses allégations sans preuves en procédant à la rectification de prétendues erreurs ; mais il se trompe.

[1] Voyez : *Les nobles dans les tribunaux*, par HERMAN FRANÇOIS DE MALTE, imprimé à Liège en 1680. — Les puinés et les cadets des familles nobles laissaient presque toujours à l'aîné le premier titre de la maison, et se contentaient du nom de la terre de leur partage. —

L'écrivain que nous réfutons passe sous silence la qualification de DAMOISELLE donnée à Jeanne, à sa sœur Marie et à leur mère du nom de van der COYE; il ne pouvait ignorer cependant, que la qualification de DAMOISELLE ou DEMOISELLE était exclusivement de l'apanage de la noblesse. En ces temps de féodalité, la fille noble ou la fille rôturière mariée à un noble se qualifiait de — DAMOISELLE —; la qualification de — Dame — n'appartenait à la femme ou à la fille noble que si elle avait la propriété d'un fief seigneurial; elle avait alors le droit de se qualifier — Dame de ce fief. La femme ou la fille appartenant à la rôture pouvait aussi se donner le titre de — Dame — d'un fief seigneurial qu'elle aurait possédé, mais ne pouvait se dire — Demoiselle. Telles étaient les coutumes dans nos provinces et elles faisaient loi. Il n'en était pas de même en France, où il fallait être noble pour pouvoir posséder un fief seigneurial. Ce n'est que par placart du 11 décembre 1754, que Marie-Thérèse a autorisé le mari noble de permettre à sa femme de prendre la qualification de — Dame — ou de — Madame.

Il résulte donc du document invoqué par M. van der Meersch, le contraire des inductions qu'il cherche à en tirer, c'est-à-dire, que ce document donne aux van der Genst et van der Coye, des qualifications exclusivement employées comme désignation de noblesse.

Bien que les lignes placées entre deux crochets soient rayées sur la minute de la certification signée par J. de Mets, du magistrat d'Audenaerde, ces lignes qui peuvent avoir été rayées postérieurement, ou bien, comme le dit M. van der Meersch, par le pensionnaire, parce que l'attestation des témoins ne devait pas s'étendre à constater ces alliances n'en ont pas moins fait connaître le mariage

de Jeanne avec Mre van den Dycke, et celui de sa sœur Marie avec Jean Schot, en son vivant clerc du seing de la ville de Bruxelles.

Dans la préface de la correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II, publiée par M. Gachard, on remarque que l'éminent publiciste ne connaissait pas quand le mariage de Jeanne eut lieu, ni quelle était, au moment où il se célébra, la position du mari?

Nous sommes heureux de pouvoir renseigner nos lecteurs sur ces deux points :

Jean van den Dycke épousa Jeanne van der Genst le 13 octobre 1525, nous donnons plus loin un document extrait d'un manuscrit de la bibliothèque de Bourgogne, à Bruxelles, qui en administre la preuve, et la notice par feu M. de Ram publiée dans les bulletins de la commission royale d'histoire, tome VII, page 339 de 1865, et les documents inédits que nous publions à notre tour, font connaître que Jeanne fit un mariage très-riche et très-honorable sous le rapport de la position sociale du mari.

Mais occupons-nous d'abord de la famille van Coye.

Les fragments généalogiques par Du Mont, official de la chambre des comptes à Bruxelles sous l'ancien régime, sont généralement connus, et on n'a jamais émis des doutes sur leur authenticité ; ils nous disent que longtemps avant l'époque dont nous nous occupons, les van Coye appartenaient à la noblesse.

Voici copie de ces fragments :

La famille van COYE.

1° Henri van Coye, dont les armes étaient de gueules au sautoir d'or, épousa Françoise van Braekele, dont il eut

I• Pierre van Coye, mari de N. Liebart (de gueules à trois têtes d'hommes de carnation, tortillées d'argent), par laquelle il fut père de :

II. Georges van Coye, capitaine, allié à Isabeau van der Moten [1], fille de Guillaume et d'Isabeau van der Donct [2]. Dont :

1° Georges van Coye, tué par les Anglais à la guerre, sans postérité.

2° François, qui suit, et

3° Béatrix, mariée à Pierre van den Berghen [3], de Courtrai.

III. François van Coye épousa Amelberge Piloens [4], avec laquelle il git à Mooreghem. De cette alliance naquirent.

1° Jacques, qui suit :

2• Walburge van Coye, alliée à Pierre Elias, dit van Huddeghem [5].

3• Arnould van Coye, qui épousa : 1° Jeanne N.... 2° Louise Van Meulebroeck.

Du premier lit vint Jean van Coye, allié en premières noces, à Catherine Vrients [6], et, en deuxièmes noces à Walburge Castelyn (ou Castelain.)

Du deuxième lit vint Gilles van Coye, dont nous ignorons l'alliance, et

[1] Moten. D'or à une hamaide de sable.

[2] Donet. Fascé de gueules et d'or ; au sautoir d'argent, brochant sur le tout.

[3] Bergen. De gueules a trois glands renversés et effeuillés d'or.

[4] Piloens. Armes inconnues. Une Agnès Piloens fut alliée à Gaspard van der Heyden, qui portait : d'hermines à l'écusson de gueules, à la bande d'or, accompagné en chef de trois merlettes de sable.

Elias. D'or, à la tête et col de bœuf de profil de sable, tournée vers la dextre de l'écu.

Vrients. D'azur à trois merlettes d'argent.

4° Gilles van Coye époux de N.... Luncx, par laquelle il fut père de François van Coye, allié à N.... van Assche [1], dite Uterwulghe, dont une fille qui épousa Jean de Vos [2].

IV. Jacques van Coye épousa Valentine Castelyn, et en eut :

1° François, qui suit :

2° Jeanne van Coye, alliée à Philippe van Heurne, fils de Josse [3].

3° Antoine van Coye, prêtre, et

4° Jean van Coye, époux de Marie le Saigne [4], fille de Simon et de Jeanne le Clercq [5]. Dont :

A. Walburge van Coye, alliée à Josse Quevyn [6], et

B. Anne van Coye, mariée avec Messire Sylvestre Dilvael, par contrat du 14 janvier 1546. — Nous appelons l'attention sur la date du 14 janvier 1546, qui a un rapport direct avec la 6me génération de la famille van Coye mentionnée en ce croquis généalogique.

V. François van Coye, époux de Marguerite Heyse, et en eut :

1° Antoine van Coye, qui suit, et

2° Catherine van Coye, femme d'Arnould Rullins, fils de Jean. Dont Antoine Rullins et Jean Rullins.

VI. Antoine van Coye épousa Marguerite Dilvael, et en eut :

1° Antoine van Coye, mort sans postérité.

[1] Assche. Echiqueté d'argent et de sable.

[2] Vos. De gueules à trois fermeaux d'or.

[3] Heurne. D'argent à l'écusson de sable, accompagné en chef de trois merlettes du même.

[4] Saigne. D'or à trois fusées d'azur, rangées en fasce, accompagnées en pointe d'un croissant du même.

Clercq. D'argent à la bande de gueules, accompagnée de deux lions de sable.

Quevyn. De sable à trois besants d'or.

2° François van Coye, chanoine à Renaix, et

3° Jean van Coye, qui suit.

VII. Jean van Coye, greffier de la ville d'Audenaerde, épousa Catherine de Moor [1] fille de Pierre. De ce mariage :

1° Jossine van Coye, alliée à Lucas Stalins [2].

2° Antoine van Coye, greffier de la ville d'Audenaerde, qui épousa Jacqueline Wytspaen, fille de Jean, et de Jacqueline Stalins.

3° Jeanne van Coye, alliée à Josse van Spiere [3], fils de George, receveur de la ville et châtellenie d'Audenaerde.

4° Jean van Coye, dont nous ignorons l'alliance, et

5° Marguerite van Coye, mariée : 1° à Gilles van der Roost, et 2° à N. Valve van Canoy, sans postérité.

Les fragments généalogiques de — du Mont — ne vont pas plus loin. Une famille, en ces siècles reculés, n'aurait pu, par continuation, contracter des alliances avec la noblesse, si elle-même n'avait appartenu à la haute classe; d'après les généalogistes les plus estimés, ces alliances justifient mieux que les titres mêmes, la noblesse d'une maison. Afin de démontrer à suffisance, l'extraction noble de la mère de Marguerite d'Autriche, nous signalons d'autres alliances nobles des van Coye, dont on trouve les indications dans le *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne.*

1° Lucas Stalins, lequel porta aussi d'argent brisé

[1] De Moor. Il y a plusieurs familles nobles du nom de — de Moor — nous ignorons à laquelle de ces familles appartenait Catherine de Moor.

[2] Stalins. D'argent à trois fers de fusil de sable.

[3] Van Spiere. D'argent à la croix d'azur chargée en cœur d'un écusson d'argent à trois quintefeuilles de gueules.

d'une hermine, épousa, en premières noces, Jossine van Coye, fille de Jean et de Catherine de Moor, en secondes noces, Jossine van de Woestyne [1].

2° Nicolas de Crane, épousa Marguerite van der Coyen [2].

3° Maximilien van den Heede [3], mort sans postérité de Barbe de Vos, son épouse, famille déjà citée, fille de Jean et de N.... van Coye.

4° Philippe van Heurne [4] épousa Jeanne van Coye.

5° Jeanne van Heurne épousa Josse van Coye, et

6° George van den Heede, qui mourut le 24 avril 1516, et gît à Sainte-Walburge à Audenaerde, avec son épouse Barbe van Coyen, morte le 24 février 1509. Leur état de biens est passé par devant les échevins d'Audenaerde le 15 juin 1515. Les dates donnent une importance sérieuse à ces indications pour le sujet que nous traitons.

Il y a une lettre en plus au nom; cela se rencontre souvent et n'infirme rien; nous donnons les indications inscrites sur une pierre tumulaire aux armes des — van Coye — où ce nom est orthographié — van Koyen. Ce nom est écrit de même, le — K — remplaçant le — C, — dans les manuscrits formant la collection — O'Kelly — où nous avons trouvé des preuves très-positives sur la noblesse de

[1] Van de Woestyne. D'argent au chevron de sable, chargé de 3 coquilles d'or, accompagné de 3 merlettes de sable.

[2] De Crane. De gueules à la grue d'or, alias à la grue d'argent, armée de sa vigilance.

[3] Van den Heede. De sable à trois chevrons d'argent.

[4] Van Heurne. D'argent à l'écusson de sable, accompagné en chef de trois merlettes du même.

la famille van der Genst et sur l'alliance noble que fit Jeanne-Marie van der Geenst [1].

Parmi ces manuscrits appartenant à la famille O'Kelly, se trouve un gros in-folio intitulé simplement sur le dos : *Liber familiæ maternæ ;* nous en avons copié les extraits suivants :

» Messire Jean van der Genst épousa D^e Marie van der » Koyen de Cocambi. (C'est sous ce dernier nom de Co- » cambi que Strada désigne la femme de van der Genst).

» Enfant issu de ce mariage :

» D^e Jeanne-Marie van der Genst laquelle ayant procréé » Dame Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, épousa » Jean van-Dyck, Sr de Santvliet, chevalier de Jérusalem ; » dont :

» Dame Marie van Dyck, épousa : Louis van der Tom- » men, écuier, seig^r d'Oplinter, Wintzele, Linden, etc.

» Leur fils Pierre van der Tommen, écuier, Sr de Linden, » épousa D^e Elisabeth van der Hert, dont :

» D^e Anne van der Tommen, Dame de Wintzele, épousa » Jean van der Beke dit Pasteels, écuier.

» Leur fille, D^e Marie Lutgarde Pasteels, épousa Jean van » der Moere, écuier. Dont : Jean-Melchior van der Moere, » qui épousa D^e Catherine-Isabelle Hellemans. Dont : » D^e Marie-Albine van der Moere, qui épousa le capitaine » Jean O'Kelly écuier ; ils procréèrent :

» Philippe-Jean-Baptiste O'Kelly, écuier, avocat.

En marge de la page se trouvent dessinées les armoiries de chacune de ces familles :

van der Genst : de sable à trois bandes d'or.

[1] On ne donne généralement qu'un seul prénom à Jeanne-Marie van der Genst, celui de Jeanne. D'après de Vargas, il était d'usage, en Espagne, d'en donner plusieurs.

van der Koyen : de gueules au sautoir engrêlé d'argent.
van-Dyck : de sable à trois fasces d'or, au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules.
van der Tommen : d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, naissant d'une fasce d'azur, frettée d'argent.
van der Hert : emmanché d'argent et de gueules, au canton d'or, chargé d'un lion de gueules, armé et lampassé d'azur.
van der Moere : fascé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion passant d'argent.
van der Beke : d'argent à trois lions de gueules, armés et lampassés d'azur.
Hellemans : de sable semé de trèfles d'or, au chevron renversé d'argent, chargé de trois roses de gueules, boutonnées et feuillées d'or, brochant sur le tout.
O'Kelly : de gueules à la tour donjonnée d'argent maçonnée de sable et soutenue par deux lions d'or, armés et lampassés d'azur.

Ce court croquis généalogique est attesté par une déclaration du Heraut d'armes J. F. De Grez, nous la copions textuellement :

» Je soussigné Héraut d'armes de sa Majesté l'Impératrice
» Douairière, Reine Apostolique de ses Duchés de Lothier
» et de Brabant, certifie et déclare que la branche généalo-
» gique de neuf générations figurées ci-dessus est véritable,
» bien et fidèlement dressée, contenant que Messire Jean
» van der Genst qui a épousé Dame Marie Cocambi a laissé
» D^e Jeanne-Marie van der Genst, laquelle aiant procréé
» Dame Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme, fut

» jointe par mariage à Jean van den Dyck, seigr de Santvliet, » conseiller et maître de la chambre des comptes, et ont » laissé Marie van Dyck, mariée avec Louis van der Tom- » men, Ecuier, seigr d'Oplinter, Wiltzele, Linden, etc., » dont naquit : Pierre van der Thommen, seigr de Linden, » qui a procréé avec De Elisabeth van der Hert, une fille : » Anne Dame de Wintzele, épouse de Jean Pasteels, Ecuier, » Receveur général au quartier de Bruxelles ; Delle Marie » Lutgarde Pasteels, leur fille, a eu avec Jean van der » Moere, Ecuier, son mari, un fils Jean-Melchior allié à » De Catherine Isabelle Hellemans, père et mère de De » Marie Albine van der Moere, épouse de Monsieur le » capitaine Jean O'Kelly, Ecuier, lesquels ont laissé entre » autres enfans, Noble Philippe-Jean-Baptiste O'Kelly, » avocat patrociant en cette ville de Bruxelles, de tout quoi » il conste par mes registres et notices. En foi de quoi, j'ai » signé cette et y ai aposé le cachet d'office, cejourd'hui à » Bruxelles, 3e de décembre 1767 :

» *Signé :* J. F. De Grez, et muni du cachet de son » office imprimé sur hostie vermeille, couverte d'une étoile » de papier. »

Cette déclaration semble avoir été réclamée pour justifier la descendance de la famille du dernier nom qui y est mentionné ; on remarque qu'elle ne renseigne qu'une naissance unique à chacun des degrés, tandis que Jean van der Genst, et Jean van Dyck, ont eu plusieurs enfants et le capitaine O'Kelly également, Philippe étant désigné — entre autres. —

Le document est surtout important sous le rapport de la haute position sociale qu'il reconnaît au père de Jeanne, en le qualifiant de Messire, et en donnant le titre de Dame

à son épouse. Elle devait posséder une seigneurie pour être qualifiée du titre de : Dame.

Nous avons encore d'autres preuves à donner de la noblesse des familles van der Genst — van Coye — van der Coye — qui s'écrit aussi van Koyen. (On ne peut s'attacher à l'orthographe d'un nom ; l'incurie des scribes des temps passés dans l'expression, tant des noms de famille que de baptême, est trop généralement connue.)

La dame Anne van der Tommen est morte en 1632 ; elle repose dans l'église de Saint-Nicolas à Bruxelles, devant le grand autel, sous une pierre tumulaire ornée du blason de son mari, le chevalier de Fourneau, avec ses huit quartiers. Voici l'épitaphe ayant en tête les armes — de Fourneau — qui sont : d'azur billeté d'or, au chevron du même, brochant sur le tout :

Ci gît

» Dame Anne van der Tomme, fille de Louis van der » Tommen, écuyer, seigneur d'Oplinter, Linden et Wiltsele, » femme de Messire Jean de Fourneau, chevalier, seigneur » de Cruykenbourgh, Wambeke, Lombeke et Ternath, qui » trespassa le 17e jour de septembre 1632. »

Quartiers, avec le dessin des armoiries.

» van der Tommen.	van den Dyck.
» Roelants.	Boxtel.
» Wilre.	van der Ghenst.
» Boote.	van Koeyen.

van der Tommen : D'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, naissant d'une fasce d'azur, frettée d'argent.

Roelants :	De sable au sautoir engrelé d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent.
Wilre :	D'or au lion de sable, naissant d'une fasce de gueules.
Boote :	D'azur à trois fleurs-de-lis au pied coupé d'argent, au franc canton de gueules, chargé de huit besants d'or posés 3. 2. 3.
van den Dyck :	De sable à trois fasces d'or, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules.
Boxtel :	De gueules à trois fasces d'argent à l'aigle du même, naissant de la première fasce.
van der Genst :	D'or à trois bandes de sable (On a interverti les émaux.)
van Koeyen :	De gueules au sautoir engrelé d'argent.

Les armoiries exposées en public faisaient, plus tard, preuves légales ; celles que nous décrivons affirment de nouveau les alliances des van den Dyck — des van der Ghenst — des van Koeyen ou Coeye, avec les plus grands noms du pays, avec ces familles chevaleresques qui semèrent leurs os sur les champs de bataille, à la gloire de DIEU, et sur les chemins du monde connu, en ces siècles reculés, à la défense du droit opprimé ; elles prouvent également que l'historien Strada était bien renseigné en classant ces familles parmi la noblesse considérable de Flandre, non des anoblis, mais de race, car il n'existe aucun diplôme de noblesse en faveur d'un van der Genst ou d'un van

Coye. M. van der Meersch, archiviste de la province de la Flandre Orientale, a commis de singulières erreurs :

« C'est la noble orpheline Marguerite (lisez Jeanne) van » Gheste, écrit-il, comme extrait de Strada, fille de Jean » et de Marie Coquanba, élevée à Audenaerde, chez le » comte de Hoogstraeten, Antoine de Lalaing et son » épouse Elisabeth de Culembourg, qui n'habitèrent jamais » cette ville : au contraire, ce chevalier de l'ordre, frère » du gouverneur d'Audenaerde, et un des hauts fonction- » naires du pays, avait son château à Hoogstraeten, et un » hôtel à Bruxelles, avant de devenir gouverneur de Hol- » lande, en 1552. »

Et il s'écrie : comment expliquer cette étrange méprise sur les hommes et les choses dans cette partie du récit.

Or, l'étrange méprise est commise par van der Meersch lui-même, Strada n'ayant rien écrit avec l'emphase qui lui est prêtée, sur le lieu où aurait été « élevée » Jeanne-Marie van der Genst ; il n'a même rien dit qui permette une supposition à cet égard ; voici l'extrait de Strada, traduit par P. D. V. Rier, seconde édition revue et corrigée, Paris MDCLI, où il est question de l'éducation de la jeune Jeanne :

« Marguerite a esté le premier enfant de l'Empereur » Charles, et naquit quatre ans deuant qu'il se mariast. » Elle eust pour mère (ce qu'on ne sçeut pas aussi-tost) » Marguerite (lisez Jeanne) van Geste, qui nasquit à » Audenaerde, de Jean van Geste et de Marie Coquambe » sa femme, tous deux considérables parmy la Noblesse de » Flandre. Son père et sa mère estant morts de peste, le » comte d'Hoestraete qui auait particulièrement aymé le » père de Marguerite (lisez Jeanne), la receut en sa maison » qu'elle n'auait encore que cinq ans ; et Elisabeth de Cu-

» lembourg sa femme, la nourrit et l'esleua auec le mesme » soin que si elle eust été sa fille. »

Nous renvoyons nos lecteurs à Strada ; ils ne trouveront nulle part que cet historien a avancé que Jeanne a été élevée à Audenaerde, chez le comte de Hoogstraeten, mais bien qu'elle y est née, et fut reçue dans la maison du comte de Hoestraete, à l'âge de 5 ans. On ne conçoit réellement pas qu'un écrivain érudit, qu'un homme sérieux, ait pu se méprendre d'une telle manière. Et dans la supposition que Jeanne eût été élevée à Audenaerde, le récit de Strada ne pourrait, pour ce fait, être taxé de fable, car cet écrivain n'aurait commis qu'une erreur sans importance, en désignant un frère pour l'autre. En effet, le comte de Lalaing, frère du comte de Hoogstraeten, habitait le château de Bourgogne, à Audenaerde, en sa qualité de gouverneur de la ville ; il serait même très-possible que ce fût par lui que la jeune Jeanne fut recueillie à la mort de ses parents, comme ce serait chez lui, en son château de Schoorisse, que Jeanne se serait rendue pour faire ses couches, d'après ce qu'en pense le grand et célèbre juriste, Raepsaet, greffier à Audenaerde sous l'ancien régime, mort en 1832, dans un âge très-avancé.

Les erreurs de M. van der Meersch s'expliquent du reste ; il a admis, en l'amplifiant beaucoup, le récit de feu M. Serrure, en son vivant, professeur à l'Université de Gand, publié dans le *Messager des sciences historiques* de l'année 1836. M. Serrure avance que « Marguerite d'Autriche est » née à Audenaerde, où habitait Jeanne lors de sa rencontre » avec Charles-Quint ; on voit encore aujourd'hui à Aude- » naerde, dit-il, dans l'impasse connue sous le nom de » — Zaksken — un ancien bâtiment, qui sert d'établissement de bienfaisance et d'école de pauvres filles. Charles-

» Quint, assure-t-on [1], y avait fait arranger des apparte-
» ments, c'est là qu'il allait voir Jeanne van der Geenst. »

Un écrivain généalogiste, feu M. van Hoorebeke, ayant fait des recherches sur les van den Dycke, en découvrit un portant le prénom de Jean, bailli d'Heuverhuus en 1558, trente-six années après la naissance de Marguerite d'Autriche. Sans se préoccuper de la possibilité qu'il eût pu exister à cette époque d'autres personnes portant le même nom et prénom, le professeur Serrure affirme que ce modeste bailli était l'époux de la veuve de la main gauche de Charles-Quint, si nous pouvons la qualifier de cette manière, et il termine son aperçu comme suit :

» Mais outre qu'il importait de faire connaître la vérité,
» nous croyons que les lecteurs trouveront que la malheu-
» reuse maîtresse de Charles-Quint, la mère de la gouver-
» nante des Pays-Bas, réduite à un état voisin de l'indigen-
» ce, devient aussi intéressante que si elle eût vécu dans
» le faste et l'opulence. »

M. Serrure, qui croit avoir dévoilé la vérité, s'est prononcé bien à la légère, et toutes ses affirmations sans preuves tombent devant la réalité. Le chanoine de Azevedo, dans son œuvre généalogique sur la famille — van der Noot — ouvrage qui se trouve dans toutes les bibliothèques, nous apprend que : Jean van den Dycke, époux de Jeanne van der Genst, était seigneur de Veersdyck et de la ville de Santvliet ; il remplissait en même temps un emploi très-élevé dans le pays ; il possédait aussi plusieurs fiefs dans la seigneurie d'Evere, près de Bruxelles ; en voici le relevé dont relief fait en 1542.

[1] Les petites inventions s'abritent facilement sous cette expression assure-t-on ! Mais qui donc aurait assuré tels faits ?

1° Maître Jehan van den Dycke, conseiller de la chambre des comptes en Brabant d'ung journal XXV verges gisant sur le desselt auprès le broecq de Guillaume s'Butters.

2° Seigneur Jehan van den Dycke, deux journel gisant auprès des biens de Guillaume van Herenthals.

3° Maître Jehan van den Dycke VI deniers nouveaux, deux chapons d'un héritage gisant devant l'héritage t'Spapen.

4° Maître Jehan van den Dycke XXXIII sols VI derniers payments d'ung et demi journel torspoel gisant auprès le poel de Jehan Vaeye [1]. Ensuite, M. van der Meersch a découvert, dans nos archives officielles, que ce bailli a été marié à la fille d'un fermier, nommée Elisabeth van de Wiele, dont il eut cinq enfants. Puis, feu M. de Ram, recteur magnifique de l'université catholique de Louvain, a publié, dans les bulletins de la commission royale d'histoire, des pièces authentiques qui font connaître le mariage de la belle Jeanne avec Jean van den Dycke, seigneur de Santvliet, conseiller et maître de la chambre des comptes à Bruxelles ; et de ce mariage naquirent d'après lui :

1° Agnès, religieuse à l'abbaye de Rosendael, près de Malines.

2° Gauda, religieuse à Val-Duchesse, décédée en 1602. Elle prit le nom de Marguerite, en religion.

3° Jean. Il serait devenu bailli de Huverhuus, en 1582, et non pas en 1558, et

4° Guillaume.

M. de Ram croit que Guillaume était l'aîné, parce qu'il hérita de la seigneurie de Santvliet ; son épouse fut Marie de Meghem, dont la fille épousa Philippe van Valkenisse; nous donnons leur descendance.

[1] Nous donnons plus loin sa généalogie complète.

Nous avons déjà mentionné un cinquième enfant baptisé sous le prénom de Marie, qui épousa Louis van der Tommen, nous donnons sa descendance.

Le célèbre Pierre Divæus désigne également Marie dans son ouvrage sur les 7 familles patriciennes de la ville de Louvain ; mais la lignée de Jean van den Dycke et de Jeanne van der Genst fut plus nombreuse encore, car elle se composait de cinq fils et de quatre filles ; nous allons faire connaître les documents qui nous permettent de l'affirmer.

Au XVIIe siècle vivait à Bruxelles un des plus grands généalogistes connus ; il se nommait Jean B. Hauwaert ; il fut échevin et secrétaire de la ville de Bruxelles et mourut le 19 du mois d'octobre 1688.

Jean B. Hauwaert a écrit ses généalogies, restées manuscrites, sur pièces officielles recueillies et collectionnées avec un soin admirable. Ces pièces officielles se composent d'actes originaux ou copiés par lui et reliés en 40 gros volumes, chacun de 550 feuillets environ. Feu M. Edmond de Ryckman, descendant de Jean B. Hauwaert, était en dernier lieu seul et unique propriétaire de ces précieux documents ; il a eu l'extrême obligeance de nous permettre de compulser sa riche collection ; nous en avons copié les extraits suivants :

VOLUME INTITULÉ SUR LE DOS « LIBER CUM BANDIS »
FOLIO 155.

I. Jean van den Dycke épousa NN., dont il eut deux fils :
   1° Guillaume, qui suit :
   2° Jean, époux de N. N. van Bruggen. Nous donnons sa descendance plus loin, elle figure au folio 156 du même volume.

II. Guillaume van Dycke, père de Me Jean van Dycke ; il épousa Marguerite de Meerem, dite de Boxtel, dont il procréa :

1° Me Jean van den Dycke ; son article suit :

2° Delle Jeanne van Dycke, qui épousa Nicolas Cattou dit de Monlins, fourrier de S. M. l'empereur, fils de Siméon. Ils firent leur testament en 1531 et le révoquèrent en 1538. Elle était veuve en 1539 et se remaria avec Gérard de Formanoir. Leur article se termine par l'annotation suivante :

« Sy transporteren 1563 heer ende Mr Jan van Dycke, » Raet ende Rekenmr van Brabant 63 goude carolus » guls jaerl. to. 9 fol. 60 no 7. »

Hauwaert a écrit ses généalogies dans la langue flamande en employant parfois quelques mots de latin ou de Français, la traduction en est très-facile. L'annotation nous fait connaître qu'en l'année 1663, Delle Jeanne van den Dycke et son époux Gérard de Formanoir, se reconnurent débiteurs d'une rente annuelle de soixante-trois florins carolus d'or, envers leur neveu Jean van Dycke, époux de Jeanne van der Genst, conseiller-maître de la chambre des comptes à Bruxelles. C'était une somme considérable pour l'époque.

III. Me Jean van den Dycke, procureur-postulant au conseil de Brabant. (Les fonctions de procureur-postulant avaient beaucoup d'analogie avec celles des avoués de nos jours.)

Il épousa, en premières noces, Jeanne van der Genst. Il était procureur-fiscal en 1527, étant déjà marié. Jeanne était fille de feu Gilles van Ghenst, originaire de la Flandre.

Jean van den Dycke était en l'année 1543, conseiller-

maître de la chambre des comptes. Il était seigneur de Santvliet et de Veersdyck en 1563. Il eut neuf enfants de sa première femme.

Il épousa, en secondes noces, Dᵉˡˡᵉ Cécile de Quesnoyt, fille unique et héritière universelle de Dᵉˡˡᵉ Hélène Denys, veuve de feu Jean de Quesnoyt — 1545. Sans postérité, et, en troisièmes noces, Dᵉˡˡᵉ Anne van Grevenbroeck — 1564. Il mourut le 1ʳ septembre 1572, et elle le 24 janvier 1577 ; ils gisent dans l'église du Sablon à Bruxelles. Sans postérité.

Du 1ʳ lit :

1° Jean van den Dycke, sans alliance.

2° Thomas van Dycke, épousa Dᵉˡˡᵉ Jacomyne Stockvisch.

3° Laurent van den Dycke, sans alliance.

4° Guillaume van den Dycke ; il épousa Dᵉˡˡᵉ Marie de Megem ; elle était veuve en 1592, et se remaria avec Jonker Jean van Onshem.

Du mariage de Guillaume van den Dycke avec Marie de Megem sont nées deux filles :

A. Anne, qui épousa en premières noces, le seigneur Philippe Monett, commissaire ordinaire de guerre, et en secondes noces, Jonker Guillaume Spruyt. 1614.

B. Catherine van Dycke, épousa le seigneur Philippe van Valkenisse, seigneur de Hemixem [1].

5° François van den Dycke, cinquième fils de Jean et Jeanne van der Ghenst, sans alliance.

[1] Elle mourut le 18 février 1620, et fut inhumée dans l'église de Saint-Quentin à Louvain, sous une dalle portant son épitaphe citée par le baron Le Roy dans son *Grand théâtre sacré du Brabant.*

6° Delle Adrienne van den Dycke, épouse en premières noces, Jonker Jean van Grevenbroeck, seigneur de Mierle; et, en secondes noces, le seigneur François de Noyelles, écuier, sr de Court-au-Bois, gouverneur et haut-bailli de la ville de Lens, en 1578.

7° Delle Marie van Dycke, épouse de Jonker Louis van der Tommen, seigneur d'Oplinter, de Linden, etc. Elle épousa, en secondes noces, Claude Masson, écuier, seigneur de la Chapelle.

8° Gouda van den Dycke.

8bis Marguerite van den Dycke.

Nota. Gouda van den Dycke se fit religieuse et prit le nom de Marguerite, en religion.

9° Agnès, elle était âgée de 13 ans en 1541.

Ce court croquis généalogique finit en 1614.

On remarquera que la mère de Jean van den Dycke était une « Boxtel, » d'une de nos grandes familles, noble de race.

Les armoiries nobles de famille sont dessinées au-dessus de chacun des noms cités; quelques-unes n'en ont que le contour; celles des van den Dycke et des van der Ghenst ont toutes leurs pièces; elles sont identiquement les mêmes que celles que nous avons déjà décrites.

La famille van den Dycke était très-répandue dans le pays et avait plusieurs branches à l'époque dont nous nous occupons; nous les trouvons mentionnées dans le même volume manuscrit, et nous en copions ce qui suit afin d'administrer la preuve de la haute position sociale occupée par la famille du mari de la mère de la duchesse de Parme, laquelle mère serait positivement restée dans la rôture, d'après l'archiviste M. van der Meersch et dans une con-

dition voisine de l'indigence, d'après le docte M. Serrure, en son vivant, professeur à l'université de Gand.

Folio 154, même volume.

I. Jean van den Dycke, déjà mort en 1447, épousa N.N. dont :
   1° Jean, qui suit.
   2° Catherine, déjà morte en 1447.
   3° Simon, et
   4° Marguerite van den Dycke.

II. Mᵉ Jean van den Dycke, époux de N.N. dont il procréa :
   A. Martin, qui suit, et
   B. Jean van Dycke — 1450 — époux de N.N. dont un fils — Jean.

III. Martin van Dycke, marié à Marguerite Couts ; ils étaient déjà morts en l'année 1478. Ils eurent :
   1° N.N. van den Dycke, qui épousa N.N. dont :
   A. Martin van den Dycke, et
   B. Dᵉˡˡᵉ Cornélie van den Dycke, épouse de Gommaire Wilricx, dont un fils baptisé sous le prénom de — Henri — 1512.
   2° Mᵉ Gérard van Dycke, secrétaire de l'archiduc, prince Espagnol — 1512. — Il épousa Catherine Buytervorst, alias — Poelbruyt — fille de Daniel et de C. van Loon. Il est mort âgé de 33 ans. Sa veuve, sans enfants, épousa en secondes noces, Jonker Quintin van Noot, et
   3° Pierre van den Dycke, fils de feu Martin, époux de Elisabeth Giselet, dont une fille — Elisabeth.

Le contour des armoiries est dessiné au-dessus des noms cités.

FOLIO 156, MÊME VOLUME.

I. Jean van Dycke, déjà mort en 1535, grand-père du mari de Jeanne van der Genst, père de Jean, qui suit :

II. Jean van Dycke, fils de feu Jean — 1535 — déjà marié alors à Catherine van Brugge, (Écartelé : aux 1 et 4 d'or à la bande bretessée et contre-bretessée d'azur, accompagnée en chef d'un lambel du même, aux 2 et 3 émanché d'or et de gueules). Dont il eut :

1° André, qui suit ;

2° Marguerite, mariée à Guillaume de Pape.

3° Nicolas, époux de Marie de Knibber, fille de Gilles et de Dᵉˡˡᵉ Marguerite Halfhuis, dont sont issus Louise et autres qui suivent ; et

4° Gilles.

A. Louise van Dycke, fille de Nicolas et de Marie de Knibber.

B. Barbe, morte en 1547, mariée à Lancelot de Vos, dont un fils, Jean.

C. Paul van Dycke.

D. Marie, mariée à Jean van Norenberg.

E. Marguerite, vivant en 1547, et

F. Gudule, vivant également en 1547.

III. André van Dycke ; il épousa Catherine de Vadder, fille de feu Henri et de Claire van Baesrode — 1573 — de cette union naquirent :

1° Jean van den Dycke qui suit ;

2° Henri, qui épousa Jeanne de Kempener, son article suit au folio 157, et

3° Gaspard, il épousa Marie Foureau, qui suivra.

IV. Jean van den Dycke, fils de feu André, épousa, 1° Anne van Zele, et 2°, Joséphine de Leeuwe ; elle

était veuve de Jean Weerx et fille de Joris et Gertrude Sobolk. Ils eurent :

Du 1r lit :

V. A. André van Dycke qui épousa Anne Heymans, fille de François et de Catherine Gielis. De leur union naquirent :

1° Jean-Baptiste van Dycke, qui épousa Dᵉˡˡᵉ Elisabeth van Blitterswyck, veuve de François Hymans, son oncle maternel, et

2° Mᵉ Albert van Dycke qui épousa Dᵉˡˡᵉ Christine van Eynde, fille de Jean et de Barbe Absolons.

B. Catherine, sœur d'André, elle épousa Jean Buyttenhove — 1621, et

C. Henri van Dycke.

Du 2me lit :

1° Jean van den Dycke marié à Dᵉˡˡᵉ Marguerite Sneps, veuve de François Robyns, dont la descendance suit :

Il épousa en secondes noces Dᵉˡˡᵉ Catherine de Smets, fille de Nicolas, sa descendance suit également ; et, en troisièmes noces, Dᵉˡˡᵉ Marie Anthoni ; sa descendance suit de même :

2° Dᵉˡˡᵉ Anne van Dycke, sœur de Jean ci-dessus, épouse de Mᵉ Nicolas Pertousa.

VI. Jean van den Dycke procréa :

Du 1r lit :

1° Dᵉˡˡᵉ Claire van den Dycke, béguine, et

2° Dᵉˡˡᵉ Jeanne, épouse de Corneille de Witte.

Du 2me lit :

1° Le Sr Jean van Dycke I.V.L. conseiller de S. M. au grand conseil de Malines ; il épousa Catherine Buyttenhove. Sa descendance suit ;

2° Le Sr François van Dycke, brasseur au SPIEGELBRUGGEN ; il épousa Jeanne van Boxtel ; elle était veuve en 1655, (nous donnons sa descendance plus loin), et

3° Delle Claire van Dycke, fille dévote.

DU 3me LIT :

1° Barbe van Dycke, épouse du Sr Jean Hymans, et

2° Delle Isabelle van den Dycke.

DESCENDANCE DE JEAN VAN DEN DYCKE ET DE CATHERINE BUYTTENHOVE.

VII. Jean van den Dycke, époux de Catherine Buyttenhove, eut trois enfants :

1° François, religieux au couvent des frères mineurs.

2° Jean, qui suit, et

3° Delle Jeanne, béguine.

VIII. Jean van den Dycke, qualifié de Heer ende Mr, I.U.L. avocat au conseil de Brabant, décédé le 18 août 1698, épousa Delle Marie-Florence Kerrebroeck, dont la mère était une van Heve. De cette union naquirent :

A. Catherine ; elle se fit béguine.

B. Pierre, conseiller au conseil de Brabant ; il mourut le 5 juillet 1721.

C. Joseph van den Dycke, prêtre.

D. Barbe, religieuse au couvent des Annonciades.

E. Jonker Jean-François, qui suit [1], et

F. Delle Anne-Catherine van den Dycke.

[1] Nous croyons que la qualification de Jonker nous vient de la première époque de la chevalerie. Alors, lorsqu'un homme d'armes — non noble — était créé chevalier, son fils était également considéré comme noble, mais jusqu'à l'âge de

IX. Jonker Jean-François (créé vicomte de Grimberge), épousa Catherine Kerrebroeck. De ce mariage sont issus :

A. Jonker Jean-Augustin-Joseph van Dycke, né le 23 octobre 1721, et

B. Joseph van Dycke, né le 27 mai 1723, mort en bas âge.

DESCENDANCE DU Sr FRANÇOIS VAN DEN DYCKE, BRASSEUR AU SPREGELBRUGGE, ET DE JEANNE VAN BOXTEL [1].

VIIbis. François van den Dycke, époux de Jeanne van Boxtel, dont :

1° Heer ende Mr Genuynus (Jérôme), I. U. L. [2] et avocat au conseil de Brabant, mort le 18 janvier 1690, il devint conseiller ordinaire. Il épousa Delle Barbe de Potter, fille unique du Sr de Potter également conseiller. — Ils eurent trois fils, Nicolas, François et Gérard.

2° Sr François van den Dycke, brasseur au Spregelbrugge, marié à Delle Jeanne Bassery, qui suit :

3° Heer ende Mr Nicolas van Dycke, I.V.L, et

4° Heer ende Mr Jan van den Dycke, I.V.L, conseiller ordinaire et greffier de la ville de Bruxelles en 1682, mort le 26 juin 1720. Epousa Catherine van de

25 ans seulement, et on le qualifiait de — Jonker—. Cet ancien usage a été suivi par d'autres, un peu par ambition, un peu par usurpation, et s'est perpétué dans quelques familles. Le roi Guillaume 1r a accordé aux nobles non titrés reconnus par lui, les prédicats de... messire ou monsieur, écuyer — Hoog Wel Geboren Heer Jonkheer. —

[1] La noblesse ne dérogeait pas par l'exercice de la profession de brasseur.

[2] La qualification de — Heer ende Meester — se donnait aux nobles gradués d'une université.

Weyere, fille de Pierre et de Dᵉˡˡᵉ Jeanne-Clémentine Bollaert, fille de Gilles et de Catherine Formenteau.

VIII. Sʳ François van den Dycke eut de son mariage avec Dᵉˡˡᵉ Bassery :

A. Michel-Joseph van Dycke, qui suit :

B. François-Domi : van Dycke.

C. Jérôme.

D. Janvier-Ignace, et

E. Dᵉˡˡᵉ Catherine, qui épousa en premières noces Nicolas Broeckmans, mort en 1720. Elle épousa en secondes noces, le 8 janvier 1721, Pierre de Fraye, capitaine de la ville de Bruxelles.

IX. Michel van Dycke épousa en premières noces, Dᵉˡˡᵉ Catherine-Thérèse van der Haeghen, et en secondes noces, Marie-Claire van Nuffel [1]. Dont :

Du 1ʳ lit :

X. François van Dycke, stadhouder de la chambre de tonlieu de S. M., receveur par provision de la lignée patricienne de Caudenberg, 1751, suivant l'arrêt du conseil de Brabant du 16 mars 1751.

Du 2ᵐᵉ lit :

1° Barbe van Dycke [2], et

2° François van Dycke.

[1] Nous complétons ce IX degré comme suit :

Michel Joseph van den Dycke, baptisé en l'église de St. Géry à Bruxelles, le 26 juin 1676, mort dans la même paroisse, le 6 mai 1723, épousa en premières noces, Dᵉˡˡᵉ Catherine Thérèse van der Haeghen, et en secondes noces, à St.-Géry, le 8 novembre 1707, Marie Claire van Nuffel, baptisée en l'église de St.-Géry le 16 décembre 1688. Elle convola en secondes noces avec Jean François Ruelens.

[2] Barbe Thérèse van den Dycke, baptisée en l'église de St.-Gery le 16 mars 1717,

Descendance de Gaspard van den Dycke, fils d'André et de Marie Foureau.

A. Dᵉˡˡᵉ Joséphine. Elle était béguine en 1624.
B. Barbe.
C. Marie.
D. Dᵉˡˡᵉ Anne, mariée à Jean Borremans.
E. Jacques; il était en pays étranger en 1615, et
F. Dᵉˡˡᵉ Jeanne van den Dycke, mariée à Jean de Weze, en 1615.

Les armoiries nobles de familles sont dessinées au-dessus des noms cités; celle des — van den Dycke — de Pape — van Zele — de Kempener — Heymans — Buyttenhove — Sneps — de Smets — van Blitterswyck — van den Eynde — Kerrebroeck — de Potter et Bassery, sont dessinées ainsi que leurs pièces, les autres ne présentent que le contour de l'écu.

La fin du croquis généalogique du folio 157 n'est pas de l'écriture de Jean B. Hauwaert; ce dernier est mort en 1688, et nous descendons jusqu'à 1751; nous croyons y reconnaître l'écriture du dernier roi d'armes du duché de Brabant à l'époque de la féodalité; ce roi d'armes, du nom de — de Grez — nous a également laissé des tableaux généalogiques sur les van den Dycke; nous nous en occuperons plus loin.

Folio 157, même volume:

VI. Henri van den Dycke, déjà cité, fils de feu André, 1585,

morte sans enfants dans la même paroisse le 20 février 1763, épousa avec dispenses, en la même église, le 19 novembre 1755, son cousin germain, Jean François van Nuffel, anobli par lettres patentes du 14 juillet 1771, baptisé à Ste-Catherine à Bruxelles, le 7 août 1722, mort dans la paroisse de St.-Géry, le 21 mai 1773.

receveur de la ville de Bruxelles, épousa Jeanne de Kempener; elle était veuve de Jean van Cauwenberg; il est mort en 1623. De ce mariage sont nés :

1° Heer ende Me Jean van Dycke, qui suit :

2° Delle Catherine van den Dycke, épouse de Jean le Roy, marchand, à Bruxelles (Berg straet — 1627.)

3° Delle Marie van Dycke, mariée à Pierre T'Serstevens, notaire et greffier de plusieurs institutions.

4° Le Sr Marc van Dycke, bailli des forêts de Hal, 1627, époux de Charlotte Meulepas. 1615.

5° Me Henri van Dycke, docteur en médecine, pensionnaire de la ville de Bruxelles, mort le 4 juin 1623. Il épousa Delle Barbe Monett, fille de Jonkheer Philippe, commissaire impérial au recrutement de l'armée, et de Delle Anne van Dycke ; ils eurent un enfant unique du nom de Philippe van den Dycke. Barbe Monett étant veuve en 1625, se remaria au Sr Cosmo-de-villa-Virtose (Villavigiosa.), et

6° Delle Jeanne van den Dycke, qui mourut fille dévote.

V. Heer ende Mr Jean van Dycke I. U. L. et avocat au conseil de Brabant, époux de Delle Anne Spruyt, dont la mère était une de Caluwe. — Elle était veuve en 1637. — Ils eurent 10 enfants :

1° Delle Jeanne-Marie, fille ainée, épouse du Sr Lieven van Kerckhove, Stadhouder de la ville et du pays d'Alost en 1639 ; il était bailli à Assenede en 1637.

2° Delle Antoinette van Dycke, mariée à Heer ende Me Immens, avocat au conseil de Brabant.

3° Delle Charlotte, épouse du Sr Jacques van den Kerckhove, stadhouder de la ville de Grammont, frère du susnommé.

4° Louise, sœur Jumelle de Charlotte, épousa André Sophie, fils du commissaire. 1639.

5° Anne, qui a habité Grammont.

6° Dᵉˡˡᵉ Catherine; elle se fit béguine à Louvain.

7° Dᵉˡˡᵉ N. N. van den Dycke, mariée au seigneur N. N. Du Pont, bailli des forêts de S. M. au quartier de Hal.

8° Jean, religieux.

9° Henri, religieux à l'abbaye d'Anchin, et

10° Dᵉˡˡᵉ Anne van den Dycke.

Les armoiries nobles de famille sont dessinées au-dessus des noms cités ; celles des van den Dycke — de Kempener — Spruyt — le Roy — Meulepas — Kerckhove, présentent le dessin des pièces de l'écu et des couleurs, les autres n'ont que le contour de l'écu.

FOLIO 158, MEME VOLUME :

I. Gabriël van Dycke, époux de Catherine Coninexloo ; ils étaient déjà morts en l'année 1550. Dont :

II. Pierre van Dyke ; il fut marié à Marie de Cock, fille de George et de Catherine van Wesele ; elle était veuve en 1570, ils eurent trois enfants :

1° George, qui suit :

2° Gabriël van Dycke, qui épousa N. N. déjà mort en 1611. Leur fille Catherine épousa Jean van Rasselgem, et

3° Jean van den Dycke, qui vivait en 1578.

III. George van den Dycke, époux de Claire Roclants, dont :

A. Jeanne van Dycke, épouse de Jacques de Clerck.

B. Marie, veuve de Jacques Thoenis en 1609, et

C. Sara van Dycke, 1609, épouse de Jean Peeterssoens de Meyer.

Le contour des armoiries est dessiné au-dessus de chaque nom.

Nous trouvons encore sur le même folio 158, les indications suivantes :

I. Pierre van Dycke, père de Me Pierre qui suit. Il était déjà mort en l'année 1530.

II. Me Pierre van Dycke, médecin, époux de Delle Elisabeth Ydens, fille de Guillaume et de Delle Catherine Maroyen dite S'Fuyters. Elle est morte en 1559. Ils ont procréé :

A. Me Pierre van den Dycke, le jeune.

B. Elisabeth, épouse de Nicolas Spotte.

C. Walter van Dycke.

D. Corneille, il était à l'étranger en 1559, et

E. Me Antoine van den Dycke, qui épousa Delle Cornélie Pruyslinck ; elle était veuve en 1589.

Les armoiries des familles van den Dycke et Pruyslinck, n'ont que le contour, celles des Ydens sont dessinées avec pièces.

Ici finissent les croquis généalogiques de J. B. Hauwaert sur les van den Dycke, mais nous possédons encore d'autres documents qui prouvent la haute position sociale de cette famille.

Voici d'abord un extrait du *Liber familiæ maternæ* de la collection des manuscrits d'O'Kelly, dont il a déjà été question.

« La famille de van den Dycke est de très ancienne no-
» blesse, originaire de la ville de Bruxelles. Elle a produit
» plusieurs personnes de marque et qualifiées qui ont pos-
» sédé la seigneurie de Santvliet (ville située près de l'Escaut

» dessous Anvers), alliée à des maisons fort considérables, » comme à celles de van der Thommen, Boxtel, Megem » et Grevenbroeck. De cette famille était Jean van den » Dycke, seigneur de la ville de Santvliet, fils de Guillaume » van den Dycke et de Françoise[1] de Boxtel, enterré à » Notre-Dame du Sablon à Bruxelles avec une très belle » épitaphe. Le dit Jean van den Dycke eut trois femmes : » Jeanne-Marie van der Genst, Cécile de Kenoit[2] et Anne » de Grevenbroeck, sortie de l'illustre maison d'Arkel, dont » elle portait les armes.

» De sa première femme avec Jeanne-Marie van der » Genst, il procréa Guillaume van den Dycke, seigneur » de Santvliet, Catherine et Marie van den Dycke laquelle » épousa Louis second van der Thommen, père et mère de » Louise van der Thommen femme à Thomas Spruyt, par » laquelle alliance les seigneuries de Santvliet, Wilre et » Champels sont tombées dans la dite famille de Spruyt, » ce qui est vérifié par le testament conjonctif de Louis van » der Thommen et de Marie van den Dycke de l'an 1569, » le seizième de janvier, par le contrat de mariage de la » dite Louise van der Thommen avec Thomas Spruyt et par » leur tombe dans l'église de Saint Géry à Bruxelles, où on » voyait les armes de Spruyt écartelées avec celles de » Grammaye et celles de van der Thommen avec Spruyt et » Grammaye son mari. »

Nous lisons encore dans le manuscrit intitulé : *Liber familiæ maternæ*, les renseignements suivants sur la famille van der Genst :

« La famille de van der Genst est d'une ancienne noblesse, » originaire de la comté de Flandre, de laquelle est sortie

[1] Françoise-Marguerite.
[2] de Quesnoit.

» Jeanne Marie van der Genst, native d'Audenaerde. Elle » était fille de Jean van der Genst et de Marie van der » Koeyen alias de Cocamby. La dite Jeanne Marie van der » Genst, épouse du dit Jean van den Dycke, seigneur de » Santvliet, procréa la princesse Marguerite d'Autriche, » gouvernante des Pays-Bas, mariée à Octavio de Farnèse, » duc de Parme et de Plaisance. »

Nous ne pouvons faire un grief à MM. Serrure et van der Meersch, de ne pas avoir connu les documents que nous publions ; une bibliothèque privée n'est pas accessible à tout le monde ; mais nous sommes en droit de nous étonner qu'ils ne se soient pas donné la peine de consulter les ouvrages imprimés où l'on s'est occupé de nos personnages, ni de faire des recherches dans les archives de nos dépôts publics, avant de se prononcer aussi positivement qu'ils l'ont fait.

Nous allons mettre sous les yeux du lecteur, les pièces du procès ; elles concernent les trois familles, van den Dycke, van Coye et van der Genst.

Bibliothèque de l'ancienne chambre héraldique a Bruxelles.

Cette bibliothèque possède les manuscrits généalogiques du dernier roi d'armes en titre de l'ancien duché de Brabant, messire de Grez ; c'est dans un de ces manuscrits que nous avons trouvé un tableau généalogique de toute la famille van den Dycke ; et bien qu'il y ait accord complet entre Hauwaert et de Grez, le vieil axiome, Testis unus, testis nullus, nous engage à en extraire ce qui concerne Jean van den Dycke — van der Genst :

I. Arnould van den Dycke vivait à la fin du XIIIe siècle.

Il laissa de son épouse dont on ignore le nom, deux fils :

1° Jean van den Dycke, vivant en 1348, et

2° Wautier van den Dycke.

II. Jean, épousa N. N. dont :

1° Adam van den Dycke (1340) époux de N.N. dont :

A. Marguerite van den Dycke, épouse de Guillaume van Campenhout. Elle était veuve en 1382.

B. Gertrude van den Dycke, (1358) et

C. Sophie van den Dycke, (1358.)

III. 2° Jean van den Dycke, (1348). Il épousa N. N. dont :

IV. Gérard van den Dycke, époux de N.N. dont :

V. Jean van den Dycke. Il était mort en 1447, époux de N. N. dont :

A. Jean van den Dycke qui suit, était mort en 1449.

B. Catherine van den Dycke, était morte en 1449.

C. Simon van den Dycke, aussi mort en 1449, et

D. Marguerite van den Dycke, qui était déjà morte en 1449.

VI. Jean van den Dycke époux de N. N. dont deux enfants :

A. Martin van den Dycke vivant en 1447, ainsi qu'il conste des registres échevinaux de Bruxelles, épouse Marguerite Couts, et

VII. B. Jean van den Dycke, époux de N.N. dont :

1° Gérard van den Dycke, qui suit :

2° Jean van den Dycke, vivait en 1450 et 1473, et

3° Catherine van den Dycke. Elle épousa Henri de Myspele, fils de Henri (11 décembre 1444).

VIII. Gérard van den Dycke, marié à Catherine Mommaert. Ils étaient morts en 1473, ainsi qu'il conste des registres scabinaux de la ville de Bruxelles (18 mai 1473).

Ils procréèrent :

A. Jean van den Dycke, qui suit :

B. Élisabeth van den Dycke, femme d'Adrien van Baerle (1473).

C. Fulcon van den Dycke, époux de N. N. dont Cornélie van den Dycke (1473) femme de Thierry Petersoene.

IX. Jean van den Dycke (1473), épousa Anna van der Does. De cette union naquirent :

A. Jean van den Dycke, qui épousa 1° Catherine van der Brugge, fille de Ghislain et de Barbe de Coninck, et 2° N. N. van Ranst, et

B. Guillaume, qui suit.

X. Guillaume van den Dycke mort en 1536, époux de Marguerite de Meerem, dite de Boxtel. Dont sont issus :

1° Jean, qui suit, et 2° Anne qui suivra après la descendance de son frère.

XI. Jean van den Dycke, seigneur de Santvliet, vice-président, et le plus ancien conseiller et maître de la chambre des comptes, épousa en premières noces (1527, il possède comme preuve, un acte de cette année) Jeanne van der Genst, fille de Gilles et de N. van Koeyen. Elle était auparavant mère de Marguerite d'Autriche. Dont :

A. Guillaume, qui suit ;

B. François van den Dycke.

C. Adrienne van den Dycke, sa descendance suivra celle de son frère Guillaume.

D. Marie van den Dycke, épousa : 1° Louis van der Thommen, seigneur d'Oplinter, Linden, etc., et 2° Claude Masson, écuyer, seigneur de la Chapelle.

E. Gauda van den Dycke, religieuse jubilaire à Val-

Duchesse à Auderghem, en faveur de laquelle Marguerite d'Autriche fonda une rente viagère de 300 florins. Son portrait avec celui de son père était exposé en l'église d'Auderghem.

F. Agnès van den Dycke, religieuse à l'abbaye de Roosendael.

2° Anne van den Dycke, épousa : 1° Nicolas Cattou dit Moulins, fourrier de Sa Majesté impériale, fils de Simon. Et 2° Gérard de Fourmanoir, huissier de la salle de Sa Majesté. (1546).

Jean van den Dycke épousa en secondes noces, Cécile de Quesnoyt, fille de Jean et de Dame Hélène Denys, et en troisièmes, Anne van Grevenbroeck. Elle mourut le 24 janvier 1577 et son mari le 1r septembre 1572. Ils gisent en l'église du Sablon à Bruxelles sous une pierre sculptée à leurs armes, placée devant la chaire de vérité et ornée d'une inscription.

Guillaume, fils de Jean, portait les armes pleines de sa famille ainsi qu'elles furent exposées à la voûte de l'église du Sablon à Bruxelles ; depuis, il a brisé ses armes comme cadet.

XII. Guillaume van den Dycke, seigneur de Santvliet, épousa Marie de Meghem, fille de Jean et de Catherine Crabbé [1].

De cette union naquirent :

1° Anne van den Dycke, qui suit, et

2° Catherine van den Dycke, épouse de Philippe de Valkenisse, seigneur de Hemixem et de Berendrecht.

XIII. Anne van den Dycke, dame de Santvliet en partie.

[1] Marie de Meghem est décédée le 9 mars 1592, et a été inhumée dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. Elle s'était unie en secondes noces à Jan van Oveen vel van Onshem.

Elle épousa en premières noces, Philippe Monett, commissaire ordinaire des montres des armées de leurs Altesses en 1599. Et en secondes noces, Guillaume Spruyt, fils de Laurent Spruyt et d'Anne de Caluwe.

Anne van den Dycke procréa de son premier mariage :

A. Claude Monett, prêtre, protonotaire-apostolique, prévôt de l'église de Saint Jacques sur Caudenberg à Bruxelles.

B. Philippe Monett, carme déchaussé, et

XIV. Barbe Monett, épousa 1°, Henri van den Dycke, pensionnaire de la ville de Bruxelles, 2° Cosme de Villaviciosa, conseiller et maître des comptes en Brabant. Barbe Monett mourut en 1664. De cette union est issu :

XV. Antoine de Villaviciosa, conseiller et maître de la chambre des comptes en Brabant, épousa Agnès van Uffele, fille de Corneille, seigneur de Waesmont, échevin de Bruxelles, et de Jossine de Weerdt. Dont :

1° Théodore-Antoine de Villaviciosa, admis au lignage des Sweerts le 13 juin 1695, fut capitaine de la ville de Bruxelles en 1711.

2° Barbe-Theodora de Villaviciosa, et

3° Agnès-Françoise de Villaviciosa.

Postérité d'Adrienne van den Dycke, fille de Jean, seigneur de Santvliet, et de Jeanne van der Genst, cités ci-devant au degré XI.

Adrienne van den Dycke épouse : 1° Jean de Grevenbroeck, chevalier, seigneur de Mierle ; 2° François de Noyelles, écuyer, seigneur de Courtaubois, gouverneur et

grand bailli de la ville de Lens (1578). Elle eut de son premier mariage :

1° Catherine de Grevenbroeck, épouse de Mario de Stivivy, chevalier de l'ordre de Saint Etienne de Toscane, mort en 1607. Elle mourut le 19 juin 1626 et fut enterrée dans le chœur de l'église de Vilvorde, sous une pierre tombale ornée de ses armes, de ses huit quartiers de noblesse et d'une inscription relatant la fondation d'un anniversaire religieux. Cette pierre était autrefois encastrée dans le mur du grand chœur de l'Église, ainsi que le rapporte le baron Le Roy, dans son savant ouvrage *Le Grand Théâtre sacré du Brabant*. Voici le texte de l'épitaphe d'après cet auteur :

D. O. M.

» Cy gist Dame Catharine de Grevenbroeck, fille de Jean de Grevenbroeck, écuyer, seigneur de Mierle, et de Dame Adriane van den Dyck veufve de feu messire Mario de Stivivi, chevalier de l'ordre de St.-Étienne du Grand-duc de Toscane, mourut le 19 juin 1626. Elle at fondé un anniversaire en cette église scavoir, une messe de requiem chacun 6 décembre avec treize pauvres, et le 6 jour de chaque mois de l'an une basse messe avec 7 pauvres, qui auront chacun un pain de deux patars, et seront obligé d'ouir les dittes messes, et prier Dieu pour leurs ames, à quoy se sont obligé à cette heure, et à jamais les Maîtres, ou Margueliers de cette église avec intervention du seigneur curé, et Magistrat de cette ville, selon les lettres obligatoires à ce depèchées.

Requiescat in pace.

—

Quartiers

» Destivivi, De Honesti, de Guidoni, de Pacii, Grevenbroeck, Meghem, van den Dyck, van der Genst. »

2° Erasme de Grevenbroeck, écuyer, seigneur de Mierle, (1608).

3° Éléonore de Grevenbroeck, épousa messire Eloy de Mont-Saint-Eloy, conseiller au grand conseil de Malines.

—

Armoiries.

La branche aînée de la famille van den Dycke (les vicomtes de Grimberghe) porte : De sable à trois fasces d'or, au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules. Nous les avons déjà décrites.

La branche cadette (van den Dycke-van der Genst) porte : De sable à trois jumelles d'or, au chef du même, chargé d'un lion léopardé de gueules.

—

Ce croquis généalogique de la famille van den Dycke-van der Genst est un peu plus étendu que celui que nous a laissé Jean B. Hauwaert ; à part cela, il y a concordance parfaite, sauf que de Grez ne désigne que six enfants comme issus du mariage de Jean van den Dycke avec Jeanne-Marie van der Genst, tandis que Jean B. Hauwaert en mentionne neuf. Ces trois enfants en plus n'intéressent aucunement la suite de notre récit. Ils pourraient être issus de ses 2me et 3me mariages, sans que la mention en fut faite dans Hauwaert.

—

Extrait de la généalogie de van der Noot par le chanoine de Azevedo.

La généalogie de van der Noot a été imprimée en 1771 ; on y lit à la page 51 :

» Guillaume van den Dycke seigneur de Santvliet et de

» Veersdyck, fils de Jean, seigneur de Santvliet et de Veers-
» dyck, conseiller et maître de la chambre des comptes en
» Brabant, et de Jeanne van der Genst, sa première femme,
» mère (par l'empereur Charles V), de Marguerite d'Au-
» triche, duchesse de Parme et gouvernante des Pays-Bas,
» épousa par contrat du 18 octobre 1569, Marie de Me-
» ghem.....

—

EXTRAITS DES MANUSCRITS DIT — DE VALKENISSE — DE LA RICHE BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE D'ANVERS.

Les manuscrits de Valkenisse sont généralement connus; les recherches y sont très-faciles à opérer, deux des volume ayant une table alphabétique des noms cités. Les van den Dycke et les van der Ghenst y figurent plusieurs fois. On y lit au folio 266 du 1r volume que, Philippe de Valkenisse, seigneur de Hemissem (Hemixem), épousa Dᵉˡˡᵉ Catherine van den Dycke, fille de Guillaume, seigneur de Santvliet, et de Marie de Meghem. Il mourut le 16 mai 1620 et git à Louvain en l'église de Saint-Quentin.

Nous y avons encore trouvé les quartiers suivants qui corroborent pleinement tout ce que nous avons avancé ; ils sont précédés d'une annotation de Valkenisse qui fait connaître qu'il les a extraits — uyt eenen ouden boeck geschilderd, komende van H. Alexander Butkens. —

Volume II, folio 489 :

GREVENBROECK.	VAN DEN DYCKE.
MEGHEM.	VAN DER GENST.

même volume, folio 491 :

VAN DEN DYCK.	VAN DER GENST.
BOXTEL.	VAN DER COYEN.

———

ARCHIVES DE LA VILLE DE LOUVAIN.

Nous y avons découvert qu'à la date du 26 octobre de l'année 1500, Marguerite van den Dycke, qualifiée du titre de — DOMICELLA — était veuve de Jacques de Ravenschot.

Les Ravenschot appartiennent à la vieille noblesse du duché de Brabant. Ils portaient d'or à trois corbeaux de sable.

—

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE, INTITULÉ SUR LE DOS — HISTORIA BELGICA ET VARIA — sans date.

—

Mémoires et preuves que dame Jenne van der Genst, mère de la duchesse de Parme, a été mariée à Guiliaume [1], *van den Dycke, conseiller et premier maître de la chambre des comptes en Brabant, seigneur de Santvliet et de Berendrecht.*

—

« 1° Par les lettres d'octroy de l'empereur Charles-Quint » en date du 6 août 1540.

» 2° Par le livre original contenant les nativités des en- » fants du dit van den Dycke et Dame Jenne van der » Genst, et porte que le mariage se fit le 13 d'octobre » 1525.

» 3° Par le testament du dit van den Dycke, en date du » 14 de juillet 1572 ;

[1] Lisez — Jean — ainsi que le manuscrit le mentionne plus bas ; Guillaume van den Dycke était père de Jean, et grand'père de Guillaume qui épousa Marie de Meghem ; il y a eu confusion dans la première mention du prénom.

» 4° Par acte scabinale du Magistrat de Bruxelles et par-
» tage des biens en date du 31 juillet 1595.

» 5° Par les mémoires Italiens du sieur Hannibal Schotto,
» mre d'hostel de la duchesse moderne de Parme, 7 août
» 1613.

» 6° Par une déclaration italienne de Guilielmo Schotto,
» en date du 21 avril 1617.

» 7° Par attestation de l'abbesse et religieuses de l'abbaye
» de Roosendael, où dame Agnès van den Dycke (sœur
» de la part de la mère de Madame de Parme) fut reli-
» gieuse en date du 2 de may 1617.

» 8° Par attestation de la dame Prieure et religieuses de
» Val-la-Duchesse où Dame Gouda van den Dycke (depuis
» à l'instance de Madame de Parme nommée Marguerite)
» fut religieuse ; elle estoit aussy sa sœur de la part de sa
» mère, datée 27 d'avril 1617.

» 9° Par diverses sépultures et épitaphes contenant les
» armoiries de van den Dycke, van der Genst, Cocambi
» dit van der Coyen, etc., item des anciens quareaux.

» 10° Par le livre armorial de la famille.

» 11° Par attestation imprimée.

» Messire Jean van den Dycke, conseiller de l'empereur
» Charles-Quint et premier maître de la chambre des comp-
» tes de sa dite Majesté, seigneur de Santvliet et Beren-
» drecht éspousa le 13 d'octobre 1515 Dame Jenne van der
» Genst, fille de messire Jean, chevalier, et de Marie
» Cocambi ; elle mourut le 15 décembre 1541 et lui le 1r
» septembre 1572, gist à Notre-Dame-de-Sablon à Bruxel-
» les, laissant les enfants suivant :

» 1° Jean van Dycke, né le 1r Julii 1526.

» 2° Marguerite, née 15 Julii 1527, religieuse à Val-la » Duchesse.

» 3° A..... »

—

Nous nous bornerons à donner extrait des deux attestations délivrées par l'abbesse et des sœurs du couvent de Roosendael, et par la prieure du couvent d'Auwergem. (Auderghem, à une lieue de Bruxelles). Ces deux pièces confirment pleinement l'erreur commise dans le manuscrit mentionné plus haut, au prénom de Guillaume au lieu de Jean.

1re Attestation.

» Wy, vrouwe Catharina de Fraisne, abdesse des cloosters van Roo- » sendael (près de Malines), vrouwe Margarita Forex, vrouwe Joanna » Hauwaerts, religieuse des voorsyde cloosters, doen condt ende kenne- » lyk aen alle de gene die dese brieven zullen zien oft hooren lesen, » dat in ons couvent van Roosendael religieuse ontvangen is geweest, » ende ook gestorven jubilaria, vrouwe Agnes van den Dycke, doch- » ter wylen joncker Jan van den Dycke, heer van Santvliet, in synen » tyde raedsheer ende meester van den rekencamere van Brussel, » ende van jouffrouw Joanna van der Genst, haere moeder..... »

Actum te Mechelen, in 't huis onser refugie den 2 may 1617.

(*signé*) suster Catharina de Fraisne, abdesse ; suster Margarita Forex ; suster Catharina Hauwaerts.

(cacheté et scellé d'un cachet imprimé en hostie rouge).

2me Attestation de la même année.

« Comme en toute chose on est obligé de dire la vérité et particu- » lièrement y étant requis, comme fait à présent demoiselle Cathe-

» rine de la Dicque (nom francisé de van den Dycke) fille de Guil-
» laume de la Dique et de demoiselle Marie de Meghem, étant la dite
» Catherine à présent veuve de feu le Sr Philippe de Valkenisse,
» Sr de Hemissem, (Hemixem, près d'Anvers), duquel elle a
» retenu trois enfants, deux fils nommés, l'un Philippe et l'autre
» Pierre, et une fille nommée Marie-Marguerite, disons et certifions,
» nous souscrites demoiselles religieuses et sœurs de l'ordre de
» Saint-Dominique au cloitre 's Hertoginnendaele, dit Auwergem,
» une lieue près de Bruxelles, qu'avons vécu et résidé avec demoi-
» selle Gauda de la Dicque, sœur légitime de père et de mère de
» Guillaume de la Dicque, père de la susdite Catherine, laquelle
» entra au monastère le quatorzième jour du mois d'octobre 1543
» et fit sa profession l'an 1545, le huitième février et changea alors
» du nom de Gouda en Marguerite, et ce en l'honneur et à la règle
» de dame Marguerite d'Austrice, princesse de Parme et gouver-
» nante des Pays-Bas, laquelle chérissait fort la dite religieuse Mar-
» guerite, à cause qu'elle descendoit d'une même mère, nommée
» demoiselle Jeanne van der Genst, laquelle, après avoir eu la dite
» Marguerite d'Austrice de l'empereur Charles-Quint, se marie la
» dite Jeanne van der Genst au sieur Jean de la Dicque, conseil et
» premier maître de la chambre des Comptes, père du dit Guillaume;
» et était l'affection de dame Marguerite telle à l'endroit de la susdite
» religieuse qu'elle a par plusieurs fois visité la dite religieuse, la
» menant main à main par le dit couvent et en sa celle (cellule), où
» pendait le portrait de la dite demoiselle Jeanne van der Genst
» laquelle dame Marguerite disoit voilà notre mère. . . . . .
» Catherine mourut au couvent le vingthuitième de juin 1602.
» . . . . . .

(*Et était signé*) S. Anna de Mol, priorinne ;
suster Barbara de Mouchet, suppriorinne ;
Maria van der Linden ; S. Clara Lopes ;
S. de Waersegger ; S. Joanna Walsteen ;
S. Anna van Onchern ; Lysbet Mysemans.

(Du côté était imprimé un cachet en
hostie blanche de forme ovale.)

Ces deux documents se trouvent imprimés dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, IIIe série, tome VII de 1865.

Nous avons sous les yeux la déduction des seize quartiers paternels et maternels du seigneur Claude Spruyt ; cet acte, fait ès-chambre héraldique à la cour de Bruxelles, le 17 décembre 1686, signé D: V: van den Leene, est muni du cachet des armes dont lui, Messire Joseph van den Leene, seigr de Lodelinsart et de Castillon, conseiller du Roy, exerçant l'état de son premier roy d'armes ès-pays de par deçà à titre de Toison d'or, est accoutumé d'user ès-affaire, dit-il, de sa dite noble charge.

—

Copie littérale.

5e QUARTIER MATERNEL.

» La famille de van den Dycke est ancienne et noble » originaire de la ville de Bruxelles elle a produit des per- » sonnes qualifiées qui ont posédé la ville et seigneurie de » Santvliet alliées à des maisons considérables de noblesse » militaire, entre autres, à celles de Grevenbroeck, van der » Tommen, Boxtel, Meghem, de cette famille était Jean van » den Dycke seigr de Santvliet fils de Guillaume van » den Dycke et de Françoise de Boxtel, qui gist enterrés en » la ville de Bruxelles dans l'église de notre Dame du sablon » avec belle épitaphe. Le dit Jean van denDycke eut trois » femmes dont la première était Jeanne van der Genst par- » devant mère de Dame Marguerite d'Autriche, Duchesse » de Parme, gouvernante des Pays-Bas, fille de l'empereur » Charles-Quint. La seconde femme du dit Jean fut Cécile » Kenoit, et la troisième Anne de Grevenbroeck sortie » de l'illustre maison D'arckel dont elle portait les armes. » Il eut de la dite Jeanne van der Genst sa première femme

» entre autres enfans Guillaume van den Dycke seigr
» de Santvliet et Marie van den Dycke femme de Louis van
» der Tommen et Catherine [1] van den Dycke femme de
» Jean de Grevenbroeck seigr de Mierle qui eut Cathe-
» rine de Grevenbroeck, femme de Mario de Stivivy, che-
» valier de l'ordre de St Étienne du grand duc de Toscane,
» leur épitaphe est au cœur de l'église de notre Dame
» à Vilvorde. De cette maison de van den Dycke est suc-
» cédée la seigneurie de Santvliet dans la maison de Spruyt. »

—

6me QUARTIER MATERNEL.

« La maison de Boxtel tire son origine des anciens com-
» tes et barons de Cuyck en Brabant. C'est une maison
» banerette de nom et d'armes dont la brance ainée est
» tombée sur la maison de Meerhem et de la suis celle
» de Ranst par Isabeau de Meerhem, Dame de Boxtel,
» femme de henri de Ranst, seigr de Kestel, chevalier
» ayeule d'Adrienne de Ranst, femme de Messire Jean de
» Hornes, seigr de Bassigny, auquel elle apporta les
» terres de Boxtel et Kestel, desquelles le seigr comte
» de Bassigny prince de Hornes jouit encore à présent.
» Les armes de Meerhem et Boxtel se trouvent entre les
» barons de Brabant sur la salle de la maison de ville à
» Bruxelles entre les autres barons de Brabant qui ont
» entrée aux États item dans les cartes figuratives des
» nobles du dit Brabant. »

—

7me QUARTIER MATERNEL.

» La famille de Vandergenst est très noble et ancienne
» originaire de flandres delaquelle était issue Jeanne

[1] Adrienne, d'après Hauwaert.

» Vandergenst native de la ville d'Audenaerde, fille » de Jean Vandergenst et de Marie Vanderkoyen alias » Cocamby ; la dite maison Vandergenst s'est trouvée » fort considérable parmi la noblesse de flandres au raport » de famian Strada dans son *histoire Belgique*, la dite » Jeanne Vandergenst quatre ans avant son mariage avec » le dit Jean van den Dycke avait procréé de L'empereur » Charles cinquième la princesse Marguerite Daustriche » femme D'octave Farnese Duc de parme père D'Alexan- » dre aussi duc de parme et de plaisance, la ditte princesse » ayant etée depuis Gouvernante des Pays-Bas. »

—

8me QUARTIER MATERNEL.

» La famille de Vanderkoyen alias Cocamby originaire » des flandres est d'ancienne et chevalereuse noblesse et » a etee fort considerable au rapport du dit famian Strada » dans son *Histoire Belgique.* »

—

La déduction des quartiers ci-dessus est d'autant plus intéressante qu'elle en vise deux autres signées, la première, le 17 janvier de l'an 1674 par le Sr Robert Dandelot, vivant écuyer, seigr de Segershoven, Roy et héraut d'armes de Sa Majesté à titre de Brabant, et, la deuxième, par le Sr Engelbert Flacchio, escuyer, le 17 mai 1677, Roy et héraut d'armes à titre de Luxembourg.

Le héraut d'armes van den Leene passe pour avoir été le plus consciencieux des fonctionnaires ; il certifie que les actes signés par les seigneurs Dandelot et Flacchio, concordent parfaitement avec la déduction dressée par lui.

—

La pièce suivante concerne la famille de Meghem, alliée à celle de van den Dycke.

—

Extrait littéral du manuscrit intitulé : Liber familiæ, de Jean B. Hauwaert, folio 441.

« Aert van Megem, sone q. (quondam) Geert, die sone » was q. Aert van Megem, tr : Jouff : Marg : van Caudenberg. Dont :

» Jon^r Joan van Megem, geheeten den ouden, seigneur de Chaufontaine, tr : Jouff : Catharina Crabbe d^r » Godfrid. Ily sterf 1585. ligt tot Berghen in de kerken » van Ste Waudru. Sy sterf 1593. Dont :

» Jouff : Marie de Megem, obiit 9 martij 1592, ligt en » l'église de la Chapelle Bruxelles. tr. 1° Guill : van den » Dycke, seigneur de Santvliet, M^re de la chambre des » comptes en Brabant. 2° Jean van Onshem. »

(Les armoiries sont dessinées, avec les pièces, au-dessus de chacun des noms de famille).

—

Extrait d'un livre publié en flamand et intitulé : Le magistrat d'Audenaerde, par van Lerberghe. — Famille van Coye.

« Coye Jean van), fils d'Arnould, fut échevin de la ville d'Audenaerde pendant les années 1505,1506,1509,1510,1512, 1518, 1522 et 1524. Pendant l'année 1505 il avait pour collègues à l'échevinat : Jacques de Lummene, Georges van Quickelberghe, Gosuin de Lannoy et d'autres gentilshommes des meilleures familles du pays.

» Coye (Jean van), fils de Jean, haut-avoué le 23 avril » 1509, 1511, 1513 et 1515.

Échevin d'Audenaerde en 1509. (3 février).

» Coye (Jean van), échevin en 1516 et 1520.

» Coye (Jean van), fils de Jacques, échevin en 1545 et
» 1549.

» Coye (Antoine van), fils de François, receveur de la
» ville d'Audenaerde en 1564, 1565, 1566, 1567, 1568, 1569 et
» 1570 ; un des hauts-avoués en 1571, 1593, 1596 et 1605.
» Receveur de nouveau en 1577, 1578, 1579, 1580, 1582 et
» 1584. Échevin en 1591 et 1592.

» Coye (Antoine van), fils d'Antoine, un des hauts-avoués en 1569, 1576 et 1585.

» Coye (Josse van), un des hauts-avoués en 1582.

» Coye (Guillaume van), haut-avoué en 1594, 1600 et 1601. Échevin en 1595, 1596, 1598 et 1599.

» Coye (Antoine van), fils de Jean, haut-avoué en 1609.

» Coye (Maximilien van), échevin en 1646. »

—

Les **van der Gheenst.**

Il existe au Musée royal de peinture de Bruxelles, un magnifique portrait de Jean van der Gheenst, échevin et conseiller de la ville de Bruges en 1579, 1581 et 1582, peint par Pierre Pourbus, en 1583.

Jean van der Gheenst, comme l'indique l'inscription contemporaine du portrait, était né en mai 1513 [1].

On voit dans l'*Album généalogique et historique*, (manuscrit en dix volumes de feu M. Wouters de Terwerden) qu'une demoiselle Antoinette de Steelant, fille de Philippe, chevalier, et épouse de Jacques Van der Geenst, mourut le 3 mars 1657.

[1] *Catalogue descriptif et raisonné du Musée royal de peinture*, par Ed. Fétis

Bruges, la grande et puissante commune, capitale de la vieille comté de Flandre, a donc eu, à différentes reprises, un van der Gheenst parmi ses magistrats ; et quoique puisse prétendre M. van der Mersch sur l'honnêteté qu'il concède à cette famille des van der Gheenst, il est difficile d'admettre que la fière cité eut permis qu'on lui imposât un manant forain, de n'importe quelle notoriété, pour remplir des fonctions considérées, à juste titre, comme très élevées et qui étaient ambitionnées par les premières familles du pays. Nous l'avons déjà écrit autre part :

« L'élite de la nation ambitionnait cette haute position » qualifiée du titre redoutable de *La loi*. On disait : le re- » nouvellement de *La loi* » lorsque l'on procédait à la nomination des échevins dont le terme d'exercice était arrivé [1].

» Les attributions des échevins étaient bien différentes » de celles que la loi leur donne aujourd'hui ; non seule- » ment ils administraient la commune, mais ils rendaient » aussi la justice à leurs administrés d'après les coutumes » et usages ; nous serions plus dans le vrai, en disant qu'ils » jugeaient d'après l'équité, au civil et au criminel, car les » coutumes et usages n'étaient pas écrits avant la fin du » XVIe siècle ; les échevins étaient donc réellement la loi » vivante, et souvent la loi écrite lorsqu'ils ordonnaient » l'insertion de leurs jugements dans les registres comme » — *Warde de loi*.

» C'est ainsi que leurs jugements modifiaient les textes » antérieurs et acquéraient force de loi pour l'avenir.

[1] Dans le principe, les fonctions échevinales se conféraient à vie ; mais plus tard, il survint des modifications successives et le renouvellement se fit, en général, tous les ans.

(*Les Pays-Bas dans les temps anciens, la Belgique, l'inquisition*, par l'auteur de la présente notice).

» Ils commandaient les armées communales à l'occasion » ou en nommaient les chefs concurremment avec les » doyens.

. . . . . .

Les échevins avaient de nombreux privilèges et jouissaient de la plus grande des prérogatives, du plus beau des droits régaliens, du droit de grâce.

L'échevin était considéré, en quelque sorte, comme l'oint du seigneur, et il se trouvait protégé par des lois exceptionnelles tellement sévères que la simple insulte pouvait être punie de la peine de mort, dans les premiers temps de l'institution de l'échevinage.

Quant aux avoueries, les charges nobles d'avoué ou de haut-avoué remplies à Audenaerde par les — van Coye — étaient d'un autre ordre que celles échevinales, quoique y ayant certains rapports ; les avoués étaient des protecteurs au civil avec juridiction définie, et dans les temps reculés, ils avaient l'obligation de défendre, par les armes, les intérêts qui leur étaient confiés.

Le regretté baron de Saint-Genois, archiviste de la Flandre Orientale, décédé professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie Royale des sciences et belles lettres de Belgique, nous a fait connaître toute l'importance de la charge noble d'avoué, dans son *Histoire des avoueries en Belgique,* imprimée en 1837 ; on y lit à la page 47 :

» Les avoués étaient : *nobiles*. De temps immémorial les » avoueries semblent être tombées en partage à ceux qui » par leur richesse, leur rang élevé, l'étendue de leur do- » maine, jouissaient de la plus grande somme de considéra- » tion et de pouvoir ; tels étaient chez nous les comtes de Flandre, de Louvain, de Los, etc., remarquons que pres- » que toute avouerie fut originairement annexée à la pos-

» session d'un château, d'un alleu, d'une possession terri-
» toriale ; ainsi l'avouerie de Hesbaye appartenait d'abord
» à ceux qui étaient maitres du château de Lummen. . .

. . . . . .

L'institution des avoueries a complétement disparu en 1795. L'œuvre du baron de Saint-Génois a obtenu la médaille d'argent au concours de l'Académie royale de Belgique en 1864.

Nous avons démontré la position sociale de Jean van den Dycke et celle des ascendants de sa femme Jeanne-Marie van der Genst ; il ne reste plus à nous occuper que des descendants de celle-ci. D'un côté, nous y trouvons les plus hautes personnalités souveraines du monde, de l'autre, des familles belges de la bonne et vieille noblesse du pays, mais aussi quelques-unes appartenant aux classes modestes de la société.

C'est ainsi, qu'Élisabeth Farnése, née le 25 octobre 1692, descendant au VIIe degré de Jeanne-Marie van der Genst, et au VIe de Marguerite d'Autriche, par suite du mariage de cette archiduchesse avec Octave Farnése, ayant été mariée à Philippe V, roi d'Espagne, de la famille des Bourbons, le roi actuel d'Espagne, Alphonse XII descend au douzième degré de Jeanne-Marie van der Genst, et, Don Carlos, roi d'Espagne sous le nom de Charles VII, aux yeux des légitimistes, également au même degré.

Descendent encore de Jeanne-Marie van der Genst, par Marguerite d'Autriche, sa fille naturelle légitimée par acte de l'empereur Charles-Quint signé à Barcelone le 9 juillet 1529[1] :

Les ducs-souverains de Modène de l'antique maison d'Este,

[1] Le professeur Leva de l'Université de Padoue a trouvé l'acte de légitimation dans la collection des papiers d'Etat, conservée à la bibliothèque royale d'histoire à Madrid. (Voyez GACHARD, *Correspondance de Marguerite d'Autriche avec Philippe II*).

et ceux de l'illustre maison des Habsbourgs : Les derniers rois d'Angleterre de la race des Stuarts, par le mariage de Jacques II, avec Marie-Béatrice-Éléonore, née en 1658, fille d'Alphonse d'Este, duc de Modène et de Reggio ;

La famille impériale d'Autriche, par suite du mariage de Marie-Louise, infante d'Espagne, fille de Charles III, avec Pierre-Joseph-Léopold, archiduc d'Autriche et empereur d'Allemagne sous le nom de Léopold II ; les rois de Naples et des Deux-Siciles ; les familles royales de Sardaigne, branche ainée, de Belgique et de Portugal ; l'infortuné Maximilien, empereur du Mexique ; les empereurs du Brésil ; le comte de Chambord, Henri V ; la famille royale d'Italie ; les princes et princesses de la branche cadette et royale des Bourbons de France ; l'ex-roi d'Espagne, Amédée de Savoie ; les anciens grand-ducs de Toscane ; les anciens ducs de Parme et Plaisance ; le fils de l'empereur Napoléon I, feu le duc de Reischstadt, roi de Rome ; des princes et des princesses de Bavière ; des ducs de la famille royale de Wurtemberg ; les princes et princesses d'Isembourg-Birstein ; les princes et princesses de la famille de Montenuovo, de la famille comtale de Neipperg, par le mariage de Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, ex-impératrice des Français, avec le comte Adam-Adalbert de Neipperg ; les princes de Czartoryski ; Nous avons aussi à mentionner le mariage de deux rois de Saxe, Antoine et Frédéric-Auguste, avec des archiduchesses d'Autriche, de la descendance de Jeanne-Marie van der Genst.

Nous avons ensuite parmi les familles non princières :

Les — van der Tommen. — Jean van den Dycke ayant épousé Jeanne-Marie van der Genst, procréa, entre autres, Marie, sœur uterine de Marguerite d'Autriche, qui épousa

Louis van der Tommen, d'une famille noble et patricienne de Louvain ; les — van Valkenisse d'Anvers, (très vieille famille noble originaire de la Zélande) — par le mariage de Louis van Valkenisse, avec Catherine van den Dyke, petite fille de Jean, et fille de Guillaume ; la famille de Cupere de Louvain, par le mariage de Jacques avec Marie van der Tommen : on trouve dans cette famile noble et du nom, un vendeur de bière, un postillon de diligence, un aubergiste et de belles alliances ; les — de Monflin — vieille famille militaire Luxembourgeoise, alliée aux, Spruyt, Le Brum de Miraumont, Trappé de Lozange, Arensma, dont Marie-Constance de Monflin, mariée à Arnold Leemans, maître-cordonnier à Borgerhout-lez-Anvers ; les comtes van den Steen de Jehay, par le mariage de Lambert de ce nom avec Marie-Charlotte de Trappé de Lozange ; la famille des van der Beken-Pasteel : Jean-Georges van der Beken-Pasteel épousa Anne van der Tommen le 15 avril 1608 ; les van der Dussen. Le grand dictionnaire historique de Moreri nous fait connaitre l'ancienneté de cette famille, en la classant parmi celles illustres de la Hollande ; les familles van der Moere de Louvain ; Holvoet, originaire de la Flandre ; de Partz vicomtes de Courtrai ; Janssens, cette dernière, alliée aux van Valkenisse, aux comtes van de Werve, aux chaveliers van Havre, aux del la Faille, d'Anvers ; la famille Schayes de Louvain : Antoine Schayes, né le 11 janvier 1808, était un archéologue distingué ; les comtes O'Kelly, originaires d'Irlande ; les Picard ; les Camberlyn d'Amougies ; les van Nuffel d'Heynsbroeck, alliés aux Janssens de Bisthoven, Teniers, Toulouze, van Westreenen, l'Olivier, famille militaire Belge alliée aux de Quay et Hagelsteen ; les chevaliers de Wyels de Louvain, originaires du pays de Clèves, et la vieille famille des d'Udekem

de Louvain, descendant des de Cupere et alliée aux de Zangré, Orban de Xivry, chevaliers de Wouters, Conrard, baron de Fierlant, Theyssens de Bruxelles, van Ophem, Ernst, baron de Rasse, baron de Broick, Caïmo, etc. ; la famille Pieters de Louvain, originaire de la Flandre ; un comte van der Stegen de Schrieck, de Louvain ; les Wouters et autres encore.

Nous terminerons cette notice en faisant remarquer qu'à l'époque d'un autre âge, on prodiguait assez généralement avec complaisance dans les actes officiels, les qualifications de noblesse aux personnes de l'ordre. La France se distinguait sous ce rapport, et la Hollande de même. En Flandre, au contraire, les expressions employées étaient extrêmement simples ; on n'y faisait aucune distinction entre les familles nobles, et celles non nobles, bourgeoises ou roturières ; il en résulte qu'il est difficile, si pas impossible, de tirer une induction quelconque de nos vieux documents scabinaux; mais les généalogistes ne suivaient pas, dans leurs écrits, le principe généralement admis par les magistrats Flamands, car nous y avons trouvé les armoiries de presque toutes les familles citées par Jean B. Hauwaert, ainsi que leurs qualifications nobles de— Messire — Ecuyer — Jonker — Jouffrouw — Damoiselle ou Demoiselle.

Anvers, 1877.

LA MÉNAPIE ET LA FLANDRE

PAR

ALPH. DE VLAMINCK

MEMBRE CORRESPONDANT.

Mémoire couronné le 27 juillet 1868.

INTRODUCTION.

Le sujet que nous nous proposons de traiter n'est pas neuf, nous dirons plus : il en est peu qui aient donné lieu à des discussions aussi ingénieuses et aussi savantes ; cependant, ce serait une erreur de croire que tout a été dit et qu'il ne reste qu'à s'incliner devant les résultats acquis. Des points importants sont restés dans l'ombre ou n'ont été qu'imparfaitement élucidés ; des doutes ont surgi, qui réclament une solution ; des objections se sont élevées que l'on n'avait point prévues. De jour en jour aussi la critique se montre plus sévère et son action dans le domaine de l'histoire devient plus prépondérante. Bien loin de se plaindre

de cette propension de l'esprit moderne qui veut tout analyser, tout scruter, tout controverser et qui rend ainsi la mission de l'historien si délicate, il faut au contraire s'en réjouir. Eh, qu'importe que les chemins soient rudes, les obstacles grands, si le but est glorieux ! C'est aux vaillants seuls que le sphinx livrera le mot de l'énigme, mais on ne lui arrachera ses secrets que lambeau par lambeau, à force de persévérance et de mâle énergie. Les générations passées y ont usé leurs peines ; à la nôtre maintenant de continuer l'œuvre commencée. Tous nous y coopérerons, vous, moi, ceux qui viendront après nous, et pour ceux-là la tâche ne sera ni moins ardue, ni moins méritoire.

« Et quand même, dit un de nos savants les plus estimés, on ne ferait que réduire à néant des solutions défectueuses, quand on n'aboutirait qu'à substituer à des erreurs accréditées une hypothèse neuve, des interrogations nouvelles, on n'en aurait pas moins rendu service à la science historique. » En effet, tout progrès réalisé, si minime qu'il soit, est un acheminement vers un progrès futur, un pas vers la perfection, que nous n'atteindrons sans doute jamais, mais qu'il est dans notre destinée de poursuivre sans relâche.

PREMIÈRE PARTIE.

LA MÉNAPIE ET LES CONTRÉES LIMITROPHES

A L'ÉPOQUE DE J. CÉSAR.

I.

Situation géographique du peuple ménapien.

Les opinions les plus diverses, les plus contradictoires, ont été émises relativement à la position géographique des Ménapiens à l'époque où les aigles romaines firent leur apparition dans la Gaule belgique. Parmi nos écrivains, les uns leur ont donné pour emplacement la Flandre, les autres le Brabant, la Gueldre, la Zélande, etc. Quelques-uns en ont formé deux tribus distinctes, dont l'une aurait habité la Flandre et l'autre les bords du Rhin.

Comme l'examen approfondi de ces différents systèmes nous mènerait trop loin, et n'offrirait pas d'ailleurs, au point de vue de la discussion que nous voulons entamer, une utilité bien constatée, nous nous bornerons à exposer en peu de mots le résultat des recherches et des méditations des savants modernes.

Suivant Schayes, les Ménapiens occupaient la Flandre à la gauche de l'Escaut jusqu'à la Scarpe, la Deule et la Lys; la Zélande et tout l'espace compris entre la Meuse, le Waal, le Rhin et une ligne partant de Wesel ou de Neuss et abou-

tissant au Rupel, ainsi que le pays de Clèves à la droite du Rhin [1]. Ces limites concordent assez bien avec celles indiquées par le savant Des Roches, sauf que celui-ci place les Ménapiens à cheval sur le Waal et ne prolonge leur territoire au sud-ouest que jusqu'aux confins de l'ancien diocèse de Térouane, où, d'après lui, commençait la Morinie [2].

La commission chargée de la publication de la carte des Gaules a cru, à l'exemple de Wastelain, d'Acker-Strating et de Guérard, devoir scinder la Ménapie en deux fractions; elle place l'une en Zélande et l'autre sur les bords du Rhin, en Gueldre, dans le Brabant septentrional, le Limbourg et une partie du pays de Liége [3].

L'empereur Napoléon III ne concède aux Ménapiens que la contrée comprise entre le Rhin et les bouches de l'Escaut, soit le Brabant septentrional, la province d'Anvers et l'ancien duché de Clèves [4].

M. Valentin Smith adopte à peu près la même manière de voir [5].

Telle n'est pas celle de M. Wauters. Il rejette les Ménapiens de la Campine, mais leur donne la Flandre, la Zélande, plus le territoire qui s'étend entre le Waal, le Rhin et la

[1] Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, 2e édit., t. I, p. 36, et la carte jointe à ce volume.

[2] Des Roches, *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, t. I, pp. 110 et suivantes.

[3] La plupart des auteurs français modernes, à l'exemple de d'Anville (*Notice sur l'ancienne Gaule* et *Éclaircissements sur l'ancienne Gaule*), étendent la Morinie jusqu'à Bruges et placent au nord de cette ville la peuplade des *Meldi* dont parle César dans son livre V, chap. 5. MM. Schayes, Roulez et Wauters ont victorieusement démontré qu'il n'a jamais existé de *Meldi* sur le littoral de la Flandre et que c'est aux environs de Meaux qu'il faut chercher ce peuple.

[4] *Histoire de Jules César*, t. II, p. 23.

[5] *Notions sur l'origine des peuples de la Gaule transalpine.*

Meuse jusqu'à Venlo ou Ruremonde, à l'occident, et à Wesel ou Neuss, à l'orient [1].

M. Piot soutient la même opinion, mais il diffère de ses devanciers en ce qu'il n'étend la Ménapie primitive que sur la rive gauche du Rhin et du Waal [2].

Il détermine aussi d'une manière plus précise sa frontière méridionale et la fixe le long de l'Aa, de la Neuve-Fosse et de la Lys, jusque près d'Armentières, où, d'après lui, elle rejoignait la ligne de démarcation des anciens diocèses de Tournai et de Térouane, pour longer les bords de la Scarpe jusqu'à son embouchure dans l'Escaut [3].

Signalons encore un travail assez pâle publié par M. Van der Elst sur la topographie de la Ménapie à l'époque de Jules César, dans lequel l'auteur en revient au système de Des Roches [4], et l'ouvrage plus récent de M. Ernest Desjardins sur la Géographie de la Gaule, et qui est plutôt une statistique archéologique des villes de cette contrée, dressée d'après la carte routière de Peutinger [5].

On peut voir par cet aperçu que les savants sont loin d'être d'accord sur la situation et la délimitation de la Mé-

[1] A. Wauters, *Nouvelles études sur la géographie ancienne de la Belgique*, dans la *Revue trimestrielle*, 2e série, t. XIII, p. 11.

[2] « Le pays des Ménapiens était donc composé, avant leur expulsion des bords du Rhin par les Usipètes et les Tenchtres, d'une partie du Brabant septentrional, de la partie de la province actuelle de la Flandre Orientale, sise à la gauche de l'Escaut, de la presque totalité de la province de Zélande, de toute la Flandre Occidentale, de la partie de la province de Hainaut sise à la gauche de l'Escaut, de toute la partie du département du Nord située à la droite de l'A, de la Neuve-Fosse et de la Lys, et des quartiers dits de Lille, de Carembaut et de Pevèle. » Ch. Piot, *La Ménapie pendant la domination des Romains*, dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 3e série, t. IV, p. 289. Voir aussi la carte jointe à cette notice.

[3] Ibidem, p. 289.

[4] *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 2e série, t. VI, pp. 221 et suivantes.

[5] Ern. Desjardins, *La géographie de la Gaule d'après la table de Peutinger*.

napie. Disons-le franchement, aucune des solutions qu'ils proposent ne nous paraît admissible ; toutes prêtent le flanc à la critique, car toutes, ainsi que nous l'allons démontrer, sont en contradiction manifeste avec le texte des Commentaires.

En effet, ces auteurs partent tous de ces prémisses erronées que l'invasion des Tenchtères et des Usipètes sur le territoire ménapien eut lieu aux environs de Clèves ou de Wesel, tandis que César, en réalité, affirme de la façon la plus nette et la plus claire qu'elle s'effectua près de l'embouchure du Rhin, *non longe a mari quo Rhenus influit* [1]. Est-ce positif ?

D'un autre côté, partager les Ménapiens en deux tronçons, c'est controuver le texte du même auteur, qui ne connaît et ne parle que d'une seule nation de ce nom, en état de fournir à l'armée confédérée un contingent de 9000 hommes [2].

A notre avis, on a toujours fait fausse route en donnant à la relation de César une interprétation qu'elle ne saurait comporter. Pourquoi donc ne pas chercher la Ménapie où César la place, c'est à dire près des bouches du Rhin, dans le seul territoire qui puisse lui convenir ?

Mais, dira-t-on, il n'y avait sur la rive gauche du fleuve et dans ces parages que l'île des Bataves et cette île à l'époque de la conquête était déjà occupée par les Bataves eux-mêmes.

Justement ; mais ce qu'on ignore, c'est que *l'insula Batavorum* faisait partie intégrante de la Ménapie, dont elle constituait même le principal noyau.

[1] J. César, *Commentarii de bello gallico*, IV, 4.
[2] *Ibidem*, II, 5.

Au premier abord, cette proposition peut paraître paradoxale et nous nous rendons compte du *tolle* général qu'elle soulèvera. Mais que sera-ce quand nous aurons fait connaître notre intention d'expulser les Ménapiens, non seulement du pays de Clèves, du Brabant septentrional, de l'Entre-Meuse-et-Rhin, du canton dit *Maas en Waal*, mais même du territoire de la Flandre, pour le restituer aux Morins, auxquels on l'a arbitrairement enlevé.

Avant de nous condamner du chef de lèse-géographie historique, nous est-il permis d'exposer notre justification et de développer en liberté nos moyens de défense ? C'est le droit des inculpés devant la justice, ce sera le nôtre devant le tribunal impartial de l'histoire.

II.

Les Ménapiens habitaient l'ancienne île des Bataves et la Zélande, les Morins la Flandre.

César raconte dans ses commentaires, qu'en l'an de Rome 698 ou 55 ans avant l'ère vulgaire, les Tenchtères et les Usipètes, peuples germains, originaires de la Saxe actuelle, expulsés de leur pays par les Suèves, après avoir erré durant trois années parmi différentes contrées de l'Allemagne [1], arrivèrent au nombre de quarante-trois mille sur les bords du Rhin, dans l'intention de se fixer en Gaule. A

[1] « Ihre Wohnsitze haben wir oben bestimmt *(en Saxe)*, und aus deren Lage geht hervor, dass sie von den Sueven nur nach dem Norden vertrieben werden konnten. » Von Göler, *Caesars Gallischer Krieg in den Jahren 58 bis 53 vor Christus*, p. 103.

leur approche, les Ménapiens qui habitaient les deux côtés de ce fleuve abandonnèrent la rive droite et se concentrèrerent sur l'autre rive [1]. Voyant l'impossibilité de passer outre, les Germains usèrent de stratagème ; il feignirent de se retirer, mais après s'être éloignés de trois journées de marche, ils revinrent inopinément sur leurs pas, tombèrent sur les Ménapiens sans défiance, s'emparèrent de leurs barques, franchirent le Rhin près de son embouchure et s'établirent dans le pays conquis, où ils vécurent pendant la mauvaise saison des approvisionnements qu'ils y trouvèrent. Bientôt, sollicités par les populations de la Gaule impatientes du joug de Rome, ils passèrent le Waal, établirent leur camp dans un endroit qui n'est pas nommé, mais qui, suivant toutes les probabilités, doit être cherché aux environs de Nimègue [2], et étendirent leurs déprédations dans toute l'Éburonie et même jusque chez les Condruses et les Ambivarites. C'est pendant une expédition que leur cavalerie avait faite chez ces derniers, que César s'empara de leur camp et refoula les débris de leur armée jusqu'au confluent de la Meuse et du Waal, où la plupart des Germains périrent dans les flots [3].

[1] « Usipetes et Tenchteri.... ad Rhenum pervenerunt : quas regiones Menapii incolebant et ad utramque ripam fluminis agros, aedificia vicosque habebant ; sed tantae multitudinis aditu perterriti, ex his aedificiis, quae trans flumen habuerant, demigraverunt [et, cis Rhenum dispositis praesidiis, Germanos transire prohibebant. » CÉSAR, IV, 4.

[2] Nimègue est déjà une limite extrême, si l'on tient compte de ce fait que les Tenchtères et les Usipètes, après la prise de leur camp, furent poursuivis le même jour jusqu'au confluent de la Meuse et du Waal. L'empereur Napoléon III établit le camp des Barbares sur la rivière la Niers, dans les plaines de Goch (t. II, p. 141) ; il est vrai qu'il fixe le confluent du Waal et de la Meuse vers le fort Saint-André (*Ibid.*, p. 143).

[3] CÉSAR, IV, 1 à 15. — Des écrivains, sur la foi de DION CASSIUS (lib. XXXIX, 4 et 48) et de FLORUS (lib. III, 10), placent la défaite des Tenchtères et des Usipètes, non au confluent de la Meuse et du Rhin, mais à celui de la Moselle et du Rhin. Cette opinion a été plusieurs fois réfutée.

De ce récit, dont nous avons élagué les menus détails superflus, il ressort à l'évidence que les Ménapiens occupaient les deux côtés du Rhin, puisque les Tenchtères et les Usipètes les chassèrent d'abord de la partie transrhénane ou germaine, et durent ensuite franchir le fleuve pour pénétrer dans le cœur même du pays. L'endroit où le passage s'effectua est clairement indiqué : *Usipetes Germani et item Tenchteri magna cum multitudine hominum flumen Rhenum transierunt, non longe a mari, quo Rhenus influit.*

Comme il s'agit du bras principal du Rhin, c'est à dire de celui qui se jette dans la mer au-dessous de Noordwijk (lez-Leyden), il s'ensuit que la région gauloise de la Ménapie s'étendait au sud de cette localité, sur la rive gauche du fleuve. Or, l'île des Bataves occupant seule cet emplacement, il faut de toute nécessité admettre qu'elle était habitée par les Ménapiens. Cette conclusion, rigoureusement logique, est inattaquable. Elle cadre d'ailleurs si bien avec toutes les circonstances connues de la conquête des Gaules et se prête si merveilleusement à l'explication du texte, que l'on s'étonne vraiment de ne pas l'avoir vu formuler plus tôt [1].

Au témoignage de César, si précis et si formel, nous pouvons ajouter celui non moins décisif de Strabon. Ce géographe, qui florissait environ 60 ans après la conquête, atteste que de son temps les Ménapiens occupaient encore les deux rives du Rhin. « Les derniers, dit-il, sont les » Ménapiens, qui *habitent de chaque côté des bouches du* » *Rhin*, des marais et des bois composés, non d'arbres de

[1] Des Roches a entrevu la vérité, mais il s'en écarte en ne concédant aux Ménapiens que la lisière méridionale de l'île des Bataves.

» haute futaie, mais de broussailles épaisses » [1]. Ce passage prouve aussi que, après la défaite des Tenchtères et des Usipètes, les Ménapiens ayant réoccupé le territoire qu'ils avaient dû momentanément abandonner, étaient rentrés dans leurs anciennes possessions transrhénanes.

Devant de pareilles autorités toute discussion doit cesser ; il ne reste qu'à s'incliner.

On se demandera peut-être comment l'île des Bataves pouvait être tout à la fois habitée et par des Ménapiens et par des Bataves. La raison en est simple : de même que la Morinie, la Ménapie était subdivisée en cantons ou *pagi*, dont quelques-uns seulement sont connus de nom [2]. Les Bataves formaient précisément une de ces subdivisions ; ils avaient pour voisins les Canninéfates, autre peuplade ménapienne établie à l'extrémité occidentale de l'île, le long de la mer, et les Marsates, qui paraissent avoir habité une des îles de la Zélande [3]. Ces diverses tribus, problablement avec

[1] « Ultimi sunt Menapii qui ad utrumque ostium (Rheni) latas paludes incolunt et silvas non altæ sed densæ materiæ ac spinosæ.» STRABON, lib. IV, cap. III, § 4. — N'est-ce pas dans le même ordre d'idées que Strabon a écrit : « Qui a Rheni partibus trajiciunt non ex ipso solvunt ostio, sed a Morinis *Menapiorum conterminis.* » En effet, ce dernier membre de phrase est parfaitement superflu s'il ne sert à expliquer que ce n'était pas chez *les Ménapiens établis aux bouches du Rhin*, mais chez leurs voisins les Morins, que s'effectuait d'ordinaire le passage pour l'Angleterre.

[2] Après avoir raconté au livre IV, chap. 22, de ses commentaires la soumission d'une partie de la Morinie, César parle des cantons, *pagi*, de ce pays, qui refusaient de lui envoyer des délégués pour traiter de la paix. Pline cite le *pagus Gessoriacus*, devenu le comté de Boulogne, et dont les *Oromansaci* faisaient partie. « Deinde Menapii, Morini, Oromansaci juncti pago, qui Gessoriacus vocatur. » PLINE, lib. IV, 31.

[3] « Missi ad Canninefates qui consilia sociarent. Ea gens partem insulae (Batavorum) colit, origine, lingua, virtute par Batavis ; numero superantur. » TACITE, *Historiae*, IV, 15 ; — « In Rheno ipso prope centum millia passuum in longitudine, nobilissima Batavorum insula et Cannenufatum et aliae Frisionum, Chaucorum, Frisiabonum, Sturiorum, Marsaciorum quae sternuntur inter Helium et Flevum. » PLINE, IV, 29.

d'autres, constituaient l'ensemble de la nation ménapienne, la *civitas*, et cela est tellement hors de doute que César, dans son énumération des forces respectives des cités du nord de la Gaule, ne mentionne ni les Bataves, ni les Canninéfates, ni les Marsates, par le motif que l'effectif militaire de ces tribus est compris dans celui des 9000 hommes, auquel il a évalué le contingent de la nation ménapienne entière [1].

Ce chiffre de 9000 combattants que nous venons d'indiquer, ne donne pas une haute idée de l'importance numérique du peuple en question. En le prenant pour base de la population, on arrive, d'après les calculs admis et pour toute la cité [2], à un total de 36,000 âmes, chiffre bien modeste, on l'avouera, et qui peut à bon droit exciter notre étonnement; si maintenant on le met en parallèle avec l'immense territoire que les savants attribuent à la Ménapie, il devient ridiculement invraisemblable. En effet, comment supposer que les Ménapiens, race industrieuse, adonnée avec succès à la navigation, à l'agriculture, à l'élève du bétail; dont les bourgades et les exploitations couvraient les deux rives du Rhin, auraient occupé, et avec une population trois fois moindre que leurs voisins les Morins, un territoire trois fois plus étendu. On sent d'instinct qu'il y a là une anomalie, contre laquelle le bon sens proteste. Non, jamais les Ménapiens, perdus et comme noyés dans ces solitudes, n'eussent été en état, nous ne dirons pas de les utiliser, mais même de les défendre contre les empiétements des peuples limitrophes ou les convoitises des Germains d'outre Rhin.

[1] Certains manuscrits ne donnent aux Ménapiens que 7000 combattants.

[2] Nous employons le mot *cité* dans l'acception ancienne de *civitas*, nation.

On objecte que la contrée était couverte de forêts et entrecoupée par de vastes marécages, comme si la Morinie ne se trouvait pas dans les mêmes conditions. Strabon assure que, sous ce rapport, les deux pays avaient peu à se reprocher [1]. Assurément, certaines régions de la Ménapie étaient faiblement peuplées ; la Zélande, par exemple, soumise à l'action périodique des marées, ne devait compter qu'un nombre restreint d'habitants ; il en était de même des terres situées au-delà du Rhin, à l'ouest du lac *Flevum* (Zuiderzee), terres dont la constitution physique n'était guère plus satisfaisante, et qui de plus se trouvaient exposées aux incursions des essaims farouches du nord [2]. Si l'on tient compte de ces diverses considérations, le total de 36,000 âmes paraît admissible et en rapport avec les données fournies par César sur les autres peuples de la Gaule belgique. On s'explique ainsi comment la population ménapienne, se trouvant à l'étroit dans ces terrains vagues et parfois inhabitables, a pu envoyer des colonies en Angleterre et en Irlande [3]. Qui nous dira si ce n'est pas de son sein qu'est sortie cette race théotisque, qui des bords du

[1] « Menapiorum regioni similis est Morinorum Atrebatum et Eburonum. » STRABON, lib. IV.

[2] Voici le tableau peu flatteur que le rhéteur Eumène, dans son panégyrique de l'empereur Constant, trace du territoire batave ou ménapien : « Illa regio divinis expeditionibus tuis Caesar, vindicata atque purgata, quam obliquis meatibus Scaldis interfluit, quamque divortio suo Rhenus amplectitur, poene (ut cum verbi periculo loquar) terra non est. Ita penitus aquis imbuta permaduit, ut non solum, qua manifeste palustris est, cedat ad nixum, et hauriat pressa vestigium; sed etiam, ubi paulo videtur firmior, pedum pulsu tentata quatiatur et sentire se procul mota pondus testetur.... sed neque illae fraudes locorum, nec quae plura inerant perfugia silvarum barbaros tegere potuerunt. » EUMÈNE, *Paneg. in Constantium Caesar.*

[3] Une colonie ménapienne fonda en Irlande la ville de *Menapia*. Le vénérable Bède parle de la peuplade des *Corani* venue dans l'île de Bretagne « de la terre des marais d'en face. » PLINE, liv. IV, 30, cite l'île de *Monapia* située entre l'Hibernie ou Irlande et la Bretagne; c'est l'île de Man, que César a également connue et qu'il nomme *Mona* (V, 13). Voir aussi CÉSAR, lib. V, 12.

Hont aux rives de la Canche envahit le littoral, et dont, après tant de siècles, on constate encore l'affinité de langage avec le dialecte de l'ancien pays des Canninéfates [1] ?

Certes, les déductions tirées du chiffre de la population n'auraient qu'une médiocre valeur si elles restaient isolées ; mais rapprochées du récit de César, à propos de l'invasion des Tenchtères et Usipètes, et de la description de Strabon limitant la Ménapie aux deux rives du Rhin, elle acquièrent une signification que l'on tenterait en vain de méconnaître.

Cette signification s'accentue encore lorsqu'on observe, que les auteurs de l'antiquité sont unanimes pour nous représenter la Morinie comme une région agreste et sauvage, semblable sous tous les rapports à la Flandre du haut moyen âge, habitée par une population rude, laborieuse, adonnée à la culture, à l'élevage des porcs et des oies [2], habile dans la fabrication des étoffes de laine et de lin, source de la prospérité future du pays [3] ; lorsqu'on remarque d'autre part que Virgile, en parlant des Morins, les appelle *les plus éloignés des hommes* [4], expression devenue proverbiale, que répètent Strabon, Pline, Pomponius Mela, Eumène, saint Paulin de Nôle, saint Jérôme et d'autres [5], et qui n'offrirait aucun sens si l'on n'admet pas que les

[1] Moke, *La Belgique ancienne*, p. 131.

[2] Strabon, IV ; Pline, X, 27.

[3] Strabon, IV, 1 ; Pline, XIX, 1.

[4] « Extremique hominum Morini, Rhenusque bicornis. » Virgile, *Énéide*, VIII, v. 723.

[5] « Cadurci, Caleti, Ruteni, Bituriges, ultimique hominum existimati Morini, imo vero Galliae universae vela texunt. » Pline, XIX, 2 ; « Pertinentque ad ultimos Gallicarum gentium Morinos, nec portu, quem Gesoriacum vocant, quicquam habent notius. » Pomponius Mela, III, 2 ;

« In terra Morinorum situ orbis extrema, quam barbaris fluctibus fremens tundit Oceanus, gentium populi remotarum qui sedebant in latebris. » Paulini *Epistola*, 22 ;

« Apud Morinos in confinio maris extremos. » Recueil de légendes sur les miracles de Saint Bavon, écrit au Xe siècle, l. III, n° 16, *Acta SS. Belgii*, t. II.

Morins habitaient bien l'extrémité du continent romain, en ne laissant derrière eux que quelques îles, domaine de l'Océan ; lorsqu'on se rappelle enfin que Folquin de Lobbes, écrivain du XIe siècle et vivant par conséquent à une époque où les traditions historiques de la période romaine n'étaient pas entièrement effacées, corrobore et confirme les paroles de César, de Virgile et de Strabon, en affirmant, de la manière la plus expresse, que la Flandre faisait jadis partie intégrante de la Morinie.

Le passage de Folquin est trop remarquable pour ne pas le citer en entier. « Les rivages de l'océan britannique, » dit-il, sur les confins des Gaules, vers l'occident, étaient » autrefois habités par une nation plus vaillante que nom- » breuse. Appelés Morins par les historiens, ils sont aujour- » d'hui désignés sous le nom de Térouanais, de Térouane » leur ville, jadis opulente mais maintenant détruite et » presqu'anéantie. Le poëte les nomme les plus lointains » des hommes, par ce motif sans doute que *la Flandre,* » *qui forme une partie de cette nation,* en occupe les » bords maritimes, au-delà desquels aucun peuple n'est » censé habiter, l'océan y mettant obstacle. Selon son » habitude le poëte confond ici le tout avec la partie [1].

Ajoutons que l'historien Richer désigne toujours le comte Arnould le Vieux sous le nom de *Morinorum princeps*, chef des Morins [2].

[1] « Littora britannici oceani in finibus Galliarum, occidentem versus, gens quondam incolit non tam lata quam valida : apud historicos Morini, nunc a Tarvenna urbe eorum, quondam opulentissima, sed modo diruta et poene exinanita vocantur Tervannici... Extremi autem hominum ob hoc forsitan a poeta dicuntur, quod Flandria quæ pars hujus gentis est, ea maris loca occupat, ultraque nulla gens habitare audita est, prohibente oceano, totum pro parte usus more suo. » *Vita sancti Folquini*, apud MABILLON, *Acta SS. ordinis sancti Benedicti*, sæculum IV, pars I.

[2] « Qua etiam tempore Arnulfus, Morinorum princeps, hac vita decessit. » RICHER, *Historiae*, apud PERTZ, *Scriptores*, t. III, p. 613. Voir aussi pp. 589 et 593.

Le continuateur d'Anselme, en parlant des ambassadeurs que Charles le Bon, comte de Flandre, envoya en 1127 à l'empereur d'Allemagne pour faire hommage en son nom de la Flandre impériale, les appelle *legati comitis Morinorum Karoli* [1].

Et, tandis que le nom de Morinie reste ainsi attaché au sol de la Flandre, et comme un écho lointain se répercute jusqu'au milieu du moyen âge, on trouve, d'autre part, celui de Ménapie toujours encore appliqué à l'île des Bataves et à la Zélande par les panégyristes du siècle de Constantin, ainsi que nous le verrons aux chapitres IX et X.

III.

Les Belges, les Morins particulièrement, en lutte avec Rome; ils sont vaincus.

Nous allons maintenant essayer de démontrer que les autres passages des Commentaires, où il est question de la Ménapie et de ses habitants, ne sont pas moins favorables à notre manière de voir. Toutefois, pour l'intelligence de ce qui va suivre, il convient de raconter en quelques traits comment César fut amené à faire la conquête de cette partie de la Gaule.

A l'approche de l'orage formidable qui grondait dans le sud et que les victoires rapides des légions romaines sur les Helvètes et les Germains d'Arioviste faisaient paraître plus

[1] Bucherius, *Belgium romanum*, p. 23 et p. 234; Du Chesne, *Histoire généal. des maisons de Guînes et de Gand*, pr. p. 69.

menaçant encore, les peuples de la Belgique coururent aux armes et jurèrent de défendre en commun leur indépendance menacée (an 57 avant J.-C.). Dans cette confédération entrèrent les Morins et les Ménapiens, dont le nom apparaît pour la première fois dans l'histoire. Chaque tribu, dans la mesure de ses forces, s'engagea à contribuer à la formation de l'armée fédérale. Les Bellovaques, les plus puissants et les plus nombreux, promirent un contingent de 100,000 hommes; les Suessions, leurs voisins, en offrirent 50,000; les Nerviens, les plus farouches et les plus éloignés, le même nombre [1]; les Atrébates, 15,000; les Ambiens, 10,000; les Morins, 25,000; les Ménapiens, 9,000; les Calètes, 10,000; les Vélocasses et les Véromanduens, 10,000; les Aduatuques, 29,000; les Condruses, les Éburons, les Céréses et les Pémans, connus sous la dénomination générale de Germains, 40,000 [2]; soit ensemble, 308,000, non compris les Rèmes, qui, par suite de leur défection, cessèrent d'appartenir à la ligue.

Avec une bonne organisation et un chef habile, ces masses compactes eussent pu écraser l'ennemi; malheureusement, si les Belges avaient pour eux le nombre et le courage, il leur manquait deux qualités essentielles : la discipline et la tactique, c'est à dire la science militaire. Leur multitude constituait une force, si l'on veut, mais une force sans cohésion; leur bravoure se résumait en une intrépidité sauvage et désordonnée.

N'ayant pu emporter d'assaut la ville de *Bibrax* [3], ils se

[1] « Totidem Nervios, qui maxime feri inter ipsos habeantur longissimeque absint. » CÉSAR, II, 4. — Cette expression n'est pas exacte : les Ménapiens, les Morins, les Ambiens, les Éburons étaient, par rapport aux Rèmes, beaucoup plus éloignés que les Nerviens, qui touchaient pour ainsi dire à ce peuple.

[2] CÉSAR, II, 4.

[3] On hésite entre Bièvre, la montagne dite *le Vieux-Laon*, et Beaurieux.

débandèrent aussitôt, chacun voulant retourner chez soi pour défendre ses foyers. Cet éparpillement permit à César d'attaquer chaque nation isolément. Il s'empara de *Noviodunum* [1], soumit successivement les Suessions, les Bellovaques, les Ambiens [2], et marcha contre les Nerviens.

Ce peuple belliqueux, dont le territoire comprenait l'ancien diocèse de Cambrai et par ses annexes s'étendait dans l'entre Sambre et Meuse, appela toute sa population mâle aux armes et convoqua aussi ses alliés. A sa voix accoururent les Atrébates et les Véromanduens [3]; les Aduatuques, plus éloignés, ne purent arriver à temps. Pour soustraire les femmes et les enfants aux hasards de la lutte, on les mit en sûreté dans un endroit que sa position au milieu des marais rendait inaccessible à une armée [4].

César, parti de *Samorabriva* [5], foulait depuis trois jours le territoire nervien, quand ses prisonniers le prévinrent que la Sambre coulait à 10 milles de là et que l'armée belge campait sur l'autre rive. Sur cet avis, il s'approcha de la rivière, mais ses légions ne se furent pas plutôt mises à l'œuvre pour établir le camp, que les Nerviens débouchant soudain de la forêt fondent sur sa cavalerie qu'ils culbutent, traversent la Sambre, en escaladent audacieusement les bords escarpés, puis s'élancent avec un élan impétueux vers le camp, où les soldats étaient occupés aux travaux de retranchement. Jamais les Romains ne se trouvèrent dans un péril si extrême. La plus grande confusion régnait dans leurs rangs. Un instant même les cavaliers trévires, qui

[1] Noyon, à une lieue au sud de Soissons.
[2] Peuples du Soissonnais, du Beauvaisis et de l'Amiénois.
[3] Peuples de l'Artois et du Vermandois.
[4] Aux environs de Malines ou d'Anvers, d'après certains auteurs.
[5] Amiens, ou plus probablement Bray-sur-Somme.

servaient dans l'armée romaine parmi les auxiliaires, crurent que tout était perdu, et saisis d'une terreur panique, s'enfuirent vers leur pays, où ils proclamèrent la destruction entière des Romains, la prise de leur camp et de leurs bagages. A la fin, cependant, la fortune se déclara en faveur de César, qui défit entièrement les Belges. Des soixante mille Nerviens c'est à peine s'il en échappa cinq cents à la mort. Boduognat, leur roi, se fit tuer sur les cadavres amoncelés de ses compagnons [1]. Pénétré d'admiration pour cette race de braves, César autorisa la nation à conserver ses anciennes limites et ses villes et la mit sous la protection des peuples voisins [2].

Après cette victoire, le proconsul se tourna du côté des Aduatuques, peuple d'origine teutonne qui habitait, ainsi que nous le prouverons plus loin, entre la Meuse et le Rhin et s'appuyait du côté du midi aux montagnes de l'Eifel. A la nouvelle du désastre des Nerviens, les Aduatuques avaient rebroussé chemin, et, abandonnant leurs villes et leurs forts, s'étaient enfermés dans une seule place admirablement défendue par sa situation naturelle et les fortifications qu'on y avait ajoutées. Environnée de très hauts rochers et de précipices, elle n'était abordable que d'un seul côté, par une montée en pente douce de 200 pieds de large, qu'on fortifia au moyen d'une double muraille garnie de blocs de rochers et de palissades pointues [3].

[1] L'emplacement de Presles, que l'on avait d'abord proposé pour le lieu du combat, ne rencontre plus guère d'adhérants. Aujourd'hui les savants se prononcent, soit pour Hautmont, soit pour Lobbes.

[2] CÉSAR, II, 28.

[3] On a cherché l'*oppidum* des Aduatuques en plus de vingt endroits différents, mais les explorateurs n'ont pas toujours tenu compte de la distribution géographique réelle des peuples belges à l'époque de César. Vouloir découvrir la ville aduatucienne à la gauche de la Meuse c'est s'exposer à des mécomptes certains.

Les assiégés firent d'abord de fréquentes sorties et livrèrent quelques escarmouches, mais lorsqu'ils virent leur *oppidum* étroitement bloqué et leurs murs menacés du bélier, ils offrirent de se rendre. César les reçut en grâce sous condition qu'ils lui livreraient toutes leurs armes ; ils lui en remirent à peu près les deux tiers et cachèrent le reste. Vers le milieu de la nuit, ils sortent en silence de la ville et essaient d'escalader la contrevallation, mais bientôt découverts, ils sont repoussés avec perte. Le lendemain toute la population fut vendue à l'encan, au nombre de 53,000 âmes [1].

Ces rapides succès joints à ceux remportés par Crassus, lieutenant de César, firent une telle impression, que plusieurs nations d'au-delà du Rhin, notamment les Ubiens, voisins des Aduatuques, députèrent vers le proconsul pour offrir des gages de leur soumission.

Ainsi, peu à peu la domination de Rome s'étendait sur la Gaule entière, et déjà l'on pouvait prédire le moment où l'asservissement serait complet. Mais nos glorieux ancêtres n'étaient pas de trempe à se laisser river des chaînes sans opposition. Le sentiment de la liberté avait poussé des racines trop profondes et trop vivaces dans leur cœur pour qu'il pût en être arraché si facilement. A peine une nation était-elle domptée qu'une autre relevait la tête.

[1] César, II, 33. — En ajoutant à ces 53,000 habitants les 4,000 guerriers tués lors de l'attaque de la contrevallation (II, 33)et évaluant à 3,000 hommes les pertes subies dans les combats partiels (II, 30), on n'arrive qu'à 60,000 âmes, chiffre bien inférieur à celui fourni par le quadruplement du contingent militaire (29,000 × 4 = 116,000). Toute la population aduatucienne n'était donc pas enfermée dans l'*oppidum* ? D'ailleurs, comment les Aduatuques auraient-ils pu continuer d'exister comme corps de nation et prendre part à la lutte (V, 38, 39, 56 ; VI, 2, 33), si tous avaient été réduits en esclavage ?

Au printemps suivant (an 56 av. J.-C.) une insurrection formidable éclata chez les Venètes et les autres peuplades maritimes échelonnées le long de l'Océan, depuis l'Armorique jusqu'aux bouches du Rhin. Nous y retrouvons nos vaillants Morins et Ménapiens unis aux insulaires de la Grande-Bretagne [1]. La lutte fut héroïque, mais de courte durée. Vaincus et dispersés, la plupart des alliés durent se soumettre, et bientôt il ne resta plus dans toute la Gaule que les Ménapiens et Morins qui refusaient de courber la tête sous le joug de Rome [2]. César envahit leur pays, mais il y rencontra des obstacles insurmontables. N'ayant pas d'armée régulière, les habitants se réfugièrent avec leurs troupeaux et tout ce qu'ils possédaient au fond de leurs marécages et de leurs forêts, se bornant à harceler l'ennemi pour lui faire le plus de mal possible. Le proconsul résolut alors de se frayer, la hache en main, une route à travers les bois. Au fur et à mesure que les arbres tombaient sous la cognée, il les faisait ranger à droite et à gauche, de manière à former un double rempart pour se couvrir contre les attaques de flanc. Ce travail, quoique pénible, avançait rapidement, et déjà l'on touchait aux bagages et aux troupeaux des Morins, lorsqu'ils s'enfoncèrent encore plus profondément dans leurs bois et leurs marécages. Sur ces entrefaites, de grandes pluies étant survenues, et les pertes ayant été plus fortes que l'auteur des Commentaires

[1] « Socios sibi ad id bellum Osismios, Lexovios, Nannetes, Ambiliatos, Morinos, Diablintes, Menapios adsciscunt : auxilia ex Britannia, quae contra eas regiones posita est, arcessunt. » CÉSAR, III, 9.

[2] « Quod omni Gallia pacata Morini Menapiique supererant, qui in armis essent neque ad eum umquam legatos de pace misissent. » CÉSAR, III, 28.

ne veut l'avouer [1], l'armée romaine dût songer à la retraite. Selon les us et coutumes du temps, elle ravagea les champs et incendia les bourgades et les habitations isolées qu'elle rencontra sur son chemin en se retirant [2].

Ainsi que le suppose avec raison Des Roches, c'est la Morinie qui fut le théâtre de l'expédition dont nous venons de rapporter les principales péripéties, et un passage du livre IV des Commentaires ne laisse aucun doute à cet égard [3]. Mais nous estimons que les événements se passèrent, non aux environs de Hesdin et de Saint-Pol, mais au cœur de la Flandre, dans les environs de Gand, couverts à cette époque d'immenses forêts et de marais qui s'étendaient à perte de vue jusqu'aux confins de la Zélande, patrie des Ménapiens, alliés des Morins [4].

La campagne suivante (an 55 avant J.-C.) fut signalée par de brillants faits d'armes. César, comme nous l'avons dit, défit les Tenchtères et les Usipètes, fit une excursion en Germanie et finalement résolut de passer dans l'île de Bretagne. A cet effet, il chargea le tribun militaire Volusenus d'aller avec une barque longue reconnaître les abords de l'île ; pour lui, suivi de toutes ses troupes, il ne tarda pas à se rendre dans la Morinie, où se trouvait le point de la

[1] « Ipse (Caesar) postea in Morinos eorumque finitimos Menapios arma convertit. Nullam tamen eorum partem subegit ; nam illi non urbes habentes, sed in tuguriis habitantes, rebus suis pretiosissimis in densissimas silvas collatis, plus damni invadentibus Romanis intulere quam ab iis acceperunt. » Dion Cassius, *Historia rom.* XXXIX, 44.

[2] César, III, 28 et 29.

[3] « Qui (Morini) quum propter siccitates paludum, quo se reciperent, non haberent, quo perfugio superiore anno fuerant usi, omnes fere in potestatem Labieni venerunt. » César, IV, 38.

[4] De ce côté, les Ménapiens touchaient aux Morins. « Menapiis contermini sunt ad mare Morini. » Strabon, IV, édit. Casaubon, p. 134 ;—« A Morinis Menapiorum conterminis. » — *Ibid.* p. 138 ; — « In Morinos eorumque finitimos Menapios. » Dion Cassius, XXXIX, 44.

côte le plus rapproché pour passer en Bretagne. Suivant l'opinion généralement admise par les écrivains belges, la rade de Wissant [1] fut le point de ralliement des navires de transport amenés des ports voisins et de ceux de la flotte de guerre que l'on fit venir de l'Armorique [2].

La facilité avec laquelle le détachement de Volusenus effectua le trajet des bords du Rhin au lieu d'embarquement et l'absence de tout obstacle à la marche du gros de l'armée, prouvent que Des Roches a eu tort de chercher dans cette partie de la Morinie les épais fourrés que les Romains eurent tant de peine à traverser l'année précédente. Le *portus Itius*, où César mit à la voile, devait être une localité parfaitement accessible et reliée au Rhin par des voies commodes et sûres [3], puisque ce port était un des lieux d'embarquement ordinaires pour ceux qui, des bords de ce fleuve, se rendaient en Angleterre [4].

Pendant que César activait ses préparatifs de départ, la plupart des peuplades de la Morinie, parmi lesquelles il faut surtout ranger les plus rapprochées de son camp, c'est à dire celles habitant entre la Canche et l'Yser, vinrent solliciter la paix, que le proconsul leur accorda avec empressement, ne se souciant guère, comme il l'avoue lui-même, de laisser des ennemis sur ses derrières. Cette

[1] La véritable situation du *portus Itius* reste un mystère. Les uns optent pour Boulogne, les autres pour Wissant, Calais, Nieuport, Mardick, Étaples, etc. Aux érudits à décider.

[2] CÉSAR, IV, 21.

[3] En l'an 54, le proconsul, ramenant ses troupes de la Trévirie, les conduisit de nouveau à *Itius*, où était le passage le plus commode pour l'île de Bretagne, distante du continent d'environ 30 milles (CÉSAR, V, 2). Ceci ferait croire qu'il y avait aussi une route directe de Trèves (ou d'Alttrier) vers *Itius portus*.

[4] « Qui a Rheni partibus trajiciunt non ex ipso solvunt ostio, sed a Morinis Menapiorum conterminis, apud quos est etiam Itium, quo navali usus est divus Cæsar in eam transmittens insulam. » STRABON, IV, édit. CASAUBON, p. 138.

soumission, cependant, n'entraîna pas celle de tous les cantons de la cité, car ceux du nord de la Flandre, que leur éloignement et la nature du pays mettaient plus ou moins à l'abri, refusèrent obstinément de fléchir le genou. Aussi, César, avant d'appareiller, chargea ses lieutenants Quintus Titurius Sabinus et Lucius Auronculeius Cotta, les mêmes qui lors du soulèvement des Éburons périrent d'une façon si tragique avec leurs légions devant *Aduatuca*, d'achever la conquête de la Gaule par la soumission des Ménapiens indépendants et des tribus encore libres de la Morinie [1].

Il ne paraît pas que Sabinus et Cotta aient rien tenté contre ces dernières, mais leur mission en Ménapie échoua complètement, bien qu'ils y missent plus de temps que César pour son expédition contre l'Angleterre [2]. Tous leurs exploits se bornèrent à la dévastation d'une certaine étendue de terres et à l'incendie de quelques villages [3].

Ils n'étaient pas de retour dans le pays des Morins, lorsque survint un incident qui provoqua l'asservissement définitif de ce peuple.

Deux vaisseaux de transport, montés par 300 légionnaires, s'étant écartés pendant la nuit de la flotte qui ramenait l'armée d'Angleterre en Gaule, étaient venus échouer à quelques lieues du port d'*Itius*. Aussitôt les habitants de la côte se réunirent et voulurent désarmer les soldats ; mais ceux-ci se formèrent en cercle et, tout en se rapprochant

[1] « Reliquum exercitum D. Titurio Sabino et L. Aurunculeio Cottae, legatis, in Menapios atque in eos pagos Morinorum, ab quibus ad eum legati non venerant, deducendum dedit. » CÉSAR, IV, 22.

[2] L'absence prolongée de Sabinus et de Cotta indique qu'il s'agissait d'une expédition lointaine.

[3] « At Q. Titurius et L. Cotta, legati, qui in Menapiorum fines legiones duxerant, omnibus eorum agris vastatis, frumentis succisis, aedificiis incensis, quod Menapii se omnes in densissimas silvas abdiderant, se ad Caesarem receperunt. » CÉSAR, IV, 38.

du camp, soutinrent le choc assez longtemps pour que César, averti de ce qui se passait, pût envoyer à leur secours de la cavalerie, qui dispersa les assaillants et en tua un grand nombre.

Cet événement fut le point de départ de la soumission entière des Morins. Le général romain lança contre eux Labienus avec deux légions, et cette fois leurs marais ne leur furent plus d'aucune utilité, car les ardeurs de l'été les avaient desséchés et rendus praticables aux cohortes. Presque tous les Morins furent faits prisonniers [1]. La nation entière fut mise sous la dépendance des Atrébates et de leur roi Commius, en récompense des services que ce chef célèbre avait rendus aux Romains pendant l'expédition en Grande-Bretagne [2].

Il est indubitable que c'est là l'origine de cette suprématie qu'Arras s'arrogea sur les communes de Flandre et du Boulonnais, suprématie dont on trouve des traces jusque bien avant dans le moyen âge. Personne n'ignore, en effet, que cette ville resta la capitale du comté de Flandre jusqu'à la séparation complète de l'Artois en 1190. Seule elle portait le nom de *civitas*, c'est à dire chef-lieu de cité, par opposition aux simples *oppida*, et le collége de ses échevins, en vertu du droit d'appel de toutes les villes de Flandre à celle d'Arras, formait le tribunal suprême du pays [3].

La particularité que nous venons de mettre en lumière corrobore singulièrement nos allégations précédentes. Elle prouve à l'évidence, ainsi que nous l'avons posé en principe, que la Flandre, au temps de César, faisait positivement

[1] César, IV, 37 et 38.

[2] « Hujus opera Commii, ita ut antea demonstravimus, fideli atque utili superioribus annis erat usus in Britannia Caesar : quibus ille pro meritis civitatem ejus immunem esse jusserat, jura legesque reddiderat atque ipsi Morinos adtribuerat. » César, VII, 76.

[3] Warnkönig, trad. Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 121.

partie intégrante de la Morinie, et non, comme on le prétend généralement, du pays des Ménapiens, car ce dernier n'a jamais été soumis au joug des Atrébates.

Ce qui nous reste à dire complétera la démonstration.

Toutefois, pour terminer ce chapitre, ajoutons que, sous l'empire, la Morinie continua de subsister comme corps de nation, ainsi qu'il résulte entre autres d'un monument lapidaire, trouvé à Arimini (Italie) et datant du règne de Vespasien, sur lequel figurent les sauniers de la cité des Morins [1]. Elle eut aussi à fournir son contingent aux troupes auxiliaires de Rome [2], et comme d'autres peuples gaulois elle contribua à l'érection et à l'entretien du temple de Rome et Auguste, à Lyon [3].

IV.

Soulèvement des Éburons et des Nerviens. Soumission des Ménapiens.

Un des épisodes les plus mémorables de la lutte soutenue

[1] « SALINATORES. CIVITATIS MORINORVM. » GRUTER. *Inscriptiones*, 1116.

[2] « Q. SERVILIO M. F. PALAT. PACVVIANO AED. PRAEF. COHORT. I. MORINORVM M. SERVILIVS COPIENSIS PACCVVIANVS PATER FECIT ET SIBI. » *(Quinto Servilio Marci filio Palatina [tribu] Pacuviano Aedili, praefecto cohortis I Morinorum, Marcus Servilius Copiensis Pacurianus pater fecit et sibi.)* Cette inscription fut trouvée à Salona. MURATORI, 583, 3 ; SCHUERMANS, *Bulletins des Commiss. roy. d'art et d'archéol.*, 7e année, p. 162. — Un diplôme de Nerva Trajan de l'an 104 accorde le droit de cité et de mariage à la cohorte I des Morins, à la cohorte I des Bétases et à la cohorte I des Tungres. ORELLI et HENZEN, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio*, no 5442 ; SCHUERMANS, p. 104.

[3] « MINERVAE CVR. LADAE T PVNICIVS CERIALIS IIVIR. COLON. MORINORVM SACERDOS ROMAE ET AVG. OB HONOREM F. V. A. M. O. V. L. » *(Minervae, cura Ladae Titus Punicius Cerialis duumvir coloniae Morinorum sacerdos Romae et Augusti ob honorem [templi].* ORELLI et HENZEN, no 5211 ; DES ROCHES, t. I, p. 142 ; SCHUERMANS, 9e année, p. 245. Cette inscription fut déterrée aux environs de Nimègue.

par nos vaillants ancêtres pour l'indépendance nationale, fut sans contredit le massacre des cohortes de Sabinus et Cotta par les Éburons. Le récit de cet événement et de ceux qui le suivirent pouvant servir d'introduction à ce que nous aurons à dire de ce peuple, trouve ici sa place marquée.

Pour obvier à la disette des vivres, suite des sécheresses persistantes de l'été, César avait été obligé de disloquer son armée et de la disséminer sur une grande étendue. Une légion fut envoyée chez les Morins, sous les ordres de C. Fabius, une autre chez les Nerviens avec Q. Cicéron, une troisième, sous le commandement de L. Roscius, chez les Ésuviens [1], une quatrième, sous T. Labienus chez les Rèmes, près de la frontière des Trévires; trois furent cantonnées dans le *Belgium* [2], avec C. Trebonius, M. Crassus et L. Munatius Plancus; enfin, une légion et demie, sous les ordres de Titurius Sabinus et L. A. Cotta, fut placée chez les Éburons. Ces emplacements étaient disposés de façon à permettre aux différents corps de se soutenir mutuellement et de se secourir en cas de besoin, tous étant renfermés dans un espace de 100,000 pas [3], ou plutôt, si l'on en croit la plupart des commentateurs, dans un cercle d'un rayon de 100,000 pas.

Quinze jours s'étaient écoulés depuis que les troupes s'étaient retranchées dans leurs quartiers respectifs, lorsque les Éburons, à l'instigation du chef trévire Induciomare, lèvent l'étendard de la révolte et, par un coup de main hardi, tentent de s'emparer du camp occupé par Sabinus et

[1] Habitants des environs de Séez, en Normandie.

[2] Atrébates, Ambiens, Bellovaques.

[3] « Harum tamen omnium legionum hiberna (praeter eam, quam L. Roscio in pacatissimam et quietissimam partem ducendam dederat) millibus passuum centum continebantur. » CÉSAR, V, 24.

Cotta, et que l'on nomma depuis *Aduatuca*. Déçus dans leur espoir de l'emporter de vive force, ils ont recours à la ruse pour en éloigner les défenseurs.

Ambiorix, un de leurs rois, demande une entrevue et l'ayant obtenue, il y expose que toute la Gaule est en ébullition, que les Germains ont passé le Rhin et qu'il ne reste aux Romains qu'un parti à prendre pour sauver une situation désespérée : abandonner le camp et rejoindre une des légions les plus proches. Cet avis, approuvé par Sabinus, vivement combattu par Cotta, finit par prévaloir dans le conseil. Au lever du soleil, les Romains quittent leurs retranchements et se mettent en route sur une longue file. Le chemin suivi passait par un grand vallon distant du camp de 2000 pas environ et bordé de hauteurs boisées, où les Éburons se tenaient en embuscade.

Dès que les cohortes se furent engagées dans le défilé, elles se virent assaillies de tous les côtés à la fois. Inutile de dire qu'elles se défendirent avec bravoure, mais accablées de traits et combattant dans une position défavorable, elles perdaient beaucoup de monde. En ce moment, Sabinus, apercevant Ambiorix dans la mêlée, offre de se rendre ; il est impitoyablement massacré avec ceux qui l'entourent. Cotta périt les armes à la main. Quelques soldats, tout en combattant, parviennent à regagner le camp, où ils se défendent jusqu'à la nuit ; enfin, de désespoir, ils s'entretuent tous dans l'obscurité. Un très petit nombre réussit à gagner les bois et à rejoindre le camp de Labienus [1].

Dans l'ivresse du triomphe, Ambiorix partit encore cette nuit avec sa cavalerie pour aller soulever ses voisins les Aduatuques ; son infanterie avait ordre de le suivre. Le

[1] César, V, 26 à 37.

lendemain, il courut chez les Nerviens, qu'il n'eut aucune peine à gagner à sa cause. Ceux-ci enjoignent aux petites peuplades sous leur dépendance, les Ceutrons (Centrons ?), les Grudiens, les Levaques, les Pleumoxiens et les Geidunes (ou Gordunes), de réunir leurs forces, et tous ensemble, au nombre de 60,000, ils fondent sur le camp de Cicéron, qui ne parvient qu'à grand'peine à repousser leur assaut [1].

N'ayant pu enlever cette position, ils l'investissent, l'entourent d'un rempart de 9 pieds de haut et d'un fossé large de 15, construisent des tours et des galeries couvertes et lancent dans le camp des dards enflammés et des boules d'argile brûlante, qui mettent le feu aux cabanes des soldats.

César se trouvait à Samorabriva lorsqu'il apprit par un message secret de Cicéron ce qui se passait. Aussitôt, il mande à ses lieutenants les plus rapprochés de se mettre à sa disposition, et s'avance à marches forcées au secours des assiégés. Fabius le rejoignit dans le pays des Atrébates ; quant à Labienus, il n'osa quitter son cantonnement, de crainte des Trévires qui le menaçaient [2].

Arrivé dans la Nervie, le proconsul engagea, par la promesse de fortes récompenses, un cavalier gaulois à porter une réponse à Cicéron. Cet homme s'acquitta fort bien de

[1] Plusieurs auteurs placent ce camp à Asseche, où existent encore des vestiges d'un *castrum stativum* romain. Il faut avouer cependant que l'argument que l'on a voulu tirer de la mention dans un acte scabinal de 1314 d'un *ortus Cesaris* n'est guère probant ; en effet, ces mots ne signifient pas ici *le jardin de César*, mais *le jardin du nommé De Keyser*. Au moyen âge on avait l'habitude de latiniser ainsi les noms propres flamands ; en voici quelques exemples tirés de l'ancien obituaire de l'église N. D. à Termonde : « Margareta, uxor Johannis *Militis* » ; « Ad domum cum fundo Johannis *Regis* » « Ad domum cum fundo Johannis *Majoris* », « Anno Domini MºCCCCºLXIIIº, obitus Henrici *Cesaris*, Katherine Nieuwelants uxoris ejus, Egidii *Cesaris*, patris ipsius Henrici, magistri Henrici *Cesaris*, decani et canonici hujus ecclesie, et Margarete *Cesaris*, filiorum Henrici et Katherine (*Pridie idus Martii*). » Ces personnes s'appelaient de leur nom de famille *De Ridder*, *De Coninck*, *De Meyer* et *De Keyser*.

[2] Le camp de Labienus se trouvait aux environs de Rocroi, d'après ce que l'on présume.

sa mission : ne pouvant pénétrer dans le camp, il attacha la dépêche à la courroie de sa javeline, qu'il lança par dessus le rempart et qui se fixa dans une tour. Deux jours se passèrent sans qu'on la vit ; le troisième un soldat l'ayant aperçue, la porta au commandant. Presqu'en même temps la fumée lointaine des incendies que les légions allumaient sur leur passage annonça aux assiégés que le secours était proche.

Les Belges, instruits par leurs courriers de l'arrivée de César, levèrent immédiatement le siége et allèrent à sa rencontre. Ce jour là et le suivant il ne se passa rien de particulier, mais le surlendemain, le proconsul ayant su, par une feinte habile, attirer ses ennemis dans un lieu désavantageux, au pied de son camp, les dispersa et en fit un grand carnage [1].

La perte des quinze cohortes de Sabinus et Cotta, premier et douloureux échec infligé aux armes romaines dans nos contrées, excita une colère terrible chez César ; il fit le serment solennel d'exterminer le peuple éburon et de convertir son pays en un vaste désert. Mais il fallait au préalable rompre la ligue qu'avaient conclue les Éburons, les Trévires, les Nerviens, les Ménapiens et les autres Germains établis en deça du Rhin [2]. Pour cela, César, dès le printemps suivant, tombe sur les Nerviens, sans leur laisser le temps de se reconnaître et les oblige à se rendre ; puis il envoie deux légions à Labienus campé dans le pays de Trèves, et suivi de cinq autres et de toute la cavalerie sénonaise, il marche sur la Ménapie.

[1] César, V, 38 à 42.

[1] César, VI, 2. — Par les termes « adjunctis cisrhenanis omnibus Germanis », l'auteur des commentaires entend les Aduatuques, les Condruses, les Ségnes, les Pémans et les Céréses.

Ce formidable appareil militaire était dirigé contre une nation qui, quoique n'ayant pas, pour ainsi dire, de troupes à mettre en ligne, avait su par son indomptable énergie braver pendant cinq ans tous les efforts de Rome. Les Ménapiens, selon leur ancienne tactique, cachés au fond de leurs bois et de leurs marais, se tinrent sur la défensive. Pour les y atteindre, César partagea son armée en trois corps ; il en confia un à Fabius, qu'il avait fait venir de la Morinie, un autre à Crassus, son questeur, et se réserva le troisième; ensuite, ayant fait construire des ponts, il pénétra dans le pays par trois endroits à la fois [1]. Tout fut mis à feu et à sang ; une quantité considérable d'hommes et de bestiaux devint la proie du vainqueur, et cette nation courageuse, la seule de toute la Gaule qui restait encore libre, se trouva réduite à solliciter la paix et à livrer des otages. Commius, roi des Atrébates, fut laissé dans le pays pour maintenir les habitants dans le devoir, et César les menaça de les traiter en ennemis s'ils donnaient asile à Ambiorix ou à ses lieutenants [2].

Il existe au sujet de la conquête de la Ménapie une assez grande divergence d'opinions. Des Roches fait pénétrer les Romains dans le pays de Waes, l'ancien *pagus* de Courtrai et le Brabant septentrional [3]. Schayes suppose que l'invasion se borna à la partie de la Ménapie, voisine de la Nervie et de l'Éburonie : « Il y a lieu de croire, dit-il, que ceux » qui habitaient la côte et l'intérieur de la Flandre conti- » nuèrent de braver les efforts de César » [4]. Napoléon III,

[1] « Deinde Menapios, qui sibi propter immensas paludes atque impeditissimas silvas munitissimi videbantur, tribus agminibus invadit. » Orose, cap. 10.

[2] César, VI, 5 et 6.

[3] Des Roches, t. II, p. 166.

[4] Schayes, t. I, p. 379.

qui, comme nous l'avons dit, fixe l'habitat des Ménapiens dans le Brabant septentrional, conduit les légions romaines par Sens, Soissons, Bavai, Bruxelles et les fait déboucher dans la Ménapie par des ponts construits sur les cours d'eau marécageux (le Démer et la Grande Nèthe ?[1]). La commission de la Carte de la Gaule, au contraire, dirige l'armée vers Wetteren, où les trois corps se séparent et passent l'Escaut entre Gand et Termonde. Enfin, M. Wauters estime également que les opérations eurent lieu en Flandre.

« En Zélande, dit-il, la construction de ponts aurait été » empêchée par la largeur des bras de l'Escaut et par la » nature marécageuse de leurs rives ; en Gueldre un travail » de ce genre n'eût pas été nécessaire, car, après avoir » passé la Meuse dans les endroits où elle est guéable, le » général romain pouvait prendre à revers cette défense » naturelle de la Ménapie orientale » [2].

Les raisons exposées pour élaguer du débat la Zélande et la partie de la Gueldre située entre Meuse et Waal nous semblent concluantes [3]. Nous admettons de même que le passage des trois corps d'armée en Ménapie s'effectua à une distance relativement rapprochée l'une de l'autre et d'une manière identique. On jeta à la hâte trois ponts pour opérer simultanément et empêcher les habitants de renouveler leur précédent manége consistant à se réfugier dans une forêt tandis que l'autre était fouillée par les Romains. Mais

[1] *Histoire de Jules César*, t. II, p. 227.

[2] *Revue trimestrielle*, 2e série, t. XIII, p. 14.

[3] La poursuite jusqu'au confluent de la Meuse et du Waal des débris de l'armée des Tenchtères et des Usipètes prouve à l'évidence que sur cette langue de terre que l'on appelle *Maas en Waal*, il n'y avait ni forêts ni marais impraticables, en un mot, que la contrée n'avait rien de commun avec le sol ménapien tel que César le dépeint. D'ailleurs, comment admettre que les Ménapiens eussent pu s'y maintenir après la soumission des Éburons ?

le lecteur attentif aura deviné, d'après l'attitude que nous avons prise dans la controverse, que pour nous les opérations se passèrent uniquement en Batavie, et que le fleuve qu'il s'agissait de franchir n'est autre que le Waal.

Dans la Flandre, à la gauche de l'Escaut, les obstacles naturels n'étaient pas tellement difficiles, que des troupes aguerries et intelligentes comme celles de César n'eussent pu les surmonter, surtout dans une campagne d'été. Il y existait certainement des fourrés profonds et touffus et des bas-fonds étendus, mais aussi beaucoup de terres arables entrecoupées de landes stériles couvertes de bruyères ou wastines. La zone qui présentait le plus d'analogie avec la Batavie était le littoral au nord et à l'ouest. L'expression *perpetuis paludibus silvisque muniti*, dont César se sert pour dépeindre le pays des Ménapiens, nous semble donc, à plusieurs égards, s'appliquer bien mieux à la Batavie qu'à la Flandre [1]. Enfin, s'il est vrai, comme on le prétend, que les Ambivarites habitaient aux environs d'Anvers l'angle formé par l'Escaut et la Meuse [2], on a quelque peine à comprendre comment les Ménapiens pouvaient être voisins des Éburons [3].

Faisons remarquer en outre que César, qui, pour par-

[1] On peut voir la description que tous les auteurs du pays des Bataves, composé aux trois quarts de bois, de marais et de lacs, situé au milieu de bas-fonds et disparaissant sous les eaux à chaque automne. TACITE, *Hist.*, V, 23 ; LE FRANCQ VAN BERKHEY, *Natuurlijke historie van Holland*, t. II, 5 ; ACKER STRATINGH, *Aloude staat en geschied. des Vaderlands*, I, 10 ; SCHAYES, t. III, 70.

[2] DES ROCHES, t. I, p. 115 ; SCHAYES, t. I, p. 38 et la carte y annexée ; WAUTERS, p. 64. — WALCKENAER place les Ambivarites près de l'Amblève ; la commission de la carte des Gaules leur donne pour demeure les environs de Nimègue ; l'empereur NAPOLÉON III les rejette au sud des marais de Peel ; le général VON GÖLER du côté de Givet. Le texte des commentaires ne permet d'autre alternative que de chercher les Ambivarites à la gauche de la Meuse.

[3] « Erant Menapii propinqui Eburonum finibus perpetuis paludibus silvisque muniti, qui uni ex Gallia de pace ad Caesarem numquam miserant. » CÉSAR, VI, 5.

venir à couper la retraite à Ambiorix, réduit la Ménapie, dompte la Nervie, menace les Sègnes et les Condruses, ne s'adresse pas aux Bataves, dont le pays était limitrophe et dont les bois et les marais auraient offert aux Éburons un refuge assuré. N'est-ce pas un indice nouveau que ces Ménapiens, qui venaient d'être soumis, n'étaient autres que les Bataves eux-mêmes ?

V.

Extermination des Éburons.

Une dernière circonstance va nous aider à préciser mieux encore la position géographique du peuple ménapien.

A son retour de la Ménapie, le proconsul rejoignit Fabius dans le pays de Trèves, fit une excursion en Germanie, — nous en parlerons plus loin, — et ayant ramené ses troupes, résolut de donner suite à son projet sinistre d'annililer jusqu'au nom même des Éburons. A cet effet, il établit son quartier général à *Aduatuca*, dans le lieu où Sabinus et Cotta s'étaient proposé d'hiverner [1], et après avoir divisé

[1] La position d'Aduatuca est extrêmement controversée; les uns la placent à la droite, les autres à la gauche de la Meuse. La majorité des historiens belges l'assimilent à Tongres, ville que Ptolémée nomme *Atuacutum Tongrorum*, qui est désignée sur la table de Peutinger sous le nom d'*Aduaca* et dans l'Itinéraire d'Antonin sous celui de *Aduaca Tongrorum*. On ne lira pas sans intérêt les dissertations de M. Grandgagnage, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XIV, p. 393; t. XV, p. 457; t. XVI, p. 202, et t. XXXVII, p. 117, ainsi que la réponse de M. Greuly, dans la *Revue archéologique*, nouv. série, t. VIII. N'ayant à traiter ici que la partie géographique, déjà suffisamment ardue, nous croyons devoir laisser à d'autres le soin de rechercher l'emplacement des différentes localités mentionnées par César; cette étude rentre plutôt dans les attributions des monographes.

son armée en trois colonnes, chacune forte de trois légions, il confia l'une d'elles à Labienus avec ordre de se diriger vers la mer, le long des parages habités par les Ménapiens; l'autre, sous le commandement de Trebonius, eut à se porter vers les cantons qui touchaient aux Aduatuques, et la troisième, conduite par le proconsul en personne, devait se rendre du côté de l'Escaut ainsi que vers l'extrémité de la forêt des Ardennes, où Ambiorix, d'après la rumeur publique, avait été aperçu [1].

Les opérations sont ici clairement indiquées : il s'agit de parcourir tout le pays des Éburons et de le ravager de fond en comble [2]. Les troupes avaient sept jours devant elles pour accomplir leur œuvre de destruction. Labienus devait battre la région comprise entre le Waal et la Meuse jusqu'au Biesbosch et aux îles que le flot laissait à découvert à marée basse, et où beaucoup d'Éburons se tenaient cachés [3]. Trebonius était chargé d'explorer les plateaux boisés entre le Rhin et la Meuse, au sud de Ruremonde et Crefeld, le long des frontières des Aduatuques, et vraisemblablement l'Aduatucie même où un grand nombre de proscrits s'étaient

[1] « Partito exercitu, T. Labienum cum legionibus tribus ad Oceanum versus in eas partes, quae Menapios adtingunt, proficisci jubet : C. Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quae Aduatucis adjacet, depopulandam mittit : ipse cum reliquis tribus ad flumen Scaldem, quod influit in Mosam, extremasque Arduennae partes ire constituit. » CÉSAR, VI, 33.

[2] IBIDEM, 34, 43; lib. VIII, 24 et 25.

[3] A l'époque de César, l'endroit où le Waal et la Meuse joignaient leurs eaux formait un véritable golfe. « Immenso ore in Oceanum effunditur. » TACITE, *Annales*, II, 6. — « Spatium velut aequoris electum, quo Mosae fluminis os amnem Rhenum Oceano affundit. » LE MÊME, *Historiae*, V, 23. Pline donne le nom de *Helium* à ce golfe. « Helium ac Flevum, ita appellantur ostia, in quae effusus Rhenus ab septentrione in lacus, ob occidente in amnem Mosam se spargit. » PLINE, *Historia natur.*, liv. IV, 14.

réfugiés dans les sombres gorges de la forêt des Ardennes [1] qui étendait alors ses ombrages jusque près d'Aix-la-Chapelle [2]. Quant à César, il se réservait la partie la moins peuplée, mais la plus vaste de l'Éburonie, puisqu'elle comprenait tout le pays qui s'étend entre la Meuse, l'Escaut et la Dyle, soit la Toxandrie et la Hesbaie occidentale [3].

En interprétant ainsi ce passage des Commentaires, nous ne faisons nulle difficulté d'avouer que nous sommes en désaccord complet avec les auteurs modernes. Des Roches envoie Labienus vers l'ouest, c'est à dire qu'après avoir saccagé tout le territoire éburon, depuis Tongres jusqu'à la Senne, il devait passer l'Escaut et donner la chasse aux fugitifs qui avaient cherché un asile au-delà de ce fleuve dans la Flandre neustrienne. Trebonius, continue-t-il, fut envoyé au sud pour porter le fer et les flammes jusque chez les Aduatuques, vers Namur. Quant à César, il lui fait prendre la direction du nord et du nord-ouest, vers l'endroit où l'Escaut unissait ses eaux à celles de la Meuse devant Berg-op-Zoom [4].

MM. Creuly [5] et Wauters défendent à peu près la même thèse. D'après ce dernier, les trois colonnes expéditionnaires sillonnèrent uniquement la partie du territoire éburon située

[1] « Quorum pars in Arduennam silvam profugit. » CÉSAR, VI, 31.

[2] Des actes de 1072 et 1098 placent *Harne* ou Walhorn, au sud d'Aix-la-Chapelle, en Ardenne. Un acte de 821 y comprend l'abbaye d'Inde ou de Munster-Bilsen (LACOMBLET, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. I, p. 139 ; MIRŒUS, t. I, p. 367, et t. III, p. 288).

[3] Rien n'empêche cependant d'admettre que Labienus, après avoir côtoyé la rive droite de la Meuse jusqu'au *Helium*, revient à son point de départ par la rive gauche, de sorte que sa mission se serait étendue à toute la région maritime et marécageuse de l'Éburonie.

[4] DES ROCHES, t. II, p. 184.

[5] *La carte des Gaules, examen des observations auxquelles elle a donné lieu*, dans la *Revue archéologique*, nouvelle série, t. VII, p. 386.

à l'ouest de la Meuse. « La première colonne, dit-il, (celle » de Labienus) parcourut la contrée peu éloignée de l'océan, » qui confinait à la Ménapie, donc les environs de Bois-le-» Duc. La deuxième porta la désolation dans les cantons » voisins du pays des Aduatuques ; or, on ne peut éloigner » ceux-ci de Namur ou du Brabant ; la deuxième colonne » alla donc vers Huy, vers Landen, vers Saint-Trond. La » troisième colonne que César conduisit en personne, parce » qu'Ambiorix s'était réfugié de ce côté, et probablement » aussi parce que le général romain s'attendait à rencontrer » dans sa marche de grandes difficultés, se dirigea vers » l'Escaut, vers les lieux où se terminait la forêt de l'Ar-» denne. Peut-on méconnaître ici la Toxandrie ou Campine, » le pays où l'immense Ardenne jetait ses dernières rami-» fications par la forêt Charbonnière, la forêt de Soigne, le » Waverwald des environs de Malines ? » [1].

Nous regrettons de ne pouvoir partager ce sentiment, car pour nous il est hors de doute que l'œuvre d'extermination avait pour objectif tout le territoire éburon et non une fraction de celui-ci. Il ne s'agissait pas de combattre une armée organisée, mais de traquer les habitants dispersés dans les campagnes, dans les bois, les cavernes et les marais, et tout dénote que la razzia fut générale [2]. Rien ne permet de conjecturer que l'exploration se borna d'abord à une moitié de l'Éburonie ; au contraire, César dans son récit donne clairement à entendre que son armée, comme un torrent furieux,

[1] Wauters, *Quelques observations en réponse à M. Grandgagnage, à propos de l'Aduatuca de César*, dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, 2e série, t. XV, p. 280, et *Nouvelles études*, dans la *Revue trimestrielle*, 2e série, t. XIII, p. 59.

[2] Quum in omnes partes finium Ambiorigis aut legiones aut auxilia dimisisset, atque omnia caedibus, incendiis, rapinis vastasset, magno numero hominum interfecto aut capto. » Hirtius, *De bello gallico*. lib., VIII, 25.

fut lancée à la fois sur toutes les parties de la contrée, depuis le centre jusqu'aux extrémités [1], de manière à ne laisser aux malheureux indigènes ni la possibilité de se sauver au loin par la fuite, ni l'alternative de se réfugier sur la rive droite pendant que l'on saccageait la rive gauche et réciproquement, ce qui serait certes arrivé si les opérations eussent été conduites comme on le suppose. Ce qui démontre que nous sommes dans le vrai, c'est que les Sicambres venus d'au-delà du Rhin, à l'invitation de César, pour participer à la ruine de l'Éburonie, ne purent ramasser, sur la rive droite de la Meuse, que quelques fugitifs épars dans les forêts, tristes épaves échappées au flot dévastateur [2].

Compris de la sorte, le texte des Commentaires devient lucide et intelligible; l'action militaire se déroule avec ensemble et vigueur, et l'on n'est plus exposé à voir les colonnes expéditionnaires se heurter l'une contre l'autre, César et Labienus manœuvrer tous les deux sur le bas Escaut, et Trebonius emboîter le pas de son chef, tandis que la partie la plus peuplée, la plus riche du pays reste intacte, ce qui est contraire au bon sens.

VI.

Emplacement des Éburons et des Aduatuques. Le camp d'Aduatuca.

Il ressort de ce qui précède, que les Éburons, peuplade d'origine germanique [3], demeuraient au sud des Ménapiens,

[1] « Haec in omnibus Eburonum partibus gerebantur. » CÉSAR, VI, 35.

[2] CÉSAR, VI, 35.

[3] « Condrusos, Eburones, Caeraesos, Paemanos, qui uno nomine Germani adpellantur. » CÉSAR, lib. II, 4.

sur un territoire assez vaste, comprenant la presque totalité de l'ancien diocèse de Liége et une fraction de celui de Cologne [1], et que la majeure partie de leur population était répandue entre le Rhin et la Meuse [2]. Au sud, ils touchaient aux Aduatuques [3], et avaient pour voisins, au sud-ouest, les Condruses et les Sègnes, qui les séparaient des Trévires [4].

Constatons, en passant, que les raisons qui nous ont engagé à repousser les Ménapiens de l'entre-Meuse-et-Waal, sont précisément les mêmes qui nous portent à y réintégrer les Éburons, qu'on en a expulsés à tort. Que, dans la suite, ces derniers y aient été remplacés par les Gugernes, nous sommes loin de le contester, mais à l'époque dont nous parlons, l'Éburonie s'étendait certainement jusqu'au Waal, où elle confinait aux Ménapiens de l'île des Bataves.

Au dire de César, les Éburons formaient une nation peu considérée et relativement faible [5], que les Aduatuques, après s'être emparés d'une partie de leur territoire, avaient soumise à un tribut humiliant, dont elle n'avait été relevée que depuis la défaite de ces derniers, en l'an 57 avant l'ère vulgaire [6].

On a conclu de ce passage : *in finis Eburonum et Condrusorum, qui sunt Trevirorum clientes* [7], qu'elle était également sous la dépendance des Trévires, mais nous

[1] « Erant Menapii propinqui Eburonum finibus. » CÉSAR, VI, 5. — « Ad Oceanum versus in eas partes quae Menapios adtingunt. » IBID., 33.

[2] « Eburones, quorum pars maxima est inter Mosam ac Rhenum. » IBID., V. 24.

[3] IBID., V. 27 et 38.

[4] « Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque. » IBID., VI, 32.

[5] « Civitatem ignobilem atque humilem Eburonum. » CÉSAR, lib. V, 28.

[6] CÉSAR, lib. V, 27.

[7] IBID., lib. IV, 6.

croyons avec Des Roches [1] que dans cette phrase le *qui* se rapporte uniquement à *Condrusorum*, car si les Éburons n'avaient été délivrés du joug des Aduatuques que pour être placés sous celui des Trévires, Ambiorix n'eut pas songé à en rendre grâces à César. Du reste, leurs agissements et leurs actes sont ceux d'un peuple libre et indépendant [2].

Deux rois, dont l'un paraît avoir exercé son pouvoir en deça, l'autre au-delà de la Meuse, les gouvernaient [3]. Du temps de César, Ambiorix régnait sur l'Éburonie transmosane et Cativolcus sur l'Éburonie cismosane [4].

On a aussi dit et répété, que ce peuple ne possédait ni villes, ni forteresses [5]. Effectivement, en l'an 53 avant Jésus-Christ, lorsque les Romains envahirent l'Éburonie, avec le projet hautement avoué d'y exercer les plus atroces vengeances, les habitants affolés ne firent pas même un simulacre de résistance collective. Abandonnant leurs lieux de séjour, ils se dispersèrent dans toutes les directions, car évidemment ils étaient hors d'état de faire tête à l'immense déploiement de forces mises sur pied par César. On conçoit que, dans ce moment critique, ils n'eussent ni troupes réglées sur pied, ni garnisons, ni forts où se mettre à couvert [6]; mais doit-on en conclure qu'ils fussent totalement dépourvus d'*oppida* ou lieux de réfuge pour les protéger contre les entreprises de leurs ennemis germains et

[1] *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, t. I, p. 101.

[2] CÉSAR, lib. VI, 2.

[3] « Eburones,... qui sub imperio Ambiorigis et Cativolci erant. » CÉSAR, lib. V, 24. — « Cativolcus, rex dimidiae partis Eburonum. » IBID., VI, 31.

[4] « Ambiorix.... in Aduatucos qui erant ejus regno finitimi proficiscitur. » IBID., V, 38, 27.

[5] Les Nerviens et les Aduatuques, voisins des Éburons, avaient des *oppida*. (CÉSAR, II, 28, 29).

[6] « Erat, ut supra demonstravimus, manus certa nulla, non oppidum, non praesidium, quod se armis defenderet; sed omnis in partis dispersa multitudo. » CÉSAR, lib. VI, 34.

gaulois, quoiqu'inefficaces contre la savante stratégie des Romains ? Il serait au moins téméraire de l'affirmer.

Quant aux Aduatuques, que l'on installe d'ordinaire dans l'ancien *pagus* de Lomme, entre la Sambre et la Meuse, et que d'autres géographes cantonnent dans une partie de la Hesbaie, à gauche de la Meuse, nous sommes obligé pour des motifs très-concluants, de fixer leur habitat entre la Meuse et le Rhin, dans l'ancien duché de Limbourg, une partie de celui de Juliers et de l'électorat de Cologne.

Ils étaient voisins des Éburons, c'est César qui l'atteste [1]. D'autre part, ils devaient se trouver à quelque distance de la Nervie, car lors de la bataille de la Sambre, ils ne purent arriver assez à temps pour prendre part à la lutte [2]. « Si leur point de réunion, dit M. Wauters, avait été peu » éloigné du champ de bataille, à la première annonce du » commencement du combat, leur cavalerie, leurs guerriers » d'élite auraient pu prendre les devants et apporter aux » Nerviens un appui qui eut probablement été décisif. Cette » raison légitime, nous semble-t-il, l'exclusion des Adua- » tuques de la vallée de la Sambre » [3], et ajoutons : de celle de la Dyle.

Il est inadmissible qu'un peuple riche et puissant, qui avait imposé un tribut aux Éburons, qui possédait plusieurs places importantes et dont la population s'élevait à environ 116,000 habitants, se soit laissé confiner, entre la grande Nervie et la vaste Éburonie, sur un territoire aussi resserré. Ce n'est donc pas, étranglés entre ces deux peuplades, qu'il faut chercher les Aduatuques, et ici encore César va nous servir de guide dans nos explorations.

[1] César, lib. V, 27 et 38.

[2] Ibid., lib. II, 16 et 29.

[3] *Revue trimestrielle*, 2e série, t. XIII, p. 62. Voir aussi Roulez, *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique*, p. 19, note.

Dans un passage des Commentaires, à propos de l'origine de ce peuple, le proconsul nous apprend que les Aduatuques descendaient de la horde des Cimbres et des Teutons qui envahirent autrefois la Gaule et l'Italie et dont un détachement avait été laissé à la garde du gros bagage ou, si l'on veut, du dépôt de l'armée, sur le bord occidental du Rhin. Cette arrière-garde, forte de 6000 hommes, eut beaucoup à souffrir des peuples voisins, avec lesquels elle vécut longtemps en état d'hostilité ouverte, jusqu'à ce que, la paix ayant été conclue d'un commun accord, elle se fixa définitivement en cet endroit [1].

Schayes, suivant les errements de Des Roches, présume que les Aduatuques forcèrent les Éburons à leur céder la partie de leur pays située dans la province actuelle de Namur et y établirent leur demeure [2]. Mais le texte des Commentaires n'autorise nullement une pareille hypothèse, bénévolement gratuite, contraire au récit si clair et si précis de César. Ne nous dit-il pas, dans une phrase sur laquelle il

[1] « Ipsi (Aduatuci) erant ex Cimbris Teutonisque prognati ; qui, quum iter in provinciam nostram atque Italiam facerent, iis impedimentis, quae secum agere ac portare non poterant, citra flumen Rhenum depositis, custodiae ex suis ac praesidio sex millia hominum una reliquerunt. Hi, post, eorum obitum, multos annos a finitimis exagitati, quum alias bellum inferrent, alias illatum defenderent, consensu eorum omnium pace facta, hunc sibi domicilio locum delegerunt. » CÉSAR, II, 29.

Aujourd'hui dans une période de 50 ans la population des villes et des campagnes réunies s'accroit en moyenne de 100 % et celle des campagnes isolément de 50 % ; or, on sait que l'irruption des Cimbres et des Teutons eut lieu en 113 av. J.-C. Pour expliquer comment la force numérique du petit détachement abandonné pût s'élever au chiffre de 29,000 combattants, on suppose que dans l'intervalle de 113 à 57 de nouveaux colons venus d'au-delà du Rhin s'y adjoignirent ; c'est ce qu'on appelle la population adventice. Mais n'est-il pas plus rationnel d'admettre qu'il y a erreur ou omission dans le texte et qu'il faut lire *sexdecim millia* au lieu de *sex millia*. On conçoit très bien que 16,000 soient devenus 29,000 au bout de 56 ans, c'est la progression normale, mais on a plus de peine à comprendre que 6000 se soient multipliés au point d'atteindre le chiffre de 29,000.

[2] SCHAYES, t. I, p. 21.

n'y a pas à épiloguer, que les Aduatuques, de l'assentiment de tous leurs voisins, restèrent en possession du territoire qu'ils avaient conquis sur la rive gauche du Rhin, *hunc sibi domicilio locum delegerunt ?*

Au reste, l'histoire et la logique sont d'accord pour nous enseigner que cet emplacement est le seul qui leur convienne. Ecoutons la première, la seconde dictera les conclusions. La horde cimbro-teutonne rencontra dans le nord de la Gaule une résistance invincible et exceptionnelle de la part des vaillantes populations germaines fixées sur ce sol, d'où elles avaient jadis expulsé les Celtes ou Gaulois, et qui se levèrent comme un seul homme, pour repousser les barbares et les forcer à se frayer une route vers le sud [1]. Seuls les Éburons laissèrent entamer leur territoire et en abandonnèrent une partie, sur laquelle s'établit le détachement des Aduatuques dont nous avons parlé et qui après une longue lutte parvint à s'y maintenir. Ces Aduatuques formant donc l'arrière-garde de la grande horde avaient nécessairement pour mission d'assurer les communications avec la mère-patrie et de favoriser la retraite en cas de revers. Les éloigner du Rhin, les placer à la gauche de la Meuse, n'est-ce pas rendre leur stationnement sans but, n'est-ce pas les exposer sans utilité à un anéantissement inévitable, n'est-ce pas infliger à la relation de César un démenti formel et immérité ?

On ignore si les Aduatuques, qui déjà lors de la prise de leur *oppidum* en l'an 57 avant J.-C. avaient éprouvé les

[1] « Reperiebat : plerosque Belgas esse ortos ab Germanis ; Rhenumque antiquitus transductos, propter loci fertilitatem ibi consedisse Gallosque, qui ea loca incolerent, expulisse ; solosque esse, qui, patrum nostrorum memoria, omni Gallia vexata, Teutonos Cimbrosque intra fines suos ingredi prohibuerint. » CÉSAR, II, 4.

[2] CÉSAR, lib. II, 33.

effets terribles de la colère du proconsul [1] et n'en avaient pas moins participé depuis au siége du camp de Quintus Cicéron et étaient restés en armes [2], furent enveloppés dans le désastre des Éburons. On a prétendu, il est vrai, que Trebonius, envoyé vers les parages occupés par les descendants des Cimbres et Teutons [3], n'a pas eu le temps de pénétrer sur leur territoire, puisqu'il était de retour au camp avant le septième jour, terme fixé pour son expédition en Éburonie [4], mais on a évidemment confondu deux personnages distincts, en attribuant au lieutenant de César les faits et gestes de son homonyme C. Trebonius, chevalier romain. Tout porte à croire, au contraire, que la ruine totale des Aduatuques coïncida avec celle des Éburons. Depuis cette époque leur nom disparaît de l'histoire, et moins de vingt ans après nous voyons leur pays, entièrement dépeuplé, cédé aux Ubiens [5], qui viennent en occuper la partie orientale [6].

En résumé, on aura beau scruter le texte des Commentaires, la position que nous assignons aux Aduatuques s'imposera toujours comme une inéluctable nécessité.

Il serait possible que, vers l'occident, cette nation n'atteignît pas jusqu'à la Meuse et que de ce côté ses frontières concordassent à peu près avec celles de l'ancien diocèse de

[1] César, II, 33.—

[2] Ibid., liv. II, 38, 39, 56.

[3] « C. Trebonium cum pari legionum numero ad eam regionem, quae Aduatucis adjacet, depopulandam mittit. » Ibid., liv. VI, 33.

[4] « Itaque inter se cohortati, duce C. Trebonio, equite Romano, qui eis erat praepositus, per medios hostes perrumpunt. » Ibid., liv. VI, 40. — Le colonel allemand du génie von Cohausen établit aussi une confusion entre Caius Trebonius et le chevalier romain C Trebonius qui se mit à la tête des vétérans pour repousser l'attaque des Sicambres (*La position des Aduatiques*, dans les *Annales du cercle hutois des sciences et beaux-arts*, année 1876, pp. 182 et 203).

[5] Tacite, *De moribus Germanorum*, 28.

[6] Tacite place *Tolbiacum*, le village actuel de Zulpich, sur les confins du pays de Cologne. *Historiae*, IV, 79.

Cologne [1]. Dans tous les cas, elles ne devaient pas être fort éloignées de ce fleuve, puisque Ambiorix, après avoir annoncé sa victoire aux Aduatuques, put se trouver le jour suivant chez les Nerviens [2]. Or, en supposant le chef éburon parti de chez les Aduatuques, — d'Aix-la-Chapelle, par exemple, — vers midi, il ne pouvait guère arriver à destination que le lendemain à une heure assez avancée de la journée.

Les savants, ne parvenant pas à sortir du cercle vicieux où ils s'étaient empêtrés, grâce à leur interprétation abusive du texte des Commentaires, ont fini, en désespoir de cause, par se demander si les Aduatuques possédaient bien, à proprement parler, un territoire à eux et n'occupaient pas plutôt diverses forteresses disséminées le long et aux abords de la Meuse. Un écrivain d'un talent incontesté, M. Schuermans, est descendu récemment dans l'arène pour proclamer et défendre cette thèse nouvelle. Il admet que les Aduatuques cherchèrent de préférence à s'établir chez les Éburons qui, d'après lui, ne possédaient aucune place

[1] M. Piot, dans son travail *les Éburons et les Aduatiques*, inséré dans le *Messager des sciences historiques*, année 1874, p. 131 et suiv. place les Aduatuques dans cette partie de l'Éburonie comprise entre le Démer, la Meuse et la Dyle. Pour lui, Tongres, qu'il identifie avec Aduaduca, était situé hors des limites de la domination d'Ambiorix et de Cativolcus, par conséquent hors de l'Éburonie proprement dite et dans le pays des Aduatuques. C'est là, à notre avis, une thèse insoutenable. César ne dit pas, comme M. Piot se le figure, que les chefs des Éburons quittèrent leur royaume pour se rendre à Aduatuca, mais qu'ils se portèrent à la rencontre de la garnaison romaine lorsqu'elle fit son entrée en Éburonie (V, 26). Le camp de Sabinus et Cotta était si bien dans l'Éburonie proprement dite qu'il en occupait à peu près la partie centrale, *fere in mediis Eburonum finibus* (VI, 32). En effet, s'il avait été situé dans le pays des Aduatuques, ceux-ci auraient évidemment pris part au siége et Ambiorix n'eut pas eu besoin, après sa victoire, de courir chez eux pour les exciter à la révolte (V, 38),

[2] « Hac victoria sublatus Ambiorix, statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant ejus regno finitimi, proficiscitur; neque noctem neque diem intermittit peditatumque se subsequi jubet. Re demonstrata, Aduatucisque concitatis, postero die in Nervios pervenit. » César, lib. V, 38.

de guerre pour se défendre et formaient une multitude éparse ça et là ; qu'ils y occupèrent des postes fortifiés d'où ils dominaient ce peuple [1] ; qu'ainsi s'explique l'existence des *cuncta castella* et *oppida* dont parle César, et dont l'*Aduatuca* des Éburons, l'*oppidum Aduatucorum*, l'*Aduaca Tongrorum*, la localité nommée *Atiech* près de Tongres et l'*Autuaxhe* sous Waremme, signalé par M. de Selys-Longchamps, représentent les derniers vestiges [2].

L'idée est originale, mais elle ne peut se concilier avec la narration de César, qui nous montre les Aduatuques formant une population homogène, indivise, habitant une contrée déterminée [3] et ayant entre autres les Éburons pour voisins. En effet, lorsqu'Ambiorix eut défait les légions de Sabinus et Cotta, il courut en toute hâte avertir *ses voisins* les Aduatuques [4] ; ainsi encore, lorsque César eut décidé l'anéantissement entier du peuple éburon, il envoya sa deuxième colonne expéditionnaire vers la partie du pays confinant à la contrée des Aduatuques [5], preuve évidente que ces derniers n'habitaient pas dans l'Éburonie, mais

[1] M. Grandgagnage n'admet pas la grande extension de cette occupation, et prétend qu'il y eut seulement au pays Éburon deux Aduatuca, tous deux occupés par les Aduatuques, savoir l'*Aduatuca* des Commentaires, qu'il faut placer à Embourg, dans la presqu'île formée par la Vesdre et l'Ourthe, et l'*Aduaca Tongrorum* de la carte de Peutinger, actuellement la ville de Tongres (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXVII, p. 117).

[2] SCHUERMANS, *Atuatucus*, *Aduatuca*, *Atuacutum*, dans les *Bulletins de l'institut archéol. liégeois*, t. VIII, p. 345. — LE MÊME, *Inscriptions belges à l'étranger*, dans le *Bulletin des commissions roy. d'art et d'archéologie*, 10e année, p. 280, 348. — LE MÊME, *Topographie des voies romaines de la Belgique*, par C. VAN DESSEL, Introduction, p. X.

[3] « Sibi omnes fere finitimos esse inimicos ac suae virtuti invidere. » CÉSAR lib. II, 31. Voir aussi lib. II, 29.

[4] Ambiorix statim cum equitatu in Aduatucos, qui erant ejus regno finitimi, proficiscitur. » CÉSAR, lib. V, 38 ; — « Aduatucis finitimis suis (Ambiorigis). » IBID., 27.

[5] « Ad eam regionem, quae Aduatucis adjacet. » IBID., lib. VI, 33.

possédaient un territoire attenant, notamment cette région qu'ils en avaient détachée par droit de conquête.

Ce qui apparemment a motivé la supposition de M. Schuermans est l'appellation d'*Aduatuca* donnée à un château-fort ou burg situé à peu près au cœur du pays des Éburons [1], d'où il conclut que cette forteresse fut érigée par les Aduatuques, dont elle rappelle le nom.

Il ne nous est pas possible de souscrire à ces conclusions. A nos yeux, Aduatuca n'a jamais été qu'une grande redoute romaine construite par Sabinus et Cotta lorsqu'ils vinrent prendre leurs quartiers d'hiver dans l'Éburonie [2]. Un passage des Commentaires énonce clairement que ce furent ces deux officiers qui la créèrent, car César dit que lors de la poursuite d'Ambiorix l'on donna la préférence à ce lieu parce que les retranchements qui y avaient été élevés l'année précédente, étaient encore intacts, ce qui épargna bien du travail aux troupes [3]. En général, les Romains n'avaient pas l'habitude d'approprier les *oppida* des Gaulois à l'usage de leurs campements ; ils choisissaient eux-mêmes l'assiette de leurs retranchements, les orientaient et les construisaient avec une célérité merveilleuse, parfois sous les yeux de l'ennemi.

Aduatuca était à coup sûr un camp romain, disposé suivant tous les principes de la castramétation antique. César le désigne d'ordinaire sous la forme plurielle de

[1] Napoléon III (t. II, p. 201) fait remarquer que les mots *in mediis finibus Eburonum* signifient en plein pays des Éburons et non au centre du pays. Soit, mais alors comment traduire *fere in mediis Eburonum finibus* ?

[2] « Ipse interea, quoad legiones collocasset munitaque hiberna cognovisset, in Gallia morari constituit. » CÉSAR, lib. V, 24.

[3] « Hunc quum reliquis rebus locum probabat, tum quod superioris anni munitiones integrae manebant, ut militum laborem sublevaret. CÉSAR, lib. VI, 32.

castra et parle de son mur d'enceinte (*murus*), de ses fortifications (*munitiones*), de son rempart (*vallum*), de sa porte décumane (*decumana porta*), de ses autres portes, de ses tentes (*tabernacula*). La mention seule de la porte décumane fournirait un trait de lumière, si l'on ne savait au reste pertinemment que cet ouvrage de défense fut édifié par les légionnaires de Sabinus et Cotta.

On répond que le nom d'Aduatuca existait avant César, qui se borne à le rappeler : *Aduatuca, id castelli nomen est* [1]. Entendons-nous. Lors de la première occupation d'Aduatuca par les Romains, ce lieu ne portait pas, à ce qu'il semble, de dénomination particulière ; du moins César, qui raconte longuement toutes les péripéties de l'abandon du camp, ne lui en connait aucune. Ce n'est que longtemps après que cette appellation apparait sous la plume du grand écrivain romain. Or, ne peut-on pas conjecturer, par exemple, que les habitants du pays auront baptisé le *castellum* abandonné d'un nom tiré du vocabulaire germain et dont l'auteur des Commentaires n'a pas dédaigné de faire usage. Mais, dira-t-on, pourquoi l'avoir appelé *Aduatuca ?* Ne serait-ce pas parce que ce terme est générique et signifie *praesidium*, du vieux saxon *At-wachtu-ic* ou de l'anglo-saxon *At-veaht-ig* [2] ?

Ainsi s'expliquerait comment les Éburons, qui, à ce qu'on assure, ignoraient l'art des fortifications et n'avaient aucune place de guerre, s'habituèrent à désigner le camp retranché établi sur leur territoire d'un nom servant chez

[1] César emploie rarement le mot *castellum* pour désigner un ouvrage de défense gaulois.

[2] Fabri-Rossius, *Aduatuca et Aduatuci*, dans le *Bulletin de l'Institut archéol. liégeois*, t. X, p. 86 ; Schuermans, *Bulletin des comm. roy. d'art et d'archéologie*, 10e année, p. 281-282.

leurs voisins les Aduatuques à indiquer les *castella* [1]. Nous livrons cette hypothèse pour ce qu'elle vaut : le champ des conjectures est si vaste quand il s'agit de l'origine et de l'étymologie d'un nom de lieu, que l'on risque à tout instant d'y perdre son temps, ses peines et son latin.

A propos d'Aduatuca, nous nous permettrons d'appeler un instant l'attention sur un passage des Commentaires, qui ne nous paraît pas avoir été bien interprété.

Au mois d'août 53 avant Jésus-Christ, au moment même où César ravageait l'Éburonie, une bande de Sicambres, attirée par l'annonce du pillage et l'appât du butin, pénétra dans ce pays, en traversant le Rhin sur des radeaux et des barques, et après quelques déprédations, se rua sur le camp d'Aduatuca.

Cette attaque, telle qu'elle est racontée par les commentateurs, est à notre avis un des épisodes les plus extraordinaires de cette guerre des Gaules, pourtant si féconde en incidents imprévus.

César avait laissé à la garde du camp une légion entière, la XIVe, avec un détachement de 200 cavaliers, soit environ 6200 hommes, non compris les malades des autres légions, dont 300 déjà en état de reprendre les armes, ainsi qu'un grand nombre de valets (*calones*) et de vivandiers, ensemble une dixaine de mille hommes valides, au moins. Fatigués d'une réclusion forcée qui durait depuis six jours, les soldats sollicitèrent et obtinrent de leur commandant Cicéron l'autorisation d'aller fourrager dans les environs. Cinq co-

[1] M. Grandgagnage fait remarquer qu'il existait dans la Gaule deux ou trois *Lugdunum*, deux *Mantua*, deux *Mediolanum*, quatre ou cinq *Noviomagus*, quatre *Noviodunum* (*Bulletin de l'académie roy. de Belgique*, 2e série, t. XIV, p. 404). On trouve aussi des villes portant la dénomination d'un peuple étranger, comme la ville de *Menapia* en Irlande, celles d'*Eburodunum* (Embrun, France), *Eburomagus, Eburobriga*, etc.

hortes, escortées par la cavalerie, les convalescents et les valets, sortirent donc d'Aduatuca, mais à peine eurent-elles disparu derrière la colline voisine, que tout à coup survient une troupe de 2000 cavaliers sicambres, qui essaie de forcer le camp. Repoussés par la cohorte de garde, les Germains redoublent d'efforts. Au bruit de la lutte, les troupes qui étaient sorties accourent, et alors il se passe une scène inouïe : au lieu d'envelopper les barbares et de les exterminer jusqu'au dernier, les Romains, saisis d'épouvante, se retirent sur une hauteur, d'où, nonobstant leur position dominante, malgré leur grande supériorité numérique, ils sont chassés par les Sicambres, dont ils ne parviennent qu'à grand'peine à percer les lignes, laissant sur le terrain deux de leurs cohortes.

Les rôles semblent ici singulièrement intervertis. Ce ne sont plus les invincibles légionnaires qui dispersent et taillent en pièces une armée de barbares dix fois plus nombreuse qu'eux ; c'est au contraire une poignée de Germains qui, pleine de dédain pour les forces quintuples de ses adversaires romains, tient toute une légion en échec, lui fait subir des pertes cruelles et se retire ensuite tranquillement, chargée des dépouilles des soldats tués et emmenant le butin qu'elle a amassé dans le pays. Cela n'est-il pas étrange, invraisemblable même, et n'avons-nous pas le droit de soutenir que l'on a mal traduit la pensée de César?

D'après nous, celui-ci n'a nullement entendu dire que les Sicambres n'étaient que 2000, lorsqu'ils vinrent attaquer Aduatuca, mais bien qu'ils levèrent 2000 chevaux *cogunt equitum duo millia* et AVEC CE RENFORT pénétrèrent en Éburonie. Le membre de phrase *despecta paucitate ex omnibus partibus impetum faciunt*[1], indique à lui seul

[1] CÉSAR, lib. VI, 39.

que les Germains étaient les plus nombreux, ce qui se déduit du reste implicitement de ces passages : *Alii, cuneo facto ut celeriter perrumpant*, et *per medios hostes perrumpunt* [1]. C'était donc une armée et non une simple troupe que les Romains eurent à combattre.

VII.

Les clients des Trévires. — Les deux ponts construits sur le Rhin.

Le lecteur attentif voudra peut-être savoir ce que deviennent dans notre système, les tribus clientes des Trévires. La réponse sera catégorique : aux Condruses nous donnons le Condroz, aux Pémans la Famenne, comme l'ont fait presque tous nos devanciers. Nous maintenons aussi les Céréses dans le Carosgow, *pagus Carascus* ou *Carouvascus* (cercle de Prüm), qui semble rappeler leur nom [2]. Enfin, nous conservons aux Sègnes la région que les savants leur ont assignée [3]. Aux arguments produits, nous ajouterons une considération tirée du texte même des Commentaires. Lorsque le proconsul, revenant de la Germanie, traversa l'Ardenne pour atteindre l'Éburonie, il rencontra sur son chemin une députation des Sègnes et des Condruses, pour lui exposer que ces peuples n'avaient pas pris les armes contre les Romains et ne s'étaient pas ligués avec Am-

[1] CÈSAR, VI, 40.

[2] On peut consulter à cet égard BERTHOLET, WILTHEIM, WALCKENAER, SCHAYES, ROULEZ, WAUTERS, etc.

[3] La commission de la carte des Gaules, contrairement au chap. 32, liv. VI, des Commentaires, transporte les Sègnes dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, aux environs de Philippeville et de Rocroi.

biorix. César ayant trouvé leurs réclamations fondées, promit de ne pas entrer sur leur territoire [1], s'ils prenaient l'engagement de lui livrer les Éburons qui s'y réfugieraient. Que conclure de là, sinon que les pays des Sègnes et des Condruses se trouvaient tous les deux, et peut-être dans l'ordre où César les nomme, sur le passage de l'armée romaine [2] ? Il est donc probable que celle-ci côtoya le pays des Sègnes et pénétra dans l'Éburonie par le territoire des Céréses et par celui des Aduatuques, en laissant à sa droite les monts Eifel.

Puisque nous venons de parler de l'excursion de l'armée romaine en Germanie, il ne sera pas déplacé de dire un mot des deux ponts que César fit jeter sur le Rhin, le premier en l'an 53, le second en l'an 55 avant Jésus-Christ.

Après l'extermination quasi-complète de la horde des Tenchtères et des Usipètes, le proconsul se détermina, pour plusieurs motifs, à passer le Rhin : d'abord il voulait châtier les Sicambres pour avoir accueilli la cavalerie ennemie, mais surtout il avait à cœur d'en imposer aux Allemands qui sans cesse inquiétaient les frontières de la Gaule.

Les Ubiens, qui recherchaient l'alliance des Romains, offrirent des bateaux, mais César préféra effectuer la traversée sur un pont ; il le fit construire en un endroit qu'on n'indique pas [3], mais qui, suivant nous, doit être placé à Cologne. Ce pont, qui aboutissait au territoire des

[1] « Si ita fecissent, fines eorum se violaturum negavit. » CÉSAR, lib. VI, 32.

[2] « Segni Condrusique, ex gente et numero Germanorum, qui sunt inter Eburones Trevirosque, etc. » CÉSAR, lib. VI, 32.

[3] Plutarque, pour prôner l'audace de César, dit que le Rhin avait en cet endroit plus de largeur qu'ailleurs. *In vita Caesaris.*

Sicambres [1], était à quelque distance du pays des Ubiens [2] ; or, il est à remarquer que les Sicambres s'étendaient au midi au moins jusqu'à la Sieg [3]. En ceci nous différons d'avis avec beaucoup de géographes, qui refoulent ce peuple au nord de la Lippe, mais nous avons pour nous l'autorité de Tacite, qui dit que les Tenchtères, installés, comme nous l'avons vu, sur le territoire des Sicambres, n'étaient séparés de Cologne que par le Rhin [4].

Une particularité, rapportée par César, vient d'ailleurs à l'appui de notre manière de raisonner. Au retour de son expédition en Germanie, le proconsul résolut de passer dans l'île de Bretagne ; ayant réuni le plus grand nombre possible de marchands, il s'enquit auprès d'eux de la nature de l'île et de la force des peuples qui l'habitaient, puis partit pour la Morinie, où devait se faire l'embarquement des troupes [5]. N'est-on pas fondé à soutenir qu'il

[1] « Caesar, ad utramque partem pontis firmo praesidio relicto, in fines Sigambrorum contendit. » CÉSAR, lib. IV, 18.— Nous ne savons ce qui a pu déterminer l'impérial auteur de l'*Histoire de Jules César*, à faire déboucher l'armée romaine dans le pays des Ubiens (t. II, p. 143).

[2] CÉSAR, lib. IV, 16, 19.

[3] Au nord-ouest, les Sicambres confinaient aux Ménapiens « Juxta illos [Menapios] Sicambri. » STRABON, lib. IV, 3 ; au midi, ils avaient pour voisins les Ubiens « Itaque cum equites non dederentur, atque ab Ubiis, qui Sigambrorum finitimi iidemque hostes erant, vocaretur, Rhenum ponte facto transiit. » DION CASSIUS, lib. XXXIX — Ajoutons que Drusus pour se porter contre les Sicambres passa le Rhin à Bonn (FLORUS, lib. IV, 12). Le général von Göler trace leurs frontières méridionales entre la Sieg et la Lahn.

[4] « Igitur Tencteri, Rheno discreta gens, missis legatis, mandata apud concilium Agrippinensium edi jubent. » TACITE, *Historiae*, lib. IV, 64. — Par suite de la translation des Sicambres à la gauche du Rhin, sous Auguste, les Tenchtères et les Usipètes restèrent en possession de la rive droite du fleuve, les premiers depuis la Sieg jusqu'à la Lippe, les seconds au nord de cette dernière rivière. « Initio veris, rursus ad bellum profectus, Rhenum transiit, Usipetas subjugavit, Luppiæque fluminis ripis ponte junctis, in Sigambros irrupit. » DION CASSIUS, lib. LIV.

[5] CÉSAR, lib. IV, 20.

suivit l'antique voie, de Cologne à Bavai, — bien antérieure aux Romains, — grande artère commerciale du Rhin à la mer, marquée sur la carte de Peutinger et qui continua de subsister durant tout le moyen âge ?

Des Roches suppose à tort que c'est chez les Atrébates que César assembla ce grand nombre de commerçants dont il parle [1] ; le texte des Commentaires indique positivement que cette consultation eut lieu avant le départ des troupes pour la Morinie [2], donc à Cologne même, la ville de transit par excellence, ou à proximité.

Les avantages incontestables qu'offrait Cologne au point de vue des opérations futures du général romain ne doivent pas avoir été étrangers à sa détermination d'y jeter un pont. Là convergeaient les principales voies commerciales du nord de la Gaule [3] ; le ravitaillement de l'armée pouvait s'y faire avec promptitude et sécurité ; les matériaux de construction y abondaient : le fleuve d'un accès facile, y roulait paisiblement ses eaux entre des berges en pente douce ; sur le bord opposé, prenaient naissance d'autres routes, larges et commodes, aboutissant du nord à la Baltique et fréquentées par les marchands d'ambre [4], de l'est, à la vallée de l'Elbe, et du midi, aux rives du Danube. Il eut été difficile, on en conviendra, de rencontrer un emplacement plus favorable ; or, César était trop

[1] *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, t. I, pp. 161 et 163.

[2] CÉSAR, IV, 20.

[3] La plupart des routes militaires empierrées par Agrippa suivent évidemment le tracé d'anciens chemins gaulois de grande communication, dont on a rectifié les sinuosités.

[4] On peut consulter le remarquable travail de M. Schuermans sur les trouvailles étrusques d'Eygenbilsen inséré dans les *Bulletins des commissions roy. d'art et d'archéologie*, 11e année (1872), p. 315. L'auteur y constate la haute antiquité des relations commerciales entre l'Italie et le nord de l'Europe par la vallée du Rhin et Cologne.

habile stratégiste pour ne pas avoir constaté immédiatement l'immense utilité de ces voies pour la marche des légions à travers une région inconnue. On voudra donc bien reconnaître que si en cette matière nous soutenons les prétentions de Cologne, ce n'est pas sur de frivoles apparences [1].

Il n'entrait pas dans les habitudes des Romains de négliger une position aussi importante ; aussi, ils y établirent une station militaire que l'on fait généralement remonter à Agrippa, mais qui pourrait bien être contemporaine de César ; en effet, celui-ci nous apprend que, lors de sa première incursion en Germanie, il établit à chaque extrémité de son pont des redoutes, dans lesquelles il laissa une forte garnison [2]. A son retour, il fit rompre (*rescindit*) ce pont, de crainte que les Sicambres ne s'en servissent, mais il ne dit pas que les ouvrages d'approche furent également démolis. L'on peut donc supposer que la tête de pont de la rive gauche au moins resta debout et même qu'elle fut utilisée dans la suite durant la guerre contre les Éburons et les campagnes de Drusus et de Tibère.

C'est à 30 milles en aval de l'endroit où le pont avait existé [3], c'est à dire aux environs de Dusseldorf, que les Sicambres passèrent le Rhin, lors de leur attaque contre Aduatuca.

Des écrivains ont soutenu que le pont mentionné ici

[1] Ne soyons pourtant pas exclusif, et reconnaissons que la cause de Bonn pourrait être défendue sans grand désavantage.

[2] « Caesar, ad utramque partem pontis firmo praesidio relicto, in fines Sigambrorum contendit. » CÉSAR, lib., IV, 18.

[3] « Cogunt equitum duo millia Sigambri, qui sunt proximi Rheno, a quibus receptos ex fuga Tenchteros atque Usipetes supra docuimus : transeunt Rhenum navibus ratisbusque, XXX millibus passuum infra eum locum, ubi pons erat perfectus praesidiumque ab Caesare relictum : primos Eburonum fines adeunt. » CÉSAR, lib. VI, 35.

n'est pas celui que nous venons de décrire, mais un autre également bâti par les Romains sur le Rhin et dont nous nous occuperons tantôt. A la vérité, le texte de César prête à une certaine équivoque ; mais pour le bien comprendre il faut se rappeler que ce dernier ouvrage d'art fut établi dans la Trévirie, au-delà de la forêt des Ardennes, par conséquent loin du pays des Éburons. Or, César, en rédigeant le chapitre de ses commentaires dans lequel il relate l'attaque des Sicambres, se trouvait à Aduatuca, *fere in mediis Eburonum finibus* [1]. Est-il vraisemblable qu'il ait voulu faire allusion au pont le plus éloigné de son camp et ait passé sous silence le plus rapproché, celui qui, dans ce cas, eût dû être intermédiaire entre le second pont et le lieu d'atterrissage des barbares? Et puis, voyez : avec ce système les Sicambres n'abordent plus, comme le veut le texte, dans le pays des Éburons, mais dans celui des Trévires.

Quant au pont jeté sur le Rhin lors de la seconde expédition en Germanie [2], nous ferons observer que les termes *paullum supra eum locum, quo ante exercitum transduxerat* sont trop vagues pour qu'on en puisse tirer une induction quelque peu concluante ; en effet, quand il s'agit d'un fleuve aussi étendu que le Rhin et d'un capitaine aussi actif que César, les mots *paullum supra* peuvent aussi bien se traduire par 25 que par 5 lieues [3]. Du reste, il serait

[1] Personne n'ignore que les Commentaires, véritable journal de camp, furent rédigés sous la tente, au fur et à mesure des événements. Il se peut toutefois que la forme littéraire définitive ne leur ait été donnée que durant la dernière année du proconsulat de César dans les Gaules.

[2] « His constitutis rebus, paullum supra eum locum, quo ante exercitum transduxerat, facere pontem instituit. » CÉSAR, lib. VI, 9.

[3] M. von Cohausen fixe le premier passage du Rhin à Xanten et le second à Neuwied, soit à une distance de plus de 35 lieues l'un de l'autre.

fort possible que César, en rédigeant le chapitre 9 de son livre VI, se crût plus rapproché de l'emplacement de son premier pont qu'il ne l'était en réalité. Faisant la guerre dans un pays encore inexploré, il devait dans le principe lui être assez difficile de se rendre compte des distances réelles. M. Creuly est d'avis qu'il avait au préalable fait dresser une carte du théâtre de ses opérations, et il cite, à ce sujet, un passage de Végèce, dans lequel cet écrivain recommande aux généraux d'armée de s'entourer de tous les renseignements utiles, ajoutant qu'ils ne devront pas seulement se borner à recueillir des annotations, mais qu'ils auront en outre à se munir d'une image ou plan figuratif de la contrée [1]. Tout cela, certainement, eut lieu dans les temps postérieurs, mais à l'époque de la conquête, les Romains, en dehors de leur province, n'avaient que des notions fort superficielles sur la géographie de la Gaule, et nous serions curieux de savoir qui aurait pu lever pour César la carte de la Belgique.

En somme, le nouveau pont fut établi à une assez grande distance du premier et dans une contrée toute différente. Une de ses extrémités touchait la rive trévire [2], l'autre le sol ubien [3] et même, à ce qu'il paraîtrait, assez loin de la frontière des Sicambres, puisque César, qui avait tant de motifs d'animosité contre ce peuple, ne chercha ni à l'inquiéter ni à ravager son territoire, mais se contenta de faire une vaine démonstration contre les Suèves, dans la

[1] « Usque eo ut solertiores duces non tantum annotata, sed etiam picta habuisse firmentur, ut non solum consilio mentis, verum aspectu oculorum viam profecturis eligerent. » VÉGÈCE, *De re militari*, III, 6.

[2] « Firmo in Treviris praesidio ad pontem relicto. » CÉSAR, VI, 9.

[3] « Partem ultimam pontis, quae ripas Ubiorum contingebat in longitudinem pedum CC rescindit. » IBID., 19.

direction de la forêt *Bacenis*. On a vu au surplus que l'armée, en revenant de la Germanie pour se rendre en Éburonie, eut à traverser toute la forêt des Ardennes, le pays des Sègnes et celui des Condruses, trajet que, malgré sa diligence, elle ne put effectuer qu'en plusieurs étapes [1].

D'après tout ce qui précède, nous estimons que ce second pont doit être placé en amont du confluent de la Moselle et du Rhin, soit entre Coblence et Mayence. Plus on y réfléchit, plus on est porté à le chercher en cet endroit. Les diverses circonstances mentionnées par César s'y prêtent à merveille : éloignement ; position à l'est de la Trévirie, le long des frontières des Ubiens ; situation au-delà des Ardennes, par rapport à l'Éburonie ; interposition des pays des Sègnes et des Condruses, etc.

Parmi les localités anciennes, trois, Boppard, Bingen et Mayence, ont des titres sérieux à notre préférence. La ville actuelle de Boppard, inscrite sur la carte de Peutinger sous le nom de *Bontobrice* et sur la pierre leugaire de Tongres sous celui de *Bontobrica*, et où la notice de l'Empire, qui la nomme *Bodobriga*, place le siége du *praefectus militum balistariorum*, sous les ordres du duc de la Germanie supérieure, a pour elle l'étymologie caractéristique de son nom. Celle de Bingen (*Bingium*), également citée sur la carte et sur la borne milliaire, se recommande spécialement par la voie antique qui la relie à Trèves, route que les légions réunies de César et de Labienus ont dû suivre en se rendant aux bords du Rhin et par laquelle, sans doute, elles seront remontées, avant de s'engager dans le cœur

[1] C'est ce qui résulte à toute évidence des chapitres 29, 30, 31 et 32 du livre VI des Commentaires.

de la forêt der Ardennes[1]. Enfin, la ville de Mayence (*Moguntiacum*), cité importante, située à l'extrémité de la dite voie, et où la vallée du Mein présente un magnifique débouché, s'ouvrant d'un côté sur le Rhin et de l'autre sur le pays des Suèves et les montagnes de la Thuringe et de la Bohême, vers lesquelles César portait ses pas, mérite surtout d'entrer en ligne de compte.

M. Steininger regarde comme impossible l'établissement d'un pont sur pilotis en amont de Bonn, à cause du fond rocailleux du Rhin, qui serait un obstacle pour donner à la construction la solidité requise[2]. On nous permettra de n'accepter cette conclusion du savant Allemand que sous bénéfice d'inventaire. Une preuve péremptoire du contraire résulte déjà de ce fait indéniable que, à l'époque romaine, un pont a existé sur le Rhin à *Bontobrice*. En second lieu, nous croyons qu'on se fait une fausse idée du pont de César. De quoi s'agissait-il en définitive? De transporter sur l'autre bord un corps de cavalerie et d'infanterie muni de ses bagages ordinaires et suivi des *impedimenta* les plus indispensables pour une expédition de courte durée. On établit donc, de distance en distance, dans le fleuve, des chevalets à deux branches, dont chaque branche était formée de grosses poutres jumelées et taillées en pointe par le bas,

[1] La jonction des troupes de César et de Labienus peut s'être faite, soit au camp de ce dernier situé sur les confins occidentaux de la Trévirie, soit au chef-lieu même du pays, après la défaite d'Induciomare et l'inauguration de Cingétorix, mais il est indubitable que le proconsul ne traversa pas alors les Ardennes; il les contourna à l'ouest et c'est par la vallée de la Moselle qu'il a dû nécessairement atteindre le Rhin.

[2] « Endlich würde eine holzerne Brucke uber den Rhein zwisschen Bonn und Bingen höchst wahrscheinlich ganz unmöglich gewesen sein; weil auf diese ganze Strecke das Rheinbett im Schiefergebirge liegt, und die nackten Schieferfelsen überal am Wasser hervor stehen. Führt auch der Rhein Gerölle mit sich, welches die Schieferfelsen hin und wieder bedeckt, so möchte diess doch wohl mitten im Flusse wenig der Fall sein, und nirgends dürfte es wohl, im Rheinbette gelingen,

que l'on ficha autant que possible dans le gravier au moyen de la hie. Sur ces supports, convenablement reliés par des barres en travers et soutenus par des arcs-boutants, on plaça des longerons et sur ceux-ci un tablier en clayonnage [1]. C'est sur ce pont volant, car en réalité ce n'était pas autre chose, que l'armée romaine passa et repassa le Rhin.

Non seulement, nous considérons la construction d'un ouvrage de cette espèce en amont de Bonn comme possible, mais comme offrant moins de difficultés qu'en aval, à cause même de la nature rocheuse du lit du fleuve, et ce serait là peut-être l'objection la plus sérieuse à faire contre l'emplacement de Cologne indiqué par nous pour le premier pont, si César n'avait eu soin de nous instruire que son second pont fut élevé en beaucoup moins de temps que son premier [2], et si, d'autre part, nous n'avions déjà assisté à une opération semblable pratiquée par les Romains sur un fleuve puissant à fond vaseux, le Waal [3].

Le général von Göler, s'appuyant sur des considérations d'ordre stratégique, fixe le second passage du Rhin à Kesselheim, à quelques kilomètres en aval de Coblence, à peu de distance d'Engers choisi par Des Roches [4]. Le colonel von Cohausen l'établit à Neuwied, à l'embouchure de la Nett, à l'entrée de la vallée de la Wied [5].

Pfahle tief genug einzutreiben, dass sie die gehörige Festigkeit erlangen, um eine Brucke darauf legen zu künnen. Erst von Bonn an fliesst der Rhein durch Sandboden welcher den Bau einer Pfahl-Brucke möglich macht. » J. STEININGER, *Geschichte der Trevirer unter der Herrschaft der Römer*, p. 41. Le général RENARD, *Histoire politique et militaire de la Belgique*, t. I, p. 463, et NAPOLÉON III, *Histoire de Jules César*, t. II, p. 144, défendent la même thèse.

[1] CÉSAR, lib. IV, 17.

[2] CÉSAR, lib. VI, 9.

[3] IBIDEM, lib. VI, 6.

[4] *Histoire ancienne*, t. II, p. 175.

[5] *Caesar am Rhein*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. Heft XLVII und XLVIII, p. 1 et suiv.

Ces emplacements sont dans tous les cas beaucoup plus acceptables que celui de Cologne proposé par Napoléon I [1], ou celui de Bonn choisi par Napoléon III [2], en ce qu'ils tiennent compte de l'étendue réelle du Trévirois qui, de l'aveu presqu'unanime des érudits d'Allemagne, ne dépassait pas la Vinxtbach, près du château de Rheineck, au nord [3], mais ils ne paraissent pas répondre encore assez complétement aux exigences du récit, ainsi que nous croyons l'avoir démontré. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que nous ne les répudions pas d'une manière absolue.

VIII.

Les tribus clientes des Nerviens. — La forêt des Ardennes.

A l'imitation de M. Wauters, nous réservons l'entre-Sambre-et-Meuse aux peuplades clientes des Nerviens. » Lorsque César, ainsi s'exprime ce savant, livra bataille » aux Nerviens sur les bords de la Sambre, ses légions » furent d'abord mises en déroute, Les cavaliers tréviriens » qui le suivaient en qualité d'auxiliaires s'enfuirent et » retournèrent précipitamment dans leur pays. César ne » dit pas qu'ils eurent à traverser d'autres territoires avant » de se retrouver sur celui de leur nation. De même, » quand le proconsul vainquit les troupes nerviennes

[1] *Précis des guerres de J. César*, ch. VI. 2.

[2] *Histoire de César*, t. II, p. 230.

[3] « Die Grunde, weshalb wir mit andern annehmen, dass die Vinxtbach die nördliche Grenze des Trierischen Gebiets gewesen sei, wiederholen wir hier nicht, sie sind jedem Freund rheinischer Alterthümmer bekannt. » Von Cohausen, *Caesar am Rhein*, loc. cit., p. 6.

» qui avaient assiégé Quintus Cicéron dans son camp, la » nouvelle de sa victoire parvint avec une rapidité inconce- » vable aux Tréviriens campés devant les troupes de » Labienus, sur les confins de leur pays et de celui des » Rèmes. Enfin, dans un troisième passage de César, on » voit que la forêt des Ardennes s'étendait à travers la » Nervie jusqu'à l'Escaut. La continuité de la Nervie et de » la Trévirie semble donc ne pouvoir faire l'objet d'un » doute [1].

Nous souscrivons volontiers à ces conclusions, qui sont du reste corroborées par le témoignage de Strabon [2], sauf en ce qui concerne l'assertion de l'honorable archiviste, d'après laquelle César aurait écrit que la forêt des Ardennes se prolongeait à travers la Nervie jusqu'à l'Escaut. L'auteur des Commentaires n'a rien avancé de semblable : voulant donner à ses compatriotes une idée des dimensions de l'Ardenne, il s'est borné à dire que cette forêt, la plus vaste des Gaules, s'étendait depuis les bords du Rhin et le pays des Trévires jusqu'aux confins de la Nervie (*ad Nervios pertinet*) ; seulement, par une distraction inconcevable et qui est sans doute le fait de ses copistes, qui, par inadvertance, auront remplacé le chiffre C par D, il a donné à cette forêt une étendue qu'elle n'a jamais eue, plus de

[1] *Rapport sur la carte de la Gaule*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XIII, p. 396-397, et *Revue trimestrielle*, t. XIII, p. 42-43.

[2] « Treviris contigui sunt Nervii, germanica gens. » STRABON, lib. IV. — « A Treviris et Nerviis versus occasum Senones sunt et Remi, itemque Atrebates et Eburones. » IBIDEM. — Les Trévires ne touchaient pas immédiatement aux Nerviens. Entre ces deux peuples étaient établis, d'une part, les Pémans, les Condruses et les Sègnes, de l'autre, les Centrons, les Grudiens, les Levaques, les Pleumoxiens et les Geidunes, mais César, de même que Strabon, confond souvent sous une même appellation les peuplades clientes avec la tribu dominante ou principale.

500 milles [1], ce qui, en évaluant le mille à 1481 mètres, équivaut à 148 de nos lieues [2], ou en adoptant le calcul de ceux qui, comme Roulez, comptent par lieues gauloises de 2222 mètres, à 222 lieues [3].

L'erreur est manifeste ; nous n'aurons aucune peine à le démontrer. Depuis l'extrémité orientale la plus reculée de la Trévirie jusqu'à la Nervie on ne compte pas cinquante lieues. Entre Coblence et la Meuse (de Namur à Givet) il y a tout au plus de 38 à 39 lieues. Nous voilà bien loin des 500 milles de César, qui ont servi de base à tant de calculs fantaisistes, à tant de spéculations ingénieuses.

Certes, on doit se garder de porter un jugement téméraire sur les anciens, en les accusant d'erreur ; mais lorsque cette erreur est flagrante, palpable, qu'elle saute pour ainsi dire aux yeux, il doit être permis à l'historien de la signaler et de rétablir la vérité dans ses droits. Le géographe Strabon, qui vivait au premier siècle de notre ère, a été frappé comme nous de l'exagération évidente des chiffres de César et de ceux qui l'ont suivi. « Cette forêt, dit-il, qu'on appelle « Ardenne, est vaste, mais non si étendue que quelques » écrivains l'ont avancé : de quatre mille stades. [4] »

[1] « Per Arduennam silvam, quae est totius Galliae maxima atque ab ripis Rheni finibusque Trevirorum ad Nervios pertinet millibusque amplius D in longitudinem patet. » CÉSAR, lib. VI, t. 29.

[2] M. Queipo, suivi par Napoléon III, assigne au pied romain une longueur de 0m29630. Le pas romain étant de 5 pieds, le mille équivaudrait donc à 1481m50 ; d'après Canina le mille romain a 1481m75.

[3] ROULEZ, *Nouvel examen de quelques questions de géographie ancienne de la Belgique*, dans le t. XI des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*.

[4] « Magna quidem, sed non tanta quantum scriptores faciunt, quatuor millia stadiorum ei tribuentes : eam vero Arduennam vocant. » STRABON, IV, p. 194. — M. PIOT (*Les pagi de la Belgique*, p. 135), assure que Strabon donne à la forêt des Ardennes une superficie de 1000 stades. Nous n'avons pas découvert ce passage dans Strabon, mais le stade étant une mesure de longueur équivalent au huitième du mille romain et non une mesure de superficie, il faut sans doute lire 1000 stades de long, ce qui ferait 125 milles.

Strabon avait raison de protester, car à aucune époque la forêt des Ardennes n'a eu un développement aussi considérable. Elle était renfermée tout entière dans la Trévirie, dans l'Aduatucie et, à ce qu'il semble, dans l'ancien *pagus* de Lomme [1]. Aucun auteur ancien, aucun document du moyen-âge ne la prolonge au-delà.

On parle des défrichements qu'on y aurait opérés, mais on perd de vue que le dérodement des bois est en général le résultat d'une exubérance de population, ce qui certainement n'a pas été le cas pour la Trévirie durant la période romaine. Les Francs qui envahirent ensuite la contrée avaient d'autres soucis que de mettre la main à la cognée. D'ailleurs, alors même que certaines lisières de la forêt auraient été dénudées, la dénomination topique serait restée attachée au sol, et aujourd'hui encore il serait possible, au moyen des renseignements épars dans les diplômes de l'époque carlovingienne, de reconstituer l'ensemble à peu près complet de l'Ardenne de César, comme on a pu, par un procédé analogue, rétablir le *pagus ardennensis*, qui, suivant nous, est la véritable reproduction de la forêt entière.

César, dont on se plaît à invoquer le témoignage à propos des 500 milles, fournit lui-même des armes contre son calcul et contredit de la manière la plus formelle ses propres affirmations, en disant que les Ardennes ne s'étendent que depuis le Rhin jusqu'à la Nervie (*ad Nervios*) [2]. Des Roches prétend, il est vrai, que c'est la largeur de la forêt que le

[1] Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 16.

[2] En relisant l'*Histoire de Jules César*, nous constatons que Napoleon III, tout en étendant la forêt des Ardennes jusqu'à l'Escaut, ne lui donne pourtant qu'une étendue de 200 milles romains. « Le chiffre (de 500 milles cité par César), dit-il, est en tout cas exagéré, car il n'y a du Rhin (à Coblentz) jusqu'à l'Escaut, vers Gand et Anvers, que 300 kilomètres, c'est à dire 200 milles. » (t. II, p. 17).

proconsul a entendu définir ainsi [1]. Nous en demandons pardon aux mânes de notre savant contradicteur : le texte des Commentaires ne comporte aucunement cette interprétation. Quand bien même les mots *in longitudinem* ne seraient pas décisifs, il est évident que l'écrivain romain, dont on ne peut assez admirer le style concis, nerveux et logique, au lieu d'indiquer seulement la largeur de la forêt, en aurait d'abord fait connaître la longueur et aurait nommé les peuples dont elle couvrait le territoire. Un autre passage de César met ce point hors de conteste, c'est celui où il explique que « la forêt des Ardennes, forêt immense, dit-il, » traverse le pays des Trévires, s'étendant depuis le fleuve » du Rhin jusqu'aux frontières des Rèmes [2] ». Les deux citations se complètent et s'expliquent l'une par l'autre.

Il serait absurde de nier qu'il ait existé autrefois au-delà de la Meuse et de la Sambre, dans le Brabant et la Flandre, des bois profonds et touffus, tels que la forêt Charbonnière, le Waverwald, etc., mais nous contestons que, géographiquement parlant, ces bois fussent la continuation des Ardennes et aient jamais été compris sous cette dénomination [3].

---

[1] *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, t. I, p. 127.

[2] « At Induciomarus equitatum peditatumque cogere, iisque, qui per aetatem in armis esse non poterant, in silvam Arduennam abditis, quae ingenti magnitudine per medios fines Trevirorum a flumine Rheno ad initium Remorum pertinet, bellum parare instituit. » CÉSAR, lib. V, 3.

[3] C'est parce que les auteurs modernes n'ont pas remarqué que César (VI, 33) indique deux directions différentes successivement suivies par lui : a. *ad flumen Scaldem quod influit in Mosam*, c'est à dire vers Bois-le-Duc et Anvers, b. *extremasque Arduennae partes*, savoir vers Namur et Liége, qu'ils se sont figurés que les Ardennes s'étendaient jusqu'à l'Escaut.

IX.

La nation des Bataves.

Nos recherches nous ont entraîné au loin dans les Ardennes ; il est temps de revenir sur nos pas.

La conquête de l'île des Bataves n'amena pas immédiatement celle de toute la Ménapie. Les parties les plus inaccessibles et les plus désertes du pays, telles que la Zélande et la Hollande, échappèrent longtemps encore à la domination de Rome. Le texte des Commentaires prouve suffisamment que le proconsul ne connut même ces contrées que par ouï-dire et d'une manière imparfaite [1]. Salluste, cité par Ammien Marcellin, affirme sans ambiguïté que César ne parvint jamais à dompter ces peuples, que leurs marais mettaient à l'abri de toute insulte [2]. Un passage de Dion Cassius a même fait admettre par certains écrivains que la Ménapie tout entière échappa au joug romain [3], mais c'est là une de ces exagérations qu'un patriotisme outré a seul pu inspirer, et dont Schayes et en dernier lieu MM. Wauters et Piot ont démontré l'inanité, en faisant remarquer que le passage de Cassius n'a trait qu'à cette première expédition des Romains, celle de l'an 56 avant J.-C., que nous avons racontée en détail au chapitre III du présent travail [4].

César, le plus ancien historien qui parle de l'île des

[1] César, lib. IV, 10.

[2] « Omnes Gallias nisi qua paludibus inviae fuere, ut Sallustio docetur auctore, post decennalis belli mutuas clades subegit Caesar societatique nostrae foederibus junxit aeternis. » Ammien Marcellin, XV, 12. Voir aussi Publius Victor, *Breviar. rom.*

[3] « Ipse (Caesar) postea in Morinos eorumque finitimos Menapios arma convertit. Nullam tamen eorum partem subegit. » Dion Cassius, XXXIX, 44.

[4] Schayes, II, p. 6; Wauters, p. 16; Piot, p. 293.

Bataves, ne la cite qu'une fois : c'est lorsqu'il fait la description du cours de la Meuse, « laquelle, dit-il, après avoir reçu les eaux d'un des bras du Rhin, appelé le Waal et qui concourt à former l'île des Bataves, se perd dans l'Océan [1]. »

Tacite est beaucoup plus explicite : « Le Rhin, jusque-là » retenu dans un seul lit à peine entrecoupé de quelques » îlots, semble à l'entrée du pays des Bataves se partager » en deux fleuves. Celui qui borde la Germanie conserve et » le nom et l'impétuosité du Rhin, jusqu'à ce qu'il tombe » dans l'Océan. L'autre large et plus tranquille arrose les » frontières des Gaules, et a reçu des habitants le nom de » Vahal ; il le change bientôt pour celui de Meuse, sous » lequel il se décharge dans ce même Océan par une vaste » embouchure [2].

D'après le même historien, les Bataves faisaient jadis partie de la nation des Cattes, peuplade germanique originaire de la Hesse actuelle. Chassés de leur pays par une sédition domestique, ils vinrent se fixer à l'extrémité de la Gaule et entre autres dans une île, alors déserte, située entre des bas-fonds, baignée en face par l'Océan et de tous les autres côtés par le Rhin [3].

[1] « Mosa profluit ex monte Vosego, qui est in finibus Lingonum, et, parte quadam ex Rheno recepta, quae adpellatur Vahalis insulamque efficit Batavorum, in Oceanum influit. » CÉSAR, IV, 10.

[2] TACITE, *Annales*, II, 6, édit. NISARD.

[3] « Batavi, donec trans Rhenum agebant, pars Cattorum : seditione domestica pulsi, extrema gallicae orae vacua cultoribus, simulque insulam inter vada sitam occupavere, quam mare oceanus a fronte, Rhenus amnis tergum ac latera circumluit. » TACITE, *Historiae*, IV, 12; *De moribus Germanor.*, 29. — Ce passage de Tacite tranche suivant nous la question tant controversée de l'origine germaine des Ménapiens, que quelques écrivains modernes voudraient rattacher à la race celtique. La thèse de M. Piot (*La Ménapie pendant la domination des Romains*, dans les *Annales de la soc. d'émul. de Bruges*, 3e série, t. IV, p. 301 et suiv.) repose sur de bien faibles étais. En effet, où a-t-il vu que César, dans sa

On ne connaît pas la date de cette immigration, mais elle doit être bien antérieure aux conquêtes de César, car à partir de cette époque on possède sur cette nation des renseignements non interrompus, qui nous la montrent, tantôt l'alliée la plus fidèle des Romains et les aidant dans leurs guerres lointaines, tantôt s'insurgeant contre les violentes iniquités des maîtres du monde. Tout porte même à croire qu'elle précéda l'invasion des Cimbres et des Teutons et suivit de quelques années celle des Belges germains dont parle César et qui chassa les Celtes du nord de la Gaule [1]. En effet, si lors de ce dernier événement la colonie catte avait déjà été établie aux bouches du Rhin et de la Meuse, il est probable qu'elle eût été refoulée vers le sud ; mais arrivée seulement plus tard et trouvant les terres fertiles du centre et du midi de la Belgique occupées par les Germains,

campagne contre les Tenchtères et les Usipètes, aurait eu un instant la pensée de confier aux Gaulois la défense des Ménapiens, ses ennemis déclarés? L'alliance plus fréquente de ce peuple maritime avec les Morins et les autres habitants du littoral, qu'avec ceux de l'intérieur, s'explique par le fait de leur voisinage et de leurs communs intérêts. Cela n'empêcha pourtant pas les Ménapiens de s'unir aux Nerviens, aux Aduatiques et aux Éburons, dans la guerre pour l'indépendance (CÉSAR, II, 4; VI, 2, 5). César, il est vrai, ne qualifie pas les Ménapiens de *Germains*, mais donne-t-il cette qualification aux Nerviens ? Si les Tenchtères et Usipètes ravagèrent les terres des Ménapiens, ils n'épargnèrent pas davantage celles des Éburons, des Condruses et des autres peuplades germaniques de la Gaule (CÉSAR, VI, 6, 9). Quant à la physionomie celtique de quelques noms de rivières et de localités, telles que *Rhenus*, *Mosa*, *Lege*, *Scaldis*, *Agniona*, *Isera*, *Deula*, *Ganda*, *Cortoriacum*, *Tornacum*, etc., elle s'explique bien mieux par le séjour antérieur de populations celtes en Belgique (CÉSAR, II, 4), que par une prétendue origine gauloise des Ménapiens. Enfin, il ne faut qu'une médiocre attention à la lecture du IVe livre de PLINE pour remarquer que la phrase *Toto autem hoc mari ad Scaldim usque fluvium, Germanicæ accolunt gentes*, indique l'Escaut comme limite de la Germanie, assertion erronée, si l'ont veut, puisque le Rhin formait cette limite, mais parfaitement conforme au texte du naturaliste romain (PLINE, IV, 28 et 31).

[1] CÉSAR, lib. II, 4.

elle n'eut d'autre choix que les déserts marécageux de la Zélande, de la sud-Hollande et de la Gueldre. C'est dans ces solitudes qu'elle se fixa et que, sentinelle vigilante, elle servit de boulevard contre les entreprises des barbares du nord.

Des écrivains remarquent que César, qui mentionne l'île des Bataves, ne parle nullement de la soumission de ce peuple; que s'il l'avait vaincu, son silence serait surprenant, attendu qu'il n'oublie jamais de nommer les nations qu'il combat, et que cependant on voit les Bataves servir dans ses armées et devenir les instruments de ses victoires [1]. On en a conclu que les Bataves furent du nombre de ces peuples qui, après la défaite des Tenchtères et des Usipètes, vinrent spontanément solliciter la paix et offrir des gages de leur sujétion [2]. ; mais, outre qu'une telle supposition est injurieuse pour la réputation de bravoure d'une des nations les plus énergiques et les plus intrépides de l'antiquité, il est facile de se convaincre par la lecture des Commentaires que les peuplades dont il s'agit étaient ces mêmes tribus transrhénanes qui dès la fin de la campagne précédente, avaient fait des ouvertures pour entrer en négociation avec César, et que celui-ci, faute de loisir, avait été obligé de remettre à des temps plus propices [3]. D'ailleurs, on ne perdra point de vue que les choses se passaient en Germanie et non en Gaule.

[1] Des Roches, t. I, p. 202.

[2] « Interim a compluribus civitatibus ad eum legati veniunt, quibus pacem atque amicitiam petentibus liberaliter respondit obsidesque ad se adduci jubet. » César, IV, 18. Voir Des Roches, t. I, p. 203, et Schayes, t. III, p. 19.

[3] « His rebus gestis omni Gallia pacata, tanta hujus belli ad barbaros opinio perlata est, uti ab his nationibus, quae trans Rhenum incolerent, mitterentur legati ad Caesarem, quae se obsides daturas, imperata facturas, pollicerentur : quas legationes Caesar, quod in Italiam Illyricumque properabat, inita proxima aestate ad se reverti jussit. » César, II, 35.

En réalité, l'alliance des Bataves-Ménapiens fut amenée par la force des armes. Après une lutte longue et glorieuse, telle qu'aucune nation gauloise ne peut se vanter d'en avoir soutenue une semblable, ils durent courber le front et subir la loi du vainqueur. Seulement, comme ils ne cherchèrent point par une résistance inutile à réagir contre la domination étrangère, mais acceptèrent franchement la situation que le sort de la guerre leur avait faite, César les traita non en vaincus mais en alliés. Ils ne payèrent aucun tribut et n'eurent d'autres charges que celle de fournir un contingent à l'armée. « Dans leur alliance avec Rome, dit Tacite, ils ne furent point opprimés comme on l'est dans la société d'un plus fort ; ils ne donnèrent à l'Empire que des armes et des hommes. Longtemps exercés par les guerres de Germanie, ils ajoutèrent à leur réputation en Bretagne, où l'on avait fait passer leurs cohortes, commandées de tout temps par les plus nobles de leur nation » [1]. Ils avaient en outre reçu le titre de *frères* et d'*amis du peuple romain*, dont ils se paraient volontiers, ainsi qu'on le constate par plusieurs inscriptions lapidaires [2]. Auguste les admit dans sa garde personnelle et depuis il y en eut toujours une division dans les légions palatines [3].

Il est de fait que les Bataves rendirent d'immenses services à Rome. Placés à l'extrémité septentrionale des Gaules, ils opposèrent une digue efficace aux débordements des hordes germaniques. Comme troupes auxiliaires, ils se signalèrent par leur bravoure sur les champs de bataille. Leur cavalerie se couvrit de gloire dans la guerre contre les

[1] Tacite, *Historiae*, IV, 12.

[2] Gruter, *Inscriptiones*, 73, 499.

[3] Schayes, III, p. 21 ; — Schuermans, *Inscriptions belges à l'étranger*, dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 7e année, p. 113.

Éduens et les Arvernes, lors du soulèvement général des Gaules [1]. Leurs cohortes s'illustrèrent à la bataille de Pharsale [2], et plus tard en Angleterre, en Allemagne et sur les rives du Danube [3]. Mais, lorsque pour prix de tant de sacrifices noblement accomplis, de tant de sang généreusement versé pour la république et l'empire, l'oppression romaine eut atteint son apogée, ils se levèrent frémissants, et peu s'en fallut que le règne de Rome dans les Gaules ne fût anéanti à jamais.

Quoique formant, comme nous l'avons prouvé, le clan le plus important de la cité ménapienne, les Bataves, une fois détachés du tronc national, abandonnèrent leur dénomination ethnique pour ne conserver que leur nom cantonal particulier. Ne voulaient-ils plus reconnaître des frères dans ces Ménapiens indomptés, qui continuaient au fond de leurs bois et de leurs marécages à mener une existence misérable mais indépendante, et ceux-ci, à leur tour, affectaient-ils de désavouer comme membres de la famille ménapienne des congénères qui, pactisant ouvertement avec l'étranger, l'avaient aidé à égorger la liberté gauloise sous les murs d'Alesia ?

A partir de cette époque tout lien d'affinité cesse d'exister entre les deux rameaux devenus étrangers et souvent hostiles l'un à l'autre. L'on ne trouve dans les auteurs anciens qu'un seul passage qui rappelle encore leur commune descendance, c'est celui où le prosateur latin Aurelius Victor

[1] César, VII, 13; — « Batavo equite protritos Æduos, Arvernosque. » Tacite, *Historiae*, IV, 17.

[2] Vangiones, Batavique truces quos aere recurvo
Stridentes acuere tubae.
Lucain, *Phars.*, I.

[3] Tacite, *Historiae*, IV, 17 ; — Ibid., *Annales*, II, 37 ; — Ammien Marcellin, XXVII, 7 ; — Zosime, III, 35.

qualifie de citoyen de la Ménapie, *Menapiae civis*, le célèbre aventurier Carausius [1], décoré du titre d'enfant de la Batavie, *alumnus Bataviae*, par le panégyriste Eumène [2].

X.

Expulsion des Ménapiens de la Zélande ; leur transfert en Flandre.

Concentrons maintenant notre attention sur un autre problème, dont la solution n'est pas moins intéressante au point de vue de l'étude que nous avons entreprise. A quelle époque et par suite de quels événements le nom de Ménapie, déjà effacé de l'île des Bataves, disparut-il aussi de la Zélande, pour s'implanter dans la Flandre ?

On a prétendu, d'après un passage de Tacite, que le transfert était déjà accompli en l'an 70 de notre ère [3]. Le célèbre annaliste raconte en effet que lors du grand soulèvement des Bataves, Claudius Civilis, alors campé aux environs de Neuss, envoya, au-delà de la Meuse, des troupes pour soumettre les Ménapiens et les Morins qui refusaient de se

[1] « Quo bello Corausius, Menapiae civis, factis promptioribus enituit : eoque eum, simul quia gubernandi, quo officio adolescentiam mercede exercuerat, gnarus habebatur ; parandae classi ac propulsandis Germanis maria infestantibus praefecere. » AURELIUS VICTOR, *De Caesaribus*, cap. 39.

[2] « Dum aedificandis classibus Britanniae, recuperatio comparatur, terram Bataviam, sub ipso quondam alumno suo, a diversis Francorum regibus occupatam, omni hoste purgavit ; nec contentus vicisse, ipsos in romanas transtulit nationes, ut non solum arma, sed et feritatem ponere cogerentur. » EUMÈNE, *Panegyr. in Constantium Caesarem*, cap. 5.

[3] WAUTERS, loc. cit., p. 15.

joindre au mouvement d'émancipation provoqué par lui [1]. La citation est loin d'être concluante, quand on songe que, par rapport à l'endroit où se trouvait Civilis, la Zélande, aussi bien que la Flandre, le Boulonnais et la Toxandrie, s'étendait de l'autre côté de la Meuse.

Un passage de Pline ne nous paraît pas plus décisif. Cet auteur, en faisant, dans son livre IV, § 31, le relevé des peuples de la Gaule belgique, cite d'abord les Toxandres qui habitaient, à la droite de l'Escaut, le territoire jadis occupé par les Éburons ; passant ensuite aux peuples de la côte, il nomme les Ménapiens, les Morins, les Oromansaces ou Oromarsaces, etc. ; à l'intérieur des terres, il nous montre les Catusluges ou Castologes, les Atrébates, les Nerviens, les Veromanduens, etc. ; il énumère alors les habitants des provinces rhénanes et finit par la description de l'île des Bataves et des autres terres situées entre le Waal et la Flie [2] :

Comme Pline, de l'aveu de tous les géographes modernes, entend par *Scaldis*, l'Escaut de César qui s'épanche dans la Meuse, c'est à dire le bras du fleuve qui laisse à sa gauche les îles de la Zélande, son témoignage, au lieu de démentir le séjour continu des Ménapiens dans la Zélande, le confirme au contraire.

Claude Ptolémée, qui florissait au IIe siècle, va beaucoup plus loin : il rejette encore les Ménapiens derrière la Meuse,

[1] « Ille, ut quique proximum, vastari Ubios Treverosque, et alia manu Mosam amnem transire jubet, ut Menapios et Morinos et extrema Galliarum quateret. » TACITE, *Historiae*, IV, 28.

[2] « A Scalde ad Sequanam Belgica.... A Scaldi incolunt extera Toxandri pluribus nominibus. Deinde Menapii, Morini, Oromansaci juncti pago, qui Gessoriacus vocatur : Britanni, Ambiani, Bellovaci. Introrsus, Catuslugi, Atrebates, Nervii liberi, Veromandui, Sueconi, Suessiones liberi, etc. » PLINE, IV, 31. Nous avons avancé plus haut, d'après d'autres, que Pline appelle *Helium* l'embouchure de la Meuse. C'est une erreur. Par *Helium* ou *Helius* Pline entend le Waal : « Ita appellatur ostium in quod effusus Rhenus ab occidente in amnem Mosam se spargit. » (IV, 14).

dans l'île des Bataves [1] ; cependant, les inexactitudes n'étant pas rares dans l'œuvre du géographe alexandrin, il vaut mieux, croyons-nous, malgré l'appoint considérable qu'il apporte à notre thèse, ne le citer que pour mémoire, comme l'ont fait nos devanciers.

Paul Orose, écrivain du Ve siècle, place les Ménapiens entre les Morins et les Bataves, en face de l'île des Bretons [2], ce qui ne nous avance guère.

La carte romaine dite de Peutinger, qui indique la ville de Cassel (France, département du Nord) sous le nom de *Castellum Menapiorum*, est le seul document ancien connu d'où l'on puisse induire que les Ménapiens auraient abandonné la Zélande pour se fixer dans la Flandre [3]. Si toutes les indications de ce curieux monument, dont il n'existe, comme on sait, qu'une copie du XIIIe siècle, se rapportent au règne d'Alexandre Sévère, ainsi que le savant Mannert le croit, on est bien forcé d'admettre que dès l'an 230, le transfert avait eu lieu [4]. Mais que devient alors le témoignage de Pline, et quelle nation placera-t-on dans la Zélande, qui, du temps des Romains, était bien certainement habitée,

[1] « Post Mosam flumen Menapii et civitas eorum Castellum. » PTOLÉMÉE, *Geographia*, II, 9. — Près du fort Saint-André existe un endroit nommé Kessel (DES ROCHES, I, 222). Serait-ce là le *Castellum* primitif des Ménapiens?

[2] « Britannia... a meridie Gallias habet, cujus proximum littus transmeantibus civitas aperit quæ dicitur Rhutubi portus, unde haud procul a Morinis in austro positos Menapios Batavosque prospectat. » OROSE, *Historia rom.*, I, 2.

[3] Il existe plusieurs éditions de cette carte. La plus exacte est celle publiée par M. Ern. Desjardins sous le titre de *La carte de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne, précédée d'une introduction historique et critique.* Paris 1869.

[4] M. Desjardins ne considère pas la carte de Peutinger comme une œuvre individuelle ; il croit qu'elle a été formée d'éléments divers compilés successivement et dont quelques-uns sont même antérieurs à J. C., tandis que les autres ne remontent guère qu'au Ve siècle de notre ère.

ainsi que l'attestent les antiquités extraites du sol de l'île de Walcheren et d'ailleurs ?

Pendant plusieurs siècles une profonde obscurité couvre l'histoire de nos provinces. On sait seulement, par une inscription trouvée à Arimini (Italie) et datant du règne de Vespasien, que sous l'Empire la Ménapie continua de porter le titre de *civitas* [1]. Une autre, découverte à Ewich, près de Xanten, porte : MERCVRIO. SAC. CIVI. ME., ce que Wendelinus traduit par *Mercurio sacrum*, *civitas Menapiorum* [2]. Par rescrit du 16 septembre de l'année 124, l'empereur Hadrien accorde un congé honorable à des vétérans auxiliaires cantonnés en Angleterre, et parmi eux figure la cohorte première des Ménapiens [3]. Une inscription provenant de Eski-Hissar, l'ancienne Stratonicée, en Carie, mentionne les jambons de la Ménapie [4], à peu près dans les mêmes termes qu'emploie Martial [5].

Sous le règne de Dioclétien et de Maximien, un homme de basse extraction, le Ménapien Carausius, parvenu à la dignité de commandant de la flotte romaine, envahit l'île de

[1] « .... SALINATORES. CIVITATIS MENAPIORVM. OB. MER. EIVS SEPTIMINA P. REPONEND CVRAVIT. » *(... Salinatores civitatis Menapiorum ob merita ejus ; Septimina publice reponendum curavit.)* GRUTER, *Inscriptiones*, 1096 ; ORELLI, n° 749 ; SCHUERMANS, *Bulletin des commiss. roy. d'art et d'archéol.*, 9e année, p. 240.

[2] WENDELINUS, *Leges salicæ*, p. 76. — M. Schuermans. *(Bulletin des comm. roy. d'art et d'archéol.*, 9e année, p. 239*)* fait remarquer qu'il existe non loin de Xanten, sur la route romaine de *Colonia Trajana* à *Colonia Agrippina*, un *Mediolanum*, auquel on pourrait à la rigueur rapporter l'inscription ; néanmoins il opte pour la lecture MENAPIORVM.

[3] HENZEN et ORELLI, *Inscriptionum latinarum amplissima collectio*, t. III, p. 83 ; SCHUERMANS, loc. cit., 7e année, p. 104 ; DUVIVIER, p. 266.

[4] « PERNAE OPTIMAE SIVE PETASONIS MENAPICAE VEL CERRITANAE ITAL. PO. VNVM. DEN. VIGENTI.» *(Pernae optimae sive petasones Menapicae vel Cerritanae — italicum pondo unum, denariis viginti.)* SCHUERMANS, *Ibid.*, 9e année, p. 241.

[5] « Caeretana mihi fiet, vel missa licebit
De Menapis · lauti de petasone vorent.
MARTIAL, XIII, 53.

Bretagne et se fit proclamer empereur. Il avait sous ses ordres une légion romaine, de nombreux navires et des troupes d'auxiliaires francs qui avaient quitté leurs marais pour le suivre dans sa hasardeuse expédition. L'empereur Constance Chlore marcha contre lui, reprit la ville de Boulogne, pénétra jusqu'au fond de l'ancienne Ménapie, d'où étaient sortis les compagnons de Carausius et en transféra les populations dans la Gaule [1].

La Notice des dignités de l'Empire fait mention des cohortes ménapiennes placées à *Tabernae* (Rhein-Zabern, en Alsace) et en Thrace, et des Vieux Ménapiens (*Menapii seniores*) qui résidaient en Gaule [2].

Dans le catalogue dressé vers la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle sous le titre de *Notitia provinciarum et civitatum Galliae* et mentionnant toutes les provinces et villes des Gaules, la *civitas Menapiorum* est passée sous silence; en revanche, on y trouve, comme faisant partie de la seconde Belgique, la *civitas Turnacensium* ou cité de Tournai, la *civitas Morinorum* ou cité de Térouane et la *civitas Bononensium* ou cité de Boulogne.

Quant à la Ménapie, elle est comprise dans la *civitas Agrippinensium* ou cité de Cologne (Germanie inférieure),

[1] « Multa ille Francorum millia, qui Bataviam aliasque cis Rhenum terras invaserant, interfecit, depulit, abduxit... Purgavit ille Bataviam advena hoste depulso. Tibi se ex ultima barbaria indigenae populi dedidere. » Panégyriste anonyme, apud DOM BOUQUET, t. I, p. 714. — « Quid loquar rursus intimas Franciae nationes non jam ab his locis, quae olim Romani invaserant, sed a propriis ex origine sua sedibus, atque ab ultimis barbariae littoribus avulsas? Ut in desertis Galliae regionibus collocatae, et jam pacem Romani imperii cultu juvarent et arma delectu. » EUMÈNE, *Panegyr. in Constant. Caesar.*

[2] « Intra Gallias : Menapii seniores... sub dispositione ducis Moguntiacensis. Praefectus militum Menapiorum Tabernis. » *Notitia dignitatum imperii*, édit. LABBE.

dont elle fut détachée au VIIe siècle pour former l'évêché d'Utrecht.

En ce qui concerne les causes qui donnèrent lieu à la transmigration des Ménapiens, nous en sommes malheureusement réduit aux conjectures. Voici notre opinion à ce sujet.

Les guerres incessantes de César avaient considérablement appauvri la Gaule ; ses répressions impitoyables achevèrent de la ruiner. De la nation des Nerviens, jadis si puissante, il n'existait plus que d'infimes débris ; les Éburons étaient exterminés, les Aduatuques morts ou réduits en esclavage, les Trévires décimés. Il fallait bien, si l'on ne voulait régner sur des déserts, songer au repeuplement de la Belgique. Les premiers gouverneurs envoyés dans nos contrées comprirent la situation et songèrent aux moyens d'y remédier. Marcus Agrippa, un des plus illustres lieutenants d'Octave, commença par autoriser la transplantation à la gauche du Rhin des Ubiens, dont le domicile primitif était un peu plus au midi, mais du côté opposé du fleuve [1]. Des Roches croit qu'il faut attribuer à ce même Agrippa l'établissement de quelques autres colonies, telles que les Tungres du pays de Liége [2], les Sunuques de Juliers et du Limbourg, les Bétases du Hageland, les Toxandres de la Campine, qui ne furent pas connus de César [3].

[1] « Trans fluvium (Rhenum) ad ista loca habitabant Ubii, quos non invitos Agrippa intra Rhenum traduxit. » STRABON, lib. IV ; — « Ac forte acciderat ut eam gentem, Rheno transgressam, avus Agrippa in fidem acciperet. » TACITE, *Annales*, lib. XII, 27 ; — « Ne Ubii quidem, quanquam romana colonia esse meruerint, ac libentius Agrippinenses conditoris sui nomine vocentur, origine erubescunt, transgressi olim, et experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur. » LE MÊME, *De moribus Germanorum*, 28.

[2] « Secundum quos ad orientem Tungri barbari concessam sibi ab Augusto imperatorum primo regionem incolebant. » PROCOPE, *Hist. bell. Gothic.*, I, 12.

[3] DES ROCHES, t. II, p. 263.

Il est hors de doute, comme nous l'apprend Strabon, que les successeurs d'Agrippa suivirent le système inauguré par celui-ci : « Les Romains, dit-il, transférèrent une partie des » Germains dans la Gaule, mais d'autres cherchèrent un ré- » fuge dans les contrées les plus lointaines de l'Allemagne »[1]. L'émigration des Ménapiens et leur établissement dans la Flandre, sont manifestement dus à des causes identiques[2].

Rappelons à cette occasion que la Morinie, ayant poussé la résistance beaucoup plus loin que la Ménapie, avait plus souffert de la répression. Déjà, au retour de la première expédition de Bretagne, les Morins, à raison de leur attaque contre l'équipage militaire de deux navires de transport, avaient été traités comme rebelles. Plus tard, lors du siége d'Alesia, ils fournirent un contingent de 5000 hommes à l'armée nationale de Vercingetorix[3]. L'insuccès de ces tentatives n'améliora certes pas leur condition, car on n'ignore pas avec quelle âpre cruauté César punissait, chez les Gaulois, chaque velléité de soulèvement. En l'an 29, avant J.-C., ils essayèrent de nouveau, à l'exemple des Trévires et d'autres nations voisines, de secouer le joug odieux de Rome, mais Caius Carinas, lieuteuant d'Auguste, les fit rentrer dans l'obéissance et rejeta les

[1] « Prima Germaniæ regio est ad Rhenum a fontibus ejus usque ad ostia, atque hic fluminis tractus latus est Germaniæ occiduum. Hujus partis populos Romani partim in Galliam traduxerunt; reliqua migraverunt in penitiores Germaniæ partes, ut Marsi; sed et Sicambrorum exigua restat portio. » STRAB., VII, p. 296.

[2] La chronique de l'abbaye de Watten contient un passage assez curieux au sujet des Ménapiens : « Hi fortissimis ac muratis oppidis inter se olim divisi, commune dominativum pagi propriis a principio in Caletos et Batavos subdivisere vocabulis; » et plus loin, en parlant de l'origine de la ville de Watten, elle ajoute : « In hoc ergo monte historiarum testimonio quondam Batavorum colonia modo vere Guatinensis nostra sita est ecclesia. » (*Thesaurus anecdot.*, t. III, p. 820). — Est-ce un écho d'anciennes traditions ou une simple conjecture étymologique?

[3] « Imperant Aeduis... Suessionibus, Ambianis, Mediomatricis, Petrocoriis, Nerviis, Morinis, Nitiobrigibus quina millia. » CÉSAR, VII 75.

Suèves, qui étaient venus à leur secours, au delà du Rhin [1]. Ces défaites successives et les exécutions sanglantes qu'elles entraînèrent à leur suite, portèrent un rude coup à la Morinie. Sa population déjà fort clairsemée disparut presque complètement dans les cantons septentrionaux du pays. Pour repeupler ces solitudes, Tibère, dit-on, fut obligé d'y transplanter, en l'an 8 avant l'ère vulgaire, plusieurs milliers de Sicambres et de Suèves, qu'il avait défaits et dont une partie, sous le nom de Gugernes, se fixa dans l'Éburonie transmosane [2].

Ce même Tibère, de concert avec son frère Drusus, acheva la conquête du nord des Gaules et de toute la contrée située entre le Rhin et l'Yssel. Parmi les peuples qu'il soumit, Paterculus cite entre autres les Canninéfates [3], d'où l'on peut conclure à bon droit que la Ménapie entière tomba alors sous le joug des Romains [4].

L'émigration du peuple ménapien fut-elle la conséquence de cet événement?... Instinctivement, nous inclinons à reculer de trois siècles la date de ce transfert, et à le fixer après la révolte de Carausius, vers l'an 290.

Suivons maintenant nos ancêtres émigrants dans leur nouvelle patrie.

[1] « Nam C. Carinas Morinos aliosque eorum rebellionis socios domuerat, Suevosque Rhenum magno numero transgressos profligaverat. » DION CASSIUS, LI.

[2] « Suevos et Sicambros, dedentes se, traduxit in Galliam, atque in proximis Rheno agris collocavit. » SUÉTONE, *in Augusto*, 21; — « Germano bello quadraginta millia deditiorum trajecit in Galliam juxtaque ripam Rheni sedibus assignatis, collocavit. » SUÉTONE, *in Tiberio*, 9. Conf. EUTROPE, *Breviar. hist. rom.*, VII, 31.

[3] « Intrata penitus Germania, subacti Caninefates, Attuarii, Bructeri, recepti Cherusci, qui videlicet antea devicti fuerant a Druso, subdit. » PATERCULUS, II, 105.

[4] Le rescrit impérial rapporté plus haut prouve qu'en l'an 124 toute la Ménapie était déjà soumise, puisque, indépendamment des Bataves, on voit les auxiliaires ménapiens servir dans les armées de Rome. (ET I MENAP. ET I VLP. TRAIANA... ET I BATAV. ET I TVNGR., etc.)

SECONDE PARTIE.

LA FLANDRE ET SES ATTENANCES

AU HAUT MOYEN-AGE.

I.

Le pagus du Mempisc.

(*Pagus mempicus*).

Nous avons constaté qu'à la suite de leur exil volontaire ou forcé de la Zélande, les Ménapiens descendirent dans la Morinie septentrionale, où ils se fixèrent à la gauche de l'Escaut, sur un assez vaste territoire, comprenant à peu près tout l'ancien comté de Flandre. Ils bâtirent sur l'emplacement actuel de Cassel (France, département du Nord) un château-fort appelé *Castellum Menapiorum*, et jetèrent, dit-on, les fondements d'une ville célèbre, *Tornacum*, Tournai, que Philippe de Harveng, élu abbé de Bonne-Espérance en 1155, qualifie de *Urbs Menapiorum* [1]. Cette ville devint le chef-lieu de la contrée connue du temps des Romains sous le nom de *Civitas Turnacensium*, dont fut formé dans l'ordre spirituel le diocèse de Tournai.

Tout ce territoire, qui dépendait de la seconde Belgique,

[1] « Turnaco. » Carte de Peutinger. « Ad urbem Menapiorum, quæ vulgo nomine Tornacus dicitur. » *Acta SS. februarii*, I, p. 818.

ayant Reims pour métropole [1], fut adjugé par le traité de Verdun à Charles le Chauve et fit toujours partie de la Neustrie. Il devint, vers 863, l'apanage du comte Baudouin I, dont les ancêtres, sans doute, l'avaient possédé à titre bénéficiaire.

Les chroniqueurs et les hagiographes font fréquemment mention du pays des Ménapiens, les premiers à l'occasion des déprédations commises par les Normans, les autres à propos des travaux apostoliques des missionnaires chrétiens.

Ansus, abbé de Lobbes, qui écrivait avant l'an 776, raconte que saint Ursmer se rendit vers la Flandre pour y travailler à la conversion des Ménapiens [2]. Un de ses successeurs au XIe siècle, rappelle les mêmes faits [3].

D'après Prudence de Troyes, les Normans auraient ravagé en 850 la contrée des Ménapiens, des Térouanais et des autres habitants de la côte [4]. En 859, ils abordèrent près de Nieuport, à l'embouchure de l'Yser [5]. Au mois de juillet 879, ils s'emparèrent de la ville de Térouane, la livrèrent aux flammes, et voyant que tout leur réussissait, parcoururent, la torche à la main, toute la terre des Ménapiens,

[1] « Provincia Belgica secunda : Metropolis . civitas Remorum , ... civitas Turnacensium , ... civitas Morinum , civitas Bononiensium. » *Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*, apud Dom Bouquet.

[2] « Sanctus autem Ursmarus, ut erat semper lucrandis animabus intentus, praedicandi gratia se Flandriae intulit , versus Menapum fines , qui ritu gentis adhuc detinebantur vanis superstitionibus. » Pertz , *Monumenta Germaniæ historica*. Scriptores, t. IV, p. 57.

[3] « Maxime autem in Flandriis . ubi cum Menapenses , Wasiacenses et ipsos Flandrenses sanctus Ursmarus convertisset ad Dominum ab errore gentilitatis. » *Acta SS. Belgii. Vita S. Ursmari*, t. VI, p . 297.

[4] « Ceterorum vero pars Menapios , Tarvisios aliosque maritimos depredatur. » Pertz , *loc. cit.*, t. I, p. 445.

[5] « Applicuerant in finibus Menapum , in sinum qui vocatur Isere portus. » Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 107.

franchirent l'Escaut, probablement à Gand, et semèrent la dévastation dans l'ancien *pagus brachbatensis* [1]. L'année suivante, ils s'établirent dans la ville de Courtrai, y élevèrent une forteresse, d'où ils se ruèrent de nouveau sur les Ménapiens et sur les Suèves qui, suivant nous, habitaient le *pagus curtracensis* entre l'Escaut et la Lys [2].

L'auteur anonyme de la vie de saint Winoc, qui vivait au XIe siècle, parle aussi des territoires flamand et ménapien [3]. Il en est de même de l'auteur d'un récit des miracles de saint Riquier [4]; d'Éberard, le compilateur de la chronique de l'abbaye de Watten [5]; de Philippe, abbé de Bonne-Espérance, etc.

Ce dernier place Elnon ou Saint Amand-les-Eaux dans la terre des Ménapiens [6].

Cependant, à cette époque, la dénomination de *terra Menapiorum* avait graduellement disparu et ce n'est qu'à de rares intervalles qu'on la retrouve sous la plume de

[1] « Nortmanni Taruennam urbem Morinorum, mediante mense julio, igne et gladio vastaverunt, nemine sibi resistente. Videntes autem initia suorum prospere accidisse, omnem terram Menapiorum perambulando ferro et igne vastant. Post hæc Scaldim fluvium intrant et omnem Brachbantisiorum terram incendio et ferro delent. » PERTZ, *Annales Vedastini*, loc. cit. p. 518.

[2] « Inde Menapios atque Suevos usque ad internecionem delevere, qui valde eis infesti erant. » IBID., loc. cit.. p. 519.

[3] *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, sec. III, pars I, p. 299.

[4] « Consuetudo fuerat ut solemnitas sancti Richarii concurrente populo Menapensis vel Tervannensis territorii. » MABILLON, *Annales*, t. II, p. 567.

[5] « Pagus inter Legiam fluvium et Flandrinenses maritimos Menapia cognominatus. » MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, p. 820. — « Antiquissimum oppidum fuisse Menaporum, quod nunc Guatinus vocatur vel Guatinum (hodie Watten), nulli secundum historicos ejusdem pagi confinia vel situm territorii novit. » IBID., p. 798.

[6] « Locus ipse intra Menapiorum fines positus, Propontiis (Brabantiis) Nerviisque conterminus, sicut regni germanici et romani fines est imperii. » *Opera omnia*, p. 728, in *Vita sancti Amandi*, cap. XLIV ; *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 455, *Acta SS.* 1 febr., pp. 818 et 70

quelque chroniqueur entiché d'antiquités nationales. Par contre, une désignation nouvelle, inconnue des anciens, apparaît dans les documents officiels, et reste en usage du VIIe au XIIe siècle : c'est celle de *pagus mempiscus*, dont nous avons à déterminer la signification.

Les historiens qui se sont occupés de la Flandre au moyen-âge, lui ont appliqué un mode de circonscriptions territoriales semblable à notre organisation administrative actuelle. Ils ont donc imaginé un système de *pagi*, grands, moyens et petits, rattachés et soumis hiérarchiquement les uns aux autres, ainsi que les provinces, les arrondissements et les cantons de nos jours. Rien n'est moins prouvé.

Il est possible que sous la domination romaine, peut-être même sous les premiers Mérovingiens, une division territoriale à peu près semblable ait existé. Centralisateur par excellence, le gouvernement de Rome avait introduit dans toutes ses possessions un système hiérarchique comprenant tous les degrés de dépendance. A la métropole étaient subordonnées les *civitates* qui, à leur tour, renfermaient les vicairies, lesquelles se décomposaient en centaines (*centena*) ou cantons inférieurs [1]. Mais à l'époque dont nous nous occupons, toute trace de cette antique organisa-

[1] On rencontre dans nos contrées des centeniers jusqu'au IXe siècle : « Gislefridus centenarius, » acte de 685 (GUÉRARD, pp. 31 et 32), « Chumbaldus centenarius, » acte de 723 (IBID., p. 50). « Austroaldus centenarius, » acte de 745 (IBID., p. 56), « Vuendelgerus centenarius, » actes de 807 et 811 (IBID., pp. 71 et 72). Les vicaires apparaissent plus rarement ; nous n'en avons trouvé que deux. « Humbertus vicarius, » en 708 (GUÉRARD, p. 41) et « Dodelinus vicarius, » vers 820 (VAN LOKEREN, pp. 9 et 15). Un acte de 909, daté de Tours, fait mention d'une vicairie : « In pago vel comitatu Tornacensi, in vicaria Tornaico, super ripam Scaldi fluminis, in villa Guisline. » (CHAMPOLLION-FIGEAC. *Documents hist. inédits*, t. I, p. 478). Y eut-il d'autres vicairies en Flandre ? Quelle en était l'organisation et l'étendue ? Autant de questions que nous devons laisser sans réponse.

tion a disparu à peu près. Le comte relève directement de la royauté et exerce son pouvoir sans intermédiaires dans toute l'étendue de sa juridiction. Les noms des *pagi*, que l'on rencontre dans les actes, ne désignent plus des ressorts administratifs ou politiques, ce sont de simples dénominations territoriales, des expressions géographiques servant à spécifier la situation des lieux, voilà tout. C'est à ce point de vue que nous nous sommes placé pour les étudier.

Des polémiques nombreuses se sont engagées au sujet de l'étendue du *pagus mempiscus* [1]. Le président Wielant le circonscrit au bailliage de Thielt [2]. Wastelain et Des Roches y font entrer les quartiers de Bourbourg, de Bergues, de Cassel, d'Ypres, de Lille, de Gand et de Tournai jusqu'à l'Escaut [3]. Le comte de Bylandt le divise en plusieurs petits *pagi*, savoir : ceux du Mempisc proprement dit, de Gand, de Thourout, de Courtrai, de Tournai et le *Leticus* [4]. MM. Warnkönig et Gérard [5] croient avec Raepsaet [6] que le Mempise et la Flandre constituaient des divi-

[1] La plus ancienne mention du *pagus mempiscus* se rencontre dans un acte du 29 août 723, reproduit par Guérard dans son *Cartulaire de Saint Bertin*, p. 49.

[2] Ph. Wielant, *Antiquités de Flandre*, dans le *Corpus chronicorum Flandriae*, t. IV, p. 7.

[3] Wastelain, *Description de la Gaule belgique*, p. 385; Des Roches, *Mémoire sur la question : Quels ont été depuis le commencement du VIIe siècle jusqu'au IXe siècle les limites des différentes contrées, cantons, etc., renfermés dans l'étendue des dix-sept provinces des Pays-Bas?* dans les *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, 1771, p. 50.

[4] De Bylandt, *Commentatio ad questionem qua postulatur descriptio historico geographica comitatus Flandriae, quo tempore Margeretha, Ludovici Maleani filia, Philippo audaci Bourgondiae duci nupsit*, p. 37.

[5] Warnkönig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 126.

[6] Raepsaet, *Précis topographique de l'ancienne Belgique*, dans ses *Œuvres complètes*, t. III, p. 108.

sions distinctes et que le premier comprenait tout le pays occupé par les Ménapiens entre l'Escaut et le littoral. M. Piot le borne au nord par le Hont, à l'est par l'Escaut, au sud par la Scarpe et l'Aa et à l'ouest par la mer du Nord [1].

Grâce aux savantes recherches de ces écrivains, la question s'est quelque peu élucidée ; mais comme la discussion reste toujours ouverte, nous en profiterons pour émettre notre humble avis.

Sans doute, le terme de *pagus mempiscus* semble n'être qu'une altération de *pagus menapiensis*, mais doit-on le considérer comme absolument synonyme de *terra Menapiorum* et assigner aux deux contrées des limites identiques ? Dans notre opinion, le *pagus mempiscus* de l'époque carlovingienne avait une étendue plus restreinte et ne dépassait guère la Lys, au sud-est. Relevons-y, à cause de leur situation, Tronchiennes, Wontergem, Wacken, Harlebeke et Boonaerde-lez-Courtrai, qui indiquent sa limite orientale.

Le moine Éberard, auteur de la chronique de l'abbaye de Watten, en parlant du *pagus mempiscus*, confirme pleinement notre manière de voir. « Est ergo, dit-il, pagus inter » Legiam fluvium et Flandrinenses maritimos, Menapia » cognominatus, cujus incolæ generali vocabulo ab historio- » graphis Menapi denominantur ; gens antiqua et aspera, » quæ a Romanis etiam, ut veterum historia meminit, domari » non potuit [2] ». Le chroniqueur, évidemment, confond ici la Ménapie avec le Mempisc, mais ce passage prouve bien que, d'après les idées de l'époque, le *pagus mempiscus* était borné par la Lys.

[1] Ch. Piot, *Les pagi de la Belgique*, sect. I.

[2] Martène et Durand, *Thesaurus anecdotorum*, t. III, p. 820.

On objecte que Charles le Chauve, dans son diplôme du 23 mars 847, en faveur de l'abbaye de Saint-Amand, identifie les deux contrées, lorsqu'il dit en termes exprès : « *In territorio Menapiorum quod nunc Mempiscum appellant* [1]. » Cette assertion n'est pas tout à fait exacte, car le document tendrait précisément à démontrer que la partie du territoire alors nommée Mempisc, n'excédait pas les limites indiquées par nous ; non seulement les endroits cités comme en faisant partie, Roulers, Ardoye, Couckelaere, Hooghlede, Rolleghem-Capelle, Coolscamp, Wynghene, Beernem et Boonaerde-lez-Courtrai, sont tous situés à gauche de la Lys, mais le rédacteur, en outre, a soin d'en exclure la ville de Courtrai même et le pays de la Pevèle.

En examinant sur une carte l'ensemble des localités appartenant au Mempisc, on serait tenté de se demander si les scribes du moyen-âge n'ont pas voulu, par cette appellation désigner la contrée où le dialecte propre à la Flandre occidentale est en usage et qui, vraisemblablement correspond à une division ethnographique de notre pays. La carte linguistique que donne M. De Bo, dans son ouvrage *Westvlaamsch idioticon*, permet de faire ce rapprochement. Voici comment l'auteur s'exprime au sujet de la différence dans le langage qui se remarque au nord-ouest : « La ligne de démarcation entre les Flamands » occidentaux et les Flamands orientaux se trouve assez » loin du fossé d'Othon, qui séparait le comté de la Flandre » impériale. Je présume qu'autrefois elle le suivait [2] ; en

[1] MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, sec. IV, t. II, p. 699.

[2] Il n'est pas inutile de faire observer que ce fossé d'Othon, au sujet duquel les auteurs ont tant écrit, n'a jamais existé, ainsi que nous croyons l'avoir démontré dans nos *Recherches sur la Flandre impériale*, insérées dans le *Messager des*

» effet, le langage des Flamands orientaux qui demeurent » actuellement à l'ouest du fossé d'Othon, de même que » celui des Flamands établis entre l'Escaut et la Lys » n'est pas le dialecte pur de la Flandre orientale ; on « y distingue l'*e* traînant, la monotomie d'accent et par- » fois les sons *ii* et *uu*, employés pour *ij* et *ui*, trois élé- » ments particuliers à la prononciation occidentale et qui « décèlent, à mon avis, un mélange des deux races [1] ».

sciences historiques, année 1876, p. 149, ainsi que dans nos *Geschiedkundige opzoekingen over de stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, 5e partie. *Annales du cercle archéologique de Termonde*, 2e série, t. I. (1868).

[1] De Bo, *Westvlaamsch idioticon*, p. VI.

M. C. Van der Elst *(Esquisse historique du cours et des embouchures de l'Escaut*, dans le *Messager des sciences historiques*, année 1878, p. 431) nous concède que le pays de Waes ne fit point originairement partie de l'Empire et releva toujours de la couronne de France, ainsi que nous l'avions soutenu, et cependant, il tient pour avéré le creusement en 938, par Othon I, du fameux fossé, comme limite de la Germanie ; mais alors, comment explique-t-il l'existence d'une frontière de l'Empire en plein territoire français ? En effet, si le pays de Waes, aussi bien que la Flandre, dépendait de la France, — et après les preuves nombreuses que nous avons produites le doute n'est guère permis, — il ne pouvait être question d'y établir une ligne de démarcation. M. Van der Elst se prévaut d'une antique tradition recueillie par Jean de Thielrode et d'une ancienne carte de la Flandre rapportée à l'année 1274, quoique plus récente de trois siècles et portant cette inscription : « En l'année 980, l'empereur Othon creusa à travers les dunes, entre la Flandre et la Zélande, ce que l'on nomme les Wielingen et ce qui avait le nom de fossé d'Othon. » Certes, la tradition est chose respectable, mais elle induit souvent en erreur lorsqu'on ne prend pas soin de la soumettre à un contrôle sérieux. Laquelle des deux versions faut-il adopter, celle de Thielrode qui étend le fossé d'Othon depuis le pont Saint-Jacques à Gand jusqu'à la mer, ou celle de la carte qui l'étend entre le banc de Ript et celui de Schooneveld? Thielrode, étant plus ancien que la carte, nous a paru mériter plus de confiance; toutefois, pour ne pas le mettre en contradiction flagrante avec les documents authentiques, force nous a été de supposer qu'il a voulu parler, non pas d'Othon I ou d'Othon II, qui vivaient plus de deux siècles avant lui, mais d'Othon IV, son contemporain. A cela M. Van der Elst réplique que dans la chronique de Thielrode le fait figure dans l'ordre chronologique immédiatement après les événements des années 936 et 941 et ne saurait par conséquent être attribué à un autre qu'à Othon I. Notre docte contradicteur s'est trop fié à sa mémoire, sinon il aurait remarqué que Thielrode ne suit nullement l'ordre chronologique, mais bien l'ordre des matières. Son chapitre VIII débute par la description du fossé d'Othon :

Quoi qu'il en soit, il est permis de conjecturer que les Ménapiens transportés en Flandre, ne jouirent pas longtemps de l'usage exclusif de la région qui leur avait été octroyée, et d'ailleurs l'exiguité de leur population les empêchait de l'occuper utilement. Les Suèves, les Frisons, les Danes, les Saxons y firent irruption et tentèrent de s'y implanter. Lorsque saint Éloi vint annoncer l'évangile en Flandre, il y trouva des Suèves en grand nombre [1]. Plus tard, Charlemagne y introduisit, dit-on, des milliers de Saxons [2]. Ces colonisations successives eurent sans doute pour effet de resserrer la population ménapienne dans des limites plus étroites et partant de restreindre la dénomination ethnique à la partie centrale du pays ; on constate, en effet, que c'est justement le long des frontières, sur les côtes de la mer, dans le pays de Waes, dans le *pagus* de Tournai, dans la Pevèle, dans le Mélantois, que le nom de *Mempiscus* s'efface en premier lieu.

Deux périodes distinctes doivent donc être relevées dans l'existence de la Ménapie neustrienne : celle où le nom de

« Otto imperator de Scaldi fossatum ante pontem Sancti Jacobi usque in mare extensum a nomine suo Ottingam vocavit, quo regni Francorum et imperii orientalium fines determinavit ; » puis, revenant brusquement sur ses pas et remontant le cours des âges, il relate ce qui s'est passé, non pas en 947, comme M. Van der Elst l'avance, mais avant l'époque d'Othon (*ante Ottonem*), la construction du *'s Gravensteen* ou château des comtes au IXe siècle ; sa conquête par Lambert, premier châtelain héréditaire, au XIe ; les accroissements successifs de la ville de Saint-Bavon, etc. Il est donc inexact de prétendre que Thielrode a intercallé la mention du creusement du fossé entre les événements des années 938, 941 et 947. En résumé, nous croyons que si un canal ou fossé quelconque pour la délimitation de l'Empire de Gand à la mer a été creusé par un empereur Othon, ce ne peut être antérieurement au règne d'Othon IV (1198-1218), puisque ce n'est qu'à partir du XIIe siècle que le pays de Waes commença à dépendre de fait, sinon de droit, des empereurs de Germanie.

[1] « Flandrenses atque Andoverpenses, Frisones quoque et Suevi et Barbari quique circa maris littora degentes. » *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 231.

[2] Warkönig trad. Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 120.

terra Menapiorum embrasse tout le territoire compris entre la mer, la Zélande, l'Escaut et la Scarpe [1], et celle où le nom de *pagus mempiscus*, simple désignation géographique, ne s'applique plus, en général, qu'à la région centrale de la Flandre. Comme nous le verrons, aucune de ces circonscriptions ne correspond à la cité romaine des Tournaisiens.

Cependant, avant d'aborder cette démonstration, il convient de dire un mot de la délimitation du Mempisc au sud-ouest. Ce point ne constitue pas un des côtés les moins curieux du problème complexe soumis à notre examen.

S'il fallait s'en rapporter aux auteurs qui se sont le plus récemment occupés de cette question, la rivière l'Aa servait, à l'occident, de barrière à la race ménapienne. « L'Aa, dit M. Piot, séparait les deux *pagi* des Morins et des Ménapiens, à partir de son embouchure jusqu'à Saint-Omer. » Ce cours d'eau est positivement indiqué comme limite » du *pagus* de la Ménapie dans la chronique de Watten [2].»

Malgré l'autorité qui entoure le nom de ce savant, un doute tourmente l'esprit dès qu'on met ses assertions en regard de certains faits contradictoires attestés par des actes authentiques. Comment admettre, par exemple, que le *pagus* du Mempisc ne se soit pas prolongé au delà de l'Aa, quand on y voit figurer le village de Nordausque, à

[1] En concédant aux Ménapiens-Flamands tout l'espace compris entre l'Escaut et la mer, nous avons suivi l'opinion commune. Nous croyons cependant devoir faire nos réserves formelles en ce qui concerne la région située entre l'Escaut et la Lys. En effet, si c'est uniquement sur les assertions d'un chroniqueur du XIIe siècle, de l'abbé Philippe de Bonne-Espérance, que l'on se fonde pour la rattacher à la Ménapie, il faut convenir que c'est là une base bien fragile. N'a-t-on pas vu un autre chroniqueur ou légendiste du XIe siècle placer Cassel en Nervie? « In Nervio, locum famosum Castellum Menapiorum. » (*Acta SS. Belgii*, t. V, p. 634).

[2] *Mémoire sur les pagi*, p. 6.

sept ou huit kilomètres à gauche de cette rivière [1] ? A une plus grande distance encore ne trouvons-nous pas le village de Tournehem, sur la voie romaine de Boulogne à Cassel, marqué dans le Mempisc [2] ? N'en est-il pas de même de *Hamma*, aujourd'hui Hames-Boucres au canton de Guînes [3] ? Enfin, comment expliquer les termes si remarquables de l'acte de 723, par lequel un certain Rigobert déclare céder, au profit de l'abbaye de Saint-Bertin « omnes villas meas » nuncupantes Sethiaco, super fluvium Agniona, cum » adjacentiis suis Kelmias et Strato ; et infra Mempisco, » Leodringas mansiones, seu Belrinio, super fluvio Quantia » sitas in pago taruanense, cum adjacentiis suis quae sunt » in pago Pontivo, in loco nuncupante Monte, super fluvio » Alteia [4]. »

L'attribution au Mempisc de ces diverses localités, situées à une distance considérable de l'Aa et jusque sur les rives de la Canche, ne nous porterait-elle pas à supposer que si réellement le gros de la nation ménapienne se fixa dans la haute Morinie, plusieurs familles s'aventurèrent bien plus avant dans l'intérieur du pays et y établirent de nombreuses colonies, qui formèrent une fraction du *pagus mempiscus*, ou région des Ménapiens? Aujourd'hui encore, nonobstant la prépondérance et les incessants empiétements de l'élément roman dans ces parages, ces stationnements sont reconnaissables à la physionomie franchement teutonique de leur dénomination.

[1] « Helsoca, in pago mempisco. » *Vita sancti Vulmari*, apud DOM BOUQUET, t. III, p. 625.

[2] « In pago mempisco Thuringehem. » Acte de 964, dans VAN LOKEREN, *Chartes et doc. de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand*, t. I, p. 38.

[3] « In loco nuncupante Hamma, super fluvio Marsbeke, in pago mempisco. » Acte de 887, GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 129.

[4] GUÉRARD, loc. cit., p. 49.

La parfaite coïncidence entre le *pagus mempiscus* et l'ancien évêché de Tournai a été soutenue et combattue avec un égal talent. Pour l'affirmative, on invoque l'exemple des autres *pagi*, dont l'identité avec les circonscriptions diocésaines ne saurait être contestée. On en conclut que l'autorité spirituelle, à moins toutefois de circonstances exceptionnelles, aura modelé partout son système de délimitation sur l'organisation territoriale de l'ordre civil et administratif, conviée qu'elle y était par la nature des choses et par les avantages incontestables attachés à cette unité de ressort [1].

Sans répudier la règle dans un sens absolu, les partisans de l'opinion contraire tirent leur principal argument des modifications que le diocèse de Tournai aurait subies, d'abord dans sa partie septentrionale, où les Quatre-Métiers lui furent enlevés au profit de l'évêché d'Utrecht, ensuite dans sa partie orientale, où la ville de Termonde, détachée du diosèse de Cambrai, lui fut adjointe, et enfin dans sa partie méridionale, où un fragment de son territoire comprenant les doyennés d'Ypres, de Poperinghe, de Dixmude, de Furnes, de Bergues, de Bourbourg, de Merville, de Bailleul, de Saint-Omer et d'Arques, fut annexé à l'évêché de Térouane [2].

Une troisième hypothèse nous avait séduit. Tout en reconnaissant que le diocèse de Tournai ne représentait pas dans son intégrité le *pagus mempiscus*, nous nous demandions si l'on tenait suffisamment compte d'un fait qui a son importance dans le débat, à savoir : que les démarcations

[1] Wastelain, t. II, p. 367 ; Malbrancq, *De Morinis et Morinorum rebus*, t. I, p. 8 ; Des Roches, *Histoire ancienne des Pays-Bas*, t. I, p. 137 ; Raepsaet, *Précis topographique*, dans ses *Œuvres complètes*, t. III, p. 142.

[2] Walckenaer, *Géographie ancienne des Gaules*, t. I, p. 442.

ecclésiastiques furent calquées, non sur des circonscriptions civiles antérieures, mais sur celles qui existaient à la date de leur création. Ce principe si simple, si élémentaire, donnait, nous semblait-il, la clef de bien d'énigmes historiques qui, sans son secours, resteraient insolubles ; en effet, personne n'ignore que les habitants de la Flandre se montrèrent en général rebelles à l'introduction du christianisme et que ce ne fut qu'au VIIe siècle que saint Éloi, saint Amand, saint Bavon et d'autres pieux missionnaires réussirent à les gagner à la foi nouvelle. Rien ne prouvait donc que le ressort du siége de Tournai n'eût été fixé après l'entier accomplissement de l'œuvre apostolique, d'autant plus que certains auteurs prétendent que, dans le principe, la juridiction des évêques en Flandre était purement personnelle comme celle des évêques régionnaires d'Irlande [1]. Mais en admettant même que la juridiction territoriale remontât à la prélature de saint Éleuthère et eût suivi immédiatement la conversion de Clovis (496), le territoire de la Gaule se trouvait réparti, déjà à cette époque, entre quantité de petits dynastes francs, dont les ancêtres s'étaient emparés des chef-lieux des cités pour y établir le siége de royaumes minuscules. Le patrimoine primitif de Clovis lui-même ne s'était peut-être pas étendu au-delà des bornes de la *civitas Turnacensium*, puisqu'à Cambrai et à Arras régnait le roi Ragnacaire, et qu'à Térouane le chef franc Cararis avait fixé le centre de sa puissance. Nous concluions de là que, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la fin du

[1] Piot, *Les limites et les subdivisions de l'ancien diocèse de Tournai*, dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 3e série, t. V, p. 227. — Le même, *Les pagi de la Belgique*, p. 13 ; Claessens, *Origines des premiers diocèses de l'ancienne Belgique*, dans la *Revue catholique*, nouv. série, t. XVII, p. 125.

Ve siècle, le petit royaume de Tournai pouvait avoir été ébréché, notamment au sud, où nulle frontière naturelle ne le protégeait contre les empiétements de voisins avides et turbulents ; que si, au contraire, on plaçait la date de la délimitation du diocèse après l'unification de la monarchie, c'est à dire, sous l'administration des comtes bénéficiaires, les nécessités du service, les exigences de la politique, mille autres causes enfin, qu'il serait trop long d'énumérer, pouvaient dans l'intervalle avoir provoqué un remaniement des circonscriptions civiles.

Malheureusement, toutes ces belles théories s'évanouissent devant le raisonnement et l'évidence des faits. Il faudrait commencer par établir que l'ancien diocèse de Tournai, n'ayant pas été calqué sur la *civitas*, ne la représente pas dans toutes ses parties. Or, quand on se rappelle les prescriptions si claires et si positives de l'Église, ordonnant aux métropolitains de régler *partout* les circonscriptions diocésaines sur les divisions civiles de l'Empire, on éprouve quelque hésitation à se lancer dans la voie des hypothèses, si séduisantes qu'elles puissent paraître.

Lors de l'introduction du christianisme dans nos contrées, les traditions romaines existaient bien certainement dans toute leur vigueur, et c'est d'elles, plutôt que des coutumes franques, que l'Église s'inspira pour organiser son pouvoir, en supposant que les premiers Francs ne les aient pas respectées eux-mêmes, ce qui n'est nullement démontré. La province ecclésiastique fut donc la reproduction et la continuation de la province romaine, et sur la *civitas* on calqua le diocèse.

Ajoutons que l'Église, conservatrice de sa nature, maintint dans notre pays cette organisation jusqu'au milieu du XVIe siècle, et en France jusqu'au concordat de 1801. Elle

fut puissamment secondée dans ses efforts par l'autorité civile, ainsi qu'il résulte de divers capitulaires [1].

En somme, il n'existe aucun motif plausible pour supposer que les limites du diocèse de Tournai n'aient été modelées d'une manière rigoureusement exacte sur celles de la *civitas* romaine, comme celles du diocèse de Térouane sur l'étendue de la *civitas Morinorum* et celles du diocèse de Boulogne, encore existant au VIe siècle, mais incorporé plus tard dans celui de Térouane [2], sur l'ensemble de la *civitas Bononiensium.*

Quant à l'origine de cette classification, nous avons tout lieu de croire qu'elle remonte au règne de Dioclétien ou de Constantin, époque à laquelle le système de division territoriale établi par Auguste fut complété. La notice de l'Empire, qui date du règne d'Honorius, dans laquelle figurent les cités des Tournaisiens, des Morins et des Boulonnais, prouve, dans tous les cas, qu'elle est antérieure à 423, année de la mort de ce prince.

On a contesté la concordance entre l'antique *civitas Turnacensium* et le diocèse de Tournai, en se fondant, comme nous l'avons vu, sur les changements de limites qu'il aurait subis dans le cours des siècles, notamment au nord, à l'est et au sud.

Examinons la valeur de cet argument.

[1] Voir GUÉRARD, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule*, 1832, et DESNOYERS, *Topographie ecclésiastique de la France pendant le moyen âge*, dans l'*Annuaire de la société de l'histoire de France*, années 1853 et 1859, et les autorités qu'ils citent.

[2] Hincmar, archevêque de Reims de 845 à 882, témoigne que sa métropole avait eu autrefois douze évêchés suffragants, parmi lesquels *Tornacensium, Morinum id est Ponticum, Bononiensium*, etc., et qu'à la mort de saint Remi (523) ces évêchés étaient encore soumis au même siége métropolitain. HINCMARI *Opera*, édit. SIRMOND, t. II, p. 731; IBIDEM, apud MIGNE, *Patres lat.*, t. CXXV, col. 1168.

Dans une contrée peu habitée, comme l'était le nord de la Flandre, exposée aux incursions des peuplades germaniques et où les débordements de la mer, ravageant sans cesse la côte sur une étendue considérable, engloutissaient des villages entiers, créaient des criques et des cours d'eau, là où il n'en existait pas, et changeaient ainsi continuellement l'aspect du sol, la délimitation tant civile que spirituelle a dû offrir des difficultés extrêmes et soulever dans la suite des incertitudes fréquentes. Nous en trouvons la preuve dans les contestations qui surgirent entre les évêques de Tournai et d'Utrecht, au sujet des limites de leur juridiction respective [1]. Ce dernier prélat alla jusqu'à revendiquer, en 1070, l'autorité spirituelle dans la ville de Bruges, et, chose digne de remarque, obtint gain de cause [2]. Ce n'est qu'en 1263 et 1264 qu'un arbitrage régla définitivement les limites des deux diocèses [3]. Or, si l'on considère que les divisions ecclésiastiques, d'après la remarque judicieuse de Gfrörer, servirent de base au partage opéré en 843 entre les fils de Louis le Débonnaire [4], on ne trouvera pas étrange que la même confusion, dont nous signalions tantôt les effets au spirituel, se soit manifestée dans l'ordre civil et politique. Il ne faut pas chercher d'autre origine aux prétentions des empereurs d'Allemagne sur les Quatre-Métiers et à leurs revendications ultérieures à la possession de tout le pays de Waes. Les historiens de la Flandre

[1] Il résulte d'un acte de l'an 1122 qu'à cette époque l'autorité spirituelle de l'évêque d'Utrecht s'étendait jusqu'à Rietvoorde et Langebeek, aujourd'hui dépendances de la commune de Cluysen. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. II, p. 16-18.

[2] Vredius, *Historia comitum Flandriae*, p. 520.

[3] Warnkönig trad. Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. II, p. 329; Van Lokeren, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre*, t. I, pp. 336 et 337.

[4] Gfrörer, *Geschichte der Ost- und West-Karolinger vom Tode Ludwigs des Frommen bis zum Ende Conrads*, t. I, p. 57.

ont soutenu à tort que ce dernier pays fut annexé, vers 949, à l'Empire germanique [1] ; nous avons démontré de la manière la plus péremptoire que c'est là une grave erreur [2]. Le pays de Waes ne cessa jamais d'appartenir à la Neustrie. Jusqu'au milieu de XIe siècle, on voit la France seule y exercer les prérogatives de la suzeraineté, et si, plus tard, les empereurs d'Allemagne parvinrent à y établir leur suprématie, c'est grâce à un concours de circonstances toutes spéciales, dont la principale fut le désarroi dans lequel était tombée la France, gouvernée par des princes incapables, toujours en lutte ouverte avec leurs grands vassaux et qui ne possédaient ni la puissance, ni la vigueur nécessaires pour réprimer les usurpations commises dans les marches flamandes de leur royaume. Lorsque la royauté, victorieuse, se trouva en état de constater l'envahissement, il était trop tard pour y porter remède ; l'absorption avait consommé son œuvre.

Selon M. Piot, un autre changement aurait été apporté à la circonscription du diocèse de Tournai. « Termonde, » dit-il, qui relevait primitivement du diocèse de Cambrai, » en fut détaché vers 1331 et réuni à l'évêché de Tournai [3]. » Ce fait est-il bien réel ? Nous ne le pensons pas. Dans tous les pouillés, Termonde figure comme faisant partie du diocèse de Cambrai et du doyenné de Bruxelles [4]. Tous les diplômes ecclésiastiques concernant l'église, les institu-

[1] C'est ce que semble encore admettre M. Van Raemdonck, dans son *Pays de Waespréhistorique*, où il parle, p. 26, du prétendu fossé creusé en 941 par Othon I pour fixer les limites de l'Empire.

[2] *Études sur la Flandre impériale*, loc. cit., p. 149.

[3] Piot, *Les limites de l'ancien diocèse de Tournai*, loc. cit., p. 177 ; le même, *Les pagi de la Belgique*, p. III ; Claessens, *Précis historique*, t. XXVI, p. 401.

[4] Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 494 et suiv. Voir aussi le pouillé du diocèse de Cambrai conservé aux Archives générales du royaume à Bruxelles. Cartul. et manusc. n° 387[a]). Il existe plusieurs autres registres de cette espèce aux archives de l'État à Mons, à la bibliothèque de l'archevêché de Malines, etc.

tions religieuses ou de bienfaisance de cette ville, avant comme après 1331, émanent de l'évêque de Cambrai [1] ; enfin, les preuves de sujétion à ce siége sont tellement nombreuses, que nous croyons inutile d'insister. Un seul document semble nous donner tort, c'est le pouillé du diocèse de Tournai des années 1330-1331, où Termonde figure sous la rubrique DECANATUS WASIE, dans les termes que voici :

Tenremonde in dyocesi tornacensi est de nuper . . . . . xxvj lib. [2].

Cela ne signifie pas, comme on l'a cru, que Termonde faisait partie du diocèse de Tournai, mais bien qu'une taxe de 26 livres était due par le chapitre de cette ville à raison des dîmes, rentes et autres revenus qu'il percevait dans diverses paroisses dudit diocèse [3], de même que l'abbaye de Werden en Westphalie était imposée du chef de sa prévôté de Zele, celle de Lobbes, à cause de ses possessions de Thielrode, etc.

Les raisons alléguées pour prouver que le diocèse de Tournai, et partant la *civitas*, s'est étendu au-delà de l'Yser jusqu'à l'Aa (*Ayniona*), ne nous paraissent pas plus solides. Nous ne contestons pas que le *pagus mempiscus* ne se soit prolongé jusqu'à cette dernière rivière et même au-delà, mais rien n'établit l'identité du *pagus mempiscus* et du diocèse de Tournai ; au contraire, la différence de limites entre les deux circonscriptions constitue à elle seule une

[1] LINDANUS, *De Teneraemonda*, p. 102 et suiv. ; A. DE VLAMINCK, *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke ;* le même, *Cartulaire de la ville de Termonde*; le même, *Inventaire analyt. des archives de la ville de Termonde*, passim.

[2] PIOT. *Les limites de l'ancien diocèse de Tournai*, loc. cit., p. 214.

[3] Notamment à Berlaere, Grembergen, Hamme, Moerzeke et Zele.

très forte présomption contre cette assimilation, qu'aucun document ancien, du reste, ne laisse entrevoir, et qui est formellement contredite par les actes du haut moyen âge [1].

D'après M. Piot, le *pagus mempiscus* était scindé en deux grandes circonscriptions territoriales correspondantes aux anciens archidiaconés du diocèse de Tournai, savoir : le *pagus* moyen de la Flandre, situé à l'occident, le long de la mer et du Hont, et celui de Tournai, à l'orient, le long de l'Escaut [2]. Dans la première région, que l'on pourrait appeler la Flandre maritime, et qui, sous le rapport spirituel, devint l'archidiaconé de Flandre, on comptait quatre petits cantons, ceux de Rodenbourg, de la Flandre, de l'Yser et de la Ménapie. Le *pagus* moyen de Tournai était subdivisé en sept cantons : les petits *pagi* de Waes, de Gand, de Courtrai, de Tournai, de la Pevèle, du Mélantois et du Carebant. Dans l'ordre ecclésiastique il devint l'archidiaconé de Tournai [3].

Ce système de division procède de prémisses douteuses et aboutit à une conclusion erronnée. En effet, il est basé sur la supposition que le diocèse de Tournai possédait dans le principe deux archidiacres ; à nos yeux, c'est une hérésie historique. Nous savons que dans une notice publiée dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, M. Piot a dressé une liste de ces dignitaires, dans laquelle

[1] « Mekerias in pago Terwanense infra Mempiscum et in alio loco nuncupato Heingasele in pago suprascripto super fluvium Isera. » Acte de 867, GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 115; — « In loco nuncupato Stratsele, super fluvio Niopa, in pago Tarwanense intra Mempiscum super fluvium Fleterna. » Acte de 875, IBID., p. 117.

[2] M. Desnoyers, dans sa *Topographie ecclésiastique*, partage le diocèse de Tournai en trois archidiaconés correspondant aux *pagi* de Tournai, de Flandre (ou de Bruges) et de Gand.

[3] PIOT, *Les pagi de la Belgique*, pp. 14 et 38.

figurent, aux mêmes dates, simultanément deux archidiacres [1]. Aussi, pour ne pas courir le risque de faire fausse route, nous avons repris ce travail en sous-œuvre, et, à notre tour, nous présentons au lecteur le résultat de nos investigations.

941-942. Bernacrus, archidiaconus Noviomagensis [2].
994. Gelbertus, archidiaconus [3].
1026. Stephanus (ou Bernardus), archidiaconus [4].
1034. Fareleus ou Furcleus, archidiaconus [5].
1046-1063. Folcardus, archidiaconus [6].
1072-1094. Walterus, archidiaconus [7].
1096-1113. Lambertus, archidiaconus [8].
1115-1139. Robertus, archidiaconus [9].

[1] Piot, *Les limites et les subdivisions de l'ancien diocèse de Tournai*, p. 180. M. Claessens (*Circonscriptions et divisions des premiers diocèses de l'ancienne Belgique*, publiées dans les *Précis historiques*, t. XXVI, p. 398), parle aussi des deux archidiaconés que renfermait primitivement le diocèse de Tournai. Voisin, au contraire, dans une *Notice sur les archidiacres du diocèse de Tournai*, insérée avec ses autres œuvres posthumes dans les *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, 1877, t. XVI, pp. 1-79, conteste cette assertion, et arrive aux mêmes conclusions que nous, à savoir : « qu'on ne peut avec fondement rechercher dans la délimitation des archidiaconés, celle des anciens *pagi*. » Faisons remarquer que notre présent travail était depuis plus d'un an soumis à l'appréciation de l'Académie d'archéologie de Belgique, lorsque parut le volume renfermant la notice de M. Voisin.

[2] Van Lokeren, I, 22, 25.

[3] Ibidem, I, 64.

[4] Guérard, 177.

[5] Miræus, I, 54.

[6] Van Lokeren, I, 91, 94 ; Miræus, I, 60 ; III, 1.

[7] *Messager des sciences hist.*, 1836, p. 398 ; Miræus, I, 60, 361, 362 ; II, 952, 953, 956 ; III, 20, 664 ; Van de Putte, *Chronicon monast. Aldenburg.*, 86 ; *Corpus chron. Fland.*, I, 703 ; Voisin, 14, 73-76.

[8] Miræus, I, 80 ; II, 955, 956, 961 ; III, 313, 316 ; IV, 354 ; Van Lokeren, I, 117 ; Serrure, 23 ; d'Hoop, *Cartul. du prieuré de Poperinghe*, 4 ; Van Hollebeke, *Cart. de l'abbaye de Nonnenbossche*, 57 ; *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 2e série, II, 281 ; Voisin, 15.

[9] Miræus, I, 378, 381, 684 ; II, 962, 963, 964, 1157, 1314 ; III, 31, 314 ; IV, 366 ; Van Lokeren, I, 120, 126 ; Serrure, 27, 30, 31 ; d'Hoop, 10, 11, 12 ; *Cart. monast. de Dunis*, 441 ; *Cartul. Vormeselense*, 36.

1139. Bonifacius, archidiaconus [1].
1141-1143. Rabbodus ou Raboch, archidiaconus [2].
1143-1171. Everardus, archidiaconus [3].
1150-1169. Desiderius, archidiaconus [4].
1169-1179. Robertus, archidiaconus [5].
1177-1179. Arnulphus, archidiaconus [6].
1182-1203. Gossuinus, archidiaconus [7].
1183-1206. Theodericus, Flandrensis archidiaconus (1197) [8].
1211. Thomas, archidiaconus [9].
1205-1222. Johannes, archidiaconus Tornacensis [10]
1218. A., Tornacensis ecclesiae archidiaconus in Flandria [11].
1220-1229. Radulphus, Tornacensis ecclesiae Flandriae archidiaconus [12].
1228. Henricus Falke, archidiaconus [13].

[1] VOISIN, *Mémoires de la soc. histor. de Tournai*, XVI, 18; VOISIN, 17, 77, 78.
[2] PIOT, *Annales de la soc. d'émul. de Bruges*, 180; D'HOOP, 16.
[3] MIRÆUS, II, 972, 1317; III, 48; VAN LOKEREN, I, 144, 145, 147, 164; SERRURE, 42, 45, 49, 51; VOISIN, 19, 79.
[4] MIRÆUS, II, 972; III, 48; VAN LOKEREN, I, 139, 144, 145, 164; SERRURE, 42, 45, 49; D'HOOP, 19; *Cart. Sti Nicholaï Furnensis*, 88, 199; PIOT, 181; PRUVOST, *Cart. de l'abb. de Bergues*, 119; VOISIN, 19.
[5] MIRÆUS, II, 1317, 1318; VAN LOKEREN, I, 179, 185; SERRURE, 179; DEVILLERS, *Invent. des archives des commanderies belges*, 174; VOISIN, 20.
[6] MIRÆUS, III, 350; VAN LOKEREN, I, 185; SERRURE, 60; VOISIN, 20.
[7] IBID., I, 286; II, 839, 982, 983, 1198, 1202; III, 579; IV, 383, 529; VAN LOKEREN, I, 181, 204; D'HOOP, 33, 34, 35; VOISIN, 21.
[8] MIRÆUS, I, 286; II, 983, 1198; IV, 383, 384, 529; VAN LOKEREN, I, 204, 230; D'HOOP, 33, 34, 35, VOISIN, 21.
[9] SERRURE, 85.
[10] MIRÆUS, I, 412; IV, 389; SERRURE, 85; D'HOOP, 52; DEVILLERS, 182, VOISIN, 23.
[11] VAN LOKEREN, I, 239.
[12] MIRÆUS, I, 412; VAN LOKEREN, I, 254, 258, 259; D'HOOP, 49, 52; DEVILLERS, 185, 186, 191; VOISIN, 23.
[13] VOISIN, 24.

1230-1234. Wilhelmus de Bigardis, Tornacensis ecclesiae archidiaconus in Flandria [1].

1236. Joannes Abraham, † 1236 [2].

1242. S. de Clastris, archidiaconus [3].

1247. Gillis, archidiaconus [4].

1247-1253. Nicolaus de Brugis, Tornacensis ecclesiae Flandrensis archidiaconus [5].

1257. A., archidiaconus [6].

1261-1266. Petrus de Harlebeka, Tornacensis archiaconus [7].

1282. Nicolaus, olim Brugensis, nunc Gandensis archidiaconus in ecclesia Tornacensi [8].

1283. Denis de Gand, archidiacre [9].

1287-1290. Henricus, archidiaconus [10].

1294. Jacques Biecdanette, archidiacre de Gand [11].

1291. Les archidiacres de Tournai et de Gand [12].

1303-1310. Joannes de Muro, archidiacre de Gand [13].

1304. Jacques Biertaus, archidiacre de Bruges [14].

1305. M^tre Étienne de Suysi, archidiacre de Bruges [15].

[1] De Schouteete, *Cart. de la ville de St. Nicolas*, 169; Voisin, 24, 25.

[2] Voisin, 24. Cet auteur croit qu'il y a identité de personne entre Jean Abraham et l'archidiacre Jean marqué aux années 1205-1222.

[3] Miræus, III, 405.

[4] Piot, 181.

[5] Van Lokeren, I, 314, 429; Piot, 181; Voisin, 24. Ce dernier cite aussi des actes de 1262 et 1277 dans lesquels Nicolas figure.

[6] Van Lokeren, I, 313.

[7] Ibid., I, 329; *Cart. des Dunes*, 391, 393, 397, 399, 400; Voisin, 25, 63.

[8] Van Lokenen, I, 427. C'est le même personnage, paraît-il, qui est indiqué plus haut aux années 1247, à 1253.

[9] Voisin, 27.

[10] Piot, 181; Voisin 27.

[11] Voisin, 27.

[12] Van Lokeren, *Hist. de l'abb. de St. Bavon*, chartes, 47.

[13] Voisin, 27.

[14] Ibid., 27.

[15] Diegerick, *Invent. des archives d'Ypres*, I, 200. — On trouvera dans Voisin la liste des archidiacres du diocèse de Tournai jusqu'à nos jours.

Cette liste, qui, sous plus d'un rapport, diffère de celle publiée par M. Piot, et qui est plus complète que celle du vicaire-général Voisin, réclame quelques éclaircissements. Nous en avons éliminé *Robertus*, cité dans un acte dont Miræus fixe par approximation la date à l'année 1085 [1], mais qui en réalité est du XIIe siècle, puisqu'on y parle de l'évêque décédé Rabode; *Baldricus archidiaconus*, nommé dans un acte de 1094 [2], et qui était archidiacre de Noyon, comme le prouve un diplôme de 1090 [3]. *Gerardus*, mentionné en 1103 [4] et qui, sans doute, est le même que *Everardus* dont parlent des lettres de 1106, appartenait également à ce diocèse [5]. Il doit en être de même de l'un des deux archidiacres Étienne et Bernard qui apparaissent comme témoins dans un acte de 1026 [6]. Pour *Rodbodus*, cité en 1022 par Miræus [7], il faut lire *Robertus* [8]. *Hugo*, qui signa en 1125 à côté de Robert, était archidiacre de Noyon [9]. Nous n'oserions pas affirmer que Rabbode ou Raboth, marqué sur notre liste aux années 1141-1143 [10], n'appartînt pas au même diocèse. Enfin, nous avons vainement cherché dans Van Lokeren l'archidiacre Arnulphe, que M. Piot indique sous l'année 1171 [11].

De l'ensemble de notre nomenclature, il ressort à l'évidence que le diocèse de Tournai ne posséda d'abord qu'un

[1] MIRÆUS, t. II, p. 812.
[2] IBID., t. II, p. 953.
[3] IBID., t. III, p. 20.
[4] IBID., t. III, p. 315.
[5] GUÉRARD, *Cartul. de St. Bertin*, p. 224.
[6] IBID., p. 177.
[7] MIRÆUS, II, p. 963.
[8] KLUIT, *Historia critica comit. Holland et Zeeland.*, Codex, p. 158.
[9] D'HOOP, *Cartul. du prieuré de St. Bertin à Poperinghe*, p. 12.
[10] PIOT, p. 180; D'HOOP, p. 16.
[11] IBID., p. 181.

seul archidiacre et que ce fut seulement à l'époque de sa séparation du diocèse de Noyon, 1146[1], qu'on en créa un second qui, depuis 1196, prend le titre *d'archidiacre de la Flandre*[2]; cette qualification semble indiquer que la partie flamande du diocèse était dévolue à ses soins, tandis que son collègue de Tournai avait la surveillance de la partie romane. Un nouveau changement survint dans la dernière moitié du XIIIe siècle, par suite de l'adjonction d'un troisième dignitaire. Un acte de 1282 cite Nicolas, *olim Brugensis nunc Gandensis archidiaconus in ecclesia Tornacensi* [3]. A partir de cette époque il y eut effectivement trois archidiaconats : celui de Tournai qui, d'après Bucherius, comprenait les doyennés de Tournai, Helchin, Lille, Seclin et Courtrai, celui de Gand, formé des doyennés de Gand, Waes, Roulers et Audenarde, et celui de Bruges, renfermant les doyennés de Bruges, Ardembourg et Oudenbourg [4],

Rien ne prouve que dès l'époque de l'érection du deuxième archidiaconat, ni même longtemps après, un territoire distinct fut soumis à la juridiction de chaque titulaire, mais, même en l'admettant, il resterait encore, avant de pouvoir conclure à leur coïncidence avec les *pagi* moyens du Mempisc, à déterminer l'étendue des ressorts archidiaconaux ; or, il est évident que des subdivisions ecclésiastiques créées seulement au XIIe ou au XIIIe siècle, alors que les *pagi* n'étaient plus même connus de nom, ne peuvent avoir été calquées sur ceux-ci, ni à plus forte raison servir à retrouver leurs limites.

Une circonscription ecclésiastique plus ancienne et peut-

[1] L'acte de séparation se trouve dans MIRÆUS, t. II, p. 1166.
[2] « Signum Theodorici Flandriæ archidiaconi » MIRÆUS, t. II, p. 1198.
[3] VAN LOKEREN, t. I, p. 427.
[4] BUCHERIUS, *Belgium romanum civile et ecclesiasticum*, p. 254.

être plus intéressante à étudier, au point de vue de la géographie historique de nos provinces, est celle des doyennés ruraux ou conciles de chrétienté, dont quelques auteurs font remonter l'institution au temps de Charlemagne, en étayant leur opinion sur les statuts promulgués au synode de Reims, en 852 et 877 [1]. Examinons la chose.

Dans le diocèse de Tournai les actes font fréquemment mention des doyens, mais la difficulté consiste à discerner si c'est à des doyens ruraux ou à de simples doyens de chapitre qu'on a à faire. Nous donnons ci-dessous le relevé de ceux que nous avons rencontrés et que nous croyons, sauf erreur, devoir ranger dans la première catégorie.

Doyens d'Ardembourg.

1284. Le doyen de la chrétienté à Ardembourg [2].

Doyens d'Audenarde.

1140-1206. Walterus, Aldenardensis decanus [3].
1287. François, doyen de chrétienté à Audenarde [4].

Doyens de Bruges.

1101. Dodinus, Brugensis decanus [5].
1116-1122. Helias, decanus in Brugge [6].
1137. Lidbertus, decanus Brugensis [7].

[1] Hincmar, *Opera omnia*, édit. Sirmond, t. I, pp. 716 et 738.
[2] Van Lokeren, I, 432.
[3] Ibid., I, 139, 147, 158, 169; Voisin, 23.
[4] Bon J. de Saint-Genois, p. 135.
[5] Miræus, II, 956.
[6] Serrure, 28, 37; Miræus, II 962.
[7] *Annales du Comité flam. de France*, IV, 299.

1140. Reynerus, decanus Brugensis [1].
1161. Folkir, decanus Brugensis [2].
1172-1174. Robertus, Brugensis decanus [3].
1190-1193. Willelmus, decanus Brugensis [4].
1197-1202. Arnulphus, decanus christianitatis Brugensis [5].
1205. Radulphus, decanus christianitatis Brugensis [6].
1228-1232. Walterus, decanus christianitatis Brugensis [7].
1237-1243. Lambertus, decanus christianitatis in Brugis [8].
1243. J., decanus christianitatis in Brugis [9].
1245. Henricus de Rodenburg, in Brugis christianitatis decanus [10].
1251-1267. E., decanus christianitatis Brugensis [11].

Doyens de Courtrai.

1165. Everardus, Cortracensis decanus [12].
1172. Theodoricus, Cortracensis decanus [13].
1196. Riquardus, decanus Cortracensis [14].
1261. V., decanus christianitatis Cortracensis [15].

[1] Miræus, II, 967 ; Van Lokeren, I, 138, 139.
[2] Van Lokeren, I, 155.
[3] Miræus, I, 188 ; *Cartul. des Dunes*, 458.
[4] Van Lokeren, I, 200.
[5] Miræus, IV, 529 ; Van Lokeren, I, 228; D'Hoop, *Cart. du prieuré de Poperinghe*, 33, 34, 35.
[6] *Cartul. des Dunes*, 484.
[7] Serrure, 168, 169, 172; *Cart. des Dunes*. 538, 555.
[8] *Cartul. des Dunes*, 567; *Cart. de l'abbaye de Nonnenbossche*, 199.
[9] *Ibid.*, 577.
[10] *Ibid.*, 580.
[11] *Ibid.*, 585, 605.
[12] Miræus, II, 972.
[13] Van Lokeren, I, 181.
[14] Miræus, II, 1200.
[15] *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 2e série, II, 58.

Doyens de Gand.

955-964. Adalwinus, decanus [1].
983. Trudgaudus, decanus [2].
1055-1071. Folcardus, decanus [3].
1105-1145. Hunradus, decanus de Gandavo [4].
1136-1169. Wethericus ou Werricus, decanus Gandensis [5].
1179. Gerelmus, Gandensis decanus [6].
1190. Rodulfus, Gandensis decanus [7].
1206-1221. Henricus, decanus christianitatis in Gandavo [8].
1227. Simon, decanus christianitatis Gandensis [9].
1236. W , decanus christianitatis Gandensis [10].
1269-1275. S., decanus christianitatis Gandensis [11].
1285. Guillaume de Suna, decanus christ. Gandensis [12].

Doyens d'Helchin.

1232-1236. W., decanus christianitatis in Helchin [13].

Doyens de Lille.

1088. Ingelramnus, decanus [14].

[1] Van Lokeren, I, 36, 40, 43.
[2] Ibid., I, 54.
[3] Ibid., I, 94, 101.
[4] Miræus, I, 372; Serrure, 23, 28, 31. 35, 37; Van Lokeren, I, 120.
[5] Miræus, II, 968; Serrure. 40; Van Lokeren, I, 127. 138, 139, 142, 147, 155. 172, 176.
[6] Van Lokeren, I, 185.
[7] Ibid., I, 199.
[8] Serrure, 86; Van Lokeren, I, 230; D'Hoop, *Cart. du prieuré de Poperinghe*. 49; *Cart. des Dunes*, 509.
[9] Van Lokeren, I, 258.
[10] Serrure, 198.
[11] Diericx, *Gentsch Charterboekje*, 45; Van Lokeren, I, 381.
[12] Van Lokeren, I, 425.
[13] Serrure, 186, 200.
[14] Miræus, III, 664.

1150. Mattheus, decanus Islensis [1].
1163. Balduinus, decanus Insulanus [2].
1168. Amolricus, decanus Insulanis [3].
1200 (vers). Willelmus, decanus Insulensis [4].
1227. A., doyen de la chrétienté à Lille [5].
1237. J., decanus christianitatis Insulensis [6].
1243. Mattheus, decanus christianitatis Insulensis [7].

Doyens d'Oudenbourg.

. . . . . .

Doyens de Roulers.

1179. Arnulphus, Rollariensis decanus [8].
1206. Lambertus de Rollers, decanus [9].
1224-1225. Willelmus de Lede, decanus christianitatis Roslariensis [10].
1268. Petrus, decanus christianitatis Rollariensis [11].
1280. Decanus christianitatis Rollariensis [12].

Doyens de Tournai.

994. Odelricus, decanus [13].

[1] Miræus, IV, 205.
[2] Van Lokeren, I, 164.
[3] D'Hoop, *Cartul. du prieuré de Poperinghe*, 19.
[4] Diegerick, *Invent. des archives de l'abb. de Messines*, 32.
[5] Ibidem, 190.
[6] Serrure, 200.
[7] Devillers, 197.
[8] Van Lokeren, I, 185.
[9] Ibid., I, 230.
[10] *Cartul. de l'abb. de St. Pierre de Loo*, 50; *Cartul. des Dunes*, 518.
[11] De Potter, *Schets eener geschied. van Rousselare*, 354.
[12] D'Hoop, 132.
[13] Van Lokeren, I, 64.

1046. Reynerus, decanus [1].
1088-1091. Henricus, decanus [2].
1094-1101. Petrus, decanus [3].
1105-1135. Goterus, Tornacensis decanus [4].
1150-1165. Galterus, decanus [5].
1169-1177. Letbertus, decanus [6].
1177-1180. Gonterus, christianorum decanus [7].
1183-1203. Arnulphus, decanus Tornacensis [8].
1217. R., decanus Tornacensis [9].
1220-1222. Hugo, decanus [10].

Doyens de Waes.

1105-1130. Bernardus, decanus de Wasia [11].
1140. Sigerus de Wasia [12].
1161-1166. Lifnodus, decanus in Wasia [13].
1196. Lambertus, decanus de Tempseca [14].
1236. Joannes, decanus de Wasia [15].
1239. Henricus, decanus Wasiae [16].

[1] Van Lokeren, I, 40 ; Miræus, III, 15.
[2] Miræus, I, 361 ; II, 952, 956 ; III, 20, 664 ; Voisin, 73, 74.
[3] Ibid., II, 953, 956 ; Serrure, 22 ; Voisin, 74, 75.
[4] Ibid., I, 80 ; II, 960, 963, 965, 1314 ; Serrure, 23, 27, 32 ; Van Lokeken, I, 117, 120, 126 ; D'Hoop, 4, 10 ; Voisin, 75-78.
[5] Miræus, II, 972 ; III, 48 ; Serrure, 42, 45 ; Van Lokeren, I, 144 ; D'Hoop, 19.
[6] Ibid., II, 973, 1317 ; Serrure, 49, 51, 54 ; Van Lokeren, I, 179, 184.
[7] Ibid., II, 982, 1198, 1202 ; III, 672 ; Serrure, 61 ; Van Lokeren, I, 186, 204.
[8] Ibid., I, 286 ; II, 839, 982, 983, 1198, 1202 ; III, 673 ; IV, 383, 384 ; Van Lokeren, I, 191, 204 ; D'Hoop, 35.
[9] *Cartul. des Dunes*, 494.
[10] Miræus, I, 412 ; D'Hoop, 49, 51.
[11] Ibid., I, 372, 381 ; Serrure, 23, 31 ; *Chron. et cart. d'Oudenbourg*, 90.
[12] Van Lokeren, I, 138, 139.
[13] Ibid., I, 155, 172.
[14] Ibid., I, 205.
[15] A. de Schouteete, *Cartul. de la ville de Saint-Nicolas*, 170.
[16] Miræus, IV, 402 ; Van Lokeren, I, 269 ; *Cart. des Dunes*, 208.

1254. Decanus christianitatis Wasie [1].

1287. Gilles, doyen de chrétienté du pays de Waes [2].

On le voit, ce n'est que vers la fin du XIIe siècle que les doyens ruraux prennent le titre de leur office, bien que l'institution, ainsi que le prouve l'existence d'un doyenné du pays de Waes dès l'année 1105, remonte beaucoup plus haut. La qualité de doyen de chrétienté à Gand que nous attribuons à Wétheric se déduit d'un acte de 1161 relatif à une contestation qui s'était élevée entre lui et l'abbé de Saint-Pierre, au sujet du droit de présentation aux cures de la ville [3]. Ce Wétheric, qui était fils du doyen Humrad, eut lui-même plusieurs enfants, dont aucun n'est cité nominativement [4]. Un document de 1187 fait allusion au doyenné de Lille [5]. Le doyen de chrétienté de Tournai est nommé en 1177 [6], celui de Bruges en 1197 [7].

Nos renseignements à l'égard des décanats d'Ardembourg, Audenarde, Helchin, Oudenbourg et Roulers sont moins concluants. Nous serions même porté à croire que certains d'entre eux se formèrent par démembrement et furent détachés successivement de districts plus étendus, à l'instar du doyenné de Seclin, éclissé vers 1400 de celui de Lille [8]. Mais, si cette supposition est fondée, comment aujourd'hui reconnaître le nombre et la consistance des doyennés primitifs ?

Faisons observer à cette occasion, que le doyenné de Waes, qui emprunta son nom à une désignation territo-

[1] SERRURE, 276.
[2] JULES DE SAINT-GENOIS, p. 135.
[3] VAN LOKEREN, t. I, p. 155.
[4] IBIDEM, t. I, p. 142.
[5] MIRÆUS, t. III, p. 355.
[6] VAN LOKEREN, t. I, p. 186.
[7] D'HOOP, p. 33. 34, 35.
[8] PIOT, p. 182.

riale, est le seul dont l'assimilation à un *pagus* soit possible ; il correspondait en effet, plus ou moins au *pagus Wasiae*, tel que celui-ci a pu être reconstitué au moyen des documents authentiques [1].

En présence d'un résultat aussi complétement différent de celui que nous avaient fait entrevoir les travaux de nos devanciers, n'est-on pas en droit de soutenir, malgré les affirmations contraires, que les doyennés pas plus que les archidiaconés ne représentent les *pagi* de notre pays et n'ont en rien de commun avec eux. Hâtons-nous toutefois d'ajouter que si l'étude de la géographie ecclésiastique n'offre dès lors qu'un secours illusoire quand on veut l'appliquer au bornage des cantons de la Flandre au haut moyen-âge, sous un autre rapport elle est d'une utilité incontestable, non seulement en nous aidant à retracer les limites des *civitates* romaines à l'époque de l'introduction du christianisme en Belgique, mais encore, — et cette considération est capitale, — en nous initiant au mode de formation des anciennes châtellenies, car nous tenons pour avéré que les circonscriptions décanales servirent de base au système de délimitation de ces districts militaires et administratifs supprimés seulement en 1794 [2].

En somme, une seule voie reste ouverte pour retrouver les *pagi* : dresser le relevé exact des localités y attribuées par les chartes et diplômes. C'est ce travail que nous avons fait

[1] On remarque aussi une très légère analogie entre le doyenné d'Ardembourg et le *pagus* de Roden.

[2] La carte de l'ancien diocèse de Tournai, que l'on trouvera ci-annexée, a été dressée par nous au moyen du pouillé conservé aux archives de l'État à Gand (fonds de l'abbaye de Saint-Pierre, n° 83) portant pour suscription *Registrum decime biennalis domino regi Francie concesse pro anno XXX° (1330) et XXX° primo (1331) recepte per venerabilem patrem dominum Hugonem abbatem sancti Nicholay de Pratis juxta Tornacum*, publié par M. Piot dans les *Annales de la société d'émulation de Bruges*. 3e série, t. V, p. 184.

pour le Mempisc, comme pour les autres régions attenantes, et nous l'offrons à l'examen du lecteur, en le prévenant que les recherches de nos honorables contradicteurs y ont été largement mises à contribution.

1. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS MEMPISCUS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Aeltre, canton de Nevele.	974.	Halestra, in pago mempisco. Van de Putte, *Annales abbatiae Sancti Petri*, p. 107 ; Van Lokeren, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand*, t. I, 46.
Ardoye.	847. 1107.	Hardoia, in pago mempisco. Mabillon, *Annales ordinis Sancti Benedicti*, tome II, page 699 ; Miræus, II, 1151.
Beernem, cant. de Bruges.	847. 1107.	Berneham, in pago mempisco. Mabillon, *Annales*, II, 699 ; Miræus, *Opera diplom.*, II, 1151.
Boeseghem, lez-Aire [1], cant. d'Hazebroeck.	1037.	Bussingehem, in pago mempisco. Van Lokeren, I, 84.
Boonaerde sous Courtrai, rive	847. 1101.	Bonart, Bonarda, Bogarda, in pago mempisco. Mabillon,

[1] Van Lokeren avait traduit *Bussingehem* par Boesinghe près d'Ypres, mais M. Piot a indiqué la véritable signification de ce nominal.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes : sources.
gauche de la Lys [1].	1107. 1119.	*Annales*, II, 699 ; Miræus, II, 1151, 1155 ; Bobarga. A. Le Glay, *Revue des opera diplom., de Miræus*, p. 104.
Caeneghem, cant. de Meulebeke.	1019-1030.	Canenghem in Mempisco. Serrure, *Cartulaire de Saint-Bavon*, 18.
Calène, riv. [2].	811-870.	Dorme fluvius, in pago mempisco sive gandinse. Van Lokeren, I, 13 ; in pago mempisco. Van de Putte, 81.
Cassel.	IIIe sièc. XIe sièc. 1085.	Castellum Menapiorum. *Carte de Peutinger ; Acta SS. Belgii*, t. V, 634 ; *Ibid.*, 644 ; Cassel, in pago mempisco. Miræus, II, 1137.
Coolscamp, cant. d'Ardoye.	847.	Coloscampum, in Mempisco. Mabillon, *Annales*, II, 699.

[1] Le Glay (*Revue*, p. 104) lit *Bobarga*, d'après un cartulaire de l'abbaye de Saint-Amand reposant aux archives de Lille, et présume qu'il s'agit de Bygaerden en Brabant, ce qui est inadmissible. M. Piot propose Bogaerde sous Maldegem, ce qui n'est pas plus exact. Il résulte d'un acte publié par Miræus (I, 377) que la localité dont il s'agit était située à proximité de Courtrai, sur la rive gauche de la Lys. Voir aussi Sanderus, *Flandria illustrata*, t. II, p. 413.

[2] Ce cours d'eau, jadis appelé *Dorme*, porte maintenant la dénomination de *Vieille Cale* à Nevele, de *Rabotcale* à Evergem, de *Moervaart* à Mendonck et de *Durme* à partir de Moerbeke jusqu'à Thielrode. Un acte de 694 place Mendonck sur la Durme : « Medmedung, situm super fluvium Dorma. » (Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon*, p. 2 ; Van Lokeren, I, p. 12). D'autres actes de 1215 étendent les limites de la paroisse de Saint-Sauveur-lez-Gand jusqu'à cette rivière « In parrochia Sancti Christi... inter Scaldam et Dormam. » (Serrure, pp. 92 et 93). Aujourd'hui encore un hameau de Meerendré porte le nom de *Durmen*. D'après M. Van Raemdonck, ce ne serait pas le Moervaart mais plutôt la Zuidleede qui continua la Durme de Mendonck à Moerbeke (*Le pays de Waas préhistorique*, p. 12).

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Couckelaere, cant. de Thourout.	847.	Cokenelare, in Mempisco. Mabillon, II, 699.
Crombeke, canton de Haringhe.	875.	Crumbeke, in pago tarwanense intra Mempiscum super fluvium Fleterna. Guérard, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Bertin*, 117.
Eecke, canton de Steenvoorde.	1066.	Eches, in Mempisco. Miræus, I, 67 ; Eckes, in Mespisco. Diegerick, *Cartulaire de l'abbaye de Messines, Codex*, pp. VII et IX.
? [1].	811-870.	Ekeningahem, in pago mempisco, sive gandinse. Van de Putte, 81 ; Van Lokeren, I, 14.
Fleter ou Vletter, affluent de l'Yser [2].	875.	Fleterna fluvius, in pago tarwanense, intra Mempiscum. Guérard, 117.
Esquelbeque, cant. de Wormhout.	855.	Hicclesbecque, in pago mempisco. Guérard, 95.
Hames-Boucres, cant. de Guines.	877.	Hamma, super fluv. Marsbeke, in pago mempisco. Guér., 129.
Harlebeke.	1106.	Herlebeka, in Mempisco. Pertz, *Monumenta*, XVI, 448.

[1] Quelques auteurs pensent qu'il s'agit d'Ekeghem en Brabant. D'après M. Piot, ce serait Eeghem, mais l'ancienne orthographe d'Eeghem est *Hedenghem* (Mir. III, 349). M. Wauters présume que l'on a voulu désigner Eecke.

[2] Le ruisseau de Vletter prend sa source à Crombeke et s'épanche dans l'Yser au nord d'Oost-Vleteren.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; source
? [1].	864.	Helsoia, in pago mempisco. Serrure, 4.
Hooghlede [2].	847.	Ledda, in pago mempisco. Ma-
	1107.	billon, II, 699 ; Miræus, II, 1151.
Lapscheure, cant. de Bruges.	1107.	Lapiscura, in pago mempisco. Miræus, II, 1151.
Ledringhem, cant. de Wormhout [3].	723.	Leodringas mansiones, infra Mempisco. Guérard, 49.
Lys, riv.	1104.	Lisia fluvius. Le Glay, *Revue*, p. 122.
Mandel, riv.	694.	Mandra fluvius, in pago mem-
	811-870.	pisco. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 80.
Marckeghem, cant. d'Oost-Roosbeke.	1107.	Marchegen, in pago mempisco. Miræus, II, 1151.
? riv. [4].	877.	Marsbeke fluvius, in pago mempisco. Guérard, 129.
Melle, riv., cant. d'Hazebroeck [5].	1037.	Mella, fluviolus, in pago mempisco. Van Lokeren, I, 84.
Merville [6].	1077.	Broilus ou Menrivilla, in pago

[1] Nous connaissons un hameau *Elsloo* à Evergem, mais aucune localité du nom d'*Elsooie* ou *Helshooie*. C'est à tort, croyons-nous, qu'on a confondu *Helsoia* avec *Helseca* (Nordausque) et même avec *Eches* (Eecke).

[2] *Ledda* n'est pas Lede sous Meulebeke, comme le croit M. Piot, mais Hooghlede, où l'abbaye de Saint-Amand avait le patronage de l'église.

[3] Attribution incertaine.

[4] Marsbeke n'est pas la Marque, qui coule en plein Mélantois, mais le ruisseau qui passe à Hames-Boucres près de Guines.

[5] La Melle descend des hauteurs d'Helfaut et débouche dans la Lys au nord d'Aire.

[6] « In pago Menapensi, in fundo suo qui Broilus dicitur. » *Acta SS. Belgii*, t. IV, p. 591. » « In pago Mempisico totam Menrivillam ab antiquis Broilum nominatam, juxta Lisie fluvii decursum sitam. » Le Glay, *Revue*, p. 122.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
	1104.	mempisico. *Acta SS. Belgii*, IV, 591 ; Miræus, II, 1361 ; Le Glay, 122.
Merris, cant. de Bailleul ? [1].	867.	Mekerias, in pago terwanense infra Mempiscum. Guérard, 115.
Nieppe, riv. [2].	875.	Niopa, fluvius in pago tarwanense intra Mempiscum. Guérard, 117.
Nordausque ou Zudausque [3].	IXe siècle.	Elceka, in Mempisco. Dom Bouquet, III, 625.
Nieuport.	961.	Isere portus, in finibus Menapum. Guérard, 107.
Oxelaer, canton de Cassel.	1115.	Osclarum, in pago mempisco. Guérard, 231.
Pitgam, cant. de Bergues [4] ?	1108.	Pangem sive Propinshem, in pago mempisco. Pertz, XVI, 449.
Rekkelinckkouter sous Mendonck ?	811-870.	Rochingahim, Rokkingim, super fluvio Dormia, in pago mempisco sive gandinse. Van Lokeren, I, 14; in pago mempesco. Van de Putte, 81.

[1] Plusieurs conjectures ont été émises sur la signification de ce nom de lieu. Nous suivons l'opinion de Gheldolf, mais sans en garantir l'exactitude. (Warnkönig et Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V, 298).

[2] Affluent de la Lys.

[3] La forme ancienne de *Ausque* est *Elseke* ou *Helseke*. Voir *Annales du Comité flamand de France*, t. IV, p. 409.

[4] Ne serait-ce pas la même localité qu'un acte de 1119 appelé *Peticham* (Mir. IV, 8) et un autre de 1114 *Pantgate* (Ibid., p. 193) ? Le domaine de Pantgate sous Bollezeele appartenait au chapitre de Bourbourg.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Rolleghem-Capelle, canton de Moorseele [1].	847.	Ricoluvingaheim, in pago mempisco. Mabillon, II, 699.
Roulers.	822. 847. 1107.	Roslar, Rollare, Roslare in pago mempisco. Mabillon, *Acta*, *etc.*, seculo IV, pars I, 66; Ibid., *Annales*, II, 699; Miræus, II, 1151.
Saint-Amand-les-Eaux [2].	vers 1155.	Elno inter Menapiorum fines. *Acta SS. Belgii*, I, 455; *Acta SS.* I febr., 818, 870.
Somergem.	951. 964	Sumerino, Sumeringehem, in pago mempisco. Van Lokeren, I, 38; Van de Putte, 92.
Strazeele, cant. d'Hazebroeck.	875.	Stratsele, super fl. Niopa, in pago tarwanense intra Mempiscum. Guérard, 117.
Terdeghem, cant. de Steenvoorde [3].	1037.	Tertingehem, in pago mempisco. Van Lokeren, I, 84.
..... [4].	1104.	Tatem, in pago mempisco. Miræus, II, 1361.

[1] Une localité appelée *Ricolvingahem* (que l'on croit être Reclinghen, canton de Fauquenbergue et qui n'est peut-être autre que Rodelinghem, canton d'Ardres, fut donnée en 857, au monastère de Steneland (Guérard, pp. 80, 158, 161). Nonobstant l'analogie extraordinaire du nom, on ne saurait conclure à l'identité avec *Ricoluvingaheim*.

[2] Voir ce qui a été dit plus haut, p. 444, note 1.

[3] « In officio Casletensi, in parocho de Terdenghem. » Van Lokeren, I, 397.

[4] Inutile de chercher cette localité, qui n'a jamais existé. Au lieu de lire avec Miræus « In pago Mempisco Tatem, Menrivillam, etc., » lisez avec Le Glay (*Revue*, p. 122) : « In pago Mempisco totam Menrivillam, etc. »

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Tournai [1].	vers 1155.	Tornacus, urbs Menapiorum. *Acta SS. Belgii*, I, 455; *Acta SS.* feb. I, 818, 863; Philippe, abbé de Bonne-Espérance, 718.
Tournehem, cant. d'Ardres [2].	964.	Thuringehem, in pago mempisco. Van de Putte, 92; Van Lokeren, I, 38.
Tronchiennes, cant. de Gand.		Truncinium, in pago mempisco, *Acta SS.* t. I febr., p. 882.
Wacken, cant. d'Oost-Roosbeke.	694. 811. 870.	Wackine, Wackinium, super fl. Mandra, in pago mempesco. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 80.
Watten, cant. de Bourbourg.	vers 1100.	Guatinum, oppidum Menaporum. *Chronicon Watinensis monasterii*, apud Martène, *Thesaurus anecdot.*, III, 798.
Wytschaete, cant. de Messines.	1066.	Wideschat, in pago mempisco. Diegerick, *Cartul. de Messines*, *Codex*, p. IX.
West-Vleteren, cant. d'Elverdinghe,	1077.	Fleterna (villa), in pago mempisco. Champollion, III, 443; Le Glay, *Revue*, p. 122.
Wonterghem, cant. de Deynze.	1019. 1030.	Guntrengem, in pago mempisco. Serrure, 18.
Wynghene, cant.	847.	Wenghinas, Guinginiis, in pago

[1] Voir plus haut, p. 444, note 1.

[2] Ce nom de lieu a été attribué à tort à Tronchiennes, qu'on orthographiait autrefois *Truncinas*, *Truncinium*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
de Ruysselede [1].	1107.	mempisco. Mabillon, II, 699 ; Miræus, II, 1151.
Yser, riv.	867. 1077.	Esere, fluvius, in pago mempisco. Guérard, 867 ; Champollion, III, 443 ; Le Glay, *Revue*, 122.

II.

Le pagus de la Flandre.

(Pagus flandrensis.)

Plusieurs étymologues veulent que le mot *vlaming*, flamand, dérive du saxon *flyming*, fugitif, banni. Nos ancêtres auraient donc été des réfugiés germains, espèce d'*outlaws*, chassés de leur pays par les événements politiques et qui, vers la fin du IVe siècle, étaient venus chercher, sur les rives hospitalières de la mer du Nord, une sécurité que leur patrie leur refusait. Cependant, cette théorie a été vivement combattue, et non sans succès, par d'autres écrivains, qui, rejetant la prétendue émigration saxonne, adoptent l'étymologie donnée par Jacques de Meyer, qui fait venir le mot *Flandre*, *Vlaanderen* du radical *vla*, pluriel *vlaen* ou *vlanen*, estuaires. Cette matière délicate n'étant pas de notre compétence, nous en laissons la décision aux savants.

[1] Pour se convaincre que *Guinginiis* n'est pas l'équivalent de Geugnies, canton d'Antoing, comme le suppose M. Piot, mais de Wynghene, canton de Ruysselede, on n'a qu'à confronter les deux actes cités, dont l'un est la confirmation de l'autre.

Au témoignage unanime des historiens, les Flamands formaient une race cruelle, aux mœurs rudes, obstinément attachée à ses coutumes payennes, mais douée d'une indomptable énergie et professant pour la liberté un culte farouche. Par leur industrie et leur activité, ils s'élevèrent rapidement et exercèrent bientôt un ascendant incontesté sur les peuplades environnantes, servirent d'intermédiaires entre la Grande-Bretagne et le continent, et nouèrent même des relations avec les pays du Nord.

Cette partie de la Gaule belgique était à cette époque habitée par différentes tribus d'origine germanique. Indépendamment des Ménapiens, qui constituaient le fond de la population, dont ils avaient absorbé les éléments autochtones, on y trouvait des descendants de ces Suèves que l'empereur Tibère avait fait transplanter, en l'an 745 de Rome, vers l'embouchure du Rhin et de l'Escaut, des Francs et des Frisons. Ces derniers paraissent avoir occupé les Quatre-Métiers, et les deux rives du Hont.

La première mention de la Flandre se rencontre dans la vie de saint Médard, qui, au dire de Venance Fortunat, réunit à son diocèse de Noyon les féroces nations de la Flandre [1]. Plus tard, saint Éloi prêcha l'évangile chez les Flamands, les Anversois, les Frisons, les Suèves et autres barbares établis le long de la côte [2]. Saint Ouën, de qui nous tenons ce détail, ajoute que saint Éloi travailla surtout avec ardeur dans les Flandres et à Anvers, et qu'il détruisit une foule d'erreurs chez les Suèves [3].

[1] « Ferocem Flandrensium gentem suae Noviomensi ecclesiae sociavit. » *Vita sancti Medardi* apud *Bolland Acta SS.* t. II, junii, 83.

[2] « Flandrenses atque Andoverpenses, Frisones quoque et Suevi et barbari quoique circa maris littora degentes. » AUDOENUS, apud GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii*, III, p. 231. DOM BOUQUET, III, 557.

[3] « Multum in Flandris laboravit; jugi instantia Andoverpis decertavit; multos erroribus implicatos Suevos convertit. » IBID.

Ce sont les documents les plus anciens où le nom de Flandre apparaît. Dans les siècles suivants, des actes citent fréquemment le *pagus flandrensis* et y placent un grand nombre de localités, mais on n'est pas encore parvenu à se mettre d'accord sur la délimitation exacte de cette contrée à l'époque franque.

Wielant, Vredius, Henschenius, J. Desnoyers et d'autres restreignent son étendue aux environs de Bruges, de l'Écluse, de Damme, de Rodenbourg, de Middelbourg et d'Ysendyke [1]. Sanderus considère le Mempisc et la Flandre comme synonymes [2]. Raepsaet sépare le pays des Ménapiens en deux parties, l'une occidentale nommée *pagus flandrensis*, l'autre orientale appelée *pagus mempiscus*, et prend pour ligne de démarcation la route romaine de Boulogne à Anvers passant par Guînes, Cassel, Ypres, Bruges et Oostbourg ou Ardembourg [3]. Suivant le comte de Bylandt le *pagus flandrensis* s'étendait depuis Calais jusqu'au Hont et se subdivisait en quatre petits cantons : celui de l'Yse, celui de la Flandre proprement dite ou quartier de Bruges, le pays de Waes et les Quatre-Métiers [4].

[1] Wielant, *Antiquitez de Flandres*, dans le *Corpus Chronic. Flandriae*, t. I, p. XI ; — Wastelain, p. 378 ; — Ghesquière, *Acta SS. Belgii*, t. III, p. 236 ; — Vredius, *Hist. comitum Flandriae*, p. 25 ; — J. Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France. Le diocèse de Tournai*, dans les *Bulletins de la société histor. et littér. de Tournai*, t. XVII, p. 81.

[2] Sanderus, *Flandria illustrata*, t. I.

[3] Raepsaet, *Œuvres complètes*, t. III, 108-109. — Une route romaine reliait en effet Boulogne et Cassel à Winendale et peut-être à Bruges ; elle passait par les territoires de Steenvoorde, Poperinghe, Vlamertinghe, Elverdinghe, Zuidschote, Merchtem, Woumen, Clercken, Eessen, Zarren, Wercken et Winendale, mais on ne trouve aucune trace de voie antique entre Bruges et Anvers. Consulter Ch. Verschelden, *Notice sur la route romaine de Cassel à Poperinghe et Winendale*, dans les *Annales de la société d'émulation de Bruges*, 4e série, t. I, p. 241.

[4] De Bylandt, *Commentatio*, p. 33.

M. Warnkönig adopte les opinions du comte de Bylandt [1]. Enfin, M. Piot, fait du *pagus flandrensis* une subdivision du Mempisc, et le compose des doyennés anciens des Quatre-Métiers, Ardembourg, Bruges, Oudenbourg, Roulers, Ypres, Poperinghe, Dixmude, Furnes, Bergues, Merville, Bailleul et d'une partie de ceux de Bourbourg, Saint-Omer et Arques. Il le subdivise en quatre petits *pagi* ou cantons, ceux de l'Yser, de la Flandre, de Rodenbourg, et de la Ménapie [2].

Nous parlerons plus loin de ces subdivisions ; occupons-nous pour le moment du *pagus* principal.

En scindant le territoire des Ménapiens en deux grandes circonscriptions, les savants se sont surtout appuyés sur le texte du fameux capitulaire de l'an 821 relatif aux associations des serfs : « de conjurationibus servorum quae » fiunt in Flandris et in Mempisco et in caeteris maritimis locis [3]. »

Pris isolément et au pied de la lettre, ces termes peuvent, à la vérité, faire supposer que la Flandre et le Mempisc formaient non seulement deux circonscriptions, mais deux contrées, entièrement distinctes et indépendantes. C'est une erreur. » Il faut, dit M. Piot, nécessairement » entendre les actes précités dans ce sens que la Flandre » et le Mempisc formaient un tout, sinon il serait impos- » sible d'expliquer le silence que garde l'acte de partage » au sujet des autres *pagi* compris dans le Mempisc [4]. Le

[1] Warnkönig, trad. Gheldolf, t. I, p. 123.

[2] Piot, *Mémoire sur les pagi*, 14.

[3] Pertz, *Leges*, t. I, p. 230 ; — Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 775. — Ces autres contrées maritimes, dont parle l'acte, ne peuvent être que la Zélande et le Boulonnais.

[4] Il s'agit dans ce passage de l'acte de partage de 830 (835), qui range dans le lot de Louis le Germanique, entre autres territoires, « Frisiae, Ardenna, Asbania, Bragmento, Franderes, Mempiscon, Medenenti, Ainau, etc. » Dom Bouquet, t. VI, p. 443.

» *pagus tornacensis*, par exemple, faisait partie du second » lot, et si le nom n'y figure pas, c'est précisément parce » que le Mempisc le comprenait, comme tous les autres » *pagi* de son ressort. Le *pagus* de la Flandre était si peu » indépendant du Mempisc que pour y arriver, il fallait » passer les frontières de celui-ci [1]. Oserait-on soutenir que » le Mélantois était séparé du Mempisc, parce que ce même » acte de partage nomme premièrement la Flandre, puis le » Mempisc et en troisième lieu le Mélantois ? Une pareille » assertion serait inadmissible en présence des documents » qui établissent si positivement les frontières de la Ména- » pie. Dans le partage de 870 nous voyons des anomalies » semblables, si toutefois on peut appeler ainsi la désigna- » tion de certaines localités et le silence que ce document » garde à l'égard d'autres endroits. Par exemple, un lot » indique Arlon compris dans le *pagus* de Woivre, tandis » que le même lot comprend aussi le *pagus wavrensis* » mentionné plus bas.... Souvent les secrétaires chargés » de la rédaction de ces actes nommaient les lieux les plus » importants ou les divisions territoriales les plus remar- » quables d'une contrée, sans vouloir les en séparer » ou les en distinguer. Il en est de même du capitulaire » relatif à la conjuration des serfs. Le rédacteur de l'acte » commence par désigner la Flandre et le Mempisc comme » les parties les moins importantes des côtes maritimes. » De la Flandre il passe graduellement au Mempisc et du » Mempisc à toute la côte [2]. »

Nous citons ces arguments de l'honorable archiviste

[1] L'auteur veut sans doute faire allusion au passage de la vie de saint Ursmer, que nous avons cité à la page 436 note 2.

[2] Piot, p. 19.

académicien pour faire voir que, tout en défendant une thèse différente de la nôtre, il n'admet, pas plus que nous, l'interprétation littérale des actes dont il s'agit.

Faisons remarquer en passant que d'autres documents encore ont eu le privilége d'intriguer les savants. Un capitulaire de l'an 853, nommant les *missi* ou délégués envoyés dans les comtés d'Ingelram et de Waltcaud, cite le Noyonnais, le Vermandois, l'Artois, le Courtraisis et la Flandre, mais ne parle ni du Mempisc, ni du Mélantois, ni de la Pevèle, ni du Pays de Waes, ni du *pagus* de Gand, ni de celui de Tournai [1]. Dans l'acte de partage de 870 il n'est question ni de la Flandre ni du Mempisc ; en revanche, on y trouve entre autres le Cambrésis, le Hainaut, le Brabant, ainsi qu'une foule de localités secondaires [2].

MM. Warnkönig et Gérard sont d'avis que dans le capitulaire de 821, aussi bien que dans l'acte de partage de 830, les mots *Franderes* et *Mempiscon* désignent des nationalités et nullement des circonscriptions territoriales [3]. C'est aussi notre opinion.

De bonne heure notre littoral devint le foyer d'une activité féconde que la liberté ne fit que développer et qui prépara les voies à cette prospérité inouie dont les annales du pays nous ont conservé le merveilleux souvenir. Les bords de la mer, mais plus spécialement les environs de Bruges, furent donc le vrai berceau du *pagus flandrensis* ; aussi la plupart des localités citées dans les chartes comme en

[1] « Immo episcopus, Adalardus abba, Waltcaudus, Odelricus, missi in Noviomiso, Vermendiso, Adertiso, Curtriciso, Flandra, comitatibus Engilramni et in comitatibus Waltcaudi. » Miræus, t. I, p. 340 ; — Dom Bouquet, t, VII, p. 616 ; — Baluze, *Capitularia*, II, 68.

[2] Miræus, I, p. 28.

[3] Warnkönig et Gérard, *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 126.

faisant partie, sont groupées dans la zone marécageuse qui s'étend, à gauche du Hont, depuis Furnes jusqu'à Biervliet.

La prépondérance de l'élément flamand donna bientôt naissance à un mouvement d'expansion, qui généralisa le nom de Flandre, et le transmit de proche en proche aux diverses parties de la Ménapie cisscaldine, notamment à celles où l'idiome teutonique était en vigueur : aussi, elles acceptèrent plus aisément l'influence de cette civilisation, encore rude, si l'on veut, mais déjà en voie évidente de progrès.

Dès le VIe siècle, ainsi que nous le voyons par les récits des hagiographes, la race flamande tient le premier rang parmi celles qui habitent le sol de la Ménapie. Saint Ouën, en relatant les faits et gestes de saint Éloi, place constamment les *Flandrenses* à l'avant-plan et mentionne à peine les autres peuplades indigènes, à l'exception cependant de celle des Suèves, qui n'eut qu'une existence éphémère puisqu'on ne la rencontre plus qu'une seule fois, en 830 [1].

Plus tard, lorsque les chroniqueurs nous dépeignent les déprédations des Normans dans nos contrées, c'est toujours le nom de Flandre qui revient de préférence sous leur plume. L'auteur anonyme de la vie de saint Winoc relate sous la rubrique significative : *De piratarum intra fines Flandrarum irruptione*, une expédition de Normans qui, en 845, ravagea toute la Ménapie [2]. Ce sont les combats livrés dans les plaines de la Flandre que le célèbre chef Regnar

[1] *Annales Vedastini*, ad annum 880.

[2] « Regio Danorum satellitem funestum de sinu suo evomuit qui quaeque circumcirca gladio et igni absorbuit, maximeque in Flandriarum atque Mempiscorum confinio, incredibili desævit exterminio. » *Vita sancti Winoci*, apud MABILLON, *Acta SS. ordiniss. Benedicti*, sec. III, par I, p. 299. Voir aussi *Annales Bertiniani*, ad ann. 846, et *Annales Metenses*, ad ann. 847.

Lodbrog rappelle dans son chant de mort [1]. C'est dans les marches flamandes que les pirates danois et norwégiens exercent surtout leur soif de pillage et de dévastation en 850, 864. 879 et 883 [2].

La fondation de la monarchie flamande sous le sceptre de Boudouin Bras de fer et l'adoption par nos souverains du titre de *marschysus Flandrae* ou de *comes Flandrensium* [3], contribuèrent, dans une large mesure, à consolider la suprématie dont nous parlions tantôt, et à étendre cette dénomination aux nouvelles possessions que nos comtes conquirent sur la rive austrasienne de l'Escaut, dans le *pagus* du Brabant.

Un grand nombre de documents authentiques vient corroborer les considérations qui précèdent. Ainsi, l'auteur de la vie et des miracles de saint Ursmer range dans la Flandre non seulement les Flamands proprement dits, ou Flamands maritimes, mais aussi les Ménapiens et les Wasiens : « In » Flandriis, ubi cum Menapenses, Waseacenses et ipsos » Flandrenses sanctus Ursmarus convertisset ad Dominum[4]». Dans un autre passage non moins décisif, le même hagiographe s'exprime ainsi : « Flandrenses et Menapes jungun- » tur confines [5]. » Un acte de l'année 847 place en Flandre Courtrai [6], qui d'après d'autres titres appartenait

[1] « Hjuggu vèr meth hjörvi !
Hildr var sijnt i vexti
Athr Freyr Konûngr tèlli
j Flœmingja veldi. »

C. C. Rafn., Krakas maal eller kvad om kong Raynar Lodbroks krigsbedrifter og helltedod. Copenhague, 1826, p. 9.

[2] *Annales Bertiniani ;* — *Acta SS. Belgii*, t. II, p. 543 ; — *Annales Vedastini ;* — Du Chesne, *Hist. Francorum*, ad annos 820 et 850.

[3] « Ego in Dei nomine Arnulfus, Flandrie comes et marchisus. » Van Lokeren, t. I, 29. Miræus, I, 43.

[4] *Acta SS. Belgii*, t. VI, p. 297.

[5] *Ibid. ; Acta SS. februarii*, t. I, p. 820.

[6] Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 699.

au *pagus tornacensis seu curtracensis*. Le polyptique de l'abbaye de Lobbes, rédigé en 868 ou 869, indique en Flandre le village d'Aerseele [1], qui faisait évidemment partie du même *pagus tornacensis*, puisque Thielt en dépendait [2]. Couckelaere est attribué au Mempisc en 847 [3] et à la Flandre en 1006 [4]; Lapscheure figure dans ce dernier *pagus* en 1019-1030 et 1119 [5] et dans le premier en 1107 [6]. Ardoye, Beernem Boonaerde-lez-Courtrai, Hooghlede, Marckeghem, Roulers et Wynghene sont cités alternativement dans les deux *pagi* en 1107 et 1119 [7]. On trouve en 821 et 1037 Axel, localité des Quatre-Métiers, marqué en Flandre [8]. Il en est de même de Ruyen sous Desteldonck en 1019-1030 [9], de Ledeghem-lez-Courtrai en 1151 [10], de Bergues-Saint-Winoc en 981 [11], de Ruminghem en 1037 [12], Lesquin-lez-Lille, située en plein Mélantois, est compris dans la Flandre en 1072 [13]. Un des archidiacres du diocèse de Térouane portait le titre de *Archidiaconus Morinensis in Flandria* [14]. Le doyen des Quatre-Métiers s'intitulait

[1] Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, t. I, p. 423.

[2] Van Lokeren, *Chartes de l'abb. de St. Pierre*, t. I, pp. 11 et 12 ; Van de Putte, *Annales Sancti Petri Blandiniensis*, p. 77.

[3] Mabillon, *Annales*, t. II, p. 699.

[4] Guérard, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 223.

[5] Serrure, *Cartulaire de Saint-Bavon*, p. 18 : Miræus, t. II, p. 1155.

[6] Miræus, t. II, p. 1151.

[7] Miræus, t. II, p. 1151 et p. 1155.

[8] Sanderus, *Flandria illustrata*, t. II, p. 226 ; Van Lokeren, t. I, p. 84

[9] Serrure, *Cartul. de Saint-Bavon*, p. 19.

[10] Piot, *Mémoire sur les pagi*, p. 22.

[11] Van de Putte *Annales Sancti Petri Bland.*, p. 21.

[12] Van Lokeren, t. I, p. 84.

[13] Miræus, t. II, p. 1133.

[14] « 1137. Jacobus, archidiaconus Morinensis in Flandria. » Van Lokeren, *Chartes de l'abb. de St. Pierre*, I, p. 134 ; — « 1164. Adulphus, Flandrensis archidiaconus. » *Cartul. de l'abb. de Loo*, p. 20 ; — « 1210. Henricus, Flandrensis archidiaconus Morinensis. » *Cartul. de St. Bertin*, pp. 36 et 42 ; — « 1229. Petrus Morinensis ecclesie ardidiaconus in Flandria. » Van Lokeren, I, p. 259.

Decanus Quatuor Officiorum Flandriae. Peut-on souhaiter des preuves plus convaincantes ?

Il reste donc acquis que si, dans le sens restreint, la dénomination de *pagus flandrensis* ne s'appliquait qu'à une lisière peu considérable de la Ménapie neustrienne, lisière dont il est impossible de déterminer les limites exactes, dans une acception plus large il embrassait tout le comté de Flandre.

Les explications qui précèdent suffiront pour faire comprendre comment certains actes distinguent la Flandre du Mempisc, tandis que d'autres confondent sans cesse ces deux contrées.

Le tableau suivant contient l'énumération de toutes les localités que nous avons trouvées dans les documents diplomatiques comme appartenant au *pagus flandrensis*.

2. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS FLANDRENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Adegem, canton d'Eecloo.	774. 992. 1019. 1030.	Addinghem, Atingehem, Actolaum, in pago flandrensi. Miræus, I, 349. *Codex diplom. Laureshamensis*, III, 283, Serrure, 18.
Aerseele, canton de Meulebeke.	868. 869.	Arcella, in Flandriis. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, I, 423.
Aertryke, canton de Tourout.	902.	Artiriacum, in Flandris. Le Vasseur, *Annales de l'église*

[1] Serrure, *Cartulaire de Saint-Baron* p. 211 ; — « 1238. Persona Quatuor Officiorum Flandrie. » Ibid., p. 202.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
		de Noyon, p. 679; Colliette, *Mémoires sur le Vermandois*, t. I, 413.
?....	1072.	Amelini pons, in Flandria. Miræus, II, 1133..
Ardembourg [1].	967. 1019. 1030. 1037.	Rodenburgh, in pago flandrense. Serrure, 7 et 8, Van Lokeren, I, 84; Miræus, I, 348.
Ardoye.	1119.	Hardoia, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Axel.	821. 1037.	Axla, in pago flandrensi. Sanderus, *Flandria illust.*, II, 226; Van Lokeren, I, 84.
Bautersande près d'Ysendyk.	1017. 1019. 1030.	Boltreshanda, Baltreshande, in pago flandrinse. Van Lokeren, I, 74; Serrure, 18; Van de Putte, 119.
Beernem, canton de Bruges.	1119.	Berneiam, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Bennon, près d'Oostbourg, cant. de l'Écluse (Les moeres de).	942. 951 964. 1037.	Merena ou Merona Bennonis, in pago flandrinse. Van de Putte, 90, 92, 96; Van Lokeren, I, 25, 28, 38, 84; Miræus, I, 40.
Bergues-St. Winoc.	981.	Berga, in pago flandrensi. Van de Putte, 121.

[1] Il est généralement connu qu'Ardembourg porta jadis le nom de *Rodenbourg*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
?....	[1]. 1019.	Bettingem, in pago flandrensi. Serrure, 18.
Beveren-lez-Haringhe, canton d'Haringhe.	1155.	Beverna, in pago flandrensi. Piot, *Les pagi de la Belgique*, 21.
Boesinghe, cant. d'Elverdinghe.	1065.	Boserich, in Flandria. *Gallia christiana*, III, 83.
Boonaerde, sous Courtrai.	1119.	Bonarda, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Bourbourg.	987. 995. 1037. 1056. 1065. 1106.	Brucburgh, Brugburgh, Bruetburc, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 56, 84; Van de Putte, 112; *Gallia Christiana*, III, 83; Castellaria de Broburg, in Flandria. Guérard, 187.
Bruges.	1072. 1119. 1131.	Brugae, Brugis, Brugias, in Flandria. Miræus, II, 1133, 1155. Portus Brugensis, in pago flandrensi. Warnkönig, *Flandr. Staats-und Rechtsgeschichte*, I, 96.
Bugginsele, sous St. Michel, cant. de Bruges [2].	964. 1037.	Bugginsela, Buggesela, Bogginsela, in Flandris. Van Lokeren, I, 38, 84; Van de Putte, 92.
Cambe (les scores)	937.	Cum Bescura, Combescura, in

[1] Bekeghem, canton de Ghistelles, suivant M. Piot.

[2] A Aeltre existait une seigneurie appelée *Bunghesele*. (*Het heerscip te Bunghezele*).

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
de) sous Oost-bourg. [1]	942. 964. 1037.	pago flandrensi. Van de Putte, 90, 92, 96; Van Lokeren, 25, 28, 38, 84.
Cleyhem, sous Zuyenkerke, cant. de Bruges [2].	972.	Clehiham, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 45; Van de Putte, 105.
?....	847.	Cersarias, in Flandras. Mabillon, *Annales*, II, 699.
Clemskerke, cant. de Bruges.	1003.	Clemiskirca, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 71; Van de Putte, 117.
Couckelaere, cant. de Thourout.	1006.	Coclers, Cocleirs, in flandrensi territorio. Guérard, 223; D'Hoop, *cart. du prieuré de St. Bertin à Poperinghe*, 3.
Courtrai	847.	Curtriaco, in Flandras. Mabillon, *Annales*, II, 699.
Cappellebroeck, près de Bourbourg.	987. 996.	Brouch, in pago flandrensi. Diericx, *Appendice aux mémoires sur la ville de Gand*, 76.
Dringham, cant. de Bourbourg.	1065.	Drincham, in Flandria. *Gallia christiana*, III, 83.
Ellemare au sud d'Ysendyke, submergé en 1377.	864.	Illummariscum, in pago flandrense. Serrure, 4; Miræus, I, 27.
?....	838.	Fraxerias, in Flandris. Guérard, 160.

[1] M. Van de Putte traduit *Gambesciwa* par Lapscheure.

[2] D'autres interprètent par Keyem, canton de Nieuport.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Frelinghien près d'Armentières [1].	969.	Frilingim, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 43; Van de Putte, 103.
Furnes (le métier de).	1065.	Ministerium furnence, in Flandria *Gallia christiana*, III, 83.
Gerste, près de Bergues-St. Winoc.	981. 1037.	Gersta, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 50, 84; Van de Putte, 109, 121.
Ghistelles	988.	Gestella, in Flandris. Le Vasseur, *Annales de l'Égl. cath^e de Noyon*, 734.
Haringhe.	899.	Haringa, in Flandris, in pago Morla, Miræus, III, 292.
Voir *Roxem*.	745.	Hervaldolugum, in pago flandrinse. Guérard, 53.
Hooghlede.	1119.	Ledda, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Houttave, cant. de Bruges.	1003. 1019.	Holtauva, Holtawa, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 71; Serrure, 18; Van de Putte, 117.
Jabbeke, canton de Bruges	988. 1083.	Gechbecca, in Flandris. Le Vasseur, *Annales* 734; Van Lokeren, I, 71; Van de Putte, 117.
Keneberghe, sous Nordausque.	1037.	Keremberga, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 84.

[1] Un hameau de Ruhout sous Noordpeene portait le nom de *Ferlingehem* Miræus, IV, pp. 8 et 193.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Lamedine, sous Mariakercke, cant. de Ghistelles.	854.	Lamedinius, in flandrensi pago. Miræus, I, 647.
Lapscheure, cant. de Bruges.	1019-1030. 1119.	Lappescura, Lapiscura, in pago flandrensi. Serrure, 18; Miræus, II, 1155.
Lesquin, cant. de Lille.	1072.	Lecsina, in Flandria. Miræus, II, 1133.
Ledeghem, cant. de Menin.	1151.	Ledegem, in pago flandrense. Piot, *Les pagi de la Belgique*, 22.
Leffinghe, cant. de Ghistelles.	988.	Latfinga, in Flandris. Le Vasseur, *Annales*, 734.
Leke, cant. de Ghistelles.	1119.	Lecca, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Loo, cant. d'Haringhe.	1093.	Lo, in Flandriam. Miræus, I, 269.
Marckeghem, cant. d'Oost-Roosbeke.	1119.	Marchengem, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Meeren, sous Oostbourg.	942. 951. 964. 1037.	Merena, Merona Bennonis, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 25, 28, 38, 84; Vande Putte, 90, 92, 96.
Messen, sous St. André-lez-Bruges.	963. 1037.	Meshem, in Flandris. Van Lokeren, I, 36, 84; Van de Putte, 100.
Noordschote, cant. d'Ypres.	1072.	Nortscotes in Flandria. Miræus, II, 1133.
?.....	1072.	Odagri agrum, in Flandria. Miræus, II, 1133.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Oeren, sous Alveringhem, cant. de Furnes.	1065.	Oen, in Flandria. *Gallia christiana*, III, 83.
Oostbourg.	937.	Oostburgh, Osburg, Ostburg,
	942.	Ostborch, in pago flandrensi.
	951.	Van de Putte, 81, 90; Van
	1007.	Lokeren, 25, 72, 84. Ost-
	1030.	burgh, in comitatu flan-
	1037.	drensi. Van de Putte, 118.
Oostkercke, cant. de Furnes.	1119.	Hoschercha, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Ostald, près de	1019-	Ostold, Ostolto, in pago flan-
Watervliet, cant.	1030.	drensi. Serrure, 18; Van
de Caprycke.	1037.	Lokeren, I, 84.
Ostende.	992.	Testereph, in Flandriis. Van
	1037.	de Putte, 113; Van Lokeren,
	1065.	84; *Gallia christiana*, III, 83; Van Drival, *Cart. de l'abb. de Saint-Vaast d'Arras*, 60.
?.... [1].	1037.	Otingehem, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 84.
Oudenbourg, cant.	868-	Adeburc, Aldenburg, in Flan-
de Ghistelles.	869.	driis. Vos, *Lobbes, son abbaye*
	988.	*et son chapitre*, I, 423; Le

[1] Ne faudrait-il pas lire *Atingehem*, comme dans l'acte de 992 (Van Lokeren, I, 60), et interpréter par Adegem? Sur les confins des Quatre-Métiers existait autrefois une localité du nom d'*Ottinghe* (Warnkönig, trad. Gheldolf, t. II, p. 28).

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		Vasseur, *Annales de l'église cath. de Noyon*, 734.
Pervyse, cant. de Nieuport.	1063.	Paradisus nunc Provise dictus, in Flandris. Miræus, I, 152. Voir Le Glay, *Revue*, 24.
Poele, près d'Assenede.	1037.	Puola, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 84.
Reninghelst, cant. de Poperinghe.	1065.	Reningens, in Flandria. *Gallia christiana*, III, 83.
Reigersvliet, ruisseau qui coule au sud de Pervyse, cant. de Nieuport.	1063.	Holdfledum, in Flandris. Miræus, I, 152.
Roulers.	1119.	Roslare, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Roxem, cant. de Ghistelles.	745. 770.	Hrochashem sive Hervaldolugum, Hrokasem, in pago flandrinse. Warnkönig, *Hist. de Flandre*, I, 322; Guérard, 53, 59; D'Hoop, *Cart. du prieuré de St. Bertin à Poperinghe*, 1.
Ruyen, sous Desteldonck.	1019-1030. 1119.	Ruga, in pago flandrensi. Serrure, 19; Miræus, I, 350.
Ruminghem, cant. d'Audruicq.	1037.	Rumingehem, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 84.
St.-Michel-lez-Bruges.	964. 1037.	Wamebrucge. Wemebrugghe, in Flandris. Van Lokeren, I, 38, 84.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
St.-Pierre-brouck, près de Bourbourg.	1065.	Breuc, in Flandria, juxta Bruetburc. *Gallia Christ.*, III, 83.
?..... [1]	1003.	Scelfleta, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 71 ; Van de Putte, 117.
Snellegliem, cant. de Bruges.	933. 942. 951. 953. 964. 1037. 1102.	Scellingehim, Snetlingehem, Snellenghim, in pago flandrinse. Van de Putte, 90, 92, 96, 98 ; Van Lokeren, I, 25, 28, 29, 38, 84 ; Kluit, II, 2e partie, p. 20.
?.....	1065.	Strallant, in Flandria. *Gallia christiana*, III, 83.
Tubendyk, entre Oostbourg et Ardembourg.	1037.	Tubinisdyc, in pago flandrinse. Van Lokeren, I, 84.
Uxem, cant. de Dunkerque.	981. 1030. 1037.	Uckeshem, Veckesham, in pago flandrinse. Van de Putte, 109, 121 ; Van Lokeren, I, 51, 84,
Velthem, sous Ste.-Croix-lez-Bruges.	976. 1019-1030.	Velthem, Sestem, in pago flandrinse. Serrure, 12, 18.
Varssenaere, cant. de Bruges.	1003.	Fresnere, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 71 ; Van de Putte, 117.
Vladsloo, cant. de Dixmude.	994.	Frordeslo, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 64 ; Van de Putte, 113.
Vlisseghem, cant. de Bruges.	988.	Fleskengem, in Flandris. Le Vasseur, *Annales*, 734.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Vulgang, près d'Oostbourg.	964. 1037.	Vulgangi, in pago flandrense. Van Lokeren, I, 38, 84.
?.....	972. 1037. 1119.	Wainau, in flandrinse solo, Winau in pago flandrinse. Van de Putte, 105 ; Van Lokeren, I, 46, 84.
Wynghene.	1119.	Guinguiniis, in Flandriis. Miræus, II, 1155.
Zevecote, cant. de Ghistelles.	1037.	Cota, in pago flandrensi. Van Lokeren, I, 84 et 199.

III.

Le pagus de Tournai.

(*Pagus tornacensis*).

Tournai, d'abord simple relai de poste, s'éleva rapidement sous l'Empire ; il devint centre d'administration et chef-lieu de cité, ainsi qu'il résulte de la table de Peutinger et de la Notice des Gaules.

Une lettre de saint Jérôme nous apprend que cette ville fut détruite, en 407, par les Vandales [2]. Quelques années après, en 448, Clodion, chef des Francs, y mena son armée

[1] Cette localité nous est inconnue.

[2] « Maguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est, et in ecclesia multa hominum millia trucidata. Vangiones longa obsidione deleti, Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrebates, extremique hominum Morini, Turnacus, Nemetes, Argentoratum,..... populata sunt cuncta. » Hieronymi *Epistola*, 91 *ad Ageruchiam ; Acta SS. Belgii*, I, p. 456.

victorieuse. Lorsque la religion chrétienne se fut propagée dans notre pays, Tournai fut choisi pour siége d'un évêché dont saint Éleuthère est considéré comme le premier pasteur (486).

La ville de Tournai donna son nom au *pagus tornacensis* mentionné par Grégoire de Tours [1] et que les actes des VIIe au XIIe siècles citent fréquemment.

Suivant le comte de Bylandt et les auteurs auxquels il se réfère, ce *pagus* était borné à l'occident par l'Escaut, au midi par la Scarpe, à l'orient par la Marque et au nord par le Courtraisis [2]. M. Piot en fait un *pagus* moyen, formé des petits *pagi* de Gand, de Waes, de Courtrai, de Tournai, du Mélantois, du Carebant et de la Pevèle, ayant les mêmes limites que celles de l'ancien archidiaconé de Tournai qui, d'après lui, était composé des doyennés de Waes, de Gand, d'Audenarde, de Courtrai, de Tournai, de Lille et d'Helchin [3].

Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit de cet archidiaconé de Tournai qui, créé seulement au XIIe siècle, n'a certes pu être modelé sur une circonscription civile ancienne ; il suffira de constater, par l'ensemble des localités appartenant d'une manière positive au *pagus* de Tournai, qu'il était renfermé tout entier entre l'Escaut, la Scarpe, la Marque, et une ligne à gauche de la Lys, correspondant à la limite occidentale de l'ancienne châtellenie de Courtrai. La partie du territoire de la ville de Gand sur laquelle s'élevait le monastère de Saint-Pierre en dépendait aussi [4]. Au midi, nous y relevons Thun-Saint-

[1] Gregorius Turonensis, *Annales Francorum*, lib. IV, 50.

[2] *Commentatio*, p. 40.

[3] *Mémoire sur les pagi*, p. 38.

[4] « Monasterium Blandinium quod est constructum in honore sanctorum apostolorum Petri et Pauli, quod est situm in pago Turnacensi, super fluvium Scaldum. » Acte de 815. Van Lokeren, t. I, p. 15.

Amand, la Scarpe, Cysoing, Bouvines, et au couchant : Gruson, Lauwe, Machelen, Gotthem, Laethem-Saint-Martin et Baerle sous Tronchiennes. Un acte de 925 y place Antoing, localité située sur la rive droite de l'Escaut et qui devrait par conséquent être rangée dans le *pagus brachbatensis* [1].

Sauf sur ce point, la délimitation du *pagus* de Tournai n'offre de difficultés réelles qu'au nord-ouest, où l'on ne trouve pour se guider, aucune ligne de démarcation naturelle.

Nous avons dit que Gotthem-lez-Deynze et Baerle sous Tronchiennes en dépendaient. Rattachons-y également Wacken, Vive-Saint-Éloi, Wielsbeke et Caeneghem indiqués par les actes comme situés dans le *pagus curtracensis*, dont les limites s'identifiaient de ce côté avec celles du *pagus tornacensis*. Ajoutons-y Wilde sous Landegem, ainsi que Thielt, cité dans un document rédigé vers 820 sous la forme saxonne *Tioloth* ou *Tialoth* et que M. Piot a eu tort de traduire par Ter-Locht, hameau dépendant de Nazareth [2]. Par contre, retranchons-en le hameau de Mespeleir sous Zele, que l'on a confondu à tort avec la localité désignée dans des actes de 871 et 899 sous le nom *Mespilarios*, et qui doit être cherchée aux environs de Thun-Saint-Amand [3] et non au pays de Termonde.

[1] « In pago tornacense in villa cui vocabulum est Antunio. » MARTÈNE et DURAND, *Amplissima collectio*, t. 1, p. 279.

[2] *Mémoire sur les pagi*, p. 44.

[3] « In pago tornacense in loco nuncupato Madria, in Walsna molendinum unum, in Helcinio bunaria tria, in Dotiniacas bunaria duo, et in Castellum mansum unum, atque inter Mespilarios et Tumnes mansa V. » *Amplissima collectio*, t. 1, p. 192 ; — « Circa monasterium mansus qui dicitur Baldini, silva quam Wilhadus monasterio contulit, piscationes, et inter Mespilarios et Tumnes mansi V. » *Ibid.*, p. 247. C'est sans doute la même localité appelée *campus de Nesplariis*, dans une charte de 1139. Voir LE GLAY, *Glossaire*, p. 41.

On comprendra, d'après ce qui précède, qu'il nous est impossible de nous rallier à l'opinion de ceux qui veulent prolonger le *pagus* de Tournai bien au delà de l'angle formé par la jonction de la Lys et de l'Escaut, que l'on doit, sans doute, considérer comme son extrême limite au nord.

Ce point admis, il reste à examiner comment le *pagus* de Tournai a pu embrasser en entier celui de Courtrai et celui de Gand en partie ; en effet, certaines localités sont énumérées tantôt dans l'un ou l'autre de ces *pagi*, tantôt même dans les deux à la fois. On a cru découvrir dans ce fait l'indice d'une subordination hiérarchique d'un *pagus* vis-à-vis de l'autre, mais cette explication est inadmissible, attendu que, à l'époque franque, tout lien de dépendance entre les *pagi* était inconnu. On pourrait avec plus de vraisemblance supposer que la contrée fut régie, durant la période bénéficiaire, par des fonctionnaires, comtes ou vicaires, qui établirent le siége de leur administration successivement dans les principales villes de leur ressort. Ce système ne lève cependant pas toutes les difficultés.

Pour nous, le mot *pagus*, lorsqu'il ne désigne pas une région naturelle, comme la forêt des Ardennes, les plaines de la Hesbaie, les bois de la Pevèle, les pâturages du pays de Waes, etc., n'a d'autre acception que celle *d'environs*, et indique une simple relation de voisinage, sans limites bien déterminées. Autour de chaque centre important se forma une espèce de banlieue, qui prit le nom de *pagus*, contrée, région, quartier, littéralement *pays*, mais qui n'a rien de commun avec une division civile ou administrative quelconque, bien que, dans certaines circonstances, l'une et l'autre aient pu se confondre et se modifier par suite de leur super-

position, comme le cas se présenta en Flandre à la fin du Xe ou au commencement du XIe siècle, lors de l'institution des châtellenies.

Aussi longtemps que Tournai resta la seule ville de la Ménapie orientale ou suève, il jouit naturellement du privilége exclusif d'imposer son nom à la contrée circonvoisine. L'élévation de Courtrai et de Gand, d'abord au rang de *municipia* et ensuite de villes, modifia cette situation par la création de nouvelles banlieues empiétant sur celle qui seule existait primitivement. Ce phénomène que, dans une autre branche de la science, on expliquerait par la théorie des ondes concentriques, et qui ne saurait en effet être mieux comparé qu'aux cercles produits dans l'eau, lorsqu'on s'amuse à y jeter des pierres, démontre très bien comment une même localité a pu être attribuée, dans les actes du moyen âge, à deux ou trois *pagi* différents, dont l'un n'était nullement subordonné à l'autre. Ainsi, dans un document datant de la 10e année du règne de Louis le Débonnaire, un certain Héribert, conjointement avec son épouse Bertrade, donne à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand des biens situés à Laethem-Saint-Martin « in pago tornacinse seu gandinse [1]. » Un autre bienfaiteur, Vulbert, fait donation d'une pièce de terre située près de la Lys « in pago curtracinse seu tornacinse [2]. »

Des écrivains, imbus de l'idée qu'un lien hiérarchique rattachait les divers *pagi*, ont voulu voir dans l'emploi du

[1] Van Lokeren, t. I, p. 10 ; Van de Putte, p. 78.

[2] Van Lokeren, t. I, p. 12 ; Van de Putte, p. 78. — Un acte de 847 porte : « In loco nuncupante Hasnoch super fluvio Merbace in pago hasbaniensi sive dyostensi. » Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, t. I, p. 5. — Le polyptique de l'abbaye de Lobbes de 868-869 nomme un grand nombre de localités situées « in pago lommacensi seu sambriensi. » Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, t. I, p. 418.

mot *seu* ou *sive*, la confirmation implicite de leur opinion. Pour eux, cette particule n'est pas une conjonction alternative ou dubitative, mais une conjonction simple, et les termes *pagus tornacensis seu gandensis* et *pagus curtracensis seu tornacensis* signifient que les cantons de Gand et de Courtrai n'étaient que des subdivisions du *pagus* moyen de Tournai, qui lui-même dépendait du grand *pagus* de la Ménapie. « C'est absolument, dit M. Piot, comme, si l'on » désignait aujourd'hui une localité par les noms de la pro» vince, de l'arrondissement et du canton auxquels elle res» sortit, en remplaçant ces qualifications par les mots : » *division* ou *pagus* [1]. »

L'allégation aurait un certain poids si l'on parvenait à l'étayer d'une preuve quelconque de cette prétendue subordination des *pagi* de Gand et de Courtrai à celui de Tournai, mais il resterait toujours à expliquer pourquoi un petit *pagus* aurait été compris dans une autre circonscription de même degré ; en effet, divers actes étendent le *pagus* de Gand dans celui de Courtrai et dans celui de Waes, et réciproquement. Par exemple, les villages d'Afsné, Laethem-Saint-Martin, Machelen, Heurne, etc., qui évidemment faisaient partie du Courtraisis, ceux de Haendorp et Waesmunster, qui dépendaient sans aucun doute du pays de Waes, sont néanmoins rangés dans le *pagus* de Gand. Supposer qu'il y a erreur ou confusion dans les attributions, c'est déplacer la question mais non la résoudre. Prenons, pour exemple, le *pagus* de Térouane. Un grand nombre de localités y ressortissant, comme Ledringhem, *Mekeriae*, *Heingasele*, Strazeele, Crombeke, Boeseghem-lez-Hazebrouck, etc., sont

[1] *Mémoire sur les pagi*, p. XI.

indiquées dans le Mempisc, *infra Mempiscum* [1], et cependant, de l'aveu de nos antagonistes, le *pagus teruanensis* ne s'est pas étendu au delà de l'Aa, et jamais n'a formé une division administrative quelconque de Mempisc [2]. N'est-ce pas la confirmation la plus éclatante de notre thèse et la condamnation formelle de celle de nos adversaires?

A cela, on répond que, dans ces actes, le mot *pagus* doit être pris dans le sens de *diocèse*, acception dans laquelle il est parfois employé. Admettons l'assertion, sans en exiger la preuve qu'on aurait peut-être de la peine à produire, mais nous demanderons alors à quels signes on reconnaîtra désormais que l'on a affaire à un évêché plutôt qu'à un *pagus* ? Et d'ailleurs, quand même le fait serait reconnu exact, bien loin d'affaiblir notre argumentation, il ne servirait qu'à la renforcer davantage, en établissant que la qualification de *pagus* s'étendait à toutes les localités qui, de près ou de loin, sous le rapport politique, civil, spirituel ou commercial, subissaient l'ascendant de la ville principale dont le *pagus* portait le nom.

La liste qui suit comprend les localités citées dans les anciens documents comme faisant partie du *pagus tornacensis*.

3. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS TORNACENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
?....	811-870.	Ahennaria lacum, Ahenneria lacum, in pago gandinse seu

[1] « Et infra Mempisco, Leodringas mansiones, in pago Taruanense. » Acte de 723. Guérard, *Cartul. de St. Bertin*, p. 49 ; — « In loco nuncupante Mekerias in pago Terwanense infra Mempiscum, et in alio loco nuncupato Heingasele in pago suprascripto, super fluvium Isera. » Acte de 867. Ibid., p. 115 ; — « In loco nuncupato Stratsele, super fluvio Niopa in pago Tarwanense intra Mempiscum... In loco nuncupante Crumbeke in pago Tarwanense intra Mempiscum super fluvium Fleterna. » Acte de 875. Ibid., p. 117.

[2] Piot, p. 11.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		tornacince. Van Lokeren, I, 12; in pago gandensi. Van de Putte, 77.
?.....	811-870.	Ahtennia communia, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, 12; Ahtennia silvae in pago gandinse. Van de Putte, 77.
Antoing [1].	925.	Antunio, in pago tornacense. *Ampliss. coll.*, I, 279.
Avelghem.	977. 988.	Afflingehem, in pago tornacensi. Serrure, 7; Van de Putte, 111; Van Lokeren, I, 56.
... près de Saint-Amand.	871.	Baldini mansus, in pago tornacense. *Ampliss. coll.*, I, 192.
Baerle, sous Tronchiennes, cant. de Gand.	811-870.	Barloria, in pago tornacinse. Van Lokeren, 11; in pago gandinse. Van de Putte, 75.
Beekeningen, près de Wortegem, canton d'Audenarde.	811-870. 964.	Bacceningahem, prope fluvio Scalde et fluvio Larugge, in pago tornacense. Van Lokeren, 11; Bucingehim, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Ibid., I, 40.
Baezele, dépendance de Tronchiennes, cant. de Gand.	811-870.	Basingasele, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
L'abbaye de Saint-	815.	Blandinium monasterium, in

[1] Antoing, sur la rive droite de l'Escaut, dans le *pagus Brachbatensis*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Pierre au mont Blandin, près de Gand.		pago turnacensi. Van Lokeren, I, 15.
Bouvines, canton de Cysoing.	1107. 1119.	Bovinas, in pago tornacensi. Miræus, II, 1151, 1155.
?.....	811.	Bucalhem, Bucelhim, prope flumina Leia, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, 11; — in pago gandensi. Van de Putte, 77.
Brakel, dépendance de Laethem-Saint-Martin, canton de Nazareth.	811-870.	Brakela sive Lathem, Brakla, prope fluvia Legia, in pago tornacense seu gandinse. Van Lokeren, 10, 12, 14; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
Ibid.	811-870.	Brachelarium, Bracalaria, Bracelaria, in pago tornacinse seu gandinse. Van Lokeren, I, 10, 12; — in pago gandensi. Van de Putte, 77.
?....	811-870.	Brunna accara, Brunaccare, in pago tornacinse seu gandinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
... près de Saint-Amand.	871.	Castellum, in pago tornacense. *Ampliss. coll.*, I, 192.
?.....	811-870.	Ceninga, in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Castrecin.	1149.	Castricinium, in pago tornacensi. *Cartul. de l'abb. de St. Nicolas des Prés*, dans les *Mémoires de la soc. hist. et litt. de Tournai*, t. XII, 28.
Cysoing.	837.	Cisonium, in pago tornacensi. Miræus, I, 644.
Dommerswert, sous Avelghem.	867.	Domnavert, super fl. Scalte, in pago tornacensi. *Ampliss. coll.* I, 181.
?.....	811-870.	Datnesta, Dotneft, in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 75.
Dottignies, cant. de Courtrai.	871.	Dottiniacas, in pago tornacensi. *Ampliss. coll.*, 1, 192.
Eeckhout, dépendance d'Alost-St.-Pierre-lez-Gand [1].	811-870.	Ekhulta, in pago tornacensi seu gandinse. Van Lokeren, I, 10, 12 ; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
Espierres, cant. de Courtrai.	1107. 1119.	Spiere, in pago tornacensi. Miræus, II, 1151, 1155.
Esplechin, cant. de Tournai.	1123.	Espelcin, in pago tornacensi. Le Glay, *Nouv. Analectes*, 1853, 22.
?.....	811-870.	Evinaccar, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren,

[1] *Eikelen* ou *Eikhout*, sous Laethem-Saint-Martin, suivant MM. F. de Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten van Oost-Vlaanderen, Sint-Martens-Laathem*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		I, 11 ; — in pago gandensi. Van de Putte, 77.
?.....	811-870.	Flaniasfelda, Flaniesvelda, in pago tornacinse. Van Lokeren, 11 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 75.
?.. près de Machelen, cant. de Deynze.	811-870.	Flaswereda, juxta fl. Legia, in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11 ; — in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76.
?.....	811-870.	Firentsamma, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
Fontaine, dépendance de Mouscron, cant. de Courtrai.	1019-1030.	Fontaneia, in pago tornacense. Serrure, 17.
?.....	811-870.	Fuovinga, juxta fl. Legia in pago tornacense. Van Lokeren, I, 11 ; — in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76.
Froidmont, cant. de Tournai.	1107. 1119.	Frigidusmons, in pago tornacensi. Miræus, II, 1151, 1155.
Driesch, sous Waereghem, cant. d'Harlebeke ?	811-870.	Gegninga thriusca, in pago curtracinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78.
Gotthem, cant. de Deynze.	811-870.	Gothem, Gothengim, ultra Legia, in pago curtracinse seu

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78.
Gruson, cant. de Lannoy.	870.	Gressione, in pago tornacense. Miræus, III, 289.
?.....	811-870.	Hanria accara, in pago tornacinse seu gandinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
Helchin, cant. de Courtrai.	871. 1107.	Helcinium, Hercinium, in pago tornacensi. *Ampliss. coll.*, I, 192 ; Miræus, II, 1151.
Hertain, cant. de Tournai.	1107. 1119. 1123.	Horta, Hertinium, in pago tornacensi. Le Glay, *Nouv. Anal.* 1853, 12 ; Miræus, I, 1151, 1155.
Heybergen, sous Laethem-Saint-Martin, cant. de Nazareth.	811-870.	Hedberga, in pago tornacinse seu gandinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
Hollain, cant. d'Antoing.	707. 811-870. 979. 1037.	Holinium, Hollinium, super fluvio Scalde, in pago tornacensi. Van Lokeren, I, 7, 11, 49, 84 ; Van de Putte, 83, 106.
Houtain, dépendance de Pecq, cant. de Templeuve.	1107. 1119.	Holten, in pago tornacensi. Miræus, II, 1151, 1155.
?.....	811-	Hramusdung, Ramesdung, in

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
	870.	pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
?.....	811-870.	Hrindsele, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
Jollain, cant. d'Antoing [1].	909.	Guislinc, super ripam Scaldi fluminis, in pago vel comitatu tornacensi, in vicaria tornaico. Champollion-Figeac, *Documents hist. inédits*, I, 478.
?.....	811.	Larugge, fluvius, in pago tornacense. Van Lokeren, I, 11.
Lauwe, cant. de Menin.	811-870.	Loa, super fl. Legia, in pago curtracinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78.
Lesdain, canton d'Antoing.	974. 979. 1037.	Lesdinium silva, Lesdennium, juxta decursum fluvioli Elnonis, in pago tornacensi. Van Lokeren, I, 49, 84 ; Van de Putte, 106.
Loke, dépendance de Waelhem,	964. 1076.	Loceka, Locin, in comitatu curtrincinse seu tornacinse ;

[1] Willemeau, proposé par M. Duvivier, est situé à une trop grande distance de l'Escaut.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
sous Wortegem, canton d'Audenarde [1].		Loches, in territorio Legia. Van Lokeren, I, 40 ; Van de Putte, 102; Champollion-Figeac, III, 443.
?....	811-870.	Lainga, in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12; Van de Putte, 77.
Lys, riv.	811-870.	Legia, fluvius, in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11, 12.
?....	871.	Madria, in pago tornacense. *Ampliss. coll.*, I, 192.
?... aux environs de Machelen.	811-870.	Mantingalanda, juxta fl. Legia, in pago turnacense. Van Lokeren, I, 11 ; — in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76.
Machelen, canton de Deynze.	811-870.	Mahlinum, Maglinum, juxta fl. Legia, in pago turnacense. Van Lokeren, I, 11, 12; — in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76.
Malsen, sous Lootenhulle, cant. de Nevele.	871.	Walsna, in pago tornacense. *Ampliss. collect.*, I, 192.
Merhaeg, dépendance d'Oycke, canton d'Audenarde.	964.	Merahaga, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40; Van de Putte, 102.

[1] Il y avait à Afsné des propriétés de l'abbaye de Saint-Pierre portant le nom de *lange* et *korte Locke*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Meer ou Maire sous Tournai.	707. 811.	Merhas, super fl. Scalde, in pago tornacensi. Van Lokeren, I, 7, 12; Van de Putte, 83.
... aux environs de St. Amand.	871.	Mespilarios, in pago tornacensi. *Ampliss. coll.*, I, 192.
Mooregem, cant. d'Audenarde.	964.	Moringehim, in comitatu curtracinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40; Van de Putte, 102.
Neuville, dans les environs de Tournai.	871. 979. 1037.	Novavilla, in pago tornacensi. *Ampliss. coll.*, I, 192; Van Lokeren, I, 49, 84.
... aux environs de Laethem-St. Martin, canton de Nazareth.	811-870.	Ostar, Hostar accara, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 11, 12; — in pago gandensi. Van de Putte, 77, 78.
..... dépendance de Wortegem, canton d'Audenarde.	964.	Ostrehem, Ostrehim, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40; Van de Putte, 102.
Overmeersch sous Afsné, cant. de Gand.	811-870.	Super muruscapo, in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11.
Oycke, cant. d'Audenarde.	964.	Hoica, in comitatu curtracinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40; Van de Putte, 102.
Ramegnies-Chin, canton de Templeuve.	979. 1037.	Ramelgeis, Ramelgis, in pago tornacensi. Van Lokeren, I, 49, 84.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Rameringhem, sous Machelen, cant. de Deynze.	811-870.	Rameringahemia, prope fl. Leia, in pago tornacensis seu gandensis (*sic*). Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandensi. Van de Putte, 77.
Id. ?	811-870.	Rameria, prope fl. Leiam, in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12.
Rugge, dépendance d'Avelghem.	995.	Rucga, secus fluvium Scaldum, in pago gandensi seu tornacensi. Van Lokeren, I, 65 ; Van de Putte, 114.
Rumes, cant. d'Antoing.	1107. 1119.	Ruma, in pago tornacensi. Miræus, II, 1151, 1155.
Saint-Amand-les-Eaux.	847.	Monasterium beati Amandi, in pago tornacensi. Mabillon, *Annales*, t. II, 699.
Scarpe, riv.	1087.	Elno, fluvius, in pago tornacense. Van Lokeren, I, 84.
.... aux environs de Lesdain, cant. d'Antoing [1].	979.	Speteniul Idelandi, in pago tornacensi. Van Lokeren, I. 49. *Messager des sciences hist.*, 1854, 65.
... aux environs de Tronchiennes, cant. de Gand.	811-870.	Super foraria, juxta Truncinas, in pago tornacinse. Van Lokeren, 11 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 75.
Templeuve.	1113.	Templovium, in pago torna-

[1] Voir *Messager des sciences historiques*, année 1854, p. 65.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		censi. Piot, *Les pagi de la Belg.*, 44.
Tieghem, cant. d'Avelghem.	811-870.	Thiabodingahem, Thietboldingim, super fl. Scalde, in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 14 ; Van de Putte, 82.
Thielt.	811-870.	Tioloth, Thialot, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 11, 12 ; — in pago gandensi. Van de Putte, 77.
Thun Saint-Amand.	871.	Tunnes, in pago tornacensi. Martène, *Ampliss. coll.*, I, 192.
Tronchiennes, cant. de Gand.	811-870.	Truncinas, in pago tornacinse. Van Lokeren, 1,11; — in pago gandinse. Van de Putte, 75.
Velvain sous Wez, cant. d'Antoing.	1143-1145.	Velvin, in pago tornacensi. Piot, 44.
?.....	811-870.	Vileria, in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12.
?.....	811.	Vinpinga accara, Vinpingaccare, super fl. Legia, in pago curtricinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78.
Waelhem, dépce de Wortegem, cant. d'Audenarde [1].	964.	Vualehem, Walehem, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40.

[1] « Prepositura in prochia de Wortengem in loco qui dicitur Walhem. » Van Lokeren, I, 394.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Wattrelos, cant. de Roubaix.	1019-1030.	Waterlos, in pago tornacense. Serrure, 18.
Warcoing, cant. de Templeuve.	1138.	Warconium, in pago tornacense. Miræus, II, 966.
Wilde, dépendce de Landegem, cant. de Nevele.	811-870.	Wildo, Wilde, super fluviola Wildia, in pago tornacinse. Van Lokeren, 1, 11 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 75.
Le ruisseau qui passe à Wildendriesch sous Landegem.	811-870.	Wildia, fluviola, in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 75.
?..... [1].	837.	Wernetlinigus, in pago tornacense. Miræus, I, 645.
?.....	811-870.	Wetersele, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, 1, 12; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
Wez, cant. d'Antoing.	1221.	Weis, in pago tornacinse. Piot, 44.
Willemeau, cant. de Tournai.	925. 1107. 1119.	Guillemel, Guislimum, in pago tornacensi. *Ampliss. coll.*, I, 279; Miræus, II, 1151, 1155.

IV.

Le pagus de Gand.

(Pagus gandensis).

A part quelques débris de poterie sarnienne, exhumés

[1] Warcoing, d'après Des Roches.

non loin des ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, Gand ne nous a légué aucun souvenir de l'antiquité. Le monument le plus ancien, dans lequel figure le nom de cette ville, est la vie de saint Amand écrite par l'abbé Baudemont [1]. Cependant, dès le VIIe siècle, Gand devait être parvenu à un certain degré de splendeur, puisque l'hagiographe le qualifie de *castrum famosum*. La fondation à ses portes, vers 631, de deux monastères devenus célèbres, l'un dédié à saint Pierre et construit sur la colline nommée *Blandinium*, l'autre sous le vocable de saint Bavon et édifié dans l'enceinte même du *castrum Ganda*, favorisa puissamment l'épanouissement de la cité, qui, déjà au XIIe siècle, possédait quatre églises [2].

Autour de ce centre se forma, de bonne heure, une circonscription de voisinage que les actes du moyen âge citent fréquemment sous le nom de *pagus gandensis* et dont Baudemont fait mention en ces termes. « Per idem » autem tempus, cum loca vel dioeceses ob animarum » sollicitudinem vir Domini circumiret Amandus, audivit » pagum esse quemdam praeter fluenta Scaldi fluvii, cui » vocabulum est Gandavum [3] ».

Butkens, Des Roches et Van Lokeren bornent au nord le *pagus gandensis* par la Zélande; à l'orient, par l'Escaut, qui le séparait du *pagus* de Ryen et du Brabant primitif, et au midi, par le Courtraisis [4]. De Bylandt admet ces limites, sauf en ce qui concerne les Quatre-Métiers et le

[1] *Acta SS. Belgii*, t. IV, cap. 3, p. 249.

[2] Warnkönig, *Histoire de la Flandre*, t. III.
Acta SS., t. I februarii, p. 850.

[4] Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, pr. p. 11 ; Des Roches, *Mémoire sur la question : Quels ont été, etc.*, dans les *Mémoires de l'Académie royale*, 1771, p. 55 ; Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, p. 3 et p. 245.

pays de Waes, qui, d'après lui, n'en faisaient pas partie [1]. MM. Warnkönig et Gérard sont d'avis que le *pagus* de Gand, dont ils n'indiquent pas la consistance, se forma à l'aide des domaines acquis par les moines des deux abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Bavon [2]. Enfin, M. Piot le circonscrit, au nord, par le petit *pagus rodanensis*, au couchant, par le petit *pagus* de la Flandre (doyennés d'Oudenbourg, de Bruges et de Roulers), au midi, par celui de Courtrai, puis par le cours de l'Escaut jusque près de Saeftingen [3].

Au moyen du tableau que nous avons dressé des localités appartenant à ce *pagus* le lecteur pourra facilement le reconstituer sur la carte, et se convaincre en même temps que les différents systèmes passés en revue ont le défaut d'être trop absolus. Le *pagus* de Gand empiétait non seulement sur le pays de Waes, comme le démontre la position de Haendorp-lez-Calloo et de Waesmunter, mais il embrassait en outre un fragment considérable de celui de Courtrai, ainsi que nous l'avons prouvé plus haut.

Le chroniqueur Jean de Thielrode prétend qu'autrefois le territoire situé à l'entour de Gand était soumis à des comtes dont le pouvoir s'étendait aussi sur le pays de Waes et les Quatre-Métiers [4]. On sait qu'une famille portant le titre de comtes de Gand existait au Xe siècle. A cette lignée appartenait le fameux Wichman de Gand, dont la fille Hildegarde épousa Thierry II, comte de Hol-

[1] *Commentatio*, p. 36.

[2] *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 129.

[3] *Mémoire sur le pagi*, p. 53.

[4] « Huic castello non castellani sed comites prefuerunt, quibus quatuor ville cum appenditiis suis, scilicet Hasnethe, Bocholt, Axla, Hulsta, cum tota Wasia subjecte fuerunt. » VAN LOKEREN, *Chronique de S. Bavon à Gand, par Jean de Thielrode*, p. 9.

lande et de Zélande. Arnold, leur fils, porta également le titre de comte de Gand [1].

Vers la fin du Xe siècle, ou au commencement du XIme, les comtes de Gand disparaissent pour faire place à des châtelains, dont la juridiction territoriale était limitée au district connu sous le nom de châtellenie du Vieux-Bourg de Gand, en flamand *het Ouderburgsche* et qui n'a rien de commun avec le *pagus gandensis*, tel qu'il ressort du tableau suivant.

4. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS GANDENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
?.....	811-870.	Ahtennia communia, in pago gandensi seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
Achtendries sous Destelbergen.	1019-1030.	Ahtine, in pago gandensi. Serrure, 18.
Afsné, canton de Gand.	811-870.	Afsnis, Absna, in pago gandensi. Van Lokeren, I, 7, 11; Van de Putte, 76, 83.
Ackerghem-lez-Gand.	1019-1030.	Ekkerengem, in pago gandense. Serrure, 18.
?.....	811-870.	Ahennaria lacum, in pago gandense seu tornacinse.

[1] Pour l'histoire de cette famille, on peut consulter Du Chesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines, de Gand et d'Ardres*; Kluit, *Historia critica comitatus Hollandiae et Zelandiae*; Lindanus, *De Teneramonda*, p. 186; J.J. De Smet, *Recueil de mémoires*, t. I, 226 et 380; A. de Vlaminck, *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde*, t. V, § 1.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
		Van Lokeren, I, 12; Ahenneria lacum, in pago gandinse. Van de Putte, 77.
Appelhoek sous Cruyshauthem [1].	811-870.	Applonis, Applon, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 11; Van de Putte, 76.
Astene, cant. de Deynze.	811-870.	Astine, Astenneria, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 80.
Baerlevelde, dépendance de Tronchiennes, cant. de Gand.	811-870.	Barloria, in pago gandense. Van de Putte, 75; — in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11.
Baezele, dépend. de Tronchiennes.	811-870.	Basingasele, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
?.....	811-870.	Bellingeberege, Bellingaberega, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 80.
Berchem, sous Laethem-Saint-Martin, cant. de Nazareth ?	811-870.	Bercline, Berechlinum, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 80.
?.....	811-870.	Berega, Berga, super fl. Legia, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 80.

[1] Van de Putte et Van Lokeren supposent à tort qu'il s'agit d'Appels. Cette localité était située dans le *pagus brachbatensis*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Blandin-lez-Gand (Mont) [1].	953-960. 993.	Blandinium in vico gandavo, in territorio gandensi, in pago gandensi vel listrigaugiensi. Van Lokeren, 29, 33, 62.
Brakel, dépend. de Laethem-St.-Martin, canton de Nazareth.	811-870. 841.	Brakela sive Lathem, Brakla, in pago tornacense seu gandinse. Van Lokeren, 1, 10, 12, 14; — in gandensi pago. Van de Putte, 75, 77, 78, 81.
Idem.	811-870.	Brachelarium, Bracalaria, Bracelaria, in pago tornacensi seu gandinse. Van Lokeren, 1, 10, 12; — in gandensi pago. Van de Putte, 75, 77.
?.....	811-870.	Brunna accara, Brunaccara, in pago tornacensi seu gandinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
?.....	811-870.	Bucalhem, Bucelhim, prope fl. Legia, in pago gandinse seu tornacense. Van Lokeren, 1, 11; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
Bergen, sous Oostacker (Goed te [1].)	1019-1030.	Bergine, in pago gandensi. Serrure, 18.

[1] C'est l'abbaye de Saint-Pierre au mont Blandin.

[2] *Bergine* ou *Berghina*, que l'on retrouve en 1111, 1140, 1145, 1163, 1186 (Van Lokeren, 1, 117, 138, 139, 141, 164, 168 et 194), ne peut être Uytbergen, comme nous l'avions d'abord supposé, ni Destelbergen, comme d'autres l'ont cru, car dans le pouillé du diocèse de Tournai de l'année 1330 figure, à côté de *Desselberghen* et d'*Uutberghine*, une paroisse du nom de *Berghine*, au doyenné de Gand. M. Piot interprète par *Berchem* (sous Laethem-Saint-Martin ?), mais évidemment à tort.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
... près de Vosselaere, cant. de Nevele.	811-870.	Buruclarum, in pago gandensi. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 79.
?.....	811-870.	Burochacra, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13.
?.....	811-870.	Ceninga, Gegninga, Ceningaccara, in pago gandensi. Van de Putte, 77 ; — in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12.
?.....	811-870.	Datnesta, Dotneft, in pago gandinse. Van de Putte, 75 ; — in pago tornacinse. Van Lokeren, 11.
Eeckhout, dépendance d'Alost St-Pierre-lez-Gand.	811-870.	Ekhulta, Ekhult, silva, in pago tornacensi seu gandense. Van Lokeren, 10, 12 ; — in pago gandense. Van de Putte, 75, 78.
?.....	811-870.	Ekeningahem, Ekeningim, in pago mempisco sive gandinse. Van Lokeren, I, 13 ;— in pago mempesco. Van de Putte, 81.
Eninge sous Gand.	694. 811-870.	Enniga, Enigga, Eningaacera, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 80.
Emsrode, sous Machelen, cant. de Deynze.	811-870.	Hemingerothe, Heningarotha, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 80.
?.....	811-870.	Evinaccra, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren,

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		I, 11 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
... près de Vosselaere, cant. de Nevele.	811-870.	Faltsale, in pago gandensi. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 79.
?.....	811-870.	Feldaccra, Veldaccara, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13. Van de Putte, 80.
?.....	811 870.	Fenaccra, Fenaccare, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13.
... aux environs de Vosselaere, cant. de Nevele.	811.	Firentsamma, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12, 13 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 77, 79.
?.....	811-870.	Flaniesfelda, Flaniasfelda, in pago gandinse. Van de Putte, 75 ; — in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11.
... près de Machelen, cant. de Deynze.	811-870.	Flaswereda, juxta fl. Legia, prope Mahlinum, in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76 ; — in pago turnacense. Van Lokeren, I, 11.
... aux environs de Vosselaere, cant. de Nevele.	811-870.	Frussale, in pago gandense. Van Lokeren, I, 13. Van de Putte, 79.
?.....	811-870.	Fuovinga, Fovinga, in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76 ; — in pago

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
		turnacense. Van Lokeren, I, 11.
Haendorp, dépce de Calloo, cant. de Beveren (Waes).	1019-1038.	Hemthorp, in pago gandensi. Serrure, 18.
Ham, sous Gand.	811-870.	Hamma, in pago gandensi. Van de Putte, 79.
?.....	811-870.	Hramusdung, Ramesdung, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
?.....	811-870.	Hanria accara, in pago tornacinse seu gandense. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
?.....	811-870.	Holofurda, Olonwurde, in pago gandensi. Van de Putte, 80.
Heurne, cant. de Cruyshautem.	992-989.	Hurna, in comitatu gandensi. Van Lokeren, I, 60.
?.....	811-870.	Hastarmaringabiluca, in pago gandensi. Van de Putte, 80.
Heusden, cant. de Gand.	1019-1030.	Husdine, in pago gandensi. Serrure, 18.
Heybergen, sous Laethem-St-Martin, cant. de Nazareth.	811-870.	Hedberga, in pago tornacinse seu gandinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago gandensi. Van de Putte, 78.
?.....	811-870.	Lainga, in pago gandensi. Van de Putte, 77; — in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12. Lathem, V. *Brakela*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Langerbrugghe, sous Oostacker, c. d'Evergem.	811-870.	Langoberega, Langeburuga, Langeberge, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 80.
Ledergem, entre Oostacker et Gand.	1019-1030.	Liedrengem, in pago gandense. Serrure, 18.
Lys, riv.	811-870.	Legia, fluvius, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 11, 12; — in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76.
Machelen, canton de Deynze.	811-870.	Machlineum, Maglinium, Mahlinum, juxta fl. Legia, in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76, 77; — in pago turnacense seu gandense. Van Lokeren, I, 11, 12.
?.....	811-870.	Mantingalanda, in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76; — in pago curtracense. Van Lokeren, I, 11.
Mariakerke, cant. de Gand.	864. 1019-1030.	Marka, Marca, in pago gandense. Serrure, 4, 18.
Meerendré, cant. de Somergem.	1019-1030.	Merendra, in pago gandense. Serrure, 18.
?.....	811-870.	Merepolingalanda, Erpelingalande, in pago gandensi. Van de Putte, 80.
?.....	811-	Osterfurost, Ostervorste, in pago

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
	870.	gandinse. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 80.
... aux environs de Laethem-St-Martin, cant. de Nazareth.	811-870.	Ostar, Hostar, Ostaraccara, prope Legiam fl. in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 11, 12 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 77, 78.
?.....	811-870.	Ostarmaringarodha, in pago gandensi. Van de Putte, 80 ; Van Lokeren, I, 13.
Overmeersch, sous Afsné, cant. de Gand.	811-870.	Supermuruscapu, Supermuruscapo, in pago gandinse. Van de Putte, 75 ; — in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11.
Rameringhem, sous Machelen, cant. de Deynze.	811-870.	Ramaringhemia, Ramerinhemia, prope fl. Leia, in pago turnacensi seu gandensi. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandensi. Van de Putte, 77.
Rameringhe sous Machelen, cant. de Deynze.	811-870.	Rameria accarum, Rameria prope fl. Legia, in pago gandensi. Van de Putte, 77 ; — in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12.
Roodonck, dépendance de Mariakerke, cant. de Gand.	811-870.	Ruodungo, Rodung, in pago gandense. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 79.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
.... dépendance d'Ayghem-St-Pierre-lez-Gand [1].	811-870.	Rothe, Rodhom, in Osterfurost, in pago gandense. Van Lokeren, I, 13.
Rugge, sous Avelgem.	995.	Rucga, in pago gandensi seu tornacensi. Van Lokeren, I, 65.
Rekkelinckkouter, sous Mendonck?	811-870.	Rochingahim, Rokkingim, super fl. Dormia, — in pago mempisco sive gandinse. Van Lokeren, I, 13; — in pago mempisco. Van de Putte, 81.
?.....	811-870.	Hrindsele, Hrintsale, prope Ahenneria lacum, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12, 13; — in pago gandinse. Van de Putte, 77, 79.
Saint-Bavon sous Gand (Abbaye de).	958.	Monasterium Sancti Bavonis, in vico gandavo. Serrure, 5.
Sloote, sous Bachte-Maria-Leerne (Het goed te).	694. 1019-1030.	Sclautis, Slota, super fl. Legia, in pago gandensi. Van de Putte, 79; Serrure, 2, 19; Van Lokeren, I, 12.
Synghem, dépendance d'Oostacker, cant. d'Evergem.	1019-1030.	Singengem, Siggengem, in pago gandinse. Serrure, 18.

[1] Un acte de 811-844 nomme cet endroit « Rodum sive Hubela » (Van Lokeren, I, 17). — « Terra que dicitur Rot, jacens in Hadenghem parochia beate Marie Gandensis. » Ibid., I, p. 414.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
... aux environs de Tronchiennes, cant. de Gand.	811-870.	Super foraria, juxta Truncinas, in pago gandinse. Van de Putte, 75; — in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11.
Thielt.	811-870.	Tioloth, Tialot, Tialoth, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 11, 12; — in pago gandinse. Van de Putte, 77, 78.
?.....	811-870.	Tongrot, inter duos fluvios Buclaca et Diopa, in pago gandensi. Van de Putte, 80.
Tronchiennes, cant. de Gand.	811-870.	Truncinas, in pago gandinse. Van de Putte, 75; — in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11.
?.....	811-870.	Vestaccara, Vestaraccra, in pago gandensi. Van Lokeren, I, 13.
Vinderhaute, cant. de Gand.	1019-1030.	Vinderholt, in pago gandensi. Serrure, 18.
?.....	811-870.	Vileria, in pago gandensi. Van de Putte, 77; — in pago tornacense. Van Lokeren, I, 12.
Vosselaere, cant. de Nevele.	811-870.	Fursitio, super fluvio Legis, in pago gandense. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 79.
?.....	811-870.	Voveninga, in pago gandinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 80.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Waesmunster.	1019-1030.	Wasmonasterium, in pago gandensi. Serrure, 18.
Wilde, dépend. de Landegem, cant. de Nevele.	811-870. 1019-1030.	Wildo, Wilde, super fl. Wildia, in pago gandensi. Van de Putte, 75 ; — in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11 ; — Wilda, in pago gandensi. Serrure, 18.
Le ruisseau qui arrose le hameau Wildendriesch sous Landegem, cant. de Nevele.	811-870.	Wildia, fluviolus, in pago gandinse. Van de Putte, 75 ; — in pago tornacinse. Van Lokeren, I, 11.
Wondelgem, cant. d'Evergem.	1019-1030.	Guddengem, Gundelghem, in pago gandensi. Serrure, 18.
?.....	811-870.	Wetersele, in pago gandinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12 ; — in pago gandinse. Van de Putte, 77.
?.....	1025.	N., in comitatu gandensi, in pago Wase. Van Lokeren, I, 74.

V.

Le pagus de Courtrai.

(*Pagus curtracensis*).

La notice de l'Empire fait mention des *pedites* et des *equites cortoriacenses*, corps de troupes qui, apparem-

ment, se recrutaient dans les environs de Courtrai [1]. Cette localité, citée comme bourgade (*municipium*) dans la vie de saint Éloi écrite par saint Ouën [2], était reliée par des *viae consulares* et, par des *diverticula* aux grands centres de Tournai, Gand, Thourout et Cassel. Charles le Chauve y établit un atelier monétaire, dont les produits portent l'inscription CURTRIACO CIVIS (*civitas*) [3].

Les Normans y hivernèrent en 880 et y bâtirent une forteresse, d'où ils ravagèrent tous les environs [4].

La ville donna son nom au pays circonvoisin qui, d'après elle, s'intitula *pagus curtracensis* et qu'un document ancien décore du titre de *comitatus* [5].

Le capitulaire de 853 relatif aux *missi dominici* cite le Courtraisis en même temps que la Flandre [6].

Tout le delta compris entre l'Escaut et la Lys, depuis Gand, au sommet, jusqu'à Lauwe, Mouscron et Bossuyt, à la base, ainsi qu'une lisière de terrain le long de la rive gauche de la Lys embrassant Caneghem, Gotthem, Wacken,

[1] « Sub dispositione viri illustris magistri peditum præsidis... auxilia palatina sexaginta quinque... Cortoriacenses. — Intra Gallias cum viro illustri magistro equitum galliarum... Cortoriacenses. » *Notitia dignitatum imperii*, édit. LABBE, sect. 38 et 40.

[2] « Hoc ergo modo aurificem invitum detonsum, constituerunt custodem urbium seu municipiorum his vocabulis Vermandensi scilicet, quæ est metropolis urbs, Tornacensi, quæ quondam regalis exstitit civitas, Noviomagensi quoque et Flandrensi, Gandensi etiam et Corturiacensi. » *Vita S. Eligii*, apud DOM BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules*, t. III, p. 557.

[3] *Revue de la numismatique belge*, 1e série, t. IV, p. 334.

[4] « Cortriaco castrum ad hiemandum construunt indeque Menapios et Suevos usque ad internecionem deleverunt. » DU CHESNE, *Chronicon de gestis Normanorum. Scriptores Franc.*, II, 524.

[5] « Quo tempore quidam nobilis prosapiæ Eilbodo curtracensi territorio præsidebat... Balduinus... comitatum curtracensem ditioni suæ subdere cogitabat.» *Acta. SS. Belgii*, t. V, p. 483.

[6] « Immo episcopus, Adalardus abba, Waltcaudus, Odelricus, missi in Noviomiso, Vermendiso, Adertiso, Curtriciso, Flandra, comitatibus Engelramni et in comitatibus Waltcaudi. BALUZE, t. II, col. 68-69; MIRÆUS, t. I, p. 340.

Wielsbeke, Oyghem, Beveren, Iseghem et Gulleghem, faisait partie de ce *pagus*, ainsi qu'on peut s'en convaincre en parcourant le tableau suivant.

5. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS CURTRACENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Afsné, canton de Gand.	965.	Afsna, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 42; Van de Putte, 102.
Asper, canton de Nazareth.	967.	Haspera, in pago curtracinse. Serrure, 7.
Anseghem, cant. de Courtrai.	1037.	Ansoldingehem, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
Anseghem-Driesch sous Avelghem.	1037.	Ascoldengehem, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
Autryve, canton d'Avelghem.	1037.	Altaripa, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
Auwegem, cant. de Cruyshautem.	964. 965. 1019-1030. 1120.	Haudelingehim, Aldengem, Aulingehem, in pago cortracinse. Van Lokeren, I, 38, 42, 123; Serrure, 7, 17; Van de Putte, 102.
Avelghem.	967. 988. 1037.	Afflingehem, Avlingehem, in pago curtracense. Serrure, 7; Van Lokeren, I, 84; — in pago tornacensi. Van Lokeren, I, 56.
Beekeningen près de Wortegem	964.	Bucingehim, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
canton d'Audenarde.		Lokeren, I, 40 ; Van de Putte, 102.
Beveren, cant. d'Harlebeke.	964. 965. 1037. 1120.	Beverna, super fl. Legia, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42, 84, 123 ; Van de Putte, 102.
Bevere, cant. d'Audenarde.	964. 965.	Beverna, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42 ; Van de Putte, 102.
Boenlare, sous Peteghem-lez Deynze [1]. Nazareth.	811-870.	Buonlara, Bunlare in pago atracinse (cortracinse ?), prope fl. Legia. Van Lokeren, I, 12 ; Van de Putte, 78-79.
Bossuyt, cant. d'Avelghem.	1037.	Bussuth, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
Caeneghem, cant. de Meulebeke.	967.	Caningahem, in pago curtracinse. Serrure, 7.
Cooleghem, sous Deurle, cant. de Nazareth.	811-870.	Culingahem, Culingim, in pago curtrecinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 79.
Cruyshautem.	1019-1030.	Holthem, in pago curtracinse. Serrure, 17.
Desselghem, cant. d'Harlebeke.	964. 965. 1037. 1120.	Trasseldingehim, Thrassaldingehem, Traslingehem, Terslingem, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42, 84, 123 ; Van de Putte, 102.

[1] Il existait dans la commune de Saffelaere un endroit nommé *Bonnelare*, où l'abbaye de Saint-Pierre avait des propriétés (Van Lokeren, t. I, p. 406), mais il ne saurait en être question ici, Saffelaere n'étant pas situé sur la Lys.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Eename, cant. d'Audenarde.	1037.	Enham, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
Elsegem, cant. d'Audenarde, ou Esch sous Avelghem.	967. 1019-1030.	Elsoca, Elisachia, in pago curtracinse. Serrure, 7, 17.
... aux environs de Vichte, cant. de Courtrai.	964. 965.	Feret, forestum, juxta fluviolum Fista, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42 ; Van de Putte, 102.
?.....	811-870.	Filersa, in pago curtrecinse. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 79.
Voir *Grootebeek*.	964. 965. 1037.	Fista, fluviolus, in pago curtracinse, Van Lokeren, I, 38, 42, 84 ; Van de Putte, 102.
?.....	811-870.	Flaswereda, in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76 ; — in pago turnacense. Van Lokeren, I, 11.
Flireghem, sous Waelhem (Wortegem), canton d'Audenarde.	964.	Fringelingehim, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38 ; Van de Putte, 102.
?.....	811-870.	Fovinga, Fuovinga, in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76 ; — in pago turnacense. Van Lokeren, I, 11.
Eyndriesch, sous Beveren, cant.	811-870.	Gegninga thriusca, in pago curtracinse seu tornacinse.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
d'Audenarde?		Van Lokeren, I, 12; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78.
Gotthem, canton de Deynze.	811-870. 967.	Gothem, Gothengim, ultra Legia, in pago curtricinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78; — Gutdingahem, in pago curtracinse. Serrure, 7.
Grootebeek, ruisseau qui arrose Vichte, Wareghem, Vive-St.-Éloi.	964. 965.	Viva, Vive, fluviolus, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42; Van de Putte, 93.
Gulleghem, cant. de Moorseele.	1202.	Guodelinguhem, in territorio curtracensi. Miræus, III, 675.
Iseghem, canton d'Ingelmunster.	1202.	Isenguehem, in territorio curtracensi. Miræus, III, 675.
Landerghem, sous Anseghem, cant. de Courtrai.	1037.	Landringehem, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
Lauwe, cant. de Menin.	811-870.	Loa, juxta Legia, in pago curtricinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78.
Loke, dépendance de Waelhem sous Wortegem,	965. 1076.	Loceka, in comitatu curtrincinse seu tornacinse, Loches in territorio Legia. Van Loke-

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
cant. d'Audenarde.		ren, I, 40 ; Champollion, III, 443 ; Van de Putte, 102.
Lys, riv.	965.	Legia, in pago curtracinse. Van de Putte, 102.
Machelen, cant. de Deynze.	811-870. 967.	Maglinium, Maglina, Mahlinum, juxta fl. Legia, in pago curtracinse seu gandinse. Van de Putte, 76 ; — in pago turnacense. Van Lokeren, I, 11 ; — in pago turnacense seu gandense. Ibid. 12.
?.....	811-870.	Mantingalanda, in pago curtracinse seu gandense. Van de Putte, 76 ; — in pago turnacense. Van Lokeren, I, 11.
Merhaeg, dépend. de Oycke, cant. d'Audenarde.	964.	Merahaga, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40 ; Van de Putte, 102.
.... entre Desselghem et Beveren cant. d'Harlebeke.	964. 965. 1037.	Methela, forestum, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42, 84 ; Van de Putte, 102.
Mooregem, cant. d'Audenarde.	964.	Moringehem, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40 ; Van de Putte, 102.
Mouscron.	1202.	Musqueron, in territorio curtracensi. Miræus, III, 675.
Oycke, cant. d'Audenarde.	964. 1037.	Hoica, Odeka, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		Lokeren, I, 40, 84 ; Van de Putte, 102.
Oyghem, cant. d'Oost-Roosebeke ?	1037.	Onugehem, in pago cortracense. Van Lokeren, I, 84.
... dépendance de Waelhem sous Wortegem, cant. d'Audenarde.	964.	Ostrehem, Ostrehim, in comitatu curtrincinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40 ; Van de Putte, 102.
Ooteghem, cant. de Courtrai.	1037.	Ottingehem, in pago cortracinse. Van Lokeren, I, 84.
Poteghem sous Waereghem.	964. 965.	Pottingehim, Potingehem, secus fluviolum Viva, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42 ; Van de Putte, 102.
Rode sous Nokere cant. de Cruyshautem.	811-870.	Rodha, Rothe, in pago curtrecinse. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 79.
Rugge sous Avelghem.	1037.	Ruggae, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
?.....	964. 965.	Sausele, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42.
... aux environs de Waereghem et Vive-Saint-Éloi.	1037.	Scheldeholt, communia, juxta fluviolum Fista et Five, in pago curtracensi. Van Lokeren, I, 84.
?.....	811-870.	Selmetrodha, in pago curtrecinse. Van Lokeren, I, 13 ; Van de Putte, 79.
Syngem, cant. de Cruyshautem.	811. 967.	Siggangahem, Siggenhem, Siggingahem, super fl. Scald, in

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
		pago curtricense. Van Lokeren, 114; Van de Putte, 82; Serrure, 7.
... sous Desselghem, cant. d'Harlebeke [1].	964. 965.	Stenbeca, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42; Van de Putte, 102.
?.....	811-870.	Sudaccra, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 79.
Tuteghem, sous Machelen, cant. de Deynze.	964. 965.	Tatingehim, Tatingehem, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42; Van de Putte, 102.
Tieghem, cant. d'Avelghem ?	964. 965.	Tippingehim, Teppengihem, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42; Van de Putte, 93, 102.
?.....	811-870.	Vinpinga accara, Vinpingaccare, in pago curtracinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 12; — in pago curtracinse. Van de Putte, 78.
Voir : *Grootebeek*.	965.	Vive, fluviolus, in pago curtracinse. Van de Putte, 102.
Wacken, canton d'Oost-Roosebeke.	1007. 1010. 1037.	Wackinna, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 72, 84; Van de Putte, 119.
Waelhem, dépen-	964.	Walehem, in comitatu curtrin-

[1] « Hec sunt terre pertinentes ad curtem de Derselghem, XXXVII bon. et XXIX quartirs apud Stenbeke et Vissceres supra Lisam. » Van Lokeren, I, 414.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
dance de Wortegem, canton d'Audenarde.	1037.	cinse seu tornacinse. Van Lokeren, I, 40; — in pago curtracinse. Ibid., 84; Van de Putte, 102.
Waereghem, cant. d'Harlebeke.	992.	Waringim, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 60; Van de Putte, 114.
?.....	811-870.	Westeraccra, Westaccara, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 13; Van de Putte, 79.
Wielsbeke, cant. d'Oost-Roosebeke.	1141.	Willesbecca, in pago curtracinse. Piot, p. 50.
Winsberge, bois sous Vichte, cant. de Courtrai.	904. 965.	Feret, forestum, juxta fluviolum Fista, in pago curtracinse. Van Lokeren, I, 38, 42.

VI.

Le pagus de Waes.

(*Pagus Wasiae*).

On prétend que le nom de *Waes* provient des prairies ou gazons (*wazen*, *wiesen*) qui couvraient ce territoire, autrefois inculte et désert, aujourd'hui, grâce à l'activité de ses habitants, transformé en un véritable jardin.

Cependant, d'autres écrivains appliquent à cette même contrée la dénomination de *forestum Wasda*, que l'on ren-

contre dans un acte de 868, mais dont l'authenticité est douteuse [1].

La plus ancienne mention du pays de Waes se trouve dans la vie de sainte Amelberge, morte à Tamise en 772 [2]. Un siècle plus tard, Charles le Chauve donna le village de Tamise « *in pago Wasi* » à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand [3].

Ce canton était borné au nord par la Ménapie primitive ou *pagus Frisonum* dont il est difficile, sinon impossible ainsi que nous l'avons établi, de préciser les limites exactes ; à l'est et au sud, par l'Escaut. A l'ouest, sa délimitation n'est pas bien connue. Certains actes y placent les villages de Cluysen, Destelbergen, Landegem et Somergem, tous situés en dehors de l'ancien doyenné de Waes. Au septentrion, nous y relevons Hulst et Bouchaute, qui firent plus tard partie des Quatre-Métiers.

Dans un titre de l'année 1073, il est parlé de la donation faite par Walter d'Afsné de terres situées à *Lidesele*, au pays de Waes [4]. En adoptant l'interprétation de Van Lokeren, qui traduit *Lidesele* par Liezele, arrondissement de Malines, canton de Puers [5], on arrive à cette conclusion que le *pagus* de Waes s'étendait aussi à la droite de l'Escaut, dans l'ancien Brabant [6]. Quelque insolite que puisse

[1] « Theodrico comiti forestum Wasda, in eodem comitatu, cum pratis, aquis terrisque aratoriis... daremus. » MIRÆUS, t. I, p. 33.

[2] *Acta SS.*, t. III julii, p. 72.

[3] « Dedimus prefatis Deo servientibus in pago Wasi super fluvium Scaldi villa, que vocatur Tempsica. » Acte de 870. VAN LOKEREN, t. I, p. 20.

[4] « Et terram quam tenebat in Wasia, sed haec terra continetur in villa que vocatur Lidesele. » VAN LOKEREN, t. I, p. 102.

[5] IBID., p. 476.

[6] On rencontre dans les monuments anciens, à propos des localités frontières, des singularités qui défient la logique la plus intrépide et qu'on ne saurait expliquer que par une erreur de texte. Ainsi, le monastère de Saint-Bavon à Gand,

paraître cette opinion, nous ne saurions nous résoudre à la répudier d'une manière absolue. En effet, sans parler de la nature du sol, qui était la même de chaque côté du fleuve, il ne faut pas oublier que durant des siècles les deux contrées restèrent étroitement unies, soumises aux mêmes lois politiques et placées sous une même domination seigneuriale. On comprend ainsi comment M. Best a pu avancer que « le pays de Bornhem, malgré sa position « géographique, était enclavé dans le pays de Waes » [1].

Un acte de l'année 1025 fait mention d'une localité non dénommée située dans le comté de Gand, au pays de Waes [2]. Le mot *comitatus* se rapporte-t-il ici à la juridiction du châtelain ou à celle du comté de Gand? C'est ce que l'on ignore.

Comme nous avons, dans un travail spécial, longuement examiné la situation du pays de Waes dans ses rapports avec l'empire d'Allemagne et le royaume de France [3], nous croyons inutile de nous en occuper de nouveau.

A ceux qui s'intéressent aux choses préhistoriques et aux détails géologiques, nous signalerons l'intéressant mémoire que M. Van Raemdonck vient de publier sous le titre de *Le pays de Waas préhistorique* (St. Nicolas, 1878).

situé à la gauche de l'Escaut, est placé par un acte de 819 dans le *pagus brachbatensis* (SERRURE, *Cartul. de Saint-Bavon*, 3) ; Harlebeke, à la gauche de la Lys, est attribué au Mempisc par un document de 1106 (PERTZ, XVI, 448) : Antoing, rive droite de l'Escaut, est rangé dans le *pagus tornacensis* en 925 (*Amplissima collectio*, I, 279) ; Eename, sur la même rive, dans le *pagus curtracensis* en 1037 (VAN LOKEREN, I, 84).

[1] *Bornhem, sa châtellenie, son château, ses seigneurs*, dans les *Annales du cercle archéologique du pays de Waes*, t. VI, p. 301.

[2] « Postea ipsa defuncta, filius ejus Ansboldus et filia sua Cilia pro anima sua tribuerunt duo bonaria terre in comitatu Gandensi, in pago Wase, in loco qui dicitur.... » VAN LOKEREN, t. I, p. 74.

[3] *Études sur la Flandre impériale*, dans le *Messager des sciences historiques*, année 1876, p. 149.

6. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS WASIAE.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Baerledonck sous Berlaere, cant. de Zele.	1037.	Barla, in pago Vuasiæ. Van Lokeren, I, 84.
Bardamara, Voir *Salegem*.	1036.	Bardamara, nunc Salechem vulgo nominatum, in fundo Wasiæ. Miræus, I, 177.
Bandeloo, sous Sinay.	1203. 1220.	Bodelo in Wasia. Miræus, III, 82, 579.
Beveren-Waes.	1112.	Beverne, in Gantia. Miræus, II, 960.
Bistelle sous Dacknam, cant. de Lokeren.	1037.	Bogastalla, in pago Vuasiæ. Van Lokeren, I, 84.
Bouchaute, cant. d'Assenede.	870. 964.	Buochulte, Bocholt, in pago Wasie. Van de Putte, 92 ; Van Lokeren, I, 38.
Belcele, cant de Saint-Nicolas.	870. 964. 1220.	Bulsele, in pago Wasie. Van de Putte, 92 ; Van Lokeren, I, 38 ; Miræus, III, 82.
Coesforde sous St-Gilles-Waes.	1136.	Conegesfurst, in fundo Wasiæ. Miræus, I, 177.
Cluysen, cant. d'Assenede.	1288.	Clusa, in Wasia. Van Lokeren, I, 437.
Duerdruc, sous Moerbeke ?	868-869.	Durbecca, in Waisia. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, I, 422.
Destelbergen, cant. de Gand.	962. 1037.	Texla, in pago Vuasiae. Van Lokeren, I, 84.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Hamme.	868-869.	Ham, in Waisia. Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, I, 422.
Hulst.	1139.	Hulst, in Wasia. Miræus, I, 104.
Hulsterloo, près d'Hulst.	1037. 1139.	Hudeslo, in pago Vuasiae ; Hulsterloe in Wasia. Van Lokeren, I, 84; Miræus, I, 104, 177.
Landegem, cant. de Nevele.	1037.	Landingehem, in pago Vuasiae. Van Lokeren, I, 84.
Liezele, cant. de Puers.	1073.	Lidesele, in Wasia. Van de Putte, 129-130; Van Lokeren, I, 102.
Lokeren.	1139. 1220.	Lokeren, in Wasia. Miræus, I, 104; III, 82.
Oorsele, sous Desteldonck?	1037.	Arcela, in pago Vasiae. Van Lokeren, I, 84.
Pumbeke, sous Saint-Nicolas.	1139.	Punbeke, in Wasia. Miræus, I, 104.
Salegem, sous St.-Gilles-Waes et Vracene.	1139.	Salichem, in Wasia, Salechem in fundo Wasiae. Miræus, I, 104, 177.
Somergem.	1137.	Sumeringehem, in pago Vuasiae. Van Lokeren, I, 84.
Tamise.	870. 942. 951. 964. 1037. 1164. 1174.	Tempsica, in pago Wasi super fluvium Scaldi; Temsica in pago Quasa, Temseca, Tempseca, Themsica, in pago Wasia. Miræus, I, 341; Dom Bouquet, VIII, 625; Van Lokeren, I, 20, 25, 28, 38,

		84, 166, 182 ; Van de Putte, 25, 89, 92, 96.
Thielrode, canton de Tamise.	868-869.	Tilroda, in Waisia. Vos, *Lobbes*, I, 422.
... aux environs de Lokeren (Kemseke ?)	1139.	Velseke, in Wasia. Miræus, I, 104.
Waesmunster.	1220.	Wasemonstre, in Wasia. Miræus, III, 82.
?.....	1025.	.... in comitatu Gandensi, in pago Wase. Van Lokeren, I, 74 ; Van de Putte, 120.

VII.

Le pagus de Roden.

(*Pagus rodanensis*).

Plusieurs actes, dont le plus ancien remonte à 695, font mention du *pagus* de Roden ou *pagus rodanensis* [1], qui a donné son nom à Rodenbourg, *villa rodanensis*, aujourd'hui Ardembourg, ou qui l'en a reçu [2].

Warnkönig, induit en erreur par une similitude orthogra-

[1] « Regnante gloriosissimo rege Childeberto, dedit Ingelwara, filia Affone, Dudece in Rodaninse. » Van Lokeren, t. I, p. 11.

[2] « Mariscos XII in pago rodanensi, id est Rodenburch. » Acte de 707. Van Lokeren, t. I, p. 7. — « Gummarus tradidit Sancto Petro unum geburt, id est tubindic, quod est inter Oostburg et Rodaninsem villam, id est Rodenburch. » Ibid., p. 74.

phique, avait relégué ce *pagus* dans l'ancien Brabant [1]; mais M. Van de Putte en a démontré, par diverses citations des Annales de l'abbaye de Saint-Pierre, la véritable situation [2].

On sait que le radical *roth* ou *roden*, qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms de lieux, comme Gontrode, Schelderode, Baesrode, Thielrode, désigne un espace défriché, d'où le verbe *uitroden*, déroder, défricher. Il est hors de doute que c'est au dérodement de ses bois que cette partie de la Flandre est redevable de sa dénomination.

On ne peut attribuer avec certitude, au *pagus rodanensis* que Ardembourg, Adegem, Oostbourg, Vake sous Saint-Laurent, Geveninghe près de l'Écluse, Rubendijk et Wielinghem.

7. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS RODANENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
?.....	841.	Absinthia fluviolus, in pago rodaninse. Van de Putte, 76; Van Lokeren, I, 12, 18.
Adegem, cant. d'Eecloo.	811-870.	Addingahem, Hattingim super fluvio Maris, in pago rodanensi. Van de Putte, 82; Van Lokeren, I, 14.
Ardembourg.	707. 1025.	Rodenburch, in pago rodanensi; Rodanensis villa id est Rodenburch. Van de Putte, 83,

[1] Warnkönig, *Histoire de la Flandre*, t. I, p. 125.

[2] Van de Putte, *Annales abbatiae Sancti Petri Blandiniensis*. p. 83 et p. 120. Voir aussi *Annales de la soc. d'émulation de Bruges*, 1e série, t. III, p. 200.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		120 ; Van Lokeren, I, 7, 74 ; Serrure, 18.
?.....	841.	Beringhamma, super fluviolum Absinthia, in pago rodaninse. Van de Putte, 76 ; Van Lokeren, I, 11.
Cambe (Le score de Cambe sous Oostbourg).	839.	Cumbescura in Ostburch, in pago rodanensi. Van de Putte, 81 ; Cumbingascura super fluvio Maris, in pago rodaninse. Van Lokeren, I, 14.
?..... [1].	695. 711. 811-870.	Dudece, in pago rodanensi. Van de Putte, 76 ; Van Lokeren, I, 11.
Geveninge, canton de l'Écluse.	811-870.	Greveninge, Greveningae, in pago rodanensi. Van de Putte, 81 ; Van Lokeren, I, 14.
?..... [2].	811-870.	Lociwirde, Locwirde, in pago rodaninse. Van de Putte, 80 ; Van Lokeren, I, 13.
Oostbourg.	1025. 1037.	Ostburch, in pago rodanensi. Van de Putte, 81 ; Van Lokeren, I, 74, 84.
Rubendijk, entre Oostbourg et Ardembourg.	1025.	Tubindic, quod est inter Ostburg et rodaninsem villam id est Rodenburch. Van de

[1] Dudzeele, suivant quelques auteurs.

[2] M. Piot croit que c'est Lamswaerde près de Saeftingen, mais cette localité est trop éloignée d'Ardembourg et la ressemblance entre *Lociwirde* et *Lamswaerde* n'est pas assez frappante pour que nous puissions nous ranger de son avis.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		Putte, 120 ; Van Lokeren, I, 74.
Vake, dépendance de Maldegem, cant. d'Eecloo.	811-870. 839.	Facum vel Vatine (Watine), super fluviolum Absinthia, in agro qui vocatur Facheri (Vacheria), in pago rodanensi. Warnkönig, I, 326 ; Van de Putte, 78 ; Van Lokeren, I, 12, 18.
Wielinghem (village détruit.)	811-870.	Wialingim, Wialingahem, Wilingahim, in pago rodanensi. Warnkœnig, I, 326 ; Van de Putte, 78 ; Van Lokeren, I, 12, 18.

VIII.

Le pagus de la Pevèle.

(Pagus pabulensis).

Une antique forêt, la *silva Pabula* ou *Peula*, couvrait de ses ombres mystérieuses ce territoire, et lui imposa son nom [1]. L'acte de 673 qui, pour la première fois, cite

[1] « Addimus autem et villam Montem dictam de nomine, sitam in silva quæ vocatur Peula datam a memorato principe Balduino vestro coenobio. » Acte de 1022. Tailliar, *Recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras,* dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras,* t. XXXI, 2e partie, p. 363 ; Miræus, IV, p. 179 ; Wastelain et Desnoyers, au contraire, font dériver le nom de *Pabula* ou *Peule* des grands pâturages qui s'étendaient entre le Tournaisis à l'est, le Mélantois à l'ouest, le Ferrain au nord et la Scarpe au sud.

le Carebant, fait en même temps mention de la Pevèle, que Charles le Chauve, dans un diplôme de 871, qualifie de *comitatus* [1].

Les auteurs placent les limites de la Pevèle entre la Scarpe, le Mélantois et le pays de Tournai [2]. Le relevé ci-après des localités attribuées par les actes à cette région, aidera le lecteur à en reconstituer le contour.

8. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS PABULENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Alnes, hameau de Wandignies, cant. de Marchiennes.	1176.	Alno, Alna, in pago pabulensi. Miræus, I, 713; Le Glay, *Revue*, p. 66.
Beuvry-les-Orchies, cant. d'Orchies.	877. 1123. 1176.	Bebrogium in Pabula, Beuvri, Beuvry, in pago pabulensi. Miræus, I, 138, 713; Duvivier, 529.
.... aux environs d'Orchies.	1139.	Bruc, en Péviele. *Ann. du comité flam. de France*, t. IV, 299.
Bouvignies, cant. de Marchiennes.	1081. 1077. 1123.	Bovingeiae, in pago pabulensi. Duvivier, 529; — Bovinies in Peule. Le Glay, *Revue*, 125.
Capelle en Pevèle	....	.....
.... près d'Alnes.	1176.	Donc (sclusa de), in pago pabulensi. Miræus, I, 713.
Douai.	1081.	Duacum in Peule. Le Glay,

[1] « In comitatu Pabula, in villa quæ dicitur Rotbodirodo. » Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I. p. 195.

[2] Sanderus y récense les localités suivantes : Chereng, Gruson, Camphin, Esplechin, Bachy, Howardries, Nomain, Mons en Pevèle, Genech, Templeuve-en-Pevèle, Cobrieux, Ennevelin, Cysoing et Bouvines. M. Desnoyers y compte vingt-six villages et lui donne Orchies pour capitale.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
	1176.	*Revue*, 125.— Turrus Duacensis, in pago pabulensi. Miræus, I, 713.
?.....	1176.	Etnerchies, in pago pabulensi. Miræus, I, 713.
Flines-lez-Rach, cant. de St.-Amand.	847.	Folinae, in pago pabulensi. Duvivier, 298.
?.....	847.	Guiticonia, in pago pabulensi. Duvivier, 298.
Hamaige, hameau de Wandignies, cant. de Marchiennes.	1176.	Hamaticensis, in pago pabulensi. Miræus, I, 713.
Marchiennes.	1176.	Marchianae, in pago pabulensi. Miræus, I, 713.
Marc en Pevèle.	.....	.....
Mons en Pevèle, cant. de Pont-à-Marcq.	673. 1022.	Montes, in Pabula. Miræus, I, 126;—Mons villa in silva quae vocatur Pabula. Duvivier, 375; Van Drival, *Cart. de l'abb. de St. Vaast d'Arras*, 18, 58, 59.
Raches cant. de Douai.	847.	Resciniacae, in pago pabulensi. Duvivier, 298.
?.....	1077.	Rupi, in Peule. Le Glay, *Revue*, 125.
Rieulay, cant. de Marchiennes.	1176.	Rilloit, in pago pabulensi. Miræus, I, 713.
?.....	871.	Rotbodirodo, in comitatu Papula. Duvivier, p. 316; Mar-

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
		tène et Durand, *Ampliss. collect.*, I, 195.
Sameon, cant. d'Orchies.	847.	Sameo, in pago pabulensi. Duvivier, 298.
Saint-Amand-les-Eaux.	673. 877.	Elno, in Pabula. Miræus, I, 126; — Sanctus Amandus in Pabula. Ibid., I, 138.
Somaing-en-Ostrevant.	1176.	Somania sylva, in pago pabulensi. Miræus, I, 713.
?.....	847.	Spidinium in Pabila. Duvivier, 298.
Templeuve en Pevèle.	.....	.....
?.....	1123.	Theodorici mansum, in pago pabulensi. Duvivier, 529.
Wandignies, cant. de Marchiennes.	1176.	Wandegnies, in pago pabulensi. Miræus, I, 713.

IX.

Le pagus du Mélantois.

(*Pagus medenantensis*).

Ce *pagus*, mentionné dans la Vie de Saint Éloi en ces termes : « Invenit in territorio medenetensi, vico Siclinio, » est également nommé dans l'acte de partage de 830 : « Franderes, Menpiscon, Medenenti. »

M. J. Desnoyers le place entre la Marque et la Haute

Deule [1]. M. Piot lui donne pour limites, le Carebant à l'occident, la Marque à l'orient, le petit *pagus* de Tournai au nord, et le Mempisc au sud [2].

D'après Sanderus, il renfermait les villages d'Annapes, Anstaing, Sainghin, Péronne, Fretin, Seclin, Loos, Wazemmes, Esquermes et Flers. M. Desnoyers y compte 21 villages et ajoute que le quartier de Carembant y était compris. « Il est présumable, dit-il, que les deux autres petits » cantons ou quartiers de la Weppe et du Ferrain qui sont » situés à l'ouest et au nord de la ville de Lille et qui dé» pendaient de l'ancienne châtellenie de ce nom, faisaient » primitivement partie du Mélantois et constituaient, par » leur ensemble, un vaste territoire dont la ville de Lille » (*Isla*, *Insula*) occupait à peu près le centre [3]. »

Ce sont là, il faut le reconnaître, de simples hypothèses. On se fait une idée plus exacte du territoire que nos ancêtres désignaient sous le nom de *Mélantois* en marquant sur la carte les localités que lui attribuent les monuments diplomatiques du moyen âge.

9. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS MEDENANTENSIS.

NOMS ACTUELS.	MILLÉSIME DES ACTES.	DÉNOMINATIONS ANCIENNES; SOURCES.
Esquermes, cant. de Lille.	864. 967. 1019-	Schelnum, in pago medelentense; Scelmis, in pago methelentinse; Skelmis, in

[1] *Topographie ecclés. de la Gaule,* dans *l'Annuaire historique,* 1862, p. 409.
[2] *Mémoire sur les pagi*, p. 64.
[3] *Topographie ecclésiastique,* loc. cit.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
	1030.	pago methelentissi. Serrure, 4, 7, 17. — Eschelmes, in pago Melantois. Le Glay, *Nouveaux analectes*, 12.
Fourmestraux, sous Lesquin, cant. de Seclin.	1123.	Formestraus, in pago metelentensi. Le Glay, *Nouveaux analectes*, 1852, p. 12.
Lille.	1123.	Insula castrum, in pago melentois. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
Neuville (La), cant. de Pont-à-Marcq ?	870.	Nivilla, in pago medenentisse. Miræus, III, p. 289.
Péronne, cant. de Cysoing.	1123.	Perona, in pago melentois. Le Glay, *Nouv. anal.*, p. 12.
Ronchin, canton sud-est de Lille.	837. 877. 1176. 1223.	Rumcinium, Roncinium, in pago melentois. Le Glay, *Nouv. anal.*, p. 12; Miræus, I, p. 138, 713; Duvivier, p. 529.
Sainghin, en Mélantois.	976.	Syngin, Singhin in Mélantois. Miræus, III, 571; *Gall. christ.*, t. IX, p. 1080; *Ampliss. collect.*, I, 326.
Seclin.	VIIe siècc.	Saclinium, in pago medenantinse. Vie de St. Éloi, apud d'Achery, *Spicilegium*, II, 93.
Templemars, cant. de Lille.	877.	Templovium, in pago medenentinse. Miræus, I, 138.
Vaclar, dépendance de Lesquin, cant. de Seclin.	870.	Wakaslare, in pago medenentisse. Miræus, III, 289.

X.

Le pagus du Carembaut.

(*Pagus carebatensis*).

Un acte de l'année 673, par lequel le roi Thierry III fait donation, au monastère de Saint-Vaast à Arras, de plusieurs propriétés, mentionne le *pagus* du Carebant [1], que l'on orthographie aussi Carembant ou Carembault. Il renfermait 11 villages, d'après M. Desnoyers, et formait la partie occidentale du pays de Pevèle.

« Le Carembaut, dit M. Van Drival, se prolonge dans le » département du Pas-de-Calais et va jusqu'à la Gohelle, » puisque l'on dit parfaitement *Carvin en Carembaut* et » que l'on disait encore, il n'y a pas longtemps, *Meurchin* » *en Carembaut* [2]. »

M. Piot conteste cette étendue, mais à tort, comme on pourra s'en convaincre par l'examen du tableau suivant.

10. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS CAREBATENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Annoeulin lez-Carvin.	1220.	Annœulin in Karembaut. *Inventaire des chartes de Lille*, I, 152.
Bauvin, canton de	1220.	Bauvin in Karembaut. *Inven-*

[1] « In pago Caribant Maxtin cum appenditiis; in Pabula Montes. » Miræus, t. I, p. 126. « In pago Caribant, Maxcin cum appenditiis. In Pabula, Montes. » Van Drival, *Cart. de l'abb. de Saint-Vaast*, p. 427.

[2] *Cartul. de Saint-Vaast*, p. 435.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Seclin.		*taire des chartes de Lille*, I, 152.
Camphin en Carembault, cant. de Seclin.	964. 1037. 1120. 1164. 1174. 1225.	Camvin, Camphin, Cantphinium, Camfinium, in pago karabatinse. Van de Putte, 92 ; Van Lokeren, I, 38, 84, 123, 166, 182, 250.
Carvin [1].	964. 994. 1037. 1120.	Carvin, in Karabanto, Carvin in pago karabantensi. Van de Putte, 113; Van Lokeren, I, 38, 63, 84, 123.
Courrières ?	983.	Corulis, in pago karabantensi. Van de Putte, 110 ; Van Lokeren, I, 53.
Ennetières, cant. de Haubourdin.	1120.	Anetyers in Carabanto. Van Lokeren, 123.
Estevelles, cant. de Carvin.	964.	Steflae, Stefles, in pago karabanto. Van de Putte, 25, 92; Van Lokeren, I, 38.
Meurchin, canton de Carvin [1].	673.	Maxtin, Marcin, Maxcin, in pago caribant. Miræus, I, 126 ; Marcheim. Miræus, I, 134 ; Van Drival, *cart. de l'abb. de St-Vaast d'Arras*, 18, 427, 428.

[1] M. Piot pense qu'il faut lire *Carnin* dans les actes cités, et interpréter par Carnin, canton de Seclin. Nous n'en voyons pas la nécessité.

[2] Meurchin dépendait de l'abbaye de Saint-Vaast, et son nom se retrouve, sous la forme *Marcheim*, *Marcheium*, *Mœurchin*, dans plusieurs chartes et bulles ou autres textes. *loc. cit.*

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Phalempin, cant. de Pont-à-Marcq.	1039.	Phalempin, in comitatu carenbam. Miræus, I, 54.
Provin, cant de Seclin.	1107.	Provin, in pago carenbantensi. Piot, *Cartulaire de Saint-Trond*, I, p. 30.
Wavrin, cant. de Haubourdin.	984.	Wavarant, in pago..... Van de Putte, 110; Van Lokeren, I, 54.
Canal de la Haute Deule, sur lequel est situé Vendin.	993.	Wendinium, fluviolus, in pago karabantensi. Van Lokeren, I, 63; Van de Putte, 113.

XI.

Le pays de Weppes.

(*Weppae*).

Au nord du Carebant s'étendait le pays de Weppes, nommé dans plusieurs actes des XIe et XIIe siècles. Sanderus y classe un grand nombre de localités, comme Houplines, Armentières, Verlinghem, Lambersart, Lomme, Englos, Santes, Wavrin, Hantay, La Bassée, Marquillies, Illies, Herlies, Fournes, Le Maisnil, Radinghem et Erquinghem. M. Desnoyers y compte jusqu'à 32 villages.

Nous ne sommes parvenu à y rattacher que Ennetières, Salomé, Verlinghem, Pommereau sous Aubers et Sainghin-en-Weppes.

Au nord de la ville de Lille s'étendait le quartier du

Ferrain, dont le nom ne se retrouve pas dans les anciens textes. Il comprenait 28 villages et confinait à l'occident à la Weppe [1].

11. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAYS DE WEPPES.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Emnetières, cant. de Haubourdin.	1037.	Anatirs, in Vueppis. Van Lokeren, I, 84, 250, 323 ; Van de Putte ; Devillers, *Invent. des archives des commanderies belges*, 182.
Pommereau, hameau d'Aubers cant. de La Bassée.	1077. 1104.	Spumerellum, in Weppis. Le Glay, *Revue*, 122. — Spumerellum, in Gueppis. Ibid., 127.
Salomé.	1037.	Salomonis mansum. Van Lokeren, I, 84, 250, 323.
Sainghin-en-Weppes.	1216.	Songhin en Wepes. Devillers, 182.
Verlinghem.	1077. 1104.	Evrelengehem in Weppis, in Gueppis. Le Glay, *Revue*, 122, 127.

XII.

La Gohelle.

(*Gauheria*, *Goweria*).

Entre Béthune, Arras et Douai, sur un assez vaste espace, s'étendait la Gohelle, qu'un acte de 1189 nomme

[1] Desnoyers, loc. cit.

Gauheria [1] et qu'on écrivait autrefois en français *Gowère* ou *Gohère*. « C'était, dit M. Harbaville, une immense forêt » qui fut défrichée d'abord sous la seconde race par les » soins des grands forestiers de Flandre, ensuite par les » travaux des moines qui y obtinrent des concessions de » territoire très étendues, à charge de *exartandi* [2]. »

Montigny-en-Gohelle, Frénoy-en-Gohelle, Arleux-en-Gohelle, Givenchy-en-Gohelle, Aix-en-Gohelle, Bully-en-Gohelle, Bouvigny-en-Gohelle, Sains-en-Gohelle, etc., nous en rappellent le souvenir.

XIII.

Le pagus de la Lys.

(*Pagus letigus.*)

On a émis diverses conjectures sur la signification et la consistance du *pagus letigus*, *ledigus* ou *leticus*, qu'un capitulaire de l'an 877 nomme *Lisga* [3].

D'après Raepsaet, ce *pagus* ne formait pas de circonscription administrative, ni même de circonscription territoriale ; c'était simplement un ressort de juridiction, comprenant l'ensemble des colonies de lètes (en latin *laeti*, en flamand *laten*), enclavées dans divers comtés ou *pagi* territoriaux [4].

[1] « Ecclesia beati Vedasti de Atrebato quandam villam que dicitur Servins in Gauheria cum justicia et districto. » VAN DRIVAL, *Cartul. de l'abb. de Saint-Vaast*, p. 418.

[2] *Annales du comité flamand de France*, t. IV, p. 410.

[3] BALUZE, *Capitularia*, t. II, p. 268.

[4] RAEPSAET, *Œuvres complètes*, t. III, p. 101. Voir aussi DE BYLANDT, *Commentatio*, p. 40.

M. Piot adopte les mêmes idées, et ajoute : « Le *pagus* » *laeticus* ou pays des *laten* s'étendait dans le Mempisc et » dans le *pagus* de Térouane. Il avait une signification » administrative toute spéciale, semblable à celle de *pagus* » *flamingorum*, en allemand *flämingaw*. Celui-ci désignait » le district habité par les Hollandais, les Zélandais et les » Flamands qui allèrent occuper les pays d'Albert de Bran- » denbourg et jouirent d'une juridiction particulière [1]. »

L'explication certainement est ingénieuse, toutefois, elle ne nous paraît pas fondée, pas plus qu'elle ne l'a parue à MM. Warnkönig et Gérard [2]. En Flandre, les *laeti*, colons, tenanciers, ou simples manants, n'habitaient pas un territoire spécial; attachés aux *villae* seigneuriales, aux églises, aux abbayes, et disséminés sur toute la surface du pays, ils constituaient le fond de la population rurale. Leur condition variait d'après le service auquel ils étaient héréditairement astreints ou d'après la redevance qu'ils avaient à payer aux possesseurs du sol, mais ce serait une erreur de croire qu'ils relevaient ou d'une autorité administrative centrale, ou formaient un clan à part.

Le *pagus letigus*, dont le nom correspond évidemment au terme flamand de *Leigouw*, c'est-à-dire région de la Lys, formait une circonscription territoriale, aussi bien que la Pevèle ou le Mélantois. Il avait son centre aux environs de La Bassée [3]. Au sud, nous y relevons Nœux près de Béthune : *Nuhuz in territorio Legia* [4], Mazingarbe, Ouvert

[1] *Mémoire sur les pagi*, p. 29.

[2] *Histoire des Carolingiens*, t. II, p. 131.

[3] Des Roches (*Mémoires de l'académie royale de Bruxelles*, 1771, p. 52) cite un acte de l'année 867 suivant lequel le *pagus leticus*, aurait compris Armentières, Estaires et Merville. Vérification faite, il se trouve que ce document n'indique pas de *pagus* (Voir Dom Bouquet, t. VIII, p. 605).

[4] « In territorio Legia vocato, il villa que dicitur Nuhuz + h. » Acte de 1081. Le Glay, *Revue*, p. 122. Voir Ibid., acte de 1104, p. 127.

(hameau de Givenchy-lez-La Basée), etc. [1]. Harnes, Annay et Loison, quoique compris dans le *pagus scarbin*, en faisaient également partie, ainsi qu'il appert d'un titre de 1037 [2].

A une distance considérable de ces localités, on trouve le monastère de Saint-Pierre-lez-Gand indiqué comme étant situé dans le *pagus listrigaudensis* ou *listrigaugensis* [3], dont l'identité avec le *letigus* nous paraît problématique.

Ajoutons qu'un acte de l'an 877, délivré en faveur de l'abbaye de Marchiennes mentionne, comme situé *in comitatu letico*, le village de Reninghen au quartier de Furnes [4]. S'il n'y pas erreur, il faut admettre que le mot *comitatus* a ici une signification toute différente de celle de *pagus*. En effet, ces deux termes, quoique souvent accouplés dans les actes, ne sont nullement synonymes ; le premier ne sert qu'à définir une situation topographique par rapport à une contrée, à une ville ; le second désigne une juridiction et, subsidiairement, le territoire sur lequel elle s'exerçait. Cette juridiction pouvait s'étendre sur plusieurs *pagi* à la fois ou ne comprendre qu'une minime fraction de *pagus*. Souvent on désigne le *comitatus*

[1] Voir ci-après le tableau du *pagus leticus*.

[2] « In pago Lidio fiscum Harnas cum ecclesia, Altnai cum ecclesia, Loyson cum ecclesia. » Acte de 1037. VAN LOKEREN, t. I, p. 84.

[3] « Monasterium Blandinium... situm in pago curtracensi vel Listrigaudensi super Scaldum. » Acte de 977. VAN LOKEREN, t. I, p. 47 ; « Blandiniense cenobium... propter Scaldi fluminis fluenta in pago curtracense vel Listrigaudiense.» Acte de 987-995. IBID., p. 55 ; « Monasterium Blandinium... situm in pago curtracinse vel Listrigaugense inter decursus duorum fluminum Scaldis et Legie. » Acte de 988. IBID., p. 57 ; « In pago Gandense vel Listrigaugiense inter fluentum duorum fluminum Scaldis et Legie, in loco Blandinii. » Acte de 993. IBID., p. 62.

[4] « In pago letico villa Haignas cum appendice villa Nantgiaco in ipso comitatu Rinenga. » MIRÆUS, t. I, p. 138.

par le nom du fonctionnaire qui le régit [1], d'autres fois par le nom de la résidence ordinaire du comte ou du vicaire [2], ou par le nom du ressort territorial soumis à son administration [3]. Les circonscriptions de cette catégorie ayant subi de profondes modifications, aussi bien durant la période bénéficiaire que pendant l'ère féodale, leur étude, déjà hérissée de difficultés souvent inextricables, est encore compliquée à cause de l'érection plus récente des avoueries et des châtellenies, dont la juridiction est aussi parfois nommée *comitatus* (en flamand *gebied*).

On remarquera que le scribe de 877 ne place pas Reninghe dans le *pagus* de la Lys avec les autres localités qu'il vient d'énumérer, mais se borne à dire, que ce village fait partie du même district juridictionnel, en d'autres termes, du même comté [4]. Si l'on parvient à trouver une meilleure explication, nous nous déclarons prêt à l'accepter.

Voici le tableau d'ensemble du *pagus letigus*.

[1] « Vendelgeias, in pago Cameracensi, ac comitatu Arnulfi comitis. » Acte de 1001. MIRÆUS, t. I, p. 148. — « Eiche, in pago Husce, in comitatu Rodulphi. » Acte de 944. IBID., I, 258.

[2] « N., in comitatu gandensi, in pago Wase. » Acte de 1025. VAN LOKEREN, t. I, p. 74. — « Roserias, in pago Hasbanio, in comitatu Hoyensi. » Acte de 1035. *Revue d'histoire et d'arch.*, t. IV, p. 99. — « In pago vel comitatu tornacensi, in vicaria Tornaïco, super ripam Scaldi fluminis, in villa Guislinc. » CHAMPOLLION-FIGEAC, *Documents historiques inédits*, t. 1, p. 478.

[3] « Comitatum Arnoldi comitis nomine Haspinga, in pago Haspingow situm. » Acte de 1040. MIRÆUS, t. I, 264.

[4] Un acte de 1176, aussi relatif aux possessions de l'abbaye de Marchiennes (LE GLAY, *Revue*, p. 67), range dans le *pagus letigus* les villages de Haisnes, Mazingarbe et Lorgies et laisse également en dehors le domaine de Reninghe, qui est cité plus loin, mais sans indication de *pagus*.

13. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS LETIGUS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Annay, cant. de Lens.	1037.	Altnai, in pago lidio. Van Lokeren, I, 84.
Auchy-lez-La Bassée, canton de Cambrin.	1123.	Alci, in pago letigo. Le Glay, *Nouveaux analectes*, 12.
La Bassée.	1123.	Basceia, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
Gand (l'abbaye de St.-Pierre-lez)	977. 987-995. 988. 993.	Blandinium (monasterium), in pago curtracensi vel listrigandensi (listrigaudiense, listrigaugense). Van Lokeren, I, 47, 55, 57 ; — in pago gandensi vel listrigaugiense. Ibid., I, 62.
Haisnes, cant. de Cambrin.	877. 1176.	Haignae in comitatu letico. Miræus, I, 138 ; Hainae, in pago letigo. Le Glay, *Revue*, 67.
Harnes, cant. de Lens.	1037.	Harnae, in pago lidio. Van Lokeren, I, 84.
Loison, cant. de Lens.	1037.	Loyson, in pago lidio. Van Lokeren, I, 84.
Lorgies, cant. de La Ventie.	1123. 1176.	Lorgiae, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12 ; Le Glay, *Revue*, 67, 193.
Mazingarbe, cant. de Lens.	1123. 1176.	Mazingarbae, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12 ;

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		Miræus, I, 713 ; Le Glay, *Revue*, 67, 193.
.... aux environs de Haisnes [1].	877.	Nantgiacum, in pago letico. Miræus, I, 138; Mantgiacum, in pago letica. Le Glay, *Revue*, pp. 22 et 194.
Nœux, cant. de Houdain.	1081.	Nuhuz, Nuez, in territorio Legia. Le Glay, *Revue*, 122, 127.
Ouvert, hameau de Givenchy lez-La Bassée.	1123.	Overt, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
Petit-Ligny, hameau de Lorgies, cant. de la Ventie.	1123.	Parvum Lemnum, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
Pommereau, hameau d'Aubers, cant. de La Bassée.	1123.	Spumerel, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
Reninghe, cant. d'Ypres.	877.	Rinenga, in comitatu letico.
	1123.	Miræus, I, 138 ; Rinengo in comitatu letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
?.....	1123.	Scota Hervini, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
?.....	1123.	Petrosa becca, in pago letigo. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.

[1] Ce serait Lorgies, d'après Miræus.

XIV.

Le pagus de la Scarpe.

(*Pagus Scarbin*).

Le nom de ce *pagus*, que l'on trouve orthographié *Scarbin, Scirbiu, Scirbiu, Scrirbin, Sarbin, Scarbeium*, peut aussi bien procéder de la rivière la Scarpe, appelée dans quelques titres *Scarbin* et *Scarbum* [1] que du cours d'eau l'Escrebieux qui lui apporte le tribut de ses eaux et dont la dénomination ancienne ne nous est pas connue. Remarquons toutefois qu'un village situé sur l'Escrebieux a continué à en porter le nom ; ainsi, on dit encore *Flers-en-Escrebieu*.

Van Lokeren estime que le *pagus Scarbin*, compris dans le *Lidium* ou *Letigus*, formait un canton inférieur, dont le nom se sera communiqué à cette partie de l'Artois dans laquelle le domaine de Harnes et ses annexes étaient situés [2].

Il est vrai que plusieurs localités sont renseignées, tantôt dans le pays de la Scarpe, tantôt dans celui de la Lys, mais cela ne veut pas dire que l'un était subordonné à l'autre, mais bien que les deux dénominations étaient également usitées pour une seule et même région.

Le *pagus Scarbin* renfermait, indépendamment des localités énumérées dans le tableau suivant, le village d'Auby qui ne fut longtemps qu'un hameau dépendant de Flers, et le hameau de Belleforière aujourd'hui annexé au terroir de Roost-Warendin [3].

[1] Le Glay, *Revue*, pp. 7 et 22.

[2] *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre*, t. I, p. 480.

[3] A. de Ternas et F. Brassart, *Recherches historiques sur Flers-en-Escrebieu*. Douai, 1873, p. 6.

14. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS SCARBIN.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Annay, cant. de Lens.	955. 981. 964. 972.	Aldnais, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45 ; Van de Putte, 92.
Billy-Montigny ?	992.	Bellou, in pago Scrirbiu. Van Lokeren, I, 46 ; Van de Putte, 105.
Flers en Escrebieu, cant. de Douai.	972.	Flers, in pago Scrirbiu. Van Lokeren, I, 46 ; Van de Putte, 105.
Frénoy-en-Gohelle ?	955- 981. 964. 972.	Florinium, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45 ; Van de Putte, 92.
Dourges, cant. de Lens.	1109.	Dourges, in pago Scarbeio. Miræus, IV, 507.
?.....	955- 981. 964. 972.	Genella, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45 ; Van de Putte, 92.
Harnes, cant. de Lens.	955- 981. 964. 967. 1055. 1120. 1164.	Harnae, in pago Scarbin ; Harnas in pago Scirbin ; Harnae in comitatu Scirbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45, 95, 123, 166, 182 ; Van de Putte, 92.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Hennin-Liétard, cant. de Lens.	955-981. 964. 972.	Henninium, in pago Scarbin. Van de Putte, 92; Van Lokeren, I, 31, 38, 45.
?.....	955-981. 964. 972.	Huvil, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45; Van de Putte, 92.
Illies, canton de La Bassée.	972.	Illegiae, in pago Scirbiu. Van Lokeren, I, 45.
Lauwin, cant. de Douai.	972.	Lanwin (Lauwin), in pago Scrirbiu. Van Lokeren, I, 46; Van de Putte, 105.
Lens.	955-981. 964. 972.	Lens, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45; Van de Putte, 92.
Loison, cant. de Lens.	955-981. 964. 972.	Loyson, Loison, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45; Van de Putte, 92.
Lorgies, cant. de La Ventie.	955-981. 964. 972.	Lorgiae in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45; Van de Putte, 92.
Neuville-Saint-Vaast, cant. de Vimy ?	955-981. 964. 972.	Nova villa, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31; Van de Putte, 92.
Noyelles sous Lens.	1109.	Nigella, in pago Scarbeio. Miræus, IV, 507.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
?.....	972.	Sallera, in pago Scrirbiu. Van Lokeren, I, 45.
Sallau, cant. de Lens.	972.	Salon (Salou), in pago Scirbiu. Van Lokeren, I, 45.
?.....	1109.	Spinecham, in pago Scarbeio. Miræus, IV, 507.
Vendin-le-Vieil, cant. de Lens.	955-981. 964. 972.	Wendinium, in pago Scarbin. Van Lokeren, I, 31, 38, 45; Van de Putte, 92.

XV.

Le prétendu petit pagus de la Ménapie.

Pour tâcher de concilier les contradictions apparentes des actes, certains auteurs ont eu l'idée de créer un petit *pagus* de la Ménapie dépendant du grand *pagus* de ce nom.

Suivant le comte de Bylandt, ce *pagus minor* comprenait Poperinghe, Tronchiennes, Wervick, Eecke, Cassel, Ypres, Lederseele, Commines, Warnêton, Boonaerde, Roulers, Hooghlede, Ardoye, Wynghene, Marckeghem, Lapscheure et Beernem [1] ; il correspondait par conséquent au *pagus mempiscus*, tel que nous l'avons circonscrit.

M. Piot, qui trouve cette délimitation arbitraire, propose de placer le petit *pagus* de la Ménapie entre l'Aa, la Neuve Fosse, le *pagus* de l'Yser, la mer du Nord et la Lys, en lui donnant pour bornes au nord-est, la frontière actuelle de la Belgique jusqu'à Watou, ensuite les limites occiden-

[1] *Commentatio*, p. 38.

tales de Winnezeele, Steenvoorde, Saint-Sylvestre-Capelle, Caestre, Eecke, Berthem, Locre et Dranoutre, où elles rejoignaient les frontières belges. Il base son opinion uniquement sur ce fait, que la plupart des localités situées dans cette circonscription, sont toujours attribuées dans les actes au *pagus mempiscus* sans autre désignation, d'où il conclut que c'est là qu'il faut placer le *pagus minor* de la Ménapie [1].

Il est assez étrange de voir cet écrivain chercher son canton inférieur dans une région différente de celle qu'il intitule lui-même *pagus moyen de la Ménapie* et le reléguer à l'extrémité du *pagus* moyen de la Flandre ; mais ceci est un détail.

Nous n'hésitons pas à effacer de la carte ce soi-disant petit *pagus*, dont l'existence n'est attestée par aucun acte du moyen âge, qu'aucun chroniqueur ne mentionne. Tout le territoire que l'on se plaît à lui attribuer était compris dans le *pagus mempiscus* proprement dit, — on peut s'en convaincre en consultant nos tableaux, — et jamais il n'a porté de dénomination locale particulière, ni formé un canton spécial. Les arguments produits par M. Piot ne prouvent qu'une chose, c'est que le Mempisc s'étendait jusqu'à l'Aa, ce dont nous n'avons jamais douté, mais il n'en résulte aucunement qu'il aurait existé un petit *pagus* de la Ménapie.

A ceux qui nous opposeraient l'exemple des *pagi minores* du Brabant et du Hainaut ressortissant aux grandes circonscriptions du même nom, nous demanderons si l'existence de ces cantons inférieurs est bien avérée ?

---

[1] *Mémoire sur les pagi*, p. 33.

XVI.

Le pagus de l'Yser.

(*Pagus isseretius*).

Un acte de 806 publié par Guérard dans son *Cartulaire de Saint-Bertin*, porte « In loco Fletrinio, in pago Isseretio [1]. » Cette désignation a incité les savants à constituer un *pagus* de l'Yser, s'étendant, d'après Wastelain, sur les deux bords de cette rivière, qui, comme on le sait, prend sa source au nord de Saint-Omer et se jette dans la mer près de Nieuport, autrefois nommé *Iserae portus* [2].

Suivant le comte de Bylandt, le *pagus* de l'Yser était borné à l'orient par le *pagus* de Thourout [3] et celui du Mempisc, au midi par le Mempisc et le *pagus lœticus*, à l'occident et au nord par le *pagus flandrensis* [4].

M. Piot, après avoir fait remarquer que *Flitrinio* ne désigne pas Fletère près de Bailleul, comme le croyait Guérard, mais bien *Westvleteren*, où l'abbaye de Saint-Bertin avait en effet des propriétés, range dans ce *pagus* les doyennés d'Ypres, Poperinghe, Dixmude, Furnes et Bergues, qui tous, sauf celui d'Ypres, sont arrosés par l'Yser [5].

Ainsi donc, cette prétendue juridiction aurait été plus étendue que le *pagus* de Gand, que celui de Tournai, que celui de Waes, que celui de Courtrai, etc., et cependant son nom n'apparaît qu'une seule fois dans les actes publics !

[1] « Mansum I in loco nuncupante Fletrinio, in pago Isseretio.» GUÉRARD, p. 68.

[2] « Applicuerant in finibus Menapum, in sinum qui vocatur Isere portus. » GUÉRARD, p. 107.

[3] M. Piot a parfaitement démontré qu'il n'a jamais existé de *pagus* de Thourout. Voir son *Mémoire sur les pagi*, p. 37.

[4] *Commentatio*, p. 35.

[5] PIOT, p. 28.

Nous nous refusons à l'admettre ; du reste, nous nous demandons à quel titre il devrait figurer sur la liste des *pagi*, plutôt que le *pagus* de Morla, cité en 899 [1], que celui de Gasterna mentionné en 984 [2], que le *pagus Bercloensis* (Berclau près de La Bassée), nommé en 1170 [3] que celui d'Oostbourg indiqué en 1187 [4] ?

M. Piot avoue que le *pagus isseretius*, qui semble n'avoir eu qu'une existence éphémère, paraît avoir été absorbé assez tôt par celui de la Flandre. N'est-il pas plus probable que cette dénomination topographique n'a été employée qu'accidentellement pour désigner les bords de l'Yser, aux environs de Westvleteren ? Dans un acte de 1077 ce même village est attribué tout simplement au Mempisc [5].

Ajoutons que les savants en général ont admis avec trop de crédulité l'existence de *pagi* douteux ou tout à fait imaginaires, tels que le *pagus Suevorum*, le *pagus Thoroltanus* ou de Thourout, le *pagus Viroviacensis* ou de Wervick, le *pagus Menenensis* ou de Menin, le *pagus Ottinga* ou d'Ottingen, dont aucun ne figure dans un acte authentique.

---

[1] « In Flandris, in pago Morla, villa Heringa. » MIRÆUS, t. III, p. 292.

[2] « Villa Isendic, in pago Gasterna super fluvium Beverna. » SANDERUS, *Flandria illustrata*, t. II, p. 207.

[3] « Egressi itaque de pago Bercloensi incredibili nos de castris et viculis plebis copia prosequente, in villa Sancti Vedasti que Thyluz vocatur. » VAN DRIVAL, *Cartul. de l'abbaye de Saint-Vaast*, p. 118. — « Est autem vicus ex rebus Sancti Vedasti nomine Berclaus. » BALDERIC, édit. LE GLAY, p. 221.

[4] « Terram quam habebant in pago Oostburch. » MIRÆUS, I, 286.

[5] « In eodem quoque pago (Mempisico) villam nomine Fleternam cum decima prope fluvii Esere decursum statutam. » LE GLAY, *Revue des Opera dipl. de* MIRÆUS, p. 122 ; CHAMPOLLION-FIGEAC, *Documents inédits*, t. III, p. 443.

XVII.

Le pagus de Furnes.

(*Pagus furnensis*).

Autour de la ville de Furnes se forma un quartier que l'on nomma *pagus furnensis* [1], et dans lequel on peut voir le germe de la châtellenie de ce nom, mieux connue sous la qualification de *ministerium furnense*, en français *métier de Furnes*, en flamand *Veurnambacht*.

Ce territoire est souvent cité dans les actes du XIe et du XIIe siècle [2]. Une charte de 1178 parle des *rationatores furnensis ministerii* [3], ce qui prouve qu'à cette époque le métier avait son organisation administrative et financière.

XVIII.

Les territoires de Bruges, d'Ypres, de Lille, de Bergues.

Chaque grande ville eut bientôt sa banlieue, que les di-

[1] « Terram præter hæc illam, quam sæpedictus comes Balduinus, in Furnensi pago, pro remedio animæ suæ, ad trecentas oves depascendas, vestræ dedit ecclesiæ. » Acte de 1022. Tailliar, *Recherches*, p. 363; Van Drival, *Cart. de l'abbaye de Saint-Vaast*, p. 58.

[2] « In ministerio furnensi, apud Reningens, apud Drincham, juxta Bruetburc, in humecto quod dicitur Breuc, apud Boserich, villa Oen. » Acte de 1065. *Gallia christiana*, t. III, pr. p. 82; « In territorio furnensi VIII berquariis..... villa Mecinensis in territorio furnensi. » Acte de 1066. Miræus, t. I, p. 67; Diegerick, *Cartul. de l'abbaye de Messines*, Codex, p. VIII; « In territorio furnensi apud Alfringhem. » Acte de 1080. Miræus, t. I, p. 69; « In furnensi territorio. » Acte de 1114. Guérard, *Cartul. de Saint-Bertin*, p. 254; « Verkenessa in territorio furnensi. » Acte de 1188-1199. Diegerick, Codex, pp. XXXII, XLVII et LV.

[3] D'Hoop, *Cartul. du prieuré de Saint-Bertin à Poperinghe*, p. 23.

plômes désignent ordinairement sous le nom de *territorium*. Le territoire de Bruges figure dans un acte de 1185 [1] ; ceux de Bergues et de Lille dans un titre de 1081 [2] et celui d'Ypres en 1202 [3].

A cette époque d'ailleurs, les circonscriptions territoriales des châtellenies et bailliages (*castellania*, *ministeria*, *officia*) étaient déjà établies par toute la Flandre.

XIX.

Le pagus de Térouane.

(*Pagus teruanensis*).

Les contrées passées en revue n'étaient pas les seules que les monarques de Flandre possédassent au début de leur règne [4] ; ils tenaient en outre l'Artois et, temporaire-

[1] « In territorio brugense, apud Kalveketam. Decem libre in territorio furnense apud Verkenessam. » DIEGERICK, *Cartul. de l'abbaye de Messines*, Codex, p. XLVII.

[2] « In territorio Islensi Fachis III. h. et dimidium,... in Bergensi territorio apud villam que vocatur Gunevelt. » LE GLAY, *Revue*, p. 124-125.

[3] « In territorio Iprensi, apud Huidegas, quinque mansos. » IBID., p. 175.

[4] La chronologie des comtes et marquis de la Flandre commence avec Baudouin I dit Bras de fer, qui épousa Judith, fille de Charles le Chauve, et après sa réconciliation avec son beau-père, obtint le gouvernement de la marche septentrionale de l'empire de Neustrie. On donne pour prédécesseur à ce prince le comte Ingelram, nommé en 844 envoyé royal « in Noviomiso, Vermandiso, Adertiso, Curtriciso, comitatibus Engilrami. » (BALUZE, t. II, pp. 68-69 ; DOM BOUQUET, t. VII, p. 616) et conjointement avec le comte Waltcaud dans un *missaticum* de 853, dont nous avons donné un extrait p. 478, note I, mais il est difficile de dire au juste lequel de ces deux personnages régna sur la Flandre. Quant aux légendaires forestiers, aux princes de Lisle-le-Bucq, aux Flandebert, aux Phinaert, aux Lideric d'Harlebeke, etc., on peut les reléguer tranquillement au royaume des Chimères, d'où ils n'auraient jamais dû sortir. M. Wauters a publié, dans le *Bulletin de l'académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXVI, p. 208, au sujet de ces mythes qui encombrent notre histoire, des réflexions très judicieuses et qui méritent d'être lues.

ment au moins, le Térouanais avec le pays du Ternois, le Boulonnais, l'Ostrevant et le Cambrésis. Leurs états s'étendaient donc depuis le Hont jusqu'à la Canche et depuis l'Océan jusqu'à l'Escaut et les sources de la Sambre.

Ce magnifique apanage ne tarda pas à se morceler, par suite de partages, de transactions, de guerres malheureuses. Une fraction en passa à des vassaux puissants, dont les uns restèrent soumis à la suzeraineté de nos comtes, tandis que les autres réussirent à s'affranchir ou devinrent feudataires de la France.

Les causes et les effets de ces bouleversements politiques ressortissant au domaine de l'histoire, nous n'avons pas à nous en occuper, mais il importe d'entrer au sujet des attenances primitives du comté de Flandre dans les détails qui touchent le plus directement à l'objet de ces études.

Commençons par le *pagus* de Térouane.

La ville de Térouane, mentionnée par Ptolémée [1] inscrite sur la carte de Peutinger, désignée dans l'Itinéraire d'Antonin et dans la Notice de l'empire [2], prit, sous la période romaine, une importance que sa modeste position actuelle ne ferait guère soupçonner. Elle s'éleva au rang de chef-lieu de la cité des Morins, et, après l'effondrement de l'Empire, devint la résidence de rois chevelus. Clovis s'en rendit maître en l'an 500 et réunit la contrée sous son sceptre.

On assure que les saints Fuscien et Victoric y prêchèrent la foi au troisième siècle, et saint Victrice, archevêque de Rouen, au siècle suivant. Saint Omer y rétablit en 637, le siége du diocèse de Térouane ou des Morins, auquel avait

[1] « Post quos in eandem regionem Ambiani; post quos Morini, quorum civitas mediterranea orientem versus Tarvanna. » PTOLÉMÉE, *Geographia*, lib. II, chap. 8.

[2] « Teruenna. » Carte de Peutinger; « Tarvenna. » Itinéraire d'Antonin.

été annexé l'évêché de Boulogne, qui en fit partie jusqu'en 1566.

La destruction de la ville par les Normans, en 880 [1], lui porta un terrible coup, mais après le sac que Charles-Quint lui fit subir en 1553, cette malheureuse cité ne se releva plus de ses ruines.

DeLetIs MorInIs !

On désignait, au moyen âge, la contrée adjacente sous le nom de *pagus teruanensis*, parce que Térouane, la ville principale, était le centre naturel des relations politiques et commerciales de cette partie de la Gaule.

Des auteurs ont soutenu que le *pagus teruanensis* [2] était la reproduction exacte du diocèse de ce nom, qui lui-même était l'image fidèle de la *civitas Morinorum* de l'époque théodosienne.

Le dernier terme seul de la proposition nous semble admissible. En effet, nous avons vu qu'il était conforme à la discipline de l'Église de modeler partout les circonscriptions diocésaines sur les divisions civiles de l'Empire ; or, il est certain que l'on ne se sera pas départi de cette règle à l'égard du diocèse de Térouane, dont les chefs, par une espèce de réminiscence historique, conservèrent le titre de prélats de la Morinie. Mais comment retrouver les limites de cette juridiction spirituelle [3] ?

[1] *Annales Vedastini*, apud PERTZ, t. p. 518.

[2] Le *Tervanensis* figure dans l'acte de partage de 830 et dans un grand nombre de diplômes.

[3] « Ego Folquinus, Dei gratia Morinorum episcopus. » Acte de 839. GUÉRARD, *Cartulaire de Saint-Bertin*, p. 85. M. J. Desnoyers, dans sa *Topographie ecclésiastique de la France*, suppose que les évêques de Térouane choisirent le titre d'évêques des Morins afin de démontrer, contrairement aux prétentions des Boulonnais qui réclamaient un évêque pour leur ville, qu'ils avaient sous leur juridiction spirituelle tout l'ancien territoire des Morins. Ne serait-ce pas plutôt pour affirmer que leur siége était l'ancienne capitale de la Morinie ?

Lorsque le diocèse d'Arras fut agrégé à celui de Cambrai et placé sous une même prélature, il n'y eut pas à proprement dire, de fusion, mais seulement association, chaque diocèse conservant son administration distincte. Il en fut de même des évêchés de Noyon et de Tournai. Aussi, lorsque le Saint Siége eut décidé de scinder ces districts ecclésiastiques et de leur restituer l'autonomie, respectivement en 1094 et 1146, leur délimitation ne donna lieu à aucune difficulté. Mais il n'en fut pas de même pour les diocèses de Térouane et de Boulogne. Réunis dès le VIe ou VIIe siècle, ils ne furent plus jamais rétablis dans leur forme primitive, et le souvenir de l'antique évêché de Boulogne s'effaça si bien que des écrivains de nos jours ont pu en révoquer l'existence en doute. Ce serait donc une œuvre chimérique que de vouloir retracer le contour séparé de ces deux diocèses, quoique leurs bornes générales soient connues. On a prétendu que l'évêché de Boulogne correspondait au *pagus bononiensis*, mais ce *pagus* lui-même est fort peu connu.

Quant au *pagus teruanensis*, il est certain que son périmètre ne concordait ni avec celui du diocèse général ni avec celui du diocèse restreint de Térouane. Au nord, il s'étendait jusqu'à Crombeke [1] ; à l'est, il se prolongeait jusqu'à Gouy-en-Ternois [2], et au sud atteignait Beaurainville et Verton [3]. Non-seulement une partie considérable du *pagus mempiscus* y était englobée, mais en outre il renfermait le

[1] « In loco nuncupante Crumbeke, in pago Tarwanense, intra Mempiscum, super fluvium Fleterna. » Acte de 875. GUÉRARD, *Cartul. de St-Bertin*, p. 117.

[2] « In territorio teruanensi in villa Goi. » Acte de 1081. LE GLAY, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 124.

[3] « Infra Mempisco Leodringas mansiones seu Belrinio, super fluvio Quantia, sitas in pago taruanense. » Acte de 723. GUÉRARD, *Cartul. de St-Bertin*, p. 49. — « In pago ternensi (teruanensi), in Belrinio.... et in Vertuno. » Acte de 877. *Ibid.* p. 122.

petit *pagus* de Bredenarde et celui du Ternois, ou *pagus ternensis*.

La première de ces régions, qui était fort petite (environ 3 lieues carrées de superficie) et ne comptait que trois villages groupés autour d'Audruicq, son chef-lieu [1], est cité dans un acte de l'année 1084 [2] et dans la chronique d'Ardres et de Guines [3]. La seconde, un peu plus étendue, se développait des deux côtés de la rivière la Ternoise, dont elle tirait son nom, et reconnaissait la ville de Saint-Pol pour sa capitale. Elle est mentionnée dans la vie de sainte Berthe écrite au commencement du Xe siècle [4]. Le comte de Saint-Paul portait le titre de *Ternensis comes*, cette même qualification est parfois prise par le souverain de la Flandre.

Nous terminerons ce chapitre par l'énumération des archidiacres du diocèse de Térouane.

839. Maximus, archidiaconus [5].
1026. Hubertus, archidiaconus [6].
1026. Johannes, archidiaconus [7].
1065-1075. Hubertus, archidiaconus teruanensis [8].
1065-1069. Warnerus, archidiaconus teruanensis [9].
1075-1114. Arnulphus, arch. ecclesie morinensis [10].

[1] LAMBERTI ARDENSIS *chronicon*, édit. GODEFROY DE MÉNILGLAISE, pp. 491 et 510.

[2] « Altare quod dicitur Sancti Martini, in territorio quod vulgo dicitur Bredenarde... et prata triginta dierum in pago Bredenarde. » Acte de 1084. MIRÆUS, I, p. 354. — « Altare Sancti Martini de Nortkercke in Bredenarda. » Acte de 1122. MIRÆUS, I, p. 393.

[3] LAMBERTI ARDENSIS *chronicon Ghisnense et Ardense*, p. 39.

[4] WASTELAIN, *Description de la Gaule belgique*, p. 388.

[5] GUÉRARD, 86, 88.

[6] IBID., 176.

[7] IBID., 176.

[8] IBID., 194 ; MIRÆUS, I, 158 ; DIEGERICK, *Cart. de Messines*, codex, V.

[9] MIRÆUS, I, 64, 66, 158 ; III, 692 ; DIEGERICK, codex, V.

[10] IBID., I, 355 ; II, 1139, 1140 ; IV, 352 ; GUÉRARD, 194, 205, 225, 235, 237, 244.

1084. Roretus, archidiaconus [1].
1097. Hugo, archidiaconus [2].
1109-1132. Herbertus, archidiaconus [3].
1111-1122. Walterus, archidiaconus [4].
1114-1120. Achardus, archidiaconus [5].
1135-1166. Philippus, taruanensis archidiaconus [6].
1138-1158. Milo, taruanensis archidiaconus [7].
1144. Arnulphus, archidiaconus ecclesie morinensis [8].
1163-1181. Alulfus, archidiaconus morinensis [9].
1166-1183. Gualterus, archidiaconus Flandrie [10].
1183. Claremboldus, morinensis ecclesie archid. [11].
1190. Lambinus, archidiaconus morinensis [12].
1194. Arnulphus, Flandrie archidiaconus [13].
1199-1210. Josephus, archidiaconus flandrensis [14].
1210. Henricus, flandrensis archidiaconus [15].
1220-1224. Egidius, archidiaconus Flandrie [16].

[1] Miræus, IV, 352.
[2] Guérard, 245.
[3] Ibid., 225, 229, 231, 232, 234, 235, 239, 241, 245, 257 ; Miræus, I, 84, 373, 374, 384, 522 ; III, 27, 31, 323, 667 ; IV, 192, 517 ; D'Hoop, 11.
[4] Ibid., 229, 231, 232, 234, 241, 257 ; Miræus, I, 84, 522 ; III, 667, 668.
[5] Ibid., 236, 237 ; Miræus, IV, 190.
[6] Ibid., 313. Miræus, I, 180, 388, 389, 392, 525, 536 ; IV, 201, 205, 377 ; Diegerick, codex, 8, XIV, XVIII ; D'Hoop, 18.
[7] Ibid., 313 ; Miræus, I, 191, 388, 389, 391, 393 ; III, 39, 332 ; IV, 201, 205 377 ; Diegerick, 8, XIV.
[8] Miræus, I, 180.
[9] Diegerick, 12, XXI, XXXVI ; *Cartul. des Dunes*, 456.
[10] Guérard, 348 ; Diegerick, 12, 23, XXI, XXXVI, XXXIX ; Miræus, I, 547, 548 ; *Cartul. des Dunes*, 456, 460.
[11] Diegerick, 23.
[12] Miræus, III, 577.
[13] Ibid.
[14] D'Hoop, 36.
[15] Ibid., 42.
[16] Miræus, III, 386 ; D'Hoop, 56 ; *Cart. des Dunes*, 508.

1224. Wido, archidiaconns [1].
1227. Petrus, flandrensis archidiaconus [2].
1230. Jacobus, flandrensis archidiaconus [3].

On peut, ce nous semble, inférer de cette liste, qu'avant le XIIe siècle il n'y eut que deux archidiacres, mais que déjà en 1111 on en comptait trois, dont l'un, à partir de 1164, prit le titre d'archidiacre de Flandre [4]. Pourquoi ce nombre a-t-il été de nouveau réduit à deux ? En effet, l'acte de partage du diocèse du 29 juin 1559, ne cite que les archidiaconés d'Artois et de Flandre, et ne fait nulle allusion à une autre charge de cette espèce [5].

Dans le *pagus* de Térouane, nous avons trouvé les localités suivantes :

19. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS TERUANENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Rivière de Mardick, cant. de Dunkerque.	800.	Abbunfuntana, fluvius, in pago taruanense. Guérard, *Cartul. de Saint-Bertin*, 65.
Aa, rivière.	648.	Agniona fluvius, in pago taruanense. Guérard, 18.
Aix-en-Ergny, cant. d'Hucqueliers.	800.	Ascium, super fluvio Widolaci, in pago taruanense. Guérard, 65.
Auchy-les-Moines sur la Ternoise.	648.	Alciacum, in pago taroanense. Guérard, 18.

[1] D'Hoop, 56.
[2] *Cartul. des Dunes*, 531.
[3] « Alulfus, flandrensis archidyaconus. » Van Hollebeke, *Cartul. de l'abb. de Loo*, p. 20.
[4] Miræus, II, 1078.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Ames, canton de Norrent-Fontes.	648.	Amneio, in pago Taroanense. Guérard, 18.
?.....	1066.	Basinvilla, in comitatu teruanensil. Diegerick, *Cartul de Messines, Codex,* IX.
Beaurainville et Baurain-château sur la Canche.	723.	Belrinio, super fluvio Quantia, in pago taruanense. Guérard, 49, 122.
Bergues St-Winoc.	XIe sièc.	Mons-Sancti-Winoci. Pruvost, *Cartul. de St-Winoc à Bergues.*
Blangy-sur-Ternoise.	685.	Blangiacum, in pago Taruanorum. Guérard, 33.
.... dépendance de Campagne, sur le canal de la Neuve Fosse.	811.	Brattingadala, in loco nuncupante in Campanias, in pago taruuanense. Guérard, 72.
Boeseghem, cant. d'Hazebroeck.	982.	Busingim, in pago taruennico. Van Lokeren, I, 53.
Campagne, sur sur le canal de la Neuve-Fosse.	811.	Campanias, in pago tarunanense. Guérard, 72, 113.
Canche, fleuve.	723.	Quantia fluvius, in pago taruanense. Guérard, 49.
Cléty, canton de Lumbres.	873.	Kiltiacum, in pago tarranensi. *Grand cartul. de St-Bertin*, t. I, 67. *Annal. de l'Acad. d'arch. de Belg.*, 2e série, t. VI, 904.
Crombeke, cant.	875.	Crumbeke, in pago tarwanense

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
d'Haringhe.		intra Mempiscum, super fluvium Fleterna. Guérard, 117.
Le ruisseau de Blequin, qui se jette dans l'Aa à Lumbres.	867.	Dilgia fluvius, in pago tarwanensi. Guérard, 115.
Embry, cant. de Fruges.	868.	Embrica, in pago taruenensi. Guérard, 167.
?.....	vers 1170.	Escaminels en Ternois. Van Drival, 166.
?.....	648.	Fabricinio, in pago taroanense. Guérard, 18.
Affluent de l'Yser, arrosant Oost-Vleteren et Westvleteren, cant. d'Ypres.	875.	Fleterna fluvius, in pago tarwanense intra Mempiscum. Guérard, 117.
Frencq, canton d'Étaples ?	648.	Franciliaco, in pago taroanense. Guérard, 18.
Fressin, cant. de Fruges.	800.	Fresinnium, super fluvio Capriuno, in pago taruanense. Guérard, 65.
Farsingue, hameau sur l'Aa, près d'Esquerdes.	788.	Fresingahem, in pago taruanense, super fluvium Agniona. Guérard, 62.
Voir *Marles*.	648.	Ad Fundenis seu Malros, in pago taroanense. Guérard, 18.
Gouy ou Ternois, cant. d'Aubigny.	1081. 1104.	Goi, in territorio teruanensi. Le Glay, *Revue*, p. 124 et p. 128.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
?..... [1].	867.	Heingasele, super fluvium Isera, in pago terwanense. Guérard, 115.
Saint-Sylvestre-Cappel ou Hildewaerts-Capelle, canton de Steenvoorde ?	800.	Hildwaldcurt, super fl. Abbunfontana, in pago tarwanense. Guérard, 65.
?.....	868.	Humbaldingahem, in pago teruenensi. Guérard, 167.
Keneberghe sous Nordausque, cant. d'Ardre.	964. 981.	Keneberge, Keremberg, in pago taruennico. Van Lokeren, 1, 38, 50.
Voir *Beaurainville.*	723.	Leodringas mansiones seu Belrinio, super fl. Quantia, infra Mempisco, in pago taruanense. Guérard, 49.
?..... [2].	648.	Laudardiaca, in pago taroanense. Guérard, 18, 21.
Longuenesse, cant. de St. Omer ?	648.	Losantanas, in pago taroanense. Guérard, 18.
?.....	800.	Lonastum, super fluvio Abbunfuntana, in pago taruanense. Guérard, 65.
?.....	648.	Magnigeleca, in pago taroanense. Guérard, 18.
Marles, sur la Canche.	648.	Ad Fundenis seu Malros, in pago taroanense. Guérard, 18.

[1] Hinges, cant. de Béthune, d'après Guérard.
[2] Laudertum, d'après Malbrancq.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Mencas, près de Fauquembergues?	1066.	Mancavilla, in comitatu teruanensil. Diegerick, *Cart. de Messines*, Codex, IX.
?.....	648.	Masto, in pago taroanense. Guérard, 18.
Merris, cant. de Bailleul [1].	867.	Mekerias, in pago terwanense, infra Mempiscum. Guérard, 115.
?.....	877.	Menolvingahem, in pago ternensi(teruensi). Guérard, 122.
Mentques-Nort-Becourt, cant. d'Ardres.	877.	Menteka, in pago ternensi (teruensi). Guérard, 122.
Nieppe, rivière qui joint la Lys au canal d'Hazebrouck.	875.	Niopa, fluvius in pago tarwanense intra Mempiscum. Guérard, 117.
Planquette, riv. qui se jette dans la Canche à Ecquemicourt, cant. de Campagne-les-Hesdin.	800.	Capriunus fluvius, in pago taruanense. Guérard, 65.
Quelmes, cant. de Lumbres.	723.	Kelmias, in pago taruanense. Guérard, 49.
Pernes, cant. de Heuchin.	1066.	Pernes, in comitatu teruanensil. Diegerick, *Cart. de Messines*, Codex, IX.

[1] Voir Warnkönig et Gheldolf, t. V, p. 298.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Rombly, cant. de Norrent-Fontes.	704.	Rumliacum, in pago taruanense. Guérard, 38.
Ruminghem, cant. d'Audruicq.	964. 981.	Ruminghem, Rumingehem, in pago taruennico. Van Lokeren, I, 38, 53.
Sains-les-Fressin, cant. de Fruges ou Sains-les-Pernes, canton d'Heuchin.	800 1036.	Sanctus, in pago taruanense. Guérard, 65. — Sanctanis en Ternois. Van Drival, 171.
Saint-Omer.	648. 658. 687. etc.	Sitdiu, super fluvium Agniona, in pago taroanense. Guérard, 18, 21, 32, etc.
Setques, cant. de Lumbres.	723.	Sethiaco ou Sethiacum, super fluvium Agniona, in pago taruanense Guérard, 49.
Estréhem, aux environs de Setques [1].	723.	Strato, in pago taruanense. Guérard, 49.
Strazeele, cant. de Bailleul.	875.	Stratsele, super fluvio Niopa, in pago tarwanense, intra Mempiscum. Guérard, 117.
Eperlecques au sud-ouest de Watten.	821.	Sperliaca, in pago tervanensi. Pruvost, *Cartul. de Saint Winoc, à Bergues*, 1, 18.
Tatinghem, cant. de Saint-Omer.	648.	Tatinga villa, in pago taroanense. Guérard, 18.

[1] *Antiquaires de la Morinie*, t. IX, 1854, p. 64.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Térouane sur la Lys.	879.	Taruenna. Guérard, passim.
Terdeghem, cant. de Steenvoorde.	1002.	Terdengim, in pago tarvennensi. Van Lokeren, 1, 71.
Tournehem, cant. d'Ardre.	877.	Turringahem, in pago ternensi (teruensi). Guérard, 122.
Verton, cant. de Montreuil-sur-Mer.	877.	Vertunum, in pago ternensi. Guérard, 122.
Vaudringhem, cant. de Lumbres.	867.	Vualdringahem, in pago tarwanensi, super fluvium Dilgia. Guérard, 115.
Wormhoudt.	X^e siéc.	Wormholt, in pago terwanense *Vie de St. Bertin*, citée par Pruvost, *Cartul. de Saint-Winoc*, *de Bergues*, p. 7.
?.....	1066.	Wadhil, in comitatu teruanensil. Diegerick, *Cartul. de Messines*, Codex, IX.
Wisques, canton de Lumbres.	648.	Wiciaco, in pago taroanense. Guérard, 18.
?..... [1].	800.	Widolacus fluvius, in pago taruanense. Guérard, 65.
Yser, rivière.	867.	Isera, fluvius, in pago terwanense. Guérard, 115.

[1] Guérard croit que c'est la rivière l'Aa, depuis sa source à Bourthes jusqu'à Lumbres.

XX.

Le pagus de Boulogne.

(*Pagus bononiensis*).

Boulogne-sur-Mer, joue un rôle important dans l'histoire. Longtemps connu sous le nom gaulois de *Gessoriacum* [1], il prit vers le IIIe ou le IVe siècle celui de *Bononia* [2]. Ptolémée parle de son entrepôt maritime [3] et Pomponius Mela cite son port comme le principal des Morins [4]. C'est près de ce port que Caligula établit un phare [5] qui subsista jusqu'en 1664. Divers chemins militaires reliaient Boulogne à Cassel, à Arras, à Amiens et même à Bonn sur le Rhin [6].

Quelques commentateurs placent à Boulogne le *portus Itius* de César, et de Strabon [7] que d'autres savants fixent, avec plus de vraisemblance, à Wissant [8].

C'est dans ce port que s'embarqua l'empereur Claude

[1] « Albion ipsi nomen fuit, quum Britanniæ vocarentur omnes : de quibus mox paulo dicemus. Hæc abest a Gessoriaco Morinorum gentis littore, proximo trajectu quinquaginta millia. » PLINE, *Historia naturalis*, lib. IV, 30.

[2] Carte de Peutinger ; Anonyme, dans l'édition d'AMMIEN MARCELLIN d'ADRIEN DE VALOIS.

[3] « Gesoriacum navale Morinorum. » PTOLÉMÉE, II, 9, 3.

[4] *De situ orbis*, III, 2.

[5] SUÉTONE, *in Caligula*, 46.

[6] « Bonnam et Gesoriacum pontibus junxit. » FLORUS, IV, 12. On interprète ce passage dans ce sens que Drusus assura la viabilité de la route de Bonn à Boulogne en établissant des ponts sur les cours d'eau qu'elle rencontre sur son passage.

[7] « Apud quos (Morinos) est etiam Itium, quo navali usus est divus Cæsar in eam transmittens insulam. » STRABON, *Geographia*, lib. IV, 5.

[8] Un article remarquable sur cette question dû à la plume de A. Courtois, a paru dans le *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1862, p. 375. Récemment encore M. A. Wauters a repris le même thème dans une notice très savante insérée dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XLVII, p. 111.

pour la Bretagne [1] ; c'est de là que partit le ménapien Carausius pour faire la conquête de cette île ; que l'empereur Constance Chlore après avoir dompté la rébellion fomentée par le célèbre pirate, mena ses troupes victorieuses jusqu'au fond des marécages formés par le Rhin et l'Escaut et où les anciens Ménapiens avaient défié les aigles du grand César [2].

Boulogne fut, à n'en pas douter, le chef-lieu de ce canton que Pline nomme *pagus Gessoriacus* et qui, réuni au *pagus* des *Oromansaci* ou *Oromarsaci*, donna naissance à la *civitas Bononiensium* de l'époque théodosienne, sur les limites de laquelle on calqua, plus tard, le diocèse de Boulogne.

« C'est une constante tradition dit M. Claessens, que cette » cité de la Morinie, ou Flandre maritime, a été primitive- » ment le centre d'un évêché. Hincmar de Reims, écrivant » à Hincmar de Laon, le dit expressément ; il affirme » même que l'évêché de Boulogne était plus ancien que » celui de Laon, érigé seulement vers l'an 500 et gouverné » en premier lieu par saint Génébaud. Dans une lettre à » ses suffragants, le même archevêque dit encore que, dans » les temps précédents, son antique métropole, nommée » *Remorum Durocurtorum*, avait sous elle 12 cités, savoir, » Soissons, Châlons, Vermand (Saint-Quentin), Arras : » Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Térouanne » (*Morinum idem Pontieum*), Boulogne (*Bononia*) et Laon » (*Laudunum, Lugdunum clavatum*) [3]. » Le siége de Boulogne disparut de bonne heure et fut annexé au diocèse de Térouane.

[1] Suétone, *in Claudio*, 17.
[2] Eumène, *Panegyr. in Constatium Caesarem.*
[3] *Origines des premiers diocèses de la Belgique*, chap. X.

Dans l'acte de partage de 835 il est fait mention du *pagus* de Boulogne (*Bolensis*), qui semble avoir servi de type au comté de ce nom, bien que les deux circonscriptions ne soient pas identiquement les mêmes.

C'est une question controversé que celle de savoir si le territoire comprenant le comté de Boulogne, auquel était soumis celui de Guînes et la seigneurie d'Ardres, fut concédé en 863 par Charles le Chauve au marquis Baudouin dit Bras de Fer. Des chroniqueurs assurent que lors de l'institution du comté de Flandre, il appartenait au comte de Ponthieu Helgot de Montreuil, dont le petit-fils fut assassiné pour sa cruauté. Baudouin II s'étant emparé de ses possessions en 917 les céda à son fils puîné Adalolphe qui prit le nom de comte de Boulogne. A la mort de celui-ci (943) ces pays firent retour à son frère Arnould le Vieux, mais Lothaire II, roi de France, les reprit en 967 sur son petit-fils Arnould le Jeune et les restitua au comte de Ponthieu pour les tenir en fief de la Flandre. Cette vassalité fut tour à tour reconnue et contestée jusqu'à ce qu'enfin elle disparut complétement. Au XIIIe siècle, tout lien féodal avait cessé d'exister entre le comté de Boulogne et la Flandre. Plus tard, en 1478, Boulogne fut incorporé à la France [1].

20. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS BONONIENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Andres, cant. de Guînes.	1194.	Andres, in comitatu Boloniæ. Miræus, I, 399 ;

[1] Warnkœnig, trad. Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. II, pp. 13 et 104.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Voir *Clerques*.	867.	Broma, in pago bononensi, Guérard, 113.
Créquoise, rivière affluent de la Canche.	867.	Helicbruna, fluvius, in pago bononensi. Guérard, 113.
Cormont, cant. d'Étaples.	831.	Curmontium, in pago bononensi, super fluvium Edivinia. Guérard, 158.
?.....	807.	Ecloum, in pago bononensi. Guérard, 70.
Dordone, rivière qui débouche dans la Canche.	831.	Edivinia, fluvius, in pago bononensi. Guérard, 158.
Guînes.	807.	Gisna sive Totingetum, in pago bononensi, super fluvium Vuasconingawala. Guérard, 70.
Hem, rivière, qui rejoint l'Aa près de Bourbourg.	867.	Elna, fluvius, in pago bononensi. Guérard, 113.
?.....	776. 1075.	Liningaheimum, Loningehem, in pago bononiense. Guérard, 61, 196.
?.....	854.	Mighem, in pago bononensi. Guérard, 93.
Mentques-Nortbecourt, canton d'Ardres.	867.	Minthiacum, in pago bononensi. Guérard, 113.
Clerques, canton d'Ardres.	867.	Quertliacum vel Broma sive Minthiacum, in pago bono-

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
		nensi, super fl. Elna. Guérard, 113.
Upen, dépendance de Delette, cant. de Lumbres.	867.	Uphem, in pago bononensi, super fluvium Helicbruna. Guérard, 113.
Verlinctum, cant. de Samer.	864.	Diorwaldingatum, in pago bononensi, super fluvium.... Guérard, 111.
Le Wast, cant. de Desvres [1].	954.	Vuachimvillare, in pago bononensi. Guérard, 148.
?.....	807.	Vuasconingawala, fluvius, in pago bononensi. Guérard, 70.
Wierre-Effroy, cant. de Guines.	867.	Wileria, in pago bononensi, juxta rivulum Helicbruna. Guérard, 113.
?.....	1142.	Villax seu Vilra, in pago boloniensi. Miræus, II, 1163.

XXI.

Pagus de l'Artois.

(*Pagus adertisus, atrebatensis*)

Le nom d'*Adertisus* ou *Adertensis*, dont vient évidemment *Artesia*, l'Artois, figure dans deux documents du moyen âge : dans un capitulaire de 830, émanant de

[1] *Notice hist. et archéol. sur le prieuré de Saint-Michel du Wast*, dans les *Mém. de la soc. des antiquaires de la Morinie*, t. IX, 1854, p. 1 et suiv.

Louis le Débonnaire [1], et dans un autre promulgué par Charles le Chauve, en 853 [2].

On s'accorde assez généralement pour identifier l'*Adertisus* avec le *pagus atrebatensis* en lui adjoignant l'Ostrevant, le Mélantois et la Pevèle. Il est impossible cependant de rien affirmer à cet égard, car aucun écrit ancien ne spécifie clairement, ce que les rédacteurs d'alors entendaient par *Adertisus*. Wastelain et Des Roches croient que ce mot est une corruption de *Atrebatensis*. A une époque plus rapprochée de nous on nommait *Artois* tout le pays compris entre l'Escaut, la Somme, le Boulonnais et la Flandre. Cette contrée cédée en 1180 par le comte Philippe d'Alsace pour dot à sa nièce Isabelle de Hainaut, lors de son mariage avec Philippe-Auguste, roi de France, fut donnée en 1237 par Louis IX, à son frère Robert, qu'il créa premier comte d'Artois [3]. L'histoire de ces comtes n'appartien pas à notre sujet; nous n'avons à nous occuper que du *pagus atrebatensis* proprement dit.

Les Atrébates, dont César fait mention dans plusieurs endroits de ses Commentaires, paraissent avoir atteint un degré de civilisation supérieur à celui des peuples limitrophes. Ils se livraient au commerce, vivaient sous l'empire de lois et reconnaissaient l'autorité d'un roi [4]. Rappelons que Commius, roi des Atrébates, rendit de si grands services aux Romains, que le proconsul laissa à la nation ses usages, ses coutumes et sa législation, et lui

[1] « Austerban, Adertensis, Tervanensis, Bolensis, Quentovico, Camalecensis, Virdomandensis. » Dom Bouquet, t. VI, p. 413.

[2] Voir page 124, note 1.

[3] Miræus, I, 115.

[4] Voir Des Roches. *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, t. I, p. 159 et suiv., et les autorités qu'il cite.

octroya le droit de domination sur les Morins, c'est à dire, sur les pays qui constituèrent dans la suite l'apanage des premiers marquis de Flandre [1].

La *civitas atrebatensis*, au moment de l'arrivée de César, pouvait mettre sur pied une armée de 15,000 hommes, ce qui suppose une population d'environ 60,000 habitants. Elle continua de subsister et apparaît encore dans la Notice des Gaules [2], ainsi que dans plusieurs inscriptions. Sa ville principale *Nemetacum*, que César nomme *Nemetocenna* [3], figure sur la Table de Peutinger, dans l'Itinéraire d'Antonin [4] et sur la colonne milliaire déterrée à Tongres en 1817 [5]. On croit généralement que le *Nemetacum* des anciens et l'*Atrebatum* des temps postérieurs ne sont qu'une seule et même localité.

Nous avons dit que la ville d'Arras, qualifiée de *civitas* dans les actes publics du moyen âge, resta longtemps la capitale de la Flandre.

Détruite par les Germains en 407 [6], elle se releva de ses ruines et devint le siége d'un évêché qui, peu de temps après, fut réuni à celui de Cambrai, dont il fit partie jusqu'en 1092 [7]. Cet évêché comprenait deux archidiaconés, celui d'Artois et celui d'Ostrevant, tous deux déjà mentionnés en 1089 [8] et dont une bulle de 1093 confirma l'exis-

[1] César, lib. VII, 76.

[2] « Provincia belgica secunda : Civitas Atrabatum. » *Notice des Gaules* apud Dom Bouquet.

[3] César, lib. VIII, 46, 52.

[4] Apud Dom Bouquet, t. I, p. 107.

[5] Schayes, t. II, p. 354.

[6] Hieronymi *Epistola*, apud Pertz, *Monumenta, scriptores*, t. VII, p. 173.

[7] Miræus, t. I, p. 76. Voir aussi Claessens, *Circonscriptions, etc.*, dans les *Précis historiques*, t. XXVI, p. 328.

[8] « Annuentibus archidiaconis, Desiderio videlicet Atrebatensi, Alardo Ostrevanensi, Gerardo Brachbatensi. » Duvivier, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 451.

tence[1]. Le dernier avait pour limites l'Escaut, la Sensée et une ligne au nord de la Scarpe, où il touchait au diocèse de Tournai ; celui d'Artois occupait le reste du diocèse.

Ceux que la chose intéresse trouveront ci-dessous la liste des archidiacres d'Artois au diocèse d'Arras, telle que nous avons pu la dresser au moyen des actes diplomatiques des XIe et XIIe siècles.

1036. Letbertus, archidiaconus [2].
1089. Desiderius, atrebatensis archidiaconus [3].
1097. Johannes, atrebatensis archidiaconus [4].
1117-1123. Drogo, atrebatensis archidiaconus [5].
1140-1153. Lucas, atrebatensis archidiaconus [6].
1161-1168. Claremboldus, atrebatensis archidiaconus [7].
1217. P., atrebatensis archidiaconus [8].

Il était naturel de supposer que l'archidiaconé d'Artois avait la même étendue que le *pagus* de ce nom [9], cependant nos recherches n'ont pas amené le résultat prévu. Non seulement le *pagus* englobait tout le diocèse d'Arras, mais il le débordait sur plusieurs points, comme on peut s'en assurer d'après les localités qui lui sont attribuées.

[1] « Confirmamus nominatim archidiaconias duas, quarum una Atrebatensis altera dicitur Obstrevandensis. » Bulle du 8 des kal. d'avril 1193. » MIRÆUS, t. I, p. 272. Voir aussi la bulle du 17 des kal. de mai 1101. IBIDEM, t. II, p. 1148.

[2] VAN DRIVAL, 175.

[3] DUVIVIER, 450.

[4] MIRÆUS, III, 312.

[5] IBID., III, 36, 322, 668 ; IV, 359 ; GUÉRARD, 225, 227 ; VAN DRIVAL, 208

[6] IBID., I, 696 ; IV, 200 ; VAN DRIVAL, 154, 188, 316.

[7] IBID, IV, 517 ; VAN DRIVAL, 128, 165, 310, 312, 329.

[8] DIEGERICK, *Cartul. de Messines*, 41.

[9] L'archidiaconé d'Artois comprenait neuf doyennés : Arras, Aubigny, Bapaume, Béthune, Croisilles, Houdin, La Bassée, Lens et Pas.

21. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS ATTREBATENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Agnez-les-Duisans cant. de Beaumetz [1].	800-876. 1057. 1070.	Anez, in pago attrebatensi. Miræus, I, 60, II, 934; Le Glay, *Glossaire*, 7; Van Drival. *Cart. de l'abb. de Saint-Vaast d'Arras*, 36.
Aix-lez-Fampoux ou le petit-Fampoux canton-sud d'Arras [2].	680.	Aquis, in pago atrebatensi. Balderic, édit. Le Glay, 46; Miræus, IV, 2.
Anzin, cant. d'Arras-nord [3].	800-876. 877.	Anzinium, in pago attrebatensi. Miræus, II, 934; Van Drival, 36.
Armentières.	675.	Atramentariæ, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Athies, cant. d'Arras-nord [4].	673. 800-876.	Atheas, in pago atrebato. Miræus, I, 126; II, 934; Van Drival, 18, 23, 36, 39, 426, 428.
?.....	675.	Bais, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Basseux, cant. de Beaumetz.	680.	Batsala, in pago atrebatense. Miræus, IV, 2; Balderic, 46.

[1] « In Anez sunt etiam de ejus feodo due partes decime villarum Simoncurt, Monci, Bellomansi. » Van Drival, p. 303.

[2] D'après Le Glay, édit. de Balderic, p. 418.

[3] « Molendina Sancti Vedasti, que sita sunt ab Anzen usque in Aties. » Van Drival, p. 334.

[4] « Aquas omnes que sunt ab Athies usque in Anzen. » Van Drival, 343, 345. « Farluz villa fuit juxta Athies. » Ibid., p. 345.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Beaurains, cant. d'Arras-sud.	662. 680.	Bellirinum, in pago atrabatense. Miræus, I, 638; Belrenium, in pago atrebatense. Ibid., IV, 2.
Bernay, sous St.-Aubin, canton d'Arras-nord.	876.	Berneia, in pago attrebatensi. Miræus, II, 934.
Berneville, cant. de Beaumétz-les-Loges [1].	673-800.	Bernivilla, in atrebato pago; Bernerivilla, Berneiavilla, in pago atrebatensi. Van Drival, 18, 36, 39, 426, 428.
?..... [2].	680.	Berleta, in pago atrebatense. Miræus, IV, 2; Balderic, 46.
Biache-Saint-Vaast, cant. de Vitry [3].	675.	Bigartium, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
?.....	1057.	Bilcon, in pago attrebatensi. Le Glay, *Glossaire*, 7.
?.....	876.	Bonneia, in pago attrebatensi. Miræus, II, 934.
Boiry-Sainte-Ric-trude, cant. de	877. 1123.	Bariacum, in pago atrebatensi. Miræus, I, 138; II, 713; Le

[1] « Novavillella est in parochia et villicatione Dainville, inter Dainvillam et Bernivillam. » Van Drival, p. 301. — « In Bernivilla habet Sanctus Vedastus domum indominicatam, districtum, etc. » Ibid., p. 303.

[2] D'après Colvenerius le manuscrit de Balderic conservé à Arras porte *Boyleta*, ce qu'il faudrait interpréter par Boisleux-au-Mont ou Boisleux-Saint-Marc. Le Glay, édit. de Balderic, p. 419.

[3] « Bigartium, Biarche.... Omnes qui tenent terram Sancti Vedasti in Biarce (*Biache*), in Pelven (*Plouvain*), in Hamblen (*Hamblain-lez-Pres*), et Fraxino (*Fresnes-lez-Montauban*), in Movilla (*Mauville, ferme à Fresnes*), in Novilella (*Neuvireul*), judicio scabinorum de Biarce subjiciuntur. » Van Drival, pp. 358, 361.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Beaumetz.	1176.	Glay, *Nouveaux analectes*, 11 ; Le même, *Revue*, 66.
Boiry-Notre-Dame, cant. de Vitry.	1057.	Baireio, in pago attrebatensi. Le Glay, *Glossaire*, 7.
Brebières, canton de Vitry.	871.	Berbiarias, in pago attrebatensi. Martène, *Amplissima collectio*, I, 195; Dom Bouquet, VIII, 639.
Campagne.	675. 800. 876.	Campaniæ, in pago attrebatensi. Miræus, II, 934; Van Drival, 23, 36.
Crinchon, riv. [1].	680.	Crientio fluviolus, in pago atrebatensi. Balderic, 46; Miræus, IV, 2.
Dainville, canton d'Arras, nord.	673. 876. 920.	Daginvilla, in atrebato pago. Miræus, I, 126; II, 934; Van Drival, 18, 23, 39, 299, 426.
Duisans, cant. de Beaumetz-les-Loges ?	920.	Ducentis, in pago atrebatensi. Dom Bouquet, IX, 546.
Demencourt sous Arras [2].	680.	Dominicacurtis, in pago atrebatense. Balderic, 46; Miræus, IV, 2.
?..... [3].	680.	Squavia, in pago atrebatense. Balderic, 46; Miræus, IV, 2.
Eleu-dit-Lauwette, cant. de Vimy ?	1066.	Eslues, in atrebatensi pago. Miræus, I, 66.

[1] Petite rivière qui baignait l'enceinte de l'abbaye de Saint-Vaast.

[2] « Villa que Dominica curtis dicitur, civitati vicina est. » Van Drival, p. 318. Ecoivres, cant. de Saint-Pol, suivant Le Glay, édit. de Balderic, p. 419.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Estaires.	675.	Stagræ, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Fontes, entre Pelves et Rœux [1] ?	800-876.	Fontanido, in pago atrebatensi. Miræus, II, 934; Van Drival, 36.
Feuchy, cant. d'Arras-sud [2].	673.	Felci, in atrebato pago. Miræus, I, 126 ; Van Drival, 18, 39, 426, 428.
Flers [3].	972.	Flers, in pago atrabatensi ? Van Lokeren, *Cart. de l'abb. de St. Pierre-lez-Gand*, I, 46.
Fresnes-lez-Montauban, cant. de Vitry.	1123.	Frasnes, in pago attrebatensi. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
Fresnicourt, cant. d'Houdain.	680.	Friscinicurtis, in pago atrebatensi. Baldéric, 46 ; Miræus, IV, 2.
Givenchy-en-Gohelle, cant. de Vimy.	675.	Juvenciacum, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Gouy-en-Artois.	.....	.....
.... dépendance	800.	Hadas, in pago attrebatensi.

[1] « Fontes, villa fuit inter Pelven et Reut (entre Plouvain et Rœux). » Van Drival, 368.

[2] « Sciendum etiam est quod judicio scabinorum de Felci subjicitur villa de Moflanis. » Van Drival, 348. « — Curia ad quam triam villarum id est Moflanis, Felci et Tilloit respondebant. » Ibid., p. 339.

[3] « In territorio ville que vocatur Flers juxta Duacum. » Van Drival, 385. — Le texte des Annales de Saint Pierre dans Van Lokeren, p. 46, porte. « Et villam Til in pago Atrabatensi et Flers cum ecclesiis duabus, et Lanwin et Bellou in pago Scribiu. » Van de Putte (p. 105) n'indique pas la ponctuation. De Ternas, dans ses *Recherches histor. sur Flers-en-Escrebieu*, p. 6, place un point après le mot *atrebatensi*, et rattache ainsi Flers au *pagus de Scribiu*.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
d'Achicourt, cant. d'Arras-sud [1].	876.	Miræus, II, 934 ; Van Drival, 36.
Héninel, cant. de Croisilles.	1104.	Henninel, in territorio atrebatensi. Le Glay, *Revue*, 126.
Hébuterne, cant. de Pas.	675.	Herbotcisterna, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Herlincourt, cant. de Saint-Pol.	675.	Herlincurtis, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Hasnon, cant. de Saint-Amand.	877.	Hasnon, in comitatu atrebatensi, in pago ostrebanto, super fluvium Scarpin. *Thesaurus anecdot.*, III, 783 ; Miræus, I, 32.
Lambres.	800. 863. 876.	Lambras, in ejusdem castri (attrebatensis) pagus. Miræus, I, 248 ; II, 934 ; Van Drival, 36.
?.....	876.	Lensales, in pago attrebatensi. Miræus, II, 934.
Les Loges, cant. de Beaumetz ?	1063.	Asilogiis, in pago atrebatensi. Miræus, I, 152.
Ligny [2].	800. 876. 1074.	Liniacum, in pago attrebatensi. Miræus, II, 934 ; Duvivier, *Le Hainaut ancien*, 416 ; Van Drival, 36.

[1] « Hadis villa est sancti Vedasti... Hec curtilia sunt inter Hadis et Fontem sancti Vedasti super vivarium et in Harcicurt... Harcicurt villa est in parrochia Hadis. » Van Drival, 248, 251, 253.

[2] Il y a plusieurs Ligny, Ligny-Saint-Flochet, Ligny-Thilloy, etc. Auquel faut-il rapporter notre *Liniacum* ?

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Manin, canton d'Avesnes-le-Comte.	675.	Maninium, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Marchiennes.	877.	Marcianas, in comitatu atrebatensi, in pago ostrebanno, super fluvium Scarpum. Miræus, I, 138.
?.....	675.	Mast, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Ancien nom de Simencourt, cant. de Beaumetz-les-Loges [1].	675.	Maisbodvilla, Mainbodvilla, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
..... dépendance de Saint-Aubin canton d'Arras, nord [2].	1022.	Mares, in pago attrebatensi. Tailliar, *Recherches pour servir à l'hist. de l'abb. de Saint-Vaast d'Arras*, 363 ; Van Drival, 58.
Marœuil, canton d'Arras-nord [3].	680-977.	Maraculum, in pago atrabatense. Balderic, 46 ; Miræus, IV, 2 ; — Mareolum secus Atrebatum. Miræus, I, 144.
Maizières, canton d'Aubigny.	1066.	Maceries, in pago atrebatense. Diegerick, *Cart. de l'abb. de Messines*, Codex, IX.

[1] « Simoncurz antiquitus Mainbodvilla dicebatur quod nomen in antiquis privilegiis nostris sepius invenitur, sed a quodam Simone transmutata a loco ubi adhuc ecclesia sancti Medardi cernitur, ejusdem Simonis nomen retinuit. Duæ vero partes decime ejusdem ville et Monci et Bellomansi (Monchiet et Beaumetz) sunt de feodo Roberti de Anez. » Van Drival, 306.

[2] *Mares*, au XVIe siècle *Marest* sive *S. Aulbin lez Arras*. Van Drival, p. 445.

[3] Voir Le Glay, édit. de Balderic, p. 419, 499.

ACTUELS.	MILLÉSIME DES ACTES.	DÉNOMINATIONS ANCIENNES ; SOURCES.
?..... [1].	575.	Morcelle, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Meurchin, canton de Lens.	675.	Marcheim, in pago atrebatense. Van Drival, 23.
Moyenneville, cant. de Croisilles [2].	680.	Medonivilla, in pago attrebatense. Balderic, 46 ; Miræus, IV, 2.
Monchy-le-Preux.	662.	Monciacum, in pago atrebatense. Miræus, I, 638.
Onzain sous Arras [3].	680.	Unziacum, in pago atrebatense. Balderic, 46 ; Miræus. IV, 2.
?..... [4].	680.	Ors, in pago atrebatense. Balderic, 46 ; Miræus, IV, 2.
?..... [5].	675.	Pomerias, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Ronville, près d'Arras [6].	680.	Radonivilla, in pago atrebatense. Balderic, 46 ; Miræus, IV, 2.
Roclincourt, cant. d'Arras-nord.	680.	Rodulficurtis, in pago atrebatense. Balderic, 46 ; Miræus, IV, 2.
Saint-Léger, cant. de Croisilles.	1070.	Sanctus Leodegarius, in pago atrebatensi. Miræus, I, 160.

[1] Les anciens actes de l'abbaye de Saint-Vaast font fréquemment mention de *Morselle* ou *Morsele* (VAN DRIVAL, pp. 22, 27, 36, 41, 53) ; plus tard on trouve *Marchellis* ou *Marchellies* (IBID., pp. 66, 68, 71, 77, 82, 94), que Van Drival interprète par Marquillies, Nord.

[2] « In Hamelencurt et quidquid habet in Medianavilla. » VAN DRIVAL, 291. Voir aussi LE GLAY, édit. de BALDERIC, p. 418.

[3] LE GLAY, édit. de BALDERIC, p. 419.

[4] Le Glay suppose que c'est Œuf-en-Ternois.

[5] Un quartier de la ville d'Arras portait le nom de *Pomerium*.

[6] Suivant Le Glay, Ronville est un lieu près d'Arras.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Scarpe, rivière.	877.	Scarpin, fluvius, in comitatu atrebatensi, in pago ostrebanto. Miræus, I, 138.
?.....	675.	Sceldogotheim, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Senous, dépendance de Mercatel [1].	675.	Senous, in pago atrebatensi. Van Drival, 23, 470.
Sauchy-Lestrées, canton de Marquion.	800-876.	Saltiacum, in pago attrebatensi. Miræus, II, 934; Van Drival, 36.
?.....	680.	Sautscido (Suitscido), in pago atrebatense. Balderic, 46; Miræus, IV, 2.
?.....	675.	Sirigeim, in pago atrebatensi. Van Drival, 23.
Thilloy-lez-Mofflaines, cant. d'Arras-sud ?	972.	Til, in pago atrabatensi. Van Lokeren, I, 46; Van de Putte, 105.
Vis-en-Artois	....	....
Wailly.	662.	Walliacum, in pago atrabatense. Miræus, I, 638.

XXII.

L'Ostrevant.

(*Pagus ostrebannus, ostrevandensis*).

Ce pays, cité pour la première fois en 673 [2] et qui figure

[1] « Senouz qui est in parochia Meruli castelli. » Van Drival, 253, 260.

[2] « Ercinium in pago Ostrevanto. » De Ram, *Analectes*, t. II, pp. 42, 49.

dans l'acte de partage de 830 sous le nom d'*Austerban* [1], semble tirer son nom de sa situation orientale par rapport à l'Artois; il eut ses comtes particuliers, vassaux des comtes de Flandre, et qui, en même temps, tenaient en fief, le château de Valenciennes. Depuis 1164 il servit d'apanage aux fils aînés des comtes de Hainaut. Suivant Wastelain et De Bylandt, l'Ostrevant était compris entre l'Escaut, la Scarpe et la Sensée [2]; mais nous avons découvert qu'il occupait, sur la rive gauche de la Scarpe, une zone d'une certaine étendue, et qu'il se prolongeait, à l'est, jusqu'à Saultain [3], et au sud-est, jusqu'à Haussy-sur-Selle [4]. Sa circonscription était donc toute différente de celle de l'archidiaconé du même nom [5].

Pour compléter nos renseignements sur les anciens archidiacres, nous donnons ici la liste de ces dignitaires appartenant à l'Ostrevant.

1089. Alardus, ostrevannensis archidiaconus [6].
1097-1114. Claremboldus, ostrevandensis archidiaconus [7].
1106-1138. Robertus, » » [8].
1141-1148. Hugo, » » [9].

[1] Dom Bouquet, t. VI, p. 413.

[2] Wastelain, p. 341; — De Bylandt, p. 43.

[3] « Necnon et in pago ostrebandensi, Salcem, Spinetum. » Acte de 847. Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. II, p. 699.

[4] « In pago Ostrebantensi, in loco qui dicitur Halciacus, cum appenditiis suis. » Acte de 822. Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, seculo IV, pars I, p. 66.

[5] Dans l'archidiaconé d'Ostrevant, on comptait les doyennés de Douai, Hennin-Liétard et Valenciennes (rive gauche de l'Escaut).

[6] Duvivier, 450.

[7] Miræus, I, 81, 166, 167, 371; II, 1313; III, 23, 27, 28; Guérard, 221; Van Drival, 69.

[8] Miræus, I, 81, 371, II, 1313; III, 28, 36, 322, 323, 330; IV, 359, 367; Guérard, 227, Van Drival, 261, 281.

[9] Miræus, I, 696: III, 330; IV, 367; Wauters, *Table*, II, 414, 416; Van Drival, 188, 316.

1161-1168. Frumoldus, ostrevandensis archidiaconus [1].
1176-1199. Radulphus, » » [2].
1209-1217. Simon, » » [3].

Le tableau suivant donne le relevé des localités attribuées par les documents du moyen-âge au *pagus* de l'Ostrevant.

22. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS OSTREBANTENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes; sources.
Abscon, cant. de Bouchain.	1123. 1176.	Absconium, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouveaux analectes*, 12; Miræus, I, 713; Le Glay, *Revue*, 66.
Anchin, près de Douai, sur la Scarpe.	1098.	Aquiscinctum, in pago ostrevandensi. Duvivier, 478.
Anzin, cant. de Valenciennes.	877.	Azinium, in pago ostrebanto, super fluvium Scaldim. Miræus, I, 33; Asignum. Le Glay, *Revue*, 7.
Aniche, canton de Douai.	1123.	Enice, in regione ostrevanni. Le Glay, *Nouveaux analectes*, 17.
Bruille (Bois de), au nord d'Erre.	1123. 1176.	Bruilum saltus, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouveaux Anal.*, 12; Miræus, I, 713; Le Glay, *Revue*, 66.

[1] Miræus, IV, 517; Van Drival, 128, 163, 310, 312, 329.
[2] D'Hoop, *Cart. du prieuré de Poperinghe*, 32, 33; Wauters, *Table chronol.* III, 109, 657; Miræus, II, 1317.
[3] Diegerick, *Cartul. de Messines*, 41; Miræus, I, 734.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Bugnicourt, cant. d'Arleux.	1170.	Bunnicurt, in Ostrevant. Van Drival, 356.
Bouchain.	1170.	Bucen, in Ostrevant. Van Drival, 356.
Chérisy, cant. de Croisilles.	1152.	Sirici Ostrevandiæ. Le Glay, *Revue*, 129.
Dechy, cant. de Douai.	1107.	Diptiacum, in pago ostrebantensi. Miræus, II, 1151, 1155.
Douai.	1123.	Duacum, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
Erchin, canton d'Arleux.	673.	Ercinium, in pago ostrevanto. De Ram, *Analectes*, t. II, 42, 49.
Fressain (Nord).	1170.	Fressen, in Ostrevant. Van Drival, 356.
Erre, canton de Marchiennes.	1123. 1176.	Hera, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouv. Anal.*, 12 ; Miræus, I, 713; Le Glay, *Revue*, 66.
Escaudain, canton de Bouchain.	847. 877. 1107.	Scaldinium, in pago ostrebandensi. Mabillon, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. II, 699; Miræus, I, 33.; Ibid., II, 1151, 1155.
Escaut, fleuve.	877.	Scaldis, fluvius, in pago ostrevanno. Miræus, I, 33, 138.
Estrée, canton d'Arleux.	1139.	Strata, in ostrevensi pago. Le Glay, *Glossaire*, 41.
Espinoy, canton de Marquion.	847.	Spinetum, in pago ostrebandensi. Mabillon, *Annales*, II, 699.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Ferin, cant. de Douai.	1107.	Ferinum, in pago ostrebatensi. Miræus, II, 1151, 1155 ; Le Glay, *Revue*, 103.
?.....	673.	Gasnei, in Ostrebanto. De Ram, *Analectes*, I, 49.
Gouy-sous-Bellonne, cant. de Vitry.	877. 1176.	Gaugiacum, in pago ostrevanno. Miræus, I, 138 ; Le Glay, *Nouveaux analectes*, 11 ; *Revue*, 66.
Haussy-sur-Selle, cant. de Solesmes.	822.	Halciacus, in pago ostrebantensi. Mabillon, *Acta SS. ordinis sancti Benedicti*, seculo IV, pars I, 66 ; Dom Bouquet, VI, 50.
Hamel, canton d'Arleux.	1139.	Hamel, in ostrevensi pago. Le Glay, *Glossaire*, 41.
Hasnon, cant. de Saint-Amand.	877.	Hasnon, in comitatu atrebatensi, in pago ostrebanto, super fluvium Scarbum. *Thesaurus anecdot.*, III, 783 ; Miræus, I, 32.
Helesmes, canton de Bouchain.	847.	Helena, in pago ostrevandensi. Mabillon, *Annales*, II, 699 ; Helemis, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouv. analectes*, 11.
Hornaing, cant. de Marchiennes.	1123.	Horninium, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
Lambres, cant. de Douai.	877. 1074. 1123.	Lambras in pago ostrevanno. Miræus, I, 138 ; Duvivier, *Le Hainaut ancien*, 416.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Lourches, canton de Bouchain.	1107. 1123.	Lorcium, in pago ostrevanno. super fluvium Scaldi. Miræus, II, 1151, 1155; Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
Lourches ?	847.	Laucianis (Lorcianis ?), in pago et in comitatu austrobannensi, super fluvium Scaldi. Champollion-Figeac, *Documents inédits*, I, 478.
Marchiennes.	877. 1139.	Marcianae, in comitatu atrebatensi, in pago ostrebanno. Miræus, I, 138. Marceniis, in ostrevensi pago. Le Glay, *Glossaire*, 41.
Marquette, canton de Bouchain.	1123.	Marcheta, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
Mastaing, canton de Bouchain.	1123.	Mastangeum in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
Noyelle sous Bellonne.	847. 1170.	Nigella, in pago ostrebandensi. Mabillon, *Annales*, II, 699; Van Drival, 356.
Rieulay, cant. de Marchiennes.	877.	Rullagium, in pago ostrebanno. Miræus, I, 138.
Rœulx-près-de Bouchain.	1107.	Ruoth, in pago ostrebantensi. Miræus, II, 1151, 1155.
Sailly en Ostrevant, canton de Vitry.	1036. 1123. 1176.	Salgi, in Ostrevant. Van Drival, 171, 356. Salliacum, in pago ostrevanno. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11 ; Miræus, I, 713 ; Le Glay, *Revue*, 66.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Saultain, cant.-est de Valenciennes [1].	847.	Salcem, in pago ostrebandensi. Mabillon, *Annales*, II, 699 ; Dom Bouquet, VIII, 488.
La Scarpe, rivière.	877.	Scarpin, Scarpum, fluvius, in pago ostrebanto. Miræus, I, 32, 138.
Saint-Vaast, paroisse de Valenciennes (rive gauche de l'Escaut).	1098.	Sanctus Vedastus, in pago ostrevadensi, ante castrum Valentianæ. Duvivier, 475.
Soumain-en-Ostrevant.	868.	Sominium, dans l'Ostrevant. Wauters, *Table chronol.*, I, p. 269, d'après Duchesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, pr. 11.
Vésignon-lez-Lewarde, canton de Douai.	1123.	Vesinium, in regione ostrevanni. Le Glay, *Nouv. anal.*, 12.
?.....	925.	Vidinium, dans l'Ostrevant. Martène, *Ampliss. collectio*, I, 279.
Wallers, cant. de Valenciennes.	1074.	Waslers, in ostrevandensi (pago). Duvivier, 419.
Wavrechain-sous-Denain ou Wavrechain-sous-Faulx.	877.	Wavercium, in pago ostrebanto. Miræus, I, 33.

[1] Un acte de 877 place *Salcem* dans le Hainaut (Miræus, I, 249).

XXIII.

Le pagus de Cambrai.

(*Pagus cameracensis.*)

Après la destruction de Bavai, capitale primitive des Nerviens [1], saccagée par les Vandales en 407, la ville de Cambrai (*Cameracum*) devint le siége de l'administration civile et spirituelle de la cité. Ptolémée ne la mentionne pas et elle ne figure encore que comme relai de poste sur la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin ; mais, dans la notice des Gaules, elle porte le titre de *Civitas*.

Clodion en chassa les Romains en 440 [2]. Quelques années plus tard, Clovis fit périr le roi franc Ragnacaire qui y résidait et annexa la contrée à son royaume.

Vers la même époque, le christianisme y fut introduit par les soins de saint Vaast, qui la réunit à son église d'Arras ; cependant, ce n'est qu'après l'an 540 que saint Védulfe y transféra le siége épiscopal.

Lors du partage de la monarchie, en 843, elle tomba avec son territoire dans le lot de Lothaire. Elle est citée aussi dans l'acte de partage de Meersen, comme comprise dans l'apanage de Charles le Chauve [3].

Le marquis des Flamands Baudouin I la reçut en fief et

[1] La carte de Peutinger nomme Bavai *Bacaconervio* (*Bacaco Nerviorum*) et l'Itinéraire d'Antonin *Bagacum Nerviorum*.

[2] « Chlogio autem, missis exploratoribus ad urbem Camaracum, perlustrata omnia ipse secutus Romanos proterit, civitatem adprehendit. » Grégoire de Tours, apud Dom Bouquet, t. II, p. 166. Conf. *Gesta regum Francorum ;* Frédégaire, *Hist. Francorum epitomata,* IX ; Rorico, *Gesta Francorum*; Balderic, édit. Le Glay, p. 9.

[3] « Lotharius inter Rhenum et Scaldem in mare decurrentem et rursus per Cameracensem, Hainaoum, Lommensem, Castritium, etc. » Pertz, *Monumenta*, t. I, p. 440.

la transmit à son fils Rodolphe qui prit le titre de comte de Cambrai.

De la maison de Flandre, Cambrai passa à des comtes particuliers, qui l'administrèrent au nom de l'empereur. Isaac, qui fut en même temps comte de Valenciennes, est cité en 921 à 938 [1], Arnould, en 1001 [2]. A la prière de l'archevêque de Cologne, l'empereur Henri II céda en 1007 le comté de Cambrai à l'évêque Erluin et à son église [3] qui le possédèrent pendant fort longtemps. Il fut enfin réuni au domaine de la couronne de France.

Le *pagus cameracensis*, dont la plus ancienne mention date de 660 [4], s'étendait au sud de l'Ostrevant et du *pagus* du Hainaut, des deux côtés de l'Escaut.

Dans son ensemble, il correspondait assez bien à l'ancien archidiaconé de Cambrai, ce qui prouve que l'Église en traçant ses délimitations, a eu quelquefois égard à l'existence des circonscriptions géographiques établies par l'usage et leur a donné une espèce de consécration légale. On peut s'étonner de ne pas rencontrer plus souvent cette concordance, mais loin d'avoir été la règle, comme quelques-uns l'ont soutenu, elle fut réellement l'exception, au moins dans nos contrées.

L'énumération suivante des localités placées par les documents anciens dans le *pagus* de Cambrai, servira à le délimiter.

[1] Miræus, I, 36 ; Carpentier, *Histoire de Cambrai et du Cambrésis*, I, 87 ; Duvivier, 92.

[2] Miræus, I, 148 ; Balderic, 183.

[3] Balderic, 489 ; Le Glay, *Revue*, 25.

[4] « Tam in pago Constantino quam in Noviomagense, vel Cameracense, seu Vermandense. » Guérard, 21. — Il est aussi mentionné dans l'acte de partage de 830 sous le nom de *Camalecensis*.

23. LOCALITÉS ATTRIBUÉES AU PAGUS CAMERACENSIS.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Anneux, cant. de Marcoing.	1152.	Aulneis, in pago cameracensi. Duvivier, 576.
Aubencheul-au-Bac, canton de Cambrai.	1111.	Abentiolum, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 31.
Aubencheul-au-Bois, canton du Catelet.	1057.	Scurviller, in pago camaracensi. Le Glay, *Glossaire*, 8.
Bantigny, cant. de Cambrai-Ouest.	Avant 673.	Beldigeis, in pago cameracensi. De Ram, *Analectes pour servir, à l'hist. ecclés. de la Belgique*, II, 49 ; Duvivier, 272.
Bouchain.	1102.	Bulcen, in Cambrisiaco. Balderic, 374.
Bourlon, canton de Marquion.	878.	Beurislon, Burisloneur, in pago cameracensi. Duvivier, 320.
Boursies, cant. de Marcoing, ou Bousies, canton de Landrécies.	1057.	Bosseris, Bussies, Buxies, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 7 ; Duvivier, 576.
Cambrai.	1111.	Cameracum, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 31.
Cantaing, canton de Marcoing.	1111.	Cantinium, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 31.
Carnières.	911. 1057.	Carneres, Carnieres, in pago camaracensi. Balderic, 101 ;

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
	1152.	Miræus, II, 911 ; Duvivier, 576; Le Glay, *Glossaire*, 7.
Cateau-Cambrésis.	911. 1001. 1120.	Venzelziæ, Vendelgeiæ, Novum-Castellum, in pago cameracensi. Balderic, 101, 184; Miræus, II, 911; Duvivier, 523.
Chérisy, cant. de Croisilles.	1180.	Cerise, in pago cameracensi. Duvivier, 632.
Courcelles, cant. de Croisilles.	1074.	Curcellis, in pago cameracensi. Duvivier, 419.
Doignies, canton de Marcoing.	1057. 1152.	Doinies, Doennies, Doengnies, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 7; Duvivier, 576.
Écourt-Saint-Quentin, cant. de Marquion.	1123.	Hailcort, in pago cameracensi. Le Glay, *Nouveaux analectes*, 11.
Escaudœuvres, cant. de Cambrai.	1057.	Scaldeurium, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 7.
Éterpigny, cant. de Vitry.	1111.	Sterpeniae, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 31.
Euviler ou Trois-ville, cant. du Cateau.	1057.	Otviller, in pago camaracensi. Le Glay, *Glossaire*, 8.
Femy, sur le canal de la Sambre.	804.	Fedimiagum, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, XVI.
Fins, au sud de Bertincourt.	883. 1081.	Finis, in pago kamaracensi. Guérard, 128; Le Glay, *Revue*, 124, 128.
Fontaine-au-Ter-	1057.	Fontanes-Mormunt, in pago ca-

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
tre, ferme à Viesly, cant. de Solesmes.		meracensi. Le Glay, *Glossaire*, 7.
Fontaine-Notre-Dame, cant. de Cambrai.	1057. 1152.	Fontanis, Funtaines, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 7 ; Duvivier, 576.
Farniers, lieu à Proville, cant. de Cambrai.	1180.	Farneriae, in pago cameracensi. Duvivier, 632.
?.....	911.	Gundreceiae, in pago camaracensi. Balderic, 101.
Hainecourt, cant. de Cambrai.	1081.	Hainulcurt, in territorio cameracensi. Le Glay, *Revue*, 124.
Honnecourt, cant. de Marcoing.	685.	Hunulficurtis, in pago kambrincesi, super fluvio Scald. Guérard, 29, 30, 32.
Inchy, cant. de Marquion.	1102.	Incy, in Cambrisiaco. Balderic, 374.
Lesdain, cant. de Marcoing.	1057.	Lesden, in pago camaracensi. Le Glay, *Glossaire*, 8.
Liaugies, hameau à Bethencourt, cant. de Carnières.	1074.	Lelgeiis, in pago cameracensi. Duvivier, 416.
L'Écluse, cant. d'Arleux.	1123.	Sclusa, in pago camaracensi. Le Glay, *Glossaire*, 8.
Territoire voison de l'abbaye de Vaucelles, à Crèvecœur.	1057.	Legiscurt, in pago camaracensi. Le Glay, *Glossaire*, 8.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Montigny, canton de Clary.	911.	Muntiniacum, in pago camaracensi. Balderic, 101.
Neuvilly, cant. du Cateau.	1057.	Novislis, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 7.
Neuville-Saint-Remi, cant. de Cambrai.	1180.	Novæ Villæ, in pago cameracensi. Duvivier, 632.
Prémy, dépend. de Fontaine-Notre-Dame cant. Cambrai.	878.	Primiacum, in pago cameracensi. Duvivier, 320.
Prouville, cant. de Marquion.	1070.	Porrivallis, in cameracensi pago. Balderic, 343.
Rieux, cant. de Carnières.	1111.	Rued, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 31.
Ribecourt, canton de Marcoing.	1152.	Risbecourt, in pago cameracensi. Duvivier, 576.
Roussies, hameau d'Avesnes-lez-Aubert, canton de Carnières.	878.	Rothsiæ, in pago cameracensi. Duvivier, 320.
Saint-Aubert, cant. de Carnières.	1057.	Andra, in pago camaracensi. Le Glay, 8.
Saudemont, cant. de Vitry.	1123. 1176.	Saudemont, in pago cameracensi. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
?.....	1123.	Tribocourt, in pago cameracensi. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
Valenciennes.	1111.	Valencenæ, in pago cameracensi. Le Glay, 31.

Noms actuels.	Millésime des actes.	Dénominations anciennes ; sources.
Velu, canton de Bertincourt.	799.	Walliu, in pago cameracensi. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.
Viesly, canton de Solesmes.	911.	Lis, in pago cameracensi. Balderic, 101.
Vinci, ferme à Crèvecœur, cant. de Marcoing.	1057.	Vinciacum, in pago cameracensi. Le Glay, *Glossaire*, 8.
Villers-Outreau. cant. de Clary.	1057.	Viler-Rainardi, in pago camaracensi. Le Glay, *Glossaire*, 8.
Wahiercourt, entre Ribecourt et Marcoing.	911. 1057. 1152.	Gualtercurt, Walhericurtis, Walhircurt, in pago cameracensi. Balderic, 101 ; Le Glay, *Glossaire*, 7 ; Duvivier, 576.
Wambaix, canton de Carnières.	878. 1111.	Wambasium, Gambain, in pago cameracensi. Duvivier, 320 ; Le Glay, *Glossaire*, 31.
?.....	1123.	Wasched, in pago cameracensi. Le Glay, *Nouv. anal.*, 11.

Errata et addenda.

P. 357, l. 5, au lieu de 27 juillet 1868, lisez : 27 juillet 1878.

P. 363, avant-dernière l., au lieu de quarante-trois mille, lisez : quatre cent trente mille.

P. 470, au lieu de Rekkelinckkouter sous Mendonck, lisez : Rykeghem sous Thielt.

P. 491, ajoutez : Wissant. XIIe siècle. « Wisant in Flandria. » B. de Peterborough, *Gesta Henrici secundi*, t. I, 158.

P. 533, ajoutez : « Beveren in Wasia. » Acte de 1243. De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis der gemeenten. Beveren*, p. 32.

P. 579, ajoutez : Wissant, XIIe siècle. « Witsant in boloniensi territorio. » *Vita B. Thomæ*, livre V, dans Migne, *Sancti Thomæ, cantuarensis archiepiscopi, opera omnia*, p. 1254.

TABLE DES MATIÈRES.

Voltaire Musicien, par M. Edmond van der Straeten..... page 5.
Notice sur Jeanne-Marie Van der Ghenst, mère de Marguerite d'Autriche par M. Félix van der Taelen..... » 295.
La Ménapie et la Flandre par Alph. de Vlaminck, membre correspondant. Mémoire couronné le 27 juillet 1878..... » 357.

CARTE
de la
GAULE BELGIQUE
à l'époque
de
Jules César.

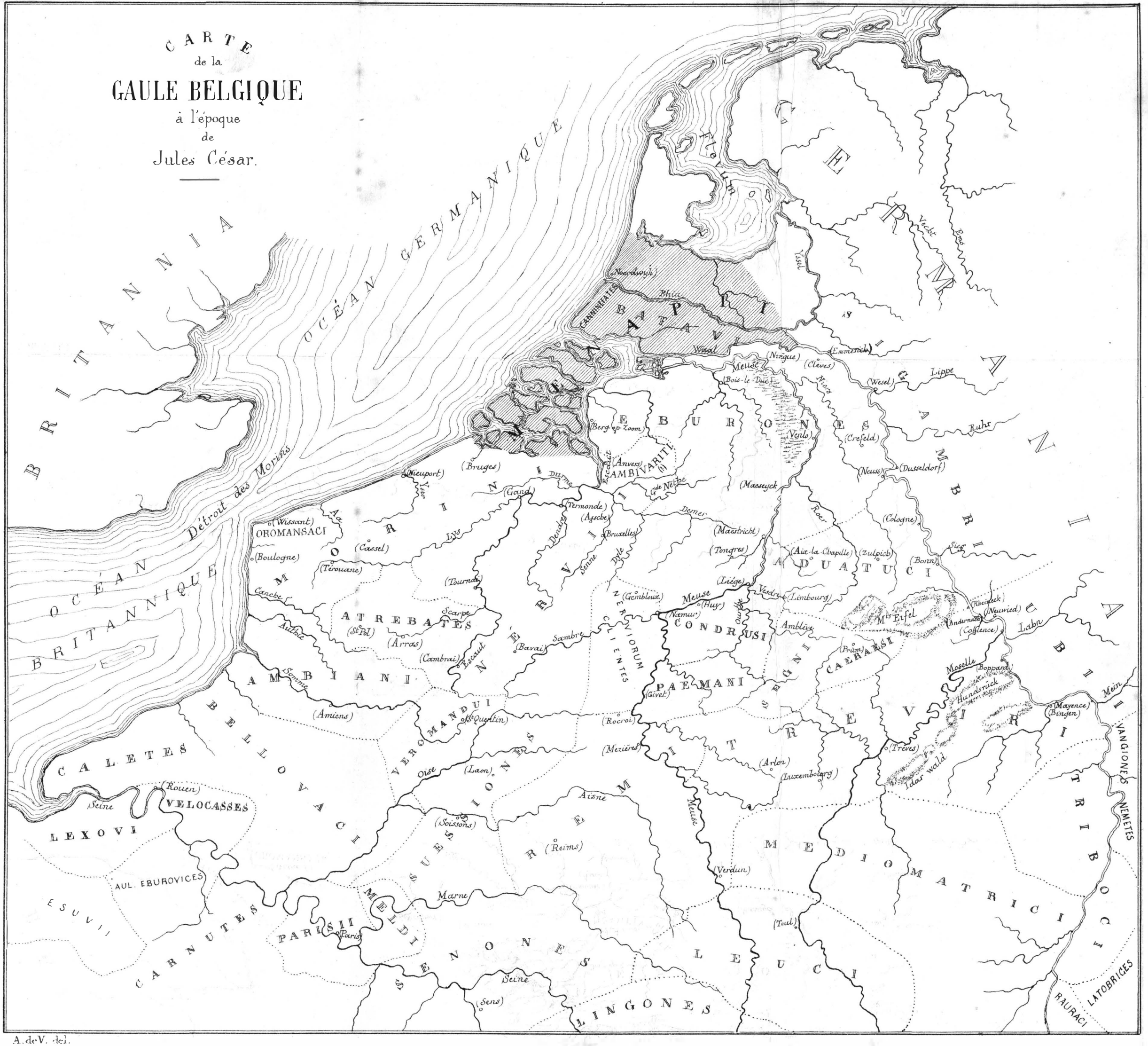

A. de V. del.

CARTE
de
L'ANCIEN DIOCÈSE DE TOURNAI
d'après un pouillé de l'année 1330

..... Limites des diocèses
---------- id des doyennés

MER DU NORD

DIŒCESIS LEODIENSIS

DIŒCESIS ULTRAJECTENSIS

DIŒCESIS CAMERACENSIS

DIŒCESIS ATTREBATENSIS

DECANATUS BEEKENSIS

DECANATUS SISNENSIS

DECANATUS RUMMEL

DECANATUS BRUXELLENSIS

DECANATUS ALOSTENSIS

DECANATUS DENDERMUDENSIS

DECANATUS DE PAMELLA

DECANATUS DE MERVILLE

DECANATUS BALLIOLENSIS

DECANATUS FURNENSIS

DECANATUS NEOPORTENSIS

DECANATUS IPRENSIS

DECANATUS POPERINGHE

DECANATUS YSERMONDENSIS

DECANATUS DICASMUDENSIS

DECANATUS QUATUOR OFFICIORUM

DECANATUS WASIAE

DECANATUS SANCTI EGIDII

DECANATUS BRUGENSIS

DECANATUS ARDEMBURGENSIS

DECANATUS OUDEMBURGENSIS

DECANATUS GANDENSIS

DECANATUS ROLLARIENSIS

DECANATUS CURTRACENSIS

DECANATUS ALDENARDENSIS

DECANATUS HELGINENSIS

DECANATUS INSULENSIS

DECANATUS TORNACENSIS

ANVERS
MALINES
GANDAVUM
LOKERNE
ARDEMBURG
BRUGGAE
OUDEMBURG
ROLLARIUM
CURTRACUM
ALDENARDE
HELSIN
INSULA
TORNACUM
YPRES

CARTE
DES
PAGI DE LA FLANDRE
ET DE
SES ATTENANCES
au Moyen-Age

LEGENDE.

1. Pagus mempiscus.
2. „ flandrensis.
3. „ tornacensis.
4. „ gandensis
5. „ curtracensis.
6. „ wasiae.
7. „ rodanensis.
8. „ pabulensis.
9. „ medenantensis
10. „ carebatensis.
11. Weppae.
12. Gauheria.
13. Pagus letigus.
14. „ scarbin.
15. . . . . .
16. Pagus isseretius.
17. „ furnensis.
18. . . . . .
19. Pagus teruanensis.
20. „ bononensis.
21. „ attrebatensis.
22. „ ostrevandensis.
23. „ cameracensis.
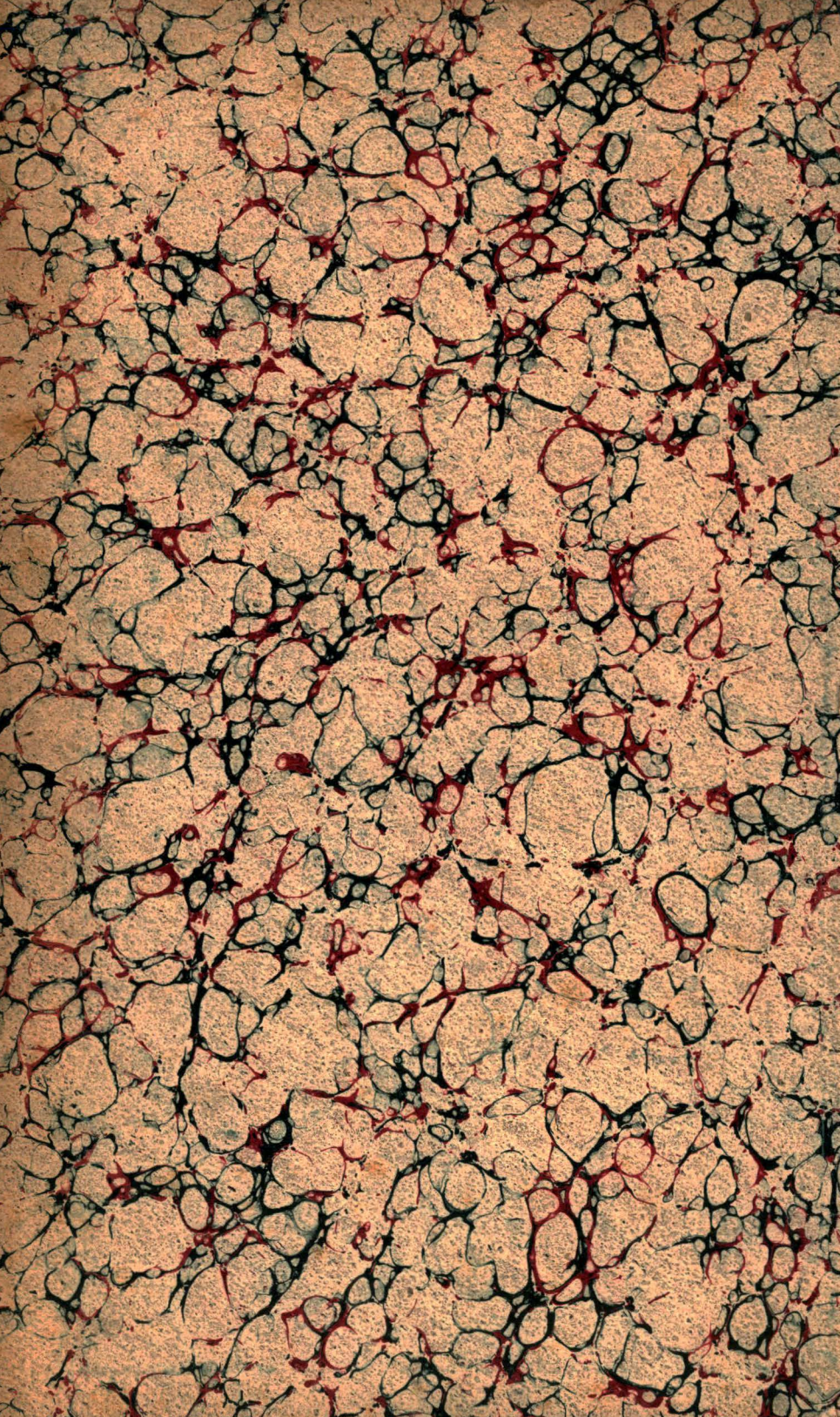
Alp. de V. del.